

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

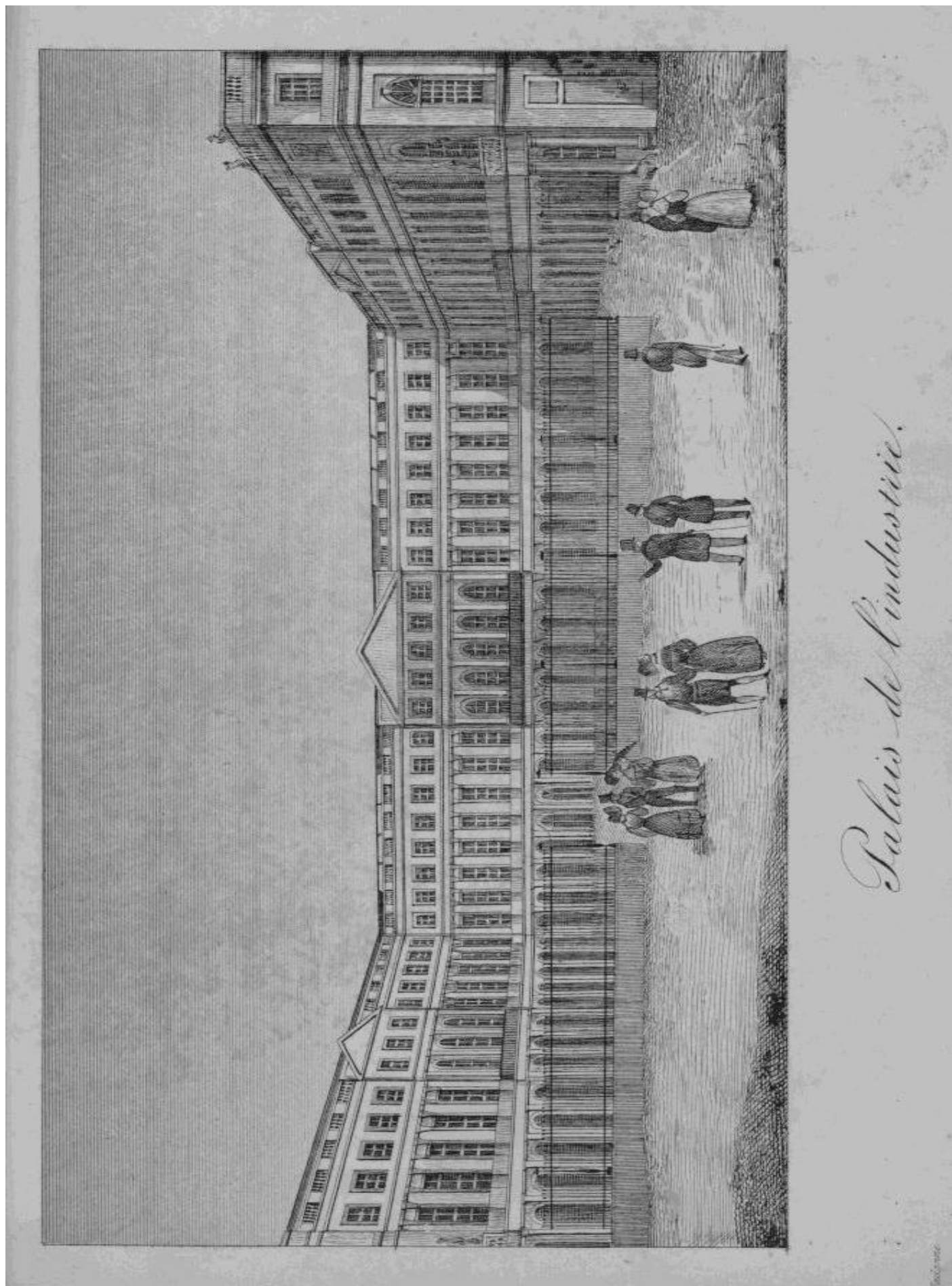
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Exposition universelle. 1873. Vienne
Titre	Exposition universelle de Vienne en 1873. France. Commission supérieure. Rapports
Adresse	Paris : Imprimerie nationale, 1885
Collation	5 vol. ([8]-CLIV-2-328, [8]-456, [8]-384, [8]-664 p.-1 dépl., [8]-682 p.) ; 28 cm
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 186
Sujet(s)	Exposition internationale (1873 ; Vienne)
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	11/12/2008
Date de génération du PDF	04/03/2020
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE18

1880 No 1

LA BELGIQUE INDUSTRIELLE.

8° Xae 18



Palais de l'Industrie.

LA BELGIQUE INDUSTRIELLE.

COMPTE RENDU

DE L'EXPOSITION DES PRODUITS

DE L'INDUSTRIE EN 1835,

PAR

MM. FAURE, GRESSIN-DUMOULIN ET VALÉRIUS.

Avec gravures.



BRUXELLES.

LOUIS HAUMAN ET COMP^e., LIBRAIRES.

1836.



AVANT-PROPOS.

L'idée du livre que nous offrons au public a été conçue trop tard, pour que son exécution ait pu répondre à l'importance de l'objet auquel il est consacré. Plusieurs des chapitres dont il se compose avaient déjà paru sous une autre forme dans *l'Indépendant*, lorsque quelques personnes, jugeant ce travail avec trop d'indulgence, sans doute, nous engagèrent à réunir nos articles en corps d'ouvrage. Nous déférâmes à cet avis, non avec l'espoir de faire une œuvre irréprochable, mais dans l'unique but de laisser sur la première exposition nationale belge, un livre qui en pût être considéré comme le manuel. Nous savons tout ce que notre travail renferme d'imperfections, et combien la critique aurait de facilité à les signaler, si elle le jugeait digne de son attention. Mais tel qu'il est on ne lui refusera pas le seul mérite que nous lui reconnaissons, celui de donner sur les divers produits exposés des notions assez exactes, et d'offrir réunis tous les documens qui se rattachent à cette grande exhibition de nos richesses industrielles.

Nous publions, en effet, dans ce volume, outre notre compte rendu, les actes officiels qui ont précédé et suivi l'exposition, les arrêtés royaux, les circulaires ministérielles, les réglemens, les discours prononcés à l'ouverture de l'exposition et lors de la distribution des médailles, ainsi que les listes des exposans qui y ont obtenu des distinctions. Nous publions de plus les noms des industriels belges couronnés aux expositions de Gand et de Harlem; enfin, dans notre introduction, nous signalons les fabricans belges dont les produits ont figuré aux expositions de l'industrie française pendant la réunion de la Belgique

A

à la France, et notamment à celle de 1806, la plus brillante qu'ait vue l'Empire.

On voit que ce livre est, ainsi que nous le disions tout à l'heure, un manuel complet de l'exposition, et que ceux qui voudront par la suite étudier ce que fut celle de 1835, y trouveront réunis tous les documens dont ils pourront avoir besoin, et qui sans nous, fussent restés épars et peut-être impossibles à retrouver dans quelques années d'ici.

OUVERTURE

DE

L'EXPOSITION

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE NATIONALE.

(Extrait du Moniteur du 16 septembre 1835.)

Hier 15 septembre , dans la matinée , les membres de la commission directrice, sous la présidence de M. Rouppe, bourgmestre de Bruxelles , les membres du conseil de régence , de la chambre de commerce et de la commission provinciale pour l'admission des produits dans le Brabant, se sont réunis dans les salons du palais de l'Industrie pour procéder à l'ouverture de l'exposition. MM. le baron de Stassart , président du Sénat et gouverneur du Brabant , Raikem , président de la Chambre des Représentans , les ministres de la justice et de la guerre , des membres du Sénat et de la Chambre des Représentans , le commissaire du district de Bruxelles , des membres de la députation des états de la province , étaient présens. A dix heures et demie , M. le Ministre de l'Intérieur, le secrétaire-général de ce département , le directeur du commerce et de l'industrie sont arrivés au palais et ont été reçus par la commission directrice.

M. Rouppe , président de la commission , a adressé à M. le Ministre de l'Intérieur le discours suivant :

« M. le Ministre ,

» La commission directrice se trouve honorée de recevoir et complimenter le haut fonctionnaire qui, protecteur des arts et de l'industrie belges, remplit, avec un zèle aussi éclairé, les vues et les intentions bienfaisantes de notre auguste monarque.

» En parcourant cet immense bazar national , vous reconnaîtrez avec satisfaction , M. le Ministre , que , depuis la dernière exposition , les produits de plusieurs branches de l'industrie belge ont acquis un nouveau degré de perfectionnement ; que celles même qui ont pu éprouver une souffrance passagère ont fait des progrès notables , et qu'enfin aucune d'elles n'est déchuë de son ancien lustre , ni de sa précédente splendeur.

» La commission directrice s'estimera heureuse si , par une distribution convenable de tant d'objets divers , elle a pu contribuer à les présenter de manière à en faire bien apprécier le mérite. »

M. le Ministre de l'Intérieur a été introduit dans les salons par la commission directrice , et a prononcé le discours suivant devant toutes les personnes qui y étaient réunies :

« Messieurs ,

» C'est avec une véritable satisfaction que nous venons procéder à la cérémonie de l'ouverture de l'exposition des produits de l'industrie belge.

» Cette réunion imposante de tant d'objets divers , remarquables par leur beauté et par leur bonne qualité , est une preuve certaine que nos artistes et nos industriels ont su , par leurs talens et leur génie , ainsi que par leur persévérance et leur activité , surmonter les épreuves difficiles auxquelles l'industrie a été soumise par suite de notre régénération politique , et des événemens graves qui ont successivement agité une grande partie de l'Europe.

» Si l'une de nos principales industries , qui a eu le plus à souffrir de ces événemens , n'a pas encore réparé toutes ses pertes , elle n'en a pas moins marché dans la voie des perfectionnemens : c'est ainsi que , par ses propres efforts et par le secours d'une meilleure législation sur lequel elle peut compter à juste titre , elle participera à la prospérité dont jouissent déjà la plupart des autres industries.

» A la vue des succès obtenus par les efforts de nos industriels dans la période de cinq années qui vient de s'écouler , que ne devons-nous pas attendre dans un avenir très prochain , lorsque nous portons notre attention sur les nouveaux élémens de prospérité qui se développent de jour en jour ?

» Les voies de communication qui s'étendent dans nos diverses

provinces sous la protection du gouvernement et avec l'aide des associations, les perfectionnements de tout genre que l'on introduit dans notre industrie, le bon esprit de la classe ouvrière, et le zèle avec lequel on s'applique à son éducation et à son instruction, contribueront puissamment à faciliter la concurrence de nos produits à l'étranger.

» L'esprit d'association, qui déjà crée de grandes choses à l'intérieur, nous ouvrira encore incessamment des débouchés certains dans les contrées les plus éloignées.

» Le commerce, activé par les chemins de fer et par de nouvelles facilités qui doivent vivifier nos ports de mer, répandra de plus en plus les produits de notre industrie.

» C'est ainsi que, se prêtant un mutuel appui, l'industrie et le commerce assurent à notre belle patrie une nouvelle ère de prospérité.

» En attendant un avenir aussi heureux, nous pouvons, messieurs, contempler le présent avec satisfaction ; il mérite toute notre attention. Vous remarquerez que, quelque considérable que soit le nombre d'articles exposés, ce nombre eût été plus grand encore si, comme avant l'exposition de 1830, un délai de deux ans eût pu être accordé pour ce concours. C'est ainsi que quelques industries qui sont parvenues chez nous au plus haut degré de perfection, et dont la prospérité est notoirement connue, offrent cependant aujourd'hui le moins d'articles à nos regards.

» Si malgré le peu de temps qui a été accordé pour l'exposition, nous la voyons aussi brillante, nous le devons en très grande partie au zèle et au patriotisme des membres de la commission, qui ont employé tous leurs efforts pour que cette exposition fût digne du pays : aussi nous les prions de recevoir ici l'expression de notre reconnaissance.

» Au nom du Roi, nous déclarons l'exposition ouverte. »

Après ce discours, M. le Ministre de l'Intérieur, conduit par les membres de la commission, a examiné en détail les produits exposés dans les six vastes salles du palais, et a manifesté à plusieurs reprises une vive satisfaction à l'aspect de ces richesses dues au travail national et qui peuvent lutter sans désavantage avec les produits de l'étranger.

A midi, M. le Ministre de l'Intérieur a quitté le palais

(x)

et a été reconduit par la commission avec le même cérémonial.

Quelques instans après , le public a obtenu l'entrée du palais et s'est précipité dans les salons.

INTRODUCTION.

En 1830, la ville de Bruxelles vit pour la première fois, l'industrie nationale enrichir de ses produits le palais qui lui a été consacré. On se rappelle toute la magnificence de cette exposition ; mais si l'on considère les circonstances qui l'avaient préparée, il sera facile de comprendre qu'elle devait nécessairement être ce qu'elle fut.

Il y avait quinze ans que la paix avait renoué entre les diverses parties du globe, les liens commerciaux violemment brisés par l'émancipation américaine, la révolution française, le blocus continental et les longues guerres de l'Empire. Les agitations politiques qui, depuis 1785 jusqu'en 1815, avaient troublé l'Europe, l'Asie et l'Amérique, avaient également troublé le commerce et l'industrie. La tyrannie de la guerre étendait sur tout sa fatale influence. Toutes les communications avaient été entravées : les routes de l'ancien monde étaient défendues par des armées formidables ; celles du nouveau, par les vaisseaux anglais qui attendaient sur l'Océan le passage des navires, et remorquaient des flottes entières capturées jusque dans les eaux de la Tamise. Il résultait de là que les diverses contrées ne pouvant plus échanger leurs productions et sentant d'un autre côté le besoin impérieux de satisfaire les longues habitudes qu'elles avaient contractées, avaient dû nécessairement chercher les moyens de se procurer, par le secours des arts, des jouissances factices équivalentes aux jouissances réelles dont elles étaient privées, de suppléer par les conquêtes pacifiques du génie à ce dont la violence des armes les frustrait ; en un mot, de recréer libéralement pour toute la terre cer-

taines choses que la nature avare n'avait créées que pour des régions privilégiées.

Telle avait été la cause de l'impulsion soudaine imprimée à l'industrie vers la fin du siècle dernier. Cependant, les tentatives faites à cette époque, bien qu'elles eussent obtenu des résultats heureux, étaient loin de combler le vide creusé par une consommation quotidienne excédant les produits quotidiens. C'était, sous plusieurs rapports, un gouffre dont la bouche dévorante s'agrandissait de jour en jour. Le sucre économique de betteraves coûtait un prix énorme, et la même proportion existait à l'égard de toutes les denrées coloniales. Dans un tel état de choses, la majeure partie de la société avait dû subir de grandes privations. Elle avait, si je puis m'exprimer ainsi, amoncelé des besoins de toute sorte, attendant, pour les satisfaire, le retour de la tranquillité. D'un autre côté, l'industrie avait contracté l'habitude de produire activement; rien ne pouvait plus l'arrêter, et la matière seule lui manquait, pour qu'elle prît un grand essor.

Aussi, lorsqu'en 1815, la paix rendit au commerce la liberté des communications entre les diverses parties des deux mondes; lorsque dans nos ports si long-temps déserts les vaisseaux de tous les peuples vinrent apporter les productions des contrées les plus lointaines, et se chargèrent des nôtres pour les porter vers ces mêmes contrées, on put voir l'industrie développer toutes ses forces et acquérir, presque en un jour, une puissance extraordinaire. Alors, à la funeste rivalité qui, pendant vingt-cinq années, avait ensanglanté l'Europe appauvrie, succéda une autre rivalité dont l'heureuse influence devait fermer toutes les plaies de la guerre, et rendre au centuple les richesses jetées dans l'abîme des dissensions humaines. Les marchés devinrent les champs de bataille sur lesquels les différentes nations se disputèrent la victoire. Cette émulation enfanta des merveilles. Les hommes ne produisant plus assez vite pour la consommation, il fallut

inventer des machines alertes qui filaient, qui tissaient, qui, en un mot, remplissaient avec une miraculeuse intelligence les fonctions des ouvriers les plus habiles. La Belgique, comme on le sait, fut une des puissances industrielles les plus considérables. Elle ajouta encore à sa vieille renommée commerciale, et, grâce à l'esprit particulier de ses habitans, elle put soutenir le parallèle avec quelque autre nation que ce fût.

Cependant le gouvernement hollandais, toujours prompt à user de sa domination, n'épargnait rien pour se faire gloire de l'industrie belge. Il s'en arrogait tout l'honneur, comme si lui seul l'eût fait naître, l'eût développée, et l'eût conduite au point où elle était parvenue. Il s'attribuait l'œuvre des temps, des circonstances et des hommes; de là cette belle exposition de 1830.

Depuis, une révolution s'est opérée; la Belgique, secouant le joug qui lui avait été imposé en 1815, a conquis son indépendance. Sa révolution, la révolution de France, étaient des événemens trop graves pour que la commotion ne s'en fit pas ressentir au loin. Presque simultanément l'Italie, la Pologne et le Portugal s'ébranlent; les provinces rhénanes sont émues, l'Irlande s'agite pour la réforme, et l'Espagne est troublée. Cependant l'Europe entière se couvre une fois encore de soldats et observe d'un œil inquiet le cours menaçant des choses. La triste expérience du passé est là pour faire redouter une conflagration générale; la guerre n'a pas lieu, parce qu'elle serait funeste aux vainqueurs comme aux vaincus, mais la paix a un caractère d'hostilité, et la défiance s'est emparée de tous les esprits. A l'intérieur, les ambitions déçues ou trompées dans leurs folles espérances nouent des intrigues, fomentent des dissensions et des troubles, excitent l'odieuse émeute, et s'ingénient à inventer mille moyens pour troubler l'ordre qui les empêche de s'élever à une fatale domination. Au milieu de telles circonstances, il est impossible que le commerce et l'industrie

B

n'aient pas souffert. Que l'on étudie l'histoire de toutes les mutations violentes qui ont changé la face politique du monde, on sera forcé d'avouer, même en conservant des préventions, qu'il a fallu une grande sagesse de la part des gouvernemens, pour que l'industrie se soit maintenue aussi florissante qu'elle l'est, dans un état de choses qui devait entraîner sa ruine. C'est d'après cela, c'est d'après leurs œuvres et non d'après des paroles amies ou ennemies qu'il convient de juger les administrateurs de la fortune publique. Si ceux qui déclament contre la révolution de septembre ont visité l'exposition, ils auront vu que la Belgique n'a rien perdu de son industrie, en se séparant de la Hollande, et qu'elle y a gagné l'avantage de s'appartenir à elle-même. Sans doute le nombre des industriels qui ont envoyé leurs produits au concours n'a pas été aussi grand qu'en 1830; on n'a trouvé dans les salles de l'exposition ni les tapis d'Over-Yssel, ni les machines d'Amsterdam, ni les tissus d'Utrecht, ni les ouvrages variés de Harlem, mais on y a vu les belles tapisseries de Tournay, les machines de Liège et de Bruxelles, les tissus d'Anvers, de Gand, de Bruges, d'Ypres, de Courtrai, de Verviers, etc. Du moins la gloire telle qu'elle est, appartient toute entière à la Belgique seule, et personne ne peut en revendiquer la moindre part.

C'est à M. Rogier, qui pendant son ministère n'oublia rien de ce qui pouvait contribuer à la gloire et à la prospérité de la Belgique, qu'est due la première idée de cette exposition, comme de l'exposition de peinture que nous avons vue en 1833, et où notre jeune école a si glorieusement débuté. Nous croyons savoir que ce jeune ministre avait eu d'abord l'idée de faire pour l'industrie ce qu'il avait fait pour les beaux-arts, d'appeler à l'exposition les produits étrangers aussi bien que les produits belges. C'eût été là une exposition plus utile, à coup sûr, que celle que nous avons eue, quand même nos fabricans s'y seraient montrés inférieurs, et certes il en

est qui n'avaient rien à redouter sous ce rapport. Il eût été d'un avantage immense, en effet, de pouvoir comparer entre eux les produits des divers pays, surtout si le prix de revient avait été loyalement écrit sur chacun d'eux. Il paraît que nos industriels se sont effrayés à cette idée, et il a fallu y renoncer, comme on y a renoncé en France en diverses occasions, sur les réclamations des fabricans. Une exposition européenne a donc été jusqu'ici une impossibilité. La ville de Lyon, seule, a eu la gloire d'appeler à une solennité de ce genre les fabricans de tous les pays; mais là il ne s'agissait que des étoffes de soie, et peut-être une telle exhibition n'eût pas eu lieu si la fabrique lyonnaise n'avait eu la conscience de sa supériorité. Nous regrettons pour notre part que la Belgique n'ait pu donner un tel exemple; nous avons la conviction que nos diverses branches d'industrie n'en eussent point souffert, et que plusieurs d'entre elles y eussent trouvé de précieux avantages. Espérons qu'un temps viendra où cette épreuve ne rencontrera plus d'obstacles.

Les expositions des produits de l'industrie sont d'invention moderne; le dernier siècle n'en a vu qu'une seule, encore fut-elle décrétée quand déjà la révolution de 89 était accomplie depuis près de dix ans. Ce fut François de Neufchâteau, alors Ministre de l'Intérieur, qui la proposa. Nous allons emprunter à M. Stéphane Flachet, l'historique de cette exposition et des suivantes, jusques et incluse celle de 1806, la plus importante de toutes. Pour nous ces expositions furent des expositions nationales, puisque alors réunis la France, nos fabricats y figurèrent avec honneur à l'exception toutefois de la première de toutes qui fut ordonnée trop tard et dans des temps trop rapprochés de la tourmente révolutionnaire, pour que les industriels hors du rayon de Paris, pussent y prendre part.

« L'exposition de 1798, dit M. Flachet (1), nous paraît digne d'un vif intérêt; c'est un point de départ d'où l'on peut exactement mesurer le chemin parcouru depuis. Constatons donc soigneusement ce que fut cette exposition, et si les souvenirs de celles dont nous avons été témoins nous font paraître celle de 1798 mesquine et pauvre, n'oublions pas qu'à cette époque la grandeur de la France était sous ses drapeaux.

» Le *Moniteur* du 1^{er} brumaire an VII rend compte en ces termes de la cérémonie d'ouverture de l'exposition. Nous lui faisons à dessein cet emprunt; il est caractéristique des mœurs et du langage du temps.

» A dix heures du matin, le Ministre de l'Intérieur s'est rendu à la maison du Champs-de-Mars, et de là, au lieu de l'exposition par le milieu du Cirque. Cette marche a été réglée ainsi qu'il suit :

- 1° L'école des trompettes;
- 2° Un détachement de cavalerie;
- 3° Les deux premiers pelotons d'appariteurs;
- 4° Des tambours;
- 5° Musique militaire à pied;
- 6° Un peloton d'infanterie;
- 7° Les hérauts;
- 8° Le régulateur de la fête;
- 9° Les artistes inscrits pour l'exposition.
- 10° Le jury, composé des citoyens Darcet, membre de l'Institut; Molard, membre du Conservatoire des arts et métiers; Chaptal, membre de l'Institut national; Vien, peintre, membre de l'Institut national; Gillet-Laumont, membre du Conseil des mines; Duquesnoy, membre de la Société d'agriculture du département de la Seine;

(1) Exposition des produits de l'industrie française en 1834.

Moitte, sculpteur, membre de l'Institut national; Ferdinand Berthoud, horloger, membre de l'Institut national; Gallois, homme de lettres, à Auteuil, associé à l'Institut national;

1 1° Le bureau central;

1 2° Le Ministre de l'Intérieur;

1 3° Un peloton d'infanterie.

» Le ministre et le cortège ont fait le tour de l'enceinte consacrée à l'exposition, et, comme le temple de l'industrie n'était pas terminé, le ministre s'est placé sur le tertre du Champ-de-Mars; il y a prononcé le discours suivant, à la suite duquel la musique a exécuté un air patriotique.

« CITOYENS,

» Ils ne sont plus ces temps malheureux où l'industrie enchaînée osait à peine produire le fruit de ses méditations et de ses recherches, où des réglemens désastreux, des corporations privilégiées, des entraves fiscales, étouffaient les germes précieux du génie; où les arts, devenus en même temps les instrumens et les victimes du despotisme, lui aidaient à appesantir son joug sur tous les citoyens, et ne parvenaient au succès que par la flatterie, la corruption, les humiliations d'une honteuse servitude.

» Le flambeau de la liberté a lui; la République s'est assise sur des bases inébranlables; aussitôt l'industrie s'est élevée d'un vol rapide.... »

« Après cet emphatique exorde, qui était bien moins dans son esprit et dans son caractère, que dans celui de cette époque outrée et guindée, le ministre discutait l'importance des arts industriels, relevait les arts mécaniques de l'abaissement où les tenaient d'anciens préjugés, rappelait que Bacon avait dit que leur histoire était celle de la vraie philosophie, et terminait en témoignant le regret que le court intervalle qui s'était écoulé entre

l'annonce de l'exposition et son ouverture, n'eût pas permis à tous les départemens et à tous les chefs de fabriques importantes d'y venir prendre part.

» Le cinquième jour complémentaire, c'est-à-dire après *trois jours* d'exposition, le jury fit son rapport. Chaptal était rapporteur.

» Le gouvernement avait demandé que le jury lui désignât les douze exposans des produits les plus remarquables. Les choix du jury s'arrêtèrent sur MM. BRÉGUET, *Paris*, horlogerie; LENOIR, *Paris*, instrumens de mathématiques; DIDOT et HERHAN, *Paris*, typographie, édition de Virgile; CLOUET, *Paris*, fabrication d'acier; DIHL et GUERHARD, *Paris*, tableaux en porcelaine; DESARNOD, *Paris*, cheminées et poêles; CONTÉ, *Paris*, crayons; GREMONT et BARRÉ, *Bercy*, toiles peintes; POTTER, *Chantilly*, faïence blanche; PAYN, fils, *Troyes*, bonneterie; DEHARME, *Paris*, tôle vernie; JULIEN, à *Luat (Seine-et-Oise)*, coton filé à la mécanique.

» Le jury déclarait encore dignes de mention honorable, MM. BERTHIER, à *Bizy (Nièvre)*, acier, chaînes de montres; RAOUL, *Paris*, limes fines, en acier français; BOUVIER, *Paris*, ouvrages en filigrane; GERENTEL, *Paris*, feuillets de corne à lanterne; KUTSCH, *Paris*, machine à diviser; THIROUIN-GAUTIER, *Pont-Audemer*, coutils; PATOULET, AUDRY et LEBEAU, *Longjumeau (Seine-et-Oise)*, couverts en acier plaqués d'or et d'argent; SAL-NEUVE, *Paris*, machines; PERRIN, *Paris*, toiles métalliques; DETREY, *Doubs*, bonneterie; GAHOURS, *Paris*, bonneterie; PLUMER-DONNET, *Pont-Audemer*, cuirs corroyés; LEPETIT-WALLE, *Paris*, rasoirs.

» Les mouchoirs et étoffes de *Chollet* et de *Mayenne*; les cristaux du *Creusot* et du *Gros-Caillou*; les machines de M. ROTH, de *Paris*, et les cardes croisées de M. FLA-
GES, de *Toulouse*, étaient cités par le jury comme produits utiles ou d'une bonne fabrication.

» Le jury témoignait son regret « que les citoyens

BOYER-FONFRÈDE, dont les étoffes en coton rivalisent avec les plus belles de l'Angleterre; **DIDOT** jeune, si avantageusement connu par ses superbes éditions, et la fabrication de son papier vélin; **LAROCHEFOUCAULT**, distingué dans le genre de fabrique en cotonnades qu'il a formé; **DELAITRE** à qui la filature de coton doit une partie de ses progrès, n'eussent pas pu concourir. »

» Ces dernières indications du jury sont significatives; quatre fabricans seulement en France, objets des regrets du jury, après une exposition où les fabricans sont si peu nombreux, où manquent les principales villes du royaume! De Lyon, de Rouen, de Tarare, de Saint-Quentin, d'Amiens, de Sedan, d'Elbeuf, de Louviers, de toutes ces villes naguère industrielles et riches, le jury n'en parle pas; c'est qu'elles n'avaient pu réparer encore les désastres qu'avaient fait peser sur elles neuf années de révolutions, de guerres civiles, de luttres contre l'étranger; c'est que Lyon ne pouvait rebâtir en quelques années la moitié de ses maisons tombées sous la hache conventionnelle; c'est que l'herbe poussait encore dans les rues d'Amiens et d'Arras, décimées par les agens du Comité de salut public; c'est que nos débouchés extérieurs étant fermés à nos belles étoffes de lin, à nos batistes, à nos linons, Saint-Quentin périssait, ne songeant pas encore à transformer son industrie; c'est que Sedan, Elbeuf, toutes nos fabriques de drap, si protégées jusqu'à la Constituante dans leurs relations avec l'Espagne et la Saxe, d'où elles tiraient les laines qui leur étaient indispensables, frappées par les mesures prohibitives de la Convention, n'osaient pas montrer des produits indignes de leur ancienne renommée; c'est enfin que l'industrie attestait par sa pauvreté les efforts inouis qu'il avait fallu imposer à la France pour l'arracher à l'invasion étrangère.

» Quelques jours après l'exposition, François de Neufchâteau écrivit aux autorités départementales pour leur faire connaître que l'intention du gouvernement était que

les expositions fussent annuelles. Il traçait dans sa circulaire les règles qui ont été suivies depuis dans ces solennités, savoir, la formation d'un jury départemental pour choisir les produits dignes d'être admis à l'exposition, et la formation d'un jury central pour les juger.

» L'exposition n'a pas été très nombreuse, disait le ministre ; mais c'est une première campagne, et cette campagne est désastreuse pour l'industrie anglaise. Nos manufactures sont les arsenaux d'où doivent sortir les armes les plus funestes à la puissance britannique.

» Plus de trente années se sont écoulées depuis cette prédiction faite par le ministre du Directoire ; s'est-elle vérifiée ? Nos manufactures prospèrent ; elles marchent aujourd'hui d'un élan admirable, et celles de l'Angleterre font des progrès aussi rapides ; chacune des deux nations conserve sa supériorité, l'une dans les arts mécaniques, l'autre dans les arts chimiques et les objets de goût ; et, loin que les deux pays aient vu accroître leur haine mutuelle en proportion de leurs progrès industriels, chaque jour leur alliance se resserre ; qu'on ose en élargir les bases par des concessions commerciales réciproques, et l'union inébranlable des deux peuples les plus industriels de l'univers prouvera que l'industrie forge la paix, et non la guerre.

» Le ministre terminait en annonçant que le jury central décernerait vingt médailles d'*argent* aux vingt manufacturiers les plus habiles, et une médaille d'*or* à celui qui aurait porté le coup le plus funeste à l'industrie anglaise.

» Telles étaient les mesures et les passions de cette époque, inévitable suite de la guerre que les deux pays se livraient furieuse ; mais une fois engagé dans les guerres industrielles, on ne les arrête pas aussi facilement que celles du canon. L'Europe a déposé les armes, il y a dix-huit ans, et nous sommes encore en pleine guerre de douanes.

» N'oublions pas de rappeler que le jour même de

l'ouverture de l'exposition, une tentative fut faite au conseil des Cinq Cents pour rétablir les réglemens et les marques officielles en matière de fabrication, et que cette proposition fut rejetée. »

CONSULAT. — RENAISSANCE DE L'INDUSTRIE ; PROGRÈS DES ARTS CHIMIQUES ET MÉCANIQUES ; EXPOSITION DE 1801 ET DE 1802, MÉTIER JACQUART.

« Les époques les plus favorables aux améliorations de tout genre, et particulièrement aux progrès industriels, ce sont celles où une sympathie vive et profonde existe entre le gouvernement et le pays; peu de momens dans notre histoire ont mieux présenté ce caractère que l'époque du Consulat; aussi l'histoire industrielle des premières années de ce siècle brille-t-elle d'un remarquable éclat. Les deux expositions de 1801 et de 1802 en donnent des preuves pleines d'intérêt. Ce n'est pas toutefois que notre industrie doive y apparaître forte et prospère encore dans toutes les branches importantes de la production, telle que nous l'avons admirée plus tard; mais partout on la voit s'éveiller et entrer avec une inexprimable ardeur dans la carrière immense que lui ouvraient les progrès accomplis autour d'elle, surtout par l'Angleterre.

» Les deux expositions de 1801 et 1802 ont eu lieu dans la cour du Louvre, sous le ministère de Chaptal. Chaptal n'avait ni toutes les qualités, ni tous les défauts nécessaires chez un ministre de l'homme fort, impatient, absolu, qui tenait alors les rênes du gouvernement, assisté de deux suppléans, bien plus que de deux collègues. Chaptal ne resta donc pas long-temps ministre; mais son passage dans l'administration suprême de l'industrie et du commerce a été marqué par un zèle souvent heureux, par une application assidue au développement des arts nourriciers et moralisateurs du peuple.

G

» Lors de l'exposition de 1801, la paix générale n'était pas encore obtenue ; mais déjà avait eu lieu le traité de Lunéville, signé le 9 février, entre la République et l'Allemagne. Les limites du Rhin nous étaient définitivement acquises. La France n'ignorait pas que des négociations étaient entamées avec l'Angleterre. Les articles préliminaires de paix furent en effet signés à Londres, entre M. Otto et lord Hawkesbury, le 1^{er} octobre, c'est-à-dire onze jours après l'ouverture de l'exposition qui eut lieu le 19 septembre (2^e jour complémentaire an IX). Cette attente de la paix générale n'avait pas peu contribué à rendre à l'industrie française une grande vigueur.

» Douze médailles d'or, vingt médailles d'argent, trente médailles de bronze furent données à cette exposition, sur le rapport d'un jury composé de MM. Berthollet, Bardel, Berthoud, Bonjour, Bosc, Guyton-Morveau, Molard, Mérimé, Montgolfier, Périer, De Prony, Scipion Périer, Raymond, Vincent, et Louis Costaz, rapporteur.

Ces médailles d'or furent données à MM. SOLAGE et BOSSUT, *Paris*, nouvelle écluse pour les canaux ; SOLLER, GUENTZ et GOURY, *Moselle*, scies, limes et faux ; UTSCHNEIDER, *Sarreguemines*, poteries ; MERLIN-HALL ; *Montereau*, poterie ; ces deux fabricans étaient mis sur un rang égal ; le sort devait attribuer la médaille à l'un d'eux ; FAULER, REMPF et MUNTZER, *Choisy*, maroquin ; MONTGOLFIER, *Annonay*, papier ; DECRETOT, *Louviers*, draps. — M. Decretot présentait des draps de vigogne, des draps faits en laine d'Espagne, des draps faits avec la laine du troupeau de premier choix, race d'Espagne, entretenu par le gouvernement à Rambouillet, et enfin des draps de laine française améliorée par l'alliance de nos bêtes à laine avec les mérinos. — TERNAUX frères, manufacturiers à *Reims*, *Sedan*, *Louviers*, *Ensival* (1), draps

(1) M. Ternaux avait alors une fabrique dans le district de Verviers.

et casimirs. — DELAITRE, NOEL et C^{ie}, à *l'Epine*, près *Arpajon*, cotons filés à la filature continue. (Ce procédé était différent du filage aux *mull-jennys*, et moins parfait). LIEVEN-BAUWENS (1), *Passy*, cotons filés à la *mull-jenny*, basins, piqués; MORGAN et DELAHAYE, *Amiens*, velours; LIGNEREUX et JACOB, fabricans de meubles; ils étaient mis sur le même rang; le sort devait décider entre eux pour la médaille.

» Pour les médailles d'argent, le jury déclarait d'abord en être dignes huit exposans déjà couronnés à l'exposition de l'an VI : MM. Raoul, Salneuve, Lepetit-Walle, Perrin, Bouvier, Plumer-Donnet, Cahours, Detrey. Vingt autres médailles étaient données; parmi les exposans qui les ont obtenues, nous remarquons : Schey, *Paris*, acier poli; Robert, *Besançon*, horlogerie commune; les fabriques du *Creusot* et de *Montcenis*, cristaux, fonte de fer; Decroisilles frères, *Rouen*, blanchisserie dite *berthollienne*; Pavie, *Rouen*, teinture incarnat sur coton; Bonvalet, *Amiens*, machine à imprimer sur velours; Johannot, *Annonay*, papier; Delarue et Petou, *Louviers*, draperies; Pictet, *Genève*, châles en laine et soie; Richard et Noir, *Alençon* et *Paris*, cotons filés; Savenne, *Rouen*, velours; Patinot et Cablin de *Troyes*, Sanson de *Clairfontaine*, Grillon de *Dourdan*, pour des piqués et des basins.

» Parmi les exposans honorés de la médaille en bronze, on remarque Dumas, *Eure*, acier cimenté; Jecker, *Paris*, instrumens de mathématiques; Calla, *Paris*, machines; Delamotte, *Paris*, modèle de machine à vapeur; quatre ouvriers, Olive, Ferrin et les frères Maquenchen, des communes rurales du canton de *le Vimeux*, *Somme*, associés pour la fabrication des serrures et platines; Carcel, *Paris*, lampes; Payen et Bourlier, *Paris*, produits chimiques; Grandin, *Elbeuf*, draps.

(1) C'est lui qui a été le créateur de l'industrie cotonnière en Belgique.

» Enfin une médaille de bronze était donnée à JACQUART, « inventeur, dit le rapport d'un mécanisme qui supprime un ouvrier dans la fabrication des tissus brochés. » On s'étonnera moins du peu d'importance attaché par le jury à une invention qui devait changer la face de l'industrie lyonnaise, quand on saura que l'industrie lyonnaise elle-même méconnaissait cette invention.

» Les machines employés à ce moment pour la confection des étoffes brochées, étaient compliquées, difficiles à manier, chargées de cordes et de pédales; outre l'ouvrier chargé du tissage, un ou plusieurs ouvriers étaient nécessaires pour faire mouvoir ces cordes et pédales, et donner aux fils de la chaîne les diverses positions qu'exigeait le brochage ou le façonnage de l'étoffe; on y employait généralement des enfans, et particulièrement de jeunes filles, appelées *tireuses de lacs*, et qui, pour conduire le métier, étaient obligées de conserver pendant des journées entières des attitudes forcées qui déformaient leurs membres et abrégeaient leur vie. Jacquart avait trouvé le moyen de faire mouvoir les pédales et tirer les lacs par l'ouvrier tisseur, qui pouvait ainsi conduire seul le métier, et n'avait plus besoin de ces auxiliaires, victimes précoces d'une industrie arriérée. Jacquart affranchissait donc la classe ouvrière d'un travail où se perdaient et la santé des enfans, et la moralité des pères qui les y assujettissaient. Mais ceux-ci (et n'oublions pas que le besoin est leur excuse) se révoltaient à la pensée de perdre cette source de gain, et Jacquart, pendant plusieurs années, fut menacé dans son existence.

» Son métier cependant devait bientôt faire mouvoir plus de bras vigoureux et exercés qu'il n'en suspendait de jeunes et de faibles. En procurant une grande économie sur la fabrication des étoffes façonnées, il donnait à l'industrie française le moyen d'étendre ses produits dans le genre où la supériorité lui est acquise sur tous ses concurrents, c'est-à-dire dans les étoffes qu'embellit et qu'en-

richit l'art du dessin. Déjà, à cet égard, une grande révolution s'était opérée à Lyon. En 1788, sur 14,782 métiers, on n'en comptait que 240 pour les étoffes façonnées; en 1801, sur 7000 métiers, on en comptait 2800 pour les façonnés. Lyon avait perdu une partie de ses débouchés pour les étoffes unies; il les reprenait par celles où il pouvait allier le talent de ses tisseurs au goût de ses dessinateurs. Ainsi le métier Jacquart venait assurer définitivement le succès de cette modification si importante dans l'industrie lyonnaise, et fournir à ses ouvriers plus de travail qu'il ne leur en ôtait. C'est ce qui ne fut compris d'abord ni par les fabricans, ni par les ouvriers de Lyon, ni par le jury de l'exposition.

» La paix d'Amiens avait été signée le 25 mars 1802, entre la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne et la Hollande; le 25 juin, un traité d'alliance avait été signé entre la France et la Turquie; le 11 septembre, le Piémont avait été réuni à la France; un gouvernement jeune et fort, une paix dont rien n'annonçait encore à la nation la fin si prochaine, tout contribuait à soutenir, à exciter l'élan du pays dans les voies fécondes du travail. C'est sous de si heureux auspices que s'ouvrit une nouvelle exposition, le 18 septembre 1802 (1^{er} jour complémentaire de l'an X).

» MM. Alard, Berthoud, Bosc, Conté, L. Costaz, Guyton-Morveau, Mérimé, Molard, Montgolfier, Périer, S. Périer, Prony, Raymond, Vincent, composaient le jury chargé de décerner les récompenses.

» Vingt-deux médailles d'or furent données à l'exposition de 1802, à MM. JUBIÉ, *Saône*, *Isère*, soies fines et superfines, grèges et moulinées; CAMILLE PERNON, *Lyon*, étoffes de soie; LOUIS POUCHET, *Rouen*, filature de coton; RICHARD et NOIR-DUFRESNE, cotonnades; PAYN fils, *Troyes*, bonneterie; JOHANNOT, *Annonay*, papier; BERTHOUT, BRÉGUET et JANVIER, *Paris*, horlogerie; DROZ, *Paris*, art monétaire; AUBERT, *Lyon*, métier à tricot;

MONTGOLFIER, *Lyon*, béliier hydraulique; COLIN DE CANCEY et SERCILLY, *Souppes*, aciérie; BOUTET, *Versailles*, armes; DECROISILLES, *Rouen*, produits chimiques; ANFRIE et d'ARCET, *Paris*, produits chimiques; POTTER de *Montereau*, et FOURMY de *Paris*, poterie; ODIOT et AUGUSTE, *Paris*, orfèvrerie; JOUBERT et MASQUELIER, *Paris*, gravure.

» Rappel était fait des médailles d'or obtenues l'année précédente par MM. Decretot, Ternaux, Bauwens, Delaître, Conté, Utschneider, Merlin-Hall, Lignereux et Jacob.

» Des médailles d'argent et de bronze étaient données pour la draperie à des fabricans de Louviers, Carcassonne, Reims, Elbeuf, Castres, Amiens, Bédarieux, Montauban, Marvejols, Mons, Beauvais, Abbeville, Le Mans, Lodève; pour les soies filées, à des fabricans de la Drôme; pour les étoffes de soie, à des fabricans de Tours et de Paris. Pour la toilerie et la batiste, Cambrai, Valenciennes, Saint-Quentin, l'Oise, les Côtes-du-Nord paraissaient avec avantage; Bolbec, Arras, Valogne, Rouen, Valence, les Basses-Pyrénées, pour la filature de coton; Troyes, Paris, Rouen, Roubaix, Neufchâtel, Évreux, Amiens, pour les étoffes de coton; Troyes, Dourdan, Orléans, Gand, Marseille, l'Indre, les Basses-Pyrénées, les Deux-Nèthes, pour la bonneterie; Paris et Angoulême, pour la fabrication du papier; Paris, Besançon, Beaucourt, pour l'horlogerie et les instrumens de précision; Liancourt, Rouen, Paris, pour les machines.

» De nombreuses forges présentaient leurs produits; des limes et des faux étaient exposées par plusieurs manufactures; le platine était produit et fabriqué par Jeannety.

» A côté des Decroisilles, des Conté, des Anfrye et d'Arcet, venaient se ranger de nombreux fabricans de produits chimiques; le bleu de Prusse, le vinaigre, le bleu de Hollande, le blanc de plomb, le sel ammoniac,

l'antimoine et ses préparations, l'alun, la colle-forte étaient traités dans de nombreuses fabriques, et occupaient une place importante à l'exposition. M. Benjamin Delessert exposait des sucres raffinés. La poterie enfin, les cristaux et la porcelaine, avaient de nombreux exposans. Nous avons vu que, pour la poterie, quatre d'entre eux étaient jugés dignes de la médaille d'or.

» Au grand nombre de cités et de fabriques dont les produits méritèrent d'honorables distinctions à l'Exposition de 1802, on peut mesurer l'ardeur et l'émulation qui régnaient dans le pays; partout de nouvelles fabriques, ou d'anciennes manufactures renaissant de leurs cendres. Les arts utiles surtout, ceux qui fournissent aux consommations les plus générales, étaient l'objet des efforts les plus persévérans, les plus multipliés; l'intervention des Conté, des Berthollet, des Chaptal, des Guyton-Morveau, dans l'industrie, imprimait aux arts chimiques, à la teinture, au blanchiment, un essor inespéré; mais ce tableau des efforts de notre industrie dans les commencemens de ce siècle se déroulera plus complet quand nous aurons assisté à l'Exposition de 1806 (1). »

EMPIRE. — EXPOSITION DE 1806.

« L'exposition de 1806 eut lieu, sous le ministère de M. Champagny, dans les salles de l'hôtel des ponts et

(1) Les produits de la Belgique se firent remarquer dans les expositions de 1801 et 1802, et plusieurs de nos compatriotes y obtinrent des distinctions. Nous citerons notamment M. Piat Lefebvre de Tournay qui obtint une médaille de bronze pour les tapis, M. Rapsael de Gand qui obtint la même distinction pour une caisse de bleu clair, et M. Gauthier de Mons à qui fut décernée une médaille de bronze, équivalant à une médaille en argent de deuxième classe, pour des étoffes de laine, dites tricots. M. Reuss de Bruxelles vit ses dentelles remarquées à ces expositions, et M. Bourgeois d'Anvers une belle pièce de mousseline. Il fut fait mention honorable par le jury des produits confectionnés dans les maisons de détention de Bruxelles, Vilvorde et Gand.

chaussées. Monge présidait le jury, où l'on remarquait Berthollet, Collet-Descotils, De Gérando, Gay-Lussac, Montgolfier, S. Périer, Camille Pernon. Le rapport fut fait par M. L. Costaz. L'exposition fut ouverte le 25 septembre; elle dura dix jours. Le nombre des fabricans y fut dix fois plus grand qu'en 1802.

» Une des parties les plus importantes de cette exposition fut celle des laines et draperies. L'agriculture française avait fait depuis quelques années des efforts inouis pour acclimater la race des mérinos; elle en recueillait les fruits, et bien qu'elle fût très éloignée encore de suffire à tous les besoins, il était toutefois évident qu'il y avait là le germe assuré d'une branche immense de travail et de richesse pour le pays.

» Les fabriques de drap avaient fait des efforts semblables et avec autant de succès. Les villes et les fabriques qui s'étaient présentées en 1802, reparaissaient avec de nouveaux avantages; d'autres et importantes manufactures s'étaient élevées encore. N'oublions pas que la Belgique était alors réunie à la France; que ses produits en lainages occupaient une place distinguée à l'exposition, notamment ceux de Verviers, d'Aix-la-Chapelle et d'Eupen; qu'une partie de nos débouchés extérieurs nous était alors fermée par la guerre; que la concurrence des départemens réunis était aussi très active à l'intérieur, et qu'elle n'empêchait pas cependant les départemens de l'ancienne France de se couvrir de nombreuses et prospères fabriques.

» La production de la soie faisait également des progrès rapides; neuf départemens envoyaient des produits; deux seulement en avaient envoyé en 1802. L'exposition des étoffes de soie était riche et brillante; Lyon y tenait le premier rang; Paris, Nismes, Avignon y occupaient aussi une place importante. La fabrication des dentelles et blondes, celle des toiles, des batistes et linons, avaient fait aussi de sensibles progrès.

» La fabrication du coton avait surtout reçu d'évidentes améliorations. Les procédés anglais pour le filage étaient définitivement acquis ; Tarare et Saint-Quentin produisaient des mousselines dont le jury ne contestait plus l'origine française , comme il l'avait fait en 1802 pour la seule pièce de mousseline qui eût paru à cette exposition. Saint-Quentin avait transformé enfin son industrie, et ses métiers, que le lin abandonnait, battaient plus nombreux des étoffes de coton. Mulhouse, réuni à la France en 1798, paraissait pour la première fois à l'exposition. MM. Haussmann et Dolfus-Mieg marchaient à la tête de cette belle fabrique. La magnifique manufacture de Jouy paraissait avec ses produits élégans , ouvrant carrière à une industrie où les secours du dessin et de la chimie sont nécessaires , où deux causes de supériorité nous sont ainsi assurées.

» Les arts métallurgiques suivaient, mais de loin ; plusieurs forges cependant présentaient des fers de première qualité. On y remarquait un envoi de fer préparé dans la Haute-Marne , avec deux tiers de charbon de bois et un tiers de houille. Cet envoi était fait par trois personnes qui prenaient les désignations suivantes : M. Robin, *propriétaire de la forge* ; Mathieu, *fermier* ; Puichard, *forgeron-affineur qui a fabriqué le fer*. Association honorable et dont la publicité doublait le mérite et l'intérêt.

» Les machines et métiers étaient en grand nombre. Un Anglais, M. Douglas, tenait le premier rang dans cette partie de l'exposition. M. Douglas que les encouragemens du gouvernement avaient accompagné dans ses premières tentatives , pour doter la draperie française des procédés anglais , avait depuis deux ans fourni aux fabriques de drap de seize départemens , plus de trois cent quarante machines.

» D'autres fabricans, notamment de Paris, s'occupaient avec fruit de cette branche si féconde des arts

n

mécaniques, et produisaient des métiers jugés par le jury dignes de distinctions du premier ordre.

» Paris conservait toute sa supériorité pour les instrumens de précision, la typographie, la gravure, l'orfèvrerie, les instrumens de musique, l'ébénisterie, la tabletterie. La fabrique de bronze qui devait prendre la première place parmi ses industries, paraissait pour la première fois aux expositions, conduite par MM. Thomire, Galle, et Ravrio.

» La chimie avait continué ses heureuses et fécondes applications à l'industrie. L'alun, la soude, le sulfate de fer, le minium, la litharge, les couleurs, comptaient, grâce à ses enseignemens, au nombre des branches les plus importantes de la production française. La cristallerie n'était pas moins redevable à ses recherches; M. d'Artigues prenait sa place dans cette riche fabrication.

» Telles furent les cinq premières expositions des produits de l'industrie française. »

M. Flachat examinant tout au point de vue exclusivement français, s'est peu occupé de la Belgique. Nous suppléerons à son silence en publiant ici la liste des industriels belges qui envoyèrent des produits à l'exposition de 1806 :

DÉPARTEMENT DE LA DYLE. (BRABANT.)

M. C. Cammaert,	St.-Josse-ten-Noode.	Coton teint; on remarque le rouge d'Andrinople.
Schavaye père,	id. 250 ouvriers.	Indiennes imprimées.
Guill.-Fr. Scavaye,	Curegheim. 70 ouvriers.	Beau fil de coton.
Judson,	Bruxelles.	Bas.
Galler-Ligeois,	id.	Grand châle et échantillon de dentelles.
Gillet,	id.	Fils de coton, tricot, laine, soie, tulle.
Michel et Keyser,	id.	Étoffes de laine, dites <i>corson frisard</i> .
Ronstorff-Raklemberg,		
Scheblir,	id.	Casimir, couating.
Schavaye fils,	id.	Châles indienne de couleur amaranthe.

Huygh ,	id.	Tuyau de plomb laminé sans soudure.
Desprets , orfèvre ,	id.	Seize dessins de machines de son invention.
Debrakenier ,	id.	Prospectus de recueils de tous les traités de paix de 1789.
Vrancken ,	Louvain.	Chapeaux bas prix.
Decoster ,	id.	Toile de lin.
Humble ,	id.	Toile.
Tiberghien fils ,	Heylissen. 200 ouvriers.	Coton filé, basins, satinettes, service de table.
Séphirin-Dufraes ,	Virginal.	Beau fil de dentelle.
Warlus ,	Nivelles.	Échantillon de velours de soie, basin sur chaîne de fil de lin.
Engler ,	La Cambre.	Basins et piqués.

DÉPARTEMENT DE JEMMAPPE. (HAINAUT.)

Godfroy ,	Enghein. 160 ouvriers.	Dentelles.
Hyp. Mary ,	id.	id.
Hospices des orphelines ,	id.	id.
Fontaine ,	Binche.	Broderies à dentelles.
Lelong ,	Enghien. 108 ouvriers.	Fil à dentelle.
Bouchez-Neve ,	Tournay.	Fil à coudre, plat, et pour tricot.
Cador ,	Charleroi.	Étoffe de laine de diverses qualités.
Deltombe ,	id.	id.
J. Martin ,	id.	id.
Leroy ,	id.	id.
G. Martin ,	id.	id.
Depouille ,	Enghien.	id.
Gauthier ,	Mons.	id.
V ^e Motte ,	Tournay.	Pannes en laines.
Guillaume ,	Charleroi.	Laines filées et non filées.
Bellemont.	Enghien.	Chapeaux.
Dufour ,	Tournai.	Tricot, bonnetterie de laine , fil, coton.
Courouble ,	id.	id.
Boucher ,	id.	id.
Petillon ,	id.	id.
Dewaltine ,	id.	id.
V ^e Sarmentier ,	Enghien.	Toile de lin.
Dubuisson ,	Mons.	Toile, basins.
Rousselle ,	Tournai.	Cotonnettes, siamoise, mouchoirs, basins et tissus de coton.
Mauroy ,	id.	id.
Touray ,	id.	id.

Coymans ,	Tournai.	Cotonnettes , siamoise , mou- choirs , basins et tissus de coton.
Vazière ,	id.	id.
Morel ,	id.	id.
J.-B. Thiry ,	id.	id.
Lor ,	Mons.	id.
Atelier de bienfaisance ,	id.	id.
Mathes ,	id.	Velours de coton , basin , nan- kin , percale.
Flameny ,	Braine-le-Comte.	Cotons filés pour trame.
Bartimon ,	Mons. 800 ouvriers.	Coton filé , tissus de coton de toute espèce.
Thiberghien et Bardel ,	id. 850 ouvriers.	id.
Clark et André ,	Harvé.	Broches pour mulle-jenny. 200 broches par semaine.
Godard , vétérinaire ,	Mons.	Un fer à cheval.
Delcombre ,	id.	Balances , moulin à café , rouages.
Constaney ,	id.	Mors à la mameluck et autres.
Beghien ,	id.	Rouages et autres pièces pour mécaniques.
Puissant ,	id.	Échantillons de marbre poli.
Hocquart ,	id.	Sel ammoniac.
Delblaire ,	id.	Savons blancs , huile épurée.
Dubois ,	id.	Amidon.
Debousie ,	id.	Échantillon de faïence.
Navez ,	Binche.	Une barre d'acier.
Frison ,	Lodelinsart.	Des clous à différens usages.
Genin ,	Fontaine-l'Évêque.	Ustensiles de cuisine.
Huzion ,	Ath.	Instrumens aratoires.
Raucourt ,	Douvrain.	Bleu de Prusse.
Thieffroy ,	Tournay.	Couperose.
Debellignies ,	id.	Échantillon de porcelaine.
Piat-Lefebvre ,	id.	Tapis de pied.

DÉPARTEMENT DE L'ESCAUT (FLANDRE-ORIENTALE.)

Grenier ,	Gand.	Toile blanche.
Vambersic ,	id.	Toile bleue.
N. Fleury ,	id.	Toile écrue.
F. Verhegen ,	id.	Toile rayée.
François ,	id.	Toile à voile.
Loose ,	id.	Produits de papeterie.
Mabilde ,	id. 130 ouvriers.	id.
Bonneville ,	id. 150 ouvriers.	Rubans de fil.
Vanderschilden Rapsaet ,	id.	Baril de bleu pale.
Pynaert et Hoogstaël ,	id.	Une caisse de bleu.
Goeroit ,	id.	Colle forte.
Grassée ,	id.	Épingles.
Frison ,	id.	1 boîte de blanc de plomb.

(XXXIII)

Sibille ,	Gand.		Couatings , baies.
Duprez.	id.		Caisse d'amidon.
Leys ,	id.		id.
Muyt ,	id.		Chapeaux.
Lousberg ,	id.	300 ouvriers.	Indiennes imprimées à la mécanique , annuellement 40,000 pièces dans le com- merce.
Hysette ,	id.		Cheminée en fer.
Noël ,	id.		Plumes à écrire.
Nuytens ,	id.		Fil de coton pour chaînes n° 30 à 40.
Smet ,	id.		Toile de coton peinte.
P. Bauwens ,	id.		Cuir tanné , il confectionne annuellement 15,000 cuirs bœufs , 20,000 peaux de veau.
Devos Gilles ,	Lokeren.		Coutils.
Segers ,	Termonde.	180 ouvriers.	Indiennes et mouchoirs.

DÉPARTEMENT DE LA LYS. (FLANDRE-OCIDENTALE.)

Van Outryve ,	Bruges.		Toiles de toutes espèces.
Hollandre ,	id.		id.
Serweytems ,	id.		id.
Ovevaer ,	id.		id.
Borre ,	id.		id.
Cluteur ,	id.		id.
Vandemaële ,	id.		id.
Busscher ,	id.		id.
De la Rue ,	id.	180 ouvriers.	id.
Delange ,	id.		id.
Versavel ,	id.		Une toile de 3 mètr. de large pour drap de lit.
Mlle Schicts ,	id.		Toiles de toutes espèces.
Alexis Quekere ,	Neuve-Église.		id.
Felchen Dubois ,	Courtrai.		id.
Rosseeuw ,	id.		id.
Dlle Van Roosekech ,	id.		id.
Bekaert-Bakelant ,	id.		Toile à œil de perdrix , graine de froment , qua- drillé , damassé.
Bakelant-Beck ,	id.		id.
Atelier des pauvres ,	id.		id.
Hubené ,	Bruges.		Échantillon de dentelles.
Claeys ,	id.		id.
Cinq écoles de pauvres filles ,	id.		id.
Atelier public ,	Ostende.		id.
Atelier de charité ,	Nieuport.		id.
École publique ,	Poperingue.		id.

Duhayon ,	Ypres.	Échantillon de dentelles.
Delmotte Maes ,	id.	id.
Debaens ,	id.	id.
Desmaizières ,	id.	id.
Craeylenck ,	id.	id.
Fontainebleu ,	id.	id.
Dlle Decandt ,	id.	id.
Van Aeker ,	id.	id.
Dlle Dubye ,	id.	id.
École des hospices ,	id.	id.
Atelier des orphelins ,	Courtrai.	id.
De la Rue ,	Bruges.	Rubans et fils.
Lauwyek ,	Comines.	id.
Dchem-Leville ,	id.	id.
Bonduelle ,	id.	id.
V ^e Bliau ,	Poperingue.	id.
Parent ,	Ypres.	id.
Calmeys ,	id.	id.
De Poorter ,	id.	id.
Boulaert ,	id.	id.
Louis Janssens ,	Iseghem.	id.
Établissement de cha-		
rité ,	Luhlewelde.	Fils écrus.
id.	Ghistelles.	id.
Vandevyvere ,	Wervicq.	Fils tors.
Versavel ,	id.	id.
Performée ,	id.	id.
R. Scokul ,	Ypres.	Fil à coudre.
Dejonghe ,	Courtrai.	Fil d'épreuve,
Grigny ,	Ypres.	Fil à coudre.
Angelhis ,	Menin.	Futaines, siamoises, basins ,
		piqués, perkales, calicots ,
		molletons, velours de co-
		ton, etc., etc.
Vandermersch ,	id.	id.
Vandeweghe ,	Mouzerons.	id.
Vanhoozenbeke ,	Bruges.	id.
Hendricksen ,	id.	id.
Pauwels ,	id.	id.
Beaucourt ,	id.	id.
Vanderhofstadt ,	id.	id.
J. Bulaert ,	id.	id.
Castruque ,	Ypres.	id.
J. Cailleau ,	id.	id.
L. Movyn ,	id.	id.
Fauconnier ,	id.	id.
Vanlede ,	Bruges ,	Coatings , frisés, corsaires ,
		molletons, serges , et au-
		tres lainages communs.
Fontaine ,	id.	id.
Grillon ,	id.	id.

Atelier public,	Bruges.	Coatings, frisés, corsaires, molletons, serges, et autres lainages communs.
Vanhoutte,	Cortemaek.	id.
Delbeck,	id.	id.
Driven,	Neuve-Église.	id.
Tassaert,	id.	id.
Dequekene,	id.	id.
Kunette,	id.	id.
Picavet Lesaffre,	Mouzerons.	id.
Cheysen,	Bruges.	Laine peignée et non peignée, laine filée de toute qualité.
Hooglede,	id.	id.
Pieters,	id.	id.
Les communes de	Briseghem.	id.
id.	Guilleghem.	id.
id.	Morzeele.	id.
id.	Wevelghem.	id.
id.	Wervicd.	Lin peigné et non peigné, lin filé de toute qualité.
id.	Ardoye.	id.
Hennekens,	Bruges.	Cordages nommés <i>étacq</i> et <i>écoute d'hunier</i> .
Les cultivateurs de	Poperingue.	Houblon comprimé au moyen d'une nouvelle mécanique.
La commune de	Wervicq.	Tabac en feuilles.
Decquaert,	Ypres.	Plomb en dragées.
Verrue-Goethales,	Courtrai.	Coutils.
Laviolette,	id.	Coton filé du n° 40 au n° 80.

MEUSE INFÉRIEURE. (LIMBOURG.)

Charles Clermont,	Vaels.	Coupon de drap.
Trosdorff,	id.	Coupon de casimir; échantillon de laine du troupeau de M. Herneback.
Rid.-Frosdorff,	id.	Aiguilles.
Lowet,	St.-Trond.	Garance épurée et préparée.
Baert,	id.	id.
Swennen,	id.	Échantillon de dentelles.
Brux fils,	id.	id.
Coninckx frères,	id.	id.

SAMBRE ET MEUSE. (NAMUR.)

Dartigue,	Givet.	Échantillon de cristaux.
Wouters,	Andennes.	id. de faïence.
Messon,	St.-Servais.	id.
Vanderwarde,	Andennes.	id.
M ^{me} Bouqueau,	id.	id.

Steenback ,	Andennes.	Échantillon de cuir pour semelles.
Baré-Comogne ,	id.	id.
Bivort-Raymond ,	Namur.	Échantillon de cuivre battu.
Raymond de la Roche ,	id.	id.
F. Amand ,	Bouvigne.	Échantillon de fer fort.
Genot ,	Godinne.	Modèle d'ancre en fer.
Denison Schaeys ,	Namur.	Colle forte.
Gedeon-Contamine ,	Givet.	Marbre de toutes nuances.
Everard ,	Namur.	Échantillon de minium.
Mme V ^e Moret ,	id.	Échantillon de lainage.
Desmanet ,	id.	id.
Doux ,	id.	id.

DÉPARTEMENT DE L'OURTRE. (LIÈGE.)

Poncelet ,	Liège.	Limes.
Poncelet Raunet ,	id.	id.
Chevremont ,	id.	Ammoniaque.
L'hospice des orphelins de	id.	Dentelles.
Atelier de charité de	id.	Draps croisés et non croisés.
Closon Lahaye ,	id.	Serge , tricot molletonné.
Peyet-Lefebvre ,	id.	Cire à cacheter.
Les tanneurs de	Malmedy.	Cuirs pour semelles.
Diverses fabriques ,	id.	Échantillons de dentelles noires.
Delvaux ,	id.	Colle forte.
Crepu ,	id.	Échantillon de mousseline.
H. Seinbaek ,	id.	basin et piqué.
Dechene , bottier ,	Spa.	Carton pour presser les draps.
La commune de	Salen.	Soulier de nouvelle invention.
J. P. Simonis ,	Verviers.	Une pierre à rasoir très fine.
Biolley ,	id.	Échantillons de draps.
Schurvel ,	id.	id.
Godin ,	Ennval.	Draps.
Sauvage ,	Fauquemont.	id.
Saumenne ,	Marché des dames.	Sept barres de fer.
Paqua ,	Flone.	Deux morceaux d'alun.
Dautrebande ,	Huy.	Tôle laminée.
Bastin ,	id.	id.
Delloye ,	id.	id.
Atelier public ,	id.	Échantillons de coton filé depuis le n ^o 5 jusqu'au n ^o 26.
Panajon ,	id.	Une bande de cuir fort de Buénos-Ayres.
Erhard ,	Liège.	Mouchoirs et toiles imprimées.

DÉPARTEMENT DES DEUX NÈTHES. (ANVERS.)

Établissement de bien- faisance ,	Anvers.	Tapis de pieds en bourres ou poil de vaches.
Beke ,	id.	Poterie en noir.
Oostmalle ,	id.	id.
Booghmans ,	id.	Étoffe de fil et coton , appe- lée <i>dèmitte</i> .
Landsheer ,	id.	Moule à pain de sucre.
Mullenbroeck ,	id.	Colle forte.
Vanderwee ,	id.	Molletons, toiles de coton.
Dewit ,	id.	id.
Deley ,	id.	Amidon beau blanc.
Six ,	id.	Soie à coudre de diverses couleurs.
Huymans ,	id.	Un pain de sucre raffiné.
Vouregemortel ,	id.	Soieries , rubans de soie , et filoselle.
Deliagre ,	id.	Dentelles.
Muskin ,	id.	Poil de chèvre teint et filé.
Michielsens ,	Turnhout.	Échantillons de coutils et toiles imprimées.
Sanen ,	id.	id.
Classen ,	id.	id.
Hendrix ,	id.	id.
Michielsens père ,	id.	id.
Borghs ,	id.	id.
Vandooren ,	Moll.	Drap bleu , bayes et corsage.
Mesmaekers ,	Turnhout.	Échantillon de dentelles.
Mme Ve Bruggeman ,	Malines.	id.
Vermuelen ,	id.	Cuirs pour harnais.
Dusart ,	id.	Chapeaux de poils de lièvre du pays.
Franken ,	id.	Cordes pour draperie.
Andries ,	id.	Tiretaine et autres étoffes de laine.
Mens ,	Lierre.	Mouchoirs , basin , toile de coton.
Atelier de charité ,	Malines.	Étoffe de laine.
Tuerlinck ,	id.	Flûte traversière , clarinette , basson.
Gilles ,	Arendonck.	Tricot de laine pour panta- lon.

FORÊTS (LUXEMBOURG.)

Gerard ,	Berchwez.	Fers forts.
Didiot et Meyer ,	La Sauvage.	id.
Blochausen ,	Berg.	Fers tendres.
Collard ,	Domeldange.	Fers platinés.

E

Fabert , Simonet ,	Berbourg. Clairefontaine.	Fers métis. Chaudrons , marmites , us- tensiles de cuisine en fonte.
Bock ,	Sept-Fontaines.	Échantillons de faïencerie et terre de pipe.
F.-L. Dautim , Dondelinger , Hoffmann ,	Arlon. Eshternach. Virton.	Échantillon de terre de pipe. Échantillon de faïence. Échantillon de poterie brune et autres couleurs.
Hermann , Schoettaert , Cravate , V ^e Poncelet , E.-E. Marson , P.-B. Schouman ,	Esch sur la Sarre. id. id. Virton. id. Niderkorn.	Draps communs. id. id. Croisés tiretaine. Produits de tanneries. Peaux en général bien pré- parées.
Delahaeye , H, Thilges , Knepper , Les tanneurs d' Les tanneurs de Dondelinger , Conseil Michon , Pichard de St.-Leger , Simon , C. Gabriel , Heinen ,	Martelange. Claerveaux. Bissen. Arlon. Wilz. Eshternach. Levelange. Stochen. Wiltz. Halausy. Holstum.	id. id. id. id. id. Papiers. id. id. id. Savon. Verre à vitre.

L'exposition de 1806 fut la dernière que vit l'Empire français. Le royaume des Pays-Bas était constitué depuis près de six ans lorsque eut lieu à Gand la première exposition de l'industrie nationale , dans les salles de l'hôtel-de-ville. L'ouverture en fut faite le 1^{er} août 1820. Le nombre des exposans s'éleva à 560. Par la liste des récompenses accordées en cette occasion , et qui se trouve à la fin de ce volume , après la liste des industriels couronnés en 1835 , l'on verra quels genres de produits y fixèrent l'attention. (Voyez la page 357).

Il y eut une seconde exposition à Tournay en 1824. Douze salles de l'Hôtel-de-Ville furent disposées à cet effet. On compta à cette exposition quatorze cents objets exposés par 210 fabricans. L'exposition dura quinze jours , ayant été ouverte le 12 septembre et fermée le

27 du même mois. Nous donnons aussi à la fin du volume la liste des industriels qui reçurent des récompenses en cette occasion. (Voyez la page 364).

En 1825 eut lieu l'exposition de Harlem, où les provinces belges occupèrent une place brillante, par la diversité et le nombre de leurs produits, de beaucoup supérieurs à ceux des provinces du nord. Nous publions aussi à la fin du volume la liste des industriels belges qui obtinrent des médailles à cette exposition. (Voir la page 368).

L'exposition de 1830 effaça toutes les autres; elle attira à Bruxelles une foule immense de curieux venus de tous les points du royaume et de l'étranger. Le nombre des exposans s'éleva à 1020, dont 813 Belges. Les événemens de la révolution ne permirent pas de décerner aux industriels les récompenses qu'ils avaient méritées.

Nous revenons à l'exposition de 1835, la seule qui nous appartienne en propre, et dont les Belges seuls ont fait tous les frais.

Rendons à notre industrie tout l'honneur qu'elle mérite. Elle s'est montrée vraiment nationale, en déposant comme un hommage fait à la patrie, l'élite des belles choses, des choses utiles qu'elle engendre. Les différentes provinces ont, par une louable émulation, concouru avec un zèle égal à l'ornement du palais des arts. C'est un témoignage éclatant qu'elles ont voulu rendre de leur attachement aux institutions actuelles. Les produits qu'elles ont envoyés ont attesté, les uns que l'industrie a fait des conquêtes sur les pays étrangers, les autres qu'elle a travaillé à atteindre la perfection, tous que dorénavant nous ne serons plus tributaires pour mille objets de luxe, de fantaisie ou d'utilité, que l'Angleterre, la France et l'Allemagne nous fournissaient à grand prix.

La province de Liège s'est montrée à la fois rivale redoutable de ces trois puissances. Les draps qu'elle a exposés peuvent soutenir avantageusement le parallèle avec

les plus beaux de tous ceux qui sont fabriqués à Manchester, en Saxe, à Sedan et à Louviers. Le fer mis en œuvre, battu, jeté en fonte, poli, ciselé est toujours travaillé avec un art merveilleux, soit qu'il serve à faire ces belles armes que connaît le monde entier, ou ces petits objets délicatement ouvrés, ou ces grandes machines industrielles que les Anglais nous vendaient au poids de l'or. Il en existe faites dans des proportions si gigantesques, que les difficultés du transport en ont rendu l'exposition impossible. Peu de produits sont aussi variés que ceux de cette riche province. Tous les arts semblent s'y être donné rendez-vous. Au reste elle n'est pas privilégiée à cet égard ; il en est de même pour presque toutes. Celle d'Anvers étale ses belles soieries, ses dentelles, ses siamoises, ses papiers de tout genre, ses tissus en coton, en fil et en laine, ses rubans ; puis elle montre ses élégantes et riches ébénisteries, ses instrumens de musique, ses cristaux, ses porcelaines, et tout ce quelle fait pour la marine. Chaque salle est ornée de ses différens tributs ; elle s'est distinguée dans presque tous les genres.

Les deux Flandres n'ont rien perdu de leur antique renommée. Bruges, Ypres, Courtrai, Gand, Thielt, ces villes depuis si longtemps industrielles, semblent, à l'inverse des choses humaines, acquérir en vieillissant une nouvelle ardeur et une nouvelle force productive. Ce n'est plus seulement, comme autrefois, la laine et le fil de lin, aujourd'hui c'est le coton, c'est la soie que l'on y met en œuvre. De magnifiques impressions sur des étoffes de toute matière sont une preuve des progrès immenses qui depuis quelques années y ont eu lieu sous le rapport des arts. La chimie, la gravure, la ciselure sur métaux et sur pierres, l'orfèvrerie, la mécanique, l'horlogerie, tout a produit des chefs-d'œuvres. À côté des dentelles d'Ypres et de Bruges, des velours et des toiles de Courtrai, des cotons et des machines de Gand et de Thielt, on a pu admirer de belles soieries imprimées,

des cachemiriennes qui semblent être un produit des Indes, des ouvrages d'orfèvrerie d'une exquise délicatesse, des pendules auprès desquelles on s'oublie à regarder la marche du temps, puis bien d'autres objets, moins brillans sans doute, mais aussi d'une utilité moins contestable. En entrant dans les détails de l'exposition, nous nous appliquerons à faire ressortir toute l'importance de ces articles qui sont à l'usage du plus grand nombre et satisfont les besoins les plus impérieux de la vie. Nous nous plairons à signaler les noms des industriels qui se sont principalement attachés aux ouvrages d'une nécessité incontestable. Il n'y a pas eu moins d'émulation à cet égard, que sous le rapport des choses brillantes. Namur, le Hainaut, le Luxembourg et le Limbourg figurent honorablement dans cette catégorie. Le Brabant mérite le double éloge d'avoir travaillé pour les besoins et pour les fantaisies de la société. Cette dernière province a envoyé à l'exposition, des objets de natures si diverses, qu'il semble impossible qu'ils puissent être les produits d'une seule région, renfermée d'ailleurs dans des bornes si étroites. Cette nomenclature serait fastidieuse à rapporter; nous en donnerons une idée seulement, en disant qu'elle renferme à peu près tout ce qui est du ressort de l'industrie européenne, depuis les cotons les plus grossiers, jusqu'aux tissus les plus fins en fil et en soie, depuis les ustensiles d'étain, jusqu'aux ustensiles en argent et en or ciselés, depuis la faïence la plus commune jusqu'à la plus diaphane et la plus pure porcelaine, depuis les plus pauvres jusqu'aux plus riches étoffes imprimées, enfin, pour résumer, depuis les plus humbles jusqu'aux plus magnifiques objets.

On peut voir par là que si l'exposition de 1835 n'a pas égalé celle de 1830 quant au nombre des industriels et à la quantité des produits, elle n'est pas restée inférieure par rapport au talent des uns et à la variété des autres. Il y a cinq ans, la Hollande avait déposé au palais de l'In-

industrie , des tapis à l'imitation de Smyrne , des voitures , du coton , de la toile , des verres , de l'orfèvrerie , des pianos , des cordages , des pompes à feu , des ustensiles en étain et en argent , des cuirs , des meubles , des machines , des marbres , des peaux , des instrumens de chirurgie , des cuivres , des instrumens de musique en cuivre et en bois , des serrures , des gravures sur métaux et de la ciselure , du blanc de céruse , des lithographies , des limes , des ouvrages typographiques , des instrumens de physique , du corail , des pierres gravées et quelques étoffes en laine. Tournay nous donne des tapis qui valent bien ceux d'Over-Yssel ; les voitures , les verres , l'orfèvrerie , les pianos , les meubles , les instrumens de musique , les gravures et les ciselures , les lithographies , les ouvrages et les caractères typographiques , les instrumens de physique , etc. , dont la seule province de Brabant a enrichi l'exposition actuelle n'ont pas laissé remarquer l'absence des produits hollandais ; il en est de même à l'égard des articles de coton , de la toile , des objets en cuivre , des cordages , des machines , des peaux , des cuirs , etc. : Liège , Gand , Namur , Courtrai , sont des villes , chacune dans sa spécialité , qui ne se montrent pas moins industrielles qu'Utrecht , Harlem , Leyde et Amsterdam. La Hollande n'avait pas envoyé au dernier concours une seule chose qui ne se soit retrouvée à celui-ci ; de plus nous avons aujourd'hui certains objets dont l'invention récente appartient entièrement à la Belgique.

Pour nous résumer , nous dirons que l'attente générale a été dépassée d'une manière flatteuse pour notre pays et pour notre gouvernement ; que l'on doit de grands éloges aux exposans qui ont fait suivre à leur industrie le mouvement progressif imprimé à la société ; que le temps est venu , où grâce à l'affermissement de l'ordre , ils recueilleront le fruit des sacrifices qu'une révolution , même sagement conduite , entraîne toujours ; qu'il y a tout à espérer d'eux pour l'avenir , puisque au milieu de la crise

sociale qui nous a tourmentés, ils n'ont pas quitté l'œuvre, et ont travaillé comme dans la prospérité des jours tranquilles; qu'avec de la persévérance, la Belgique, si forte déjà par la richesse de son sol et de son industrie, tiendra dans l'Europe, avec plus d'honneur et d'empire, un rang aussi considérable que celui qu'elle partageait avec une autre nation.

Pour mettre le public en état d'établir avec une entière connaissance de cause, un parallèle entre l'exposition de 1835 et celle de 1830, nous donnerons la nomenclature des objets qui ont figuré dans ces deux expositions :

1830.

DISTRIBUTION DES OBJETS EXPOSÉS.

SALLE N° 1. — Papeterie, fonderie et imprimerie, reliure, lithographie, bougies, petites mécaniques, objets divers, parfumerie, tabletterie, harnais de luxe.

SALLE N° II. — Machines, pompes, gros instrumens.

SALLE N° III. — Instrumens d'agriculture, petites machines, cordages, voitures.

SALLE N° IV. — Toiles cirées, cuirs et peaux, chapellerie, cordonnerie, produits chimiques, serrurerie, poëlerie, chaudronnerie, poterie, verrerie, menuiserie, marbrerie, outils divers, habillemens.

SALLE N° V. — Tapis, draps et autres étoffes de laine, étoffes de coton, de soie, linge, fils, rubans, pelleteries, bonnetteries, passementeries.

SALLE N° VI. — Dentelles, porcelaines, cristaux, bijouterie, orfèvrerie, bronzes, instrumens de mathématiques, de chirurgie, horlogerie, coutellerie, armes, objets de modes.

SALLES N° VII et VIII. — Meubles.

SALLE N° IX. — Instrumens de musique.

1835.

DISTRIBUTION DES OBJETS EXPOSÉS.

SALLE N° I. (*Rez-de-chaussée, en entrant à gauche.*) — Toiles cirées, basanes, maroquins, cuirs laques, étoffes de crin, toiles métalliques, quinquets, lanternes de voiture, chapeaux de feutre et de paille, brosses, cordonnerie, serrurerie fine, corsets, perruques et toupets, produits chimiques, colle-forte, etc., cires et bougies.

SALLE N° II. — (*Étage à gauche.*) Tissus en coton : calicots, jaconats, impressions sur rouge d'Andrinople, indiennes, cotonnettes, guingans, mouchoirs imprimés, impressions pour meubles, cotons filés, fils de coton teints.

SALLE N° III. — (*Attenante à la précédente, vers le local de l'Orangerie.*) — Tissus en laine : tapis, draps, casimirs, castorines, carsaies, baies, couvertures, serges; laines filées; fils de laine teints; étoffes en fil et coton; toiles écruës,

blanchies, à carreaux pour matelas ; linge de table écriu, blanc, damassé ; lins et chanvres filés ; bonneterie de toute espèce en fil, en laine, en coton, en soie ; passementerie en coton, fil et laine ; fils et rubans ; industrie caout-chouc ; billards ; meubles en mahony et autres bois précieux ; porcelaine blanche et dorée.

SALLE N° IV. — (*Ancien local de l'Orangerie.*) — Machines de grande dimension ; pompes ; instrumens d'agriculture ; fers fondus et coulés ; outils divers, tels que broches à filer, limes, rapes, scies ; clouterie ; tréfilerie ; cordages ; cuirs ; poëlerie ; chaudronnerie en fer et en cuivre ; cheminées de marbre ; compteurs pour le gaz ; rouets à filer, modèles en bois, ouvrages de menuiserie ; poterie de terre et faïence ; pipes ; ardoises ; verrerie et vitrerie ; tapis de pied végétaux ; cannes sculptées ; animaux empaillés ; papier imperméable.

Les produits des maisons de réclusion et des dépôts de mendicité ont été rassemblés dans cette salle.

VESTIBULE. — (*Entre la salle n° II et la salle n° V.*) — Pianos ; lustres et lampes suspendus.

SALLE N° V. — (*Étage à droite.*) — Soieries et étoffes de fantaisie, en laine et en soie ; étoffes de soie noire et autres de la fabrique d'Anvers ; velours et peluche de soie ; soies grêges ; cocons ; dentelles ; tulles ; façon blondes ; tulles bobin ; pelletteries ; porcelaines peintes ; cristaux taillés ; armes ; bronzes, dorures, ciselures ; horlogerie fine ; bijouterie ; orfèvrerie en or et en argent ; ornemens d'église en argent ; passementerie en or ; gravures sur métaux et médailles ; objets de mode.

SALLE N° VI. — (*Rez-de-chaussée à droite.*) — Papeterie, papiers à meubler ; fonderie en caractères ; typographie ; reliure ; lithographie ; pianos et autres instrumens de musique ; instrumens de mathématiques, de physique, de chirurgie ; appareils orthopédiques ; coutellerie fine et commune ; modèles des machines ; métier à bas ; balances d'essai ; tabletterie, bimbelotterie et marquetterie ; plumes ; cires à cacheter ; ouvrages en cheveux et en cire.

Nous allons passer à l'examen détaillé des divers produits exposés. Il nous a été impossible de suivre un ordre méthodique dans la distribution des matières, mais la division de notre travail, et les tables placées à la fin du volume rendront les recherches extrêmement faciles.

CHAPITRE I.

DRAPERIE.

Produits de MM. Biolley, Lieutenant et Peltzer, Sauvage, Simonis, tous *de Verviers*; MM. Rahlenbeek, *de Daelhem*; Engler et Brugman, *de Dolhain-Limbourg*; Burdo-Stas, Tilman, *de Liège*, et Snoeck, *de Herve*.

Comme il n'y a rien qui ne puisse être contestable, quelques économistes ont nié l'utilité des expositions publiques. Le principal argument qu'ils aient employé est celui-ci : le but des expositions est de mettre au grand jour, de livrer à l'examen les œuvres de

l'industrie, d'exciter l'émulation des artistes en accordant à leurs efforts et à leur talent une récompense nationale, enfin d'étaler à l'admiration de l'homme les conquêtes d'invention ou de perfectionnement qui sont dues au génie. Or, l'homme est si singulièrement organisé, qu'il accorde, malgré lui, la plus grande part de son admiration aux choses qui sortent des voies ordinaires; que résultera-t-il de cette disposition naturelle de l'esprit humain? L'industrie, toujours ambitieuse d'obtenir des suffrages, s'efforcera de produire plutôt des objets extraordinaires et merveilleux que des objets utiles; et, qu'est-ce donc que l'industrie sans utilité? On verra dans toutes les expositions apparaître de ces phénomènes d'art, de richesse, de patience ou d'efforts qui ne seront à l'usage de personne, et il en sera de même pour le reste. Où donc peut être l'utilité d'une institution qui encourage les industriels à perdre leur temps, leurs études, leur énergie, et souvent même à compromettre leur fortune dans des tentatives hasardeuses dont le résultat, lorsqu'elles en ont un, ne satisfait pas les besoins généraux, mais les fantaisies exceptionnelles du luxe? A quoi donc peut servir cette publicité que l'on accorde aux produits industriels, si ceux qui sont à l'usage du plus grand nombre n'excitent qu'à un degré secondaire l'étude des artistes, l'attention des hommes et même la bienveillance des juges? Puisque les suffrages les plus flatteurs sont accordés aux brillantes inutilités, les expositions publiques, loin d'être profitables à l'industrie, sont pour elle d'une funeste conséquence. Ce raisonnement est assez spécieux. Il l'était surtout lorsqu'il fut émis pour la première fois : c'était lors des premières expositions publiques, il y a trente ans environ. Cette institution était toute nouvelle, et l'enfance de toutes les institutions est sujette à l'égarement. Le vice radical signalé par les économistes existait réellement alors, mais depuis il a été corrigé par l'expérience et surtout par les novations politiques, qui toutes ont étendu leur prévoyance sur les besoins et le bien-être des masses. Ce serait aller à l'inverse de l'idée première de notre siècle, que de produire une chose qui ne serait pas à l'usage ou à la portée du plus grand nombre, et les industriels, toujours habiles à saisir l'esprit de leur temps, se gardent bien de commettre cette faute. L'Exposition actuelle porte un cachet d'utilité. Les objets même du luxe le plus raffiné en ont l'empreinte. Ainsi, les soies ornées des dessins les plus gracieux et les plus savans,

des plus belles et des plus riches couleurs, sont aussi les soies du tissu le plus solide, celles qui dureront le plus long-temps. A peine la malveillance pourrait-elle signaler quelques rares articles dont l'utilité ne soit palpable.

Ainsi tombe devant la sagesse de nos idées économiques et sociales le seul argument sérieux qui ait servi à l'attaque des expositions publiques. Le vice qui les gâtait disparaissant, elles conservent leurs incontestables avantages. L'émulation qu'elles excitent entre les fabricans de choses semblables ou analogues tourne au profit de ces mêmes fabricans, qui trouvent ainsi une occasion de comparer leurs produits avec ceux de leurs rivaux, de faire des observations et des études, de perfectionner leurs œuvres au moyen de pratiques particulières qu'ils apprennent des autres, ou dont ils leur dérobent le secret par l'analyse, de se mettre en relation par leurs œuvres avec les acquéreurs, enfin de donner à leur renommée industrielle une grande publicité qui souvent est pour eux la source de la fortune.

Elles ne sont pas d'une moins grande utilité pour le commerce. Les négocians ont, pour ainsi dire, réunis sous leurs yeux, dans un seul cadre, les échantillons de toutes les marchandises et de toutes les fabriques. Ils peuvent donc comparer, choisir leurs relations, et se mettre directement en rapport avec les industriels qui leur fourniront les produits les mieux conditionnés et les plus avantageux.

Il serait superflu d'examiner combien elles sont profitables aux masses, puisque c'est pour elles que travaillent l'industrie et le commerce.

Nous irons plus loin ; nous dirons que quand bien même les expositions publiques seraient pernicieuses chez tous les autres peuples, elles seraient encore utiles en Belgique.

Il existe chez nous un inconcevable préjugé contre les productions de notre pays. On accorde aux marchandises étrangères une préférence que souvent elles sont loin de justifier, et qu'elles n'obtiendraient jamais, si même à mérite supérieur, on ne les dédaignait pour payer beaucoup plus cher celles qui viennent de Londres ou de Paris. Certes, on fait chez nous des draps qui sont aussi beaux que ceux de Sedan et de Louviers, aussi solides que ceux d'Elbeuf, de Chateauroux et de Romorantin ; nos armes, notre coutellerie, nos fers battus jouissent à l'étranger d'une haute réputation ; eh bien, par un pernicious engouement,

on demandera à la France ses draps, à l'Angleterre sa coutellerie, ses armes, etc. Si l'on osait, on demanderait des toiles à l'Italie et à l'Espagne, au lieu de leur en vendre. L'exposition publique des produits de l'industrie belge est le meilleur moyen de détruire ce fatal préjugé.

Quand ceux qui, jusqu'à ce jour, ont acheté à grand prix les étoffes et les impressions anglaises, les draps, la chapellerie, les modes, les chaussures fines, auront bien vu, et après un mûr examen, reconnu que toutes ces marchandises sont aussi belles chez nous que chez nos voisins, ils préféreront sans doute les acquérir à meilleur marché dans leur propre pays. Les objets qui n'auraient pas encore atteint la perfection étrangère ne tarderont pas à l'atteindre, si les consommateurs en encouragent la fabrication. Toutes les branches de l'industrie, sûres de prospérer, prendront un égal essor, et les autres nations deviendront nos tributaires, au lieu que nous soyons les leurs; ce ne serait au reste que reconquérir un de nos vieux privilèges. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les choses qui constituaient la fameuse richesse industrielle et commerciale de nos ancêtres. Ceci ne rentrerait pas dans le cercle que nous nous sommes tracé. Cependant, comme nous devons aujourd'hui parler des draperies qui ont été admises à l'exposition, nous aimons à rappeler au souvenir de nos contemporains, que la Flandre et la Belgique fabriquaient autrefois des tissus en laine et des draps dont la renommée était universelle. Ce fut surtout sous le régime espagnol que cette industrie s'éleva à son plus haut point de prospérité. Alors la plupart des monarques du monde n'usaient pas d'autre draps que du drap de Flandre. En passant sous la domination autrichienne, la Belgique vit ses fabriques de draps tomber dans une décadence assez rapide : à la fin même leurs produits étaient descendus aussi bas qu'ils avaient été portés haut, mais nous devons bien augurer de l'avenir, lorsque nous voyons les beaux ouvrages que Verviers et Liège ont envoyés à l'exposition, pour être soumis à l'examen public.

La province de Liège est représentée par neuf exposans : MM. Biolley, Lieutenant et Peltzer, Sauvage, Simonis de *Verviers*; Rahlenbeek de *Daelhem*; Engler et Brugmann de *Dolhain-Limbourg*; Burdo-Stas, Tilman^d de *Liège* et Snoeck de *Herve*. Ces manufacturiers ont envoyé à l'exposition 118 pièces de drap, des qualités et des couleurs les plus variées. En 1830, le nombre des pièces exposées

était à peu près le même, et si l'on observe la différence numérique qui existe entre les produits de 1835 et ceux de cette époque, on reconnaîtra que cette branche d'industrie a suivi un mouvement progressif. Il existe en général une ligne bien distincte entre les fabricans de Verviers et ceux de Liège. Les uns semblent s'être plus appliqués à reproduire les draps fins, bien peignés, tondus ras, qui se font à Sedan et à Louviers ; les autres les tissus d'un usage plus vulgaire, tels que ceux qui sortent des manufactures de la Normandie et du Berry. Les uns semblent avoir travaillé pour éteindre chez nous les funestes effets de la concurrence étrangère, les autres pour satisfaire aux besoins ordinaires du pays. C'est un but également patriotique, et les fabricans de ces deux villes méritent également des éloges. Nous n'entendons pas faire une catégorie à part des industriels de Daelhem et de Dolhain-Limbourg. Nous examinerons par ordre de place les produits qui ont été admis au concours.

MM. Lieutenant et Peltzer, honorés d'une médaille d'argent en 1825, ont exposé sous le n° 311 vingt-six pièces, dont plusieurs sont fort remarquables. Depuis qu'avec l'aide de la vapeur, on est parvenu à donner aux draps ordinaires l'apparence de finesse qui distingue les draps du plus grand prix, et que les nouveaux procédés de décatissage conservent aux étoffes presque jusqu'à la fin leur lustre primitif, on a fabriqué des tissus qui peuvent, quoique de qualité inférieure, remplacer honorablement et avec une bien grande économie pécuniaire, les riches tissus qui ne sont guères faits que pour les jouissances frivoles du luxe ou de la vanité. Ce mérite est celui qui recommande particulièrement les fabricats de ces industriels. Nous recommanderons surtout à l'examen du public une pièce de drap quadrillé croisé, inscrite sous la lettre S; une bleu foncé, lettre B; une de drap électoral, marengo, lettre O; une autre de drap de mode, lettre P; une autre vert solide croisé, lettre U; enfin, pour l'élégance une pièce de drap électoral, marquée AA. Nous recommanderons également quelques pièces de draps à côte, les seules qui soient à l'exposition.

A côté de MM. Lieutenant et Peltzer, viennent MM. Biolley qui ont obtenu il y a dix ans une médaille d'or. Presque toutes les pièces qu'ils ont exposées sont des pièces de luxe. Vous trouverez chez eux des étoffes aussi fines, aussi moëlleuses, aussi richement teintes que toutes celles qui ont fait la réputation

des plus célèbres manufactures de France et d'Angleterre. Nous ne nous arrêterons pas à énumérer toutes les pièces remarquables qu'ils ont produites; presque toutes le sont, quelques-unes exceptées, dont la teinture n'a point toute la netteté désirable. Quant à la trame et au tissu, nous n'en dirons rien, parce que n'ayant pu toucher les étoffes il nous est impossible d'en juger, mais la tonte est généralement irréprochable. Il est une pièce que nous signalerons surtout : elle porte la lettre E pour indication. C'est une pièce de drap bleu foncé, faite toute entière en laine de mérinos de Belgique. Elle appartient, à ce titre plus que tout autre, à notre industrie nationale qu'elle honore d'ailleurs par la beauté de son exécution, la nuance toujours égale et toujours pure de sa couleur. On s'arrêtera malgré soi devant les produits de MM. Biolley, mais il est des gens qui regretteront une chose, c'est que les objets à l'usage du plus grand nombre ne soient pas chez eux dans une proportion égale avec les objets de luxe.

La même observation ne pourra être faite à l'égard de M. Rahlenbeek. Ses produits, en plus petit nombre, présentent des qualités plus variées. Il a exposé deux pièces de drap superfin, dont l'une, marquée A, nous a paru fort belle, une pièce de drap noir fin, et toutes les autres sont des étoffes qui sont à l'usage de la majeure partie de la société. Nous signalerons surtout la pièce qui porte la lettre E., celle qui porte la lettre G. et une autre de drap bronze, lettre A. Une pièce de casimir blanc mérite aussi quelque attention. Vient ensuite M. Burdo-Stas, qui a envoyé un specimen des draps de toutes les qualités, depuis le drap bleu superfin jusqu'à l'humble castorine, marron, ordinaire. Sa pièce de drap bleu superfin ne se distingue, de toutes les pièces du même genre, par aucune qualité spéciale. Elle excitera l'attention, comme celles de tous les autres fabricans, parce qu'elle est belle, mais dans les qualités ordinaires, il en a exposé quelques-unes qui méritent d'être signalées. Nous citerons principalement celles qui sont marquées des lettres C, F, G, L. Dans quelques autres, la teinture n'est pas aussi nette qu'elle pourrait l'être.

Ce que nous avons dit à l'égard de MM. Biolley, peut se dire aussi à l'égard de M. Simonis. Sur huit pièces qu'il a envoyées à l'exposition, quatre sont de draps superfins; il est vrai que ces draps sont très beaux, qu'ils peuvent soutenir toute espèce de

comparaison, que notamment la pièce marquée A nous a semblé admirable, mais nous regretterons qu'un fabricant qui déjà, en obtenant une médaille d'or, a montré ce qu'il savait faire, n'ait pas envoyé plus de draps dans les qualités dont l'usage est quotidien. La pièce de drap mêlé, inscrite sous la lettre F, mérite d'être recommandée, aussi bien que celle qui porte la lettre G.

La palme du drap noir superfin, selon notre jugement, appartient à MM. Engler et Brugmann. Ils ont exposé sous la lettre M une pièce délustrée, d'une tonte et d'une couleur admirables, soyeuse, et ne présentant rien de cette sécheresse qui forme le caractère distinctif des étoffes teintées en noir. Nous signalerons encore la pièce N, la pièce H, et plusieurs autres qui sont dignes de l'examen. Nous placerons ces fabricans dans la catégorie de MM. Biolley et de M. Simonis, pour les éloges comme pour les observations. Trop de savoir faire, trop de draps exceptionnels.

M. Snoeck mérite une observation contraire et qui, dans notre pensée, est un éloge pour lui. Il n'a pas envoyé au concours une seule pièce de drap superfin. Tous ses produits sont d'un emploi journalier. Ils vêtiront le plus grand nombre, et c'est une belle industrie que celle qui s'applique aux besoins généraux. Nous citerons la pièce marquée A, celle marquée F, puis trois autres qui sont inscrites sous les lettres D, I et J.

M. Sauvage suit la même ligne d'utilité que M. Snoeck, il a cependant des draps plus fins que ce dernier. Les pièces marquées A. C. E. méritent surtout d'être signalées.

M. Tilman n'a exposé que deux pièces. Elles sont de drap noir, c'est-à-dire, de l'espèce de drap, dont la fabrication a presque jusqu'à ce jour été le privilège de la France. Nous félicitons nos industriels de leurs heureuses tentatives. Leurs produits sont les présages du succès qu'ils obtiendront à l'avenir. Ils ont atteint la perfection pour les draps noirs superfins; avec des efforts, avec des études, ils l'obtiendront également pour les autres qualités de même couleur.

Nous ne doutons pas qu'au premier concours nous n'ayons à signaler ce nouveau progrès de la part d'une industrie qui depuis quelques années en a tant fait. Nous sommes fiers des beaux ouvrages qu'elle a soumis aux regards et à l'appréciation du public; nous le serons bien plus encore lorsqu'elle nous présentera cette nouvelle conquête, surtout si, en étalant ses produits au grand jour, elle ne laisse pas, comme aujourd'hui, dans l'ombre, ce qui

peut les rendre plus ou moins recommandables, et servir de base pour établir un jugement équitable. Nous voulons parler du prix, point capital, qui par la différence du tarif, établirait une juste balance entre les qualités diverses. Il y aurait alors unité de poids et de mesure pour l'estime que l'on devrait accorder à tous les articles. Nous espérons bien que nous n'attendrons pas cinq années pour obtenir cette heureuse innovation, et qu'en revenant ultérieurement sur les draperies nous pourrons signaler les noms des industriels qui, entendant leurs intérêts d'une manière grande, généreuse et noblement libérale, auront attaché le prix de leurs étoffes aux étoffes mêmes.

CHAPITRE II.

LAINES ET LAINAGES.

Produits de MM. Biolley, *de Verviers*; Claes, *de Lembecq*; Palman, *de Malines*; la compagnie de Bruxelles, *de St-Josse-ten-Node*; Félix Ghislain, *de Trazegnies*; Albert Meur, Bauthier, *de Nivelles*; Wauters, *de Malines*; Fonteyne, Bourguignon-Delahaye, Herreboudt-Vanderherghe, *de Bruges*; Godchaux frères, *de Schleifmuhl*; Carler frères, Rolland, *d'Enghien*; Janssens de Decker, *de St-Nicolas*; Michel de Keyser, *de Bruxelles*; Lieutenant et Peltzer, *de Verviers*; Victor Lemaire-Baugnies, *de Peruwelz*; Vanderborgt, Ernest Dalluin, *de Tournay*; Vendelmans, *d'Arendonck*; Demeure, Delannoy et Lucian, et Witman, frères, *de Bruxelles*.

Les plus anciens monumens historiques attestent l'importance que les peuples de l'antiquité attachaient au soin des troupeaux. La mythologie célèbre des dieux bergers et la conquête d'une toison; les livres saints donnent un caractère de majesté à des rois

pasteurs; enfin l'histoire profane, pour choisir un exemple entre cent, nous montre une ville manufacturière, devenue reine du monde par le commerce, envoyant jusqu'aux extrémités de la terre alors connue, des flottes qui se chargeaient de laines et de troupeaux espagnols. Au reste nous n'avons pas besoin de remonter jusqu'à Tyr pour voir que la fortune se donne toujours aux individus et aux peuples qui la cherchent dans les matières employées par l'industrie. Le règne de Charles VII ne nous montre-t-il pas un simple marchand, qui, par ce genre de négoce, s'éleva à un tel point de richesse, qu'il soudoie des armées et sillonne toutes les mers de ses vaisseaux; chose qu'aucune puissance d'alors ne faisait, en exceptant peut-être la république de Venise? De nos jours, une nation, qu'il est inutile de nommer, n'est-elle pas, avec cette seule ressource, l'égale de tous les peuples dont la puissance territoriale est la plus considérable? La Belgique peut aussi, sans être accusée d'une folle ambition, prétendre quelque jour à un empire du même genre. Pour elle, plus peut-être que pour tout autre contrée, parce qu'elle n'a point de colonie, le soin et l'amélioration des troupeaux sont d'une importance capitale. Forcée d'être tributaire pour le coton, elle doit tendre à ne pas l'être pour la laine. En France, les économistes qui ne se sont point égarés dans de ruineuses théories, qui ont cherché la source réelle de la prospérité des états, se sont tous unanimement attachés à faire ressortir l'immense avantage qui reviendrait au pays s'il fournissait lui-même à ses manufactures, les belles laines qu'elles achetaient à l'Espagne. Cette idée occupa fortement la tête des plus grands administrateurs, Colbert, Trudaine, François de Neufchâteau, Chaptal, et enfin Napoléon, qui entendait l'économie politique d'une manière si profonde. On sait les efforts simultanés, que par un heureux concours, firent les chefs de l'état et de généreux citoyens, pour importer et multiplier en France la race des moutons Espagnols, pour améliorer par le croisement les différentes espèces de la race française, et enfin délivrer le pays du tribut qu'il payait à l'étranger depuis près de trois siècles. Les hommes les plus savans, parmi lesquels on peut citer l'illustre Daubenton, Huzard, Tessier, etc., aidèrent par leurs écrits à la réussite des diverses tentatives qui furent faites. Alors les avantages que l'on ne tarda pas à retirer, payèrent avec usure les soins que l'on avait pris.

La Belgique, par sa réunion avec la France, profita de ces

avantages. Dans les dernières années de l'empire, au moment même où l'agriculture était le plus en souffrance, elle nourrissait plus d'un million de bêtes à laine. Maintenant, après vingt années de paix, elle n'en élève pas 800,000. Il est vrai de dire que cette décadence a eu lieu sous le gouvernement hollandais, puisqu'alors le nombre des moutons est descendu jusqu'à près de 600,000, et que depuis 1830, cette industrie tend à reconquérir son ancienne prospérité. Elle devra faire de bien grands efforts, si elle veut en venir au point d'alimenter nos fabriques qui chaque jour prennent une plus grande extension. Les manufactures de tout genre emploient chaque année des laines étrangères pour une somme qui excède 14,000,000 de fr. On conçoit toute la perte qu'éprouve le pays. Il est à craindre qu'il ne l'éprouve longtemps encore, si l'émulation ne stimule pas à cet égard les industriels et les cultivateurs. Ce ne sont cependant pas les races de moutons qui nous manquent. Nous sommes à cet égard plus riches que presque tous les peuples de l'Europe. Nous avons l'ancienne race espagnole, acclimatée depuis des siècles, qui bien que dégénérée, pourrait être améliorée par le croisement; les deux espèces de la race des mérinos, dont on peut voir de magnifiques troupeaux dans la province de Liège; une variété de la race française, connue sous le nom d'Ardennais, et enfin, les moutons du Texel, ou moutons flandrins qui sont la richesse spéciale de la Belgique, depuis leur importation des Indes. Il y a là plus qu'il ne faut pour qu'avec l'aide de l'intelligence développée par de profondes études, on puisse faire chez nous des bergeries admirables, des bergeries, pour ainsi dire, modèles, qui deviendraient la source d'une immense richesse publique et d'une richesse particulière non moins grande. Hé bien! qui le croirait! avec des espèces si variées de moutons, il n'y a qu'une seule espèce de laine que l'on ait exposée, et c'est de la laine de mérinos. Du reste, pas une seule toison commune. Point de triage, c'est toujours la laine prime. A côté du mérinos de M. Biolley, des longues et courtes laines de M. Claes, nous aurions voulu voir figurer des toisons de toutes les variétés qui s'élèvent chez nous, comme aussi des laines seconde et troisième, en suint, à demi lavées, à demi blanchies. Nous aurions aimé qu'auprès des fils qui serviraient à tisser les belles draperies de Verviers, les bas les plus fins de Tournay, on eût mis la matière des matelas les plus communs. Nous espérons bien que la Belgique se mon-

trera soigneuse de faire fleurir une branche d'industrie qui peut tant contribuer à sa prospérité.

Des deux toisons que MM. Biolley ont exposées, l'une est lavée, l'autre est en suint. Elles proviennent du troupeau de mérinos appartenant à M^{me} la comtesse de Pinto. La laine en est fine, courte et douce au toucher. On l'a employée pour faire la pièce de draps dont nous avons parlé dans notre précédent chapitre, et qui est très remarquable.

M. Charles Claes de Lembecq a été moins avare que MM. Biolley. Il a envoyé six toisons au concours, mais, comme eux, il n'a exposé aucune toison indigène. Toutes les six appartiennent à la race anglaise. Quatre sont de cette espèce de laine courte, connue sous le nom de south-downs, et les autres sont de laine longue. Cette dernière est très belle, à fils longs, bien nourris et nerveux. L'autre nous a paru d'inégale qualité. Ces toisons proviennent du troupeau vendu par le gouvernement.

Bien que MM. Claes et Biolley n'aient exposé que de la laine fine, on doit leur savoir gré de ce qu'ils ont fait, car sans eux, chose honteuse, la Belgique industrielle, qui use tant de laine n'en eût pas eu un specimen à son exposition. De même sans MM. Martin Palman de Malines, et la compagnie Bruxelloise, nous n'aurions pu signaler la présence de la laine filée.

M. Palman a envoyé trois paquets seulement, l'un de laine rouge, l'autre de laine mêlée (poivre et sel), et le troisième de laine teinte en bleu; mais ces trois paquets nous ont semblé très beaux, tant par l'égalité du fil, la douceur de la matière, que par la pureté de la teinture et la vérité des couleurs.

Nous adresserons le même éloge à la compagnie Bruxelloise, et nous dirons de plus à son égard, que seule elle a envoyé de la laine pour tapis. Les produits qu'elle a déposés à l'exposition, tant par leur variété que par leur belle qualité, méritent de fixer l'attention. Là du moins vous retrouverez l'utilité générale.

Le même mérite distingue les productions de MM. Félix Ghislain, de Trazegnies; Albert Meur, Bauthier, de *Nivelles*; Wauters de *Malines*; Fonteyne, Bourguignon-Delahaye, Herreboudt-Vanderberghe, de *Bruges*; Godchaux frères, de *Schleifmuhl*; Carler frères et Rolland, d'*Enghien*. Leur industrie tout entière s'applique aux besoins des masses.

Parmi les articles qu'a exposés M. Ghislain, nous avons re-

marqué surtout les cinq pièces de serge , lettre B , celle inscrite sous la lettre D et une pièce de casimir , à carrés , bleu sur bleu , d'une trame solide , et d'une bonne teinture. Nous n'en dirons pas autant de la pièce marquée H , dont les couleurs pèchent sous le rapport de l'égalité. M. Albert Meur n'a déposé que trois pièces , parmi lesquelles deux nous ont paru mériter l'attention. C'est d'abord une pièce de molleton marquée B , puis une pièce d'étoffe bleue , lettre C.

M. Bauthier n'a que deux pièces , l'une de molleton blanc , l'autre de molleton à raies.

M. Fonteyn n'a exposé que deux pièces de serge , qui sont remarquables.

Nous signalerons la pièce de flanelle que M. Wauters a envoyée.

M. Bourguignon-Delahaye a enrichi l'exposition d'une manière louable , tant par le nombre que par la variété , nous pouvons dire aussi que par la qualité de ses produits. Nous ne parlerons pas aujourd'hui des articles en coton , mais nous recommandons à l'attention publique presque toutes les pièces en laine de cet industriel , notamment celles qui sont marquées B , 2^e qualité ; H , I , J.

M. Herreboudt a envoyé au concours deux belles couvertures marquées A. Nous signalerons encore de lui une pièce de frise bleue , lettre B.

MM. Godchaux frères ont exposé trois couvertures , de belle laine et de bonne qualité , puis neuf pièces baye de couleurs différentes. Une écarlate marquée G est remarquable par la teinture ; nous signalerons également celles qui portent les lettres E , B , C.

Les produits de MM. Carler et Rolland offrent de la variété. Nous citerons d'eux une couverture marquée C , une pièce de molleton , bleu sur bleu , et un écheveau de fil de laine cardée et filée à la mécanique , dont nous n'avons point parlé plus haut , parce que nous savions avoir à mentionner ultérieurement le nom de ces industriels.

Parmi les fabricans d'étoffes en laine qui se sont attachés aux objets de nécessité générale , nous n'oublierons pas de signaler MM. Janssens-De-Decker , de St-Nicolas ; Michel de Keyser , de Bruxelles ; puis encore MM. Lieutenant et Peltzer , auxquels déjà nous avons eu occasion d'adresser cet éloge , et qui ont exposé des castorines d'une beauté analogue à celle de leurs draps.

M. Janssens-De-Decker , a exposé une pièce castorine noire, d'une teinture fort belle, aussi nette que toutes celles qui se font en France. Nous avons également remarqué une pièce baye bleu, lettre E, puis une autre baye blanc, lettre C.

Les castorines de M. de Keyser ne sont pas moins remarquables que celles dont nous venons de parler. Il n'a exposé que trois pièces en ce genre d'étoffes , mais toutes les trois se distinguent par la qualité, par l'égalité des nuances, de la trame et de la partie chevelue.

Viennent maintenant, sur la même ligne, dans notre pensée , les fabricans de bonneterie. Nous regrettons qu'ils ne soient pas plus nombreux. Quatre seulement ont présenté leurs ouvrages à l'examen. Ce sont MM. Victor Lemaire-Baugnies , de *Péruwelz*; Vanderborgh, Ernest Dalluin, de *Tournai*; Vendelmans, d'*Arendonck*. Tous ces industriels ont droit à des éloges , mais surtout MM. Lemaire et Dalluin qui ont offert aux regards du public des échantillons de toutes les qualités que l'on puisse imaginer. C'est ici surtout qu'il serait désirable de connaître le prix des objets , quelques centimes établissant une grande différence de qualité proportionnelle dans ces articles dont le prix est peu élevé.

L'exposition n'offre plus à notre examen que deux articles en laine ; ce sont les impressions et les tapis. Nous terminerons ce chapitre par les impressions, le chapitre suivant sera consacré aux tapis.

Les impressions ne sont ni du même genre , ni du même ordre. Les robes et les écharpes en mousseline de laine, les tissus croisés , et les schalls que M. Demeure a déposés ne sauraient être mis en parallèle avec les tapis imprimés de MM. Delannoy et Lucian. Ce sont choses qui ont chacune un mérite spécial.

M. Demeure a envoyé dix robes et trois écharpes en mousseline de laine , un coupon tissu de laine croisé, et deux schalls rouges , de grandeur différente. Parmi les cinq robes marquées d'un A, deux surtout, après un long examen , nous ont semblé réunir toutes les qualités qui distinguent les plus belles impressions étrangères. Grâce et pureté de dessin, harmonie entre les teintes, vivacité toujours égale et surtout vérité de couleurs , nuances mariées avec goût, rien ne manque à ces deux pièces remarquables. Nous en dirons autant d'une des trois écharpes inscrites sous la lettre D; du tissu de laine croisé, lettre C; et

des deux schalls. Les autres pièces, bien qu'elles méritent d'être honorablement citées, ne nous ont point paru exemptes de quelques défauts. Nous avons trouvé que les couleurs étaient par fois un peu tranchantes, et n'avaient pas toujours une teinte naturelle. Au reste, ceci n'empêche pas que les mêmes articles ne fassent honneur à l'industriel qui les a produits. M. Demeure est encore un de ceux qui nous délivreront de l'étranger.

MM. Delannoy et Lucian, *de Bruxelles*, ont exposé quatre tapis de table et ont fait ce que devraient faire tous les fabricans ; ils en ont donné le prix. Tous les quatre sont remarquables. Ils sont tous d'une belle étoffe et d'une impression nette et pure. L'un est coté 34 francs. Il est de couleur écarlate, impression noire; l'autre coté 31 francs est gris, impression rouge. C'est celui que nous préférons. Des deux autres, l'un est coté 30 francs et l'autre 27. Le fond de chacun d'eux est bleu, l'impression du premier est noire, celle du second est jaune.

MM. Wittman frères ont aussi, entre autres objets, exposé des draps imprimés en relief qui ne sont pas indignes d'observation.

CHAPITRE III.

LAINES ET LAINAGES.

TAPIS.

Produits de MM Schumacher et Overman, et Michel Morel, *de Tournay* ;
MM^{mes} Bailly, Fery, et Van Craen, *de Bruxelles* ; M^{me} V^e Jacques, et
le bureau de bienfaisance, *d'Anvers* ; M^{lle} Sophie Demoor, *de Gand* ;
M^{lle} Delphine Van Heerswynghe, *de Bruges* ; M. Catteaux-Gauquée,
de Courtrai.

La fabrication des tapis est une des plus anciennes industries
qui aient fait la gloire et la richesse de la Belgique. Il serait
difficile de préciser l'époque de son importation. Il est à croire
que ce fut du temps des croisades, au moment où la Flandre

fournit des rois à l'Orient. Ce qu'il y a de positif, c'est que dès le 14^e siècle on faisait à Bruges, à Gand et un peu plus tard à Anvers, des tapisseries à l'imitation de celles du Levant. Ces villes avaient alors le monopole de cette industrie dans la partie occidentale de l'Europe. Elles manufacturaient pour l'Angleterre, pour l'Espagne, pour l'Allemagne et pour la France. Leur prospérité ne tarda pas à susciter la concurrence étrangère. Des manufactures s'élevèrent sur divers points. Les malheureuses dissensions qui vinrent troubler la Belgique contribuèrent puissamment au succès de ces entreprises rivales. Cette industrie suivit à peu près la décadence de toutes les autres ; cependant elle ne s'éteignit jamais dans la contrée où elle avait d'abord pris racine. Dans tous les siècles, elle eut des établissemens qui lui furent consacrés. Aujourd'hui c'est à Tournay que se trouve la manufacture la plus considérable en Belgique, et l'une des plus importantes qui soient en Europe. On y emploie quotidiennement 1,600 ouvriers, et si l'on considère que pour la confection des tapis, on n'emprunte aucune matière aux pays étrangers, que tout y est indigène, on concevra de quel immense intérêt pour nous est un semblable établissement.

Il serait difficile de s'en faire une idée juste, sans l'avoir visité. La magnificence du local, la bonne tenue et la sage discipline des ateliers, l'activité qui y règne, tout concourt à rendre admirable le spectacle qu'il présente. Tous les âges peuvent y utiliser leurs forces. Vous vous arrêterez malgré vous, en présence de ces enfans qui, sous la conduite d'un moniteur, font ces beaux tapis, genre Savonnerie, dont notre industrie a depuis longtemps arraché le secret et le monopole aux manufactures françaises : double utilité pour ces enfans ; ils échappent ainsi aux dangers du vagabondage, et apprennent de bonne heure un métier qui assurera leur existence. Vous serez charmés de la variété des produits. Vous y trouverez de quoi satisfaire tous les goûts et toutes les positions sociales ; les caprices du luxe, et les besoins de l'économie domestique. Voulez-vous des tapis de France ? on vous fournira des tapis de France ; des tapis du Levant ? vous aurez des tapis du Levant ; vous les aurez même plus beaux, d'une meilleure ordonnance, d'une correction de dessin plus parfaite que ceux de Smyrne, pour le moins aussi durables, et ils vous coûteront beaucoup moins cher.

Nous le répéterons encore ici : le préjugé influe beaucoup sur

le mérite accordé aux œuvres de l'art. On achète un objet de mauvaise confection, et on paie le nom de celui qui l'a confectionné. C'est ainsi que nous voyons les tapis anglais, si chétifs sous le rapport de la matière et de la durée, avoir dans notre pays la préférence sur ceux que nos manufactures travaillent avec tant de soin et de solidité. Nous espérons voir cesser bientôt cet aveuglement funeste à tous les intérêts ; à ceux de la Belgique, dont l'argent émigre sans retour pour elle ; à ceux des fabricans qui se découragent ; à ceux des consommateurs qui se laissent séduire par une trompeuse apparence. Ce que nous disons peut s'appliquer à presque toutes les industries. Il en est à l'égard desquelles on peut encore alléguer des prétextes, lorsque l'on dédaigne leurs produits, mais il n'en est pas de même pour les tapis. On peut s'en convaincre en visitant la belle manufacture de MM. Schumaker et Overman, ou seulement ce qu'ils ont envoyé au concours ; car ces grands industriels entendent trop bien l'esprit des expositions publiques pour avoir fabriqué des ouvrages spéciaux et exceptionnels.

Dix personnes ont envoyé des tapis au concours : Ce sont MM. Schumacher et Overmann, Michel Morel, de Tournai ; MM^{mes} Bailly, Fery, et Van Craen, de Bruxelles, M^{me} veuve Jacques, et le bureau de bienfaisance, d'Anvers ; M^{lle} Sophie Demoor, de Gand ; M^{lle} Delphine Van Heerswynghels, de Bruges ; enfin M. Catteaux-Gauquée, de Courtrai. Toutes ces tapisseries ne sont pas du même genre ; plusieurs sont exécutées à l'aiguille ; les unes sont en laine, d'autres en velours, d'autres en poil de vache. Nous les avons toutes réunies dans ce chapitre.

Sous la lettre A, MM. Schumaker et Overman ont exposé un grand tabouret, genre Savonnerie (1), sur lequel est figuré un cavalier armé d'une lance. Ce sujet a été fourni par la belle mosaï-

(1) La manufacture de la *Savonnerie*, que l'on a maintenant réunie à celle des *Gobelins*, a donné son nom au genre de tapisserie qu'elle produisait le plus. Ce genre de tapisserie se fabrique à la main. Il a été importé de France en Belgique depuis bien des années.

La chaîne, que l'on peut regarder comme la base du tapis, est en laine très fine, bien choisie, de filature égale, retorse, et au moins en trois brins. On emploie aussi du fil de chanvre, qu'on jette comme une trame entre les fils de la chaîne. Ces tapis sont veloutés, et remarquables par les plus riches teintes.

que, découverte en 1830 à Pompéï. La bordure est aussi l'imitation d'une autre mosaïque, trouvée à la même époque et dans le même lieu, représentant une fête de Bacchus. L'exécution de cette pièce est remarquable. Nous avons entendu quelques personnes critiquer la correction du dessin, mais il n'est pas rationnel d'assimiler des ouvrages de tapisserie à des ouvrages de peinture. La correction des dessins et l'enchaînement à la fois insensible et harmonieux des teintes ne peuvent s'obtenir comme avec le pinceau. Puis le dessin des camées n'est pas du goût de *certain*s connaisseurs, non plus que celui des médailles antiques, accoutumés qu'ils sont aux effets de quelques feseurs modernes.

Lettre B. Un tabouret du même genre que le précédent. Il représente un lion au repos. Ici l'imitation de la nature est plus constante; nous n'avons entendu que des éloges, et pas une seule critique.

Lettre C. Un devant de sofa, qualité moquette (1). Ce tapis est remarquable par sa largeur, qui est une des nombreuses qualités par lesquelles se distingue cette tapisserie. Cette largeur est d'un mètre 40 centimètres; le tapis est tissé d'une seule pièce. C'est une très grande difficulté que l'on est parvenu à surmonter seulement depuis quelques années. Auparavant on ne tissait pas des bandes excédant 80 centimètres de largeur. Les tapis devaient être par conséquent de plusieurs pièces, et l'avantage d'en avoir un sans couture n'a pas besoin d'être démontré.

Lettre D. Un autre devant de sofa, représentant un repos de caravane. Ce tapis offre encore une difficulté vaincue, celle de représenter avec un très petit nombre de couleurs des figures d'hommes et d'animaux; ce mérite n'est pas le seul qui le recommande, et bien qu'il soit beaucoup moins distingué que le précédent, il a droit néanmoins à des éloges.

Lettre E. Un coupon de tapis moquette, quatrième qualité. Les exposans ont soumis cet ouvrage aux regards publics, pour montrer qu'ils consacrent leur industrie aux besoins de toutes

(1) La moquette est une autre espèce de tissu, dont on se sert pour tapis. C'est une étoffe veloutée à chaîne et trame de fil de lin, ou de chanvre, dont le velouté est en laine plus commune. Elle est à fond uni. Les dessins qui y sont répandus uniformément, sont faits à la tire. Elle est employée le plus souvent pour servir d'encadrement.

les classes de la société, qu'ils font aussi bien des tapis à 5 fr. qu'à 100 fr. le mètre.

Lettre F. Une bande de tapis d'un dessin chinois. Les dispositions de ce dessin sortent de ce qu'on a produit jusqu'à ce jour pour les tapis de pieds. Variété et harmonie des couleurs qui se multiplient par leurs diverses combinaisons, tel est le mérite de cette pièce, pour la confection de laquelle on a dû imaginer un métier tout à fait différent des anciens.

Lettre G. Un tapis genre Savonnerie. Cette pièce présente quelques inégalités, mais il est juste de dire qu'elle n'est que de seconde qualité.

Lettre H. Ceci est un beau tapis; la couleur bleu de roi qui en forme le fond, offrait de bien grandes difficultés pour que la nuance fût toujours égale sur une si grande étendue. Ces difficultés vaincues, la belle entente des teintes, le bon goût des ornemens, tout concourt à rendre cette pièce remarquable.

Ainsi nous voyons, par la variété des produits, par leur richesse dissemblable, combien est active et industrielle la manufacture que dirigent MM. Shumaker et Overman. Les étrangers, au reste, rendent bien aux ouvrages qui en sortent toute la justice dont ils sont dignes. Ils se vendent partout. La France en a frappé l'introduction d'un droit de 60 %, droit énorme, qui fait honneur sans doute à la Belgique et aux chefs de cet établissement, mais qu'il serait profitable de voir diminuer. Nous espérons que cette considération entrera pour quelque chose dans le traité de commerce qui pourrait se faire avec la France, d'autant plus que le tapis étrangers ne paient en Belgique qu'un droit trop faible (10 p. c.) pour pouvoir entraver la concurrence anglaise, la plus dangereuse de toutes, parce qu'elle produit avec moins de matière, et par conséquent peut livrer à moindre prix ses fabricats dont l'apparence est séduisante, mais dont la qualité est si pauvre.

M. Michel Morel a déposé un tapis dessin cachemire et deux foyers. Il a donné le prix de ces derniers articles, nous regrettons qu'il n'ait pas fait de même pour le premier. C'est un tapis nuancé d'un grand nombre de couleurs sur un fond blanc. Il est recommandable sous beaucoup de rapports; les teintes en sont bien harmoniées, le dessin est d'une bonne entente, quoique de proportion un peu étroite, mais on pourrait désirer un peu plus de vivacité dans les couleurs.

M^{me} Bailly a trois petits tapis qui ne manquent pas de mérite. Nous avons remarqué un bouquet de fleurs, lettre *B*, et sous la lettre *C*, un devant de cheminée, dont le dessin représente un mamelouck à cheval. Nous retrouverons le même sujet exécuté à l'aiguille.

M^{me} Fery a exposé cinq pièces de tapisseries parmi lesquelles plusieurs tabourets. Ces ouvrages ont été exécutés par ses élèves et méritent des éloges.

M^{me} Van Craen a exécuté à l'aiguille un dessin représentant le Giaour. Cette pièce de tapisserie mérite d'être signalée à l'attention. Nous en dirons autant du mamelouck à cheval qui est l'ouvrage de M^{lle} Van Heerswyngheles.

M^{me} V^e Jacques est une des personnes dont le nom industriel mérite le plus d'être signalé. Elle a exposé des tapis en poil de vache d'une très belle exécution. Nous citerons également d'elle une pièce de tapis, double croisé, inscrite sous la lettre *B*.

Tout le monde a admiré ce grand tapis velouté parsemé de guirlandes de fleurs, dont l'éclat ressort d'une manière si vive sur un fond brun. Il est dû au bureau de bienfaisance d'Anvers. Nous ne saurions donner trop d'éloges à ce bel ouvrage déposé par une belle institution. Le même mérite distingue le tapis à l'aiguille, exécuté par M^{lle} Sophie Demoor, à peine âgée de 14 ans, élève d'une école gratuite. C'est encore ici la bienfaisance encourageant les arts. Ce tapis, dont on a admiré les heureuses proportions, le bon goût et la savante exécution, n'est coté que 1200 francs.

M. Casteaux-Gauquée est un des industriels qui se recommandent le plus par la variété de ses produits. Nous aurons encore plusieurs fois occasion de signaler honorablement son nom. Nous citerons aujourd'hui un tapis de velours, d'une belle couleur, un tapis bouclé, qui est très remarquable, et entre les tapis de laine damassée qu'il a exposés, la pièce teinte en chamois, inscrite sous la lettre *F*.

Tels sont les produits en articles de laine que les industriels ont envoyés à l'exposition. Ces articles sont d'une si haute importance pour la prospérité du pays, que nous ne saurions trop les recommander à l'attention publique. Nous dirons aux consommateurs : Achetez dans cette Belgique qui vous a vus naître, qui vous a nourris, qui vous a prodigué à pleines mains toutes les douceurs et toutes les richesses du bien-être social ; dépensez

vosre argent dans la contrée qui vous le fournit. Ne soyez ni ingrats, ni aveugles. Rejetez toutes ces préventions que quelques étrangers ont eu intérêt à accréditer. Pourquoi demanderiez-vous des draps aux fabriques étrangères, lorsque vos fabriques produisent des étoffes qui sont recherchées jusque dans les régions les plus lointaines ? Pourquoi iriez-vous acheter les tapis anglais et du Levant, ceux d'Aubusson et des Gobelins, quand plusieurs de vos villes vous en offrent de magnifiques ? On est toujours bien paré, lorsqu'on l'est avec les richesses de son pays.

Nous dirons aux fabricans : Efforcez-vous d'éteindre les effets de la concurrence étrangère. Vous avez un moyen assuré pour y parvenir. Commencez par diminuer, jusqu'à extinction, le tribut que vous payez aux autres peuples, en achetant leurs laines. Encouragez à cet effet l'éducation des troupeaux. Etudiez les diverses pratiques à l'aide desquelles on améliore les races. Vous pouvez avoir chez vous-mêmes tout ce que vous tirez du dehors. Les 15,000,000 que vous payez à des étrangers, resteront dans le pays, et vous retirerez votre part du bénéfice que cet argent procurera chaque année à l'industrie nationale. Faites en sorte de pourvoir à tous les besoins de la société, qu'il n'y ait pas un seul article que vous ne puissiez fournir, et que l'on soit obligé de demander soit à la France, soit à l'Allemagne, soit à l'Angleterre. Plusieurs d'entre vous déjà nous ont délivrés du tribut auquel nous avons été assujettis. Grâce à MM. Biolley, Engler et Simonis, pour leurs draps superfins, à MM. Lieutenant et Peltzer, pour leurs beaux draps usuels, à M. Snoeck, pour ses draps zéphyr si bien tissés, de si belle teinture et d'une si grande perfection d'apprêt (1), les personnes qui ne sont point sous l'influence d'une prévention opiniâtre, ne paieront plus à grand prix les étoffes de Sedan, de Louviers et d'Elbeuf. Appliquez-

(1) L'établissement de ce fabricant est situé à Herve, depuis de longues années. M. Snoeck s'est occupé jusqu'à une époque récente à fabriquer des draps pour le Levant, où il trouvait un bon débouché. Les guerres et les troubles qui désolent ces contrées, l'ont obligé à chercher le moyen d'appliquer son industrie aux besoins de son propre pays. Il s'est adonné depuis deux ans et demi à la fabrication des draps zéphir, et il a si bien réussi, dans ce court intervalle, que partout où ses fabricats sont connus, l'on renonce aussitôt à ceux d'Eupen et d'Aix-la-Chapelle, qui étaient en possession de notre marché, et qui bientôt n'y paraîtront plus.

vous à atteindre la perfection. Pour cela, formez des ouvriers capables, procurez-leur les moyens de se livrer à une étude sérieuse de l'art qu'ils professent, instituez des écoles dans vos villes manufacturières; vous ne tarderez pas à recueillir les fruits des légers sacrifices que vous aurez faits. Attachez-vous principalement au soin des articles qui sont à l'usage du peuple. C'est le peuple qui fait vivre et prospérer l'industrie. Le peuple couvre la surface du monde entier, et presque partout il ressent les mêmes besoins. En fabriquant pour lui, vous fabriquerez pour la majeure partie de la terre. C'est une chose que les Anglais ont depuis long-temps comprise : aussi voyez leur prospérité industrielle et commerciale.

Nous dirons et nous redirons aux agriculteurs : Elevez des troupeaux, ils seront pour vous la source d'une grande richesse, si vous les soignez avec intelligence. Imitiez à cet égard les cultivateurs de la Beauce, de la Brie et du Roussillon en France; de la province de Léon et de l'Estramadure en Espagne; de Norfolk et de Lincoln en Angleterre. Améliorez vos races par le croisement; ravivez celles qui seraient dégénérées; attachez vous, au contraire de certains spéculateurs anglais et belges, à la qualité plutôt qu'à la quantité des produits; faites que vos bergeries citées dans l'Europe entière, soient à la fois pour vous et pour la Belgique, l'objet d'un honneur qui ne sera pas stérile.

CHAPITRE IV.

COTONS.

Il n'entre pas dans notre pensée d'agiter aucune des questions soulevées, dans ces derniers temps, sur l'industrie cotonnière. Nous ne voulons dans une revue consacrée indistinctement à toutes les industries, nous rendre ni les champions, ni les antagonistes d'une d'elles en particulier ; nous nous contenterons de faire observer que du moins toutes ces discussions établissent incontestablement l'importance de l'industrie cotonnière à laquelle la prospérité de plusieurs royaumes se trouve étroitement liée, par suite des spéculations considérables dont elle est devenue l'objet depuis quelques années. Il suffit, pour voir jusqu'où

va sa puissance, d'examiner l'influence qu'elle a eue sur la destinée de plusieurs villes.

Nous en citerons, au hasard, deux en France, et par analogie, deux en Angleterre; par exemple : *Mulhouse* et *le Havre*, d'un côté; de l'autre, *Manchester* et *Liverpool*.

Mulhouse était à peine signalée dans les dictionnaires géographiques, il y a trente ans; *le Havre* était un port d'importance secondaire. *Manchester* et *Liverpool*, bien que considérables depuis longues années, doivent cependant à l'industrie cotonnière un accroissement immense, et la majeure partie de leur colossale fortune. Depuis 1814 principalement, c'est-à-dire, depuis l'époque à laquelle le coton a gagné dans le commerce une importance toujours progressive, *Mulhouse*, à laquelle un mouvement antérieur avait déjà été donné, est devenue une des principales villes manufacturières de France. Le port de la Manche a, sinon ruiné, du moins apauvri tous ceux de l'Océan. Les navires du monde entier viennent y apporter les productions de tous les climats, tandis que les ports autrefois si florissans de Bordeaux, de La Rochelle et de Nantes ne sont, pour ainsi dire, visités que par certains vaisseaux chargés de marchandises spéciales. Il nous serait impossible de dépeindre la prospérité à laquelle *Manchester* et *Liverpool* sont parvenues. Pour en donner une faible idée, nous dirons que depuis vingt ans, 40,000 métiers environ, pour le tissage des étoffes seulement, se sont élevés dans la première de ces villes; que la proportion a été la même pour la filature du coton; qu'elle expédie pour toutes les parties du monde des tissus de toute sorte. A l'égard de *Liverpool*, nous ne signalerons qu'une circonstance, c'est qu'elle reçoit dans son port les $\frac{7}{8}$ des cotons importés en Angleterre. Nous laisserons à d'autres le soin de faire l'effrayant calcul des bénéfices que cette espèce de monopole lui procure nécessairement.

L'industrie cotonnière fleurit en Europe principalement dans cinq contrées : en Angleterre, en France, en Suisse, en Allemagne et en Belgique. Ce dernier pays, qui s'y est appliqué depuis environ trente ans, se trouve dans un état de rivalité avec les quatre autres. Il file, il blanchit, il tisse, il livre à la teinture, à l'impression et au cylindre la même matière destinée au même usage que celle qui est filée, blanchie, tissée, teinte, imprimée, polie et lustrée par le cylindre dans toutes les manufactures étrangères. Grâce à la facilité des transports, aux droits peu éle-

vés sur les matières premières, il se trouve dans une position plus avantageuse que celle de tous les pays rivaux. Cependant les bas d'Allemagne, les teintures suisses, les impressions et certains cotons filés, d'Angleterre, les tissus et les dessins de France obtiennent une préférence marquée sur les produits analogues de la Belgique. Ceci nous semble tenir à plusieurs causes : nous mettrons de côté tout ce qui regarde la prohibition, ou la non-prohibition : nous dirons que, pour la teinture, il faut des études profondes en chimie ; que ces études ont rarement lieu dans notre pays, où la classe industrielle ne s'adonne guères à la culture des hautes sciences. C'est le seul motif de la supériorité étrangère.

On peut voir à l'exposition des fils et des étoffes, par exception il est vrai, d'une teinture qui peut rivaliser avec les plus belles de Suisse, d'Angleterre et de France : ce qui prouverait qu'avec quelques efforts, nous pourrions atteindre aussi la perfection à cet égard. Si certains bas d'Allemagne ont l'avantage sur ceux de notre pays, c'est que nos fabricans cherchent à établir leur réputation en produisant des objets qui ne sont point à la portée de tout le monde. Faute énorme, que nous avons déjà blâmée, et dont le résultat corrobore ce que nous avons dit. Que les bonnetiers s'adonnent d'une manière toute particulière à travailler pour le peuple, ils obtiendront le même résultat que les bonnetiers d'Allemagne, et feront la concurrence, au lieu de subir celle qui leur est faite.

Ce que nous avons dit pour la teinture, peut se dire aussi pour l'impression des étoffes. Il faut des études pour trouver les moyens de conserver à chaque couleur une nuance vierge, pour ainsi dire, ne se laissant point altérer par le débordement, le mélange ou même par le simple contact des autres. Cependant, il y a eu à cet égard plus de progrès que pour la teinture. Il semble que les beaux résultats obtenus par M. Obert, pour les tissus de soie, ont inspiré quelques autres industriels. Nous avons déjà cité M. Demeure pour les articles en laine ; pour les cotons imprimés, il est plus d'un nom que nous sommes heureux de pouvoir signaler.

MM. Leemans, Devos-Poelman, Story-Van-Waes, Rey, etc., ont exposé des étoffes dont l'impression peut soutenir toute espèce de rivalité. Ces pièces ont encore un autre mérite, bien grand pour la Belgique, c'est que la plupart des dessins, remarquables

sous le rapport de la grâce et du bon goût, ont été tracés par des mains belges. A peu près jusqu'à ce jour les fabricans s'étaient contentés de copier ce qui avait été fait soit à Paris, soit à Mulhouse. Cette année-ci, presque tout est original. C'est un grand pas dans la carrière. Au moins notre industrie marquera maintenant de son cachet les ouvrages qu'elle produira, et ce cachet sera reconnaissable, grâce au talent si distingué de nos artistes. Ce sera d'ailleurs une grande influence sur l'avenir de nos fabriques. Au lieu de rajeunir des vieilleries en les copiant, elles feront des nouveautés, et ces nouveautés vaudront mieux que celles de France, si nous en jugeons par les merveilleux progrès qui ont eu lieu depuis quelques années. Alors nous ne serons plus tributaires de Paris et de Londres pour les étoffes de mode, souvent envoyées lorsque la mode était déjà passée.

Nous connaissons plusieurs industriels qui ont à ce sujet de vastes projets. Nous ne saurions trop les encourager, comme aussi, nous voudrions que nos filateurs jaloux de l'intérêt national fissent en sorte que pour le tissage des étoffes fines, nous ne fussions plus obligés d'avoir recours aux cotons anglais. Ils ont obtenu le plus haut degré de perfection pour les numéros ordinaires; s'ils le voulaient bien, ils l'obtiendraient également pour les autres numéros. Nous citerons M. Van Hoegarden qui a soumis à l'examen du jury des cotons filés depuis le n° 8, jusqu'au n° 210. Ils sont aussi beaux et aussi nerveux dans leur ténuité que tous ceux que l'on fait venir de Manchester, en payant un surcroît de transport et de frais de douane. Ce que nous disons de M. Van Hoegarden, peut s'appliquer aussi à MM. Rossel et C^e, Van Aken et de Bast, mais nous ajouterons que c'est exceptionnel, et le bien en industrie nationale ne doit jamais l'être; il faut que l'émulation stimule nos fabricans; il faut, s'ils veulent se délivrer et délivrer la Belgique de la funeste concurrence étrangère, qu'ils s'appliquent à acquérir tout ce qui leur manque. S'ils étudient les causes et les effets chimiques, ils teindront et imprimeront aussi vivement, en nuances aussi vraies, aussi pures, aussi égales que celles des teintures et des impressions étrangères. S'ils s'efforcent de produire économiquement et solidement pour le peuple, ils établiront contre l'Allemagne et l'Angleterre une dangereuse concurrence, qu'il leur sera facile de soutenir dans un pays où les taxes et la main-d'œuvre augmentent moins sensiblement qu'ailleurs le prix de la matière première; s'ils encouragent les

artistes belges à consacrer leur talent à des dessins faits pour l'industrie, la Belgique deviendra pour les nouveautés ce qu'elle est pour ses fines toiles et pour ses dentelles. Nous pouvons en concevoir raisonnablement l'espoir, lorsque nous comparons l'exposition de 1830 à celle de 1835. L'industrie cotonnière a fait un pas immense. Gand et Bruxelles ont produit des ouvrages qui sont des espèces de merveilles si on a gardé le souvenir de ce qui fut déposé il y a cinq ans. Nous ne parlons pas des tissus, ni des fils communs, qui n'ont pas atteint un degré de perfection plus grand, mais bien des fils et des tissus fins, dont la trame et l'impression présentent un mérite auquel l'industrie belge n'avait encore jamais pu s'élever.

Plusieurs produits, que nous citerons ultérieurement, sont dignes de figurer à côté des plus beaux produits d'Angleterre et de France. Nous désirons vivement que nos industriels persévèrent dans cette voie progressive. Elle les conduira où mène toujours l'intelligence, éclairée par l'étude, et soutenue par le travail. La prospérité est le but certain qu'ils atteindront, et cette prospérité, se mariant avec celle des industries qui déjà fleurissent chez nous, concourra puissamment à assurer l'avenir de notre pays.

Le coton, par les diverses métamorphoses que lui a fait subir le génie industriel, est devenu la matière la plus utile aux besoins de la société. C'est un Protée qui prend toutes les formes avec une facilité merveilleuse, s'élève et s'abaisse à toutes les conditions, se trouve à la fois dans les chaumières et dans les palais. Le coton fournit des vêtemens au pauvre et des parures au riche, une robe à la mendiante, une robe à la grande dame; rien au monde n'est peut-être d'un usage aussi étendu. C'est ce qui explique l'immense développement que l'industrie cotonnière a pris depuis vingt années.

Nous retrouvons à l'exposition tout ce que cette industrie a su produire jusqu'à ce jour : des cotons filés, écrus, blanchis, teints en toutes couleurs; des tissus de toutes les sortes, depuis le plus grossier calicot, jusqu'à la plus belle mousseline; des étoffes brillantes de tout l'éclat que peuvent donner la teinture et l'impression; des ouates glacées, auxquelles on semble avoir trouvé le moyen de dérober toute pesanteur.

De ces divers articles, plusieurs ont atteint la perfection, plusieurs aussi laissent encore quelque chose à désirer. Avant d'entrer dans aucun détail, nous pensons qu'il n'est pas inutile d'exa-

miner brièvement la situation dans laquelle sont aujourd'hui chez nous les diverses parties qui composent l'industrie cotonnière.

Les cotons filés, à partir du plus bas numéro jusqu'au n° 60, sont aussi beaux, aussi solides, que tous ceux qui se filent à l'étranger ; mais une fois que l'on dépasse ce numéro, soit que nos filateurs n'aient pas la matière convenable, ou qu'ils n'aient pas atteint le point auquel on n'arrive qu'avec de l'habitude, des observations quotidiennes et des tentatives réitérées, les produits anglais obtiennent sur les nôtres une incontestable supériorité. La différence est si grande à cet égard, qu'au 2^e ou 3^e tour de navette, les tisserands distinguent les deux espèces l'une de l'autre. En employant de la laine longue soie, en filant progressivement tous les numéros, ne fût-ce que jusqu'à 110, nos filateurs parviendraient bientôt, selon nous, à pouvoir rivaliser avec Manchester. Les besoins du tissage réclament vivement cette amélioration. Elle contribuerait beaucoup au perfectionnement de la fabrication des étoffes fines, pour lesquelles, il faut bien l'avouer, nous sommes également inférieurs à la France, à l'Allemagne et à l'Angleterre.

Cette infériorité tient à plusieurs causes. D'abord les manufactures étrangères produisent depuis plus long-temps et en plus grande quantité. Elles ne se sont point élevées en un seul jour au point où elles sont arrivées. Elles ont pu par des essais, par des études, par l'expérience même de leurs fautes, acquérir des qualités successives, qui, en se réunissant, ont formé la perfection. Puis, un vice dont elles se sont corrigées, et qui règne encore chez nous, c'est l'emploi de l'homme pour donner le mouvement à la navette. Quelle que soit l'habileté de l'ouvrier, quelle que soit son impassibilité, jamais le mouvement ne sera aussi régulier que celui qu'imprimera un ressort mécanique chassant la navette toujours avec la même force, toujours vers le point convenable, toujours dans des proportions invariables. On obtiendra nécessairement ainsi plus d'égalité dans le tissu, et l'on évitera bien des défauts qu'entraîne infailliblement l'inadvertence de l'homme. Nous signalons cette remarque à l'attention publique, parce que nous pensons qu'elle peut avoir d'utiles conséquences.

Sous tous les autres rapports, nous pouvons soutenir la comparaison avec l'étranger, et quelquefois cette comparaison tourne à notre avantage. Ainsi les étoffes qui sont teintées en Bel-

gique, dépassent beaucoup en qualité celles qui sont teintées chez les nations rivales (1), où l'emploi de la vapeur use, pour ainsi dire, la couleur par anticipation. Quelques-unes de nos impressions, notamment les impressions roses de M. de Hemptinne, sont d'une perfection qui nous semble égaler au moins tout ce que Paris et Mulhouse ont produit de mieux en ce genre. Si l'on a arrêté avec attention ses regards sur les étoffes qu'ont exposées MM. Rey frères, Devos-Poelman, Story-Van Waes, Leemans, Verhulst-Van Hoegaerden, Prévinaire et Seny, toujours on aura trouvé quelque chose de remarquable, et parfois les brillantes qualités qui ajoutent tant de prix aux plus riches matières animales. Les couleurs sont aussi vivement incrustées sur le coton que sur la laine et sur la soie.

Nous ne dirons rien des tissus communs; leur réputation est faite; nous garderons le même silence à l'égard des ouates; celles de M. Chevalier sont au-dessus de tout éloge; mais nous parlerons de la bonneterie, parce que, malgré sa réputation, elle subit, de la part de la Saxe, une concurrence dont il nous semble important d'examiner la cause.

La matière première coûte moins cher aux fabricans belges qu'aux fabricans saxons : la main-d'œuvre est moins élevée en Saxe qu'en Belgique, pour ce genre d'industrie; il y a compensation de part et d'autre. D'un autre côté, les droits de douane, les frais de transport, de commission, de voyages, d'entrepôt, etc., ajoutent au prix de la bonneterie saxonne, cependant elle se livre dans notre propre pays à meilleur marché que la nôtre. Ce n'est pas, on pourrait le croire, parce que nos fabricans sont avides d'un gain trop considérable, c'est par un tout autre motif. La bonneterie fine jouit chez nous d'une réputation qu'elle mérite. Nos industriels ont su allier la délicatesse à la force du tissu, et pour arriver à ce point, ils n'ont point épargné la matière. Ils ont cru que ce qui leur avait réussi pour les qualités fines, devait également leur réussir pour les qualités communes. Ils ont donc fabriqué des bas dans la confection desquels ils ont fait entrer une grande quantité de coton. Le volume et la pesanteur dévoilaient à l'œil et à la main la grossièreté de la marchandise. Cependant la Saxe fabriquait des bonneteries avec moins de

(1) Ceci, bien entendu, ne s'applique qu'à la France, à l'Allemagne et à l'Angleterre.

matière ; les mailles moins serrées simulaient la finesse ; elle les envoyait par énormes ballots , et la Belgique en était inondée. Nous connaissons des négocians de second ordre qui en ont acheté pour 15 ou 20,000 francs à la fois.

Mise en parallèle avec la nôtre , cette bonneterie , plus fine à l'apparence , d'un tissu plus flatteur à l'œil , dégagée d'une surcharge de matière , obtint une préférence qu'elle méritait sans doute , mais qu'elle n'aurait point conservée , si , comme nous l'avons déjà dit , nos industriels eussent imité la fabrication économique de leurs concurrens. En employant des cotons bien filés , d'une soie nerveuse et dépouillée d'une exubérance qui n'ajoute rien à sa force , en diminuant le volume et le poids par la diminution d'une matière superflue , nos industriels auront pour la bonneterie commune la supériorité qu'ils ont pour la bonneterie fine.

Quant à cette dernière partie , nous n'avons rien à désirer. Les bas exposés par MM. Séraphin Tafournel, Wolfs , Vanderborgt , Lemaire-Baugnies , Daluin , réunissent toutes les qualités qui constituent la perfection.

M. Longueville a présenté à nos regards une nouveauté pour notre pays, ce sont des bonneteries en coton indigène. C'est une de ces choses que nous aimons à signaler, non pour exciter nos industriels à faire des tentatives d'une ruineuse utopie , car le cotonnier vivace dans les climats ardents, dégénère sous les zones tempérées, mais parce que cet essai nous semble être une curiosité nationale.

Les cotons lustrés pour doublure sont également inférieurs à ceux de Manchester. Ici encore c'est une infériorité mécanique qui provient de ce que les manufactures anglaises font passer l'étoffe sur six rouleaux , tandis que chez nous elle ne passe que sur trois.

En résumé, la filature des cotons dans les bas numéros , la teinture et l'impression des étoffes, les tissus communs, les ouates, la bonneterie fine sont chez nous dans un état aussi florissant que partout ailleurs, tandis que la filature des cotons dans les numéros élevés, le tissage des étoffes fines, la bonneterie commune, mais apparente à l'œil, et les cotons lustrés, n'ont pas fait assez de progrès pour lutter avec avantage contre la concurrence étrangère.

Nous avons indiqué les causes auxquelles il nous a semblé que

L'on pouvait attribuer cette infériorité partielle de notre industrie. Peut-être existe-t-il encore d'autres motifs qui ont échappé à nos recherches. Nous engageons les industriels de notre pays à faire de cette chose le sujet de leurs réflexions et de leurs études. La filature des cotons qui nous manquent et la fabrication des étoffes fines sont liées plus intimement que l'on ne pense. Si l'une des deux prospérait chez nous, elle entraînerait la prospérité de l'autre ; de même la langueur de l'une rend l'autre languissante. On dirait de ces êtres jumeaux, que la nature, en les créant ensemble, soumet à des maladies sympathiques. Ces deux industries doivent donc se prêter un appui mutuel. Cet appui ne sera efficace, qu'autant que chacune d'elles fera des efforts pour s'assurer d'utiles conquêtes et obtenir une honorable prospérité. C'est aux filateurs à rechercher ces cotons en laine longue soie qui font la solidité des fils de Manchester ; c'est aux manufacturiers à monter des machines pour faire des tissus dignes de la matière qui leur sera fournie.

CHAPITRE V.

SUITE DES COTONS.

COTONS FILÉS, ÉCRUS, BLANCHIS, TEINTS; BONNETERIE; TISSUS DE TOUTES SORTES IMPRESSIONS, COUVERTURES, OUATES. — Produits de MM. Rosseel et C^e, Van Aken et Debast, Frans Claes, Van Loo, Devos Poelman, de Hemptinne, Debast-Dehert, Sauvage, Constant Devos, à *Gand*; Borghs, à *Turnhout*; Van Hoegarden, de Leemans, à *Cureghem*; Ducet, Victor Bal, à *Forêt*; Lecomte, de Meulenaere, à *Bruges*; Opalfvens, à *Termonde*; Catteaux-Gauquée, à *Courtray*; V^e Saffre, Lerouge, Terrein, Duquesne, à *Mouscron*; Delvigne et Vantruyen, Oldenhove-Buff, Speckaert, Vansulper et Nelissen, Dams et Cattoir, Masson frères, Legrand Baugniet, Godart-Moens, Zeghers-Moens, Chevalier, Longueville, Séraphin Tafournel, Wols, à *Bruxelles*; Couteau, à *Herseaux*; Ravez, Lemaire-Baugnies, à *Péruwelz*; Verstraeten-Penneiman, Van Dyck, Janssens de Decker, à *Saint-Nicolas*; Van Santen-Van de Wiel, à *Alost*; Verhulst-Van Hoegarden, Rey frères, à *Anderlecht*; Story-van Waes, à *Laeken*; Van Melckebeke, à *Malines*; Schloesser, Janssens et Berchter, à *Ruremonde*; Benoit Allard, Vanderborgt, Ernest Dalluin, à *Tournay*; Van Hooft et Veydt, à *Lokeren*; Oberi et C^e, à *Caalevoet*, sous *Uccle*; Idiers, à *Auderghem*; Dandelin, à *Schaerbeck*; Callaut-Pauwels, à *Berchem-Ste.-Agathe*; Destrycker, à *Enghien*; Boelart, à *Audenarde*.

Les produits de l'industrie cotonnière forment plusieurs catégories; nous les diviserons en six classes: les fils, la bonneterie, les tissus, les impressions, les couvertures, enfin les ouates.

Seize industriels ont envoyé des fils à l'exposition ; ce sont MM. Rosseel , Borghs , Van Hoegaerden , Ducet , fabrique de M. de Haes , Van Aken et Debast , Balfout , Goens , Catteaux-Gauquée , V^e Laffre , Delvigne et Vantruyen , Prévinaire et Sény , Defraene , Frans Claes , de Ceulencer , Van Loo , Oldenhoven-Buff. Ces fils sont écrus , blanchis , teints.

Nous ne saurions apprécier d'une manière bien positive la qualité des fils écrus ; il faudrait , pour prononcer à cet égard un jugement équitable , avoir la faculté de défaire les paquets : chose qui entraînerait trop d'abus dans une exposition publique. Nous dirons seulement que nous avons vu des cotons filés depuis les plus bas nos jusqu'au n° 320 ; que ces divers produits nous ont paru être d'une belle exécution ; que nous avons remarqué surtout ceux de MM. Van Hoegarden , Van Aken et Debast , Rosseel , Oldenhove-Buff , Frans Claes. Nous signalerons , à la louange de ces industriels , le soin qu'ils ont pris de prouver que les filatures Belges pourraient aussi fournir à toute espèce de fabrication et à toute espèce de consommation. Puissent-ils obtenir dans cette tentative nationale toute la réussite que nous désirons pour eux.

Nous avons admiré la blancheur d'un écheveau , blancheur obtenue à la minute par M. Borghs.

La teinture est fort remarquable , surtout lorsqu'on sait combien de difficultés le coton présente pour le grand teint. Nous signalerons principalement les produits envoyés par MM. Van Hoegaerden , Ducet , Delvigne et Vantruyen ; presque toutes les nuances de M. Van Hoegaerden sont belles d'éclat et de vérité. Nous avons distingué au nombre des paquets exposés par M. Ducet , ceux qui sont teints en rose , lilas très vif , pailliaca Masu , rouge foncé , et giroflée rouge violet. MM. Delvigne et Vantruyen ont différens verts , des roses , un bleu , et plusieurs autres nuances qui méritent une honorable distinction. Nous recommanderons encore un violet et un , feuille morte , de MM. Prévinaire et Seny.

Six personnes ont exposé des bonneteries. Les produits de tous ces industriels rivalisent de qualité. Il nous faudrait un bien long examen pour savoir si nous devons accorder la préférence aux bas de M. Vanderborgt ou à ceux de M. Lemaire-Baugnies ; aux bas de M. Tafournel ou à ceux de M. Wolfs , aux bas du Hainaut ou à ceux du Brabant. Peut-être la finesse serait-elle la qualité distinctive de ceux de Bruxelles. Nous avons parlé hier de ce que

M. Longueville a exposé. M. Daluin n'a envoyé que quelques robes et des écharpes tricotées. (1)

Le nombre des personnes qui ont enrichi la deuxième salle de leurs tissus s'élève à près de soixante ; nous ne mentionnerons que les produits vraiment remarquables.

M. Ravez. — Deux pièces marquées C, d'un beau tissu.

M. Verstraeten-Penneman. — Plusieurs pièces de cotonnette, dont quelques unes sont d'une finesse rare en notre pays. Nous citerons surtout, une pièce fond brun : une autre d'un dessin écossais, à petites lignes, et une bleue.

MM. Rosseel et C^e. — Dix-sept pièces, parmi lesquelles nous mentionnerons principalement celles qui sont marquées F, G, H, L, N, et surtout, à notre jugement, une pièce de shirting, lettre O.

M. Lerouge. — Six pièces, dont plusieurs sont un mélange de lin et de coton. Nous recommanderons les pièces inscrites sous les lettres B, C, E.

M. Terrein. — Plusieurs pièces, parmi lesquelles nous avons remarqué surtout celles qui sont marquées I et K.

M. Speekaert. — Nous signalerons surtout de cet industriel une pièce de cuir de coton, qui nous semble pouvoir rivaliser avec ce que produit l'Angleterre. Jusqu'ici les cuirs de coton faits en Belgique péchaient sous le rapport de la solidité. En augmentant le fil, M. Speekaert a corrigé ce défaut, et c'est un progrès que nous aimons à faire connaître.

MM. Van Sulper et Nelissen n'ont exposé que six pièces, mais toutes six sont remarquables.

MM. Dams et Cattoir. — Cinq pièces, étoffe de coton, dite cuir anglais, et quatre pièces de la même étoffe, dont la chaîne est en fil de lin. C'est un produit que nous recommandons à l'attention publique, parce que c'est encore une conquête nationale. Ici le tissu l'emporte en solidité sur celui du cuir anglais ; il est fait avec une chaîne doublée, tandis que celui de Manchester ne l'est qu'avec une chaîne simple. La différence au reste en a été faite déjà par les consommateurs. Nous signalerons des mêmes

(1) Le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permettant pas de donner à cette partie tout le développement qu'elle mérite, nous y reviendrons ultérieurement.

fabricans quelques pièces de dimittes qui nous ont semblé d'une finesse fort difficile à obtenir, et des piloux d'un bel apprêt.

Masson frères.—Quinze pièces d'étoffes; presque toutes méritent d'être distinguées. Nous signalerons principalement une pièce, cuir de coton noir; deux pièces molleton à rayures; deux, siamoise double; deux, cotonnette ordinaire, et surtout deux de cotonnette fine.

M. Van Melckebeke. — Six pièces de siamoises, d'une qualité très distinguée.

MM. Van Aken et Debast. — Plusieurs pièces, parmi lesquelles nous avons remarqué une étoffe, cuir anglais, et une pièce de toile à voiles, inscrite sous la lettre I. Nous recommandons surtout cette dernière, ainsi qu'une pièce de satin.

Debast-Dehert. — Cet industriel nous semble être un de ceux qui méritent une mention particulière. Nous avons de lui plusieurs articles d'une exécution très remarquable. Nous citerons entre autres une pièce, calicot écru, une de jaconat blanchi, deux de janibs, dont le tissu est d'une égalité d'autant plus belle, qu'il est difficile de l'obtenir, deux de Maddapolam, une de shirting, et enfin une de toile à voiles. Nous avons admiré l'apprêt de plusieurs pièces, et celui d'une toile gommée pour doublure. Nous profitons de la circonstance qui se présente pour faire mention de M. Williams-Wood, qui a apprêté cette étoffe et qui nous semble avoir atteint la perfection dans son art.

MM. Janssens de Decker.—Treize pièces de diverses étoffes. Nous citerons celles qui sont marquées C, F et G.

M. Balfour. — Trois pièces de calicot, qui méritent l'examen.

M. de Meulenaere a exposé des basins d'une très belle qualité. Nous recommandons toutes les pièces, mais principalement celles qui sont marquées A, G, H, I, K, M. La lettre H, selon nous, mérite une distinction particulière.

M. Legrand-Baugniet. — Douze pièces de cotonnette, dont nous signalerons la finesse, la belle couleur, et la qualité, que l'absence d'apprêt rend, pour ainsi dire, palpable. C'est, selon nous, ce qu'il y a de mieux en ce genre à l'exposition. Nous avons admiré toutes les pièces, surtout le bleu sur bleu, et le double rose.

M. Benoit Allard. — Douze pièces de tissu en coton et fil de lin, d'une trame bien nourrie, et d'une régularité qui laisse peu de chose à désirer.

M. Catteaux-Gauquée, dont nous avons eu déjà occasion de

signaler le nom, a envoyé au concours plusieurs pièces qui toutes méritent d'être examinées. Nous recommanderons surtout celles qui sont inscrites sous les lettres K, L, O, T, U, et W.

M^{me} V^e Saffre n'a exposé que six pièces, mais toutes nous ont semblé réunir les qualités diverses qui constituent la perfection. Nous n'en citerons aucune en particulier. Il nous serait difficile de faire un choix.

M^{me} Duquesne. — Quelques pièces de printanière qui ne sont pas sans mérite.

M^{me} Godard Moens. — Dix pièces de cotonnette, d'une exécution qui mérite des éloges.

M. Victor Bal a fourni aux regards du public dix-sept pièces de jaconat. L'attention s'est surtout fixée sur celles qui sont marquées A, C, D, E. L'une d'elles, de couleur rose, a obtenu une distinction particulière.

MM. Prévinaire et Seny. — Six pièces de cotonnette remarquables par leur belle qualité; une de mouchoirs, rouge Andrinople, d'une couleur bien soutenue et d'une nuance constamment égale. Nous retrouverons plus loin le nom de ces honorables industriels.

M. Zegers-Moens est un des fabricans qui ont concouru avec le plus de zèle à l'ornement de l'exposition : il a envoyé 48 pièces. Il présente au regard des cotonnettes dont quelques-unes peuvent rivaliser avec les plus belles, des mouchoirs et des siamoises très remarquables.

M. Frans-Claes a exposé vingt-et-une pièces d'étoffes de qualités différentes. On trouve dans les produits de cet industriel, des calicots, des shirtings, des mousselines, des jaconnats. Nous avons admiré surtout deux pièces de jaconat, d'un tissu irréprochable; deux pièces de shirting bookfort, dont l'apprêt, ouvrage de M. Williams Wood, égale tout ce que l'Angleterre fait de plus brillant; deux pièces marquées G, et enfin plusieurs pièces de calicot, inscrites sous la lettre A.

M. Idiers. — Deux pièces de calicot, d'une très belle teinture.

MM. Dandelin frères. — Diverses étoffes en coton, parmi lesquelles plusieurs méritent d'être signalées.

M. Callant-Pauwels. — Une pièce de basin façonnée en douze dessins différens. Elle mérite de fixer l'attention publique.

M. Van Loo. — Un assez grand nombre de pièces, parmi lesquelles nous citerons des shirtings, des irishes d'une très belle exécution.

tion. Nous recommanderons aussi plusieurs pièces de calicot.

M. Destrycker a envoyé une pièce de cuir anglais qui mérite d'être distinguée.

Nous regrettons que la multiplicité des articles envoyés au concours, ne nous permette point de donner à l'examen des tissus un plus long développement. C'est une chose si importante, qu'elle prêterait matière à plusieurs volumes. Nous devons y renoncer malgré nous, obligés, comme nous le sommes, de nous tenir dans les limites tracées par les circonstances, si nous voulons passer en revue tous les objets en temps opportun. Cependant, nous ne pouvons, avant d'abandonner ce sujet, nous empêcher de signaler quelques-unes des fluctuations que cette branche de l'industrie cotonnière a éprouvées chez nous depuis trente ans.

Sous la domination française, les manufacturiers belges se trouvant placés dans la même situation politique, et régis par les mêmes lois que tous les sujets de l'empire, n'ayant pas d'autres moyens qu'eux pour se procurer l'achat des matières et la vente des fabricats, suivirent la même ligne que les industriels de l'Alsace, de la Normandie et de toutes les villes où le tissage du coton florissait. Gand produisait alors les plus fines étoffes et rivalisait avec les manufactures les plus renommées des bords du Rhin et de la Seine.

La révolution politique survenue en 1815 modifia singulièrement la direction de cette industrie. Les colonies hollandaises fournissaient pour les tissus grossiers une très grande consommation; d'un autre côté, le gouvernement des Pays-Bas avait, pour ainsi dire, mis à l'index les produits étrangers dans les qualités communes; les manufacturiers gantois, ayant une espèce de monopole pour ce genre de fabricats, s'y adonnèrent exclusivement, et négligèrent les tissus fins, pour la perfection desquels ils demeurèrent à une grande distance de leurs anciens rivaux.

Ils sentirent en 1830 quelle perte ils avaient faite, en négligeant cette partie, qui alors devenait pour eux d'une importance capitale. Plusieurs, comprenant bien leur situation, s'efforcèrent de réparer cette faute, et de reconquérir leur ancienne position, en s'élevant à la hauteur des industriels étrangers. Quelques-uns y sont parvenus : nous aimons à signaler les progrès qui depuis cinq ans ont été faits à cet égard, et nous mentionnerons ici les noms de quelques fabricans en particulier qui nous semblent

avoir le plus contribué à ce résultat si avantageux pour notre pays. Nous mettrons en première ligne MM. Legrand-Baugniet, Previnaire et Seny, Zegher-Moens, M^{me} veuve Saffre, pour leurs belles étoffes de coton; Speekaert, Dams et Cattoir, pour leurs cuirs anglais; Debast-Dehert, Frans Claes, pour leurs divers produits, et ce dernier particulièrement, pour des mousselines qui peuvent, sans trop de désavantage, soutenir la comparaison avec celles de France. Le tissage des étoffes fines, qui, sous le précédent régime, était demeuré stationnaire au milieu du mouvement progressif, a repris sa marche depuis notre affranchissement, et le pas qu'il a fait nous semble immense.

Nous ferons la même remarque au sujet des impressions sur étoffes. Si l'on se souvient de la dernière exposition, on se rappellera combien elle était pauvre à cet égard : ceux qui ont visité celle de 1835, et qui ne sont point frappés d'une cécité volontaire, auront admiré la richesse des beaux produits étalés aux regards par MM. De Hemptinne, Devos-Poelman, Van Santen-Van de Wiel, Verhulst-Vanhoegaerden, Rey frères, De Leemans, Victor Bal, Previnaire et Seny, Constant Devos, Obert, Story, Van Waes, Charles Sauvage.

Selon nous la palme de l'impression appartient à M. de Hemptinne. Sur plus de soixante pièces qu'il a exposées, à peine pourrait-on avec l'œil même de la malveillance, en voir plus de quatre ou cinq qui soient légèrement tachées de quelques défauts. A-t-on jamais admiré des étoffes imprimées d'une manière plus nette, présentant des nuances plus pures et plus réellement naturelles? Est-il un rose plus vraiment rose; un lilas plus vraiment lilas? Il nous semble que la perfection est imaginaire, si elle n'a point été atteinte par cet industriel.

M. Devos-Poelman figure honorablement à côté de M. De Hemptinne. Nous avons admiré de lui des pièces lilas d'une très belle exécution. Nous citerons aussi plusieurs articles de deuil, un violet, quelques pièces fond blanc, impression noire et lilas, fond lilas, où ressortent des fleurs blanches; quelques autres fond puce, impressions variées.

M. Van Santen Van de Wiel a exposé trente-six pièces. Plusieurs sont excessivement remarquables. Nous avons surtout distingué des fonds lilas, semés d'étoiles blanches, et des fonds blancs semés d'étoiles lilas; des carreaux de diverses couleurs, des gros bleu.

M. Verhulst Van Hoegarden a présenté dix pièces. Huit nous ont semblé mériter toute l'attention publique. Nous en recommanderons quatre surtout : deux pièces , fond blanc , dessin lilas et puce ; une fond blanc , puce ; puis une autre , fond blanc cannelé. Nous citerons encore celles qui sont marquées A , E , G , H.

MM. Rey frères figurent en première ligne à l'exposition. Ils l'ont enrichie de dix-neuf pièces , parmi lesquelles il en est peu qui laissent quelque chose à désirer. Nous avons remarqué les teintes de deux pièces , genre mignonette , la belle disposition et la gravure d'une troisième , la belle teinte et la bonne exécution de deux pièces , double lilas , et surtout ces pièces à impression multiple dont la disposition , la teinte et l'exécution sont si près d'être parfaites , si elles ne le sont pas.

M. de Leemans. — Quinze pièces de coton ou de jaconat. Nous signalerons , comme d'une grande beauté celles qui sont marquées C , D , E , et surtout une pièce en jaconat , noir et blanc. Plusieurs mouchoirs nous ont paru aussi mériter l'attention. Nous citerons les pièces inscrites sous les lettres N , K , L , M. Deux pièces , pour meubles , rouge Andrinople sont de belle qualité.

M. Victor Bal , dont nous n'avons fait plus haut qu'une brève mention a exposé dix-sept pièces de jaconat. Huit ou dix nous ont semblé très remarquables. Nous avons examiné surtout avec plaisir des roses et des lilas , qui plaisent quoique placés parallèlement avec les mêmes couleurs produites par M. de Hemptinne ; nous citerons surtout les lettres C , D , puis la lettre A , puis des gros bleu , d'une belle exécution.

MM. Prévinaire et Seny. — Vingt-deux pièces , presque toutes remarquables. On distinguera principalement des lilas , des lapis , un fond gros bleu , un fond rouge , impression noire , puis quelques fonds blancs.

M. Constant Devos n'offre ni une grande quantité de pièces , ni une grande variété dans la disposition de la gravure et des teintes , mais tout ce qu'il a exposé est d'une exécution parfaite. Il n'y a presque rien à reprendre dans les 12 pièces qu'il a soumises aux regards du public. Nous avons remarqué , entre autres , des verts , des lapis , une pièce à carreaux et plusieurs autres que nous ne pouvons pas désigner d'une manière précise , parce qu'elles ne le sont point elles-mêmes.

Tout ce que nous pouvons dire pour les cotons imprimés de

M. Obert, c'est qu'ils ne sont point indignes de ses soieries tant admirées.

MM. Van Hoof et Veydt ont exposé cinq pièces de cotonnette, couleurs et dessins différens. Ces industriels n'ont point cherché par l'éclat d'un apprêt à faire trouver leurs produits plus beaux qu'ils ne sont réellement; il est vrai qu'ils n'en ont pas besoin, car ces pièces d'étoffes sont très remarquables par la finesse toujours unie et la régularité du tissu. C'est sans doute à cette perfection dans les marchandises que le marché de Lokeren doit de ne pas être dans cet état de souffrance où prétendent être d'autres industriels de la même catégorie.

Parmi les 24 pièces qu'a exposées M. Story Van Waes, on distingue surtout des tapis d'une très belle exécution, la gravure et les teintes de plusieurs pièces inscrites sous la lettre F, des lilas, et des gros bleu. Il y a beaucoup à louer, et peu de chose à reprendre dans les produits de cet honorable industriel.

M. Sauvage nous semble avoir un mérite particulier, c'est celui d'avoir imprimé en couleurs vives, en belles nuances, des étoffes à l'usage du plus grand nombre, et d'avoir produit des choses durables pour ceux qui ont besoin que leurs vêtements ne s'usent pas trop vite. Nous signalerons en ce genre des fonds jaunes, impression rouge, et des rouges impression noire.

On peut voir par cette nomenclature que l'impression sur toutes sortes d'étoffes en coton, depuis le calicot jusqu'au jaconat et à la mousseline, a obtenu de grands succès, en même temps qu'elle prenait un grand développement. Cette industrie est une de celles qui ont le mieux mérité depuis cinq ans. Nous aimons à la présenter aux autres comme modèle et comme objet d'émulation. Elle a fourni un très grand nombre de choses dignes d'être admirées, et si l'on trouve quelques pièces sans mérite, ce n'est que par exception.

Les couvertures sont en très petit nombre. Deux industriels seulement en ont envoyé au concours. Ce sont MM. Boelaert et Opalfvens. Elles nous ont paru d'une belle exécution et d'une bonne qualité.

Viennent enfin les ouates de M. Chevalier. Si on les estime en raison inverse de leur pesanteur, elles doivent être d'un grand prix. Nous en avons vu qui ne pesaient que 34 onces, et plusieurs de celles-là figurent à l'exposition. On a fait à ce fabricant l'honneur de la non rivalité. Honneur très grand pour lui, mais qui tourne au désavantage de ses concurrens. Le public a souvent

mauvaise idée de ceux qui semblent ne point oser soumettre leurs ouvrages à son examen.

Ainsi, en résumant tout ce qui concerne l'industrie cotonnière, considérée seulement sous le rapport des produits qu'elle a envoyés à l'exposition, nous trouvons que, malgré les souffrances dont les changemens politiques ont dû nécessairement l'affecter, non-seulement elle s'est soutenue l'égale de ce qu'elle était avant 1830, mais qu'elle s'est encore élevée à un point plus voisin de la perfection.

Elle a fait sous le rapport des cotons filés d'heureuses tentatives, qui, si elles sont réitérées avec de larges proportions, doivent être d'un avantage inappréciable pour la Belgique. La teinture, chose que l'on ne peut accuser d'être exceptionnelle, a fait de grands progrès, et, avec plus d'étude, elle atteindra bientôt une perfection dont chaque jour elle tend à s'éloigner chez les autres peuples.

Les tissus communs ne cèdent en rien à ceux qui étaient fabriqués antérieurement à la révolution; les tissus fins, si négligés alors, se montrent aujourd'hui avec honneur.

L'impression des étoffes a conquis le secret de la perfection, et dorénavant la Belgique n'enviera plus rien à la France et à l'Angleterre.

L'industrie cotonnière est donc florissante sous le rapport de l'art; espérons qu'elle le deviendra bientôt sous celui de la prospérité; c'est un but qu'elle atteindra sûrement, si elle persévère à perfectionner ses produits. comme elle l'a fait depuis quelques années.

CHAPITRE VI.

LIN.

LIN : EN GERBE, TEILLÉ, BLANCHI, PEIGNÉ, SERACÉ, FILÉ, TEINT, FIL À COUDRE, TOILES ÉCRUES, BLANCHIES, BATISTES, COUTILS, LINGE DE TABLE, TOILES À MATELAS, À PEINDRE, À VOILES, IMPRESSIONS. — CHANVRE. — Produits de MM. Laurent Demoor, Vandam, Roggeman-d'Hooge, à *Lokeren*; Cremmelinck, à *Huerlebecke*; François Devos, à *Heule*; Laviolette-Demoor, Lemaire-Declercq, Jean Coucke, de Foort, Hubéné et sœurs, Noël-Fonteyne, Van Haecke Forkedey, Brunon-Noël, à *Bruges*; Brice, Catelin-Haese, Sacré, à *Bruxelles*; Denis Romain, François Verbecke, Deslée-Planckaert, Joseph Derho, Pierre de Jaeghere, Dayras, Dujardin, Daneel Caesens, Verducryse-Bruneel, Daneel, Huysentruyt, Ledure, Joseph de Jaeghere, Félix Béthune, Blancs-Verschuere, à *Courtrai*; Paesmans fils à *Anderlecht*; Antoine d'Arras, à *Verginal-Somme*; J. B. Fiers, à *Ixelles*; Josson, à *Anvers*; Pierre Vriens, à *Deurne*; J. Jacquet, à *Willers-Perwin*; J.-L. Lindekens, Borghs et C^e, Huybrechts, à *Turnhout*; Célestin Monier, à *Saintes*; Charles Vermeeren, à *Gand*; Kums, à *Wineghem*; Jackson, Macfarlon et Wilford, à *Tamise*; Stevens, à *Zèle*; Léopold Duquesne, J. B. Franckx, à *Louvain*; Louis-Verleure, à *Ypres*; Eliaert-Cools, à *Alost*.

La Belgique présente pour le lin tous les élémens d'une région natale. A cette plante délicate et grêle, mais en même temps nerveuse et gourmande, il faut un sol substantiel, une chaleur modérée, et de l'eau versée avec mesure. Si la terre est maigre

ou épuisée, les filamens affamés ne prennent point de vigueur ; si les feux du soleil ne sont amortis par aucun principe d'humidité, la tige, accablée dès son enfance, languit, penche la tête, se sèche et succombe, avant le jour où devait s'épanouir la jolie fleur bleue qui lui sert de couronne ; enfin, si la racine est mal assurée dans un terrain spongieux, la plante s'énervé, et n'arrive que tardivement à une douteuse maturité.

Or, est-il une contrée où, mieux qu'en Belgique, se trouvent réunies l'inépuisable richesse du sol, la température du climat, et ces veines d'eau qui distribuent la vie et la fécondité, avec une économie toujours égale ? Aussi nous serait-il impossible de dire à quelle époque remonte chez nous la culture du lin. L'histoire ne nous enseigne pas la naissance de cette industrie. Elle nous la montre de prime abord à la fleur de l'âge et de la prospérité. Les vieilles poésies célèbrent les merveilleux ouvrages qu'elle produisait il y a bien des siècles. Nous la voyons dans tous les temps reculés ne filant et ne tissant que pour les rois et pour les belles, ces reines du luxe, de l'élégance et des arts. Nous pourrions prendre pour fabuleuses les descriptions qui nous sont venues de ces époques lointaines ; mais si l'on considère que, sous le régime féodal, il y avait des fortunes colossales et des gens qui, se tenant au faite de la société, jouaient un rôle supérieur, dans une sphère presque surhumaine, on concevra ces divins ouvrages. L'imagination seule peut s'élever jusqu'à l'intelligence de ces merveilles ; car des temps et des choses héraldiques il ne nous reste que quelques lambeaux de toile et de noblesse.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de faire du linge blasonné, de retracer avec la navette, comme avec le burin et le pinceau, les événemens qui ont illustré de grandes familles. Nous ne sommes plus au temps où, dans les maisons de vieille souche, tout avait une origine et une destination homogènes ; où le maître pouvait dire en montrant un palais orné d'armoiries séculaires, et signé du chiffre de ses ancêtres : ces murs n'enserrent rien qui n'ait été fait exprès pour moi et pour les miens. Le morcellement des propriétés a tracé une voie nouvelle à l'industrie.

Maintenant il faut tisser des toiles, pour ainsi dire, populaires, parce que, de nos jours, le peuple, en entrant dans le partage du bien-être social, a dû nécessairement contracter les besoins factices, mais impérieux du luxe. Dans un siècle comme le nôtre, où, par une de ces contradictions si ordinaires à l'esprit humain,

dominant à la fois le principe de l'égalité, le désir d'éblouir, fût-ce même avec du clinquant, et la soif insatiable de l'or; où, plus que jamais, on veut au moins avoir l'apparence de la fortune, quand on n'en a point la réalité, les industriels doivent surtout s'appliquer à contenter les exigences du public, en confectionnant avec économie des objets revêtus de dehors éclatans.

L'Allemagne, la Saxe, l'Angleterre ont été habiles à saisir ce côté faible de notre époque. Elles ont filé des lins moins solides que les nôtres; elles ont tissé des toiles de moindre qualité, mais d'une apparence plus flatteuse; elles ont pu vendre à meilleur marché que nous, et dans toutes les contrées méridionales elles ont fait à notre commerce une funeste concurrence. Maintenant nous n'avons guère que la France, pour acheter nos toiles, encore la taxe établie à l'entrée depuis douze ans, apporte-t-elle des entraves à ce négoce. Si presque toutes nos anciennes relations nous ont été ravies, c'est parce que nos industriels, opiniâtrement attachés aux vieux errements, n'ont point filé comme les Anglais, avec l'aide de mécaniques perfectionnées, n'ont point fait comme eux, comme les Allemands et les Saxons, des tissus peu nourris de matière, simulant la finesse et présentant une séduisante apparence. Ils ont suivi la route qu'avaient suivie leurs devanciers; ils ont tissé à leur mode, mais comme les acquéreurs n'étaient plus les mêmes, leurs toiles furent délaissées, tandis que les marchandises moins coûteuses des nations rivales s'écoulèrent avec une prodigieuse rapidité. C'est un échec essuyé par notre industrie, mais il n'est pas impossible à réparer.

La réputation de nos toiles n'est plus à faire; depuis longtemps elle est universelle. Par suite de l'extension considérable dont la culture du lin est susceptible dans notre pays, nous pouvons, tout en alimentant les besoins de l'exportation, manifacter chez nous une très grande quantité de tissus. Comme nous n'aurons à payer aucun de ces frais qui surchargent toujours le prix des objets importés, nul doute que si nous nous appliquons à introduire dans la confection, les calculs et les moyens économiques des autres peuples, si nous faisons le similaire de leurs marchandises, nous ne puissions livrer à meilleur marché qu'eux des toiles d'aussi belle apparence et d'une qualité au moins égale. Or, toutes les fois que l'on présente l'appât d'un bénéfice quelconque, d'un *avantage*, comme on dit dans le commerce, on peut compter sur un résultat heureux. C'est par ce

moyen que nos rivaux nous ont enlevé nos anciens rapports de négoce, c'est par ce moyen que nous pouvons les reconquérir.

L'exposition présente plusieurs objets qui attestent que l'industrie linière tend vers ce but. Nous nous bornerons à citer des lins filés et lustrés à la mécanique, et des fils à coudre qui peuvent rivaliser avec ceux de Lille.

Toutes les branches de cette industrie ont envoyé leurs tributs. En considérant la matière dès son principe, nous citerons cinq industriels qui ont exposé des lins en gerbe, teillés, blanchis, peignés, sérancés. Ce sont MM. Laurent Demoor, Cremmelinck, Lavolette-Demoor, François Devos, Auguste Sacré.

M. Laurent-Demoor. — Quatre échantillons de lin, de différents numéros et de conditions diverses. Tous les quatre offrent des qualités très remarquables. La soie est bien nourrie, longue et d'une grande finesse relative.

M. Cremmelinck. — Quatre échantillons également, mais l'un est de lin filé. Nous voyons du lin en gerbe de 1834 et de 1835. Ce dernier nous a paru supérieur.

M. Lavolette-Demoor. — Quatre livres de lin teillé. Ici nous ferons observer que ce lin a été récolté aux environs de Bruges, contrée où la culture de cette plante était négligée, il n'y a pas encore trois ans. Ce lin est donc le produit d'une industrie, pour ainsi dire nouvelle. Il présente de grandes qualités, et nous semble très convenable au tissage des toiles mi-fines. Tout donne lieu de croire que si l'on s'adonne avec ardeur à la culture du lin dans les campagnes qui entourent Bruges, cette ville aura bientôt un marché aussi considérable que ceux de Lokeren, de St-Nicolas et de Termonde.

M. François Devos. — Le spécimen du lin avec lequel a été tissée une pièce de toile. Nous en parlerons plus tard.

M. Auguste Sacré. — Des échantillons de lin sérancé et filé à la mécanique. Comme ceci a été exposé plutôt pour faire valoir le mérite des machines, que la qualité du lin, nous examinerons ultérieurement ces deux objets ensemble.

Viennent ensuite les lins filés. L'Angleterre est la nation qui nous fait à cet égard la plus redoutable concurrence. Armée de ses machines dont la perfection lui a coûté des monceaux d'or, elle a trouvé le moyen de fournir à meilleur marché que nous et à qualité pour le moins égale, des objets dont elle avait acheté la matière dans notre propre pays. Comme ceci ne provient que

de l'emploi des moyens mécaniques, on peut partout atteindre le même point. Aussi est-ce avec la plus vive satisfaction que nous avons vu plusieurs de nos industriels soumettre à l'examen le résultat des tentatives qu'ils avaient faites à ce sujet.

Nous signalerons parmi ceux qui ont employé des moyens mécaniques pour filer le lin, MM. Paesmans, d'Arras et Sacré. Les fils dont ils ont exposé des échantillons nous ont paru très remarquables sous le rapport de l'égalité. Ils sont excessivement unis ; filés dans toute leur longueur, ils doivent être d'une plus grande solidité que ceux de Manchester. C'est un très grand pas de fait. Si quelques capitalistes versaient leurs fonds dans cette branche de l'industrie, et, par leur puissance pécuniaire, créaient chez nous un de ces grands établissemens, comme en a fondé en Angleterre l'esprit d'association, ce serait à la fois une entreprise nationale et féconde en bénéfices de négoce.

Les lins filés à la main sont restés ce qu'ils sont chez nous depuis long-temps, remarquables par leur contexture nerveuse et uniforme.

Les fils à coudre ont fait de grands progrès. Jusqu'ici nous avons été à peu près tributaires de la France pour cet article. Il y a dix ans, quelques industriels seulement se livraient à cette partie, et n'occupaient qu'un petit nombre d'ouvriers. Depuis lors, il y a eu accroissement progressif, et si l'on établit un parallèle entre 1825 et 1835, on trouvera que les produits graduellement améliorés de cette partie ont été décuplés.

MM. Eliaert-Cools, Daneel, ont exposé des fils qui, par leur variété, le soin avec lequel ils ont été tors et retors, et la diversité de leur application, méritent d'être signalés à l'attention générale. On ne saurait trop encourager une industrie qui livre ses produits aussi beaux et aussi bons que ceux de l'étranger, avec une notable infériorité de prix. Vous trouverez dans ce qu'ont exposé ces honorables industriels tous les fils dont les besoins divers nécessitent l'usage : les fils à masses, les fils blancs et gris, ceux de Hollande et d'Allemagne, celui de Lille perfectionné, etc. Nous voudrions que toutes les autres branches de l'industrie linière suivissent la même direction progressive.

Nous adressons le même éloge à la teinture. Tout le monde a admiré l'échantillon de M. Dayras, C'est sans contredit une des choses les plus distinguées de l'exposition.

Les tissus en lin qui figurent à l'exposition présentent toute

la variété désirable. Le nombre des pièces envoyées au concours, pris d'une manière absolue, est le même qu'en 1830 ; mais il est plus élevé, si on le considère sous un point de vue relatif, en faisant la part des deux époques.

Plusieurs articles ont beaucoup gagné depuis ce temps. Nous mettrons en première ligne les toiles à voiles. Quatre ou cinq industriels en ont exposé qui peuvent être comparées à tout ce qui se fait de mieux à Krommenie. Nous citerons spécialement celles de MM. Edouard Kums, Jackson et comp., et Léonard Stevens. Quand on songe qu'avant 1830, cette industrie était presque inconnue chez nous, que jusqu'à ce jour, avec tous les éléments d'une fabrication supérieure et plus économique, nous avons été tributaires de la Russie, de l'Allemagne, de l'Angleterre et surtout de la Hollande, on conçoit combien grande est l'importance de cette conquête nouvelle. Si on fait attention à la quantité considérable de mauvaises toiles qu'exportent chaque année les deux premières de ces puissances, nous pouvons raisonnablement espérer qu'en offrant des marchandises meilleures et moins coûteuses, nous aurons une large part dans les fournitures à faire aux navires européens.

Les toiles écrues, blanchies, teintes, de largeur et de finesse différentes, n'offrent rien qui les distingue cette année-ci des autres années. Elles présentent toujours la même apparence, et autant que l'on peut en juger à l'inspection oculaire, la même qualité. Nous eussions aimé voir quelques innovations, quelques essais similaires de ce qui se fait en Saxe, en Allemagne et en Suisse. Ici nous retrouvons nos bonnes, nos belles, nos admirables toiles de Flandre, que nous avons mille fois vues, que le monde entier connaît, mais que le monde entier n'achète plus aujourd'hui, parce qu'elles ont à subir la concurrence la plus dangereuse de toutes, celle du meilleur marché. Peut-être avons nous des toiles que nous pourrions fournir à plus bas prix, quoique plus belles et de qualité meilleure, mais cette faculté reste stérile, si elle n'inspire aucune créance. Nous dirons donc à MM. Deslée-Planckaert, Béthune, François Devos, Vercruysse-Bruneel, Lindkens, Catelin-Haese, Brunon Noël, Lemaire-Declercq, (1) Charles

(1) Les toiles exposées par M. Lemaire Declercq sont remarquables par leur tissu, mais il est juste de dire que cet industriel n'est pas fabricant de toiles, il est teinturier, et ce n'est que pour faire apprécier la teinture qu'il a produit les pièces exposées. L'une de ces pièces, dite rolette de Bruges, achetée au

Vermeeren : assurément vos produits attestent d'une manière incontestable que le tissage du lin n'a pas dégénéré en Belgique, qu'il pourrait, comme toujours, obtenir cette palme que naguères encore on ne lui disputait pas, s'il ne s'agissait que de faire des toiles d'une finesse et d'une régularité merveilleuses, d'une trame à la fois vigoureuse et souple, réunissant l'éclat et la qualité; mais tout en conservant cette supériorité que l'on ne vous conteste pas, en produisant tout ce qui a fait la vieille renommée et la richesse des Flandres, cherchez aussi à reproduire les articles qui depuis vingt ans ont nui à votre prospérité, en assurant celle de vos rivaux. Il est dangereux pour l'industrie de ne pas suivre la marche du temps, quelque rapide qu'elle soit : ceux-là sont habiles qui savent la devancer.

Parmi les industriels que nous venons de nommer, nous citerons ceux qui se distinguent par le nombre et la variété des pièces admises à l'exposition.

Nous signalerons quatre pièces envoyées par M. Lindekens. Le bas prix relatif de ces toiles ajoute encore à leur belle qualité. Ce n'est pas la première fois que l'on distingue les ouvrages de ce fabricant. On a eu occasion de les apprécier en 1825 et en 1830.

M. Devos a exposé une pièce en 5000 fils qui nous a semblé très remarquable.

Nous en dirons autant d'une pièce marquée A, appartenant à M. Vercruysse-Bruneel. Elle se distingue par la finesse et la régularité de son tissu.

M. Catelin-Haese. — Une pièce de toile écrue, 514 1/2, 5000 fils à la chaîne, nous a semblé devoir fixer l'attention d'une manière spéciale. Il serait difficile de trouver quelque chose de plus fin, de plus régulier, d'aussi parfait, si toutefois, on veut admettre des degrés dans la perfection.

Les toiles à carreaux, qui ont à lutter dans plusieurs pays avec

marché de cette ville, est teinte dans la cuve à la couperose ou cuve froide, ainsi qu'un petit coupon de toile teint pour sarraux. Trois écheveaux de fil, exposés par M. Lemaire, sont teints dans la cuve d'Inde ou cuve à la potasse, dont le bain est chauffé jusqu'à 75° de Réaumur. Cette cuve est plus chère que celle de pastel, parce que tout le bleu est fourni par l'indigo. Ces fils sont employés par nos fabricans de toiles à carreaux. Le N° 3 est pour la chaîne, le N° 4 pour la trame et le N° 5 fil de l'Allemagne également pour la trame, est un tribut que les fabricans paient à l'étranger. Ce fil d'Allemagne est à meilleur compte que le fil indigène pour trame : aussi n'a-t-il pas la solidité du fil indigène.

les cotonnes anglaises, bien qu'elles semblent tendre chaque jour à perdre de leur ancienne prospérité, se montrent encore avec honneur au concours. Nous citerons M. Noël-Fonteyne qui a exposé neuf pièces de ce genre de toiles, faites avec du lin récolté aux environs de Bruges. Nous voudrions voir refleurir plus que jamais cette branche d'industrie qui jadis exportait des produits considérables, et se trouve maintenant dans un malaise dont l'origine remonte à une dizaine d'années.

Nous signalerons également M. Van Haecke-Fockedeey, qui se recommande sous le rapport de la diversité de ses produits. Nous mentionnerons une pièce de toile à carreaux marquée D, trois pièces imitant le couteil, lettre B, puis deux pièces, carrés coupés, puis une autre sur une double chaîne.

MM. de Foort et Coucke n'ont envoyé qu'une seule pièce chacun.

Les toiles à matelas sont en assez grande quantité. Au nombre des industriels qui en ont fourni à l'examen, nous signalerons MM. Dujardin, Derho, et Ledure; ce dernier seul a exposé sept coupons; nous avons distingué surtout ceux qui sont marqués A, D, B, puis dans les $8\frac{1}{4}$ celui qui est inscrit sous la lettre G.

M. Dujardin. — Quatre coupons, $9\frac{1}{4}$, tous de belle condition, entre lesquels deux sont supérieurs.

Des quatre coupons envoyés par M. Derho, il n'en est aucun qui ne soit remarquable. Nous recommanderons principalement les mille-fleurs, et l'étoile.

Les couteils qu'ont déposés MM. Borghs, Huybrechts, Brunon-Noël, Jacquet, méritent une honorable distinction.

M. Borghs. — Un seul coupon, d'une admirable qualité.

MM. Huybrechts, dont le nom figure avec éclat dans les précédentes expositions sous ce même rapport, ont envoyé cette année-ci dix pièces remarquables. Nous citerons de préférence le couteil à petites rayures, et le couteil blanc.

M. Brunon-Noël. — Une seule pièce d'assez belle qualité. Nous en dirons autant à l'égard de M. Jacquet.

Tout le monde a admiré les batistes de M. Célestin Monier. C'est encore une partie qui aurait besoin de reprendre chez nous une partie de son ancienne prospérité. Les produits de M. Monier peuvent nous faire concevoir des espérances à cet égard. La qualité de nos lins (1^{re} classe), n'est pas bien loin de valoir celle des filaments que l'on récolte aux environs de Valenciennes. Nous pensons que nous pourrions rivaliser avec cette ville

pour la confection d'un tissu, qui s'y est perfectionné avec l'aide des ouvriers flamands.

Nous citerons, avant de passer au linge de table, un sac tissé sans couture, par M. Fiers, et deux toiles à peindre que nous devons à M. Brice.

Courtrai tient le premier rang parmi toutes les villes européennes qui se sont livrées à la fabrication du linge de table. Elle doit à cette industrie cette vicille prospérité dont l'origine remonte à plusieurs siècles. Les événements de 1815, si favorables au développement de certaines branches de notre commerce, et si funestes à d'autres, notamment à celle des coutils qui, sous le régime impérial, enrichissait le district de Turnhout; la concurrence, faussement peut-être, mais spécieusement économique des marchandises saxonnes; plus que tout cela, les forts droits d'entrée établis par la France, et d'autres causes dont l'énumération entraînerait trop loin, ont porté depuis vingt ans un grave préjudice à sa fortune. Il ne faudrait que peu de chose à cette industrie, comme à celle des coutils, pour reprendre une très grande activité. Le gouvernement ne doit pas oublier ces industries, dans le cas d'une convention commerciale avec la France, pour le remaniement des tarifs.

Le linge de table se distingue cette année-ci par une double qualité. Le tissu s'est perfectionné depuis 1830, et ce qui surtout nous semble remarquable, c'est que malgré le haut prix de la matière, les fabricats peuvent être fournis avec une diminution de 15 p. c.

En première ligne nous mettrons M. Dujardin; il a envoyé à l'exposition quinze pièces, d'une exécution très remarquable. Nous citerons principalement la pièce marquée H, celle qui est signée B, puis dans les qualités ordinaires, les lettres G, E, F; les pièces écruës méritent d'être distinguées, surtout, à notre jugement, celles qui sont inscrites sous les lettres I, L, N. Nous mentionnerons, mais seulement comme œuvre exceptionnelle, la serviette damassée représentant l'effigie équestre du Roi.

M. Verbecke. — Quatre pièces de serviettes, parmi lesquelles nous signalerons un petit damier, lettre A et un médaillon lettre C.

M. Derho. — Une nappe et 12 serviettes, qui nous ont paru d'une belle et bonne fabrication.

M. Caerens. — Une pièce de serviettes d'une qualité et d'une disposition très remarquables.

M. Brunon-Noel a exposé trois beaux échantillons de serviettes, trois pièces de toile damassée, remarquables et d'un très bon tissu.

M. Jacquet. — Un service damassé écru qui présente toute l'apparence d'une bonne fabrication.

Nous citerons encore une pièce de serviettes, petit damier, envoyée par M. Pierre de Jaeghère.

Nous mentionnerons enfin quelques bons échantillons de chanvre exposés par M. Roggeman-d'Hooge, les seuls, sauf erreur, qui figurent à l'exposition.

Maintenant, si nous considérons l'industrie linière dans son ensemble, tout en reconnaissant qu'elle est sous plusieurs rapports entrée dans une voie progressive, nous ne pourrions nous empêcher de dire une fois encore qu'elle ne s'est point assez avancée dans cette route nouvelle, la seule qui puisse maintenant la mener à la prospérité. Il ne faut point qu'elle s'aveugle sur sa situation; si elle marche à pas lents dans la carrière des améliorations, devancée par des rivales alertes qui moissonneront et ne lui laisseront qu'à glaner, elle cheminera péniblement vers sa décadence.

C'est donc aux fabricans à élever ces machines perfectionnées qui ajoutent tant de prix aux fabricats étrangers. Leur perte serait certaine s'ils s'opiniâtraient à vouloir lutter contre la force des temps, des exigences sociales et des procédés économiques. Ce serait une démente d'amour-propre que de s'obstiner à faire uniquement des tissus solides, parce que dans tous les temps on n'a fait que cela, et que l'on est ainsi arrivé à la renommée et à la richesse. Ces tissus se vendaient alors; ils ne se vendent plus aujourd'hui. Maintenant on veut des toiles apparentes, la majeure partie des consommateurs tient moins à la qualité, qu'aux prix. Eh bien, un sage industriel descendra dans l'esprit de la société, se pliera aux exigences de son siècle, et cherchera les moyens de produire économiquement des objets spéciaux. Puisque l'emploi seul des mécaniques peut les lui fournir, il n'y a plus à hésiter, il faut adopter les mécaniques.

CHAPITRE VII.

SOIE. — SOIERIES.

COCONS ; SOIE GRÈGE ; FIL DE SOIE ; TEINTURE ; ÉTOFFES , IMPRESSIONS SUR SOIE. — Produits de MM. Tabariaux , à *Baisy-Thy* ; François de Koninck , Devos-Poelman , de Hemptinne , Samuel Trost , Van Heurck , à *Gand* ; Ferdinand Cardinal , à *Soignies* ; Goethals-Daneel , à *Courtrai* ; Van den Kerckhove , à *St.-Michel* ; Lebrun , à *Lessines* ; Van Notsen , Casse-Van Regemortel , Van Bellingen , Bosschaert-Devisser , à *Anvers* ; Victor Bal , à *Forest* ; Engels , à *Ruremonde* ; Obert et C^e , à *Uccle* ; Louis Jacobsen , à *Ixelles* ; l'établissement royal , à *Meslin-l'Évêque* ; Van Rymenant , à *Louvain*.

Long-temps la soie fut, pour ainsi dire , aristocratique ; on ne la voyait guères que dans les riches palais. Ce qu'alors on appelait le peuple , paré de serge ou d'un rude bouracan , se fût trouvé mal à l'aise , honteux même , sous cette molle et brillante étoffe ;

mais, depuis que ce même peuple, par l'écroulement du système féodal, est entré dans le partage des biens communs, depuis qu'il a eu aussi sa part de soie, cette matière a fourni des ornemens à toutes les classes de la société. On la trouve aujourd'hui partout; telle est même l'extension de son développement, que ceci nous rappelle une époque où, par suite de son abondance, elle composait le vêtement journalier des paysans Chinois. Elle n'en viendra sans doute jamais à ce point dans nos contrées, mais, grâce au principe d'égalité qui nous impose l'obligation morale de nous rapprocher les uns des autres, au moins par la similitude de l'habit, nul doute qu'elle ne soit appelée à une plus haute destinée industrielle et commerciale que celle qu'elle a maintenant.

D'ailleurs si l'on observe la soie, depuis son introduction clandestine en Europe jusqu'à notre temps, on reconnaîtra qu'elle n'a pas cessé d'avoir une marche progressive. On la voit d'abord se tenir à l'écart dans quelques provinces de la Grèce; elle passe la mer et vient en Sicile; de là elle gagne l'Italie, l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Suisse, l'Autriche, la Russie, la Belgique; elle s'acclimate dans toutes les régions, et partout elle entraîne à sa suite la richesse et la prospérité. Nous ne citerons que deux exemples pour attester l'heureuse influence de cette industrie; l'exemple de l'Angleterre et celui de la France.

L'éducation délicate et difficile du ver à soie n'a jamais obtenu un succès complet en Angleterre; cependant quinze ou vingt années après son introduction en ce pays, les manufactures occupaient déjà 40,000 métiers. Maintenant, si l'on en croit les calculs du baron Dupin, on peut estimer à 80,000 le nombre des métiers en activité (1). Quel eût donc été le résultat, si l'on eût soigné cette éducation avec autant d'intelligence et si l'on eût obtenu la même réussite que dans les magnaneries italiennes et françaises? Cette industrie est peut-être la seule qui depuis dix ans soit restée stationnaire dans la Grande-Bretagne, et cependant elle y emploie chaque année pour 100,000,000 de francs de soie brute, indigène ou importée des Indes et de France. Spitalfiers lui doit toute sa fortune.

En France, et surtout dans le département du Rhône, les Magnaniers se sont montrés plus habiles et plus attentifs; aussi ont ils reçu la plus riche récompense du soin presque paternel qu'ils

(1) Ce chiffre est contesté.

ont pris de leurs élèves. Cinquante ans ne s'étaient point encore écoulés depuis le jour où Henri IV faisait planter le mûrier aux Tuileries et à Fontainebleau, encourageait de toute son influence royale la propagation de cet arbre, et déjà, sous la sage administration de Colbert, Lyon était devenue une des villes les plus puissantes de toute l'Europe ; elle rivalisait seule avec toutes les autres cités manufacturières, et sortait victorieuse de la lutte : ce qui rendait sa victoire plus belle, c'est qu'elle s'enrichissait, et ne ruinait pas ses rivales.

Depuis quarante ans cette ville a été battue par tous les orages révolutionnaires. Elle a subi les désastres de plusieurs sièges ; la guerre civile l'a quatre fois ravagée ; les concurrences contre elle se sont élevées sur tous les coins de l'Europe, et malgré toutes ces choses sinistres, elle ne reste pas moins encore l'opulente ville de Lyon, la cité vers laquelle se tournent tous les regards du monde élégant.

Cette double prospérité, malgré des chances ruineuses, nous semble être le plus sûr garant de l'empire que peut exercer cette industrie.

En présence de tels exemples, et avec l'intime conviction où nous sommes, que l'usage de la soie, se propageant de plus en plus, deviendra l'objet d'un commerce sans bornes, nous applaudissons de toute notre âme aux tentatives qui sont faites en Belgique pour y établir des magnaneries. Sans doute ces établissements ne peuvent encore présenter de bien grands résultats, mais l'origine de toutes les institutions humaines décèle la faiblesse même de l'humanité. L'homme ne peut en un jour amener des mûriers à la vigueur de l'âge, former des ouvriers habiles, en un mot, porter une industrie à sa plus haute élévation. Il a fallu un siècle en Italie, cinquante ans en France, et nos magnaneries, tant celle qui appartient au gouvernement que celles qui sont des entreprises particulières, ne datent encore que de quelques années. Pourquoi ce qui aurait été une source de fortune pour tous les autres serait-il pour nous une source de ruine ?

Tout ce que nous avons vu à l'exposition nous inspire les plus belles espérances. Six magnaneries ont montré à nos regards le fruit de leurs soins et de leurs travaux.

Celle de M. de Mévius à Meslin-Lévêque se distingue des autres par le nombre, et, nous devons bien le dire aussi, par la beauté de ses produits. Les six espèces de cocons qu'elle présente sont

remarquables par leur finesse, l'épaisseur, et la fermeté de leur tissu. Nous citerons surtout ceux dits colorite, et les blancs de Chine.

Les soies grèges se recommandent par la ténuité toujours égale, par le brillant, par l'apparence nerveuse de leur fil. Elles nous ont paru aussi fortes et aussi souples que toutes celles que nous avons vues en France. Ce qui ajoute encore au mérite de ces soies, c'est qu'elles ont été tirées par des fileuses indigènes, instruites dans l'établissement même. Encore quelques années, et la Belgique recueillera les fruits de cette belle institution.

Viennent ensuite, dans notre opinion, les produits de M. de Coninck; les cocons et la soie grège qu'il expose sont d'un heureux augure pour la fortune à venir de sa belle plantation et de sa magnanerie.

M. Tabariaux n'a envoyé que des cocons, mais ils témoignent honorablement des soins et de l'intelligence qu'il apporte à l'éducation des vers à soie. Autant qu'il a été permis d'en juger à travers les vitrines, ils ne laissent rien à désirer sous le rapport de la finesse et de la fermeté.

M. Ferdinand Cardinal marche, mais secondairement, sur la même ligne que M. Tabariaux.

M^{me} Louis Jacobson a soumis à l'examen des soies grèges qui, quoique laissant à désirer, ne sont point indignes d'être mentionnées.

Nous n'oublierons pas M. le docteur Lebrun. Il n'a envoyé que deux échantillons de soie grège; mais tous deux se distinguent par leur beauté et sont dignes de ceux qui déjà lui ont valu une médaille en argent. Celui qu'il a exposé sous la lettre B, est le produit d'une 2^e éducation, c'est-à-dire, que dans la même année, il est parvenu à faire éclore des œufs qui ne devaient éclore que l'année suivante. C'est dans tous les cas une difficulté vaincue, mais cet essai pourrait devenir d'une grande importance, si la force du fil n'était point altérée par cette génération hâtive, ce que nous ne saurions dire, d'après l'inspection qu'il nous a été permis d'en faire.

Maintenant, si de la soie indigène nous passons à la soie de toute origine, soumise aux travaux de notre industrie, au tor-dage, à la teinture, au tissage et à l'impression, nous aurons dans ces différentes parties à signaler des choses très remarquables.

Les soies tordues les plus estimées se font à Paris et à Lyon. Cependant depuis assez long-temps Anvers était parvenue à rivaliser avec ces deux villes. Un industriel de Courtrai, M. Goethals-Daneel, a présenté des échantillons qui peuvent soutenir toute concurrence, en comparant les fils de même spécialité. Nous ne craignons pas de recommander les soies à coudre, l'échantillon noir-noir, et la soie cordonnée, à trois bouts. Nous aimons à citer cet industriel, parce qu'en même temps qu'il nous offre de beaux produits, il s'efforce aussi de former de bons ouvriers. Il se distingue donc sous un double rapport.

M. Casse-Van Regemortel, dont nous reparlerons tout à l'heure, a exposé des fils très remarquables.

M. Van de Kerckhove a envoyé trente-huit écheveaux de soie dévidée, d'une belle qualité.

Les teintures de M. Van Notsen fils, d'Anvers, et celles de M. Van Rymenant, de Louvain, ont attiré les regards d'une manière flatteuse. On a distingué surtout une série de cramoisis écarlates, et de noirs d'Anvers.

Les tissus ont semblé généralement avoir beaucoup gagné depuis 1830. Nous ne parlerons pas des failles, pour la perfection desquelles nous avons depuis long-temps une supériorité reconnue dans toutes les villes manufacturières, mais bien des taffetas de toute sorte, des soies légères, et de ces étoffes pour cravattes, si solidement, si régulièrement faites, et surtout si estimées des consommateurs. MM. Van Bellingen, Bosschaert-Devisser, Casse-Van Regemortel, Engels, Van Heurck, en ont enrichi l'exposition.

M. Van Bellingen a un assez grand nombre de pièces, cravattes, étoffes pour faille, taffetas, draps de soie. Les tissus de cet industriel, généralement bien faits, se distinguent par leur régularité. Quelques-uns seulement nous ont paru un peu lâches; nous aurions aimé aussi voir plus de netteté, une nuance plus pure, dans la couleur de quelques pièces. Ceci au reste s'applique à tous les fabricans dont nous avons vu les produits. Il n'en est pas un seul qui ne pèche plusieurs fois sous ce rapport, surtout dans le noir-bleu.

M. Bosschaert-Devisser mérite selon nous la palme des étoffes pour faille. Il est impossible de rien voir de mieux fait, de plus régulier, d'une plus belle couleur que les trois pièces qu'il a exposées. Nous citerons aussi de lui, comme pouvant figurer en première ligne, trois pièces de taffetas croisé.

M. Casse-Van Regemortel, est un de ceux qui ont le plus contribué à l'ornement de l'exposition, par le nombre et par la beauté de ses produits. Nous avons admiré de cet industriel deux pièces de cravattes, couleurs assorties, que l'on croirait avoir été faites à Lyon, si elles n'avaient un certificat de fabrique indigène. Nous signalerons encore de lui six pièces de cravattes en gros de Naples, deux pièces d'étoffes de soie, pour gilets, une pièce, pавillon de soie, puis une ceinture de prêtre, moirée avec franges ; une autre pièce, mal moirée, est néanmoins d'un bon tissu.

M. Engels se distingue par presque tout ce qu'il a exposé. Nous avons remarqué entre autres une pièce de soie noire, gros de Berlin, une pièce de taffetas, noir bleu, une peluche et surtout du velours noir bleu, d'un tissu léger, qui nous semble valoir ce qui se fait à Crevelt.

M. Van Heurck mérite un éloge particulier. Il a soumis à nos regards des pièces à tout prix, et il les a cotées. On peut donc, avec toute connaissance de cause, en juger la qualité relative. Il est impossible de trouver quelque chose de mieux fait que les mouchoirs marqués 2 fr. et 2 fr. 50. Proportion gardée, nous les préférons aux étoffes plus riches étalées par les autres fabricans et par lui-même. Nous avons admiré aussi les douze pièces de mouchoirs en couleur, et quelques taffetas. Ce qui, à nos yeux, distingue honorablement cet industriel de ses émules, c'est le taux modéré de ses produits.

Les tissus, dont nous avons parlé plus haut, quelque remarquables qu'ils soient, le paraîtraient encore davantage, s'ils n'étaient point en contact avec les splendides produits qu'étale une industrie toute nouvelle en Belgique, et déjà parvenue au plus haut degré de perfection. N'importe ce que l'on examine, on détourne malgré soi ses regards, et on les arrête avec une prédilection invincible sur ces étoffes, que semblent avoir ornées à l'envi la grâce, l'élégance et la richesse. On demeure en contemplation devant ces couleurs si harmonieusement distribuées, entendues avec un art si grand et un goût si pur ; devant ces nuances qui se marient si bien, et, par une pente mystérieuse, vont se perdre dans une teinte nouvelle. Comment ne point admirer ces savantes combinaisons de dessin, ces impressions si vives et si nettes, et cet éclat qui rivalise avec celui des plus brillantes peintures ? Honneur à M. Obert, qui a doté la Belgique de cette industrie, inconnue chez nous il y a cinq ans ! Honneur à ceux

qui, marchant sur ses traces, concourront avec lui à nous faire partager le monopole que l'Angleterre avait eu jusqu'à ce jour !

Le nombre des pièces exposées par M. Obert est très considérable. Elles sont de plusieurs genres ; on y remarque des foulards, des étoffes en soie pure, en mélange de laine et de soie, des schals, des écharpes.

Les foulards présentent, en variété de dessin et de couleur, tout ce que peuvent inventer l'imagination capricieuse d'un artiste, et la non moins capricieuse fantaisie de la mode. Toutes les nuances diversement distribuées se trouvent reproduites dans cette série de petits tableaux sur soie. Parmi les 60 ou 80 pièces déroulées aux yeux du public, il nous serait facile d'en compter cinquante au moins qui se distinguent de la manière la plus brillante. Il serait trop long de les citer toutes, mais nous signalerons une pièce fond bleu de cuve, avec réserve blanche, impression noire, si belle de couleur, si remarquable par la vivacité des nuances et la pureté du blanc ; toutes les pièces à couleurs ombrées et variées, une pièce fond amaranthe, avec réserve blanche et impression noire, puis, enfin, un fond garancé, impression brune, noire, rouge et chamois, qui nous semble égaler les plus beaux ouvrages de l'Angleterre, et l'Angleterre excelle surtout en ce genre.

Les impressions sur étoffes d'aunage, soie pure, mélange de laine et de soie, sont d'une beauté plus spécieuse, plus saillante aux yeux de tous. Il est impossible de trouver une plus grande délicatesse, une entente plus gracieuse de dessin, des nuances mieux assorties par le goût, des couleurs plus vives et plus heureusement harmonisées. Tout le monde a, comme nous, admiré ces coupons damasquinés, ces satins-luxor dont les bouquets sont semés avec élégance sur un fond blanc, ces belles mousselines quadrillées, ces foulards de Chine façonnés, et surtout ces deux coupons pou de soie, d'une si parfaite exécution, et de couleurs si riches.

Ce que nous venons de dire pour les étoffes d'aunage peut se dire aussi pour les schals et les écharpes ; c'est le même genre de mérite. Si l'on excepte quelques pièces, où la transition des nuances n'est pas assez bien ménagée, la critique trouverait difficilement quelque chose à reprendre. Il n'est rien de mieux fait que plusieurs écharpes, que ces schals, fond amaranthe, fond blanc, fond bleu, pomme de chêne ; tout porte le cachet

du bon goût et de la grâce : c'est ce qui, selon nous, distingue spécialement M. Obert. Nous oublions un autre mérite, c'est qu'il a coté le prix de toutes ses pièces, et que personne, excepté peut-être les maris, ne les a trouvés élevés.

Si M. de Hemptinne avait exposé un plus grand nombre de pièces, nous ne savons s'il ne marcherait pas sur la même ligne que M. Obert. Nous avons vu des foulards très remarquables, mais nous signalerons de préférence les impressions sur étoffes d'aunage. Trois pièces, mais une surtout, peuvent être mises en parallèle avec ce qui existe de mieux. Les ouvrages de M. de Hemptinne ne laissent, pour ainsi dire, qu'une chose à désirer, c'est qu'ils ne soient pas plus nombreux, et qu'ils ne puissent par ce motif offrir une assez grande variété.

M. Devos-Poelman a envoyé douze pièces de soie imprimées. Nous en avons distingué deux, entre autres, une fond blanc et une autre à larges fleurs.

Les impressions de M. Casse-Van-Regemortel, quoique assez remarquables, sont loin d'égaler celles que nous présentent aujourd'hui les industriels que nous venons de citer. Nous signalerons cependant de lui des foulards pour meubles qui ne sont pas sans mérite.

Nous recommanderons de M. Victor Bal une pièce de foulards fond puce, et deux pièces fond blanc, dessins variés d'une belle exécution.

Telles sont nos richesses en soie. Ici le progrès depuis 1830 est incontestable. Malgré les circonstances les moins favorables à son développement, cette industrie s'est jetée dans une voie large qu'elle parcourt à grands pas. Pour bien faire sentir combien a été rapide et grande l'extension qu'elle a prise depuis cinq années, nous montrerons l'origine de l'établissement de M. Obert, et les différentes phases qui l'ont amené au point de prospérité où il est maintenant.

Au mois de septembre 1830, au moment où l'on voyait luire encore les derniers feux de la révolution, c'est-à-dire à l'instant même où les maisons de commerce les plus solidement établies, n'étaient point exemptes de craintes, M. Obert choisit un graveur, et le place rue Royale, dans la maison qu'il occupait alors. Pendant quelque temps il dirige trois tables seulement, mais bientôt, grâce à la netteté des dessins, à la beauté du coloris, à la délicatesse de l'impression, il s'ouvre des débouchés, et par-

vient à pouvoir utiliser quinze tables. Ces quinze tables elles-mêmes ne tardent pas à être insuffisantes, l'emplacement devient trop petit; il faut s'agrandir en proportion de l'importance des relations qui se multiplient : de là cette belle fabrique d'Uccle qui est d'un si haut intérêt pour notre pays. Le grand nombre d'ouvriers, tous Belges, qu'elle occupe, les relations lointaines qu'elle a créées, et qui rejaillissent sur d'autres branches de notre industrie, l'argent qu'elle attire et celui qu'elle fait rester chez nous, l'essor qu'elle donne à notre commerce en inspirant la plus utile rivalité de toutes, celle du progrès, tout concourt à faire de cet établissement l'un des plus considérables et des mieux méritans de la Belgique. C'est à lui, et à l'émulation qu'il inspire que nous devons les belles impressions sur soie, que pour son coup d'essai M. de Hemptinne a portées jusqu'à la perfection. Sans doute cet habile industriel a voulu prouver que lorsque l'on s'est placé comme lui au rang le plus élevé dans un genre, on peut se soutenir à la même hauteur dans un genre analogue.

Personne ne le lui contestera ; l'argument qu'il a placé sous les yeux ne laisse point de réplique, et cependant nous dirons toute notre pensée, la soie de M. de Hemptinne nous semble encore loin du coton de M. de Hemptinne. Serait-il plus difficile d'imprimer sur cette dernière étoffe que sur la première ? C'est ce que nous ne déciderons pas. Nous ferons seulement observer que les impressions de M. Obert sur coton, ne valent pas certaines de ses impressions sur soie. Ce qu'il fait aujourd'hui est aussi bien supérieur à ce qu'il faisait il y a trois ans. Il y a eu chez lui progrès d'art, en même temps qu'accroissement de prospérité. C'est ainsi que l'on arrive à une haute fortune et à se mettre au-dessus de la concurrence, qui finit toujours par ruiner le fabricant stationnaire. Mais bien que son talent et son activité entrent pour beaucoup dans le brillant succès qu'il a obtenu, on doit remarquer aussi que c'est encore une preuve à l'appui de ce que nous avons avancé lorsque nous avons dit que le commerce des soies semblait être à l'abri des accidens humains, qu'il prospérait en dépit de tout, et qu'il viendrait au point de ne plus connaître de bornes.

Ce que nous avons acquis dans un temps difficile est un gage certain de ce que nous réservent les temps prospères. Si la persévérance ne manque pas à nos magnaniers, si nos fabricans con-

(62)

tinuent à perfectionner leurs ouvrages, nous entrevoyons le temps où nous tiendrons un des rangs les plus élevés dans cette brillante et lucrative industrie.

CHAPITRE VIII.

PASSEMENTERIE.

Produits de MM. Jean Welmer , Cattoir , Vanderhecht, *de Bruxelles;*
Debeer, *d'Anvers.*

La passementerie , autrefois si florissante en Belgique, semble perdre force devant la concurrence étrangère; cependant ce qu'elle a exposé témoigne qu'elle serait capable de soutenir la lutte avec avantage.

La passementerie en soie est représentée par M. Jean Welmer. Tout ce qu'il a envoyé au concours est d'une très belle exécution. Une pièce où, sur un fond grenat, figure le chiffre du Roi surmonté d'une couronne et encadré dans une guirlande, a fixé tous les regards. Nous en dirons autant de deux autres pièces, fonds et ornemens divers.

La passementerie en or a été moins avare de ses œuvres, surtout pour les ornemens militaires. Il nous serait difficile d'accorder la préférence à M. Cattoir ou à M. Vanderhecht. Leurs épaulettes nous semblent également belles, leurs galons d'un tissu aussi solide, aussi régulier, aussi net. Si l'on veut établir entre eux un parallèle pour trouver une distinction, on dira que M. Cattoir présente un choix plus complet de choses usuelles et confectionnées, que M. Vanderhecht offre quelque chose et à celui qui consomme et à celui qui confectionne. Nous avons distingué de lui des fils en argent pur et en argent doré, d'une finesse et d'une égalité rares.

Trois floches en or exposées par M. Debeer sont d'un travail et d'un goût remarquables.

Tout ce que nous venons de signaler à l'attention publique est beau, très beau même, mais nous ne saurions nous empêcher de dire que ce n'est point assez pour l'exposition; il eût aussi fallu le nombre. D'ailleurs n'est-ce point une faute de tact, lorsqu'il se présente une rivalité que l'on peut soutenir, de ne point étaler ses ouvrages aux yeux de tous? En ne le faisant pas, il semble que l'on accuse soi-même son impuissance. Si les passementiers eussent exposé tout le savoir faire qu'ils ont, et ils en ont beaucoup, bien des gens auraient acheté leurs produits, au lieu d'envoyer sans retour leur argent à l'étranger.

CHAPITRE IX.

RUBANNERIE.

Produits de MM. de Poorter-Koffiaen, Vandendriessche, et Verrue-Lafrancq, d'Ypres; de Poorter, fils aîné, de Bruxelles; Cauwellier-Billiau, de Poperinghe; Engels, de Ruremonde, et Casse-Van-Regemortel, d'Anvers.

Nous diviserons la rubannerie en deux classes : la rubannerie en pur fil, en fil et coton, en coton et soie, en laine, et la rubannerie en soie pure.

La rubannerie en fil fut long-temps une des industries les plus

florissantes de notre pays. Elle enrichissait un assez grand nombre de villes, Poperinghe, Audenaerde, Gand, Tournay, Saint-Nicolas, Anvers, Hannut, mais surtout Comines et Ypres. Elle n'a point perdu son ancienne réputation, mais elle a eu à subir plusieurs graves échecs, qui l'ont rendue languissante. Le coton d'abord, matière plus économique que le lin, lui porta un coup préjudiciable, mais les fabricans en amortirent l'effet, en employant eux-mêmes le coton. De là les mélanges divers qui se sont faits depuis une vingtaine d'années, et qui ne se tissaient point chez nous avant cette époque.

L'ennemi le plus dangereux ne tarda pas à se montrer; c'était la concurrence du bon marché, la même qui attaqua si violemment quelques-unes de nos industries. L'Allemagne, contre laquelle un faible droit de 6 p. c. réduit à 3, était une barrière insuffisante, inonda et inonde encore la Belgique d'une rubannerie moins solide, moins bien teinte, mais plus apparente que la nôtre, et que le bas prix de la main-d'œuvre lui permit de donner également à bas prix. Vainement reconnaît-on aux produits de nos contrées une grande supériorité, on se contente de les estimer, et on ne les achète que par exception. Nous ne parlons ici que des marchands, car si l'on consulte le public, il vous dira qu'il n'use que de l'Ypres, qu'il n'achète jamais de rubannerie allemande, mais ce que le public ignore, c'est que par un leurre blâmable, les détaillans font imiter en Allemagne le paquetage et la mise en pièce de la rubannerie d'Ypres.

D'après cela on ne doit plus s'étonner que la plupart de nos fabriques émigrent, que celles qui restent dans le pays ne travaillent qu'à demi. C'est une justice que nous rendrons à la rubannerie. La langueur qui l'affecte n'est point le résultat de son esprit stationnaire. Elle a suivi une marche progressive, mais elle a eu à lutter contre un obstacle invincible. D'une part l'augmentation de la matière première et de l'autre la presque nullité des droits sur les rubans étrangers, ont dû nécessairement l'amener au point où elle est aujourd'hui. Comment un tissu de coton, ou de fil et coton, ou de soie et coton, qui s'appelle ruban, aurait-il prospéré avec un droit protecteur de 3 %, lorsque ceux qui fabriquent avec les mêmes matières des tissus appelés calicot, cotonnette, siamoise, prétendent n'être point suffisamment protégés par un droit de 20 % ?

La rubannerie est cependant bien importante, plus impor-

tante qu'on ne le croit généralement. Pour en donner une idée, il nous suffira de montrer un seul métier fournissant des moyens d'existence à une douzaine d'individus, sous le rapport seulement de la fabrication.

Un métier de quarante navettes donne de l'occupation à 3 ouvriers. Chaque jour il peut produire 1,200 aunes de ruban, ou 3,600,000 aunes, chaque année, en déduisant les fêtes. Il fournit en outre du travail à 6 fileuses, pour le lin, et emploie pour environ 1,000 francs de coton filé; ce coton a nécessité lui-même la coopération de plusieurs personnes.

Maintenant, si l'on considère que la Belgique peut alimenter et faire fleurir, comme il n'y a pas long-temps encore, au moins 1,000 métiers, on verra que la fabrication seule des rubans nourrirait 12,000 ouvriers, et si l'on songe aux bénéfices partagés que procurera la vente d'environ 3,600,000,000 aunes de ruban, on sentira combien cette industrie mérite d'être encouragée.

Toutes ces réflexions nous ont été inspirées en considérant le petit nombre des industriels qui ont exposé des rubans en fil, ou mélangés, et la beauté de tous ces produits. Cinq exposans pour une branche qui devrait être représentée par cinquante ! Une rubannerie si bien faite, même dans les grandes largeurs, d'une teinture si belle et si nette, dédaignée pour la rubannerie allemande, cette rubannerie toute d'apparence ! N'est-ce pas déplorable ? Ne serait-ce point fait pour décourager d'autres hommes que MM. de Poorter ? Mais ces fabricans dont le nom est séculaire, luttent avec énergie, espérant en un temps meilleur qui ne peut manquer de venir pour eux. Que ce temps soit arrivé, aussitôt on les verra faire marcher leurs métiers au large, reprendre toute leur vieille activité, s'élancer même dans des voies nouvelles. M. de Poorter de Bruxelles y est entré déjà. Ainsi nous voyons figurer à l'exposition des articles dont il a enrichi la Belgique. Nous citerons entre autres des mélanges de coton et de soie, des galons de divers genres et des lacets. Alors ce ne seront plus seulement, comme aujourd'hui les noms de MM. de Poorter-Roffiaen, de Poorter aîné, Vandendriessche, Cauwellier-Billiau, Verrue-Lafrancq, que nous aurons à signaler ; nous y ajouterons celui de trente autres. Alors aussi l'industrie rubannière ne se bornera plus à la fabrication des tissus de fil et de coton, rien ne l'empêchera de faire les

tissus de soie, et même en appliquant le mécanisme à la Jacquard sur les métiers à la barre, de façonner les rubans et les galons. Quelques tentatives ont déjà été faites, et le succès les a couronnées.

On doit cet essai à M. de Poorter fils, qui a exposé des échantillons de rubans en soie, à dessin gaufré, et de rubans d'ordres. Ce dernier, à double tissu, nous a paru très remarquable par le tissage des fils et le rare mérite de la fabrication.

MM. Engels et Casse-van Regemortel, ce dernier surtout, montrent des rubans de largeurs, d'espèces et de numéros différens, dont quelques-uns sont aussi beaux que ceux de Crevelt, de Roanne et de Saint-Etienne, qui jouissent depuis si long-temps d'une juste renommée.

Il ne manque à toute cette industrie qu'une légère protection pour marcher à grands pas. C'est une de celles qui figurent le moins à l'exposition et qui laissent le plus d'espérance.



Echarpe en dentelle de M^{re} Tardent-Pillet.

Lith. de F. Tardent

CHAPITRE X.

DENTELLES.

Produits de M^{lles} de Brauwère, MM. Ducpétiaux, Tardent-Pirlet, Rousseau, à *Bruxelles*; M^{me} V^e Robyns, M. Van Hove-Stas, à *Louvain*; M^{lles} Pavot, Moentack, M^{me} Laureyns, à *Bruges*; M. Meese, à *Poperinghe*; M^{lle} Corten, à *Hérentals*; M. Borghs, à *Turnhout*; M. Van-Bomberghen, M^{me} Wafelaerts, à *Malines*; M. Verleure, à *Ypres*; M. de Braeckelear, à *Grammont*; M. Laurent Veydt, à *Anvers*; M. Emmanuel Négrié, M^{lles} Weeck, sœurs, à *Enghien*; M^{lles} Souris, à *Mons*.

Encore un de ces articles si florissans, lorsque la Belgique était la terre privilégiée du luxe et de l'élégance; lorsqu'Anvers, rivale de Gênes et de Venise, mariait dans un même tissu la soie, l'argent et l'or; lorsque les foulons de Gand et de Bruges pres-

saient le drap qui devait vêtir les rois ; lorsque les Flandres filaient pour tous les grands du monde. Alors les dentelles de Malines, celles dont Valenciennes a usurpé le nom, les applications et les broderies de Bruxelles paraient l'élégance dans tous les climats. C'est qu'alors l'élégance était riche ; aujourd'hui elle a besoin d'être économe. Telle est, selon nous, la principale cause de la décadence dont se plaignent les fabricans de fines dentelles et de riches broderies.

Alimentée par des classes privilégiées qui ne sont plus, cette industrie a dû se ressentir de leur décadence. L'aristocratie d'argent qui a remplacé l'aristocratie de naissance, compte en général plus sévèrement avec elle-même, parce qu'elle n'a point le privilège de ne pouvoir être ruinée. Aussi en est-ce fait à jamais de tout ce qui est d'un luxe exceptionnel. Si, en relevant les livres de leurs pères, les fabricans de tous ces merveilleux réseaux, supputent les bénéfices du vieux temps, et se plaignent de la stagnation de leur négoce actuel, c'est qu'ils n'ont point saisi l'esprit du siècle. Mettez, disent-ils, des droits sur les dentelles étrangères. Mais qu'importent des droits sur ces dentelles ? Quels droits voulez-vous établir sur une matière qui, brute, coûte trois francs, et acquiert par le seul travail des mains une valeur trois et quatre mille fois plus grande ? Aucun remède ne peut raviver ce que la nature des choses fait languir. L'économie domestique est l'obstacle que ne pourront surmonter les dentelles de luxe. D'ailleurs l'âge aussi mène au tombeau les dentellières habiles, et il s'en forme peu de nouvelles, parce qu'aujourd'hui on répugne, pour quelque chose que ce soit, à subir les ennuis d'un long apprentissage.

Ce serait cependant une bien grande perte que celle de cette industrie, nationale en tout ce qui la compose, tellement nationale, qu'elle ne peut rien devoir à l'étranger. Le lin qu'elle emploie est une plante de notre pays ; il n'y a que les mains indigènes, que les mains bruxelloises, pour ainsi dire, qui sachent le travailler, et par une série d'opérations délicates, en former la plus riche et la plus gracieuse des parures.

Puis c'est particulièrement l'industrie des femmes. C'est une ressource de plus pour les familles pauvres, c'est un surcroît de bien-être pour celles qui n'ont encore que l'aisance donnée par le travail.

Que dire de tant de merveilleuses choses qui ne se reprodui-

raient plus ? Ne serait-ce pas une privation, même pour nous qui ne les achèterons pas, de ne pouvoir plus admirer les broderies au plumetis des M^{lles} de Brauwère ; les voilettes, les dentelles de M. Ducpétiaux ; les écharpes de M. Tardent-Pirlet, les voiles de M^{me} Robyns, les Valenciennes de M^{lle} Pavot et de M. Verleure, et enfin tous ces objets si délicats, si bien ouvrés que semblent avoir étalés, pour charmer les regards, MM. de Braekeleir, Rousseau, Marie Meese, Corten, Borghs, Van Hove-Stas, Van Bomberghen, Wafelaerts, Laurent Veydt, Laureyns, Emmanuel Négrié, Weeck, Moentack.

Tout ceci serait bien regrettable, mais, rassurons-nous, la ruine complète ne saurait avoir lieu. Ce seront seulement à l'avenir choses exceptionnelles, qui ne se feront plus qu'à lointaines époques, tandis qu'autrefois elles étaient l'objet de travaux quotidiens. Les fabricans doivent dès aujourd'hui, s'ils entrevoient les choses futures, s'appliquer, dans cette industrie comme dans toutes les autres, à pourvoir aux besoins de la généralité du monde, du monde élégant, si l'on veut, bien plus qu'aux caprices d'une petite fraction de la société. Les individus de cette dernière classe ne sont plus assez nombreux pour alimenter toute une industrie. Il est rationnel qu'ils en aient une part, mais cette part doit être petite.

La masse des consommateurs fournira de l'ouvrage à tant de mains qui, maintenant en Belgique, savent faire des réseaux et des broderies ordinaires ; pour la dentellerie fine, une école spéciale vient de s'élever à Mons, sous la protection de la Reine. Elle est dirigée par M^{lles} Souris. Les ouvrages qu'elle a envoyés réalisent déjà toutes les espérances qu'elle avait fait concevoir. Dans quelques années, elle fournira des élèves capables de soutenir et d'augmenter la vieille réputation de Binche et de Bruxelles.

CHAPITRE XI.

TULLES.

Produits de MM. Davreux, à *Bouillon*; Verbeckmoes, à *Termonde*;
M^{me} Byl, à *Grammont*.

Les tulles sont un exemple du parti que les industriels habiles savent tirer même des choses que la force du temps condamne à la décadence. Inventés, il y a près de deux siècles, dans une ville de France qui leur a donné son nom, primitivement ils

furent en soie ; c'est dire qu'ils n'étaient qu'à l'usage des hautes classes. On sait quel fut le sort de toutes les industries alimentées par le luxe aristocratique ; celle des tulles n'échappa point à la destinée commune.

C'en était peut-être fait à jamais, si tout-à-coup elle n'eût été ravivée, et, pour ainsi dire rendue à une nouvelle jeunesse, par le coton, cette production plébéienne, si l'on veut, mais qui nous semble merveilleusement propre à satisfaire une grande partie des besoins actuels. On n'a point oublié l'époque où parurent ces tulles inconnus. Cette innovation eut du retentissement dans le monde industriel, et, bien que les réseaux fussent loin de présenter la finesse et la régularité de ceux que l'on fabrique maintenant, ils se tinrent d'abord dans une sphère assez élevée. C'était encore un objet de luxe que son prix ne mettait pas à la portée de toutes les fortunes.

On ne pouvait alors produire les tulles à bon marché. Les métiers coûtaient trente et même quarante mille francs ; ils n'avaient que quatre-vingt centimètres de largeur, et les ouvriers, sans gagner plus qu'aujourd'hui, recevaient quatre francs pour salaire d'un objet qui ne leur est actuellement payé que vingt centimes. De nos jours, des métiers quatre fois plus grands, quinze fois plus expéditifs, coûtent quatre ou cinq fois moins cher. Nous avons dit quelle était la différence de la main-d'œuvre, et d'après cela on ne s'étonnera plus de l'espèce de popularité que les tulles ont acquise ; mais ce que l'on admirera toujours, c'est le chemin que cette industrie a rapidement parcouru depuis vingt années. Par quelle puissance d'économie est-elle parvenue à faire de ce réseau élégant et solide un objet de vêtement ou de parure, pour toutes les classes de la société ? Comment a-t-elle pu donner à la femme du peuple pour couvrir sa tête, ce qui naguère encore paraît celle des plus nobles dames ?

C'est à l'Angleterre que nous devons, avec tant d'autres choses, cette nouvelle source de bien-être domestique. Avare, comme toujours, de ses secrets industriels, cette nation ne fit d'abord connaître que son œuvre, et même, afin de conserver le privilège de son invention, elle établit les peines les plus sévères contre ceux qui révéleraient les moyens producteurs ; mais, en prodiguant l'or, on parvint à la séduction, et maintenant la France possède au moins quatorze cents métiers ; on en compte plus de quatre mille en Angleterre.

Jusqu'à ce jour la Belgique ouverte aux produits de la Grande-Bretagne, a pour ainsi dire été privée de cette industrie. Elle a été une espèce d'entrepôt pour les tulles anglais, que la fraude, avec une légère prime, introduisait dans le département du Nord, pour le compte des fabricans qui les marquaient de leur poinçon et les revendaient ensuite comme tulles français. Elle paraît aujourd'hui tendre à s'élever au-dessus de ce rôle secondaire. Nous voyons figurer à l'exposition des réseaux qui ne le cèdent en rien à ceux des deux pays que nous venons de nommer.

Nous mettrons en première ligne les tulles de M. Davreux. C'est la première fois que ce nom est cité dans les concours industriels, mais les produits de ce fabricant ne sont pas un coup d'essai. C'est le résultat de vingt années de travaux et d'études dans les ateliers de France les plus renommés. Il est revenu, après une longue absence, enrichir son pays du fruit des connaissances qu'il avait acquises. Ses réseaux ont obtenu le suffrage général, et si plusieurs industriels marchent sur ses traces, sur celles de M. Verbeckmoes et de M^{me} Byl, nous ne tarderons pas à voir fleurir chez nous une industrie si importante, sous tant de rapports. Ce serait un débouché nouveau et large pour nos filatures de coton, une source féconde de travaux pour la classe laborieuse, une richesse de plus chez nous, un tribut de moins à payer. Les bénéfices de la fabrication valent bien ceux de l'entrepôt, surtout depuis la modification établie à cet égard dans le tarif des douanes françaises.

CHAPITRE XII.

ÉTOFFES EN CRIN.

ÉTOFFES EN CRIN, EN SOIE VÉGÉTALE D'ALGER. — Produits de MM. Haussens-Hap, à Vilvorde; Capellemans, à Bruxelles.

Cette industrie est peut-être celle qui a le plus gagné depuis 1830. Ici le progrès ne se borne plus à une simple amélioration dans le tissu, dans la vivacité des couleurs ou l'élégance du dessin; il y a invention de moyens nouveaux et importation d'une

étoffe inconnue chez nous , qui a obtenu en France les honneurs d'un brevet. On trouve la création à côté du perfectionnement.

Naguère encore, Paris nous envoyait chaque année pour trois ou quatre cent mille francs de crinolines. Plus l'usage de ces tissus aurait pris d'extension, plus aussi le tribut que nous avions à payer serait devenu considérable. Grâce à M. Hanssens-Hap nous en sommes délivrés à jamais , et même la perfection des produits envoyés au concours peut nous faire concevoir l'espérance qu'ils seront recherchés par les nations étrangères , préférablement à ceux de tout autre pays.

M. Hanssens-Hap est le premier qui ait tenté chez nous la fabrication des étoffes en crin. Lorsqu'il eut réussi à faire aussi bien que l'on faisait en France, il chercha les moyens de faire mieux et surtout plus économiquement. Il essaya le rotin des Iles Philippines. La qualité soyeuse de ce filament et sa solidité égale à celle du crin donnèrent les résultats les plus heureux. Cet habile industriel parvint à rendre cette matière non seulement facile au tissage, mais susceptible de recevoir les plus brillantes et les plus solides couleurs. Un brevet d'invention lui fut accordé, et certes il était bien mérité, car ce nouveau genre d'étoffes remplace avec une notable économie les tissus brochés avec de la laine et de la soie, et présente la même beauté jointe à une solidité beaucoup plus grande.

C'est encore à lui que nous devons la fabrication chez nous d'un article pour le quel on vient d'obtenir en France un brevet d'invention : nous voulons parler des tissus imprimés, en *soie végétale d'Alger*, qui servent pour la garniture des meubles. A peine cette étoffe était-elle connue, que déjà la Belgique en était enrichie. Les différentes pièces que nous avons vues à l'exposition présentent toutes les qualités qui distinguent les plus beaux produits français. Il est inutile de signaler individuellement les tissus dont il a orné l'exposition ; nous nous contenterons de dire qu'ils présentent une très grande variété de dessins et de couleurs, qu'ils peuvent être consacrés à des usages divers, et que personne n'a visité les salons, sans s'arrêter longtemps devant ces belles étoffes, et leur payer un tribut d'éloges.

Nous en dirons autant de celles qu'a exposées M. Cappellemans, cet industriel qui se recommande par des produits si nombreux et d'espèces si différentes. Il a porté le tissage du crin au plus haut degré de perfection, et présenté à nos regards plusieurs

objets d'un admirable travail. Tout le monde se rappellera cette vue du palais royal, et ce char trainé par quatre chevaux, d'une exécution si difficile et si belle.

Ses étoffes en crin, avec des dessins brochés en soie ou en laine, sont une richesse nouvelle dont il a doté la Belgique. Nous n'en vanterons pas la fraîcheur et la netteté. Elles sont au-dessus de tout éloge, aussi bien que ses rosaces en rotin des Philippines. Il se distingue au reste dans tout ce qu'il a fait par une perfection poussée aussi loin qu'elle peut aller.

Il est inutile de nous étendre davantage sur cette industrie. Ce que nous pouvons dire de plus flatteur pour elle, c'est qu'elle s'est mise par la beauté de ses ouvrages au-dessus de la concurrence étrangère, et que si l'introduction de ses produits était permise en France, elle pourrait entretenir un commerce considérable dans le sein même du pays originaire.

CHAPITRE XIII.

CAOUT-CHOUC.

Produits de M^{lle} Julie Christophe, à *Bruxelles*.

C'est ici que l'on peut admirer toute la puissance du génie industriel. Une sorte de lait végétal coule d'un arbre dans les contrées lointaines. A quel usage pensez-vous que l'on appliquera cette substance liquide? Peut-être à quelque mélange de pharma-

copée. Certes, M. Lacondamine, membre d'un grand nombre d'académies, et qui ne passe point pour avoir été crédule, eût levé ses épaules de savant, si quelqu'un lui eût dit : avant un siècle, cette glu, dont vous révélez l'existence à l'Europe, filée et tordue, fournira des vêtemens à l'homme. Pourtant il en est ainsi, et cette merveille s'est réalisée de nos jours.

Le caout-chouc, suc blanc et onctueux qui émane de l'Hervé, grand et bel arbre de la Guyanne, n'est connu chez nous que depuis un siècle environ ; recueilli par des indigènes qui lui font subir diverses opérations ; il nous est envoyé sous la forme de petites bouteilles, et dans le commerce on le désigne communément sous le nom de gomme-élastique. Pour l'amener à cet état de solidité que nous lui connaissons, il a fallu dans le pays même le faire sécher, en l'exposant à la chaleur d'un feu modéré.

Long-temps l'usage qu'on en fit eut des bornes très restreintes. On ne l'employa d'abord qu'à figurer des objets ou singuliers ou grotesques, par la faculté qu'il a de se prêter à toutes les formes. De là toutes ces curiosités en caout-chouc que recherchent encore les amateurs d'inutilités anciennes. Bientôt on reconnut la propriété qu'il avait d'effacer les traces du crayon, et les dessinateurs en firent usage ; la chirurgie enfin s'en empara pour faire des instrumens, à la perfection desquels l'élasticité de la matière contribuait beaucoup.

Il semblait que là devait se borner le rôle du caout-chouc ; mais devenu l'objet des expériences chimiques, il laissa voir alors de nouvelles propriétés que l'on était loin de soupçonner en lui. Son imperméabilité le fit employer dans la confection des aérostats ; en même temps, l'industrie, aidée par les investigations et les découvertes de la science, utilisait cette même vertu pour prémunir contre l'humidité des corps de nature différente, des tissus de toutes les sortes. En plaçant entre deux feuilles d'une étoffe, une couche de cette substance ramenée à son état primitif de liquidité, en les réunissant ensuite, on les rend inaccessibles à l'eau et même à l'air.

Enfin, MM. Guibal et Rattier parvinrent en 1830 à filer le caout-chouc, et à obtenir avec cette matière le même degré de finesse qu'avec le chanvre. « Ces fils, dit M. Herbart, recouverts d'autres matières textiles, telles que soie, lin, coton ou laine, sont ensuite convertis en tissus souples, légers, mais solides et

d'une élasticité vraiment extraordinaires , ne faisant rien perdre au tissu de sa résistance et de sa force. »

On conçoit tout l'avantage que certaines branches d'industrie pouvaient tirer de cette précieuse découverte ; de quelle ressource est l'élasticité du caout-chouc pour obtenir une pression toujours égale , toujours la même, et en même temps toujours soumise aux répulsions du corps qu'elle comprime. L'orthopédie surtout et l'art du bandagiste trouvent là ce qu'ils chercheraient vainement ailleurs.

C'est à M. Meeus Vandermalen, que la Belgique, doit l'importation de cette industrie si riche par son utilité , si brillante par l'éclat qu'elle sait donner à ses produits. C'est à Paris que l'on a fait les premiers tissus , mais Bruxelles peut aujourd'hui rivaliser avec cette ville. Les cent métiers environ qu'elle possède enrichissent notre pays des objets les plus nouveaux et les plus variés. Dans le cadre qu'a exposé M^{lle} Julie Christophe , on peut observer bien des choses, mais on est loin d'y rencontrer tout ce qui est susceptible d'être fait avec cette matière.

Outre les bretelles , les sous-pieds , les souliers , les cols , les ceintures , les corsets , les rubans , les bracelets , les cordons , les sièges et les autres objets que tout le monde connaît , parce que tout le monde les a admirés , il est une infinité d'autres tissus en caout-chouc qui servent à l'usage de diverses branches industrielles. Ainsi les tapissiers , les carrossiers , les selliers , les relieurs , les passementiers , les quincaillers , les mécaniciens , etc. , emploient fréquemment ces étoffes élastiques.

Ces tissus n'existent que depuis cinq années. Jusqu'à ce jour ils n'ont guère été qu'à la portée des classes riches. Cependant , grâce au développement de la production , aux rivalités qui s'établissent , il y a déjà eu 50 p. c. de diminution sur les prix de 1830 , dans les mêmes qualités. L'emploi des moyens économiques amenés par des expériences quotidiennes , fera baisser encore le tarif actuel , et nous entrevoyons le temps où le caout-chouc entrera dans la consommation générale.

Alors sans doute cette conquête du génie sera plus précieuse encore qu'elle ne l'est aujourd'hui ; mais telle qu'elle est manifiante , elle est une preuve , ajoutée à tant d'autres , des progrès que les sciences , et la chimie en particulier , ont faits depuis un demi-siècle. Elle montre en outre combien cette dernière a d'influence

sur l'industrie, et quel immense avantage elle procure à ceux qui la cultivent. Nous voudrions en voir fleurir l'étude en Belgique, non pas afin de former quelques hommes exceptionnels, mais bien des industriels utiles, comme nous en avons vu dans les pays étrangers, et notamment en France, où le soir, des manufacturiers et des fabricans vont puiser dans les cours publics une science toujours lucrativement bonne pour eux.

Nous ne finirons pas cet article sans adresser un éloge et un remerciement à M. Meeus-Vandermalen, pour la belle industrie dont il a doté la Belgique.

CHAPITRE XIV.

INDUSTRIE DES PRISONS.

On a beaucoup parlé, beaucoup écrit sur les prisons, et sur les différents systèmes pénitentiaires. Ce n'est point ici le lieu d'établir une nouvelle théorie à cet égard. Nous prendrons dans leur état actuel, en ne les considérant que sous le rapport de l'industrie, ces retraites où la société ségrège ceux qui la troublent par leurs vices.

Dans les anciens temps, la réclusion des criminels était purement un acte d'économie sociale ; de nos jours elle s'est rattachée à l'économie politique. On a pensé que ce n'était point assez de mettre la

communauté à l'abri de la perturbation, en séquestrant les perturbateurs ; que la plupart d'entre eux pouvaient être ramenés de la mauvaise à la bonne voie ; qu'une vie consumée dans les ténèbres d'un cachot était une vie stérile, et semblable à une longue mort par ses résultats ; que, si l'oisiveté avait été pour presque tous, la cause de l'égarement ou du crime, le travail pouvait, en détournant l'âme des pensées coupables, en faisant contracter des habitudes nouvelles, régénérer, pour ainsi dire, ces hommes perdus, de manière à les rendre utiles à la société.

D'un autre côté, l'entretien des prisons était une charge pour l'état, charge nécessaire sans doute, mais qu'il était bon d'alléger. En faisant deux parts de ce que produisait le travail des reclus, l'une pour eux, l'autre pour le gouvernement, on atteignait en partie ce but, et en même temps on améliorait leur condition.

Nous ne ferons pas l'histoire des divers établissements pénitentiaires du pays depuis le nouveau régime ; dirigés par une même règle de conduite, ils présentent tous le même état normal. Nous parlerons de celui de Vilvorde, et seul il les fera tous connaître. L'histoire de l'un est celle de l'autre.

Cette prison, comme celles de France, était, sous l'empire, entretenue par des entrepreneurs dont il est inutile de mentionner les noms. C'était de leur part une spéculation qu'ils s'efforçaient par tous moyens de rendre lucrative, mais en général ils y perdaient de l'argent, et se retiraient avec les débris de leurs capitaux. On contracte une dangereuse obligation en s'engageant à alimenter le travail d'un millier de détenus, pour en livrer les produits au commerce. C'est une population trop changeante que celle des prisons, allant, par des vicissitudes sans cesse renouvelées, à l'hôpital, au cachot, d'une branche de service à l'autre.

Cependant MM. Palmaert et Opdenbergh étaient parvenus à donner à cette industrie un développement extraordinaire. Ceux qui visitaient l'établissement, croyaient se trouver dans un lieu consacré plutôt à tous les arts, qu'à la répression des délits. On pouvait parcourir successivement des ateliers de carrosserie, de poêlerie, de ferblanterie, de clouterie, de tapisserie et de passementerie, de dentellerie, de chapellerie, de reliure, de sellerie, de cordonnerie, puis des filatures et des fabriques où la laine, la soie, le coton et le lin étaient mis en œuvre.

Alors il n'était peut-être pas un seul métier que les détenus ne

pussent ou exercer ou apprendre, mais alors aussi un grand cri s'éleva contre l'industrie de cette maison. Les fabricans prétendirent qu'elle florissait à leur préjudice, et voulurent réduire les entrepreneurs à ne pouvoir faire exécuter que des objets étrangers au pays, par exemple les articles de bimbeloterie.

Dans une telle occurrence, le gouvernement jugea convenable, pour ménager tous les intérêts, d'exploiter l'industrie des prisons pour son propre compte. Il pouvait ainsi faire fabriquer économiquement tout ce qui entraît dans la consommation du service militaire, et c'était un allègement de plus aux charges qu'il avait à soutenir. Cependant, il se borna d'abord à faire tisser des toiles à voiles pour la marine et des toiles de lin pour l'usage des troupes. Successivement on ajouta quelques branches nouvelles, et maintenant huit industries sont exercées dans les prisons, toutes pour la même destination. Ce sont : 1° le tissage des toiles, 2° la fabrique des schakos, 3° celle des brosse, 4° la passementerie, 5° la ganterie, 6° la buffleterie, 7° le tricottage des chaussures en laine, 8° la confection des peignes.

Tels sont aussi à peu près les objets exposés par l'industrie des prisons. Rien ici qui soit fait pour flatter les regards. Ce sont toutes choses qui pécheraient, si elles avaient ce genre de mérite. Elles doivent surtout être belles par leur solidité. Le soldat n'est pas un fashionable caressant sa peau douillette avec la plus fine batiste, trouvant lourde à son pied la plus délicate chaussure, à sa tête la soie la plus légère. Quelle que soit d'ailleurs sa coquetterie, comme en définitive c'est lui qui paye avec les réserves de sa solde, il aime une bonne toile, des souliers de résistance, des schakos qu'il ne soit pas obligé de renouveler souvent. Il ne tient pas à ce que ses gants soient élastiques et glacés, mais à ce qu'ils soient d'un long usage.

Sous ce rapport, les produits que nous avons eu occasion d'examiner, nous ont paru remplir toutes les conditions exigibles. Nous n'établirons pas de parallèle entre les divers établissemens, entre Gand, Vilvorde et la prison de Saint-Bernard; tous ne peuvent, selon nous, se distinguer que par une seule qualité, celle d'une confection solide, et aussi soignée que la matière et la destination de l'objet peuvent le permettre.

Nous dirons à cet égard que nous avons vu des toiles tissées à Vilvorde et à Gand; des chaussettes, des schakos, des épaulettes, des pompons, des dragonnes, des aiguillettes, des cordons, des

glands, de galons, des bretelles, des brosses de plusieurs sortes, des peignes, des havresacs, des gibernes, des ceinturons, des baudriers, des tabliers, des gants, fabriqués dans ces deux maisons; des chemises, des caleçons, des souliers, etc., confectionnés à St-Bernard, et sans entrer dans un détail de comparaison entre les pièces de même genre, nous avons généralement trouvé que les intentions du gouvernement avaient été très-bien remplies par la direction des travaux.

Il n'est personne qui ne sente de quelle importance cette industrie, ainsi conduite, est pour l'état. Nous ne connaissons que les fournisseurs particuliers qui puissent l'incriminer. Aussi l'ont-ils fait, lorsqu'ils se sont vus trompés dans leurs espérances de lucre. Ils voulaient bien que l'on fit travailler, mais rien de plus, comme si on pouvait travailler sans produire, et continuer de produire sans débiter. Mais, disaient-ils, vendez les produits dans le commerce. Sans doute, mais avec 25 ou 30 p. c. de perte, les arrêtés prescrivant la vente à la criée publique. Puis, quels seraient les acquéreurs? Ce seraient ces mêmes hommes, qui accapareurs habiles, se menageant, se liguant entre eux, achèteraient à vil prix, et revendraient au gouvernement à un taux élevé. De cette manière l'état, dont le budget serait grevé d'une somme considérable pour le service des prisons, aurait utilisé stérilement pour le trésor, et fructueusement pour quelques individus les bras des détenus qu'il aurait nourris.

Le gouvernement retire donc un notable avantage de cette industrie. Quand bien même il en aurait seul tout le profit, ce serait déjà beaucoup, puisque le gouvernement c'est toute la société régie par la même loi. Mais il n'en est point ainsi. Les matières premières sont acquises dans le pays, toutes les fois qu'elles sont des productions indigènes. Ainsi les fils sont achetés sur les marchés des Flandres et du Brabant. Les prisons de l'état en emploient au moins 1,000,000 kil. Certes, c'est un grand débouché pour les fileuses de ces contrées. Les toiles tissées à Vilvorde sont blanchies à Willebrouk, où elles alimentent un grand nombre d'établissements. Il en est de même pour la confection des schakos, des brosses, des gants, des objets divers de passementerie et de bonneterie. La matière de la buffleterie, seule jusqu'à ce jour, était achetée en Allemagne ou en France, mais les prisons, donnant l'exemple à l'industrie nationale, nous ont délivrés de ce tribut : l'exposition nous présente des objets dont le buffle a été

préparé à Vilvorde , chose qui ne s'était point encore faite en Belgique, si nous sommes bien renseignés.

Toutes les matières premières étant acquises dans le pays, et la main-d'œuvre n'entrant dans le prix des objets confectionnés que pour un quinzième environ , il suit de là que la plus grande part du bénéfice retourne au commerce belge. Nos négocians ont là une grande consommation de leurs denrées , avec certitude de paiement, chose qu'ils ne rencontrent pas toujours dans les transactions particulières. Les fileurs de Flandre trouveraient un grand vide dans leurs marchés , si les pourvoyeurs des prisons ne les visitaient plus , et si, comme on le voulait anciennement, les détenus étaient condamnés à ne faire que des joujous et des poupées.

Bien loin d'imposer des bornes à l'industrie de ces malheureuses gens, il serait généreux et utile de leur laisser au moins la liberté de choisir entre tous les métiers, puisque c'est la seule qu'ils aient. Combien sentiraient là, forcés, comme ils le sont, de se livrer au travail, qu'ils ont la vocation , l'intelligence, le génie même d'une profession que dans le monde ils n'eussent jamais embrassée ! Combien d'ouvriers habiles sortiraient de ces retraites , et rendus un jour à la société , trouveraient dans un état de leur goût , un abri contre le besoin et les tentations du crime. Avec les restrictions imposées par les réglemens actuels, il en est peu qui rencontrent une partie pour laquelle ils aient du penchant. Ils travaillent par contrainte et lorsqu'on leur ouvre la porte des prisons , se reposant dans la paresse des fatigues qu'ils ont endurées, ils retombent dans leurs fautes primitives , nuisent à l'harmonie sociale, et vont de rechef traîner dans les cachots leur misérable existence.

Tout ceci est malheureusement d'une exécution impossible; trop d'intérêts se trouveraient froissés ou compromis. Les choses sont maintenant tout ce qu'elles peuvent être. Les mœurs des prisons ne sont plus ce qu'elles étaient il y a vingt ans ; se modelant sur la société même, elles se sont adoucies. L'amélioration du sort des détenus a été un objet d'étude et de soins pour les philanthropes, et la philanthropie a été de mode en notre siècle. Aujourd'hui les noirs cachots ne sont plus que des fictions romanesques, et l'on citerait plus d'un prisonnier, qui, entrevoyant une vie déshonorée dans le monde, a pleuré les murs qui l'avaient renfermé, la servitude dans laquelle il ne pouvait plus rester

sans une nouvelle arrestation et un nouveau jugement , et s'est trouvé malheureux d'une liberté qui lui ravissait tout : son égalité, ses travaux, sa maison, sa famille, car tout cela se trouve au sein même de la prison , pour quelques-uns de ceux qui l'habitent.

CHAPITRE XV.

CHAPELLERIE.

CHAPEAUX EN FEUTRE, EN SOIE, EN DUVET DE MOUSSELINE, EN PAILLE; CHAPEAUX MILITAIRES. — Produits de MM. Deny-Bert, à *Malines*; de Meersman, à *Gand*; Geets-Vanden Nieuwenhuysen, Pottier, Nys, à *Bruxelles*; Gerard Stiel, à *Tirlemont*; Biermans, à *Lierre*; Vanderheyden, à *Weert*; Vrancken, à *Lokeren*; Englebert-Thonet, à *Bruges*; Gallis, à *Anvers*; Alexandre, Dessart, à *Mons*; Markrt frères, à *Courtrai*.

Rien peut-être n'a été aussi souvent modifié que la coiffure humaine. Assujétie aux singularités qui établissent une différence entre les peuples, aux habitudes caractéristiques des siècles, des âges et des professions, aux incessantes fantaisies de

la mode, elle a presque parcouru le cercle de toutes les matières. Le fer, l'argent et l'or; le bois et l'écorce des arbres; la peau, le crin et le poil des bêtes; la plume et le duvet des oiseaux; la paille et le jonc; le lin, la laine, le coton et la soie, tout a successivement été mis en œuvre pour elle.

Les vicissitudes qu'elle a essuyées ont été plus nombreuses encore que les matières qui l'ont composée. On pourrait faire des volumes sur ce thème; mais nous n'avons qu'une page à écrire. Nous arriverons tout de suite à la dernière révolution que la chapellerie a subie.

La chapellerie avait depuis trois siècles le privilège incontesté de faire avec la dépouille des animaux des coiffures pour presque toutes les têtes du monde civilisé. Le castor était à l'usage des riches; les poils les plus communs servaient aux besoins généraux. Quoique par suite d'une fabrication économique, les prix eussent éprouvé une diminution de 60 p. c., depuis le règne de Louis XIV (1), néanmoins les chapeaux étaient encore il y a quinze ans à un taux élevé. Les castors se vendaient de 30 à 36 francs, les chapeaux fins ordinaires de 20 à 25.

Tout-à-coup on imagine d'employer la soie pour les articles de chapellerie. Il nous souvient encore du jour où les premiers chapeaux de soie furent livrés à la consommation. La nouveauté, l'éclat dont ils brillaient, la légèreté de leur poids, tout assura d'abord leur fortune; bien qu'on les payât fort cher, tout le monde voulait en avoir, mais aussi tout le monde les rejeta dès la première averse. Ils étaient alors tout-à-fait perméables, et la moindre goutte d'eau leur faisait perdre leur lustre et leur forme. Ceci, joint à ce qu'en disaient les fabricans de feutre, eût suffi pour entraîner leur ruine, si un industriel ne fût venu dire, comme le coiffeur dont parle Sterne : Prenez et trempez dans la mer..... Le chapeau de soie avait été rendu imperméable.

Dès lors, son triomphe fut à l'abri des revers. Plus léger que le feutre, moins solide pour être porté vieux, mais plus longtemps neuf, d'un plus beau noir, d'un lustre plus durable et d'un prix bien moins élevé, il ne tarda pas à devenir d'un usage général. L'emploi du caoutchouc pour l'imperméabilité, celui du

(1) Voir les lettres de Racine à son fils, et celles de Santeuil.

coton pour le mélange en firent à la fois une coiffure élégante pour les riches, une coiffure économique pour les pauvres.

Cette nouvelle fabrication ne pouvait prendre un développement si considérable, sans que l'ancienne dût se restreindre dans des bornes plus étroites. En France, en Angleterre et en Allemagne la plus grande partie des feutriers, après avoir quelque temps soutenu la lutte, voyant qu'elle leur était ruineuse, modifièrent leur industrie, d'après les exigences du temps, et fabriquèrent des chapeaux de soie.

Cependant, la Belgique n'employait encore à peu près que le feutre.

Les produits de ce genre se vendaient bien, les fabriques étaient florissantes, mais deux causes ont concouru à les frapper de langueur : la révolution de 1830, et surtout l'usage des chapeaux de soie qui sans cesse prenaient une extension plus grande. Cette dernière cause eût seule entraîné tôt ou tard leur décadence.

Il n'y a point de gouvernement qui puisse sauver une industrie discréditée dans l'estime publique. Tous ses efforts n'aboutiront qu'à la faire mourir un peu plus tard. Si l'on en voulait une preuve, nous n'irions pas la chercher bien loin ; les chapeaux de feutre nous l'offriraient eux-mêmes. Depuis l'emploi des substances végétales, le prix des matières animales est sans cesse devenu plus bas ; soit ce motif seul, soit que l'on ait employé des procédés plus économiques pour la fabrication, ou que les industriels aient abandonné aux consommateurs une grande part de leurs bénéfices, toujours est-il que les chapeaux de feutre sont maintenant à peu de chose près au même taux que les chapeaux de soie. Bien que l'on veuille les faire passer pour préférables, ils sont loin d'être préférés ; ils en sont si loin, que les détaillans vendent dix chapeaux de cette dernière espèce, contre un de la première. Bientôt ils en vendront quinze.

Que résulte-t-il de là ? C'est que les feutriers jettent les hauts cris, et implorent pour leur industrie, importante naguère, mais incapable de le redevenir, sans une révolution nouvelle dans les capricieuses faveurs de la mode, une protection malheureusement impuissante. Nous disons malheureusement, car ils occupaient un grand nombre d'ouvriers, et pour la génération arrivée à l'âge mûr, c'est une chose pénible de faire l'apprentissage d'un second métier, parce que les ressources du

premier ne peuvent plus subvenir aux besoins de la vie. Du reste, la génération qui s'élève serait à l'abri de ce sinistre domestique.

Mettons en contraste ceux qui ont suivi le mouvement industriel. Sans aide, sans autre protection que la faveur publique, en diminuant chaque année leurs prix, tous ceux qui suivent sagement la carrière commerciale sont, de leur propre aveu, dans la situation la plus prospère. Cette différence de fortune tient, selon nous, à ce que les uns ont compris leur siècle, et que les autres sont restés cramponnés aux vieilles habitudes.

Si maintenant nous entrons dans les détails de l'exposition, nous trouvons les produits de neuf industriels. Quatre seulement n'ont envoyé que des chapeaux de feutre. Ce sont MM. Vrancken et comp^e, Geets Vander Nieuwenhuysen, Vanderheyden et Biermans. Encore ce dernier ne nous présente-t-il qu'une espèce de chapeaux, à l'usage du clergé. MM. Vrancken ont exposé neuf chapeaux en feutre, de couleurs, de formes et d'espèces différentes : un chapeau militaire, un chapeau de prêtre, trois gris et quatre ballons noirs, tous d'une grande beauté. Ces chapeaux sont d'une excessive légèreté. Tout le monde en a admiré la belle teinture. L'exposition ne présente rien de mieux en ce genre. Un cinquième, M. Englebert-Thonet, par une honorable exception, réunit les deux genres, chapeaux de feutre et chapeaux de soie. Les cinq autres, MM. Deyn-Bert, de Meersman, Gerard Stiel, Pottier, Nys, n'ont fourni à nos regards que des chapeaux composés avec des substances végétales.

Les chapeaux de feutre fabriqués en Belgique, sous le rapport de la solidité, de la teinture et de la finesse, avaient pu jusqu'ici rivaliser avec ceux de tous les autres pays ; nous pouvons dire aujourd'hui qu'ils s'élèvent, par leur belle qualité, au-dessus de toute concurrence. C'est un insigne honneur pour les fabricans, mais, en même temps, c'est un argument à l'appui de ce que nous avons dit plus haut. Si cette industrie pouvait refluer, elle ne serait pas languissante avec d'aussi beaux produits. Elle subit une nécessité dont elle ne peut s'affranchir, malgré ses efforts pour atteindre une perfection qui ne laisse plus rien à désirer.

La confection des chapeaux de soie, industrie nouvelle, surtout en Belgique, a fait depuis cinq ans des progrès très remarquables. Jusqu'ici elle était loin de rivaliser chez nous avec celle

de Paris. Vainement achetions-nous nos peluches en France ; avec les mêmes matières nous faisons moins bien. On reconnaissait à la première inspection et mieux encore à l'usage, les produits belges qui ne tardaient pas à se trahir par une détérioration dans le lustre, dans la teinture, dans la stabilité de la forme.

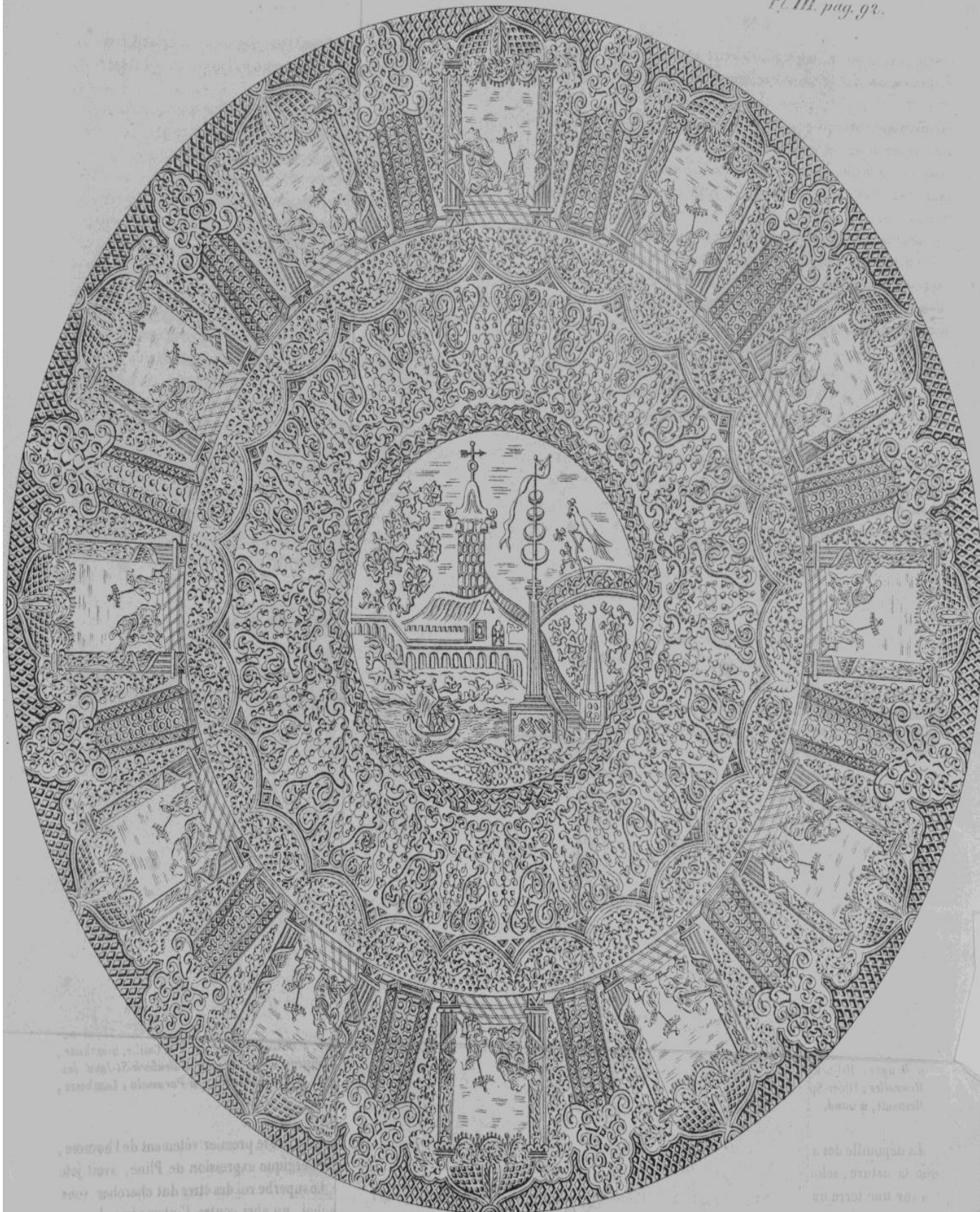
Si les objets admis à l'exposition ne sont point des articles exceptionnels, comme nous en avons la conviction intime, nos fabricans sont parvenus au point où se sont élevés ceux de Paris. MM. Nys, de Meersman et Gérard Stiel entre autres, nous offrent des produits d'une très belle confection : le premier un chapeau d'une seule pièce, en duvet de mousseline ; le second un chapeau également d'une seule pièce, en peluche de soie ; le troisième un chapeau de soie sur cuir. Ce sont trois modèles d'innovations heureuses.

Les chapeaux qui se sont faits jusqu'à ce jour, présentaient tous l'inconvénient d'une double et même d'une triple couture. Il n'est pas besoin de faire ressortir l'avantage de ce nouveau procédé.

Le cuir est, sous tous les rapports, utilement substitué au feutre. Il est plus solide, maintient mieux sa forme, et, par conséquent, est d'une élégance plus durable. C'est en outre une production indigène. Nous ne pouvons donc qu'applaudir à ces trois essais.

Nous applaudissons de même aux tentatives que nos industriels ont faites pour tresser la paille, et imiter ces chapeaux si légers, si gracieux, que l'Italie, l'Angleterre et depuis quelque temps la France, fournissaient à l'Europe et à l'Amérique. MM. Alexandre et Gilles Dessart surtout méritent une honorable distinction pour leurs chapeaux en paille d'épeautre.

Ainsi des diverses branches qui composent cette industrie, une seule est languissante par la force même des choses. Les deux autres marchent rapidement vers la plus florissante prospérité. Nous pourrions citer un seul fabricant de Bruxelles qui livre chaque année cinquante mille chapeaux à la consommation. Certes, en France même, il en est peu qui se soient élevés à un tel point. Nous désirerions que la chapellerie en feutre fût dans une pareille situation, mais elle ne doit désespérer de rien ; l'esprit des hommes est si changeant !



Dessus de table en toile cirée de M.^r Helinckx-Janssens.

CHAPITRE XVI.

[CUIRS ET PEAUX.

CORDONNERIE, TANNERIE, MAROQUINS, CUIRS LAQUÉS, VERNIS, TOILES CIRÉES. — Produits de MM. Bauchau, à *Namur*; de Bruyne, à *Poperinghe*; Annoot, Vanalleynnes, à *Ypres*; Malherbe, à *Liège*; Kreydt, Hauwé, à *Hérenthals*; Van de Caeter, à *Malines*; Thevenet, Van Caillie, Steenkiste, à *Bruges*; Helinckx-Janssens, Jorez fils, à *Molenbeck-St-Jean lez-Bruelles*; Ithier-Spinau, à *Etterbeck*; Petit, à *Peruwelz*; Lantheere, Hesnault, à *Gand*.

La dépouille des animaux fut le premier vêtement de l'homme, que la nature, selon l'énergique expression de Pline, avait jeté nu sur une terre nue. Le superbe roi des êtres dut chercher, sous une peau séchée au soleil, un abri contre l'intempérie des saisons. Il eût été bien à plaindre, s'il eût eu la délicate susceptibi-

lité de nerfs qui le distingue aujourd'hui ; il serait probablement mort asphixié par l'odeur seule de son manteau en putréfaction.

Cependant peu à peu, par le contact électrique des intelligences, on imagina des moyens d'assainissement. La fumée d'abord fut employée comme préservatif, puis, en suivant une innombrable série d'épreuves, l'art de préparer la peau et de la rendre incorruptible est arrivé à un point qu'il ne dépassera guère.

Aujourd'hui plusieurs nations marchent sur la même ligne en Europe pour ce qui concerne cette industrie. L'Angleterre tient le premier rang sous le rapport de l'importance commerciale, la France vient ensuite, la Belgique tient la troisième place, mais elle occupera la seconde, si l'on établit une proportion entre l'étendue territoriale et la population des deux pays.

Quant à ce qui regarde la qualité des produits et la perfection de la tannerie, c'est encore l'Angleterre qui, généralement, obtient la préférence. Depuis que les tanneurs français, afin d'abrégier la longue durée de la préparation, se sont servis de corrésifs, les cuirs belges se distinguent des leurs par la solidité, surtout ceux que l'on emploie pour les semelles.

Le commerce des cuirs et l'industrie qui les prépare avaient sous le régime impérial pris chez nous un développement très considérable. Stavelot, Liège, Bruxelles, Namur, Anvers, Gand, Ypres, Tournai, comptaient un grand nombre de fosses qui jamais n'étaient vides. La France toute entière, l'Allemagne et les contrées où s'étendait la conquête, assuraient une large consommation à nos produits, quelque multipliés qu'ils fussent. Joignez à cela l'entretien des nombreuses armées qui couvraient alors toutes les routes de l'Europe. Aussi nos industriels avaient-ils contracté l'habitude d'une production, pour ainsi dire, sans mesure.

Cependant Bonaparte succombe ; la Belgique est séparée de la France ; ce pays frappe nos cuirs de prohibition ; l'Allemagne établit une taxe élevée, et nous restons avec des ressources de débit qui ne sont plus en rapport avec la fabrication. Bien que la Hollande et les colonies nous offrent encore des débouchés, ce n'est que l'ombre de ceux qui nous avaient été ouverts par les armées françaises. Dès lors cette industrie, sans devenir languissante, est moins active, et des fosses se vident pour ne plus se remplir.

Cette stagnation s'accroît encore sous l'influence d'un préjugé anti-national qui existe, même maintenant, chez certaines personnes. Le gouvernement, avec la conscience que nos produits valaient bien ceux de l'étranger, n'avait institué contre ceux-ci qu'un droit de 6 p. c. Mais par un de ces caprices que la bizarrerie de l'esprit humain peut seule expliquer, beaucoup de gens achetaient les cuirs de France, à peine alors aussi bons, aujourd'hui plus mauvais que les nôtres, avec une augmentation que l'on peut fixer à 12 p. c., frais de douane, de transport et de commission compris. Il suffit qu'une idée semblable soit conçue par un homme influent, il sera le berger du troupeau de Panurge. Tous se jeteront après lui, tous le suivront en aveugles, fût-ce dans un précipice. Comme la chose était moins grave, il n'y avait pas lieu à tant de réflexions. D'ailleurs, la plus gracieuse sans doute, mais aussi la plus capricieuse moitié du genre humain, ne trouvait point en Belgique de chaussure assez mignonne pour son pied. Les souliers de Paris seuls étaient dignes d'elle : en raisonnant par analogie, les cuirs parisiens devaient être pour la chaussure des hommes d'une supériorité incontestable, car c'est trop souvent avec cette force de logique, cette connexion d'idées, que l'on raisonne dans le monde.

Tout ceci n'était qu'une prévention, mais pour certaines choses, l'Angleterre et la France obtenaient sur nous une préférence méritée. Les articles de mégisserie, les cuirs vernis, laqués, imprimés, les maroquins et les basanes teintes, manquaient tout-à-fait à notre industrie, ou n'étaient point capables par leur confection, d'entrer en parallèle avec les produits étrangers. Grâce à des tentatives que le succès a couronnées, nous pouvons maintenant nous affranchir du long tribut qui jusqu'à ce jour a été payé soit à l'Allemagne, soit à Paris, soit à Londres. Nous avons en Belgique de quoi fournir à tous les usages et à tous les besoins. Déjà même nous qui demandions à d'autres peuples des maroquins et des basanes, nous en envoyons à notre tour dans les contrées lointaines. Le Portugal en achète chez nous ; cependant les vaisseaux anglais sont à Gibraltar, et le drapeau commercial de la Grande-Bretagne flotte sur deux cents navires dans le port de Lisbonne.

Le négociant qui à des distances aussi éloignées forme des liaisons industrielles, ne peut subir d'autre influence que celle du mérite. Il faut que l'ouvrage soit bien parfait pour qu'il l'achète

de cette manière , surtout quand c'est le produit d'une contrée inconnue sous ce rapport. Au reste , ce n'est pas la première fois que justice a d'abord été rendue par les étrangers à des productions indigènes. Espérons de même que les dames de Bruxelles recevront de Paris l'exemple d'acheter des chaussures belges. Le fait est que nous en avons vu à l'exposition qui pourraient contenter les goûts les plus difficiles et les plus capricieux. Il en est de même pour les chaussures à l'usage des hommes. Il règne à cet égard une très grande variété, mais en même temps une très grande difficulté de choix. La plupart des grandes villes du royaume ont envoyé de belles choses en cordonnerie. Nous ne parlerons pas de ces bottes grandes et petites, sans couture ; ce sont des difficultés qu'aucun condonnier ne place au nombre des travaux d'Hercule ; mais nous signalerons ces chaussures qui, sans sortir des voies ordinaires , satisfont aux besoins de toutes les classes de la société : les unes encadrant avec art et faisant paraître plus petit et plus mince encore le mince et petit pied du fashionable, les autres se prêtant avec complaisance aux désirs de ceux qui cherchent l'aisance avant tout. Nous avons pu observer des semelles d'une ligne et des semelles d'un demi pouce. Si l'on nous consultait, nous donnerions la préférence à ces dernières, parce qu'elles sont à l'usage d'un plus grand nombre.

Nous trouvons en général que cette industrie s'est trop appliquée à flatter les regards , et cependant peut-être le fallait-il ainsi, pour montrer qu'elle savait faire des objets aussi beaux , aussi gracieux , que tout ce qui se fait à Paris. Nous ne citerons aucun des exposans de préférence aux autres , parce que tous présentent des objets qui nous semblent être d'un égal mérite.

Il n'en sera pas de même pour ce qui appartient aux autres branches : quatre nous paraissent mériter une distinction particulière. M. Bauchau, pour la tannerie ; M. Ithier-Spinau , pour la maroquinerie, MM. Helinckz-Janssens et Jorez fils, pour les cuirs laqués et les toiles cirées. .

M. Bauchau a exposé une pièce qui présente une difficulté vaincue, non pas une de ces difficultés qui n'ont aucun résultat utile, car, s'il en était ainsi, nous n'en ferions pas mention. Le taureau, dont le dos est beaucoup plus faible et beaucoup plus mince que celui du bœuf ou de la vache, ne présentait aux tanneurs qu'une peau d'un tissu mou , lâche , énervé , ne se prêtant point au gonflement, et n'avait produit jusqu'à ce jour qu'un mauvais cuir.

M. Bauchau présente à l'examen une peau de taureau entière, admirablement bien tannée, ferme, solide et d'un derme aussi serré qu'un cuir de bœuf. C'est, selon nous un très grand progrès en tannerie, d'autant plus grand, qu'à égale qualité, il y aurait une différence de prix de 20 à 25 p. c. Maintenant il s'agirait de savoir si M. Bauchau peut obtenir ce résultat avec toutes les peaux de taureau, ou plutôt si celle-ci n'est pas une peau exceptionnelle et qu'on ne trouve pas communément. Nous penchons pour cette dernière opinion. Dès lors le mérite de M. Bauchau serait un peu diminué, ce qui n'empêche pas que son essai ne soit louable.

La Belgique doit à M. Ithier-Spinau une industrie toute entière. Avant lui quelques personnes avaient de loin en loin fait, mais sans succès, des tentatives dans la maroquinerie. Nous n'en étions pas moins restés tributaires de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France, pour des objets dont la consommation s'élève chez nous à plusieurs millions. Ceci était une double perte, puisque notre pays nous fournissait tous les élémens de cette industrie, et qu'ils étaient mis en œuvre par les étrangers, pour nous être revendus. Enfin cette importante fabrication est nationalisée. Tous ceux qui emploient le maroquin et la basane trouveront dans notre propre pays ce qui leur est nécessaire, à meilleur marché que lorsqu'ils achetaient les produits des autres nations. Déjà les relieurs les plus habiles, tels que MM. Schaefer, Henig, Crabbe, Dumont, ne se servent plus que de peaux indigènes, et c'est avec des basanes et des maroquins préparés par M. Ithier-Spinau, qu'ils ont fait toutes les belles reliures, admirées à l'exposition.

Nous pouvons prédire un grand succès à M. Ithier-Spinau. A peine s'adonne-t-il depuis deux ans à cette industrie et déjà ses produits peuvent soutenir toute rivalité; la brillante et solide teinture de ses maroquins et de ses basanes ne laisse rien à désirer; sa réputation est faite chez nous; elle s'étend même au-delà de la mer. Jusqu'où ira-t-elle? Bien loin, si elle va aussi loin qu'elle mérite d'aller.

M. Helinckx-Janssens a exposé des cuirs laqués et des toiles cirées d'une fort belle exécution. Il serait difficile de trouver un vernis plus brillant, plus net que le sien. Ses produits joignent la solidité à l'éclat, nous regrettons qu'ils ne soient pas plus nombreux. Nous le regrettons surtout pour les toiles cirées. Tout

le monde a admiré les quelques pièces qu'il a étalées , surtout le tapis chinois avec lignes en or , d'une impression si vive et si pure.

Quand on examine les produits de M. Jorez , quand on les compare avec ce qui se faisait il y a dix ans, on s'étonne du chemin que cette industrie a parcouru depuis cette époque. Alors on ne connaissait que quelques toiles cirées en cailloutages, rouges ou verts. Aujourd'hui on admire des dessins variés à l'infini , enrichis de mille couleurs , et, en considérant ces élégantes tentures , on dirait de fines indiennes , et de soyeuses étoffes imprimées par les Dehemptinne et les Obert.

M. Jorez étale les belles choses avec une espèce de profusion , mais dont on ne se plaint pas, parce qu'elle est de bon goût. Parmi tout ce qu'il a exposé en ce genre, nous donnerons la préférence à un rond de table à fleurons , imprimé en vingt couleurs différentes.

Outre cet article et celui des cuirs laqués , pour lesquels nous le mettrons sur le même rang que M. Helinckx-Janssens , M. Jorez a encore envoyé au concours des cuirs vernis anglais , importation dont la Belgique lui est redevable , et pour laquelle il a obtenu un brevet. Nous signalerons encore de lui deux vachettes à grains pour capottes de voitures. Elles peuvent rivaliser avec ce qui se fait en France et en Angleterre , et sont d'un prix bien moins élevé. Il a aussi exposé ces stores placés devant les fenêtres de la rotonde , et qui sont d'un si bon effet.

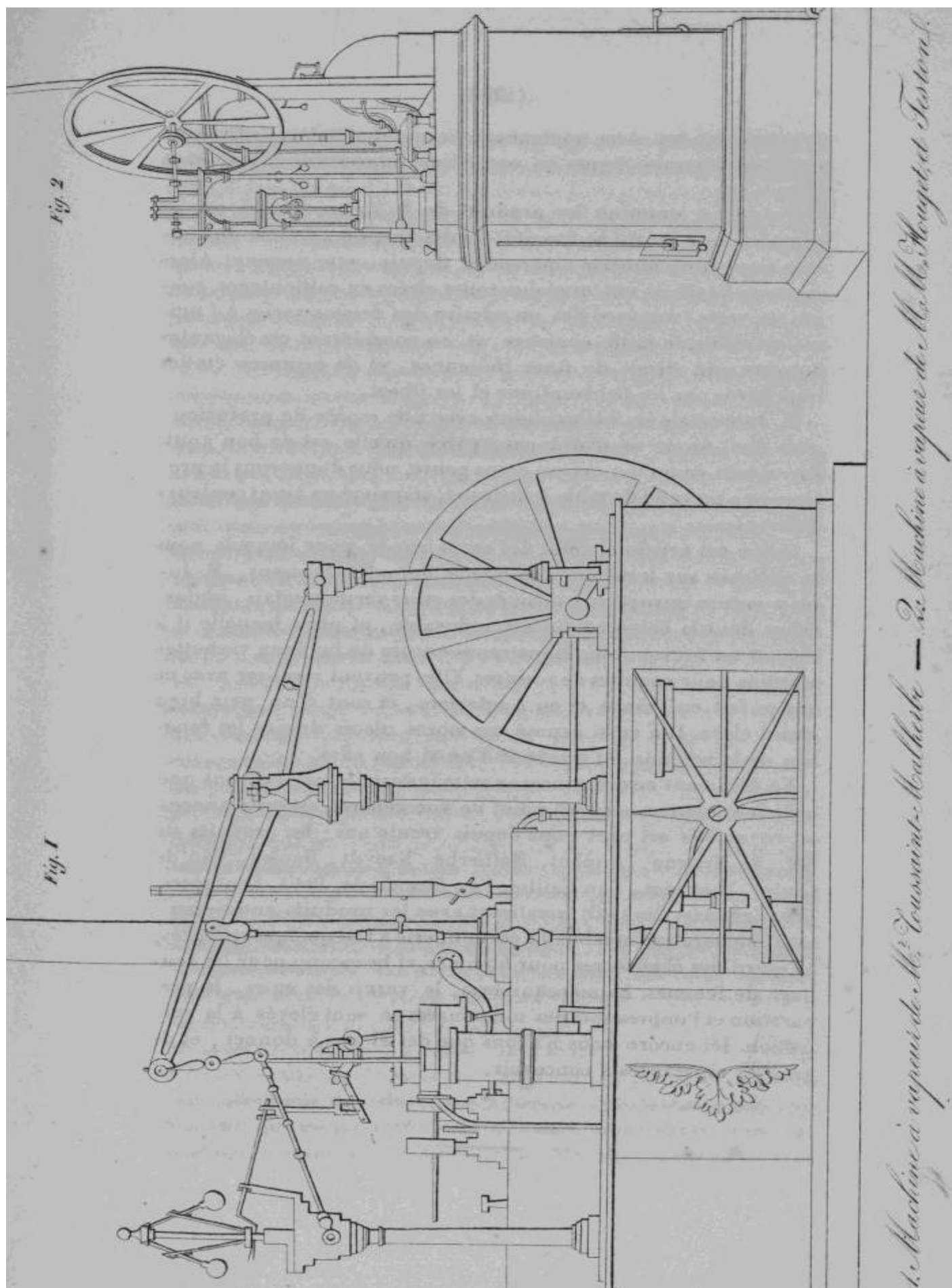
En résumant ce qui concerne cette industrie , nous dirons que la tannerie, prise sous un point de vue général, est cette année-ci, ce qu'elle est chez nous depuis trente ans ; les produits de MM. de Bruyne, Annoot, Malherbe, Kreydt, Hauwé, Van de Cauter, Thevenet, Van Caillie, Van Steenkiste, Petit, Lanthecre, Vanalleynnes, Hesnault, rivalisent avec les produits antérieurs , sans amélioration notable. La cordonnerie a fait quelques progrès, à l'égard des chaussures pour hommes, et beaucoup pour les souliers de femmes. La maroquinerie, le vernis des cuirs , la préparation et l'impression des toiles cirées se sont élevés à la perfection. Ici encore nous n'avons que des éloges à donner , et de grandes espérances à concevoir.

CHAPITRE XVII.

MACHINES.

MACHINES A VAPEUR ; POMPE D'ÉPUISEMENT ; TONDEUSES ; PRESSE MUETTE ; CHEMIN DE FER ; HACHE-PAILLE ; PLATE FORME A DIVISER ; MACHINE A FILTER ; TOUR A RÉDUIRE ; MACHINE A AGRAFFES ; PONT LEVIS ; POMPE A INCENDIE , POMPE A BATEAU ; MACHINE A TRICOTER LES BOURSES ; MACHINE A FAIRE LES AIGUILLETES ; LAMPE-CARCEL ; REFROIDISSEUR A BIÈRE ; APPAREIL A CUIRE LE SUCRE DANS LE VIDE ; FORGE DE CAMPAGNE ; SOUFFLETS ; MÉTIER A BAS ; ROUETS ; PELOTEUSE ; TABLE DE FORMES A CHANDELLES ; MÉCANIQUE A FAIRE DES PEIGNES ; BALANCES A BASCULE ; ESPAGNOLETTES ; LAMINOIR ; WAGGON. — Produits de MM. Honyet et Teston, à *Verviers* ; Thonssaint-Malherbe, Le Bonglainval, à *Liège* ; Fafchamps, Jobard, Mathieu, Magnée, Lévêque, Cellier-Blumenthal, Frantz-Obach, à *Bruxelles* ; Baelde, à *Ypres* ; Paine, à *Mons* ; Guillaume Leborne, à *Dinant* ; M^{me} V^e Van Castcele Van Heule, à *Bruges* ; Descamps, à *Tournai*.

Les machines sont devenues l'âme de l'industrie, et si l'on considère que de son côté l'industrie est maintenant la puissance vitale des peuples, on comprendra le rôle important que les ma-



1. Machine à vapeur de M^r Joussaint-Balthazar — 2. Machine à vapeur de M^r Mouget, et Fiston.

chines sont destinées à remplir. Le temps n'est pas loin peut-être, où l'on jugera d'une nation d'après la quantité de vapeur qui sortira de ses usines.

Si, partant de ce principe, un étranger venait, sans connaissance préalable de notre pays, parcourir les salles de l'exposition, il n'aurait certainement pas une haute idée de la Belgique. Quoi, dirait-il, quelques machines seulement, dont aucune n'a le mérite de la nouveauté, voilà tout ce qui représente la richesse d'une industrie capitale ! ce serait pour lui quelque chose de déplorable, et peut-être s'écrierait-il : Pauvre Belgique !

Mais, si, visitant nos villes et nos campagnes elles-mêmes, partout il voyait s'échapper la vapeur, partout il entendait le bruit des machines, partout il observait l'activité de la plus laborieuse industrie, alors frappé d'admiration, honteux d'une erreur qu'il n'aurait commise que par ignorance et par défaut d'examen, il rendrait hommage à la Belgique.

Que dirait-il, si quelqu'un, le conduisant à Liège, lui montrait dans vingt usines trois ou quatre mille ouvriers purifiant le fer, le battant, le jetant en fonte, le travaillant de toutes manières, et fabriquant toutes les machines que réclament les besoins variés de l'industrie ? Que penserait-il, à la vue de tant de mécaniques ingénieuses, qui n'attendent que la dernière main pour être mises en activité ? Comme il n'aurait rien vu de semblable à l'exposition, peut-être se croirait-il transporté dans un autre pays.

C'est que par une singularité, dont cependant il n'est pas difficile de se rendre raison, l'industrie la plus florissante est précisément celle qui a fait le moins d'efforts pour montrer ses œuvres. Nous concevons qu'elle ne divulgue pas certains ouvrages qui sont pour elle une mystérieuse source de richesses ; nous concevons que, surchargée de travaux comme elle l'est, elle ne puisse dérober beaucoup de temps aux occupations qui la pressent ; nous concevons qu'expédiant un nombre considérable de produits pour l'Allemagne, pour la Suisse et pour la France, elle ne puisse en envoyer beaucoup à l'exposition ; nous concevons qu'une industrie à laquelle on fait d'un seul coup des commandes pour un million, se montre moins soucieuse de se faire valoir, qu'au temps où elle mendiait sa part du million Merlin ; nous concevons tout cela ; mais nous concevons aussi qu'il n'est pas bien d'afficher aux yeux de tous les peuples une semblable indifférence pour la gloire de son pays ; de faire penser aux malveil-

lans ou aux ignorans que l'on est dans la détresse, lorsque l'on regorge, lorsque jamais on n'a été dans une aussi florissante situation, lorsque dans quatre années on n'aura pas eu le temps de terminer les ouvrages commandés aujourd'hui.

Au reste, comme la renommée des machines et des mécaniques de notre pays s'étend au loin, comme depuis plus de trente ans elles sont dans une prospérité toujours croissante, il n'était pas besoin de leur présence à l'exposition pour juger de leur état. L'Allemagne, la Suisse et la France, qui nous les achètent, en ont su apprécier la perfection, et l'Europe entière sait que nous ne pouvons suffire à toutes les demandes qui nous sont faites journellement. Si nous avons manifesté des regrets, c'est, d'un côté, parce que la médisance et la calomnie y ont trouvé un prétexte de s'exercer, et que de l'autre nous eussions été bien aises que quelques industriels eussent montré qu'ils n'étaient pas restés stationnaires depuis 1830, chose que certaines gens aimeraient assez à faire croire.

Nous n'eussions pas demandé les machines à vapeur que M. Cockerill avait envoyées au dernier concours, ni ses cables, ni ses pistons métalliques, ni ses barres de fer, ni ses plates-formes, ni ses poulies. Il n'y avait rien de bien neuf dans tout cela ; c'étaient depuis long-temps choses vulgaires en notre pays, mais nous eussions voulu admirer les belles innovations qu'il a faites depuis, comme, par exemple ses procédés mécaniques d'impression à quatre couleurs à la fois, de gravure sur rouleau, etc. Voilà ce que nous eussions aimé voir figurer à l'exposition de 1835, parce que c'est en 1835 que cela s'est fait. Nous savons bien que ces richesses sont nationales, qu'elles sont belges, mais il eût été bien que leur indigénité eût été consacrée en figurant parmi les ouvrages de l'industrie nationale, de l'industrie belge.

Parmi ceux qui ont été mieux inspirés, nous trouvons des machinistes et des mécaniciens d'un grand mérite. Si leurs ouvrages ne présentent ni la variété, ni les formes grandioses de ceux qui furent exposés, il y a cinq ans ; si, on ne rencontre, pas plus qu'à cette époque, de ces inventions réelles, qui attestent le travail d'un génie créateur, au moins trouve-t-on des pièces améliorées, et d'une exécution de détails qui ne laisse rien à reprendre. Dans l'examen que nous en ferons, nous nous attacherons à faire ressortir le travail de la main-d'œuvre, que l'on ne saurait trop

estimer, parce qu'il contribue puissamment à la solidité, à la rectitude des mouvemens, à la perfection de tout ce qui est mécanique.

Là nous aurons beaucoup à louer. Rien n'est mieux fini que cette charmante machine modèle qui a été faite par MM. Houget et Teston pour l'école de Verviers. Il n'y a pas un point qui ne soit d'un travail exquis. Par là nous ne prétendons pas attacher à cette pièce plus d'importance qu'elle n'en a vraiment, et nous ne la considérons que comme un joli bijou, merveilleusement approprié à sa destination. Les ouvrages de M. Mathieu se distinguent aussi par ce soin de détails qui dénote l'ouvrier consciencieux et dominé par l'amour de son art. Des filets, des écrous, des vis, méritent de fixer long-temps l'attention par leur exactitude et leur régularité. Nous citerons encore M. Malherbe, pour son modèle de machine à vapeur, considéré seulement sous le rapport du travail extérieur, comme les produits des industriels qui précèdent, comme aussi ceux de tous les machinistes et les mécaniciens, excepté toutefois la pompe à épuisement de M. Fafchamps, qui se montre à nous dans un appareil peut-être un peu trop simple. Nous avons entendu un savant lui appliquer le mot de Platon à Diogène : il y a de l'orgueil dans cette négligence. Nous qui sommes moins savans et plus polis, nous dirons qu'il y a peut-être la conscience d'avoir fait une chose qui n'a pas besoin de parure pour être belle.

Un officier de notre armée a exposé deux machines pour lesquelles il a obtenu un brevet d'invention. C'est ici une chose doublement nouvelle, et que nous aimons à signaler avant de rendre compte de l'ouvrage, de sa propriété, et de son mérite. Puisse cet exemple exciter l'émulation des études scientifiques dans notre armée. Si nos militaires consacraient leurs nombreux loisirs à des travaux de ce genre, tous n'obtiendraient pas sans doute des brevets d'invention, mais tous acquerraient un savoir qui contribuerait à leur avancement, et les rendrait capables d'occuper avec honneur les places les plus distinguées. Le courage seul ne suffit plus aujourd'hui, il faut du savoir, il faut des études; on en veut partout dans notre siècle, dans le monde, dans l'armée, dans l'industrie. Celle dont nous examinons les produits, en a plus besoin que tout autre. Heureusement elle n'est point en arrière.

Au moment où la vapeur, effaçant par la rapidité des trans-

ports la distance qui sépare les peuples , tend à les rapprocher tous , et à resserrer le lien social qui les unit ; au moment où les chemins de fer vont sillonner l'Europe en tous sens , où le nombre des moteurs va s'élever dans une progression , encore incalculable , nous pensions que nos mécaniciens auraient fait des études et fourni à l'examen les modèles de quelques machines ou nouvelles ou perfectionnées. Il nous semble qu'il n'était pas sans importance pour eux de montrer , dans les circonstances actuelles , qu'ils sont capables d'exécuter les travaux importants que ne tardera point à exiger le nouveau système de locomotion.

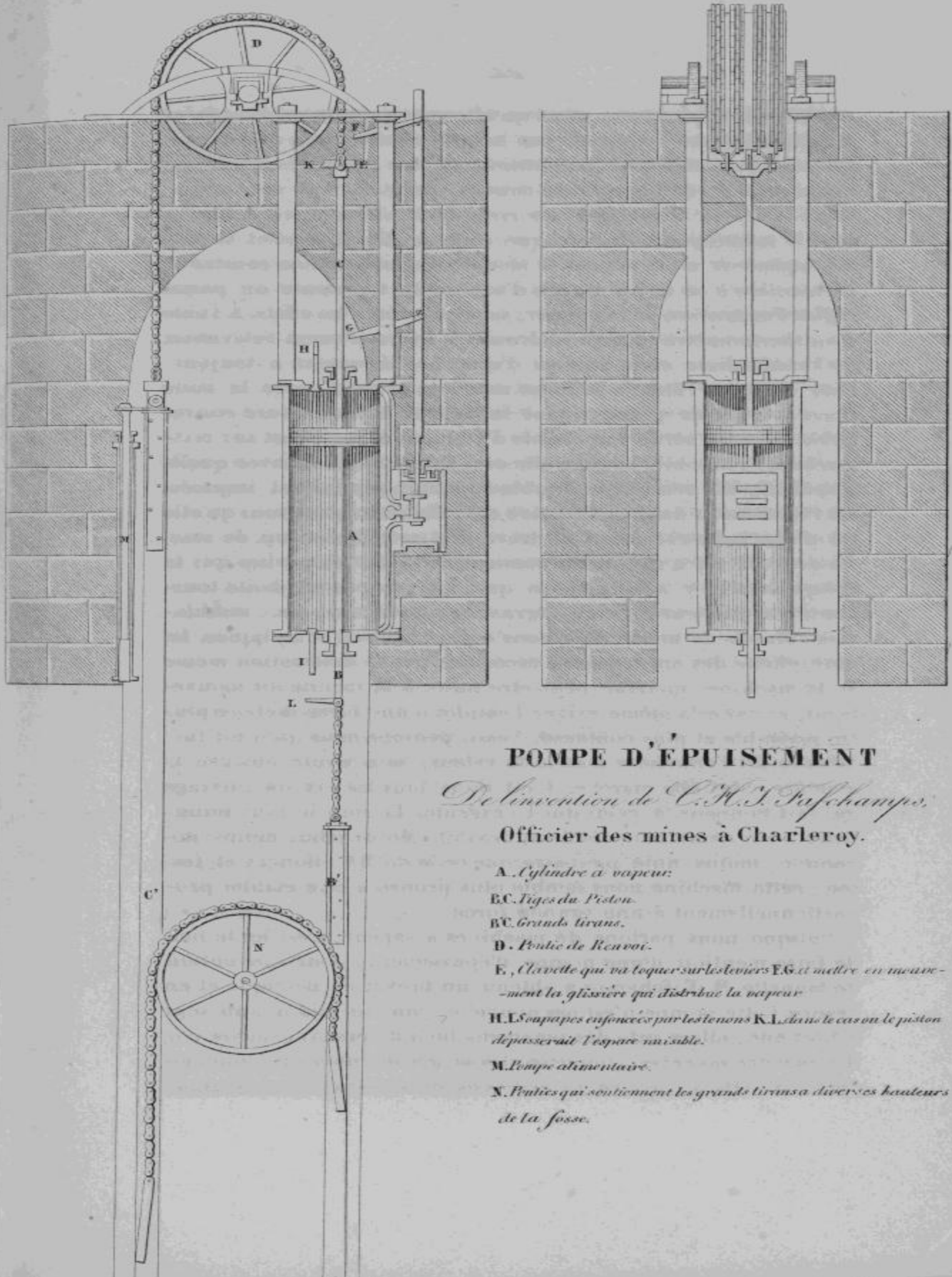
Cependant nous n'avons rencontré que deux modèles de machines à vapeur. L'un de ces deux modèles est l'œuvre de MM. Houget et Teston , l'autre est celle de M. Toussaint-Malherbe.

La machine de MM. Houget et Teston est , comme nous l'avons déjà dit , d'une exécution très remarquable. C'est un petit chef-d'œuvre , une miniature qui fera l'ornement d'un cabinet , mais c'est là tout le mérite que nous lui reconnaissons. Au reste , les mécaniciens n'ont pas prétendu lui en donner un autre. Comme elle est destinée à la démonstration , ils ont sagement pensé qu'ils devaient ramener cette pièce à sa plus grande simplicité , la dégager de toutes ces complications qui présentent des obstacles à l'intelligence , et s'attacher surtout à l'exactitude et à la régularité. Ils n'ont rien innové , mais ils ont mis leur ouvrage en rapport avec tout ce que la science a découvert jusqu'ici. C'est la machine à vapeur , sans rien autre chose que les élémens qui la constituent. Aussi n'y trouverez-vous pas l'expansion , qui n'est qu'un effet secondaire , mais pour que l'on puisse multiplier les expériences en faveur des élèves elle a été faite de manière à remplir avec l'air comprimé les mêmes fonctions qu'avec la vapeur. Tous ceux qui l'ont vue en activité , à l'aide des deux puissances motrices , ont admiré la précision de la marche , l'exactitude de l'échappement , et le jeu facile des pièces flottantes. Telle est la perfection de ces pièces , que la pression exercée par un centimètre de sublimé suffit pour imprimer le mouvement. Il était impossible , selon nous , de faire mieux pour l'usage d'une école , mais nous eussions désiré que MM. Houget et Teston eussent mis , à côté de celle-là , une pièce plus importante et capable d'être exécutée sur une très grande échelle , car nous ne pensons pas que les proportions de cette machine permettent de l'établir pour une force bien grande : celle de 15 chevaux nous

semble être le plus haut point qu'elle puisse atteindre, sans subir de modification. Au reste, ces habiles mécaniciens ont depuis long-temps établi leur réputation par des ouvrages d'une dimension et d'une importance considérables.

On ne peut considérer l'œuvre de M. Toussaint - Malherbe sous le même point de vue que celle de MM. Houget et Teston. Cet ingénieur nous soumet le modèle d'une machine construite de manière à ce qu'au moyen d'une boîte tournante on puisse régler l'expansion de la vapeur, sans en arrêter les effets. A l'aide d'un thermomètre et d'un hydromètre qui marquent l'élévation de l'atmosphère et le niveau d'eau, le conducteur a toujours sous les yeux l'état de la force motrice, et peut, avec la boîte tournante, tenir constamment la vapeur à une mesure convenable. Il nous serait impossible d'établir un jugement sur cette machine, immobile comme elle est ; il faudrait voir avec quelle exactitude elle remplit la double fonction qui lui est imposée. En l'examinant dans sa situation actuelle, nous trouvons qu'elle est d'une belle exécution et travaillée avec beaucoup de soin. Au reste, il n'y a rien de nouveau dans toutes les parties qui la composent. Il y a long-temps que nous avons vu boîte tournante, régulateur, parallélogramme, balancier, etc., semblables, établis de même. Elle nous a paru un peu compliquée. La multiplicité des engrenages, nécessitée par la destination même de la machine, pourrait peut-être nuire à la facilité du mouvement, et par cela même exiger l'emploi d'une force motrice plus considérable et plus coûteuse. Aussi, pensons-nous qu'il est fort difficile de l'apprécier à sa juste valeur, sans avoir observé la manière dont elle marche. C'est dans tous les cas un ouvrage qui fait honneur à celui qui l'a exécuté. Le soin le plus minutieux a constamment présidé au travail. Moins jolie, moins mignonne, moins finie peut-être que celle de MM. Houget et Teston, cette machine nous semble plus propre à être établie proportionnellement à une grande force.

Puisque nous parlons de machines à vapeur, c'est ici le lieu de faire mention d'une pompe d'épuisement, pour l'invention de laquelle M. Fafchamps a obtenu un brevet en Belgique et en France. Cette pompe n'est pas nouvelle ; connue déjà depuis sept à huit ans, elle a subi des jugemens bien divers. Approuvée par des sociétés savantes, honorée des éloges de plusieurs hommes spéciaux, elle a éprouvé les critiques de quelques autres. Nous



POMPE D'ÉPUISEMENT

De l'invention de C. H. J. Fuschamps,

Officier des mines à Charleroy.

A. *Cylindre à vapeur.*

E.C. *Tiges du Piston.*

B.C. *Grands tirans.*

D. *Pontic de Renvoi.*

F. *Clavette qui va loger sur les leviers E.G. et mettre en mouvement la glissière qui distribue la vapeur.*

H.I. *Soupapes enfoncées par les tenons K.L. dans le cas ou le piston dépasserait l'espace nuisible.*

M. *Pompe alimentaire.*

X. *Rollers qui soutiennent les grands tirans à diverses hauteurs de la fosse.*

pensons que son extérieur qui n'a rien de bien agréable aux yeux, a peut-être un peu contribué à la faire juger défavorablement. Un homme que ses grandes connaissances mettent bien à même de l'apprécier comme elle doit l'être, a dit de cette machine :
 « Elle est peu brillante, d'une exécution peu soignée ; elle est
 » même de dimensions ridicules ; mais aussi elle n'est là que
 » comme un modèle, et pour rendre plus facile la conception
 » d'un plan qui l'accompagne. L'auteur la fait marcher, et 120
 » litres d'eau par minute sont élevés à plus d'un mètre, par une
 » machine que sa petitesse permet à peine d'apercevoir. Ce pro-
 » duit considérable tient à ce que tous les mouvemens de la ma-
 » chine sont utilisés ; le piston, muni d'une tige qui traverse le
 » cylindre dans sa partie inférieure, comme dans sa partie supé-
 » rieure, met deux pompes en mouvement : l'une par son action
 » directe, l'autre par une poulie de renvoi.

» Cette machine, destinée à extraire l'eau des mines, nous pa-
 » rait être la plus propre à remplir cet objet. On la place directe-
 » ment au dessus du puits. Point de temps, point de force perdus.
 » L'expérience a démontré la supériorité de ce système sur tous
 » les autres. Nous avons vu une semblable machine fonctionner
 » à Charleroy avec une précision que peut envier l'horlogerie, et
 » sans bruit, sans éclat, sans aucun de ces mouvemens brusques
 » qui ébranlent les édifices et épouvantent les travailleurs. Elle
 » était confiée aux soins alternatifs d'un jeune enfant et d'une
 » vieille femme. »

L'athénée des arts de Paris, reconnaissant qu'il résulte de la pompe inventée par M. Fafchamps, économie de matière, de main-d'œuvre, et de combustible, lui a accordé une mention honorable.

De plus, il tombe sous le sens que l'effet de cette machine sera toujours double de l'effet produit par les autres machines proportionnelles, puisqu'elle fait monter l'eau deux fois pendant que les autres ne l'aspirent qu'une seule.

Il semble bien difficile après cela qu'il y ait place pour la critique. Cependant il n'en est point ainsi. Les plus modérés ont considéré cette invention comme nulle, en contestant sa supériorité sur ce qui existait déjà. Les autres ont trouvé que cet ouvrage, exécuté en blessant tous les principes et toutes les règles de l'art, devait souvent être arrêté dans sa marche, par les accidens que l'on ne saurait éviter, même dans les machines les plus accom-

plies. Il est vrai que ceux-ci n'établissaient leur jugement que sur le modèle informe qu'ils avaient sous les yeux. D'autres enfin ont critiqué les proportions ou grêles ou monstrueuses qui rendraient, disent-ils, cette pompe incapable de résister à une force considérable.

L'inventeur répond à cela que la machine qu'il a exposée n'est pas mise comme modèle d'exécution, mais seulement pour aider à l'intelligence de son œuvre; que les fautes qui la défigurent disparaissent dans celles qu'il établit; qu'il n'a reçu que des éloges pour toutes celles qu'il a livrées à l'industrie, enfin, qu'il ne met point de bornes au degré de force qu'il peut donner, et qu'après tout, s'il était obligé de s'arrêter au point où les autres s'arrêtent, par la double aspiration il obtiendrait encore une quantité d'eau deux fois plus grande.

Nous avons consigné les allégations diverses; nous laissons au public le soin de tirer la conséquence; nous ferons seulement observer qu'il faut un long examen avant de condamner, comme aussi il faut une expérience sur une plus grande échelle pour approuver avec autorité. Ce n'est point ici l'occasion de juger ni sur l'apparence, car elle n'est pas flatteuse, ni sur les paroles, car les paroles méritent d'être pesées.

Voilà tout ce que nous avons en machines à vapeur. C'est peu, mais nous sommes plus riches en mécaniques industrielles. Les premières qui se présentent à notre examen sont celles de MM. Houget et Teston. Ils ont exposé deux tondeuses, l'une, de forme longitudinale, l'autre de forme transversale.

La tondeuse longitudinale, soit qu'elle ait été importée d'Angleterre, soit qu'elle ait été réellement inventée en France par M. Collier, a exercé une très grande influence sur la tonte des draps. Mise tout de suite en usage dans les manufactures importantes, elle fut d'abord d'un prix très élevé. Elle se vendait 25,000 fr., et, surchargée de complications, d'une manœuvre difficile, elle n'était propre qu'à faire les premières coupes. Les modifications qu'elle a subies l'ont considérablement améliorée. D'une exécution plus simple, plus facile à mettre en mouvement, elle coûte huit fois moins qu'alors. Elle a en outre l'avantage de couper plus ras qu'elle ne le faisait primitivement, et seule elle suffit pour la tonte des draps communs.

Celle dont nous avons à parler se distingue par sa grande simplicité, ce qui n'est pas un petit mérite, puisque de là résulte une

notable économie de place, de force motrice et de prix d'achat. Elle est d'une belle exécution ; nous avons remarqué cependant certaines parties, des écrous et des vis, qui n'ont point encore reçu le dernier coup de la main-d'œuvre. Ce sont au reste des imperfections qui n'accusent en rien le mérite de la pièce, et ne se trouvent que dans les parties extérieures ; quelques coups de lime les feront disparaître.

La tondeuse transversale qui figure à l'exposition tient à la fois de celle de Collier et de celle de Lewis. Elle réunit seule toutes les qualités qui recommandaient les deux autres : la table élastique qui manquait à la première, les machoires et les échappemens que n'avait pas la seconde. C'est donc maintenant une machine amenée à la perfection. Tous ceux qui l'ont vue fonctionner ont admiré l'exactitude et la finesse de la tonte, la légèreté des mouvemens, la rapidité de la marche. Les tondeuses faites d'après les systèmes isolés de Collier ou de Lewis ne peuvent soutenir la comparaison avec celle-ci. A tous les avantages qui lui assurent la supériorité, elle joint encore le mérite d'un prix beaucoup moins élevé. D'ailleurs, aucune défectuosité n'en dépare l'exécution.

Ces deux mécaniques réunies nous semblent propres à porter la tonte des draps aussi loin qu'elle peut aller ; la première pour l'ébauche, la seconde pour l'achèvement. Nous avons vu une pièce tondue de cette manière ; il serait impossible de trouver plus de précision et de netteté.

Si maintenant nous considérons les tondeuses à leur origine et telles qu'elles sont aujourd'hui, nous trouvons que la première coûtait alors seule 25,000 fr., et qu'elle ne rendait qu'un léger service, tandis que maintenant toutes deux ne se vendent que 4,000 fr., et satisfont à tous les besoins de la manufacture. C'est là un des grands bienfaits rendus à la société par les sciences mécaniques, destinées à exercer une si grande influence sur toute notre économie. Nous ne pouvons que féliciter MM. Houget et Teston des efforts qu'ils ont faits pour contribuer au bien-être général, en s'appliquant à la recherche des moyens économiques, pour l'usage de l'industrie. La considération et la haute estime dont ils jouissent en Belgique, en France et en Allemagne, sont la juste récompense de leur incontestable talent.

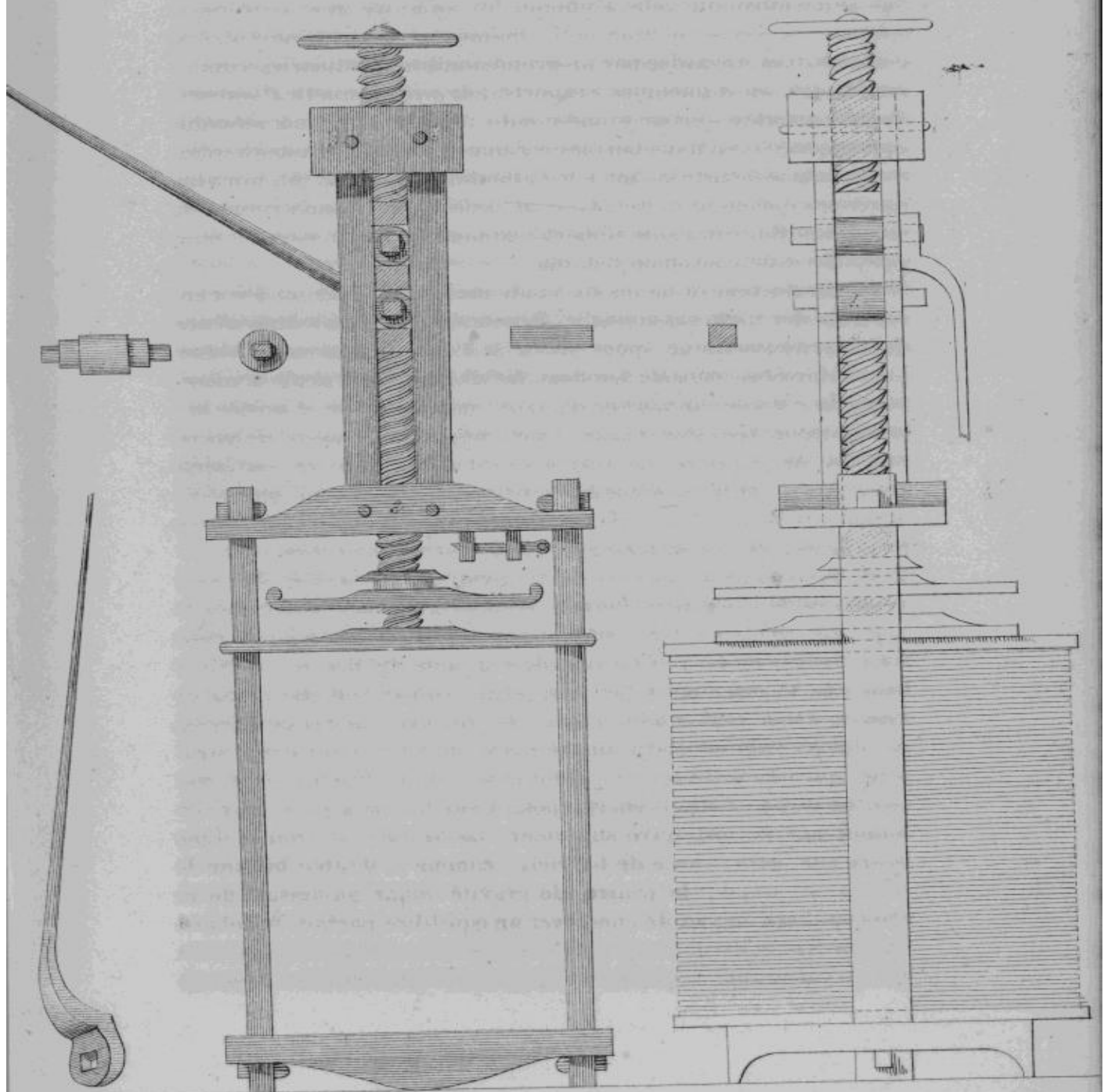
A côté des machines exposées par MM. Houget et Teston, figure une presse muette pour laquelle M. Jobard a reçu un brevet. Eprouvée depuis long-temps par de nombreuses expériences, elle

a été trop bien appréciée, pour qu'il soit besoin de signaler ici les nombreuses qualités qui la distinguent. Toutes ont été maintes fois reconnues. Moins coûteuse, moins sujette aux accidens, occupant moins de place, plus facile à construire et à mouvoir, plus légère, d'une activité de service plus accélérée, d'une action plus puissante, elle a obtenu sur les autres une préférence méritée. La presse hydraulique elle-même, tant estimée et à si juste titre, est regardée par un grand nombre d'industriels comme inférieure, sous quelques rapports, à la presse muette. Il est vrai de dire qu'elle a sous un grand nombre d'autres, une incontestable supériorité; il y a dans tous les cas une grande différence de prix.

Le même artiste soumet à l'attention publique un nouveau système de chemin de fer. C'est, dans les circonstances actuelles, une chose de trop haute importance pour que nous n'en fassions pas l'objet d'un examen détaillé.

L'idée de rendre moins dispendieuse la construction des chemins de fer n'est pas nouvelle. Palmer en a construit deux d'une manière économique, pour servir à l'exploitation de quelques usines, aux environs de Londres. Ils n'ont qu'une seule ornière, composée d'une longuerine en bois, garnie de fer et portée sur des poteaux qui sont placés à peu près à trois pieds de terre. Par un temps calme, les voitures roulent très bien et sans accidens; mais, si le vent souffle avec quelque violence, mal assurées sur la longuerine, elles subissent des oscillations, heurtent contre les poteaux et nécessitent des réparations fréquentes.

Frappés de ces inconvéniens qui semblent inévitables, les ingénieurs ont dû rejeter ce moyen, comme moins sûr que les deux rails parallèles, en fer, employés aujourd'hui. M. Jobard croit avoir trouvé le moyen de remédier à toute oscillation, en ajoutant une longuerine à fleur de terre, contre laquelle viennent porter deux gallets placés sous la voiture en cas de tempête ou de chargement mal arimé. Ce frottement n'ayant pour principe que d'équilibrer une différence, doit être en effet très peu de chose, toute la charge pesant sur les deux roues qui circulent sur le rail ferré supérieur. La voiture se trouve donc posée sur cette espèce de barrière, comme le double bât sur le dos d'un mulet; le centre de gravité étant au-dessus de la charge, il y a moyen de conserver un équilibre parfait. M. Jobard affirme que pour son système de route en fer le prix de revient peut être évalué à plus de moitié moins que celui des chemins



Presse manuelle de M^r Lobard.

à deux rails , et que de plus les emprises de terrain , les déblais et remblais doivent être pour une seule ornière beaucoup moins considérables que pour deux.

Il nous semble que tout ceci mérite d'être pesé. Nous ne dirons pas qu'il faille de prime abord adopter cette innovation et rejeter le système primitif. Mais ne pourrait-on en faire l'essai sur une petite échelle ? ne pourrait-on établir pour le service de quelques usines ces routes peu dispendieuses, et ensuite, si l'expérience confirmait les prévisions de l'inventeur, faire sur ce plan quelques-uns des nombreux chemins qui sont projetés ? lorsque l'on réfléchit aux sommes énormes qui seront dépensées pour ces travaux, on comprend toute l'importance qu'il y a à rechercher les moyens les plus économiques.

Nos regards , en suivant l'ordre de voisinage , se portent ensuite sur un hache-paille , exécuté par M. Mathieu. Nous en avons vu le modèle au musée de l'état. Cette machine est d'un travail excessivement remarquable ; elle peut couper la paille à deux longueurs , et la facilité de son mouvement jointe à la rapidité de la roue à laquelle sont attachées les lames , permet à un seul homme d'en couper, sans fatigue, une quantité considérable en moins d'une heure. Inventée en Angleterre , où elle se vend un prix élevé, elle n'a rien perdu pour avoir été faite en Belgique, où elle ne coûte que 300 francs.

Cette pièce n'est pas la seule qu'ait exposée cet habile mécanicien , celui de tous qui maintient chez nous avec le plus de zèle son art au niveau de ce qu'il est dans les autres pays. Il montre à nos regards plusieurs autres ouvrages, dont quelques-uns n'avaient point encore été exécutés en Belgique.

1^o Une plate-forme à diviser. Cette machine est construite pour tailler des roues d'engrenage et des compteurs employés pour la gravure des indiennes. Ces compteurs demandent à être divisés avec une grande précision, pour que toutes les parties des dessins à exécuter puissent se rapporter exactement et ne souffrent pas de discontinuité dans leur application sur l'étoffe. Jusqu'à présent ces plates-formes , quoique d'une dimension plus petite, avaient toujours été envoyées soit en Suisse, soit à Paris , pour être divisées. M. Mathieu est le premier qui ait entrepris cette division dans ses ateliers. On peut dire avec quelle précision elle a été exécutée. Ceci mérite d'autant plus d'être signalé que les usages de cette plate-forme sont quotidiens et très

variés. On peut l'employer à tailler toutes les espèces de dentures d'engrenage, pour roues à axes parallèles, roues d'angles, roues de vis sans fin, etc., du diamètre de deux centimètres jusqu'à celui de deux mètres. Puis c'est une machine éprouvée : on voit qu'elle n'a pas été faite pour l'exposition ; elle a rendu, peut-être, de long services. C'est un mérite de plus pour elle.

2° Une machine à filter. Ce n'est point une œuvre nouvelle. Elle figurait à l'exposition de 1830, époque où elle avait été faite comme modèle pour le musée de l'état. Elle a depuis été complétée et montée sur un pied en fonte de fer. C'est ainsi perfectionnée qu'elle se présente à nos yeux, pour la seconde fois. Elle peut servir à filter soixante-quinze différens pas de vis de petite dimension, et qui demandent du soin et de l'exactitude. Il est impossible de trouver une pièce d'une plus belle exécution. Elle était bien digne de figurer dans l'établissement pour lequel on l'avait exécutée.

3° Un tour à réduire. Ce tour, d'une construction extrêmement simple, est destiné à réduire les médailles depuis huit centimètres de diamètre jusqu'à quelques centimètres, ou à les agrandir. Le burin est conduit par une touche qui appuie constamment contre la médaille modèle, en sorte qu'il enlève successivement le métal de la nouvelle médaille, en laissant toutes les parties saillantes et réduites proportionnellement à celles que parcourt la touche sur la médaille-type. Il est facile de concevoir que la pièce, ainsi réduite, régularise, facilite et diminue considérablement le travail du graveur, qui n'a plus, pour ainsi dire, qu'à donner plus de vivacité aux arêtes par quelques coups de burin.

Ce tour peut d'ailleurs être employé pour un grand nombre d'autres ouvrages, notamment dans la construction des instrumens de précision que l'on a besoin de conduire exactement à des dimensions proportionnelles ou plus petites ou plus grandes.

On reconnaît dans le travail des pièces de cette machine la main d'un maître guidé non seulement par la théorie, mais aussi par une longue pratique. Ce n'est point ici l'ouvrage d'un homme qui ne serait que mécanicien, c'est également celui d'un ouvrier travaillant le métal aussi bien sur l'enclume qu'au tour et à l'étau. Le dernier coup de lime est donné de manière à produire un effet que nous n'avions jamais eu encore occasion d'observer. Ainsi limées les surfaces offrent à l'œil l'aspect du moiré métallique, plus agréable que celui des surfaces unies.

Cette qualité est d'autant plus remarquable, que pour rendre le maniement des pièces plus facile, il est souvent avantageux de ne pas les polir.

Sous tous les rapports, cette pièce mérite une grande distinction. L'auteur a bien prouvé ainsi jusqu'où les machines peuvent aller non-seulement pour imiter le travail de l'ouvrier ordinaire, mais encore celui du graveur le plus habile. Le physionotype et le tour à réduire se trouvent vis-à-vis l'un de l'autre à l'exposition. Il y aurait à faire un parallèle qui ne serait pas sans intérêt, entre ces deux machines, l'une préparant le moule où doit se couler avec une scrupuleuse fidélité la figure emplâtrée d'un buste, l'autre conduisant un burin de manière à reproduire avec une exactitude merveilleuse, l'originalité proportionnelle des objets qui seront soumis à son action.

4° Machine à agrafes. Cette machine, ou pour mieux dire ces machines, car il en faut six pour compléter la collection nécessaire à la fabrication des agrafes, ont été importées de France par M. Mathieu. Un homme peut, dit-on, avec l'aide de ce moyen, fabriquer jusqu'à seize kilogrammes d'agrafes en un seul jour. Ces machines sont un nouvel exemple d'un travail manuel assez compliqué, remplacé par des mouvemens mécaniques, combinés avec une grande intelligence, pour agir les uns après les autres, de manière à courber circulairement le fil de laiton, en formant deux œillets aux extrémités. Le crochet de celle des deux pièces qui doitagrafer l'autre se fait ensuite séparément avec une petite machine placée au milieu des deux autres.

5° Une peloteuse mécanique. C'est encore une importation de France que nous devons à M. Mathieu. Elle est construite de manière à faire cent vingt pelotes de la dimension usitée dans le commerce, en employant un kilogramme de coton. Elle a donc sur les autres peloteuses connues l'avantage d'élargir de beaucoup les pelotes qui se trouvent ainsi d'un plus gros volume, avec le même poids; la marchandise présentée ainsi se vend plus favorablement. Cette machine doit être classée au nombre de celles qui sont destinées à donner au fil une forme plus avantageuse pour le débit. Il en est d'elle, comme des presses et des laminoirs à satiner, dont tous les industriels ont su depuis long-temps apprécier l'importance pour le placement de leurs produits. Elle aura le même succès, d'autant plus qu'elle est d'un prix excessivement modéré. Elle n'est cotée que 75 francs.

6° Un modèle de pont-levis. C'est un essai. L'auteur a cherché à utiliser le poids même du tablier du pont pour déterminer le mouvement de bascule, sans le secours d'aucun autre contrepoids. Pour atteindre ce but, il fixe le tablier par un axe sur deux contre-fiches, de manière qu'en tournant autour de cet axe, il soit appelé par deux tirans fixés à la culée, et obligé de se replier contre cette culée, en faisant tourner les contre-fiches autour de leurs extrémités inférieures. On conçoit que les forces qui produisent ce mouvement peuvent être disposées, par les positions relatives des centres de mouvement, à approcher autant que possible de l'état d'équilibre, pendant que le tablier passe de sa situation horizontale à sa situation verticale, et réciproquement; alors des crémaillères circulaires fixées aux contre-fiches, et communiquant à une vis sans fin suffisent pour la manœuvre du pont. Considéré sous le point de vue stratégique, ce pont-levis présente l'avantage de soustraire aux feux de l'ennemi tout le mécanisme qui fait la puissance motrice, dégagé, comme il est, de toutes chaînes, en même temps que le tablier peut servir de parapet défensif. Ce n'est d'ailleurs que l'exécution simple d'une idée qui n'a pas encore été corrigée par l'expérience. Ce modèle aurait besoin de quelques perfectionnements.

Nous mentionnerons encore trois espagnolettes, d'une construction à la fois simple et remarquable. L'une d'elles est cotée 5 fr., l'autre 15, la troisième 75. On voit qu'il y a en a à peu près pour toutes les fortunes.

Notez que tous ces ouvrages sont d'une exécution irréprochable. Les moindres détails sont achevés avec la plus attentive précision. M. Mathieu nous semble être un des mécaniciens qui font le plus d'honneur à la Belgique. Vous retrouvez chez lui, amour de son art poussé aussi loin qu'il peut l'être, intelligence profonde, admirable habileté dans la main d'œuvre. Il est sans contredit, dans son genre, celui qui a le plus concouru à enrichir utilement l'exposition nationale.

Sous le nom de pompe hydropneumatique à cylindres, M. Baelde a exposé une machine qui diffère sous plusieurs rapports importants de toutes celles du même genre. Les pompes confectionnées jusqu'à ce jour avaient ordinairement des pistons en bois garnis de cuir. Ici les pistons sont remplacés par des cylindres serrant hermétiquement dans le corps de la pompe, ce qui la

rend propre non seulement à éteindre les incendies, mais encore à assainir les lieux méphytiques, en y foulant la quantité d'air convenable pour prévenir l'asphyxie des ouvriers qui doivent y descendre; précaution à défaut de laquelle on a si souvent des pertes à déplorer.

Cette innovation nous semble présenter de notables avantages. Les pistons en bois, sujets à se rétrécir par la sécheresse, jusqu'à ce qu'ils aient repris leur état normal en s'imbibant, refoulent plus d'eau par les parois, qu'ils n'en jettent dans le récipient. En outre, comme ils doivent serrer dans le corps de la pompe, ils ont un frottement qui exige une double force motrice; ce qui souvent occasionne des accidens au balancier, et met la pompe momentanément hors d'usage. Les pistons à cylindre peuvent parer à tous ces inconvéniens. Etant en fonte, ils ne se dérangent point par suite des variations atmosphériques. De plus, serrant dans les corps des pompes, que l'on peut ou comprimer ou élargir à volonté, ils y sont ajustés si hermétiquement, que l'air, et, à plus forte raison l'eau, ne peuvent s'échapper par les parois. Le frottement est presque nul, et par conséquent n'occasionne aucune fatigue au mécanisme.

M. Baelde a en outre adapté des robinets aux tuyaux de sortie et d'aspiration. Cette innovation donnera une grande facilité pour l'exécution des manœuvres de prolongement ou de raccourcissement à faire subir aux conduits. Elle est destinée à prévenir une grande partie des dangers auxquels les pompiers sont toujours exposés.

Des accidens graves viennent presque toujours ajouter aux désastres occasionnés par l'incendie. Les pompiers, et surtout ceux qui gouvernent la lance, forcés de se tenir à l'extrémité de longues échelles, sur des corniches ou dans des gouttières, risquent fréquemment d'être entraînés par la pesanteur de l'énorme colonne d'eau qu'ils ont à supporter. Au moyen des robinets dont nous parlons, on peut, en cas de danger, les décharger de ce poids, leur donner le temps de reprendre l'équilibre, et dans tous les cas leur faciliter les changemens de position.

On peut rendre cette pompe aspirante et foulante, ou seulement foulante. A l'aide des robinets, on peut aussi empêcher l'eau de s'écouler du bassin, lorsque les boyaux sont à terre; renvoyer celle du bassin par le tuyau d'aspiration dans le puits, et, quand même la pompe serait en plein mouvement, faire re-

venir en une seconde, soit dans le bassin, soit dans le puits même, toute l'eau qui se trouve dans les conduits.

En somme, sous le double rapport de l'utilité et de l'exécution, cette machine mérite d'être mentionnée honorablement. Le mécanicien n'a rien épargné pour qu'elle devînt d'un usage aussi avantageux qu'il est nécessaire.

M. Magnée a exposé une pompe à bateau, dont il nous serait impossible de signaler le mérite, parce que rien à l'extérieur ne peut le révéler. Si ce mécanicien ne donnait son œuvre comme une invention nouvelle, nous eussions pu croire que c'était la pompe à soufflet, tombée en désuétude, mais comme ce n'est probablement pas cet agent qu'il a employé, nous nous abstenons de donner notre avis. Comment pourrions-nous établir un jugement rationnel sur un mécanisme invisible ?

Les machines envoyées au concours par M. Lévêque sont au nombre de deux : 1° une machine à tricoter les bourses, 2° une machine à faire des aiguillettes.

1° La machine à tricoter les bourses, est une importation de France. Elle a été simplifiée, de manière à ne faire qu'une seule bourse. On serait tenté de croire que c'est une simplification désavantageuse, puisqu'elle est moins productive, mais il n'en est point ainsi. Avec les machines qui en font deux à la fois, l'ouvrière ne saurait en soigner parfaitement l'exécution. Le travail double est loin de valoir celui qu'on obtient avec une machine simple. Elle se vend 275 fr.

2° La machine à faire des aiguillettes, est de l'invention du mécanicien. Elle peut faire avec facilité et rapidité le cordonnet cylindrique en soie, pour aiguillettes ou pour cordon de montre. Cette machine, en rendant le travail plus régulier et plus beau, en même temps qu'elle diminue la main-d'œuvre, peut apporter de grands avantages dans cette fabrication. Le prix en est modéré; il ne s'élève qu'à 260 francs.

Nous devons à M. Celher Blumenthal deux machines pour l'invention et le perfectionnement desquelles il a obtenu un brevet. Ce mécanicien est un de ceux dont l'imagination est le plus active, et comme généralement tout ce qu'il exécute est d'une utilité palpable, nous devons applaudir à la fécondité de son génie. Nous n'avons à examiner aujourd'hui que les deux objets qu'il a exposés. Nous nous bornerons-là.

1° Un refroidissoir à bière. Tout le monde sait combien le

refroidissement de la bière exige de précautions. Si , en sortant toute chaude de la cuve, elle se trouve en trop grande quantité et séjourne dans un récipient, il peut arriver qu'elle s'aigrisse; pour obvier à cet inconvénient, M. Cellier a imaginé une machine, dont, au premier coup-d'œil, on reconnaît le but, la portée, la puissance infailible. Il a établi des tuyaux en cuivre étamé, et les a disposés en serpentins. La capacité de ces tuyaux ne permet pas d'y verser beaucoup de bière à la fois. En jetant de ce liquide et de l'eau, de manière à ce que sans se mélanger, ils soient en contact, l'eau versée froide absorbe dans son cours la chaleur de la bière, versée bouillante. Celle-ci sort tout-à-fait refroidie, l'autre est plus que tiède, et peut à l'instant même être employée par le brasseur.

2° Un appareil pour cuire les sucres dans le vide. Comme cette machine est déjà connue, il n'est besoin ici que de la signaler. Pour donner seulement une idée de sa puissance, nous dirons qu'elle peut cuire trois ou quatre cents kilogrammes de sucre par heure.

M. Paine, officier d'infanterie, a exposé plusieurs soufflets pour lesquels il a obtenu un brevet d'invention. Ce que nous pouvons dire de plus flatteur pour lui, c'est qu'en France on en a établi d'après son système. Comme, pour juger du mérite d'un soufflet, il faut avant tout l'avoir vu en activité, parce qu'il est impossible sans cela d'en connaître la puissance, nous nous abstiendrons d'en porter tout jugement. Nous nous contenterons de dire que l'inventeur assure qu'avec le modèle de la forge de campagne, il est à même de forger le plus fort essieu d'un fourgon, et avec celui des soufflets de fonderie, telle pièce que ce soit, jusqu'au poids de cinq cents kilogrammes. Ce qui annoncerait une force considérable, car ces soufflets n'ont guère plus de quinze pouces de diamètre. Au reste, ces modèles sont exécutés avec un très grand soin.

Le métier à bas de M. Descamps mérite une mention particulière. Jusqu'ici la dimension des métiers n'avait pas excédé 21 ou 22 pouces. M. Descamps, par l'emploi d'un nouveau système est parvenu à lui donner trente six pouces d'étendue, sans rien enlever, en ajoutant même à la promptitude et à la facilité de son jeu, comme aussi à la régularité de son mouvement.

Par l'emploi d'un double ressort, il est parvenu à combattre le surcroît de pesanteur qu'il a dû donner à la partie mobile de

la machine, et il a imprimé par des mouvemens mécaniques l'action oscillatoire qui jusqu'ici s'opérait avec les bras aux extrémités, dont la distance ne pouvait plus être augmentée sans compromettre les forces de l'ouvrier. Cette action peut maintenant s'opérer d'une manière facile et naturelle.

Cette conquête sera pour la bonneterie la source d'un progrès dont on peut facilement se rendre compte, en considérant que ce métier permet de faire un jupon en deux pièces, une camisole, deux paires de chaussettes, deux bonnets ou trois bas d'homme en une seule, tandis qu'avec les métiers de 22 pouces, on ne peut fabriquer un jupon qu'en trois pièces. Un aussi beau résultat peut faire espérer la réduction d'un quart sur la main d'œuvre, et mettre nos fabricans à même de soutenir avec plus d'avantage la concurrence étrangère.

Il nous reste encore à signaler quelques objets, entre autres des rouets et une peloteuse, par M. Guillaume Leborne, une table de forme à chandelle, par M^e V^e Van de Casteelle Van Heuse, une mécanique à faire des peignes par M. Schloser; deux balances à bascule et un laminoir, par M. Frantz-Obach; un modèle de waggon, par M. Le Bonglainval.

Tels sont les détails que nous avons à donner sur cette industrie. Nous ne passerons pas à l'examen d'une autre, sans appeler encore sur celle-ci l'attention générale. Elle semble exercer sur toutes cet empire qu'un homme de génie a sur le vulgaire. On peut lui appliquer cette sentence de M. de Bonald : « Il suffit d'un jour pour déterminer la marche d'un siècle, d'un homme, pour entraîner celle d'un peuple. » Il suffit de même d'une innovation en mécanique pour changer la face de plusieurs industries. Nous en avons eu trop d'exemples depuis 15 ans, pour qu'il soit besoin d'en citer un seul.

On ne saurait donc trop encourager les hommes qui se livrent à cette importante partie de la science; mais, de leur côté, ils ont de grands devoirs à remplir, des études et des efforts continuels à faire. Quelques-uns chez nous se montrent dignes de la reconnaissance publique, pour les ressources, soit nouvelles, soit perfectionnées, dont ils ont enrichi notre pays. Nous mettrons en première ligne MM. Mathieu, Houget et Teston, Descamps, Cellier Blumenthal et Lévêque, que des recherches quotidiennes et incessantes ont amenés à des résultats d'une utilité réelle et incontestable. Puissent-ils, par les succès qu'ils ont obtenus,

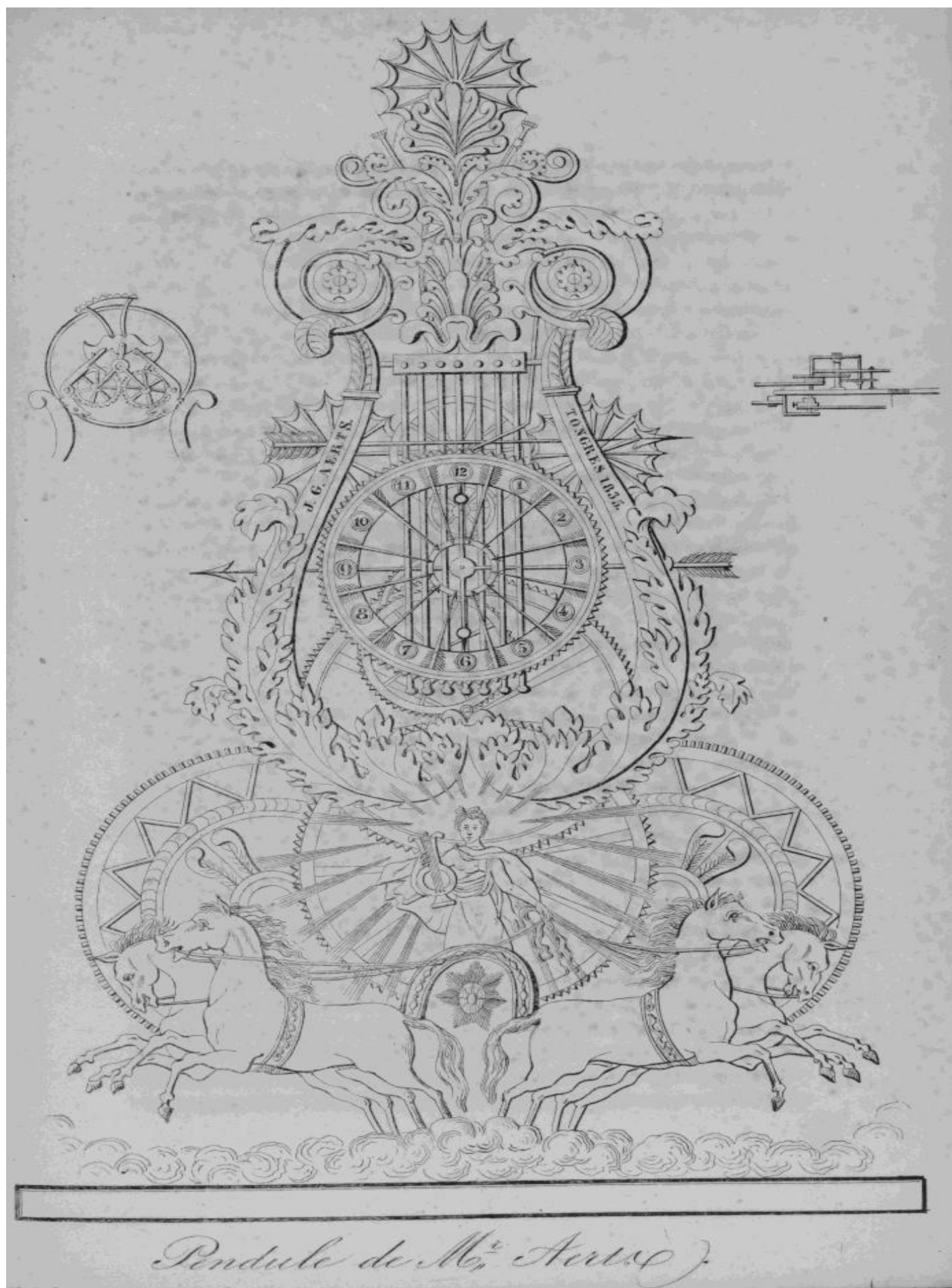
par les justes éloges qui leur ont été tant de fois donnés, être encouragés à mériter encore et de nouveaux succès et de nouveaux éloges.

CHAPITRE XVIII.

HORLOGERIE.

MOUVEMENS D'HORLOGERIE, PENDULES, MONTRES, RÉGULATEUR, CHRONOMÈTRES, ROSARIO-MÈTRES. — Produits de MM. Lefebvre, Rouma, à *Liege*; Joosten, à *Has-selt*; Aerts, à *Tongres*; Robillard, Demeur, Mertens, Raingo, à *Bruxelles*; De Kemel, à *Anvers*; Dutront, à *Beaumont*.

Nous avons entendu plusieurs personnes témoigner leur étonnement au sujet du petit nombre de pièces que nos horlogers ont envoyées à l'exposition : un régulateur, deux mouvemens de montre, trois d'horloge, trois chronomètres, quelques pen-



Pendule de M. Aerts

dules, voilà ce qui représente toute une industrie. Les ouvrages de neuf horlogers, tandis que deux mille, peut-être, sont établis en Belgique !

Ceci paraîtra bien pauvre aux yeux de ceux qui ne savent pas ce que c'est que l'horlogerie dans les diverses parties du monde. Un seul pays fabrique pour le commerce de tous les autres ; c'est la Suisse, dont les produits se vendent sur toute la surface du globe. Genève, Lachaux-de-Fonds, et Le Locle fabriquent un million de fois plus que toute autre ville.

Les horlogers de Belgique, comme ceux de France, comme ceux de toutes les contrées, tirent de cette source, des objets imparfaits encore, qu'ils repassent, signent de leur nom, et livrent ensuite à la consommation publique. Ils ne peuvent guère en agir autrement. Ce serait pour eux une fausse spéculation, tant sous le rapport de l'art que sous celui de l'intérêt pécuniaire, s'ils fabriquaient eux-mêmes ou faisaient fabriquer dans leurs ateliers. Sous le rapport de l'art, ils n'arriveraient pas à faire mieux, et à grand' peine parviendraient ils à faire aussi bien que dans les villes prénommées. Il faut un si long apprentissage pour former un horloger capable ! puis, dans cette fabrication, comme dans plusieurs autres, la même main ne fait pas toutes les parties. L'ouvrier qui établit le cylindre, n'établit pas les roues et les pignons ; celui qui fait les ressorts, ne fait pas les lentilles etc. On conçoit que chaque partie d'une pendule ou d'une montre, exécutée par des ouvriers qui ne sont jamais occupés qu'à une seule chose, doit être d'une perfection qu'atteindra difficilement celui qui fera la pièce entière.

Sous le rapport de l'intérêt, ce sera bien pis encore ; si l'horloger travaille lui-même, jamais il ne trouvera quelqu'un qui lui paie et son temps et ses sacrifices ; s'il fait travailler un de ses ouvriers, il déboursa six fois plus d'argent que l'ouvrage ne lui en rapportera. D'ailleurs bien peu trouvent le temps de s'occuper d'autre chose que de servir leur clientèle, quelque petite qu'elle soit, et, après tout, c'est ce qu'ils ont de mieux à faire ; car à quoi bon se jeter dans des pratiques ruineuses ? A quoi bon faire des pièces, qui après un long travail, ne trouveront pas d'acquéreur assez généreux pour indemniser l'artiste ? Mieux vaut maintenant viser au positif. Aussi de tous ceux qui ont rendu le public juge de leurs ouvrages, l'horloger qui, selon nous, a su le mieux consulter l'intérêt général et le sien, est un homme qui

s'est moins occupé d'embellir l'exposition que d'y envoyer des choses utiles. M. Lefevre ne nous montre que trois mouvemens d'horloge, d'horloge à bien bas prix, d'horloge à 15 francs. Certes, il y a loin de cela aux pendules si riches, si brillantes, si compliquées, de MM. Joosten, Aerts et Robillard; mais, ces mouvemens sont bien faits, mais ils sont destinés à remplacer tous les rouages en bois qui nous venaient d'Allemagne, à faire vivre un grand nombre d'ouvriers, à entrer dans la consommation du peuple. M. Lefevre rencontrera dix mille personnes pour acheter ses produits, et, nous le disons avec peine, les ouvrages si beaux, si bien soignées de ceux qui concourent avec lui, peut-être n'en trouveront-ils pas un seul. Et c'est le fruit de longues années d'études, de longs jours de travaux, de la part d'hommes qui ont un talent incontestable!

M. Joosten a exposé une pendule, à ressort, à cadran ambulant, placée au-dessus d'un carillon à timbre. Ce carillon est un ouvrage composé d'une fusée (1), et à deux rouages. La pièce, telle qu'elle est dans son ensemble, indique chez celui qui l'a faite un très grand talent d'exécution. Si l'on sépare le carillon de la pendule, on trouvera dans la première de ces deux parties un fini de travail, et un soin de main-d'œuvre irréprochables. Sa pendule, sans sortir de l'ordre de tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, est une chose dont les connaisseurs ont admiré le mérite et la belle qualité. Plusieurs ont regretté qu'elle se trouvât accouplée au carillon qui ne donne que des sons confus. La mobilité du cadran a peut-être été jugée avec rigueur, mais généralement elle n'a point été approuvée. C'est qu'en horlogerie, comme dans tous les arts, on en revient à la simplicité. « L'horlogerie, dit M. Charles Béranger, est à la veille de prendre une direction nouvelle qui doit la relever de son état de marasme. Les modèles d'après l'antique, les bons hommes et les bonnes femmes dorés ou non, sont relégués dans les magasins du Boulevard. MM. Blondeau, Bréguet, Brocot, Paul Garnier, Jacot, Jacquet, Laurent, Lepaute, Mathieu, Henri Robert, exposent de l'horlogerie superbe, quant à l'exécution, encadrée sévèrement

(1) La fusée est une espèce de cône tronqué, elle communique au barillet, au moyen d'une chaîne dont un bout s'accroche au barillet et l'autre à la fusée. Ainsi dans une montre, la chaîne s'applique sur la fusée, dans une rainure faite en ligne spirale sur son contour, depuis la base jusqu'au sommet.

et simplement. » C'est dans cette réaction peut-être qu'il faut chercher la cause de cette critique, légère d'ailleurs.

Les yeux sont attirés vers les trois pendules exposées par M. Aerts. L'élégance de la forme, le jeu rapide de certaines pièces polies, l'étrangeté du genre, appellent l'attention. Une pendule de cette espèce, inventée et exécutée par le même horloger, figurait à l'exposition de 1830. Celles qu'il nous montre aujourd'hui ont été perfectionnées.

M. Aerts, pensant qu'il était impossible d'établir une compensation précise entre les variations que l'atmosphère fait éprouver aux métaux, a cherché les moyens de remédier à ce vice, autrement que ne l'avaient fait les auteurs des pendules compensateurs, Graham, Martin d'Estigny, Perrelet, Bréguet et Perron. Il a supprimé le spiral, et l'a remplacé dans les balanciers ronds par un levier à poids qui soustrait leur action à l'influence de la température, et donne une force constante au balancier. L'échappement est libre, à repos, et, comme le balancier, isolé du reste du mécanisme par le remontoir.

Généralement ces pendules ont été trouvées belles. Elle sont plu et n'ont subi que quelques critiques. La plus spécieuse est celle-ci : on a jugé qu'elles devaient être difficiles à régler, parce que, les rouages restant inactifs pendant plusieurs secondes, la marche sautillante des aiguilles n'avait point une progression régulière et analogue au mouvement uniforme du temps.

M. Robillard a exposé une pendule marquant les heures, les minutes, les secondes, les mois et les lunes, avec musique et sonnerie. Cette pendule, d'une architecture qui n'a que le défaut d'appartenir à tous les ordres, est d'une assez belle apparence néanmoins, et d'une exécution remarquable. Le rouage est dans le genre anglais, avec chaîne et fusée, ce qui doit contribuer à la régularité de la marche. Aucune partie n'est fondue. Tout a été fait dans le cuivre en planche, et à la main; chose qui ajoute au mérite de cette pièce, car le cuivre fondu n'est jamais aussi solide et aussi sain. Nous signalerons encore dans cette pendule, l'heureuse disposition de toutes les parties qui la composent; elles s'harmonient avec beaucoup d'art, malgré leur complication. L'ouvrage révèle beaucoup de soin, d'intelligence et d'habileté.

Passons rapidement sur deux mouvemens de montre, l'un avec échappement à cylindre par M. Demeur, l'autre, calibre anglais, avec échappement à la Duplex, par M. Mertens. Ces deux ouvra-

ges d'un beau fini, ne peuvent être là que comme un spécimen exceptionnel de ce que pourraient faire les artistes belges, si l'intérêt public et le leur, permettaient qu'ils se livrassent à la fabrication. Disons au sujet du régulateur exposé par ce dernier horloger, qu'il est d'un travail remarquable, qu'il possède tout le mérite qui peut recommander une pièce de ce genre, celui d'une précision à l'épreuve. Mentionnons brièvement un rosariomètre de M. Dutront, non pas comme œuvre à encourager, car elle n'est pas de nécessité générale, mais simplement comme exécution d'une idée ingénieuse, puis arrivons à ce que l'horlogerie a envoyé de plus saillant à l'exposition, aux chronomètres.

Il y a dix ans, Londres et Paris fournissaient des chronomètres au monde entier. Un artiste belge, M. Rouma, s'adonna chez nous à la fabrication de cette espèce de montres. Il fournit à cette époque un régulateur à l'Observatoire de Bruxelles. Cet instrument d'une exactitude et d'une précision invariables est un témoignage du talent de celui qui l'a fait. Ce même horloger, qui déjà a été honoré d'une médaille d'or, expose cette année, un chronomètre, sur lequel nous ne pouvons donner notre jugement, attendu que le cadran seul en est visible.

Nous en dirons autant du chronomètre de M. De Kemel. D'ailleurs pour juger du mérite de pièces de ce genre il ne suffit pas de les voir, il faudrait les observer longtemps, étudier leur marche, chercher en un mot, par tous les moyens, à se convaincre de leur précision.

Vient enfin M. Raingo qui soumet à l'examen un garde-temps, dont les quelques pièces, car il est d'une composition bien simple, s'offrent sans voile à nos regards. Ici ce n'est plus la montre marine, telle qu'on l'a faite jusqu'à ce jour, ne battant que la tierce ou la demi seconde, c'est-à-dire, donnant cent cinquante ou cent vingt impulsions par minute; c'est une montre battant la seconde astronomique, la seconde fixe, la seconde à soixante impulsions. Ce résultat n'avait pu encore être obtenu, et des tentatives inutiles avaient été faites depuis long-temps à cet égard. Par un changement dans la forme, qui lui a permis d'augmenter la force motrice, et un ingénieux mécanisme, M. Raingo est parvenu à résoudre ce problème : c'est une invention dont l'importance est très grande pour les observations de tout genre, où la précision du temps est de condition première. C'est encore un ouvrage qui pourrait ajouter à la réputation de

M. Raingo, si cette réputation n'était depuis long-temps à son apogée. Après avoir obtenu d'honorables distinctions à Paris dans les divers concours, il est venu enrichir d'un ouvrage marquant l'exposition des arts, dans son pays natal.

On voit par là que la Belgique ne manque pas d'hommes d'un grand talent, surtout si, se rappelant ce que nous avons dit, on considère que l'horlogerie, par la nature même de ses fonctions et de ses ressources, ne saurait chez nous se livrer à la fabrication. Repasser et réparer les pendules et les montres, voilà où se borne à peu près le travail des horlogers. Il ne faut pas croire qu'il ne soit pas nécessaire pour cela d'avoir de grandes connaissances. Ce serait une grave erreur. Il ne faut pas moins d'études, de théorie et de pratique que pour faire une pièce entière, puisqu'il faut être à même d'établir l'homogénéité entre la partie que l'on refait ou que l'on ajuste, et celles qui existent et qui sont déjà placées. Si nous n'avons que quelques exposans, nous avons un grand nombre d'artistes capables de faire des objets dignes d'être exposés. Les ouvriers habiles sont communs chez nous, aussi communs que partout ailleurs. C'est ce qui rend inconcevable la manie qu'ont encore un grand nombre de personnes de s'adresser à Paris pour l'acquisition et même pour le rabillage des montres. Elles pensent que ce qu'elles achètent-là est meilleur qu'en Belgique, et cependant c'est la même chose. Seulement elles paient plus cher pour satisfaire un vain amour propre

CHAPITRE XIX.

MÉTAUX.

FER, CUIVRE, BARRES DE FER; PLANCHES DE CUIVRE; FER BLANC, ZINC, FIL DE FER, DE CUIVRE; FONTE; OBJETS CONFECTIONNÉS; CLOUS, ÉPINGLES, USTENSILES DE MÉNAGE. — Produits de MM. Camille de Briey, à *Pierrard*; Desrousseaux Pressolle, à *Lasoye*; de Robaulx de Soumois et Courthéoux, à *Boussu en Fagne*; De Cartier d'Yve, à *Yve*; Paul Maibe, à *Weillen*; Hansez frères, Robert - Grisard, à *Chénée*; Grisard-Constant, à *Chaudfontaine*; Chaudoir, à *Grivegnée*; Bauchau-Maurissens, à *Namur*; De Nonancourt, aux forges *Rousselle, près de Florenville*; Van Haver, à *Hamme*; Debavai, Couture, Poirson, Van Caulaert, à *Bruxelles*; Deviller, à *Bouillon*; Cornil, à *Gosselies*; M^{me} V^e Puissant, à *Charleroy*; Vandenbranden, à *Schaerbeek*; Dardespinne, Lefèvre, à *Liège*; Vandenkieboom, à *Luy*; Xhoffer, à *Verviers*; Gellinck, à *Courtrai*; Gassée, à *Gand*.

Ce ne sont pas les mines d'or qui constituent la richesse d'un pays, ce sont les mines de houille et les mines de fer. Plus on approfondit cette pensée d'un célèbre économiste, plus on trouve qu'elle est essentiellement vraie. Qu'elle soit considérée isolément

ou sous un point de vue relatif, elle est toujours d'une rigoureuse exactitude. De même, ce ne sont pas les hommes qui se parent avec l'or, qui le font entrer dans les usages domestiques, ni ceux qui l'élaborent, le tourmentent pour le plier à tous les caprices du luxe, qui contribuent le plus à la richesse d'un peuple. Cette richesse est au contraire l'œuvre des hommes qui travaillent le plus commun de tous les métaux, qui épurent le fer, le battent sur l'enclume, le fondent, le trempent, le creusent, le tordent, et de mille manières le soumettent aux besoins de l'industrie. Ils sont l'âme de tout; sans eux tout reste dans l'inaction, faute d'instruments; ils sont les seuls moteurs de la machine industrielle, et par conséquent de la machine sociale, car sans industrie il n'y a point de société.

Aussi la nature, toujours providentielle dans ses œuvres, s'est-elle montrée avare de mines d'or, prodigue de mines de fer. Il est peu de contrées en Europe qui n'en soient abondamment pourvues. L'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Russie, la Suède, et la Norvège possèdent des mines d'une grande richesse, les unes sous le rapport de la quantité, les autres sous celui de la qualité; car le fer n'est pas le même partout, et les mines sont diversement composées. Par exemple, celles d'Angleterre, où le métal se trouve naturellement mêlé au combustible, ne sont point les mêmes que celles du Nivernais, de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Lorraine, et de la Champagne. Les premières sont fécondes en fer carbonaté, à bas prix, les autres, en fer de belle qualité, à un prix supérieur.

Les mines de cuivre beaucoup plus rares que celles de fer se trouvent principalement en Angleterre, en Sibérie et en Saxe. Ces trois contrées en fournissent à peu près à toute l'Europe. Le cuivre natif se rencontre assez fréquemment: il est pur de tout alliage, à part une trace de fer et d'or. Ce métal offre d'assez nombreuses variétés selon les divers élémens qui s'y trouvent combinés. Les principales sont le cuivre éclatant, le cuivre panché, la pyrite de cuivre, le cuivre gris, la teunantite, et le cuivre noir, etc. Ces différentes espèces ne sont pas toutes de la même qualité. La préparation contribue d'ailleurs puissamment à leur donner plus ou moins de valeur. C'est ainsi que le même cuivre préparé en France, en Angleterre ou en Allemagne ne jouira pas de la même estime. On l'élabore mieux dans le pre-

mier de ces pays que dans les deux autres, et en Angleterre mieux qu'en Allemagne.

Les manufactures de cuivre, sous le régime autrichien et sous le régime français, étaient florissantes en Belgique. Elles ont décliné depuis la réunion de ce pays à la Hollande, parce que les hollandais, toujours imbus de leur ancien esprit de liberté, en fait de commerce, esprit qu'ils avaient seuls alors, ne possédant d'ailleurs eux mêmes que fort peu de fabriques, établissaient trop souvent des lois de douane favorables à leurs intérêts, mais désastreuses pour certaines branches de l'industrie belge; c'est ce qui arriva pour les manufactures de cuivre. Par la presque nullité des droits, les étrangers, les Anglais surtout, inondèrent le royaume de leurs produits. La loi du 26 août 1822 allégea bien un peu ce mal, mais le coup était porté. Ce n'était d'ailleurs qu'une mesure insuffisante. Aussi, pour ne citer qu'une seule ville, de quatre établissemens qui occupaient à Namur un nombre considérable d'ouvriers, deux succombèrent, et les deux autres furent réduits à ne fabriquer que le tiers de ce qu'ils fabriquaient avant 1815. Cependant un simple droit de 7 ou 8 %, eût suffi pour éviter ce désastre. Il faut peu de chose maintenant pour que cette industrie reprenne sa première activité.

Les mines de fer sont assez communes chez nous. Elles se rapprochent par leur composition organique de celles qui se trouvent en France. Ce sont à peu près les mêmes élémens, et les mêmes qualités, bien que les fers français soient dans le commerce d'un prix plus élevé que les fers belges.

Leur exploitation, le travail du minéral, les diverses métamorphoses qu'il subit, sont d'une très haute importance. Cette industrie donne directement des moyens d'existence à un nombre considérable d'ouvriers, et par ses relations elle en procure à tous. Il serait peut-être impossible d'en citer un seul, dont le fer ne soit le gagne-pain.

On conçoit que les produits d'une semblable industrie doivent être excessivement variés. En ne les considérant que comme matière prête à être mise en œuvre, ils présentent à nos regards : la fonte brute, la fonte moulée, 1^{re} et 2^e fusion, le fer obtenu de la fonte par le bois, le fer obtenu de la fonte par la houille, le fer obtenu du minéral, l'acier obtenu de la fonte, l'acier obtenu du minéral, l'acier de cémentation, l'acier fondu, l'acier corroyé, le fer martiné de toutes formes, le fer fondu et vergine,

le feuillard, les petits fers, le fer de tirerie, la tôle de fer, la tôle d'acier, le fer-blanc. La main-d'œuvre les multiplie à l'infini; vingt-cinq pages suffiraient à peine pour contenir la nomenclature de leurs transformations.

Nous avons plusieurs établissemens de premier ordre, où le fer subit les différentes épreuves auxquelles il doit être soumis, avant d'être employé. Parmi ceux dont les produits ont été envoyés à l'exposition, nous citerons les usines de M. Camille de Briey, de M. de Cartier-d'Yve, de MM. Hansez frères, de MM. de Robaulx de Soumois et Courthéoux, de M. Hugues-Paul Maibe, de M. de Nonancourt. Une seule chose manque peut-être dans notre pays, à cet égard, c'est une fonderie, dans le genre de celle qui se trouve à Bristol, où l'on fait des cylindres à laminoir d'une si grande dureté, que dans le polissage à froid, les fers blancs ne reçoivent pas la moindre empreinte des feuilles destinées à polir, ce qui a lieu avec les cylindres que l'on fait chez nous et que l'on emploie pour cette opération. Ce serait le seul moyen de livrer à la consommation des fers-blancs indigènes aussi beaux, aussi bien polis que les fers-blancs anglais.

Nous savons que l'établissement d'une semblable fonderie nécessiterait l'emploi de capitaux considérables, mais dans un temps où règne l'esprit d'association financière, nous pensons qu'une société, tout en rendant au pays un éminent service, retirerait un grand gain d'une semblable opération, que le gouvernement et l'industrie ne manqueraient pas d'appuyer.

Les fers que nous avons vus se distinguent généralement par le nerf. Les brisures de quelques morceaux indiquent la plus vigoureuse ténacité. La préparation est aussi soignée qu'elle peut l'être, et rivalise avec celle de France. Nous avons distingué surtout les produits des usines d'Yve. Ils consistent en échantillons de fer fort laminé de diverses espèces, en barres de fer fort battu, en gueuse, telle qu'elle sort du fourneau. C'est la première fois que cet établissement envoie quelque chose à l'exposition, et nous félicitons celui qui le possède d'avoir fait en 1835 ce qu'il s'était abstenu de faire en 1820, en 1825 et en 1830. M. de Cartier d'Yve, a senti que l'exposition actuelle était celle de l'industrie vraiment nationale. Ses forges, situées près de Philippeville, aux confins du territoire belge, sont établies sur une très grande échelle. Le minéral qu'il élabore, qu'il fond dans ses hauts fourneaux, qu'il livre au laminoir, qu'il martine, provient

nent d'Yve même ou des communes environnantes, ce qui ajoute encore à l'importance d'un semblable établissement, où un très grand nombre d'ouvriers trouvent une occupation continuelle. Si la réputation de ses produits n'était faite depuis long-temps, ce qu'il a exposé suffirait pour l'établir.

Nous donnerons aussi des éloges aux fers de M. Camille de Briey; à une barre envoyée par MM. Hansez frères, qui nous semble être d'une force, pour ainsi dire invincible, et capable de résister à la plus dure fatigue; aux échantillons divers de MM. de Robaulx et Courthéoux, principalement au fer battu, propre à la fabrication des armes; nous signalerons les produits de MM. Desrousseaux-Pressolle, Hugues-Paul Maibe.

Les fers-blancs exposés par M. Grizard-Constant attestent un grand progrès depuis quelques années. L'emploi de nouveaux procédés leur a donné un poli plus égal, et si les cylindres des laminoirs avaient chez nous la qualité qu'ils ont en Angleterre, ils pourraient rivaliser avec ceux de ce pays. Tels qu'ils sont, ils peuvent être comparés avec avantage à ceux de France. M. Grizard-Constant nous semble être un des industriels qui marchent à grand pas dans la voie du progrès, et, à ce titre, méritent d'être distingués. Il n'avait point exposé en 1830.

M. Bauchau-Maurissens, dont les établissemens considérables, sont au nombre de ceux qui ont tant souffert de l'union de la Belgique avec la Hollande, nous montre des cuivres d'une très-belle qualité. Nous ne parlons ici que des planches; le laminage en est très remarquable; il en est de même du cuivre et du zinc envoyés par M. Chaudoir. Par ses longues souffrances, par l'importance qu'elle a, par les capitaux qu'elle nécessite et qu'elle jette dans la circulation, cette industrie, qui demande bien peu de chose, mérite de fixer l'attention du gouvernement dans les modifications qui pourraient avoir lieu dans le système des douanes.

Le fil de fer exposé par M. de Nonancourt est de cinq numéros différens : numéros 3, 11, 15, 20, 25. Les divers échantillons qu'il nous présente ne laissent rien à désirer sous le rapport du paré et de la qualité; ils peuvent être mis en parallèle avec ceux de France, d'Allemagne et d'Angleterre, mais nous prévoyons qu'avec un mérite égal, ils ne sauraient guère soutenir maintenant la concurrence contre les produits de ces pays. L'Angleterre et la Prusse peuvent livrer leurs fils de fer à des prix au-dessous

des nôtres : l'emploi des matières premières s'obtient à très bas prix, la main-d'œuvre en Allemagne est peu coûteuse, et les établissemens, montés depuis de longues années sur une très grande échelle, économisent beaucoup sur les frais généraux. De plus, les ouvriers par une longue expérience ont acquis une grande habileté dans ce genre de fabrication. L'établissement de M. de Nonancourt vient au contraire d'être formé, l'industrie est nouvelle chez nous, les ouvriers sont rares; toutes ces choses militent contre lui, mais en même temps doivent exciter l'intérêt public en sa faveur. A sa réussite est attaché le bien-être d'une nombreuse classe d'ouvriers.

Les fils de cuivre de M. Bauchau-Maurissens sont dignes de toute l'attention des connaisseurs, les uns par leur grosseur extraordinaire, les autres par leur excessive ténuité, tous par leur égalité soutenue. Nous avons admiré un écheveau, d'une seule pièce, fait avec un demi kilog. de cuivre et mesurant plus de 700 pieds. C'est selon nous ce qu'il y a de mieux en ce genre à l'exposition. Nous signalerons encore cependant les fils de M. Van Haver qui ne sont pas sans mérite.

Quatre industriels ont exposé de la clouterie. M. de Nonancourt, des clous-d'épingle, MM. Debavai, Poirson, Couture, des clous dits pointes de Paris. L'industrie de M. de Nonancourt est encore une nouvelle industrie, dont il a enrichi la Belgique. Les produits des trois autres exposans, nous semblent à peu près d'égale qualité. Ces divers industriels emploient des moyens différens pour arriver au même but. Si nous avions à choisir entre ces procédés qui tous ont mérité un brevet d'invention, nous donnerions la préférence à celui de M. Debavai, qui fait aussi bien que les autres, et confectionne trois clous d'une seule fois; ce qui par conséquent procure pour les frais de main-d'œuvre une notable économie. Les épingles de M. Gassée, connues depuis plus d'un demi-siècle, n'ont pas besoin de nos éloges.

Si, de l'examen de ces matières premières, nous passons maintenant à celui des différens objets qu'elles ont servi à confectionner, nous aurons à signaler plusieurs ouvrages très remarquables. Nous mentionnerons les ustensiles de ménage en fer étamé, exposés par MM. Louis Deviller, Vandenkieboom, Dardespinne; les longes et les cables de M. Cornil; les fontes de MM. Robert-Grisard, Loran, Vandenbranden, de M^e V^e. Puissant. Ces derniers objets sont de très belle qualité, généralement d'as-

sez bon goût, mais trop souvent aussi de formes un peu massives.

Les ferblanteries de M. Xhoffer, celles de M. Van Caulaert, les lanternes de M. Gellinck méritent l'attention, sans cependant qu'elles se recommandent par un mérite extraordinaire.

Les objets en cuivre sont très remarquables. Nous mettrons en première ligne un grand chaudron battu, d'une seule pièce, confectionné dans les usines de M. Bauchau-Maurissens. Cette pièce, telle qu'elle est établie, dénote une grande habileté, et prouve en faveur de la qualité du cuivre. M. Genevoise est un de ces industriels utiles dont nous nous garderons bien d'oublier le nom. Les casseroles qu'il a exposées, la vieille surtout, remise à neuf après un long service, doivent attirer sur lui l'attention et la faveur publique.

Les pignons exposés par M. Lefèvre sont un exemple frappant de l'économie apportée par les machines dans toute espèce de fabrication. Un ouvrier, aidé d'un seul homme qui tourne un manège, peut finir en un jour cent pignons d'acier, taillés, arrondis, tandis qu'avec les outils dont on s'est servi jusqu'à ce jour, l'ouvrier le plus habile n'aurait pu en faire plus de huit. Ces pignons sont de la justesse la plus précise, taillés, arrondis, égalisés avec la plus grande régularité. M. Lefèvre qui débute de cette manière dans la carrière industrielle, est un homme qui a compris son époque. Il mérite des encouragemens; quant au succès de son entreprise, nous n'avons pas besoin de le lui souhaiter : le genre de ses produits le lui assure.

CHAPITRE XX.

COUTELLERIE.

TAILLANDERIE ; LIMES ; COUTELLERIE. — Produits de MM. Chappuis, à *Soignies*; Sambon, à *Grammont*, Regnier-Poncelet, Brisart, à *Liège*; Arnould-Raymond, à *Namur*; Van Montagu, Applebée, à *Gand*; Roteux, à *Leuze*; Bonneels, Despy, Denis, à *Bruxelles*.

La taillanderie est une des industries qui ont le plus à lutter chez nous contre la concurrence étrangère. L'Allemagne, pour certains outils, l'Angleterre pour d'autres, sont des rivales redoutables. Il serait difficile de calculer le nombre des piquets et des faux,

qui nous viennent chaque année du premier de ces deux pays ; plus de 40,000 couteaux à revers nous sont envoyés du second.

Sans contredit , M. Chappuis est de tous les taillandiers belges celui qui fait le plus d'efforts pour nous affranchir de ce tribut. Il y a bien long-temps que la réputation des outils confectionnés dans l'établissement qu'il dirige est faite tant en Belgique qu'en France. La trempe , la bonne qualité , le prix de plus en plus modéré de ses outils , étendent sans cesse le cercle de ses relations , et si sa fabrication pouvait suffire aux besoins de la consommation , l'Allemagne et l'Angleterre devraient chercher ailleurs qu'en Belgique et en France des débouchés pour leurs taillanderies.

Tous les objets qu'il a envoyés à l'exposition méritent d'être signalés , plusieurs sont dignes d'être cités pour modèle. Nous mentionnerons en première ligne une lunette de corroyeur , qui par l'aisance que donnent le mode de confection et le mordant du taillant nous a semblé être une pièce aussi bien faite qu'elle est difficile à faire. Plusieurs couteaux à revers peuvent être comparés à tout ce que les anglais font de plus tranchant et de plus doux. Un hache-paille , d'une largeur et d'une finesse remarquables , d'une verge admirablement bien battue et polie , a fixé notre attention. Au reste , piquets , faux , bèches , serpes , houes , faucilles , planes , couteaux etc. , tout porte le cachet du soin et de l'intelligence.

Plusieurs objets confectionnés par M. Sambon , sans égaler les produits de M. Chappuis , présentent de grandes qualités.

Vient ensuite M. Regnier-Poncelet qui se distingue des deux autres par le genre et l'ordre de ses fabricats. Ses faux sont de la plus belle apparence , mais , à cet égard , nous ne le mettrons pas au-dessus de ses concurrents. Au reste pour établir une supériorité rationnelle , il faudrait faire subir une épreuve. Ses lames pour tondeuses , surtout celle qui est appropriée au système-Lewis , sont irréprochables de confection. Les scies de dimensions et de propriétés diverses sont toutes fort remarquables. Nous mentionnerons quelques échantillons d'acier , des cuirasses pour minceurs , un casque fait d'une seule pièce , et enfin des limes d'espèce , de qualité , de numéros et d'usages bien divers. Ces limes sont très bien faites et présentent tous les signes de la dureté , du mordant à la fois fin et invulnérable. Nous en avons vu , depuis trois pouces jusqu'à dix-huit ou vingt. Il

serait difficile de faire mieux , et cependant M. Brisart a fait mieux , pour les limes fines.

Rien, dans quelque pays que ce soit, ne surpasse en qualité les produits de cet industriel. S'il est chez nous un article qui soit parvenu au plus haut degré de perfection , c'est bien celui des limes d'horlogerie. Le nom de M. Brisart ne tardera pas à devenir européen , s'il ne l'est déjà.

La coutellerie belge est représentée par sept fabricans , qui habitent quatre villes différentes : Namur , Gand , Leuze et Bruxelles. Il semble que la première de ces villes , où la coutellerie est depuis long-temps florissante , se reposant sur sa vieille réputation , ait cru pouvoir se contenter d'envoyer à l'exposition les produits d'un seul des nombreux établissemens qu'elle renferme. Il est vrai que tout ce qu'elle eût fourni n'eût été que la répétition des objets produits par M. Arnould-Raymond. Les objets si nombreux et si variés que cet industriel étale à nos regards, portent bien le cachet de leur origine et de leur destination. C'est bien là cette coutellerie de Namur, cette coutellerie à la fois d'apparence , de qualité , d'économie ; cette coutellerie qui , dans un genre plus relevé , mérite l'admiration que Pitt conçut pour celle de St.-Etienne ; cette coutellerie aux lames multipliées, aux manches d'écaille, de nacre , avec ciselures , incrustations etc. ; cette coutellerie enfin qui tente les fraudeurs dans tant de pays. Les échantillons de M. Arnould-Raymond dans les qualités communes comme dans les belles qualités, se distinguent par leur poli. Nous avons remarqué entre autres objets un affiloir avec piédestal , des poignards , des couteaux sabres , et surtout deux couteaux à pistolet, l'un en corne de cerf, l'autre en nacre. Ces produits, comme spécimen de ce qui se fait à Namur , font honneur à cette ville , et à l'établissement considérable d'où ils proviennent.

MM. Van Montagu et Applebée de Gand, ont exposé , l'un des couteaux et des instrumens, l'autre des rasoirs. C'est pour l'un comme pour l'autre, ce qu'il y a de moins bien à l'exposition , sans cependant que ces produits manquent de mérite.

Les couteaux de dessert envoyés par M. Roteux de Leuze , n'ont qu'un seul défaut, c'est qu'ils sont d'un prix un peu élevé. Ses instrumens de chirurgie méritent d'être distingués , mais cependant ils ne sauraient soutenir la comparaison avec ceux qui ont été confectionnés à Bruxelles. On ne fait pas mieux sous ce rapport soit à Paris , soit à Londres que ne fait M. Bonneels.

Tous les instrumens qu'il soumet à l'examen, instrumens pour les maladies des yeux, des dents, pour la trachéotomie, la lithotritie, en un mot pour le traitement de toutes les infirmités qui attaquent notre chétive espèce humaine, outre qu'ils sont toujours au niveau de la science, qu'ils présentent toutes les heureuses innovations faites par les hommes de l'art, les Trousseau, les Belmas, les Dupuytren, les Lallemand, les Cloquet, les Larrey, les Bichat, les Percy, les Roux, les Bellocq, les Delpech, sont d'un fini de travail et d'une exécution admirables. M. Bonneels s'élève bien au-dessus de tous ses concurrens à l'exposition, et se montre au moins l'égal des artistes étrangers les plus intelligens et les plus célèbres.

Les ateliers de M. Despy viennent immédiatement après ceux de M. Bonneels pour la perfection de leurs produits. Les instrumens de chirurgie sont moins variés, mais se rapprochent quelquefois de ceux de cet industriel pour le soin et le travail. Les couteaux que nous avons vus sont de forme élégante et d'une belle exécution.

Les instrumens fabriqués par M. Denis méritent quelque attention, ses couteaux, ses ciseaux surtout à usage des tailleurs sont très bien confectionnés. Sous ce dernier rapport il nous semble avoir atteint la perfection.

La partie de l'industrie métallurgique que nous avons examinée aujourd'hui, bien qu'elle ne présente que les produits d'un petit nombre de fabricans, renferme peut-être ce que l'art a fait de mieux dans le travail des métaux. Les taillanderies de M. Chapuis, les lames et les scies de M. Regnier-Poncelet, les admirables limes de M. Brisard, la coutellerie ordinaire de M. Arnould-Raymond, les instrumens de M. Bonneels, voilà des objets, qui par leur confection et leur qualité sont à l'abri de la concurrence. Six industriels sur onze ont atteint le plus haut point auquel on soit arrivé. Les cinq autres suivent de près leurs rivaux. C'est ce que l'on rencontre rarement dans les autres branches de la fabrication.

CHAPITRE XXI.

ARMES.

FUSILS DE CHASSE, PISTOLETS, FUSILS DE GUERRE, SABRES, ÉPÉE OFFERTE AU MARÉCHAL GÉRARD. — Produits de MM. Joseph Malherbe, Malherbe de Goffontaine, Folville, Heptia, Focroulle, à *Liège*; M^{me} Heuseux, à *Herstal*; Van Montagu, à *Gand*; Brichant, à *Bruxelles*.

La fabrication des armes est une industrie placée dans une position qui ne ressemble à celle d'aucune autre. Lorsque toutes languissent par suite de quelque agitation sociale, celle-ci, à l'inverse des autres, s'éveille, prend un essor soudain, et se res-

sent de cette impatiente activité que donnent les passions politiques. Dans ces temps de crise, le sage manufacturier craindra de se compromettre en faisant à l'aventure une pièce de coton, de toile ou de drap, dans l'incertitude d'un placement solide, mais des armes il en fabriquera par millions. C'est que les armes, dans ces circonstances orageuses, sont choses de nécessité première. Qu'un peuple se remue dans quelque coin du monde, aussitôt les autres peuples s'inquiètent, et attendent, le fusil sur l'épaule, que la société ait repris son état normal; dans le doute des événements, il faut des armes; il en faut à l'Europe, à l'Amérique, à l'Afrique, à l'Asie, il en faut à l'univers entier.

La révolution américaine, celle de 1789, celle de 1830 nous offrent trois exemples de ce que nous venons de dire. Pour ne parler que de la dernière, parce que nous en avons tous suivi les différentes phases, on n'a point oublié les commandes considérables d'armes de guerre qui furent faites à toutes les grandes manufactures pour le compte de presque tous les gouvernements du monde. La France avait besoin de fusils, la Belgique en avait besoin; le Portugal, l'Espagne, l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Pologne, l'Italie, la Porte, le Brésil en demandaient de toute part. Birmingham, Saint-Etienne et Liège, ces trois grandes villes de fabrication, furent alors surchargées de commandes. Comme nous n'avons à nous occuper ni de l'Angleterre ni de la France, nous n'examinerons que ce qui regarde les manufactures de notre pays.

Depuis 1830, un nombre incalculable de fusils de guerre s'est fait à Liège: la hausse sur ces articles a été assez forte, et la cause en est trop facile à sentir pour qu'il soit besoin de l'indiquer. De grands progrès d'art, dus à des tentatives d'invention ou de perfectionnement sont venus ajouter à la réputation de cette ville manufacturière. Elle se distingue de toutes ses rivales sous des rapports qui sont très importants, parce qu'ils lui assurent la prépondérance dans les pays où la confection n'existe pas. Ainsi, les ouvriers liégeois sont à peu près les seuls qui sachent copier exactement, quelque difficile et même ridicule qu'il soit d'ailleurs, le modèle des armes en usage chez les différents peuples. Par exemple, dans aucune des autres fabriques connues on ne fournirait avec avantage les armes destinées pour le Brésil; débouché cependant bien considérable, puisque l'on peut évaluer à vingt-cinq ou trente mille les fusils fabriqués annuellement

pour ce pays. Pour citer encore un exemple , au commencement de la révolution de 1830, le besoin d'armes en France et en Belgique était si pressant, que les gouvernemens de ces deux royaumes envoyèrent à Birmingham pour y passer des marchés. Cette colossale fabrique ne put, même avec une prime de 25 p. c., parvenir à faire des fusils sur le modèle français. Il fallut à Paris et à Bruxelles renoncer aux armes d'Angleterre, et ce qui en reste aujourd'hui se vend à vil prix.

Les manufacturiers de Liège, pressés comme ils l'ont été depuis cinq ans, sont loin, comme on le pense bien, de se plaindre de la stagnation des affaires. Presque tous au contraire réclament des bras nouveaux et des ouvriers habiles. Ils s'accordent tous à demander que le gouvernement les aide à cet égard , en exemptant du service actif tous les jeunes armuriers qui se livreraient à la fabrication des armes de guerre. C'est une chose qui mérite d'être prise en considération. Ce serait d'abord une pépinière d'excellens ouvriers , qui contribueraient par leur talent à maintenir , à augmenter même la réputation de nos fabriques d'armes. D'un autre côté, le nombre des miliciens qui jouiraient de cette faveur ne serait jamais tel que l'armée pût en souffrir. Cette branche de fabrication ne retiendrait guère chaque année que cent ou cent vingt hommes, par conséquent cinq ou six cents, dans le laps de cinq ans, terme où on congédie le 5^e des soldats. Les fabriques se peuplèrent ainsi de sujets capables , et en temps de guerre, l'état trouverait des armes bien confectionnées. Il ne serait plus réduit, par une précipitation devenue nécessaire, à acheter chez les autres peuples des fusils de qualité médiocre, qui après quelques années d'usage, sont jetés au rebut dans les arsenaux, et vendus au prix de la ferraille.

Les armes envoyées à l'exposition par les manufactures de Liège sont de plusieurs sortes. Ce sont des fusils de chasse , des fusils de guerre , des pistolets et des sabres ; tout cela est en bien petit nombre, et certes on ne croirait pas que ce sont les produits d'une industrie qui travaille pour presque tous les gouvernemens du monde.

Les fusils de chasse sont de différens genres. Le fusil ordinaire de M. Heptia , le fusil à la Robert de M^{me} V^e Heuseux , le fusil à culasse mobile de M. Joseph Malherbe , sont des ouvrages d'une belle confection. Nous n'en dirons pas autant des inutilités à huit coups, faites par M. Focroulle ; nous nous garderons bien d'encou-

rager de semblables tours de force, qui ne servent ni aux progrès de l'art, puisque même du temps de nos pères on voyait des chefs-d'œuvre de ce genre, ni à l'usage ordinaire et économique, embarrassés et embarrassans, comme le sont ces fusils dont il serait difficile d'établir l'espèce. Un fusil à deux coups, à percussion, d'après un nouveau système, fait honneur à M. Malherbe, de Goffontaine. Il est d'une simplicité et d'un fini irréprochables.

Deux balanciers et deux ressorts sont les seules pièces qui remplacent les deux platines et les deux détentes d'un fusil double à silex ou à percussion ordinaire. Les platines seules se composent dans ces deux sortes d'armes de trente-six pièces, qui toutes sont plus ou moins fragiles et susceptibles de se déranger dans les mouvemens. La simplicité d'exécution doit nécessairement donner un grand avantage au système inventé par M. Malherbe.

Les pistons de forme concave sont placés sur le derrière des verrins et communiquent le feu directement au fond du dez de la culasse. L'inflammation doit ainsi s'opérer d'une manière à la fois plus rapide, plus puissante et plus douce. La répercussion nous semble impossible. C'est, selon nous, ce qu'il y a de mieux en fusil de chasse à l'exposition.

Les pistolets exposés par le même, sont remarquables sous le rapport de l'économie. Ils ne se vendent que trois ou quatre francs la paire, mais il est vrai de dire qu'ils ne doivent pas être des armes défensives d'une grande utilité.

La boîte de pistolets exposée par M. Van Montagu forme un contraste sous tous les rapports avec les produits dont nous venons de parler. La beauté, le fini du travail l'exécution et le prix tout fait de cet objet une chose exceptionnelle, que nous aimons voir figurer parmi les produits de cette riche industrie. Cependant ce ne sont pas les fusils de chasse et les armes de luxe qui ont le plus fixé notre attention et celle des observateurs consciencieux, ce sont les fusils de guerre.

Deux fabricans du même nom, M. Malherbe de Goffontaine, et M. Joseph Malherbe nous montrent des échantillons qui donnent une très hante idée de leurs manufactures.

Le premier de ces deux industriels a exposé trois fusils, ce sont les produits journaliers de sa fabrique. Il en a livré de semblables au gouvernement; il doit en fournir cent mille pareils à divers états, au royaume de Naples, à la Turquie, etc

Ce qui distingue ces armes, c'est le soin du travail, c'est l'accord parfait des pièces, c'est l'harmonie et la précision qui règnent entre les parties diverses. L'exécution fait d'autant plus d'honneur à ce fabricant, que ces trois fusils ont été faits en onze heures et demie de temps. Cette étonnante promptitude, jointe à la perfection des objets, dénote chez M. Malherbe, non seulement une très grande connaissance des ressources de son art, mais une intelligence profonde d'ordre et de moyens économiques.

Le fusil exposé par M. Joseph Malherbe, d'une belle confection d'ailleurs, est muni d'un amorçoir ingénieusement placé, qui nous semble présenter de notables avantages. Au moyen de cet amorçoir, le fusil se trouve garni de la capsule sans que le soldat ait à s'en occuper. Ce magasin à capsules, en contient près d'une centaine, quantité plus que suffisante pour les plus longs combats. C'est une grande économie de temps pour la charge, ce qui ajoute encore à la supériorité des fusils à percussion sur les fusils à silex. Ce système d'ailleurs est applicable aux armes déjà fabriquées, et n'entraîne point une grande dépense.

Nous regrettons que l'on n'ait point montré quelques fusils à la Robert; non que nous approuvions beaucoup ce genre d'armes, mais c'est en multipliant les points de comparaison que l'on peut faire ressortir le mérite des choses comme celui des hommes.

Les sabres, sauf quelques rares exceptions, n'offrent rien de bien remarquable. Nous citerons quelques armes de M. Malherbe de Goffontaine, mais généralement il n'y a ni élégance de formes, ni commodité pour le maniement. Le sabre d'honneur exposé par M. Brichaut est lourd et d'un dessin monotone. Peut-être, au reste traitons nous cet ouvrage avec trop de sévérité; mais nous venons d'admirer l'épée dont la Chambre des Représentans a fait hommage au maréchal Gérard. Le reflet de cette arme ternit tout l'éclat que l'autre pourrait avoir.

Ici la matière est ce qu'il y a de plus riche au monde: c'est de l'or, ce sont des diamans, et, cependant l'art susse toute. Intelligence, bon goût, travail à la fois ferme, vigoureux, précis et délicat, grâce et ingénieuse distribution de détails, telles sont les qualités qui rendent cette œuvre digne de la nation qui l'offre, et de l'homme à qui elle est offerte.

La poignée présente sur un fonds en lapis lazuli, d'un côté le chiffre du maréchal en diamans, surmonté d'étoiles, de l'autre l'écusson de ses armes. Le pommeau est formé d'une tête de mi-

nerve entrelacée de serpens ; d'un côté est figurée la citadelle d'Anvers, de l'autre une tête de cheval , emblème de l'ardeur et du courage.

La branche est composée d'une figurine en or massif représentant la victoire. Ses pieds reposent sur un globe ; elle porte des couronnes dans ses mains, et ses ailes déployées vont joindre de la manière la plus gracieuse le point qui sépare le pommeau de la poignée. Il est difficile, sans l'avoir vue, de se faire une idée de la parfaite exécution de cette figure. Tous les détails en sont finis avec le plus grand soin , et malgré la petitesse des pieds et des mains on distingue facilement les articulations et le jeu naturel des muscles.

La coquille surmontée de deux lions représente la Belgique appuyée sur l'écusson national. Elle ajoute des palmes et une couronne à un trophée d'armes français, surmonté d'un coq gaulois. Au bas de la coquille sont écrits ces mots : « *Au maréchal Gérard , loi du 10 février 1833.* »

Le fourreau en or massif est semé d'ornemens dont la description serait trop longue , mais qui répondent admirablement à la richesse et au bon goût de tout le reste. Nous nous bornerons à dire que vers le milieu figure un écusson sur lequel on a inscrit les noms de *Valentina , Goldberg , Montereau , Ligny et Anvers*, noms qui indiquent autant de champs de bataille où se distingua l'illustre maréchal.

La lame en damas est d'un travail parfait. On y voit une profusion d'ornemens en relief, or et acier poli, bleu et damassé. Les figures de Mars, Minerve, Hercule, la Victoire et l'Histoire sont gravées sur les diverses parties de cette lame, et le dessin en est aussi irréprochable que le reste de l'ouvrage.

Nous devons l'avouer, avant d'avoir vu cette épée, et malgré la haute réputation dont jouit la ville de Liège, pour la fabrication des armes, nous n'aurions pu croire qu'il s'y trouvât des ouvriers assez habiles pour exécuter un tel chef-d'œuvre. C'est à M. L. Folville qu'en revient tout l'honneur ; c'est lui qui en a fait tous les dessins, et ce qui augmente singulièrement son mérite, c'est que dans le concours ouvert pour la fabrication de cette épée, il l'a emporté sur dix-huit rivaux. Cette œuvre fera la renommée de cet artiste et ajoutera à celle de la ville de Liège.

CHAPITRE XXII.

INSTRUMENS AGRICOLES.

Produits de MM. d'Omalus-Thierry, à *Anthièsnes*; Delstanche, à *Marbais*;
De Normal, à *Westmalle*; Loir, à *Limmelette*; Van der Auwera,
à *Malines*; Chinet, à *Tournai*.

Il est peu de contrées où l'agriculture soit aussi florissante et aussi avancée qu'en Belgique. Des fermes qui chez nous ne s'élèvent pas au-dessus de la ligne ordinaire, seraient des fermes modèles dans plusieurs pays qui se targuent d'être parvenus à un

point de civilisation que nous sommes encore loin d'avoir atteint. Que l'on compare la science de nos laboureurs, non seulement au niveau, mais à la tête de toutes les innovations productives et économiques, avec cette vieille routine des paysans français qui, dans presque toutes les provinces, remuent encore la terre comme la remuaient leurs ayeux lorsqu'ils étaient serfs, laissent les champs se reposer quelques années, parce qu'autrefois les seigneurs voulaient qu'il en fût ainsi pour aider à la propagation du gibier, ensemencent périodiquement quelle que soit la température, et toujours avec le même grain, se reposant d'ailleurs sur la bonne nature pour la venue des moissons, la destruction des insectes et celle des herbes gourmandes. Quinze récoltes complètes, de différentes sortes, se font en Belgique, contre deux ou trois demi récoltes en Berry, en Anjou, en Bretagne, en Auvergne, etc. Nous avons vu dans ces contrées six et même huit bœufs attelés à une charrue qui n'avait qu'un seul soc. On y trace en un jour les sillons que deux chevaux tracent chez nous en deux heures.

Il est vrai de dire qu'il n'en est pas de même partout : que certaines parties de la France, la Limagne, la Brie, la Beauce, quelques régions de la Normandie et de la Flandre, ont obtenu en agronomie des succès excessivement remarquables. Mais ce qui est exceptionnel en ce pays est général dans le nôtre, et il faudrait que la terre fût aussi stérile qu'un roc, pour que l'on ne trouvât pas en Belgique le secret d'y faire fructifier le germe de quelque plante.

On conçoit au reste qu'un sol riche de tous les élémens d'une fécondité inépuisable, recevant à point l'animation du soleil et de l'eau, payant plusieurs fois par année les sueurs de celui qui le cultive avec intelligence, ait encouragé les agriculteurs à chercher les moyens les plus convenables à la production. Plusieurs de nos grands propriétaires et des hommes les plus éclairés de notre pays se sont adonnés à cette étude, mais non pas comme s'y sont livrés en France les sociétés départementales et les capacités financières. Un seul peut-être y a consacré son temps, son génie, et sa fortune avec amour et conscience; c'est Mathieu De Dombasle; les autres ont fait de l'agronomie de préfecture, ou ont élevé des fermes modèles, parce qu'il est maintenant de bon genre de consacrer à cet emploi une petite part des énormes profits de l'agiotage; parce qu'il est bien

pour un financier de se reposer, comme Cincinnatus, après une victoire de bourse.

Des agronomes de ce genre ne sont pas nés pour faire avancer la science : ils auront des haras, des bergeries, des chevaux, des fermes admirables, parce qu'ils ont beaucoup d'argent, mais voilà tout. Ils ne perdront pas à étudier les besoins de l'agriculture, à imaginer des instrumens économiques, un temps qui, d'avance, est consacré à de tout autres spéculations. Il y a si loin d'une différence de rentes à une charrue. Pour être un bon agronome, il faut être riche, mais il ne faut pas être financier.

A la tête de tous ceux qui ont bien mérité de l'agriculture, nous mettrons M. d'Omalus-Thierry. Voilà un homme qui a compris la portée du rôle qu'il était appelé à remplir. Vous ne trouverez chez lui ni les utopies des gens à théorie systématique, ni les belles inutilités de ceux qui visent à l'effet. Tout ce qu'il présente est simple, approprié au besoin des fermes, n'excède aucune intelligence, et toujours est consacré par la pratique. Son tarare, son hache-racine, ses araires multiples, ses charrues sont des modèles qu'on est venu étudier de bien loin.

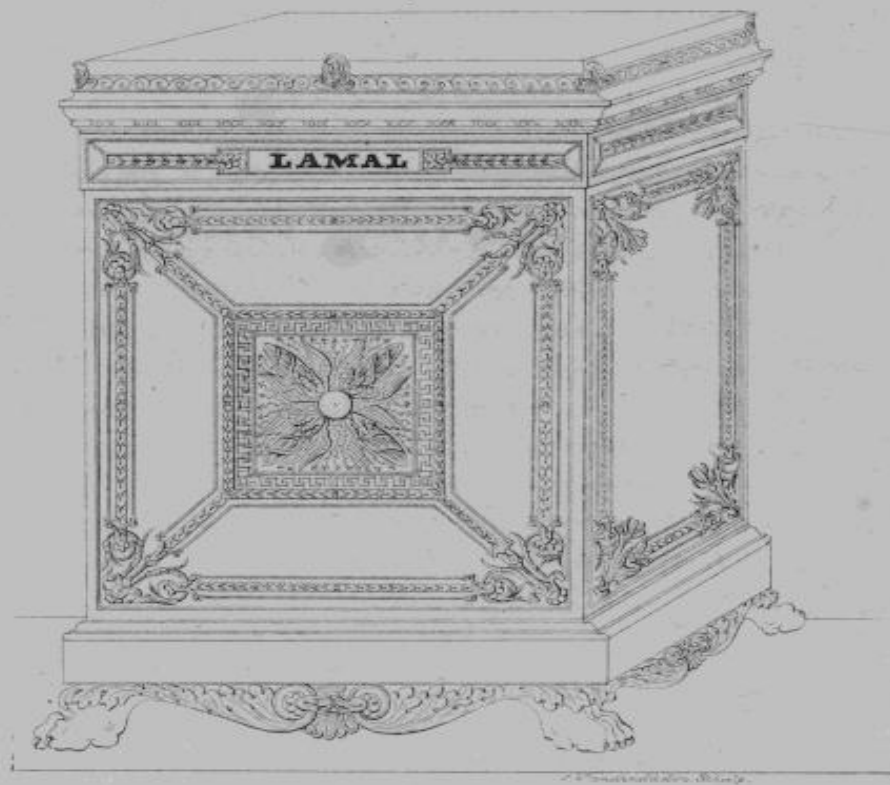
Viennent ensuite MM. Delstanche, De Normal, Ferdinand Loir. Nous signalerons du premier une mécanique à épurer les grains, avec quatre trames, pour les diverses espèces de céréales ou de graines, et une charrue à deux socs, qui, par la disposition des roues et l'exécution, nous a semblé être d'une direction facile. Nous avons distingué une herse en fer à dents mobiles exposée par M. De Normal.

Une charrue à trois socs, exposée par M. Ferdinand Loir, est une pièce fort remarquable. Ceux qui ont visité le Hainaut et quelques régions du Brabant, ont pu en voir de semblables, conduites par un seul homme et trainées par trois chevaux. L'avantage qu'elles ont sur celles dont on se sert ordinairement, c'est qu'elles peuvent labourer en un jour autant de terrain que deux charrues, employant deux hommes et quatre chevaux. Elles sont ainsi d'une grande économie pour le cultivateur.

Un tremie de M. Van der Auwera, mérite une honorable distinction. M. Chinet a déposé un silo aérifère trop large à notre avis pour que le grain puisse s'y conserver longtemps sans s'échauffer. Le mérite des silos aérifères n'a pas encore été constaté d'une manière très complète, mais ceux-là même qui en ont revendiqué l'invention conviennent que pour que l'air frappe tous les grains

enfermés dans un silo (et c'est à cette circonstance qu'ils attribuent la conservation du grain), il ne faut pas que le silo ait plus de six pouces de largeur de l'avant à l'arrière. Il y a une autre raison pour il en soit ainsi; c'est que si cette largeur était plus forte, une trop grande quantité de grain pèserait sur le tissu métallique et le ferait crever. Le silo de M. Chinet nous semble donc peu propre à l'usage auquel de pareils objets sont destinés, et à coup sûr ce modèle ne saurait être appliqué en grand.

Ce qui distingue l'industrie agricole, c'est que, à l'exception des silos acérifères, il serait impossible peut-être de trouver dans tous ses produits une seule chose dont l'utilité soit douteuse. L'épreuve de tout ce qu'elle montre a été faite, et a toujours été couronnée du succès. Cette industrie, sans cesse progressive, honore depuis long-temps la Belgique, en l'enrichissant. Bien heureuse est la contrée où elle fleurit, où elle verse ses trésors, où aussi elle est estimée ce qu'elle vaut.



Poêle de M^r Lamal.

CHAPITRE XXIII.

POÊLERIE.

POÊLERIE. — Produits de MM. Mathys, Lamal, à *Bruxelles*.

Il est juste ici de faire deux parts, et de ne point examiner l'œuvre dans son unité. Le travail du métal doit être séparé de l'emploi que l'on en a fait. En considérant sous le premier rapport ce que les divers poêliers de notre pays ont envoyé à l'exposition, nous avons beaucoup d'éloges à donner. Presque toujours la fonte est d'une belle netteté, le fer est battu, fourbi, poli d'une manière irréprochable, la tôle est pure; mais si de l'opération manuelle on passe à celle de l'intelligence et de l'art, alors la critique trouve beaucoup à blâmer. Si l'on excepte

quelques pièces qui seront signalées, tout dénote ignorance complète du dessin, mauvais goût, inobservance des règles. Il n'est pas une seule personne qui, capable de juger, n'ait vu avec peine, qu'une matière si bien préparée ait été employée si mal. Que signifient ces lyres que nous voulons bien accepter pour antiques, parce que la forme ne tire point à conséquence? Comment se fait-il que deux hommes, dans un seul pays, aient pu imaginer un modèle aussi détestable? A quoi bon toute cette architecture anormale, mélange indéfinissable d'ordres connus et d'ordres qui n'ont pas de nom? En vérité tout cela est misérable. Sur peut-être cinquante pièces qui figurent à l'exposition, deux seulement méritent d'être signalées. Tout le reste, beau de main d'œuvre et d'exécution, est détestable sous le rapport du goût et de l'art.

Aussi voyez comme au milieu de tous ces poêles qui par leur volume et leur dimension devraient tenir dans l'ombre ce qui les entoure, brillent les ouvrages de M. Mathys et de M. Lamal.

Le poêle de M. Mathys est d'un admirable travail. Cet artiste, car, ce n'est plus un simple ouvrier, fait avec la tôle et le fer, ce que des hommes habiles font en orfèvrerie. Pureté dans le dessin, bon goût dans les ornemens, précision, vigueur et science dans le martelage, tout fait de cet objet une œuvre à part.

Les deux poêles de M. Lamal, même modèle, exécutés avec une matière différente, placent cet industriel à côté de M. Mathys. Les ornemens en fonte font honneur et à M. Deconinck qui en a donné le dessin, et à M. Lamal qui les a exécutés. Le poli ne laisse rien à reprendre; ce sont deux pièces qui figureraient avec honneur dans toutes les expositions.

Mais aussi voilà tout. Le reste ne mérite pas une mention. Cependant il faudrait bien peu de chose, pour que tous les poêliers en Belgique fissent des choses belles de tout point. Ils ne pèchent que sous un seul rapport, celui du dessin. Qu'ils étudient donc; qu'ils fassent au moins des choses qui ne blessent pas le goût. Que ceux qui ne seront pas destinés à être créateurs, soient au moins copistes de bons modèles. Qu'ils sachent surtout qu'il n'est donné qu'à certains industriels, dont la réputation est depuis long-temps établie, de faire des choses en dehors des règles ordinaires.



Vase en vermeil ciselé de M^r Allard

Ench. de F. Jodenne

CHAPITRE XXIV.

ORFÈVRERIE.

ORFÈVRERIE, BIJOUTERIE, PLATINE. — Produits de MM. Allard, Hendelstein, Decordes, Oudart, Baetens, de Keyser, Wolfers, à *Bruxelles*; Landtsheere-Duez, Van Loë, Marchand-Devinck, à *Gand*; de Hondt, à *Bruges*; Verberckt, à *Anvers*.

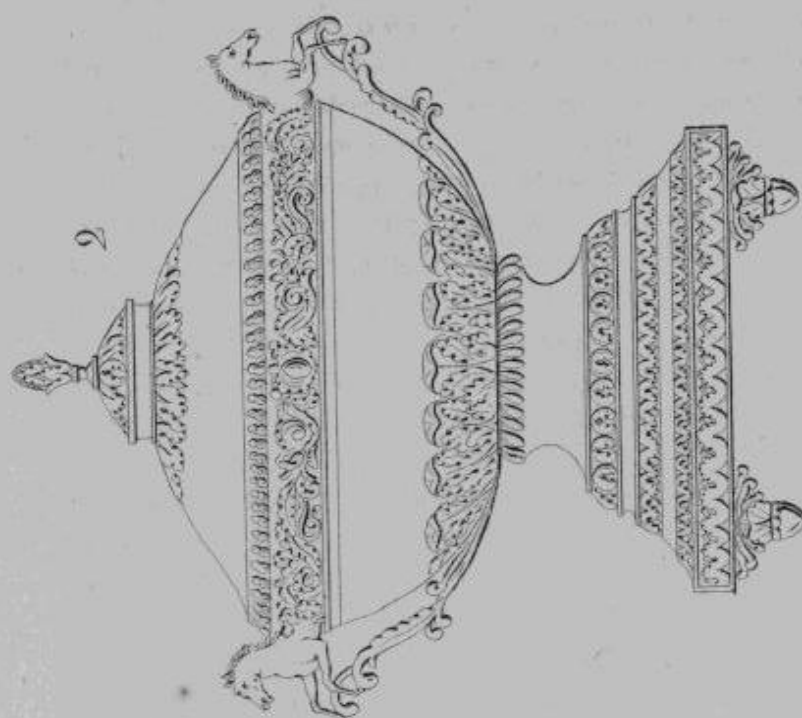
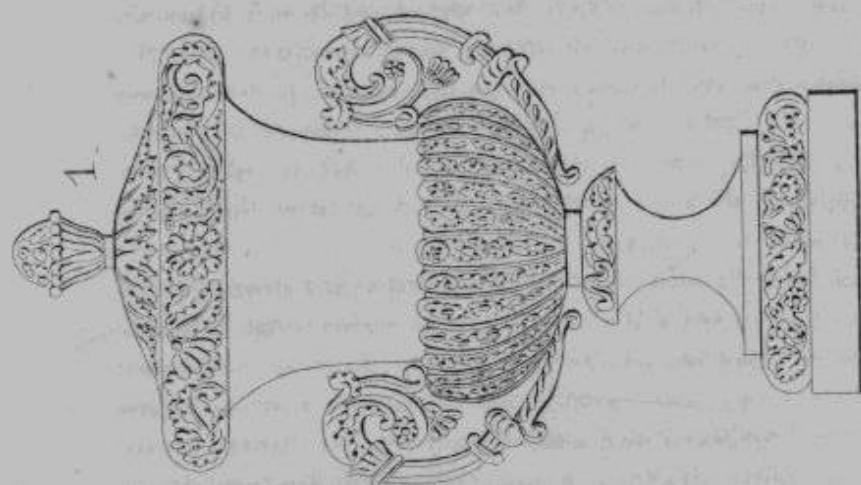
Il est certaines industries à l'égard desquelles il serait bien difficile de se montrer sévère; l'indulgence est commandée par la nature même et la destination des choses. Qu'un fabricant travaille pour les masses, qu'avant tout il cherche à produire éco-

nomiquement, qu'il livre à bas prix des objets qui du peu de valeur même tirent un très grand mérite, aura-t-on le droit d'exiger de lui qu'il ne blesse jamais les règles du bon goût et de l'art ? Ce serait un rigorisme déplacé, et la censure exercée sur des œuvres de ce genre dénoterait peu de sens et de réflexion ; mais, s'il est juste que la critique soit clémente sous ce rapport, il est juste aussi qu'elle soit implacable pour tout ce qui a un caractère de richesse, de luxe ou d'élégance. A ce titre, l'orfèvrerie doit subir un sévère examen.

L'art de travailler l'argent et l'or est compté au nombre des arts libéraux. Le goût a tracé des règles pour l'orfèvrerie, comme pour la peinture et pour les lettres ; ceux qui aspirent à se faire un nom dans cette partie ont besoin de se livrer à des études longues et variées. L'orfèvre doit être forgeron, géomètre, peintre, sculpteur, graveur, ciseleur, érudit et poète. Il doit savoir préparer la riche matière qu'il emploie, lui donner une forme et des proportions régulières, distribuer avec grâce et harmonie des ornemens de bon goût, bien dessinés et bien ciselés ; il doit consulter l'esprit des siècles divers, ne pas confondre, par un bizarre assemblage, les différens styles, et lorsque toutes ces conditions ont été remplies, il lui reste encore quelque chose à faire, il lui reste à donner de la poésie à son œuvre.

On conçoit que les orfèvres, dignes de ce nom, ne se rencontrent pas fréquemment. Ils sont aussi rares, plus rares peut-être, que les peintres, les statuaires et les poètes. Quelques-uns à peine méritent d'être cités dans chaque siècle. La France est maintenant le pays le plus riche en ce genre, et l'on n'y trouverait assurément pas quinze artistes de génie ou d'un talent à faire époque. Excepté MM. Odiot, Lebrun, Mention, Wagner, Hardelet, Veyrat, Parquin, Pauwels, Durand et Fauconnier, aucun, que nous sachions, n'a acquis une bien grande renommée sous le rapport de l'art. Encore les ouvrages de ces orfèvres ne sont-ils pas eux-mêmes à l'abri du blâme.

Si l'on examine soit collectivement soit en détail les objets exposés par cette industrie, on reconnaîtra que chez nous les artistes capables sont encore plus rares qu'en France. Sauf quelques pièces, on ne verra rien qui soit fait d'après les règles du vrai beau. Il y a généralement défaut de forme ; les ovales sont de mauvaise dimension ; l'inexactitude dans les lignes proportionnelles est saillante ; les ornemens sont lourds et accablent l'ob-



- 1 Sucrier en argent ciselé de M^r Allard.
- 2 Soupière en argent de M^r Baethens.

jet qu'ils devraient embellir ; les ciselures manquent de nerf, et dénotent une main inhabile ou tremblante. Voilà pour l'ensemble ; l'examen des diverses parties confirmera notre jugement.

M. Allard a exposé un grand nombre de pièces ; nous ne parlerons que de quelques-unes. Un vase en vermeil ciselé , considéré sous le rapport de l'orfèvrerie proprement dite , est d'un beau travail ; la forme en est élégante et régulière ; mais les ciselures ne répondent qu'à moitié au mérite de cette partie. Les guirlandes sont massives ; les chevaux ruent au lieu de courir, et le dessin en général manque d'exactitude. Une cafetière et un pot au lait sont défectueux sous plusieurs rapports. L'ovale est disproportionné, le pied est trop petit, l'ouverture pêche par l'excès contraire. Le même défaut se reproduit pour quelques autres objets. Voilà pour la critique, voici maintenant pour l'éloge. Une théière est belle de coupe et irréprochable d'exécution. Une parure en brillans, est aussi bien montée qu'elle est éclatante de richesse. Une garniture en émail noir, ornée de ciselures, de perles fines et de diamans, est un chef-d'œuvre d'art. Ici la critique, armée d'une loupe, ne trouve rien à reprendre. Tout y est de bon goût ; les ciselures sont admirables de délicatesse, de précision et de vigueur. Cette pièce et un sucrier, genre anglais, sont ce qu'il y a de mieux et dans les produits de M. Allard et dans tout ce que les autres orfèvres ont envoyé à l'exposition. Ce sucrier est de dimensions parfaites ; la forme en est gracieuse, les ornemens sont des ciselures repoussées qui sortent en relief. Le style anglais est de mode depuis quelques années : M. Allard a fait un objet qui sera beau, qui sera recherché, même quand la mode du style anglais n'existera plus.

M. Verberckt se place à côté de M. Allard et cependant il n'a exposé que trois petites pièces d'argenterie, une théière, un sucrier et un pot au lait, le tout d'un même genre. Nous ne saurions donner trop d'éloges à ces ouvrages, parce qu'ils révèlent un homme qui a l'inspiration du beau, et que cette inspiration n'a pas été le partage d'un grand nombre d'orfèvres. La forme, chose rare à l'exposition, est belle et harmonieuse. Les ciselures repoussées au marteau sont d'une exécution d'autant plus remarquable qu'un tel travail est fort difficile. M. Verberckt n'a pas fait ce qu'il y a de mieux à l'exposition, mais il est le seul qui n'ait rien fait de mal.

Deux candelabres en argent exposés par M. Decordes sont deux

œuvres à mentionner. Le travail en est très beau. Une bouilloire en vermeil présente de grandes qualités et de grands défauts. La matière est on ne peut mieux retrainée; l'ovale est d'une exécution parfaite, mais les ciselures sont mauvaises, mais le robinet est grossièrement massif, mais il n'y a pas une bien exacte proportion entre toutes les parties. Ce qui concerne la main d'œuvre est irréprochable, ce qui regarde l'art est défectueux.

Nous citerons encore avec distinction les ciselures de M. Van Loo, qui a fait preuve de talent sous bien des rapports. On aimerait que ses draperies fussent plus légères, mais du reste il y a de la vérité, de l'expression et de la vie dans son œuvre. Certaines parties sont mêmes très belles.

Deux corbeilles et un sucrier de M. Wolfers, ne sont point indignes d'être observées. Nous donnerions des éloges à cet ouvrage, s'il n'était d'une exécution facile. Il ne faut pas un grand mérite pour exécuter une corbeille avec des pièces rapportées; puis ce n'est pas un genre que nous chercherions à encourager.

Une lampe d'église, en platine, fait le plus grand honneur à M. Lantdsheere-Duez.

Dans les ouvrages de MM. de Hondt, Marchand Devinck, Baetens, et de Keyser, on trouvera tout à la fois beaucoup à louer et beaucoup à reprendre. Il y a manque d'harmonie, de proportion, de dessin. Une partie bien faite est gâtée par celle qui la touche. Ce n'est pas l'unité des œuvres du génie qui, avant d'exécuter une chose, la conçoit dans son ensemble, l'élabore, et en distribue les moindres détails dans un plan régulier.

Nous ne dirons rien de la remontrance et de la pipe exposées par M. Van Vreckom. Elles n'ont pas eu pour elles l'approbation générale. Les éperons de M. Oudard méritent l'attention, non pas des artistes, mais des cavaliers.

M. Defuisseaux nous montre de nombreux échantillons d'objets en argent, obtenus par un procédé qui lui a valu un brevet d'importation. Nous regrettons de ne pouvoir donner à ses ouvrages un éloge sans restriction, mais il y a trop souvent dans ce qu'il a fait absence de goût et de style. Nous eussions aimé qu'il eût consacré les ressources d'art qu'il possède à produire des objets dessinés avec plus de pureté, d'élégance et d'actualité. Nous concevons trop bien toute l'importance de son travail pour ne pas ajouter une observation; son argenterie ressemble trop au placage. Maintenant voici quels sont les avantages qui dis-

tinguent les produits de M. Defuisseaux ; avantages incontestables , et qui tous résultent du moyen qu'il emploie. En peu d'instans , sans le secours du marteau ni de l'estampe, l'orfèvre obtient ce qui ordinairement exige plusieurs jours de travail. Les objets ainsi exécutés peuvent être amenés à tel point de légèreté que l'on désire. Le prix de la façon se trouve de cette manière considérablement diminué; le poids, limité pour les ouvrages faits au marteau , n'a point de *minimum* , et par ce double motif , on peut vendre des objets de même apparence à un prix beaucoup inférieur. C'est l'économie apportée jusques dans les plus riches objets de luxe. Ce mérite en vaut bien un autre , dans le siècle où nous vivons.

Nous ne parlerons des gravures noires sur argent , exposées par M. Heldenstein , que pour signaler la présence ou l'ombre des nielles. Les œuvres de cet orfèvre ne sont pas très remarquables , mais le genre est excessivement difficile. Il a souvent été délaissé pour ce motif , et dans tous les temps où il a fleuri , il n'a été donné qu'aux artistes de génie d'y obtenir des succès. Créé au 13^e siècle , par Finiguerra , perfectionné au 14^e par Benvenuto-Cellini, il est de nos jours régénéré par Mention et Wagner, en France ; nous devons avouer qu'il ne l'est pas encore en Belgique.

Avant de conseiller à nos artistes de s'y adonner, nous les engagerons à faire des études pour les travaux ordinaires de leur profession , pour acquérir la connaissance des règles, pour découvrir les secrets du goût , pour ne plus gâter leurs œuvres par des disparates choquantes, comme ils l'ont fait dans la plupart des choses que nous avons examinées à l'exposition.

CHAPITRE XXV.

PRODUITS CHIMIQUES.

Produits de MM. Gérard et Dive, Becquet de Severin, Narcisse Mouvet, Ancheval, tous de *Namur*; Van Dyck, Wouwermans, d'*Anvers*; Debehr frères, de *Vleurgat (Brabant)*; Cappellemans, Wittman frères, Grégoire, J. Boon, Valérius, de *Bruxelles*; Kennis et Van Mechelen, de *Louvain*; Jobard-Lion, de *Dinant*; Quartier, Suys-Bauduwyn, Deheem, Derudder fils et Koene, de *Gand*; Bichet, Hansotte-Dellay, de *Huy*; Colpaert-Car-ton, de *Gheluvelt*; J.-B. Nicolas, de *St.-Josse-ten-Noode*; Vancruysse et C^e, de *Courtray*; Demey, de *Malines*; Benoit, de *Longvely (Luxem-bourg)*.

Les expositions nationales sont de véritables tableaux statistiques, à l'aide desquels on peut constater le degré de civilisation d'un pays, en offrant aux regards du public, au lieu de chiffres souvent mensongers ou erronés, des produits matériels, tangibles

et facilement appréciables. Un des grands résultats de ces expositions d'objets d'art et d'industrie, c'est qu'elles permettent de comparer entr'eux les différens peuples sous le rapport de leur génie et de leurs richesses. Il est pour nous de la plus haute importance de provoquer ces sortes de parallèles ; c'est le moyen de donner à l'étranger, qui en général ne nous prise pas encore à notre juste valeur, une idée exacte de ce que nous sommes et de ce que nous pouvons devenir.

Ce parallèle ne peut avoir rien de redoutable pour nous ; nous sommes certains que pour ceux qui ont été à même de comparer notre exposition, tout deshéritée qu'elle ait été des produits de ceux de nos industriels qui auraient pu le mieux rehausser son éclat, à l'exposition qui a eu lieu dernièrement en France, nous avons tenu dignement notre rang. Sans doute l'exposition française l'emportait de beaucoup sur la notre par la variété, le nombre et la perfection des produits. Mais aussi la France compte-t-elle une population huit fois égale à celle de la Belgique. De plus, nous voyons figurer dans les exhibitions françaises les fabricats de Paris, qui est une ville unique sur le globe, une ville où toutes les lumières de l'Europe viennent se concentrer comme dans un foyer commun, et dont, sous ce rapport, la gloire n'appartient pas seulement à la France, mais au monde entier. Pour rendre la partie égale, que l'on essaie de tracer sur le territoire français dans telle partie que l'on voudra, excepté dans le département de la Seine, un cercle habité par quatre millions d'hommes, et l'on verra si dans chacune de ces fractions on trouvera les mêmes ressources industrielles qu'en Belgique. Nous ne craignons pas de le dire, une telle comparaison serait écrasante pour nos voisins.

L'exposition de l'industrie nationale n'eût-elle que cet avantage de satisfaire notre amour-propre national et de faire connaître nos ressources à l'étranger, ce serait un motif suffisant pour recommander et encourager de semblables exhibitions.

Nous allons entamer la revue des produits chimiques, et nous y insisterons avec quelque étendue. Sans doute la matière est aride pour le commun des lecteurs. A la vue même, les objets que nous décrivons n'offrent pas cet attrait qui distingue une foule d'autres produits, comme ces belles étoffes, ces meubles somptueux, ces magnifiques instrumens de musique ces cristaux, ces porcelaines, cette orfèvrerie, qui brillent dans les

autres salles. Mais n'oublions pas que la chimie est aujourd'hui la science qui fait le principal objet d'étude chez les peuples placés en tête de la civilisation, qu'elle est la base des principales industries, et que si Paris est si haut placée parmi les villes industrielles, c'est que cette capitale est peuplée de chimistes.

De tous les produits chimiques qui enrichissent l'exposition, le plus important, sans contredit, est la *céruse* ou *blanc plomb*, dont on consomme de si grandes quantités en peinture et en teinture, et dont l'emploi se multiplie chaque jour davantage. La Hollande fut long-temps seule en possession du commerce de ce produit, et ses procédés de fabrication étaient secrets. Il n'y a pas un grand nombre d'années que l'on a acquis ailleurs des renseignemens positifs sur cette matière, et que de nouvelles méthodes, ont été mises en pratique. La fabrique de Clichy, près de Paris, est de création récente. On y fabrique la céruse sur une grande échelle, mais les produits qui en sortent sont encore inférieurs, dit-on, à ceux de Hollande. Ils sont moins emplastiques, ce qui veut dire qu'ils ne couvrent pas aussi bien, en sorte qu'il faut un plus grand nombre de couches avec cette céruse qu'avec la céruse hollandaise. Il n'en sera pas long-temps ainsi, selon toute apparence, car la chimie est tellement en progrès chez nos voisins, qu'il est impossible qu'ils n'arrivent pas bientôt à la perfection. Avant notre révolution, la Hollande fournissait ses céruses, à presque toute notre consommation, mais depuis cinq ans des fabriques indigènes ont surgi, celles qui existaient déjà ont pris plus d'extension, et nous marchons à grands pas vers l'affranchissement d'un tribut trop long-temps payé à l'étranger. Dès aujourd'hui nous pouvons nous flatter d'avoir mis en pratique des procédés plus élégans et plus productifs que ceux dont on lit la description dans les meilleurs ouvrages de chimie, si bien que la fabrication ne peut plus nuire ni aux ouvriers ni aux habitations voisines.

Les céruses qui figurent à l'exposition, nous pouvons le dire sans crainte d'être démentis, présentent au plus haut degré le gras, la blancheur et la finesse que l'on recherche dans ce produit. C'est la province de Namur qui compte le plus de fabriques en ce genre. Les fabricans de cette province qui ont exposé des céruses sont MM. Gerard et Dive, Becquet de Severin, Narcisse Mouvet et Adrien Ancheval. Viennent ensuite M. Van Dyck, d'Anvers, et MM. Debehr frères, de Vleurgat (Brabant).

La plus ancienne fabrique du pays est celle de M. Becquet de Severin, qui, déjà en 1802, obtint une médaille de la Société d'encouragement de Paris, pour la supériorité de son blanc de plomb. Cet établissement soutient avantageusement la réputation qu'il s'est acquise dès le principe dans le commerce pour la pureté de ses fabricats.

MM. Gerard et Dive et Mouvet ont, comme M. Becquet, exposé des échantillons d'une blancheur et d'une finesse qui décèlent les soins de nos industriels, à offrir sous une apparence éclatante un produit que leurs premiers efforts ont naturellement dû chercher à rendre de bonne qualité. S'il est reconnu en effet qu'une céruse bien blanche et bien fine à la vue, est parfois inférieure dans l'usage à telle autre d'un aspect grisâtre, il n'en est pas moins vrai que le commerce accordera toujours la préférence à celle qu'il reconnaitra réunir la bonté à la beauté.

C'est depuis 1830 seulement que M. Ancheval a donné de l'importance à son établissement. Jusques là il avait semblé découragé par la profusion avec laquelle les céruses hollandaises étaient répandues dans le pays. Maintenant il est en état de soutenir la concurrence non-seulement avec les fabricats indigènes, mais encore à lutter de perfection avec ceux de Hollande, de Prusse et de France. L'énorme écaille qu'il a exhibée atteste l'excellence de sa méthode de fabrication.

M. Van Dyck n'expose qu'une sorte de céruse. Il a pris pour principe de ne fabriquer que la première qualité, pure et sans aucun mélange. Nous savons que cet industriel a vivement sollicité la commission de faire analyser ses produits et de les comparer aux produits hollandais; il ne redoute en aucune façon le parallèle. Et ce n'est pas seulement pour les échantillons exposés qu'il demande l'analyse, mais pour toutes les céruses choisies arbitrairement et en tout temps, dans sa fabrique. Le blanc minéral qu'il soumet à l'examen atteste un grand progrès de fabrication dans notre pays. On sait que ce blanc ne se fabriquait qu'en Autriche et se vend encore sous le nom de *blanc de Krems*, ou *blanc d'étain*. Il sert spécialement pour les peintures intérieures et décors. Enfin la *crème de céruse* présentée par le même, fait voir qu'il a réussi parfaitement à produire cette couleur qui nous vient d'Angleterre en poudre très fine, et que désormais il sera inutile d'aller chercher sur les bords de la Tamise.

MM. de Behr frères ont exposé quatre pains de céruse, dont

trois de première qualité, un de demi-dure, et un de seconde qualité. Ces industriels avaient aussi exposé en 1830 des céruses de deux qualités, et, au témoignage des journaux de l'époque, mises en parallèle avec celles de la Hollande, qui se trouvaient à l'exposition en grande quantité, elles soutinrent avantageusement la comparaison. Depuis 1830, MM. de Behr ont mis tous leurs soins à perfectionner leurs produits de plus en plus, et le succès a couronné leurs efforts.

En résumé, nous pouvons prédire un bel avenir à cette importante industrie. Déjà le préjugé qui accordait aux produits hollandais une qualité supérieure, s'efface de jour en jour et aura bientôt disparu. Ce fait est attesté par une diminution sensible à l'entrée en Belgique des céruses étrangères, auxquelles quelques-uns de nos consommateurs tiennent encore, bien à tort, selon nous.

Les fabricans de cêruse se plaignent du tarif des douanes qui favorise singulièrement les produits étrangers. La cêruse hollandaise entre en Belgique moyennant un droit de fr. 2-50, les cinquante kilo, tandis que les ceruses belges sont prohibées en Hollande, et paient en France, en Angleterre et en Prusse des droits qui équivalent à la prohibition. Mais s'il est vrai que les cêruses indigènes n'aient plus à lutter que contre le préjugé que quelques consommateurs conservent encore pour les fabricats hollandais, il est évident que nos industriels peuvent espérer de surmonter cet obstacle ; pour cela il n'ont qu'à prouver par la perfection de leurs produits qu'il y aurait duperie à aller chercher encore ceux de l'étranger. La cêruse n'est pas une matière très-portative ; quand chacun sera convaincu qu'à Namur, qu'à Anvers, qu'à Bruxelles on fait aussi bien la cêruse qu'au-delà du Moerdyck, on n'en fera plus venir de la Hollande pour le plaisir de la payer plus cher, tant à cause des frais de transport, que des droits à payer, quelque minimes qu'ils soient.

Les hollandais, disent encore nos fabricans, ont un autre avantage, c'est de pouvoir tirer les plombs de l'Allemagne avec peu de frais de transport, tandis que nous sommes obligés d'aller chercher en Espagne nos matières premières. Cette inégalité existe, il est vrai, mais elle disparaîtra quand le chemin de fer ira aboutir à Cologne.

Si de la cêruse nous passons aux autres produits chimiques, nous trouverons au premier rang des exposans M. Cappellemans,

le seul peut-être qui puisse livrer le sulfate de soude en très grande quantité et en qualité digne de tout éloge par sa pureté et sa blancheur parfaites. On peut se convaincre de ce dernier mérite en jetant les yeux sur celui qu'il a exhibé et qui, assurément-il, a été pris dans la masse de son débit journalier. M. Capellemans fabrique en grand une foule d'autres produits qui se rattachent plus ou moins à la préparation du sulfate de soude et qui sont à l'usage des verreries, des savonneries, de teintureries, des blanchisseries, etc. Les principaux de ces produits sont l'acide sulfurique, le carbonate de soude, l'acide muriatique, le chlorure de chaux solide et liquide, le biarséniate de potasse, l'acide pyroligneux, le nitrate de plomb, le deuto-chlorure d'étain, et les couperoses verte, bleue et blanche.

Le biarséniate de potasse qui se fabrique en Belgique et qui sert dans la teinture soutient la comparaison avec tout ce que l'étranger peut fabriquer de mieux, et, à notre avis, M. Capellemans est celui de nos fabricans qui a soumis le plus bel arséniate à l'examen, toutefois MM. Wittman ont exposé des cristaux de ce produit d'un plus fort volume.

S'il fallait une preuve de l'excellence du carbonate de soude fabriqué par cet industriel, on la trouverait dans la grande quantité qu'il en a déjà livrée au commerce nonobstant la concurrence des Français dont les savonneries absorbent de si grandes masses de ce produit et qui ont tant de facilité pour inonder à bas prix la Belgique du surplus de leur fabrication(1).

La fabrique de couperose la plus importante en Belgique est celle de M. Becquet de Severin à Namur, qui en a envoyé un échantillon sous le nom de *couperose jaune*. C'est une dénomination que lui a donnée le commerce qui lui accorde une grande préférence sur les couperoses de France et d'Angleterre dont les importations sont de beaucoup réduites par la concurrence de M. Becquet de Se-

(1) Les chambres de plomb dans lesquelles M. Capellemans fabrique son acide sulfurique appartiennent aux plus grandes et aux mieux soignées que nous ayons vues, car M. Capellemans a eu la complaisance de nous montrer sa belle fabrique. Cet important établissement existe depuis 1822. Avant cette époque les divers consommateurs étaient tributaires de l'étranger et lui payaient le double des prix actuels. Il est à souhaiter que M. Capellemans puisse imprimer une nouvelle vigueur à sa vaste entreprise maintenant que la crise politique, dont il s'est senti comme d'autres, est passée.

verin. Cet industriel vendant au prix de ses concurrens, obtient naturellement sur eux l'avantage que lui mérite la supériorité non contestée de ses produits.

La couperose jaune contenant beaucoup de peroxide de fer, est éminemment propre à produire promptement une couleur noire. On sait que dans la couperose verte le fer est à l'état de protoxide, et qu'il doit passer à l'état de deutoxide pour donner la plupart des effets qui rendent cette substance utile. Il en résulte une perte de temps qu'épargne la couperose de M. Becquet-de Severin. Ce fabricant obtient sa couperose par le traitement des pyrites de fer, puisqu'il expose en même temps du soufre en beaux bâtons. Outre ces deux corps, M. Becquet-de Severin pourrait peut-être fabriquer avec avantage de l'acide sulfurique fumant de Nordhausen; ce serait un débouché de plus pour ses sulfates. On sait que cet important fabricat nous vient encore de l'étranger. Quoiqu'il en soit la fabrique de M. Becquet-de Séverin ne contribue pas peu à diminuer les arrivages du soufre en canons de Marseille. Les deux établissemens de cet industriel trouvent dans le pays même les matières premières nécessaires à leur exploitation et sont à un double titre, dignes de la faveur publique.

Différens principes colorans (tels que carmin et laques de garance, laques carminées de Venise, plate, en boule ou en pâte; verts de Schweinfurt, de chrome, de Schéele, anglais, d'Amérique ou de feuille, de perroquet; bleus de Hambourg, de Prusse; bleus minéraux, foncés, clairs, ordinaires, en pâte, sur fins; jaune de chrome clair et foncé; jaunes de Roi, de Cologne, clair et foncé, etc., etc.) exposés au salon par MM. Wittmann et leurs concurrens MM. Kennis et Van Mechelen, occupent le troisième rang d'importance parmi les produits chimiques. Ces fabricats sont en général à l'abri de tout reproche, et prouvent que nos teinturiers et nos fabricans de toiles peintes n'ont plus besoin de recourir à l'étranger, d'autant plus que la plupart de ces articles sont cotés à des prix aussi avantageux, et même plus bas, que ceux des principales fabriques de couleurs et produits chimiques de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Nous ne dirons que peu de chose de ces beaux produits qu'on ne peut voir sans plaisir, parce que nous sommes convaincus que ce sont autant de conquêtes définitives faites sur l'étranger, et qu'en nous y arrêtant trop, nous aurions l'air de douter de ce fait.

Les carmins et laques de garance exhibés par MM. Wittman

ont été extraits d'une partie de garance avariée de M. Vanderstraeten-Brice, fabricant de garance à Hasselt. Cette racine, eût-elle été intacte, les couleurs n'auraient pu être plus belles. Elle forme absolument le principe colorant pur, dépourvu de tout corps étranger et réduit en laque. Ces trois produits ont valu à MM. Wittmann les suffrages unanimes de toutes les personnes qui les ont employés. Les laques françaises et anglaises ne sauraient soutenir la comparaison, tant sous le rapport du prix que sous celui de la beauté.

Quelques échantillons de bleu de Prusse figurent à l'exposition. Ils sortent des fabriques de MM. Kennis et Van Mechelen, et de MM. Wittmann frères. Les uns et les autres affirment que leur bleu est aussi beau que le plus beau bleu de Prusse. S'ils disaient vrai, s'ils avaient en effet, enlevé à la Prusse le secret de fabrication de ce principe colorant, dont l'emploi est si fréquent en teinture et en peinture, ce serait là une belle conquête, une conquête inappréciable. Malheureusement, nous ne croyons pas qu'il en soit tout-à-fait ainsi. A la simple vue, nous le reconnaissons, il serait difficile de distinguer les fabricats belges des fabricats de Berlin; mais à l'usage, nous oserions dire que ces derniers ont un peu plus de corps. L'expérience en a été faite par nous sur le bleu de MM. Wittman et elle a été conforme à ce que nous disons. Nous n'avons pas eu occasion de la faire sur les produits de MM. Kennis et Van Mechelen, mais nous pensons que le résultat serait le même. Cependant nous devons dire que ces industriels provoquent l'examen, et demandent qu'on soumette leurs bleus à une sévère comparaison. Hâtons-nous de dire que la différence ne peut être très grande, et qu'avec des études et de la persévérance, si d'ailleurs quelques circonstances ne favorisent pas les fabriques prussiennes, les nôtres peuvent espérer de les égaler. Il ne faut donc pas se décourager, au contraire, il faut redoubler d'efforts pour atteindre le but. La chose en vaut la peine et la faveur publique doit récompenser amplement le premier qui arrivera.

Le bleu de Prusse se forme par la décomposition du prussiate de potasse au moyen du sulfate de fer. Le prussiate s'obtient en carbonisant le sang avec le fer, en lessivant le résidu et en faisant cristalliser les eaux convenablement concentrées.

La fabrication de ce sel n'est pas le seul moyen d'utiliser les débris des animaux. La chimie moderne nous a appris qu'en re-

cueillant le produit de la distillation de matières animales de toute espèce, de vieilles peaux, de vieilles savattes, des perruques, des cadavres entiers, on peut en extraire du carbonate d'ammoniaque qui se transforme aisément en sel ammoniac. Un très-beau pain de ce fabricat a été exposé par M^r J. Boon, de Bruxelles. Il l'emporte de beaucoup sur celui formé des eaux ammoniacales provenant des établissemens de gaz. C'est, on en conviendra, un admirable résultat de la science chimique, et il est impossible de lui demander plus que cela.

Les colles sont encore un produit que l'on obtient par des débris d'animaux. La gélatine s'extraît par divers procédés, des os et des déchets de peaux. Il en résulte soit de la colle-forte, soit d'autres colles pour des usages domestiques.

Les colles exhibées par MM. Quartier, Suys-Bauduwyn, Deheem, Jobard-Lion, Bichet, Hansotte-Dellay et Van Dyck, sont d'une beauté et d'une transparence qui ne laissent rien à désirer. Plusieurs des fabriques de colle dont les propriétaires viennent d'être nommés, ne datent que d'un temps postérieur à 1830. M. Deheem qui avait déjà exposé à cette époque, vend aujourd'hui ses colles 15 à 20 pour cent meilleur marché.

Il y a beaucoup d'autres manières de tirer parti des os. En les carbonisant et en pulvérisant le résidu, on obtient du noir d'ivoire, du noir animal, etc., selon la nature des os et le procédé de calcination. Des noirs de différentes qualités ont été exposés par MM. Grégoire, de Bruxelles, Kennis et Van Mechelen, et Colpaert-Carton de Gheluveld. Ce dernier fabrique du noir en grains qui possède la vertu décolorante à un degré supérieur.

M. G. Grégoire a mis à l'exposition sous le n^o 588, un bocal de noir animal revivifié pour lequel il est breveté du Roi et qui sert dans les raffineries de sucre. Une longue expérience lui a appris que le résidu du noir délaissé ou livré comme engrais est susceptible d'être dépouillé des matières étrangères qu'il s'est appropriées pendant la clarification, et de redevenir par là non seulement plus beau que le noir vierge, mais encore meilleur pour les raffineries. La différence, sous ce rapport, tient à ce que le résidu revivifié est mieux carbonisé que ne le sont les os dans la première opération, quelque soin qu'on y apporte. Le noir qui a servi à déféquer le sucre de betteraves doit être revivifié par des procédés différens de ceux au moyen desquels on rend leur première vertu aux résidus provenant des raffineries de sucre de

canne. Il est bon d'ajouter que le même noir peut être revivifié autant de fois qu'on le veut, et que les prix des noirs fabriqués par M. Grégoire sont de 15 à 20 pour cent au-dessous de ceux des autres noirs, pourvu que les raffineurs s'engagent à lui rendre les résidus.

La terre d'os (*phosphate de chaux dit corne de cerf*), présentée par MM. Kennis et Van Mechelen, qu'on emploie à divers usages, s'obtient en incinérant complètement les os.

M^r J. Boon de Bruxelles a exposé des os réduits en poudre grossière qui forme pour l'agriculture un engrais des plus précieux. Bien qu'en Belgique l'art de cultiver la terre, soit dans l'état le plus florissant, il reste toujours des améliorations à faire. Que de terres, d'ailleurs, n'y a-t-il pas encore à défricher, à disputer aux bruyères et aux forêts, dans la Campine et surtout dans le Luxembourg, la plus pittoresque de nos provinces et la plus digne d'intérêt aujourd'hui, puisqu'elle est la plus pauvre et la plus négligée. Les os pulvérisés peuvent contribuer singulièrement à relever son agriculture, surtout si les bonnes intentions du gouvernement ne tardent pas trop à se réaliser, et que de nouvelles et nombreuses voies de communication soient ouvertes à travers ses montagnes.

Pour faire connaître les résultats qu'on peut attendre des os broyés, nous ne saurions mieux faire que de citer ici quelques passages de la brochure publiée par ordre du gouvernement belge, sur l'emploi des os appliqués à l'engrais des terres :

« Cet engrais, dit la brochure, est un des plus utiles pour l'agriculture. La légèreté de son poids, la facilité du transport, sa commodité pour le semoir et ses qualités fertilisantes, le rendent particulièrement précieux dans les endroits écartés, où l'éloignement des habitations rend impossible de se procurer un engrais plus lourd et plus compacte.

» Ce n'est pas une petite dépense que 6, 8 ou 10 charretées de fumier par demi-bonnier de terre. L'usage des os diminue le transport dans la saison de l'année où l'économie du temps est si précieuse. Un chariot contenant 120 boisseaux d'os cassés équivaut à 40 ou 50 chariots d'autres engrais.

» Pour les terres sablonneuses, sa valeur ne peut être assez estimée. Non-seulement il améliore la culture à laquelle il est appliqué, mais encore tout le cours de la culture ; car, aux récoltes suivantes, ses effets sont visibles, quant à la qualité

» du terrain et à la plus grande abondance de produits qu'il rap-
» porte successivement. Des terres devenues improductives ont été
» rendues fertiles depuis l'introduction des os et après avoir été
» engraisées à raison de 60 à 70 boisseaux par demi-bonnier.
» En outre, il a fallu depuis, une bien moins grande quantité de
» cet engrais, pour obtenir une pareille récolte.

» Un champ qui était engraisé de cette manière depuis 40 ans,
» s'était singulièrement amélioré depuis 15 ou 16 ans, tandis que
» l'autre partie, pour laquelle on se servait de fumier de ferme,
» était restée dans le même état. L'engrais d'os réussit à toutes
» les saisons, tandis que l'engrais ordinaire perd beaucoup de
» son efficacité à certaines époques.

» Une preuve de plus de l'excellence des os, c'est l'incroyable
» accroissement de leur usage en Angleterre. Sur les prairies, ils
» font accroître les herbages et les foins en quantité et en qualité.
» La meilleure manière de s'en servir consiste, en général, à les je-
» ter à la volée. Il est utile de les mêler avec de la terre, du fumier
» ou d'autres engrais, et de les laisser fermenter. Si on les emploie
» isolément, il faut les semer en même temps que le grain.
» 1,000 kilog. suffisent pour fumer un hectare pendant 3 ans.»

Ajoutons que le prix de 12 fr. les 100 kilog. auquel M. Boon vend cet engrais, est susceptible de diminution.

On nous pardonnera cette digression, si l'on considère combien il est difficile d'introduire efficacement des améliorations dans l'agriculture et de persuader aux cultivateurs que des moyens nouveaux sont plus praticables que leur ancienne routine. L'immortel Franklin a eu beaucoup de peine à faire adopter l'usage du gypse dans la culture du trèfle. On sait que cet homme de génie, pour faire sentir d'une manière palpable les avantages du gypse comme engrais, imagina d'en semer une trainée sur un champ de trèfle, de manière à y former les mots « *ici a été semé du gypse*, » que les passans purent lire ensuite sur ce champ par l'accroissement plus rapide du trèfle aux places améliorées par cet engrais.

M. J.-B. Nicolas à St-Josse-ten-Noode soumet à l'examen divers échantillons de vernis qui l'emportent de beaucoup sur ceux qu'il avait exhibés en 1830.

MM. Derudder fils et Koene, de Gand, exposent les principales substances contenues dans l'opium, la morphine et son acétate, l'acide méconique, qui, dans l'opium, sature la mor-

phine, la narcotine, etc. Ils y ont joint la quinine à l'état de sulfate neutre et de bisulfate, et la salicine destinée à remplacer le sulfate de quinine, dans le cas où, par des circonstances qu'on ne peut prévoir, les communications avec le pays qui nous fournit le quinquina seraient interrompues; ajoutons, dans le cas où cette écorce viendrait à manquer dans le pays même qui nous la fournit, parce que la cupidité y porte sa hache sans s'inquiéter de l'avenir. Les échantillons exhibés par M. Derudder sont purs et de toute beauté; mais cet exposant n'est pas encore parvenu à fabriquer ses produits en grand ni à des prix pareils à ceux pour lesquels nous obtenons les mêmes fabricats de l'étranger.

MM. Vercruysse et comp., de Courtrai, ont envoyé différents échantillons de bleu d'azur. En 1830 ils avaient déjà montré de leurs bleus qui surpassaient ce qui se fabrique de mieux en Hollande, d'où nos blanchisseries faisaient venir autrefois ces produits. Les bleus d'azur de MM. Vercruysse sont de plus en plus recherchés dans les principales villes de Belgique, notamment à Bruxelles, par les grandes blanchisseries qui font le *blanc de Courtrai*, et en France, par les meilleurs blanchisseurs qui conviennent ne pouvoir plus s'en passer.

Le bocal marqué E renferme du bleu qui sert pour l'azurage du papier et que MM. Vercruysse ne fabriquent que depuis 1832. Le bocal marqué F contient du bleu minéral qui venait autrefois d'Allemagne et que MM. Vercruysse peuvent actuellement fournir à des prix inférieurs à ceux de l'étranger, et en qualité sinon supérieure au moins égale. La fabrique de MM. Vercruysse, et ceci est une chose bonne à noter, peut soutenir la lutte avec l'étranger quel que soit le tarif qui pèse sur les bleus d'azur à l'exportation ou à l'importation.

MM. Wouwermans d'Anvers ont également exhibé un grand nombre d'espèces de bleus pour l'azurage. Elles nous paraissent aussi belles que celles de MM. Vercruysse.

M. J. A. Demey, de Malines, a exposé un superbe échantillon d'amidon.

M. Dally, de Bruxelles, a exhibé quelques flacons de produits chimiques, et M. Petit, de Courtrai, a présenté deux cent huit espèces des mêmes produits. Ce dernier a joint à ses produits un catalogue détaillé où nous regrettons de ne pas trouver l'indication des prix auxquels il peut vendre ses fabricats, ou d'autres détails statistiques indiquant que ses échantillons expo-

sés sont bien des produits marchands et non des résultats d'essais.

M. B. Valérius, docteur en sciences, a fait figurer à l'exposition son cercle stoechiométrique (cercle des équivalens chimiques), dont nous avons rendu compte dans le temps et qui serait d'un grand avantage à nos fabricans, s'ils voulaient en adopter l'usage. Il sert à trouver de suite et sans calcul les quantités de matières qu'il faut mettre en jeu pour produire un composé chimique utile à l'industrie. On l'emploie en teinture, peinture, etc.

Enfin, M. Benoit de Longvely (province de Luxembourg), a exposé des *alquifoux* ou mines de sulfure de plomb dont les potiers se servent pour vernir leur poterie. Ils en saupoudrent les diverses pièces et les exposent ensuite au feu; par ce moyen le soufre passe à l'état d'acide sulfureux qui se dégage, et le plomb, à l'état d'oxide qui s'unit et se vitrifie avec la substance du vase. Voici quelques détails statistiques assez curieux, sur l'exploitation de Longvely. Avant la révolution de 1830, le minéral provenant de cette exploitation n'était presque pas connu dans le commerce; on n'en livrait que les parties les plus pures sous le nom d'*alquifoux en roche*. Tout le minéral fin mêlé de pyrite de fer, de blende, d'argile, de schiste, etc., ainsi que les mêmes débris de la préparation de l'alquifoux en roche, étaient mis en magasin.

Dans les documens laissés par les prédécesseurs de M. Benoit, on trouve qu'avant 1829 on n'avait livré au commerce que. 20,652 kilog. d'al.

En 1830 15,590 id.

En 1831 19,771 id.

En 1831 M. Benoit fit établir des lavoirs pour le traitement du minéral fin qu'on réduisit en alquifoux dépuré, alquifoux en poudre, boue plombifère et en résidus des lavages.

Par suite de ce perfectionnement, la Prusse lui ouvrit ses débouchés. Il en vendit :

En 1832 à la Prusse	70,250	} 127,094
» à l'intérieur.	56,844	

En 1833 à la Prusse	61,540	} 136,932
» à l'intérieur.	75,392	

En 1834 à la Prusse	163,852	} 228,329
» à l'intérieur.	64,477	

En 1835, la vente a déjà, dans les neuf premiers mois, dépassé celle des années antérieures.

Les *alquifoux* n'ont pas figuré à l'exposition de 1830 , et leurs prix ont peu varié depuis cette époque.

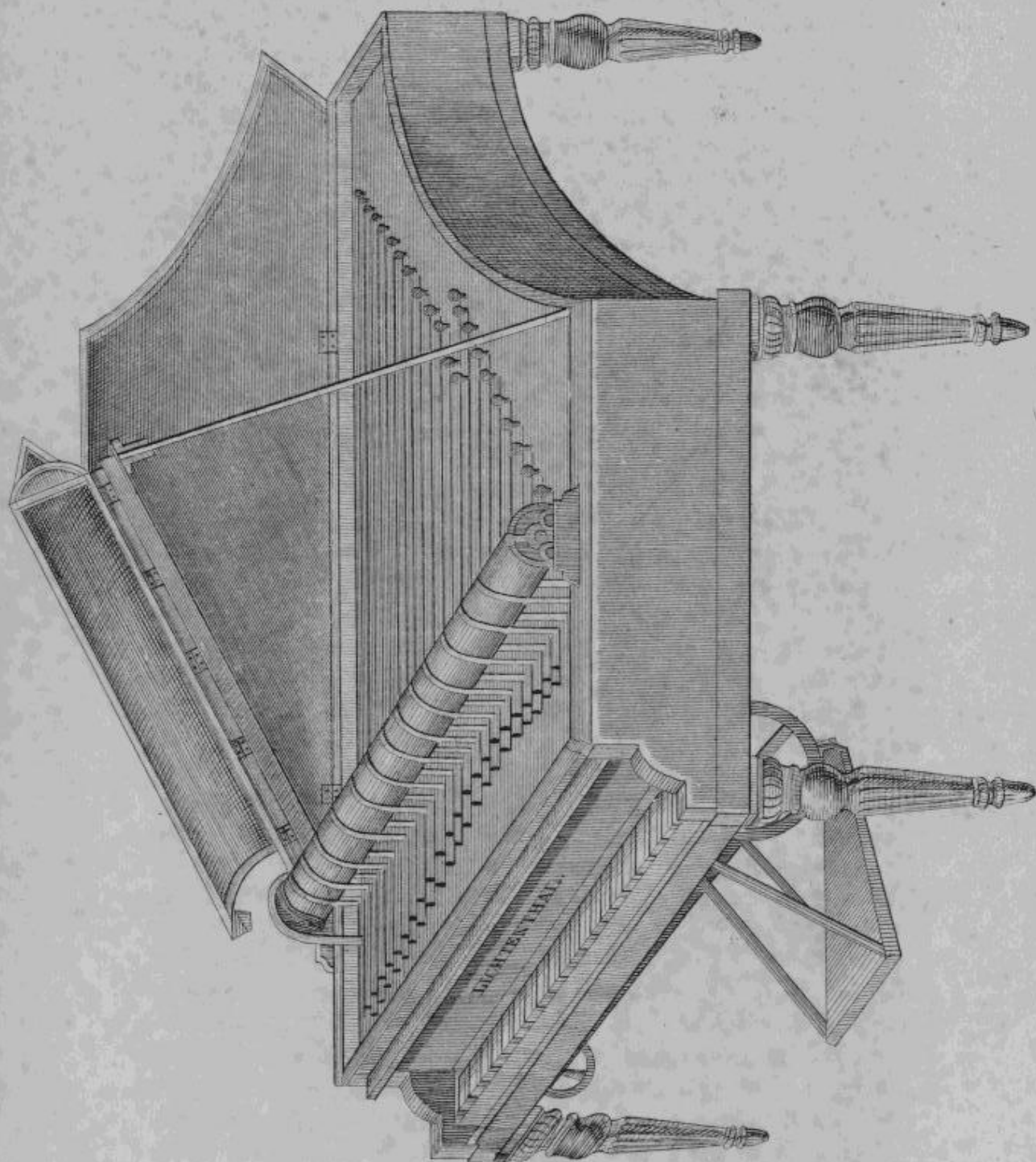
Ici se termine notre revue des produits chimiques. On a pu voir qu'il manque peu de chose à cette industrie pour jouir d'une grande prospérité.

CHAPITRE XXVI.

INSTRUMENS DE MUSIQUE.

PIANOS , INSTRUMENS A VENT , VIOLONS , BASSE , ALTO. — Produits de MM. Groc-taers frères , Vogelsangs , Lichtental , Fauconnier , Heddrich , Hoeberechts et fils , Herreboudt , Mundigo , Stadeleer , Sax , Guillaume , Bailly , à *Bruxelles* ; Florence et Vanlair , à *Liège* ; Van Engelen , à *Lierre*.

Considérée dans ses rapports avec les mœurs domestiques chez les nations modernes, la musique a suivi les diverses fluctuations du régime social. Aventureuse dans les siècles où hommes et peuples vivent pour ainsi dire au milieu des hazards, elle mène



Donné par M. de Montreuil

une vie errante , va frapper à la porte des manoirs , et paye avec une chanson la dette de l'hospitalité. Les idées chevaleresques l'entraînent aux combats, aux tournois, aux passes d'armes, aux plaidis d'amour, à la suite des paladins et des belles. Quand les chefs de la puissance féodale cherchent derrière les fossés et les remparts de leurs forteresses, un abri contre les violentes rapacités de leurs pairs, elle s'enferme avec eux, et, tandis que des gens bardés de fer veillent sur les créneaux, elle charme la solitude de cette monotone et mélancolique existence. Aux jours de représentation, les ménestrels sont des personnages de luxueuse importance chez ces châtelains ambitieux et superbes.

On voit que jusqu'ici la musique n'est, pour ainsi dire, qu'une affaire de métier. Elle est cultivée par des hommes spéciaux , qui ont un rang, une qualité, un nom à part; elle leur procure une vie de loisir et d'honneur : il est vrai que les nains et les fous jouissent du même privilège. Au reste, en sa qualité de noble, un gentilhomme de haut lignage ne s'abaissera pas plus à savoir chanter avec art, qu'à savoir signer son nom.

A mesure que les mille têtes de la féodalité se courbent, et que celle de la royauté se dresse , la puissance monarchique s'environne de plus de splendeur en même temps qu'elle acquiert plus d'autorité. Elle comprend que si elle veut assurer sa suprématie , elle doit imposer aux grands , même par l'extérieur, et ajouter à la majesté du trône l'éclat d'un faste inusité encore ; elle sent que si elle veut fixer à sa cour toute cette noblesse , qui un siècle auparavant ne lui rendait que des hommages contraints, il faut faire de la demeure royale l'asile de la richesse , du luxe et des beaux-arts. Soudain des palais s'élèvent ; les peintres et les sculpteurs les décorent ; des merveilles , créées comme par enchantement , les ornent de la plus magnifique splendeur. Des fêtes s'y donnent ; aussi voyez, comme, désertant les salles enfumées de leurs châteaux, les plus fiers seigneurs viennent briller sur ce nouveau théâtre.

La musique y prend également un rôle plus élevé. Des écoles se fondent pour l'étude de cet art. Un Belge va créer en Italie celle qui doit devenir la plus florissante du monde. L'église fait résonner les instrumens au milieu des pompes et des cérémonies du culte ; la chapelle Sixtine retentit des plus mélodieux accords. Dès cet instant le triomphe de la musique est assuré. Mais les jouissances qu'elle procure ne sont pas encore à la portée d'un

grand nombre ; elle n'a pas cessé d'être une profession , et dans les classes oisives , elle n'a , pour ainsi dire aucun adepte. Elle devient un peu plus populaire , lorsqu'elle est appliquée au théâtre , mais elle ne tombe réellement dans le domaine des jouissances et des études publiques , qu'au moment où la ligne des catégories privilégiées s'efface , où l'égalité des droits est proclamée. La musique alors prend le vrai caractère de la popularité. Telle a été la rapidité de sa propagation qu'aujourd'hui elle entre dans la vie domestique de presque toutes les classes de la société , tandis qu'il y a trente ou quarante ans elle n'était pas même dans les mœurs de toutes les classes riches.

C'est qu'aujourd'hui le morcellement des propriétés et la liberté de l'éducation ont établi une si grande parité entre les positions sociales , que l'esprit d'imitation passe de l'un à l'autre , par une espèce de communication électrique ; c'est qu'aujourd'hui l'aisance généralement répandue et l'économie sans cesse progressive des moyens de production , permettent au plus grand nombre de se procurer des choses qui par leur prix étaient le partage exclusif de l'opulence. Ainsi le piano , bien que l'instrument qui se prête le mieux aux habitudes concentrées de famille et aux agrémens du foyer domestique , était , il y a peu de temps encore , un meuble à la possession duquel les fortunes médiocres ne pouvaient prétendre.

Aujourd'hui parcourez l'Allemagne ; dans chaque village vous entendrez les sons du piano ; en Angleterre , où les mœurs aristocratiques dominent encore , l'usage en est moins général ; cependant il y est assez commun. En France et en Belgique , chaque jour il se répand davantage.

Le piano est un instrument dont l'existence ne remonte guère à plus de cent années. Il diffère entièrement du clavecin , quoique l'on ait prétendu qu'il n'en était que la modification. Inventé à Paris , perfectionné en Allemagne et en Angleterre , il ne commença à jouir de quelque crédit que vers le milieu du 18^e siècle. Il a subi depuis cette époque bien des changemens et de forme et de mécanisme : chaque année il en éprouve encore de nouveaux , et nous pensons qu'il est loin d'avoir encore atteint le degré de perfection auquel il peut être porté. Que l'on compare les petits pianos à deux cordes que fabriquaient les Erard , il y a soixante ans , avec ceux qu'ils ont fait il y a quinze années et les instrumens qui sortent aujourd'hui de leurs ateliers , on verra

que la facture a fait des progrès immenses et qui permettent d'en attendre d'autres encore.

Trois pays , l'Allemagne , l'Angleterre et la France, se partageaient naguère le monopole de cette industrie; depuis quelque temps, surtout depuis 1830, la Belgique est entrée en rivalité, et peu s'en faut qu'elle ne marche de pair pour cette fabrication avec ces trois contrées. Ses produits sont déjà plus estimés que ceux d'Allemagne, presque aussi bons et aussi beaux que ceux de Paris et de Londres.

Trois facteurs ont chez nous une réputation et un mérite à peu près égaux. Ce sont MM. Lichtenthal, Groetaers frères, et Hoeberechts. Après ces trois maîtres qui ont, chacun, leurs qualités distinctives et leurs partisans, viennent plusieurs autres industriels d'un talent moins distingué mais cependant recommandable. Les pianos de MM. Vogelsangs, Florence et Vanlair, Heddrich Hortsman, Herreboudt, Mundigo et Stadeléer, seraient dans tous les pays regardés comme de bons pianos, faits avec soin et avec goût.

Ici nous n'examinerons pas l'enveloppe des instrumens : la qualité du son ne dépend en rien de la richesse du meuble. C'est une affaire d'ébénisterie qui nous occupera dans un chapitre subséquent.

Pour bien juger du mérite des sons, les pianos auraient dû occuper à l'exposition une place autre que celle qui leur a été donnée. La sonorité de telle ou telle place peut leur donner un grand avantage et ajouter à leur puissance. Ceci rend encore plus difficile la comparaison exacte entre les instrumens des divers facteurs. Ceux qui étaient situés sous le vestibule n'étaient pas dans une condition égale avec ceux qui se trouvaient dans la salle n° 6. Même dans cette salle toutes les positions n'étaient pas indifférentes : une partie est plus sonore que l'autre. Aussi, quelle que soit notre opinion particulière, nous n'oserions l'émettre d'une manière absolue, n'ayant pu avoir l'avantage d'entendre le retentissement des pianos dans des circonstances pareilles.

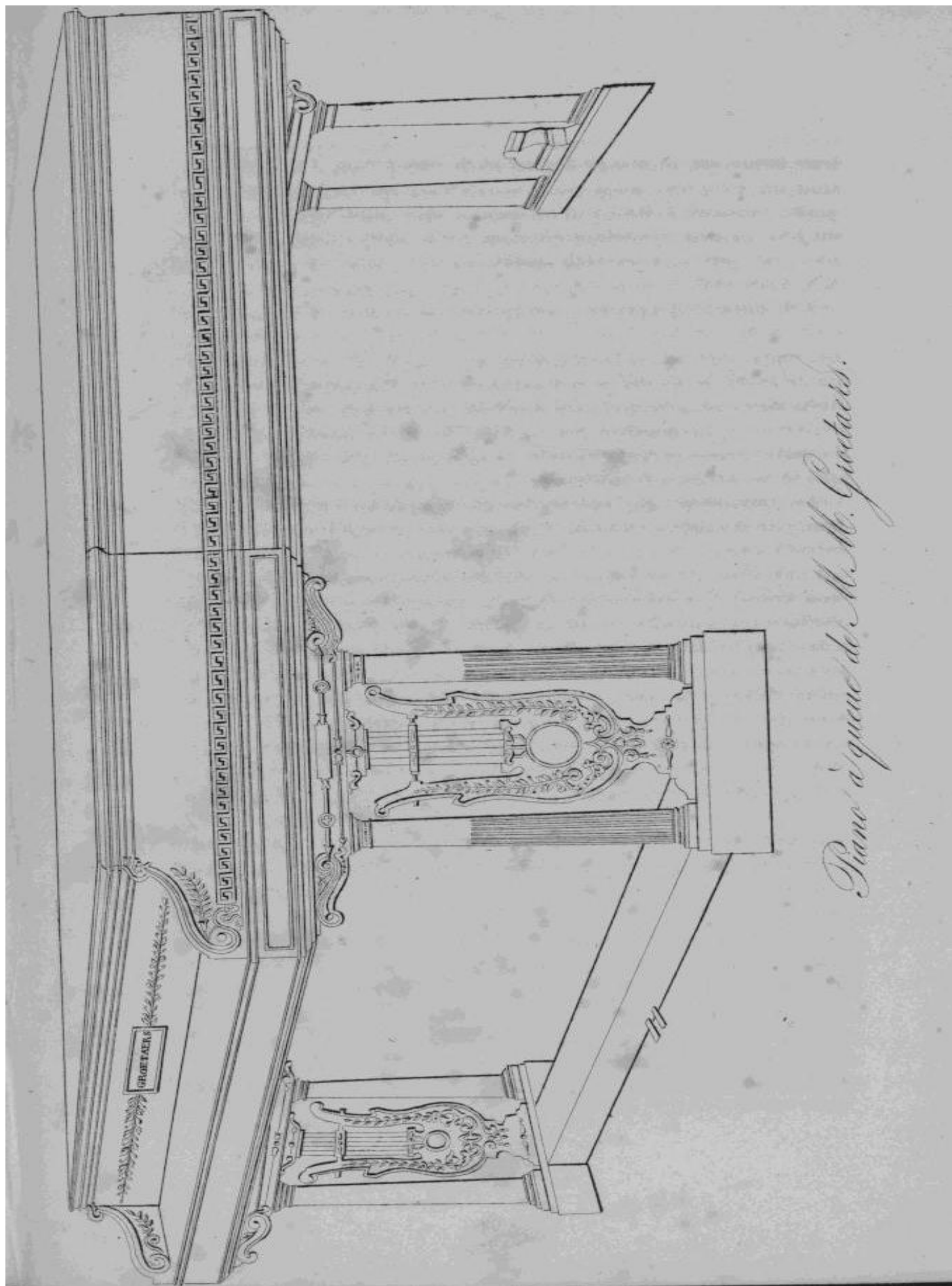
Les pianos de MM. Groetaers frères sont au nombre de quatre; magnifiques instrumens, d'une élégance et d'une richesse remarquables. Les ornemens en sont bien dessinés, les claviers faciles. Ils se distinguent par une grande puissance de sons, dont cependant la qualité ne nous a pas paru irréprochable. Ils ont de l'éclat et leur prolongement est d'une belle étendue, mais nous

leur trouvons un peu de dureté et de sécheresse. Ces industriels sont en progrès ; nous ne voudrions , pour le prouver , que le piano vertical si riche d'ornemens qui figurait à l'exposition de 1830 , qui a figuré encore à celle-ci , mais dont le mécanisme ne vaut pas à beaucoup près ce que feraient aujourd'hui MM. Groetars.

MM. Hoebrechts et fils ont également exposé quatre pianos, deux à queue, un carré , à trois cordes, un autre à deux cordes. Les deux pianos à queue sont de bons instrumens. Il y a de l'égalité et de la rondeur dans les sons auxquels cependant on désirerait un peu plus de volume. Ce sont là néanmoins des instrumens qui placent leurs facteurs à un rang très distingué. Le petit piano à deux cordes est un des meilleurs pianos carrés qui se trouvent à l'exposition.

Les pianos de M. Lichtenthal se distinguent par leur nombre, par la simplicité et le bon goût de l'ébénisterie. Les instrumens de ce facteur sont très remarquables ; tout leur mécanisme est habilement exécuté ; ils sont très chantans, ont un moëlleux, une douceur, et en même temps une force de son peu ordinaires. L'effet en est extrêmement agréable. Ils ne cèdent pas en puissance à ceux de MM. Groetars , et ils nous ont semblé préférables sous les rapports que nous venons d'indiquer. M. Lichtenthal a aussi fait des progrès immenses depuis trois ans. Mais c'est que rien n'égale le zèle, l'application et les soins qu'il apporte à sa fabrication. Il est d'ailleurs toujours à l'affut des nouveautés et des perfectionnemens, et rien ne lui coûte quand il s'agit de donner à ses instrumens les qualités qu'il reconnaît leur manquer.

Le piano-viole qu'il a reproduit à cette exposition , a été considérablement amélioré depuis celle de 1830. La conception et l'exécution de cet instrument décèlent un très grand mérite. L'honneur n'en appartient pas tout entier à M. Lichtenthal, puisque M. Dietz, à Paris, est le premier qui l'ait mis en usage. Mais M. Lichtenthal y a fait des améliorations qui n'appartiennent qu'à lui. Tel qu'il est aujourd'hui, le piano-viole, par la puissance qu'il a d'enfler la note et de la laisser mourir insensiblement, produit de merveilleux effets ; rien n'est plus suave que son emploi dans les adagio , et bien des personnes en abordant la rotonde où il est exposé , refusent de croire que les sons mélodieux qu'il fait entendre ne soient produits que par un seul instrument.



Piano à queue de M. M. Godeaux.

Les pianos de tous les autres facteurs sont à peu près d'une égale qualité. Ceux de M. Vogelsangs méritent cependant une distinction spéciale. Ils sont livrés à la consommation à un prix modique et sont d'une très bonne facture. MM. Florence et Van-lair nous semblent s'être trop attachés au luxe extérieur des instrumens. On les juge ainsi avec bien plus de sévérité, et peut-être sans la richesse de l'ébénisterie, les eût-on traités avec plus d'indulgence. Le fait est qu'ils ont eu à essuyer beaucoup de critiques.

M. Fauconnier a exposé un piano double de son invention. L'idée est ingénieuse, et le paraîtrait plus encore si elle eût été mieux exécutée. Cet artiste eût beaucoup gagné à se servir d'un habile ouvrier pour la confection de cet instrument.

En somme, trente-deux pianos, d'une valeur approximative de 150,000 francs ont été déposés à l'exposition. Aucun de ces pianos n'est tout à fait mauvais, trois ou quatre sont médiocres, une douzaine sont bons, les autres sont excellens. Quand on pense que cette industrie n'existait pas chez nous il y a dix ans, que les essais qu'elle a montrés en 1830 n'étaient réellement que des essais, et qu'aujourd'hui elle s'est élevée presque à la perfection, on ne peut trop admirer les efforts qu'elle a dû faire depuis cinq ans, ni trop l'encourager par des récompenses nationales. Il est à regretter que les droits sur nos pianos soient aussi exorbitans en France et en Angleterre; ils s'élèvent à trois ou quatre cents francs pour le premier de ces pays, à 1250 pour le second. Sans cela nos produits ne tarderaient pas à s'ouvrir des débouchés sur toutes les places commerciales de l'Europe, et MM. Lichtenthal, Hoebrechts et Groetaers obtiendraient pour leurs pianos la vogue que M. Sax a obtenue pour ses instrumens à vent.

M. Sax est, sans contestation, le premier facteur d'instrumens à vent de l'Europe. Il fabrique des instrumens de tout genre avec une supériorité incontestable, quant à la bonté et quant à l'élégance des formes et à la richesse des ornemens. Il suffit de jeter les yeux sur ce qu'il a exposé, pour voir qu'il est impossible d'aller au-delà. Ordinairement les facteurs se bornent à la confection de deux ou trois, ou même d'un seul instrument. Ainsi Tulou fait d'excellentes flûtes, mais il ne fait que cela. Dacosta ne fabrique que des clarinettes, tel autre ne sait produire que des cors, tel autre des ophicléides, etc., et chacun d'eux fonde sa réputation sur une spécialité. M. Sax n'a point de

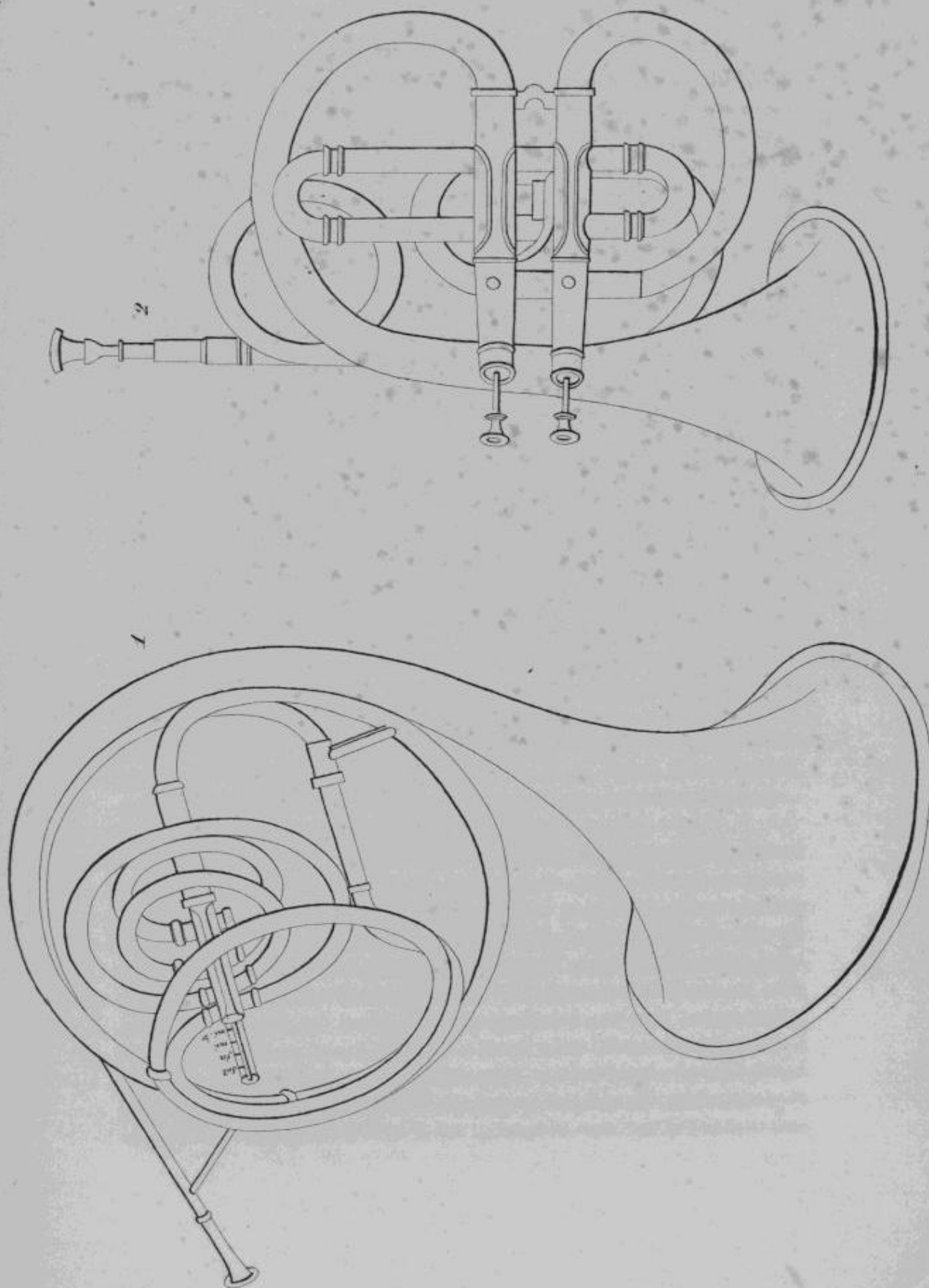
spécialité. Il fabrique toutes les espèces d'instrumens à vent , et ceux qu'ils signe de son nom obtiennent dans toute l'Europe une estime méritée. Non-seulement il fait chez lui les flûtes , les clarinettes , les bassons , les cors , les trompettes , les ophicléides , etc. , mais la matière même arrive brute dans ses ateliers , et elle n'en sort que confectionnée. Il prépare un grand établissement où deux cent cinquante ouvriers seront employés continuellement ; une machine à vapeur imprimera le mouvement aux forges , laminoirs , tours , etc. Ce sera alors sans contredit ce que l'on aura vu de plus considérable. Cet habile facteur est trop connu , pour que nous ayons besoin de signaler ses nombreux produits. Nous mentionnerons seulement une clarinette à vingt-quatre clés , inventée et exécutée par M. Sax fils , jeune homme de dix-neuf ans à peine , qui débute , par un bel ouvrage , dans une carrière où il promet de suivre les traces paternelles.

Les instrumens de M. Van Engelen sont encore distingués à côté de ceux de M. Sax ; c'est le plus bel éloge que nous puissions en faire.

M. Wullaume a exposé un quatuor composé de deux violons , d'un alto et d'une basse. Nous ne pouvons juger ces instrumens que d'après l'apparence. Ils sont d'un beau patron et d'une facture remarquable. Nous avons entendu dire que le son en était un peu terne et on l'attribuait à la qualité du bois employé à leur confection. C'est tout ce que nous pouvons dire de ces instrumens.

M. Chevry a exposé une guitare-lyre qui nous a semblé fort ordinaire.

Nous regrettons que la lutherie n'ait pas envoyé plus d'articles à l'exposition. Se ressentirait-elle encore chez nous de l'engourdissement où elle était tombée dans presque toutes les contrées de l'Europe , par suite du préjugé si profondément enraciné que la lutherie italienne resterait incomparable ? Se bornerait-elle encore à réparer des instrumens comme elle l'a si long-temps fait ? nous voudrions qu'elle s'éveillât ; le temps n'est plus où les luthiers copiaient les violons de Crémone , afin de pouvoir les vendre. L'aveuglement a cessé , et l'on a senti que l'artiste qui pouvait imiter les Amati et les Stradivarius de manière à jeter l'irrésolution dans l'esprit des juges les plus compétens était capable , en suivant sa propre inspiration , de faire aussi des instrumens d'un haut mérite. Il a fallu bien des expériences pour



1. Cor omni-tonique de M^r Sac - 2. Cornet à piston, idem.

amener ce résultat que l'on doit à M. Willaume de Paris; espérons que M. Wuillaume de Bruxelles l'amènera aussi chez nous, et qu'il aura des rivaux.

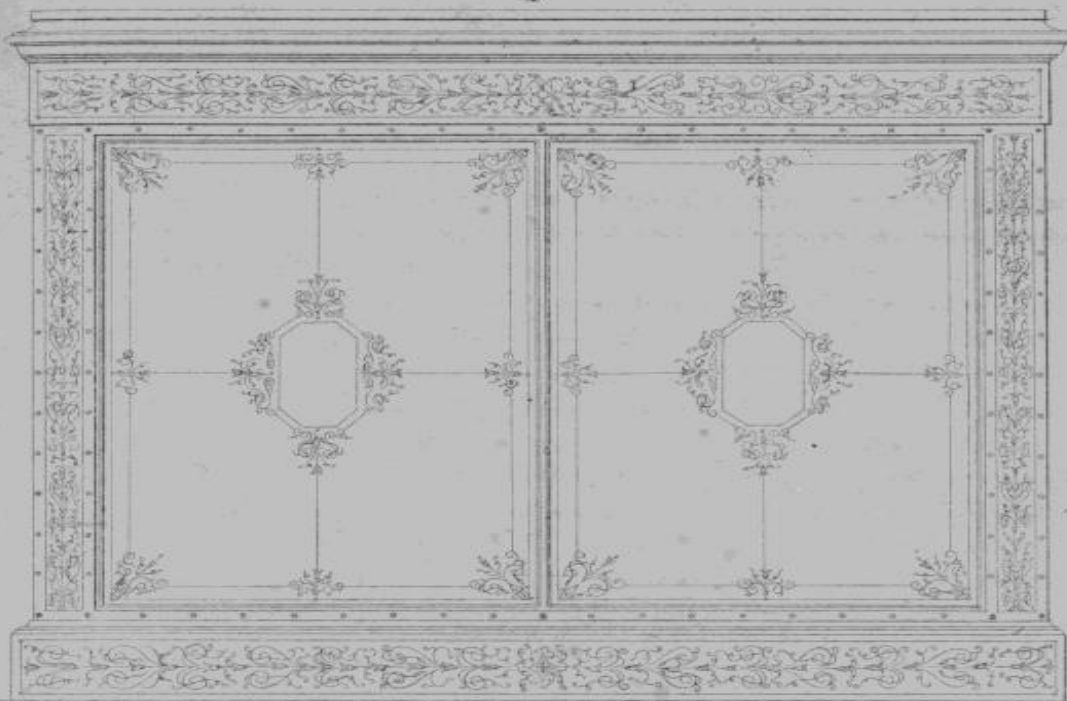
CHAPITRE XXVII.

ÉBÉNISTERIE.

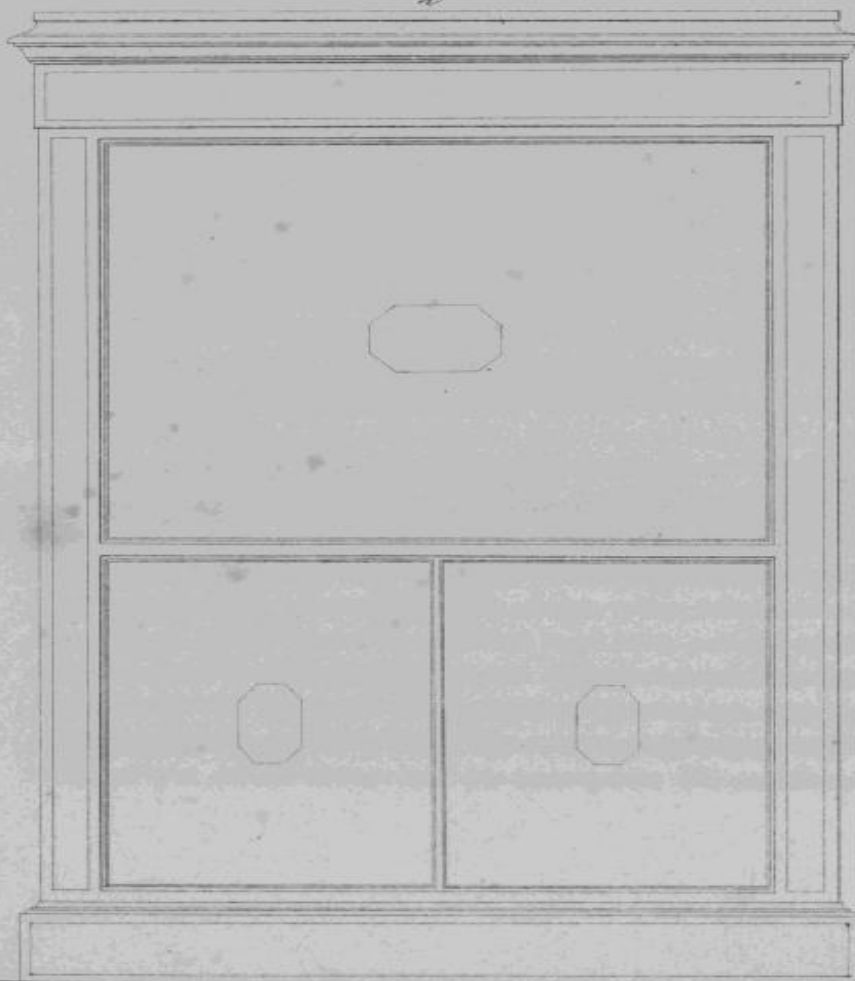
MEUBLES, PIANOS, BILLARDS. — Produits de MM. Deruelle-Delevoye, à *Gand* ; De Lille, à *Wetteren* ; Mees, Verheyden, Vadervoordt, à *Malines* ; Trenteseaux, à *Tournai* ; Vandenbossche-Schude, Breugelmans, à *Anvers* ; Spinnael, Godefroy, Convert et Lucas, Honvaux, Fontyn, Nagels, Renotte, Cornet, Pelseneer, Rang, Tempels, M^{me} Ronsin, M^{lle} Baudolet, à *Bruxelles*.

L'ébénisterie est tout à la fois un art et une industrie. C'est un art pour l'homme qui comprend que l'ébéniste doit être en même temps architecte, peintre, graveur et ciseleur ; pour l'homme qui a la conscience du vrai beau, qui en a étudié les règles éter-

1



2



1. Commode de M. de Phénice, à Paris, en 1754.

nelles, et a gardé vierge la pureté du goût : ce n'est plus qu'une industrie pour celui qui joint des morceaux de bois et fait des meubles à toute aventure.

Depuis quelques siècles les formes données à l'ébénisterie ont éprouvé un nombre considérable de variations. Mille genres, mille styles qui n'ont pas laissé de nom, ont tour à tour imposé des lois aux ouvriers. Tous ces genres, tous ces styles étaient également convenables aux industriels. Ils ne voyaient qu'un meuble à faire, des planches à ajuster; le reste leur importait peu. Il n'en était pas de même pour les artistes; généralement ils se rapprochaient de la renaissance, c'est-à-dire des modèles légués par la Grèce aux peuples modernes, et si par nécessité ils sacrifiaient aux sacrilèges exigences de la mode, c'était pour corriger; leur œuvre, bien que mauvaise, révélait encore une main intelligente et instruite à la bonne école.

Il faut bien l'avouer, les ouvrages des industriels sont en majorité à l'exposition; ceux des artistes y sont rares. Les formes en général sont massives; l'architecture est vicieuse et dans ses proportions et dans son style, et il y a peu de rectitude dans le dessin. C'est un défaut que nous avons déjà signalé plusieurs fois, et que nous signalerons toujours, parce que nous sentons combien l'influence en est funeste aux travailleurs. D'un autre côté il y a peu de variété dans toute cette exhibition. Ce sont des secrétaires, des commodes, des tables rondes, des billards, puis encore des billards, des tables rondes, des commodes et des secrétaires. Deux lits, quelques modèles de fauteuils et de chaises, et c'est tout! Du reste, pas un ameublement complet de salon, pas une causeuse, pas un seul canapé, pas une de ces innovations *confortables* et gracieuses, dont l'ébénisterie anglaise fournit tant de modèles.

Si nous faisons cette remarque, ce n'est pas que nous voulions conseiller à nos ébénistes de se lancer dans la fabrication des choses de luxe; bien loin de là, mais sachant que quelques-uns d'entre eux confectionnent toutes les espèces de meubles, pour les maisons les plus opulentes et les plus fastueuses, nous eussions aimé qu'ils eussent montré tout leur savoir en cette importante occasion. Les ouvriers peu instruits y auraient puisé des connaissances, et c'eût été pour les exposans un sujet d'honneur, et l'honneur dans ces circonstances n'est jamais stérile.

Tout en nous montrant sévères pour l'ébénisterie, nous lui

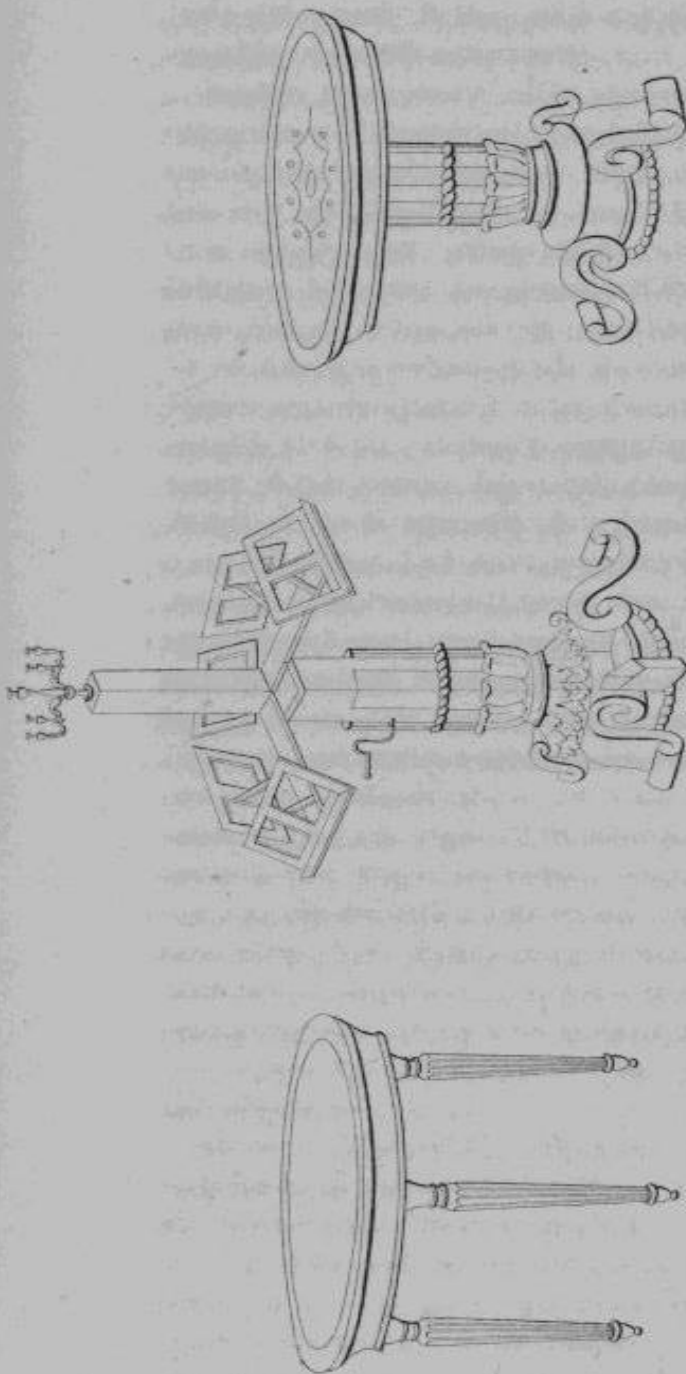
rendrons la justice qu'elle mérite. Elle a fait de très grands progrès depuis quelques années. Il n'y a que peu de temps encore, elle avait à peine dix ateliers à Bruxelles ; plus de cent aujourd'hui sont en activité dans cette seule ville. Alors cette industrie ne travaillait que pour les classes riches ; elle travaille pour presque toutes maintenant. Ses ouvrages ont d'ailleurs beaucoup gagné sous le rapport de la confection. Si en général ils laissent encore à désirer sous celui de l'art et du goût, les progrès sensibles qui ont été faits depuis 1830, quelques-uns des meubles envoyés à l'exposition actuelle, et l'exemple de nos bons faiseurs, sont de nature à nous faire concevoir de grandes espérances.

Un fait que l'on a remarqué dans toutes les expositions européennes, et que nous signalerons après d'autres, c'est la dépréciation des bois indigènes, dépréciation qui nous semble tenir à plusieurs causes ; d'abord à l'emploi du placage dans la fabrication des meubles ; à la qualité même de nos bois moins chauds que les bois exotiques, perdant tout à vieillir, devenant ternes, grisâtres, plombés, tandis que les autres acquièrent avec l'âge plus d'éclat et plus de chaleur ; enfin à l'esprit d'égalité qui s'est répandu dans tout le corps social, et qui a imposé à un si grand nombre de personnes les mêmes désirs et les mêmes besoins.

Le palissandre est la matière dont la mode semble avoir aujourd'hui le plus spécialement consacré l'usage. La teinte sombre de ce bois serait triste, si elle n'était corrigée par des incrustations, en cuivre ou en bois de couleur différente. Ces incrustations exigent une délicatesse de goût infinie. Généralement il vaut mieux en être avare que prodigue. La simplicité est toujours la plus belle parure. Nous disons ceci parce que plusieurs objets nous ont paru beaucoup trop chargés d'ornemens.

En jugeant du mérite de nos ébénistes d'après ce qu'ils ont exposé, la palme appartient à monsieur Pelseneer. Les deux meubles de cet artiste sont deux modèles d'architecture, de dessin, d'élégance et de bon goût. La légèreté des découpures en cuivre, la grâce des guirlandes, l'exquise délicatesse et la pureté de l'exécution les placent en première ligne. Le bois et le métal sont unis de manière à laisser du doute dans l'esprit de l'observateur, incertain si c'est l'effet d'une peinture ou celui d'une incrustation.

Ces meubles ont été jugés si beaux par les émules mêmes de cet habile ébéniste, que l'envie a semé le bruit que plusieurs



Une table à musique de M^{re} Renette.

pièces avaient été faites à l'étranger. Mais nos informations nous permettent de démentir ce bruit. Nous savons que les dessins ont été fournis par M. Coninck, lithographiés chez M. Dewasme, et que le cuivre a été scié dans les ateliers mêmes de M. Pelseneer. L'œuvre est donc tout entière à lui.

Quant au travail qui ressort plus directement du métier, il n'est pas moins digne d'être examiné. L'assemblage des pièces, le jeu des tiroirs, la disposition des joints, tout, vu en détail, nous a paru d'une rare perfection. La serrure même, si souvent défectueuse et grossière dans les plus belles pièces d'ébénisterie, est là en rapport avec l'élégante simplicité de l'ouvrage.

M. Rang, dont les ateliers sont du reste les plus riches de toute la Belgique, se montre le digne émule de M. Pelseneer. Nous ne le louerons pas cependant d'avoir exposé de nouveau cette grande armoire à usages multiples que nous avons déjà vue à l'exposition de 1830. Ce meuble est assurément remarquable par le travail et le fini des détails, mais la forme en est commune et blesse le goût. Nous préférons de beaucoup ce charmant bureau à deux fins, avec ornemens en cuivre, qui semble avoir été fait pour un gracieux boudoir. Ceci nous rappelle tant de meubles élégans et commodes, sortis des ateliers de cet industriel, et qui trouvent un si grand débouché en Allemagne, en Angleterre et même aux Etats-Unis.

Nous ne savons de quel nom appeler le meuble exposé par M. Renotte, mais nous allons essayer d'en faire la description. Voici une table ronde dite table à thé, reposant sur une forte colonne. Vous en enlevez le plateau, et au moyen de trois pieds qui étaient cachés à vos yeux, ce plateau se trouve former une seconde table complète, parfaite d'exécution. Il vous reste la colonne tronquée : vous poussez un ressort ; un tiroir, placé à la base de la colonne, s'ouvre et vous apercevez une manivelle en fer avec laquelle vous faites agir un mécanisme qui va opérer des merveilles. Vous tournez la manivelle et du sein de la colonne, il s'en élève une autre, laquelle arrivée à une certaine hauteur, se divise par fragmens et retombe de manière à former cinq pupitres mobiles, qui peuvent s'élever ou s'abaisser à volonté, pour fournir à cinq musiciens le plaisir de jouer un quintetto, soit assis, soit debout. Les cinq pupitres peuvent être éclairés à la fois par un seul candélabre à sept branches qui s'élève au-dessus de la colonne et lui sert

de couronnement. Chacune des branches était cachée d'abord , dans un des tiroirs du bas de la colonne où nous avons trouvé la manivelle. Ainsi, voilà un meuble qui sous un volume ordinaire nous offre deux tables de forme différente, plus un pupitre à cinq places, élégant, commode et où rien ne manque.

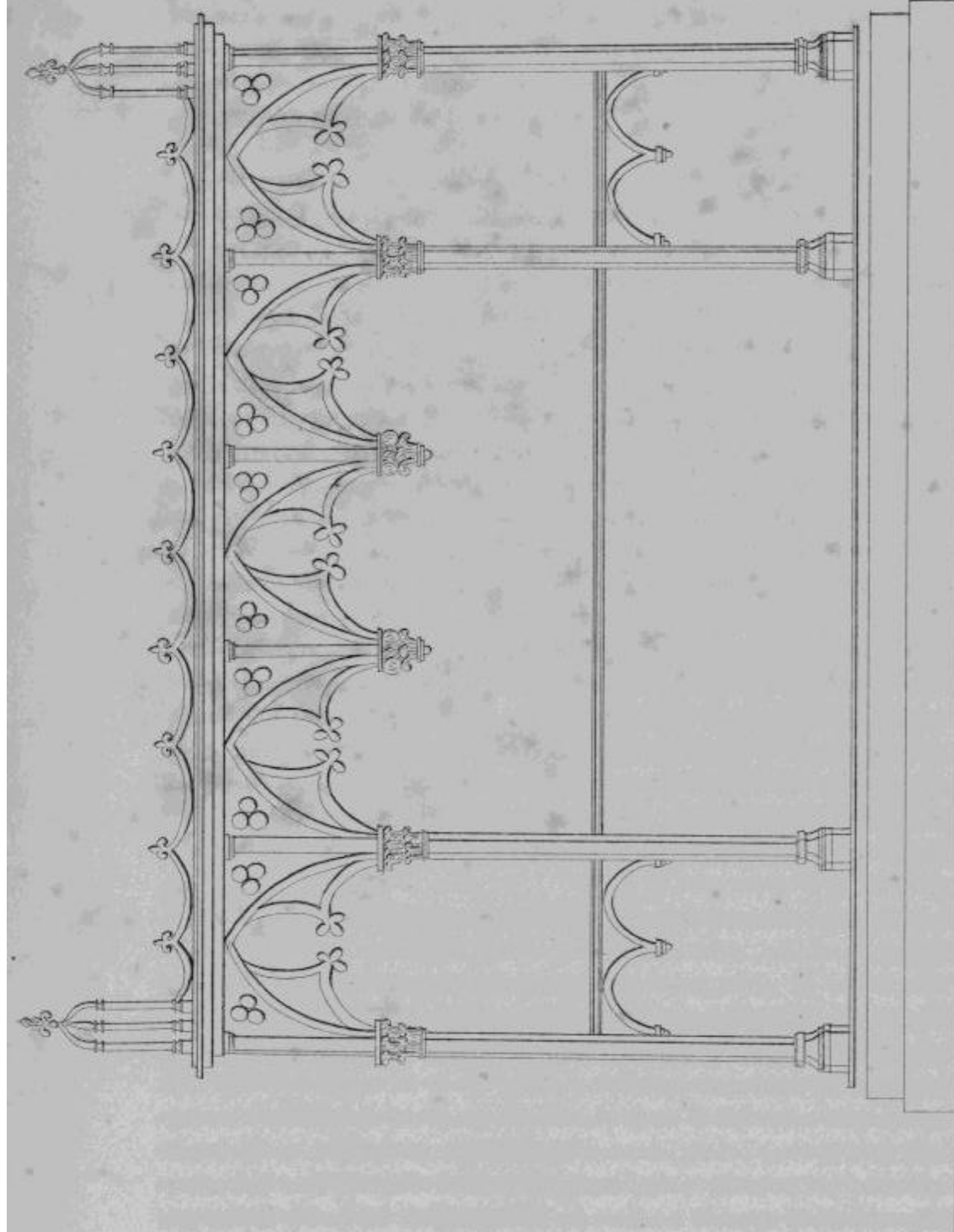
Il y a beaucoup de talent dans la conception et dans l'exécution de ce meuble. L'incrustation, faite au ciseau, se distingue par son fini et par sa correction; le dessin cependant laisse quelque chose à désirer sous le rapport du goût. Les moulures du pied sont peut-être aussi un peu trop chargées. Ce sont de légères taches dans une œuvre d'un très grand mérite et qui est digne des ateliers où sont réunis tant de meubles de bon goût et d'un travail parfait. Ajoutons que M. Renotte a fait seul ce meuble, dont seul il a conçu le plan, et que seul il l'a dessiné dans toutes ses parties. M. Renotte est un artiste dans toute la force du mot.

M. Godefroy a exposé plusieurs meubles qui ne s'éloignent pas de la ligne sur laquelle sont placés les beaux ouvrages que nous venons de signaler. Son billard en bois jaune des Indes, orné de moulures et d'incrustations en bois d'amarante et en ivoire est une pièce que tout le monde admire. Les chimères qui soutiennent le meuble sont d'un très bon effet. C'est à notre architecte Suys que sont dûs les dessins, et nous devons féliciter M. Godefroy d'avoir puisé à cette source les élémens du beau et du gracieux. Deux secrétaires et une table ronde sont aussi des meubles de bon goût et bien faits. Nous n'avons pas beaucoup approuvé la forme du bonheur du jour, en bois d'amboine. Elle nous a paru massive et peu correcte.

Les incrustations de M. Delille nous font bien augurer de cet artiste.

Un lit fait le plus grand honneur à Monsieur Déruelle-Deloye; le dessin et la sculpture des cornes d'abondance sont de très bonne école; les contours sont gracieux. La critique trouverait difficilement à y reprendre.

Les billards de MM. Tempels, Houvaux, Couvert et Lucas, celui du premier surtout, sont d'une bonne facture. Ces derniers méritent une mention distinguée pour leurs parquets à la mécanique. Une commode en bois de palissandre, de M. Trenteseaux, mérite une distinction, bien qu'elle ne soit pas irréprochable. Les pianos de MM. Groetars, Lichtenthal, Florence et Vanlair, se



Console gothique de M^{re} Vandenbrosse-Schude.

Lith. de F. J. J. J. J.

distinguent par la richesse et le bon goût de leur ébénisterie. Nous avons remarqué deux chaises d'un assez bon modèle, dues à M. Verheyden. Une table incrustée en burgau fait honneur à M^{lle} Baudalet, mais nous lui ferons observer qu'elle a trop prodigué l'or dans sa table chinoise. Elle l'a rendue plus riche que belle.

Nous dirons à M. Fontyn qu'il ne suffit pas de bien exécuter, de bien joindre les pièces, de porter à la perfection l'œuvre manuelle, qu'il faut encore soigner la forme, consulter les lois et les règles du beau. Nous lui répéterons ce que la voix publique a blâmé dans ses ouvrages. On les a trouvés massifs, dénués de grâce et de dessin. Le lit surtout a essuyé de nombreuses critiques, dont quelques-unes s'appliquaient à la disposition plus que bizarre des moulures, et au désaccord de ces deux couleurs pâles, trop mal assorties pour se marier ensemble.

Le secrétaire et la petite table à ouvrage de M. Nagels ont des défauts qui ressortent plus vivement à côté des meubles de M. Pelseneer. Il y a peu de goût dans cet intérieur à colonnettes menues, à miroir et à petits compartimens. Le choix du cuivre rouge pour les incrustations n'est pas heureux, et le travail pourrait en être plus soigné. M. Nagels est loin d'être sans habileté, mais il n'a certes consulté ni architecte, ni artiste, avant de se mettre à l'œuvre. C'est un grand tort qu'il a eu.

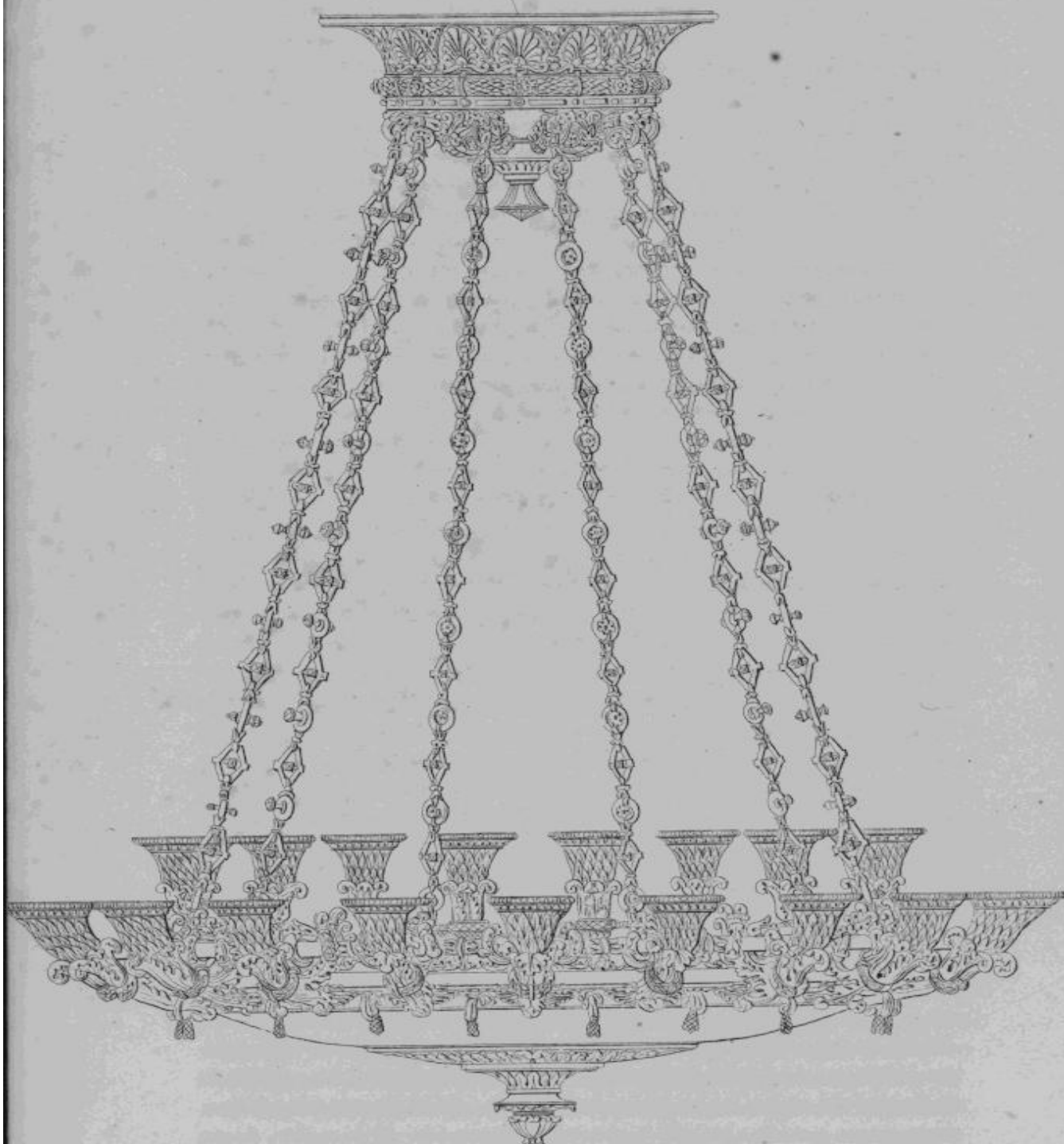
Le même reproche peut être adressé à MM. Spinnael, Mees, Breugelmans, dont l'ébénisterie est lourde; à M. Cornet, qui, à l'exception d'un secrétaire, ne nous offre que de détestables vieilleries. Les pieds de son fauteuil sont une œuvre de charro-nage.

Si M^{me} Ronsin eût consulté un homme ou une femme de goût, elle eût peut-être fait sa table quintuple, mais, certes, elle n'eût pas fait son paravent fantasmagorique.

La console gothique de M. Vandenbossche-Scudde, n'a point non plus été exécutée d'après un plan régulier d'architecture. Les formes en sont trop grêles, même pour être gothiques. Ce genre commence à reparaitre, mais il se tient dans des proportions plus vigoureuses. Il faut tant de goût, tant d'art, même pour imiter! Il suffit d'être ébéniste pour joindre les pièces entre elles, pour les disposer de manière à ce que toutes les différentes parties en soient exactement assemblées, et forment un ouvrage complet, mais il faut être peintre, architecte, il faut

en un mot être artiste pour donner aux contours, aux moulures, aux incrustations, aux plus simples formes cette harmonie qui constitue l'homogénéité; il faut avoir étudié les règles éternelles du beau, consacrées dans tous les temps et dans tous les pays par le suffrage de tous les peuples. C'est ce qui manque à une grande partie de nos ébénistes. Car ceux qui n'ont rien envoyé à l'exposition semblent par cela seul reconnaître leur infériorité, et nous autorisent à dire que nous n'avons en ce genre que sept ou huit artistes.

Cependant si nos ébénistes veulent s'ouvrir de larges débouchés, ils doivent avant tout s'efforcer d'atteindre la perfection. Ce n'est qu'ainsi qu'ils neutraliseront les droits excessifs dont leurs produits sont taxés chez les nations étrangères. Ces droits s'élèvent maintenant à plus de 20 p. c. de la valeur réelle. Malgré cette condition défavorable, ceux qui ont du mérite vendent aux provinces rhénaues et à l'Angleterre; ils vendraient à l'Espagne et au Portugal, sans les commotions politiques qui interrompent accidentellement les relations de commerce avec ces deux contrées; ils vendraient à la France, où le droit élevé que paient les matières premières, et le haut prix de la main-d'œuvre leur assurent un avantage relatif incontestable. L'Amérique achète déjà, et promet d'acheter beaucoup plus encore; il nous semble que cette perspective est assez belle pour exciter et l'amour-propre et l'intérêt de ceux qui restent encore stationnaires.



Lustre en bronze doré de M^r Brichaut.

CHAPITRE XXVIII.

BRONZE.

BRONZES DORÉS, CISELÉS ; BUSTE DU ROI EN BRONZE ET EN FER DE FONTE : — Produits de MM. Doresse, Brichaut, Voyave, Pitet, à *Bruxelles* ; Goyers, à *Malines* ; Troessaert-Roelants, à *Gand* ; Legras, la Fonderie Royale, à *Liège*.

Les bronzes qui nous sont venus de l'antiquité attestent le merveilleux génie des artistes grecs. Ce qui forme le caractère distinctif de leurs ouvrages, c'est la vie, c'est l'ame; ils ont su mieux que tous les autres, suivant l'expression de Virgile, faire

respirer l'airain avec énergie ou mollesse, et toujours avec grace. Nous ne pouvons nous dissimuler la froideur et l'inanimation de la plupart des œuvres modernes. Cependant quelques hommes, dans tous les siècles qui se sont écoulés depuis la renaissance, ont produit des choses d'une très belle exécution. Notre temps a aussi ses grands artistes, et la France peut être justement fière aujourd'hui des Thomire, des Dennière, des Larosse, des Petit, des Richard et des Quesnel, comme précédemment elle l'a été des Ravrio et des Keller.

Au reste ce pays est maintenant sans rival à cet égard. L'Angleterre seule, où l'art métallurgique est si avancé, entre en concurrence pour quelques objets. La moitié au moins des bronzes fondus, dorés et ciselés à Paris, sont achetés par les nations étrangères. Cette exportation peut être approximativement évaluée à dix millions : la Belgique y contribue pour une partie. Il serait à désirer qu'elle parvint à s'affranchir de ce tribut, mais on n'y arrivera qu'avec de longues et de sévères études. Les artistes devront surtout regarder comme méritant la plus sérieuse attention 1° la composition du métal ; 2° la fonderie ; 3° la dorure ; 4° la ciselure.

Les connaissances chimiques peuvent beaucoup aider pour la création du bronze, qui est le résultat de la combinaison de plusieurs métaux. Les proportions plus ou moins élevées de chacune des matières intégrantes apportent une grande différence dans le titre et dans la qualité, comme aussi dans l'emploi que l'on peut faire de la composition. S'agit-il, par exemple, de dorer ? Si la proportion du cuivre est trop forte, l'absorption de l'or deviendra plus forte aussi, par suite de l'affinité particulière du cuivre pour ce métal ; d'ailleurs l'alliage ne sera pas limpide, et ne se prêtera ni au tour, ni à la ciselure. La trop grande proportion du zinc entraîne un inconvénient qui n'est pas moins funeste. La dorure manque d'éclat, et il y a toujours oxidation à cause de l'affinité du zinc pour l'air. L'alliage le plus généralement approuvé pour les beaux résultats qu'il donne est celui-ci, en prenant $104\frac{1}{2}$ pour dénominateur :

Cuivre 82, zinc 18, étain 3, plomb $1\frac{1}{2}$.

L'alliage ordinaire se compose de la manière suivante : cuivre 72,00, zinc 25,20, étain 2,50, plomb 0,36. En tout 100,00.

Il est certaines circonstances où un léger changement dans les proportions suffirait pour procurer un très grand avantage, mais

il faut pour cela être profondément versé dans la connaissance des diverses propriétés métallurgiques. C'est ce qui manque à la plupart des fondeurs, et il serait d'un très grand intérêt pour eux de l'acquérir.

Cette étude des lois physiques et chimiques n'est pas moins nécessaire pour la simple opération de la fonderie. Que l'alliage soit affiné, l'étain, le plomb et le zinc s'oxyderont, et l'on devra employer plus de matière. Toutes les parties de l'ouvrage ne présenteront pas d'ailleurs le même titre.

Les procédés pour la dorure sont encore bien arriérés. L'emploi du mercure qui entre pour les 9/10 dans l'amalgame avec l'or, rend cette opération excessivement dangereuse. Le moyen salubre indiqué par M. Darcet a de beaucoup diminué le nombre des accidens, mais ce nombre est assez grand encore pour éloigner de cette profession les ouvriers intelligens. Il n'est pas rare que la volatilisation du mercure occasionne des tremblemens convulsifs, puis une somnolente imbécillité, puis la mort. Certes, c'est un sujet qui est digne de toute l'attention des fabricans, des hommes éclairés et des philanthropes.

La ciselure, qui constitue souvent la plus grande part de la valeur des bronzes, exige une grande qualité dans la matière. Si la composition a mal coulé, si elle est grasse et pâteuse, elle sera rebelle, et ne pourra jamais être l'objet d'un beau travail. Si la combinaison a été faite dans des proportions convenables, si le métal est net et limpide, alors même il faut encore du goût, de l'habileté, des études, pour appliquer les ciselures. Les sujets ne sont pas tous propres à recevoir le même travail et le même soin d'ornemens. C'est le sentiment de l'art qui doit guider en toute circonstance; ceux qui en manquent gâteront la matière la mieux préparée.

Avons nous à l'exposition de quoi nous glorifier de cette industrie? Avons nous des espérances? Nous répondrons affirmativement à ces deux questions. Les bronzes que M. Dorresse a appliqués au secrétaire en acier de M. Ronkar, le buste du Roi, le Christ, et le lustre exposés par M. Brichaut, les lustres et les lampes de M. Voyave sont des œuvres de très grand mérite. Il y a de la grâce, de la délicatesse, du goût artistique dans les ornemens du premier; le buste du Roi est digne du modèle de Geefs. Les contours sont purs et les cheveux d'une remarquable légèreté.

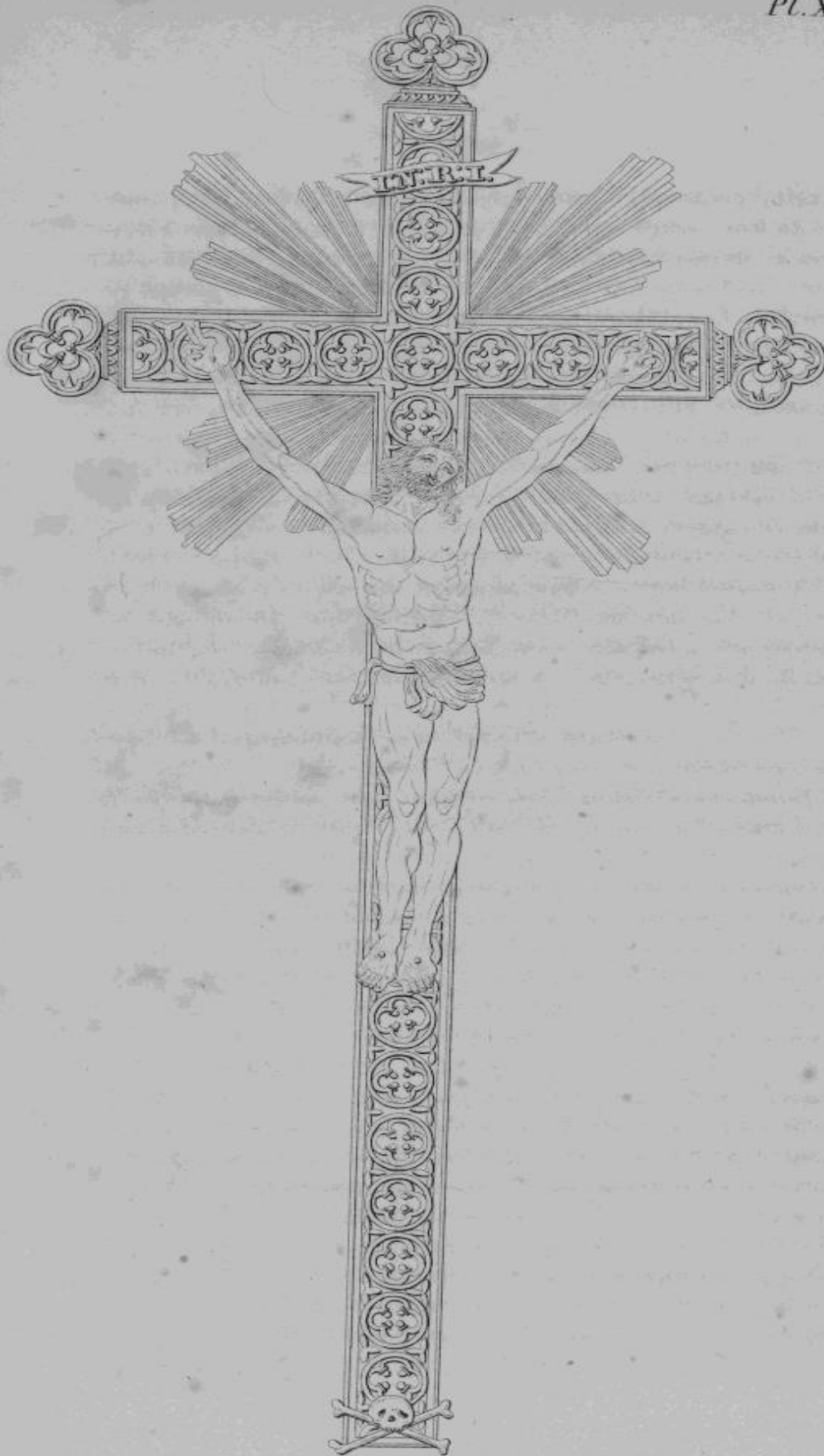
A cette occasion, nous croyons devoir parler d'un autre buste du Roi, coulé en fonte de fer à la fonderie de Liège, d'après le même modèle. Ceci n'est qu'un essai, mais un essai heureux et qui promet d'ailleurs des résultats d'un avantage incontestable. La fonderie de Liège ne manque pas de travaux depuis la révolution de 1830; mais le jour où la défiance qui existe encore entre les états européens cesserait, et où la paix serait assurée, l'on conçoit que cet établissement devrait chômer, du moins en partie, et que beaucoup d'ouvriers se trouveraient sans ouvrage. Dans cette prévision, pour conserver toujours le nombre d'ouvriers qui travaillent dans l'établissement et dont la plupart n'ont été formés qu'à force de soins et de temps, le directeur de la fonderie royale, M. le major Frederix a eu l'heureuse idée d'y faire exécuter des objets d'art en fonte de fer, et il a commencé par le buste du Roi. On ne peut que l'encourager à persévérer dans cette voie qui rendra cet établissement doublement utile, en lui assurant une continuelle prospérité.

Le Christ de M. Brichaut, d'après un dessin gothique, est d'une bonne exécution, mais nous a semblé un peu massif. M. Brichaut a fait lui-même le dessin de cette pièce, qui paraîtra mieux sans doute quand elle sera en place dans une église ou dans une chapelle.

Les lustres de M. Voyave seraient remarqués dans tous les pays, par leur forme élégante et leur richesse de bon goût.

Les bouilloires en bronze florentin, de M. Pitet, sont d'une retreinte admirable. Les ornemens sont bien adaptés et d'une belle exécution. Son lustre n'est pas d'une forme heureuse; le travail au reste vaut mieux que la forme.

Nous signalerons encore, comme donnant des espérances deux candélabres de M. Legras; mais tout le reste est bien mauvais. Il y a manque de goût soit dans les sujets, soit dans la forme, soit dans l'exécution. Les vases Médicis et le lustre du même M. Legras, les bouilloires de M. Goyers, accablées sous la pesanteur des ornemens, sont d'une grande médiocrité; mais ce sont des chefs-d'œuvre en comparaison de ce qu'a exposé M. Trossaert-Roelants. C'est ici que le mauvais goût se montre dans ses plus beaux atours. A quel sexe appartient ce Mercure? où le comte d'Egmond a-t-il pris cette pose? Certes il tomberait, si le fondeur n'eût pris soin de l'appuyer sur deux pieds monstrueux.



Christ en bronze doré de M^r Bichaut.

Et cette pendule, et ces lustres, et ces candélabres disproportionnés, et ces dorures...! Nous croyons essentiel de faire ressortir ces défauts, parce que l'éclat répandu avec affectation sur ces pièces les rend plus grands encore, et que cette seule exhibition nous montre tout ce qu'il faut éviter : mauvais choix du modèle ; mauvaise exécution ; mauvaise dorure ; abus d'ornemens ; richesse fastueuse d'un parvenu, qui se couvre d'or, au lieu de cette simple élégance qui n'en prend qu'avec mesure pour se parer.

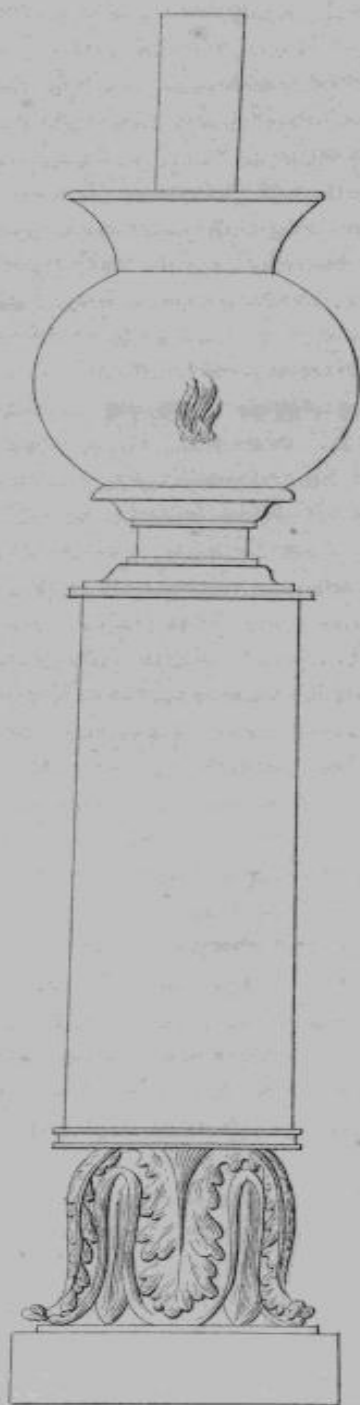
On voit qu'il y a tout à la fois texte à éloge et à critique dans cette industrie. Au reste, il en est toujours ainsi pour ce qui rentre dans la catégorie des beaux-arts. Même avec une égale intelligence, les hommes, par la disparité des études, ne comprennent et ne sentent pas avec une égale intensité. Celui-là voit plus loin qui a acquis le plus de lumières. Nous ne connaissons aucun des industriels que nous avons nommés aujourd'hui, mais nous avons la conviction qu'il y a entre leurs études la même analogie ou la même différence qu'entre leurs talens. Nous souhaitons pour tous qu'ils fassent des efforts, car tous en ont besoin. C'est seulement ainsi que ceux qui ont fait preuve d'habileté arriveront à se mettre à l'abri de la concurrence française, et que les autres pourront obtenir des succès de réputation et de fortune.

CHAPITRE XXIX.

ÉCLAIRAGE.

LAMPES, CHANDELLES, BOUGIES, CIERGES. — Produits de MM. Faber et Kerckx, Voyave, Wauters, Mesnidot et Bosquain; Sirejacobs, Kindt, à *Bruxelles*; Antoine Sainte, à *Molenbeck St Jean*; Bauwens, à *Schelle*; Roland, à *Liège*; Ghellinck, à *Courtrai*; Vanden Eynde, à *Malines*; Désiré Dalmotte, à *Ypres*; Deroubaix, à *Touruai*; Xhoffer, à *Verviers*.

L'éclairage a été l'objet de bien des études depuis un demi-siècle. A la lampe antique ont été substituées les lampes à double courant d'air, astrales, sinombres, hydrostatiques, et enfin les lampes mécaniques imaginées par Carcel et modifiées par d'autres



Lampe hydrostatique de M^r Seika.

Lith. P. Justerre

artistes. Les matières solides qui alimentaient la combustion, grâce au développement des connaissances chimiques, ont été combinées et préparées avec plus d'art et d'économie. L'inflammabilité du gaz a été utilisée, et bientôt fournira de la lumière à toutes les villes un peu importantes.

La lampe antique, encore usitée aujourd'hui, est un vase de forme variable rempli d'huile, et portant à l'un de ses bords un bec, où une mèche formée de fils parallèles, présente son extrémité. Le reste de la mèche baigne dans le liquide, qui monte vers la combustion par la puissance de la capillarité. La lumière qu'elle donne est rougeâtre, terne et inégale.

En 1786 le célèbre Argand inventa les becs à double courant d'air, et remplaça les mèches pleines, à fils parallèles, par des mèches en forme de cylindre creux, retenues entre deux cylindres concentriques. L'air s'insinuant ainsi dans l'intérieur pour alimenter la flamme, et conservant toute sa puissance ordinaire à l'extérieur, donne plus d'activité à la combustion de l'huile, et procure une lumière plus blanche, plus nette, et mieux nourrie. Ces lampes, qui font époque dans les annales de la science, ont reçu quelques améliorations, non sous le rapport de l'énergie de la combustion, mais quant aux moyens de distribuer la lumière. Un grand nombre d'inventions utiles ont eu lieu à cet égard. Les propriétés de la réflexion et de la réfraction ont été étudiées et mises en usage. Parmi les productions de ce genre, on peut citer comme les plus importantes, celles de Bordier, neveu d'Argand. C'est aux talents de cet artiste que nous devons la lampe astrale, si généralement répandue. C'est encore lui qui appropria la lampe d'Argand à l'éclairage des rues, en y adaptant des réflecteurs elliptiques.

La lampe astrale a fourni à M. Philips le principe de la lampe sinombre. Celle-ci ne diffère de l'autre que par quelques points, mais ces points sont essentiels. A la tige verticale, et à la crémaillère engrenée dans un pignon, qui faisaient auparavant mouvoir la mèche, M. Philips a substitué une espèce de cylindre, sur lequel il a placé la mèche, comme un fourreau; puis en engageant le porte-mèche, dans les cannelures du cylindre intérieur, et en lui imprimant la même rotation qu'à une vis il a fait monter ou descendre la vis à volonté. Ce bec a sur celui de la lampe astrale l'avantage d'être d'une plus large dimension. Une autre modification utile est la forme des globes dépo-

lis qui environnent les becs. Ces globes sont disposés de manière à ce que la lumière diffuse et rayonnée par eux se réunisse à une petite distance des bords du réservoir.

Ces deux espèces de lampes sont loin d'être exemptes d'inconvénients. Le plus grand résulte des variations continuelles que subit l'intensité de la lumière, par suite de l'abaissement de l'huile dans le réservoir, au fur et à mesure de la combustion. L'huile n'alimentant pas d'une manière toujours égale, il suit de là que l'éclairage ne conserve pas toujours la même puissance. D'ailleurs la volatilisation est assez considérable.

Deux espèces de lampes ont été imaginées pour obvier à cet inconvénient.

Les premières lampes hydrostatiques furent inventées il y a trente ans à peu près, par les frères Girard, d'après le système de la fontaine de Héron. Elles étaient alors d'un appareil très compliqué, mais elles ont reçu depuis une grande simplification dans les moyens et d'heureux changemens pour l'économie. Divers liquides ont été employés pour aider à l'ascension constante de l'huile : Keir a mis en usage une dissolution saline, Lange la melasse, Verzy le mercure, Thilorier enfin une dissolution de sulfate de zinc, dans un égal poids d'eau. Ce dernier procédé est incontestablement le meilleur de tous. Le niveau de l'huile, par la pression incessante et toujours la même du liquide auxiliaire, devrait continuellement garder la même élévation, cependant il varie encore et ce n'est qu'un approximatif.

Les lampes mécaniques, telles qu'on les fait aujourd'hui, sont plus voisines de la perfection. Une pompe activée par un mouvement d'horlogerie fait monter l'huile et en verse continuellement sur la mèche une quantité supérieure à celle qui est consommée. L'intensité de la lumière est ainsi toujours égale. Le système de pompe était long-temps avant Carcel employé pour porter l'huile du pied des lampes au bec, mais les soins auxquels on était assujetti pour tenir la mèche suffisamment baignée, en rendaient l'usage fort gênant. La seule chose que l'on puisse reprocher aux lampes mécaniques bien conditionnées, est celle-ci : la portion d'huile superflue qui passe au foyer et retombe dans le réservoir, s'épaissit et obstrue à la fin les tuyaux conducteurs. Ces lampes sont en définitive celles qui présentent le plus d'avantages.

La lampe, dite à carcel, construite par M. Levêque, est en bronze doré et enrichie d'ornemens. On voit dans le pied le mécanisme qui fait mouvoir les deux pompes foulantes, par l'action desquelles l'huile monte constamment vers la mèche, de manière à entretenir toujours l'aliment nécessaire à la flamme, au fur et à mesure qu'elle consume. Ces lampes n'ayant pas ces réservoirs supérieurs qui rendent les quinquets ordinaires peu élégans et interceptent une partie de la lumière, présentent, tous les avantages qu'offre l'éclairage par la bougie, et de plus celui de rassembler une grande masse de lumière en un même point. Jusqu'à ce jour on avait fait venir les carcels de Paris. Grâce à M. Lévêque, nous pouvons être délivrés de ce tribut. Ce qu'il a soumis à l'examen public est une preuve qu'il sait faire aussi bien qu'en France, et le prix qu'il demande n'égale pas celui que l'on exigerait à Paris. Il est de 250 francs. Comme ce qu'il a exposé est objet de luxe, nul doute qu'il ne fasse aussi des lampes beaucoup moins coûteuses. Ce qu'il a exposé n'est probablement qu'un échantillon de sa rare habileté.

M. Herremans fils, nous montre aussi deux lampes carcel qui sont remarquables par leur simplicité. Le mouvement est traité avec le plus grand soin. La forme en est sévère.

Les lampes hydrostatiques, outre l'imperfection que nous avons signalée, présentent encore d'autres inconvéniens. On se plaint de la difficulté que l'on éprouve à les remplir, à les nettoyer et à les réparer. Des améliorations, depuis leur origine même, n'ont cessé d'être réclamées. Caron et Thilorier en ont fait à Paris. En voici de nouvelles qui se font en Belgique.

MM. Faber et Kerckx exposent des lampes hydrostatiques, à compression d'air, d'après un nouveau système dont ils sont inventeurs (1). Elles sont pourvues de deux régulateurs, l'un pour la cheminée et l'autre pour établir le niveau d'huile de manière à ce qu'il soit en rapport avec la température du lieu. La mèche brûle constamment à six ou huit millimètres d'élévation, laissant une partie non engagée entre celle qui fonctionne et le dessus du bec, ce qui doit empêcher celui-ci de s'encrasser. La

(1) Nous devons dire que tout ce qui dans ces lampes, concerne la partie de l'éclairage est fait par M. Kerckx. M. Faber n'est pas lampiste, il n'a fait que l'enveloppe en porcelaine d'une de ces lampes. Nous parlerons de M. Faber au chapitre de la céramique et là les éloges seront pour lui seul, comme ici pour M. Kerckx.

lampe est contenue dans un étui qui lui sert de pied et d'enveloppe, en conservant toujours intacte la propreté extérieure. Cet ouvrage, dont le prix n'est point élevé, honore MM. Faber et Kerckx. Ces industriels nous promettent d'approprier d'une manière économique leurs lampes aux besoins de toutes les conditions sociales ; ils auront alors un double mérite.

M. Xhoffer nous montre une lampe hydrostatique perfectionnée par lui. Cette lampe est munie d'un bec sinombre en cuivre ; toutes les parties du corps sont susceptibles d'être démontées, et par cela même d'être nettoyées avec la plus grande facilité. Le réservoir est mobile, comme dans les quinquets ordinaires. Un godet, qui n'est point inhérent au corps, reçoit l'huile qui s'extravase. Lorsqu'il s'agit de vider la partie inférieure, l'écoulement en est prompt, par suite de la facilité avec laquelle l'air s'introduit. Une robe qui est susceptible de plus ou moins d'élégance et de richesse recouvre l'appareil. Pour détacher cette robe, il suffit de tourner à droite ou à gauche la gorge supérieure qui se soulève d'elle-même. Cette lampe est d'une exécution très remarquable, et place M. Xhoffer au nombre des artistes les plus distingués.

Tout le monde connaît les lampes de M. Voyave ; tout le monde en a admiré l'ingénieuse confection qui toujours est un modèle de grace. Ses lampes à suspension et ses lampes de table sont ce que l'on peut voir de plus élégant.

Nous signalerons d'une manière distinguée les lampes en cuivre de M. Roland. C'est une industrie qui mérite d'être encouragée en Belgique. Avant cet industriel, nous étions, pour cet article, tributaires de la France, et nous pouvons aujourd'hui ne plus avoir recours à l'étranger. L'exhibition de M. Roland et celle de M. Van den Eynde nous offrent des produits très remarquables.

Les lanternes pour voitures de M. Ghellinck peuvent être bonnes, mais elles sont lourdes et dénuées de grace. Leur destination exigerait cependant un peu de cette dernière qualité, sans cela nous n'eussions pas articulé ce reproche.

Parmi les matières solides destinées à l'éclairage, nous remarquons à l'exposition des chandelles, des bougies ordinaires et diaphanes, enfin des cierges.

Les chandelles de bonne qualité se fabriquent plus spécialement l'hiver avec du suif de bœuf, de mouton, ou de bouc ; les

autres suifs sont trop mous. On y ajoute quelquefois du blanc de baleine ou de la cire, ce qui leur donne plus de consistance. La bonne qualité des chandelles consiste dans leur sécheresse, leur sonorité, leur blancheur. Celles qui sont vieilles sont moins susceptibles de couler, durent plus long-temps et jettent plus de lumière. Nous avons remarqué surtout celles de M. Antoine Sainte. Elles sont fort belles; peut-être y entre-t-il du blanc de baleine; elles ne sont cotées qu'à 1 15 le kil. C'est en ce genre ce que nous avons vu de mieux fait et de plus économique.

Plusieurs espèces de bougies figurent à l'exposition. Il faudrait pouvoir soumettre la matière à l'analyse pour en connaître au juste la composition. Ici nous n'examinerons pas si la stearine, la cire, les acides steariques, margariques, le blanc de baleine, ont été ou non combinés; nous en croirons les exposants sur parole, et nous prendrons leurs bougies pour ce qu'ils les donnent.

Les plus belles, selon nous, sont celles de MM. Mesnidot et Bosquain, et celles de M. Bauwens; elles se distinguent de toutes les autres par leur netteté, leur blancheur et leur son.

Les bougies diaphanes, mélange égal de cire blanche et de blanc de baleine, méritent une mention toute particulière. Celles que nous avons examinées nous ont paru égales aux bougies d'Angleterre et de France. Elles sont d'une parfaite limpidité. MM. Sirejacobs, Wauters et désiré Dalmotte se sont placés tous les trois à peu près à la même hauteur. Toutes fois nous donnons la préférence à l'exhibition de ce dernier. Les bougies blanches de M. Wauters sont très belles, mais ses bougies en couleur forment une étrange disparate.

Les échantillons de cire exposés par M. Deroubaix nous semblent être ce qu'il y a de mieux en ce genre; ils sont dans tous les cas excessivement remarquables. La blancheur ne laisse rien à désirer.

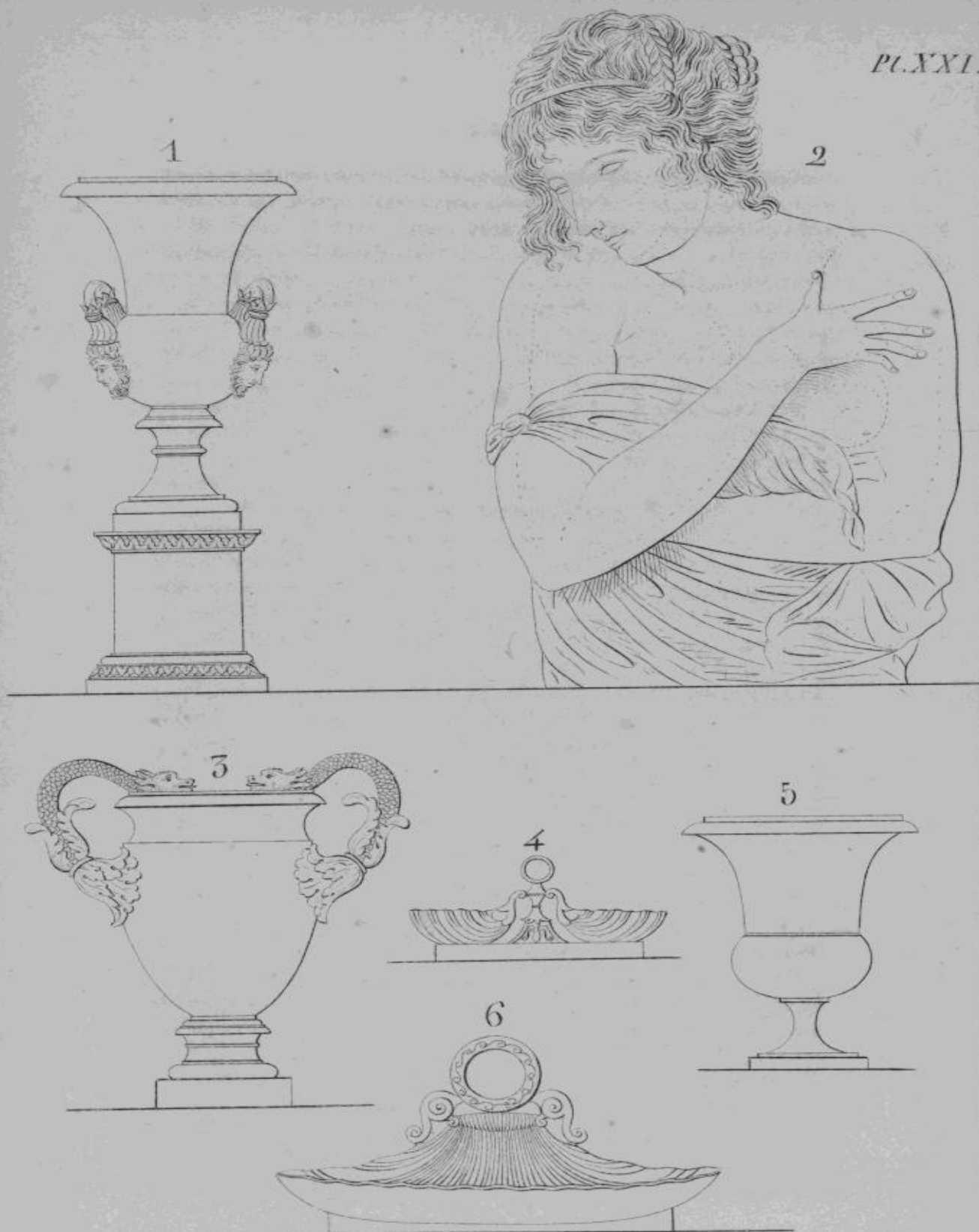
Les cierges de M. Kindt, offrent une difficulté vaincue, celle d'un cierge de douze kil., pétri et façonné à la main. Il est à regretter que la couleur n'en soit pas plus belle.

L'exhibition de M. Sirejacobs est préférable sous presque tous les rapports. La cire est plus blanche; les formes plus variées; l'exécution et le travail meilleurs.

Nous n'avons vu aucun procédé pour l'éclairage par le gaz, qui cependant est destiné à acquérir une bien grande extension.

Nous terminerons cet article, par un tableau comparatif des différents modes usités maintenant pour procurer la lumière. Il est dû à M. Péclet, homme qui a tant de connaissance en ce genre et en économie industrielle.

NATURE de L'ÉCLAIRAGE.	INTENSITÉ DE LA LUMIÈRE.	CONSUMMATION PAR HEURE.	PRIX	
			du kilogr.	de la lu- mière par heure.
Chandelle de 6.	10 66	8 51	1 40	1 2
— de 8.	8 74	7 51	1 40	1
Chandelle économique de 6. . .	7 50	7 42	2 40	1 7
Bougie de cire — de 5. . .	13 61	8 71	7 60	5 7
Bougie de blanc de baleine de 5.	14 40	8 92	7 60	5 8
Bougie d'acide stéarique de 5. .	14 30	9 35	6	5 5
Lampe mécanique	100 »	42	1 40	5 8
Lampe astrale, bec en ferblanc.	31 »	26 71	1 40	3 7
Lampe sinombre, à rés. annul.	85 »	43	1 40	6
Lampe sinombre, à rés. sup. . .	41	18	1 40	2 5
Id. id. à réserv. sup. avec bec.	90	43	1 40	6
Lampe Girard, perfectionnée. .	63 66	34 71	1 40	4 8
Lampe Thilorier, n° 1	107 66	51 143	1 40	7 1
— n° 2	80	36 61	1 40	5 1
— n° 3	75	31	1 40	4 4
— n° 4	45	17	1 40	2 4
Gaz de houille.	127	136 litres.		5
d'huile	127	38		5



1. Vase Médicis en porcelaine de M^r Windisch. — 2 la Surprise buste en biscuit, du même. — 3 Vase en porcelaine blanche forme étrusque de M^r Faber. — 4 Salière en porcelaine blanche de M^r P. L. — 5 Vase du même. — 6 Compotier du même.

CHAPITRE XXX.

CÉRAMIQUE.

POTERIES, FAYENCES, PORCELAINES, PIPES, PEINTURES SUR PORCELAINES. — Produits de MM. A. de Bousies, *de Nimy Maisières* (Hainaut); De Ryckere-Raymond, *de Courtrai*; Gubbels, *de Tegelen* (Limbourg); Krambruchers, id.; Rievers, id.; Gaelens, *de Bruges*; Pérès et Heuskens, *de Cureghem* (Brabant); Pierre-Jo'eph Boch, *de Sept-Fontaines* (Luxembourg); J. Stevens, *de Molenbeek-St.-Jean*; Ch.-J. Petit, *de Mons*; Faber, *de Bruxelles*; Windisch, id.; Panneel et Chappel, id.; Jacquet et Nedonchelle, id.; Winant et Lapiere, *d'Andenne*.

L'art céramique a fait depuis peu de temps de grands progrès en Belgique; il a suffi pour s'en convaincre de parcourir les salons de l'industrie, si d'ailleurs on avait gardé quelque souvenir

de ce qu'avait offert en ce genre l'exposition de 1830. Afin d'apprécier les perfectionnements dont cet art a été l'objet, il faut avant tout se faire une idée nette, de ce que l'on entend par *poterie*, et pour cela il est essentiel d'adopter une classification des produits si divers confondus sous cette commune dénomination. Nous choisirons en la modifiant légèrement, la classification de M. A. Brongniart, administrateur de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres. On oubliera l'aridité de cette introduction si l'on veut bien considérer qu'elle n'a pas seulement pour but de nous guider dans l'examen des poteries exhibées, mais encore de faciliter au consommateur le moyen de vérifier les qualités des objets qu'il achète, sans recourir à l'expérience coûteuse de l'usage, comme aussi de fixer les idées divergentes que les fabricans, les savans et les préposés des douanes se forment sur ces produits. Il faut savoir en effet que l'on est loin d'être d'accord à ce sujet, et que peu de personnes savent, par exemple, ce qu'il faut appeller *faïence*. (1)

M. A. Brongniart divise la poterie en sept classes, savoir : les *terres cuites*, la *poterie commune*, la *faïence commune*, la *faïence fine*, la *poterie de grès*, la *porcelaine dure*, la *porcelaine tendre*.

La première classe comprend les tuiles, briques, carreaux, fourneaux, réchauds, tuyaux de conduite, statues de jardins ou de poêles. Ces divers produits composés d'argile figuline, ou de marne peu travaillée (2), ont une grande importance, mais nous nous croyons dispensés d'entrer à leur sujet dans aucun détail, parce que nous les supposons connus de tout le monde.

La seconde classe se compose de la poterie proprement dite, la plus répandue et la plus grossière sous tous les rapports. Cette poterie se fabrique avec de l'argile *plastique*, dégraissée tantôt avec du sable, tantôt avec de la craie qu'on y mêle par le *marchage*. Dès que la pâte est devenue maniable, on lui donne la forme ronde, au tour à potier, ou bien on la façonne à la main, ou quelquefois au moyen de moules en plâtre. Les pièces ainsi préparées sont mises au four pour être cuites ou *biscuitées*. Pour rendre ensuite la poterie propre aux usages auxquels on la destine, car en cet état elle ne peut tenir l'eau, on la recouvre d'un

(1) Le mot *faïence* vient de Faënza, ville d'Italie, où a été fabriquée primitivement ce produit.

(2) Voir le dictionnaire technologique, article *Poterie*.

vernis plombifère et on la remet au four pour faire fondre le vernis qui suivant sa composition donne à la poterie un aspect jaune, vert ou brun.

Cette poterie est de toutes la moins chère. On s'en sert comme vaisselle dans la maison du pauvre, et elle est utile aux riches, pour les usages de la cuisine, en ce qu'elle va au feu. Mais sa pâte et son vernis n'offrent aucune solidité. Elle s'écaille ou se fendille aisément. Une fois le vernis entamé, les matières grasses pénètrent dans le corps de la poterie et ne tardent pas à y déposer une odeur fétide que rien ne peut faire disparaître. D'ailleurs le vernis par lui-même, est insalubre. Nous dirons ici, comme avis utile aux consommateurs, qu'ils doivent rejeter toute poterie dont le vernis se laisse entamer par le couteau.

La pâte de la *faïence commune* est faite d'argile qu'on mêle avec de la marne argileuse et calcaire et avec du sable marneux; elle diffère de la poterie commune en ce qu'elle est travaillée avec plus de soin. Les pièces se façonnent au tour à potier à la main (*ébauchage*) et au ciseau (*tournassage*), ou bien dans des moules de plâtre. La faïence en terre commune est toujours recouverte, au moins dans l'intérieur des pièces, d'un vernis non transparent, qui masque la couleur de la pâte et qu'on nomme émail. Ce vernis est stannifère et présente, suivant les matières qu'on y a mêlées, une couleur blanche, jaune, bleue, verte ou violette. On fabrique beaucoup de cette faïence en France, dans le pays de Luxembourg, à Bruxelles, à Delft. Ordinairement les assiettes coûtent plus cher que celles en faïence de terre de pipe; elles ont cela d'avantageux que leur émail est plus dur; mais d'un autre côté, elles sont plus massives et plus lourdes. D'ailleurs l'agrément de la couleur de cette faïence, du à son émail, est de peu de durée; car cet émail ne tarde pas à se fendiller ou à *tressaillir*. La pâte mise à découvert fait alors sur la pièce une tâche irrémédiable, et bientôt elle prend une mauvaise odeur. Plusieurs espèces de cette faïence ne souffrent pas non plus le feu.

M. Brongniart désigne sous le nom de *faïence fine* une poterie caractérisée par une pâte blanche, opaque, à texture fine, dense et sonore, recouverte d'un vernis de plomb et cristallisé, appelé couverte.

La pâte est essentiellement composée d'argile, vulgairement nommée terre de pipe, qu'on trouve dans peu de localités; on y

ajoute du silex broyé fin, et quelquefois de la craie. Quand elle a été bien préparée, bien battue, lavée et corroyée, on la façonne au tour par ébauchage et tournassage. Puis on la biscuite pour la recouvrir d'un vernis plombifère et l'enfourner de nouveau. Le cuisson ne lui fait pas prendre de couleur rouge au moins en général, lorsque la température ne dépasse pas une certaine limite, ce qui la distingue des pâtes de la faïence et de la poterie communes. La faïence fine, appelée aussi *porcelaine opaque*, est susceptible de recevoir des décorations très variées, en fond de couleur, lustre métallique, ornemens et peintures par voie d'impression.

Cette poterie a le défaut de ne pas supporter les changemens brusques de température, et d'avoir un vernis tendre qui se laisse aisément entamer par les instrumens tranchans, et qui tressaille souvent, surtout lorsqu'elle est fabriquée avec une économie mal entendue. Pour remédier à ce défaut grave, on a imaginé de recouvrir un biscuit, analogue par sa composition à celui de cette faïence, avec l'émail opaque, stannifère et très dur, de la faïence commune. C'est ce qu'on appelle terre de pipe. Mais la principale objection contre ce genre de faïence, c'est qu'elle est d'un prix trop voisin de celui de la porcelaine, pour qu'on lui donne la préférence sur celle-ci. On en fabrique actuellement dans presque tous les pays par différens procédés. Notre exposition prouve que la Belgique n'est pas restée en arrière dans cette fabrication.

On distingue la *poterie de grès* en poterie commune et en poterie fine. Les cruches d'eau minérale d'Allemagne sont en grès commun. L'enduit s'obtient généralement par des procédés aussi simples qu'économiques. On le forme, par exemple, en projetant du sel marin dans le four au moment où la cuisson se termine. Ce sel se volatilise et vient former un fondant à la surface des pièces cuites, où il se décompose, et laisse son alcali. La deuxième section des poteries de grès comprend les faïences fines en pâte jaune, grise, noire, etc., non vernies, ornées de figures en relief. Les Anglais et en particulier Wedgwood envoient de cette charmante poterie dans tous les pays. M. Utschneider, en France, l'imité avec beaucoup de bonheur. On ne fabrique pas encore de poterie de grès en Belgique, si nous sommes bien informés.

Nous arrivons enfin à la *porcelaine*. On en distingue de deux

sortes, la *porcelaine dure* ou *feldspathique* et la *porcelaine tendre* ou *non feldspathique*.

Ce qui distingue particulièrement la porcelaine de la faïence, c'est que contenant dans sa pâte même un alcali, la potasse, qui est un des éléments du feldspath, élément essentiel lui-même de la porcelaine, elle participe des corps vitreux. La translucidité de sa pâte tient à cette circonstance de sa composition; ses principales qualités en dérivent. Ce qui distingue la porcelaine tendre de la porcelaine dure, c'est que celle-ci contient une moins grande quantité d'alcali, et par conséquent, est moins vitreuse; elle a d'ailleurs pour enduit vitreux une couverte dure, qui ne fond qu'à une haute température et qui consiste en feldspath, tantôt seul, tantôt mêlé avec du gypse. La porcelaine tendre a un vernis vitreux, transparent, peu dur et plombifère.

La France a pour la fabrication de la porcelaine dure un avantage fondamental, celui de la matière première. Son kaolin de Limoges est plus pur qu'aucun autre. Cela n'empêche pas qu'on ne fabrique à Bruxelles et à Andennes de la porcelaine en tout point aussi belle et même plus blanche que celle de France, puisqu'on fait venir la terre de Limoges même, et que nos ouvriers ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'habileté. On fabrique encore de la même porcelaine en Saxe, à Berlin, à Vienne, à Munich, etc. L'argile qu'on emploie pour la fabrication de la porcelaine se trouve toujours dans les terrains qu'en géognosie, l'on appelle *primitifs*. L'argile des terrains secondaires ne donne jamais une porcelaine blanche. La pâte de la porcelaine dure exige plus de soin que celle d'aucune autre poterie. Les procédés de fabrication, l'ébauchage et le tournassage doivent être également plus soignés de tout point. Ce qui caractérise partout les porcelaines dures, c'est qu'on peut y appliquer les fonds de couleur qu'on appelle au *grand feu*. Les autres poteries ne présentent pas cette propriété au même degré. Ces couleurs sont le bleu de Cobalt, les verts de chrome, etc.; elles pénètrent dans la couverte ramollie et acquièrent par là un glacé des plus agréables à l'œil. Les autres couleurs qui ne peuvent sans altération supporter une température aussi élevée sont produites au *feu de moufle*.

La porcelaine tendre, qui se cuit à une température plus basse que la porcelaine dure, est faite en Belgique et en France avec de la terre prise à Tournay. Les Anglais fabriquent de la même

porcelaine en remplaçant une partie du sable fritté de Tournay par des os. Cette porcelaine est très estimée dans les établissements où se fait un grand mouvement de vaisselle, à cause de sa solidité et de sa grande résistance aux chocs. Son défaut est le peu de persistance de son émail qui s'use promptement. Elle est généralement épaisse et présente des filets bleus. La fabrication de la porcelaine tendre offrant beaucoup plus de difficultés que celle à kaolin, elle ne peut concourir sans protection avec la porcelaine dure de France. Il est à remarquer que ce produit tout à fait indigène ne figure pas à notre exposition.

Nous pouvons maintenant aborder en toute connaissance de cause l'examen des diverses poteries qui embellissent les salons de l'industrie.

M. A. de Bousies et compagnie de Nimy-Maisières (Hainaut), ont exposé des briques réfractaires, dont l'une est cassée pour en montrer l'intérieur et en faire apprécier la solidité. Ces briques rivalisent tant par leur qualité que par leur prix avec celles des Anglais qui sont si recherchées en Belgique pour les constructions pyrotechniques.

M. de Ryckère-Raimond de Courtrai soumet aussi à l'examen une brique réfractaire et en outre un carreau de tourraille.

M. Gubbels a exposé pour la première fois des tuiles qui dénotent une industrie assez avancée. La commune de Tegelen possède 8 fabriques de ce genre qui emploient 55 ouvriers, au salaire de fr. 1 50 à 2 fr. par jour; en outre 20 voitures au prix de 6 francs par jours sont constamment en mouvement pour le charriage de la terre glaise. On consomme 170,000 fagots par an d'une valeur de 7 fr. le cent, de plus 600 charretées de bois à 6 fr. chacune. Depuis la révolution on n'y fabrique que des tuiles bleues dites *tuiles d'Utrecht*, qui au prix de 22 fr. le cent, trouvent un bon débit à Liège. On en confectionne à peu près un million par an. Ces fabriques marchent bien, depuis que les fabricans d'Utrecht ne leur disputent plus le marché de Liège.

M. L. Gaelens de Bruges a exposé en poterie commune quatre cafetières et un marabout.

MM. Pérès et Heuskens, ont exhibé de beaux échantillons de leurs tuyaux en terre cuite, pour la conduite du gaz, pour l'eau des fontaines, les cheminées et les serres chaudes.

M. Krambruchers (Godefroi) a exposé une corbeille à fruits et une jatte à noix faites à la main et en terre glaise. Si la couleur

de ces deux objets était mieux soignée, ils auraient quelque valeur. Toutefois ils remplacent avantageusement ceux en plâtre qui ne résistent ni au feu ni à l'air.

M. Rievers a soumis à l'examen deux cafetières, une théière et un pot au lait, en terre glaise, cotés à un prix si minime, (55 fr. les 500 kil.) qu'on s'étonne qu'il soit possible que le fabricant puisse les confectionner avec bénéfice. *

L'industrie de la poterie, dans la commune de Tegelen, est en décadence, par suite de la fermeture des débouchés à travers la Hollande. Cette commune située sur la Meuse à une demi-lieue au-dessus de Venloo comptait en 1830, 20 fabriques de poterie dont les produits s'écoulaient facilement en Hollande, en Belgique, en France et en Espagne. Le capital engagé dans cette fabrication était de 150,000 fr. On employait 150 ouvriers au salaire de 200, 300, 400 à 600 fr. avec nourriture et logement. Pour le transport de la terre glaise qu'on extrait de la chaîne de montagne qui longe la commune à une demi-lieue, on employait 40 charrettes à 5 fr. par jour. On brûlait 400,000 fagots d'une valeur de 40,000 fr.; et pour le quart de la fabrication, on payait un tribut à l'étranger; car on a été obligé d'aller acheter en Prusse l'alquifoux nécessaire pour la formation du vernis. Ordinairement une quarantaine de bateaux de la capacité de 15, 20 à 30 last chacun étaient employés au transport de la marchandise, soit en Hollande, soit en Belgique, d'où une partie était envoyée par mer en France et en Espagne. On a vu même quelquefois, lorsque la Meuse était très profonde, venir jusqu'à Tegelen des *bricks* de mer, pour prendre directement leurs charges pour Rouen, Nantes, Bordeaux, le Havre, St-Sébastien, Cadix et d'autres ports de la France et de l'Espagne. Après l'arrêté du roi Guillaume, du 15 novembre 1830, qui interdit la communication avec les provinces insurgées, la plupart des fabricans furent obligés de fermer leurs ateliers, faute de débouchés. La Meuse, leur seule voie d'écoulement, fermée à Mook et à Maestricht, il n'y avait plus moyen de travailler, et des vingt fabriques déjà nommées, il n'en reste plus que quatre en activité. Pour rendre à la commune de Tegelen son ancienne prospérité, il faudrait que la navigation de la Meuse fut libre et sans entraves, pour tout pavillon, à travers la Hollande, ou que l'on découvrit promptement de nouveaux débouchés.

Nous arrivons à l'examen des faïences.

Les industriels qui ont exposé des faïences sont au nombre de trois, MM. J. P. Boch , A. de Bousies et J. Stevens. Les produits de ce dernier , composés d'articles courans, n'ont rien de remarquable, si ce n'est la modicité de leur prix. Quant à M. de Bousies, nous nous bornerons à dire qu'avec des produits semblables à ceux qu'il a exposés, mais inférieurs en qualité et supérieurs quant aux prix, il a déjà remporté des médailles à Gand et à Harlem. Il avait envoyé des articles du même genre, mais moins parfaits, à l'exposition de 1830.

Parmi les fabricats exposés par M. Boch , nous signalerons d'abord comme très remarquable un grand vase dans le goût chinois, enrichi d'un bel émail bleu. Nous appellerons ensuite l'attention sur les plaques d'inscription , avec des lettres blanches sur fond bleu , exposées par le même industriel. Ceci pourrait être fort utile à la ville de Bruxelles en particulier, si l'administration municipale se montrait soucieuse de faciliter aux étrangers le moyen de trouver les rues qu'ils cherchent. Ces plaques , en effet , nous semblent très propres à servir d'indicateurs. Dans la plupart de nos rues , les inscriptions manquent, ou sont illisibles ; il est plus que temps d'en mettre de nouvelles ; on ne saurait mieux faire que de s'entendre avec M. Boch pour cela. A Paris cet objet a été long-temps médité au sein du conseil municipal. On a recherché d'abord quelle était la couleur la plus convenable à donner aux inscriptions , et l'on s'est enfin convaincu que les lettres blanches sur fond bleu étaient ce qu'il y avait de mieux. L'on a ensuite consulté les hommes de science les plus compétens pour rechercher les moyens propres à rendre ces couleurs inaltérables à l'air et à l'humidité , et , après plusieurs essais , on s'est décidé à employer la pierre de lave tirée de Volvic , si nos souvenirs ne nous trompent point. Nous croyons que la faïence de M. Boch serait tout aussi inaltérable. Nous recommanderions, si notre avis était suivi , que les plaques fussent scellées dans le mur par de forts cloux , l'expérience ayant démontré que les autres modes d'application ne résistent pas à la gelée.

C'est M. Pierre Joseph Boch, père du fabricant dont nous nous occupons en ce moment , qui a introduit la fabrication de la faïence dans les Pays-Bas. Déjà en 1766 , sa fabrique de Sept-Fontaines portait le titre d'*Impériale et Royale*. Elle s'est toujours soutenue sans secours étrangers , tandis que la plupart des au-

tres fabricans de faïence de la Belgique ont puisé dans le million de l'industrie. M. Boch est le premier qui, sur le continent, ait cuit la faïence à la houille. Pour ses anciens produits ordinaires, la fabrique de Sept-Fontaines a reçu la médaille d'argent à Gand, ainsi qu'à Harlem. En 1830, elle a exposé des échantillons d'une faïence plus parfaite avec des gravures et du platine. Aujourd'hui M. Boch a doté le pays d'une nouvelle fabrication qu'il a importée de Prusse, et pour laquelle il a déjà obtenu la médaille d'or à l'exposition de Berlin. Nous voulons parler de la faïence fine, faïence en terre de pipe, demi-porcelaine ou porcelaine opaque, qui se fabrique seulement depuis peu sur le continent. Cette faïence joint à la blancheur de la porcelaine l'avantage d'être beaucoup plus légère. On peut y appliquer les plus fines gravures en toutes couleurs, et en faire les pièces les plus délicates, ce qui ne réussit pas toujours avec la porcelaine. M. Boch a fourni un service en blanc pour mieux faire apprécier la beauté de la pâte et de la couverte, et ensuite beaucoup d'objets imprimés en noir. On sait qu'il est très difficile de produire un beau noir solide sur la faïence. M. Boch en est venu à bout avec tant de succès qu'il serait difficile, selon nous, de trouver de plus belles impressions noires, tant pour la teinte que pour la finesse et la netteté. Ce qui donne à ces impressions un mérite particulier, c'est qu'elles se trouvent *sous* la couverte, comme celles des Anglais, tandis que les impressions qu'on fait ailleurs sont *sur* la couverte, et par conséquent ternes et sans éclat. Nous recommandons en outre à l'attention des connaisseurs les pièces en faïence de terre de pipe jaune, c'est-à-dire, dont la pâte est jaune et l'enduit incolore; ensuite la faïence blanche et la faïence en terre de pipe jaune, ornées de platine qui est employé ici comme on applique l'or sur la porcelaine. M. Boch sait donner à ce métal plus de blancheur et plus de brillant que les Anglais qui l'ont employé les premiers; il s'en sert aussi avec plus de goût. L'enduit de platine fait ressortir avec avantage la beauté du linge sur la table.

Parmi les produits en terre de pipe qui figurent dans les salons, nous devons une mention à deux tableaux exhibés par M. Ch. J. Petit, de Mons, et contenant des pipes de terre de différentes formes, grandeurs et qualités.

Ce produit n'est pas indifférent. La consommation des pipes est fort grande et M. Petit ne se plaint que d'une chose, c'est

d'être empêché par les tarifs élevés de nos voisins d'en fournir à l'étranger. Du reste ses pipes sont égales en bonté, si non supérieures à celles qui se fabriquent en Hollande. Elles ont autant de dureté et au moins autant de finesse que celles de Gouda. La terre propre à cette fabrication ne se trouve qu'à Andenne. C'est là qu'on va la chercher de Mons et de Gouda. Les pipes fabriquées dans ce dernier lieu, ne sauraient donc l'emporter quant à la matière première et quant à la main-d'œuvre, on peut voir par le tableau exposé par M. Petit, que cet industriel exécute avec une incontestable supériorité les modèles d'Allemagne, de Hollande et de fantaisie.

Passons maintenant aux porcelaines, proprement dites. Nous n'aurons à traiter que de la porcelaine dure, car, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, nos fabricans de porcelaine tendre n'ont rien exhibé. C'est à M. Faber de Bruxelles, que la Belgique est redevable de la fabrication de cet important produit. En vain avait-on tenté de l'introduire sous la protection du prince Charles de Lorraine; en vain plusieurs industriels avaient-ils dirigé depuis leurs efforts vers le même objet; à M. Faber seul appartient l'honneur d'avoir été assez persévérant et assez habile pour réussir. Auparavant on tirait de France toute la porcelaine dont on avait besoin, et l'on se bornait tout au plus, à y ajouter quelques décors. Aujourd'hui nous possédons quatre fabriques de ce genre dont deux à Andennes, celle de M. Servais qui n'a rien exposé et celle de M. Winant, et deux à Bruxelles, celle de M. Faber et celle de M. Windisch.

L'art de la fabrication de la porcelaine se divise en deux parties, celle de la fabrication proprement dite, et celle des décors. Nous examinerons d'abord les porcelaines blanches. M. Faber qui a déjà remporté la médaille d'or aux expositions de Harlem et de Gand, a soumis à l'examen différens objets, dont plusieurs ont déjà figuré aux expositions dernières, et qui méritent de notre part un juste tribut d'éloges, tant sous le rapport de la forme que sous celui de la blancheur et du glacé.

Nous citerons notamment une corbeille à fruits, dont le pied est d'un travail exquis et plein de goût, et deux grands vases, forme antique, avec anses formées par deux serpens dont la tête vient reposer sur les bords. Ce sont là des pièces capitales qui font honneur à M. Faber. Disons toutefois que ces deux vases présentent des inégalités sur la couverture, ce qui est un dé-

faut dont les produits de M. Windisch sont exempts. Ce défaut provient de la nature de la pâte et M. Faber a employé cette pâte à dessein, parce qu'elle est plus propre à fournir des pièces de grande dimension. Nous reviendrons tout à l'heure sur les porcelaines peintes de cet industriel, mais avant d'aller plus loin, nous croyons devoir dire que c'est lui-même qui peint ses porcelaines, et qui les fabrique chez lui, sur ses propres dessins.

M. Windisch n'expose que de la porcelaine blanche, sans autres ornemens que ceux de la pâte et de la forme, de sorte que nous n'aurons plus à revenir sur ses produits. La peinture s'en empare pour les décorer. Ils appartiennent, sans contredit, aux plus beaux, pour la blancheur, le glacé et le fini, qui se fabriquent en Belgique, et ils soutiennent, tant sous le rapport du prix, que sous ceux de la netteté et de la perfection, la comparaison avec les plus beaux fabricats qui nous arrivent de France. Nous croyons même que la porcelaine de M. Windisch est plus blanche que les autres porcelaines de notre exposition. Si nous nous trompions sur ce point, ce serait parce que les porcelaines sont trop éparpillées dans le palais, pour qu'il soit possible d'établir une comparaison exacte sur des nuances aussi faibles. Si M. Faber doit être proclamé l'introducteur de cette intéressante industrie en Belgique, on ne peut refuser à M. Windisch le mérite d'avoir imprimé une nouvelle activité à la peinture sur porcelaine, en ouvrant un large champ à la concurrence. On sait que M. Faber conservait ses porcelaines pour les décorer lui-même. C'est encore à M. Windisch que les marchands de Bruxelles et des provinces doivent l'avantage de pouvoir, dans le plus bref délai, satisfaire aux demandes qui leur sont faites. Auparavant ils étaient obligés ou de refuser la vente, ou d'écrire à Paris, ce qui absorbait beaucoup de temps, ou enfin d'encombrer leurs magasins de marchandises et de perdre par-là les intérêts de leurs capitaux. Les fabriques d'Andennes qui imitaient, à cette époque, la porcelaine de France, ne livraient que peu de marchandise.

M. Windisch dirigeait autrefois la fabrique de M. Faber; l'entreprise qu'il a formée pour son propre compte prouve que le talent peut suppléer très bien à l'avantage de posséder de grands capitaux, puisque, de simple ouvrier qu'il était, il est venu prendre une place distinguée parmi nos fabricans, et cela en trois années de temps. M. Windisch, dans une lettre qu'il nous a adressée,

émet une opinion que nous nous plaisons à reproduire, parce que c'est aussi la nôtre :

« J'ai, dit-il, dirigé et établi des fabriques tant en France qu'en » Allemagne; partout on est parvenu à trouver les matières propres » à la fabrication de la porcelaine. Cependant la Belgique est » obligée de faire venir des matières premières de France, ce » qui est excessivement coûteux. Si le gouvernement voulait au- » toriser le conseil des mines à faire des recherches, je ne doute » nullement qu'on ne réussit à découvrir ces matières ou au » moins d'aussi bonnes sur notre territoire. La porcelaine pour- » rait par là subir une grande diminution de prix et remplacer » les faïences et même les poteries communes qui nous viennent » encore en grande partie de l'étranger, notamment de l'Angle- » terre, et qui n'ont ni la beauté ni la solidité de la porcelaine. » Il n'existe, à ma connaissance, aucun pays qui n'ait ses matiè- » res premières propres à la fabrication de la porcelaine. Pour- » quoi la Belgique serait-elle privée de cet avantage? Je pense » qu'il serait utile d'organiser des recherches pour ce but dans » les provinces de Luxembourg et de Namur(1). Déjà, dans cette, » dernière province on a trouvé une terre de gazettes d'une qua- » lité supérieure à celles que j'aie encore employées. »

Rapprochons cette opinion de celle que M. Clément-Desormes, professeur au Conservatoire des arts et métiers à Paris, a mise en avant lors de l'enquête commerciale ouverte l'an dernier en France, au sujet des modifications à apporter au système des douanes, et dans laquelle ont été comprises les porcelaines et les faïences. Il s'agissait de la supériorité de la faïence anglaise sur celle de France, or, ce qui a été dit sur la faïence française, à propos des produits anglais analogues, s'applique à la porcelaine belge comparée à la porcelaine française. L'autorité de M. Clément est d'un grand poids dans la balance. Voici ce que dit ce savant professeur : « Je suis convaincu que nous pourrions fabriquer des terres de » pipe au même prix qu'en Angleterre. Si nous n'y sommes pas » arrivés déjà, c'est surtout parce que nous avons manqué d'hom- » mes assez hardis, assez intelligents pour étudier la fabrique an- » glaise dans tous ses détails et se l'approprier. »

(1) Nous avons dit plus haut que la terre à porcelaine ne se trouvait que dans les terrains primitifs. Or la province de Luxembourg est considérée par quelque savans comme une continuation du terrain primitif des Vosges.

Dans un travail lucide, qui a paru depuis peu, sur les produits de l'art céramique en Angleterre et sur le continent, et sur la manière dont il convient que le gouvernement belge encourage cette industrie, M. Boch combat l'accusation articulée par M. Clément, et dont les Belges peuvent prendre leur part aussi bien que les Français. Parmi les argumens dont M. Boch se sert pour appuyer ses assertions et dont la discussion nous entraînerait dans trop de détails, cet industriel s'efforce de démontrer que la France n'a pas toutes les matières premières aussi bonnes que l'Angleterre, pour fabriquer des faïences d'égale qualité, et il cite les argiles plastiques du Devonshire et de Montereau dont les premières contiennent 0,43 d'alumine, tandis que les autres n'en renferment que 0,27 et sont par conséquent moins ductiles et moins bonnes. Tout en concédant ce fait à notre compatriote, nous lui demanderons s'il ne croit pas à la possibilité de trouver sur notre sol une matière minérale qu'on puisse se procurer à bon compte et qui ait la propriété de corriger les défauts qu'il signale dans l'argile française? A Bruxelles par exemple, on pave les rues avec une pierre extrêmement riche en alumine et qui acquiert par la cuisson la blancheur de la porcelaine. Ne serait-il pas possible de tirer parti de cette pierre pour la fabrication de la faïence ou de la porcelaine, en la mêlant avec une argile maigre? Nous sommes d'autant plus disposés à le croire que M. Boch lui-même sait fort bien se passer des roches feldspathiques de Cornouailles auxquelles il substitue avec bonheur le phosphate de chaux dans la fabrication de la porcelaine opaque. Rien ne nous démontre l'impossibilité de trouver en Belgique tout ce qu'il faut pour fabriquer non-seulement toutes les faïences, mais encore la porcelaine, avec autant de succès que nous les faisons maintenant au moyen des matières provenant de l'étranger. Nous partageons donc entièrement l'opinion de M. Windisch, qu'il serait utile qu'on se livrât à quelques recherches à cet égard, et c'est avec plaisir que nous publions l'offre de ce fabricant, dans la lettre mentionnée plus haut, de contribuer autant qu'il est en son pouvoir à procurer cette source de prospérité à la Belgique en se chargeant de faire dans sa fabrique tous les essais nécessaires, sans aucune rétribution.

Après cette digression, qui ne nous a pas semblé sans utilité, reprenons l'examen des produits de l'industrie. Pour terminer

l'article sur la porcelaine non décorée, nous n'avons plus qu'à citer en dernière ligne les fabricats d'Andennes, parmi lesquels nous ne remarquons point d'objets de luxe, mais seulement des pièces de consommation journalière, telles que tasses, assiettes, etc.

La partie la plus difficile de l'art du fabricant de porcelaine, c'est la décoration. Nous ne dirons que peu de mots sur les peintures de M. Faber; cet artiste est trop bien apprécié en Belgique, pour qu'il soit besoin de prôner longuement ses productions. Les pièces qu'il a envoyées à l'exposition ne servent qu'à faire voir qu'il a conservé jusqu'ici le sceptre de l'art si difficile de la peinture sur porcelaine, et que l'étranger aurait de la peine à lui opposer quelque chose de plus beau et de plus parfait (1). Ses petits tableaux font l'admiration de tous les connaisseurs. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de son talent, c'est d'apprendre au public qu'un amateur éclairé a retiré du service 18 assiettes de dessert, pour les faire encadrer et figurer dans son cabinet.

Nous serons moins sobres d'éloges et de détails à propos des produits exhibés par MM. Panneel et Chappel, dont l'établissement ne date que de 1832. Ces artistes ont embelli le salon d'un grand nombre d'objets, entre lesquels nous signalerons deux vases Médicis à camées, deux vases forme étrusque à couronnes de fleurs, deux vases chinois d'une élégance et d'un goût particuliers, un tête à tête avec figures, sujet galant; un autre tête à tête décoré en vert, orné de fleurs et d'or en relief, dans un goût nouveau plein de délicatesse; une très belle pendule à la Pompadour, plusieurs services à thé et à café; plusieurs vases de formes différentes, remarquables par le bon choix des décors; un petit tableau d'un très beau fini représentant la naissance de Bacchus; un tableau plus grand représentant Louis XIV et M^{me} de La Vallière, dont les têtes sont pleines d'expression; enfin un portrait dont nous connaissons l'original et qui est d'une ressemblance frappante. Toutes ces peintures sont rigoureuses de ton, les sujets sont en général bien choisis et la décoration en est aussi belle que riche. Ce qui nous semble admirable dans ce genre de peinture, c'est la vigueur et l'harmonie des

(1) La manufacture de Sèvres étant placée au dessus de toute concurrence, il ne peut être question ici de rien comparer à ses produits.

couleurs, qualités qui se font remarquer au plus haut degré dans le tableau peint d'après Gérard-Dow. Cette production peut être mise en parallèle avec tout ce qu'on a fait de mieux en peinture sur porcelaine.

Quant aux prix des objets qui sortent des ateliers de MM. Pannetel et Chappel, ils nous paraissent extrêmement modérés, quand nous considérons à combien de chances de non réussite se trouvent exposées ces sortes de peintures, qui doivent passer plusieurs fois au feu pour acquérir leurs tons.

MM. Jacquet et Nedonchelle figurent dignement à côté des précédents. Ils ont exposé plusieurs urnes de grandeur moyenne avec des peintures et des dorures très remarquables. Nous citerons celles où sont représentés l'hôtel-de-ville de Louvain, l'église de Sainte-Gudule, et surtout celle du palais de la Nation. Plusieurs services à thé et à café, de ces industriels, donnent une idée très-avantageuse de leur habileté.

Nous terminerons cette revue en conseillant aux consommateurs de donner la préférence aux objets d'un usage journalier qui se fabriquent en Belgique à ceux qui viennent de l'étranger. Car il est de fait que les dorures que l'on applique chez nous sur la porcelaine, l'emportent de beaucoup pour leur solidité, sur les peintures analogues des porcelaines étrangères. Cette observation s'applique surtout aux dorures à bon marché, qui nous viennent de France et qui n'ont aucune consistance. C'est au point que si l'on ne prenait la précaution de les envelopper de papier végétal, elles s'useraient dans le transport de Paris ici.

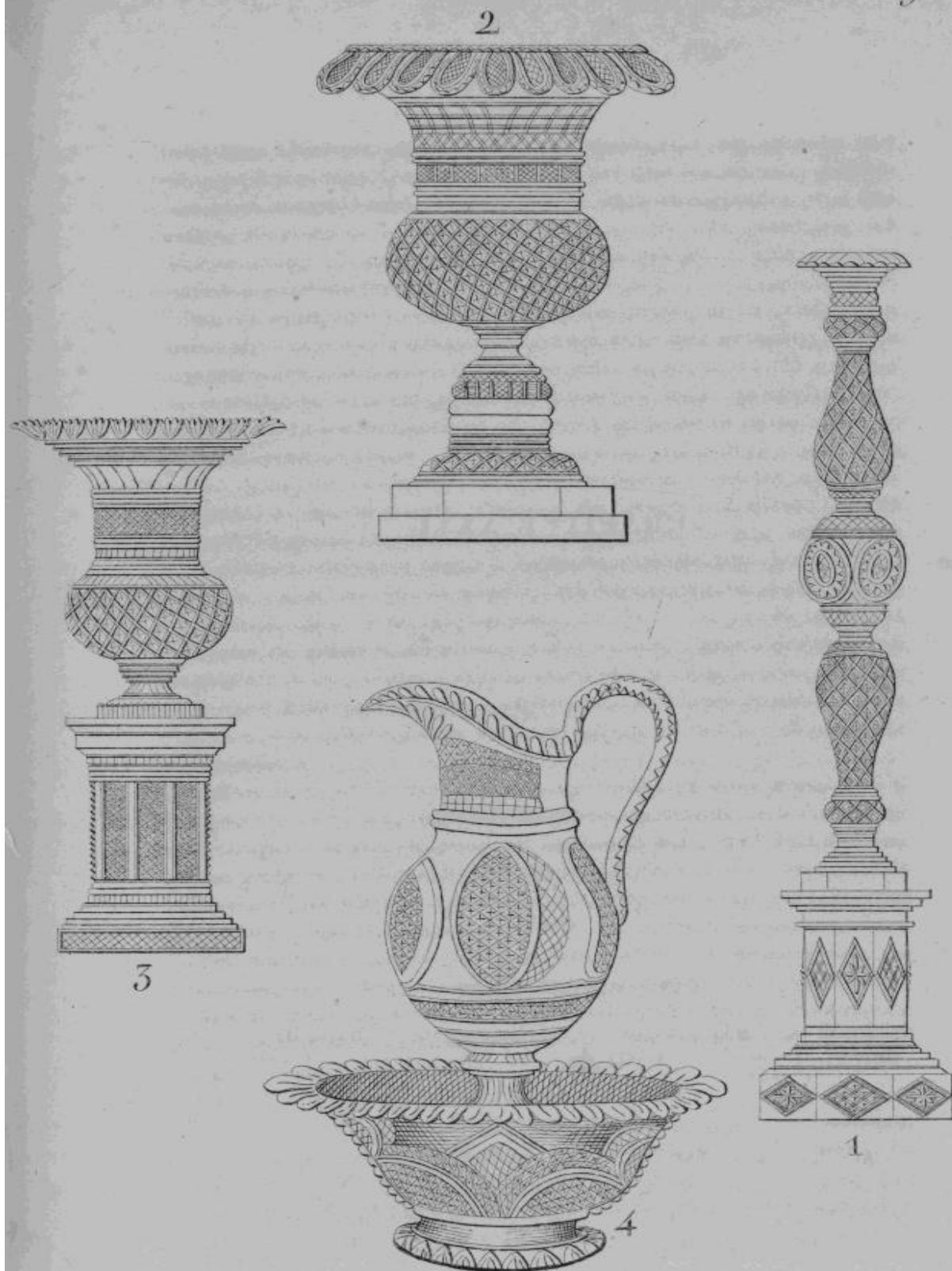
Si nous voulions prolonger nos observations sur ce sujet, nous aurions à jeter un coup-d'œil sur l'avenir de l'art céramique en Belgique et sur les questions de tarif soulevées à ce sujet. Mais le cadre de notre travail ne nous permet pas d'entrer en ce moment dans ces considérations. Nous pourrions y revenir plus tard.

CHAPITRE XXXI.

VERRES ET CRISTAUX.

Produits de MM. Houtard-Cossée, de *Haine-St.-Pierre* (Hainaut); Kemlin, du *Val-St.-Lambert* (Liège); Zoude et C^e, à *Namur*; Leroy-Herrier, de *Tournay*; Cappellemans, de *Bruxelles*; Vogley, *idem*; Palme, *idem*.

L'art de la verrerie est, sans contredit, celui qui a exercé l'influence la plus heureuse sur les progrès de la raison humaine. C'est par son secours que l'astronomie est parvenue à une perfection étonnante, et à des résultats qui confondent l'imagina-



Candelabre en cristal taillé de M^r Homlin au Val S. Lambert.
Vase en cristal taillé du même. - 3 Vase en cristal taillé de
M^r Cappellemans. - 4 Aiguière en cristal taillé du même.

tion, que l'histoire naturelle a pu découvrir un monde qui échappe à nos sens. C'est encore à cet art que les sciences physiques et chimiques sont redevables de leurs théories les plus fécondes. L'art de la verrerie n'est pas moins important par les besoins matériels auxquels ses produits satisfont, que par ses procédés aussi intéressans qu'instructifs.

Dans le compte que nous rendons des produits de l'industrie, nous croyons devoir placer le verre à côté des poteries; car de la terre cuite à la porcelaine, et de celle-ci au verre, le passage est insensible. Dans la terre cuite l'argile n'est qu'agglutinée; les poteries et les faïences ne diffèrent de la terre cuite que par leur couverte qui est vitreuse. Nous avons dit que la porcelaine se distingue de la faïence et des poteries par sa pâte qui renferme un alcali, la potasse, capable de former une masse fusible avec la silice de l'argile. Dans la porcelaine l'argile est réunie par la fusion de cette masse à laquelle elle doit sa demi-transparence, de même que le papier imbibé de cire fondue devient translucide par le refroidissement. Le verre est principalement composé de silice et de potasse ou de soude. Cette combinaison est fusible à une température élevée, et solide à la température ordinaire. Elle jouit d'une transparence complète lorsque les matières qui la composent sont pures. De plus elle est cassante et éclatante.

L'invention du verre remonte aux temps les plus reculés. S'il faut en croire Pline, elle est due à des marchands de soude phéniciens qui, ayant pris terre sur les bords du fleuve Bélus, voulurent préparer leurs alimens sur le rivage. Faute de mieux, ils se servirent de quelques blocs de soude pour supporter le vase qui contenait les alimens, et pendant leur cuisson ces blocs se fondirent et transformèrent en verre le sable des bords du fleuve. Ce qui n'est pas douteux, c'est que le verre a été connu des Phéniciens qui, pendant long-temps, en ont pour ainsi dire conservé le monopole. D'après Pline et Strabon, les verreries de Sidon et celles d'Alexandrie produisaient des ouvrages très perfectionnés, car déjà on taillait, on gravait, on dorait le verre. Chez les Romains on fabriquait même des vitres par des procédés de soufflage. Il paraît que l'art de la verrerie était connu en France dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Toujours est-il certain que les fabriques de verre furent introduites de France en Angleterre, en 674.

Les principaux produits que l'art de la verrerie présente à l'exposition sont les verres à vitre blancs et communs et les cristaux. Il y a deux espèces de verre à vitre, le verre commun et le verre blanc. Le verre à vitre commun est vert et s'emploie aussi pour faire des bouteilles. Sa couleur est due à l'oxide de fer. Il est composé de silice, d'alumine, de protoxide de fer, de chaux, de magnésie, de potasse ou de soude. Le verre à vitre blanc est composé des mêmes principes que le verre à glaces que nous sommes encore obligés d'aller chercher à l'étranger. Il n'y a de différence que dans les proportions. Ce verre contient de la silice, de la soude et de la chaux. On le fabrique en faisant fondre ensemble de la silice, de la craie, du carbonate de soude et des rognures de verre. Il contient ordinairement 2 à 4 pour cent d'alumine provenant des creusets ou du sable employé. Au lieu du carbonate de soude, on se sert fréquemment du sulfate de potasse, mais alors il faut ajouter du charbon au mélange.

Aussitôt que les matières qui doivent former le verre commencent à réagir les unes sur les autres, il s'opère avec effervescence un dégagement d'acide carbonique et d'autres gaz qu'on favorise en élevant la température plus haut qu'il n'est besoin pour le travail du verre. Sans cette précaution, ou, lorsqu'on l'a employée, si l'on n'a pas ajouté assez de matière fusible au mélange, le verre présente des *bulles*, qui attestent qu'on ne lui a pas donné assez de fluidité. Il offrirait des *stries*, si le mélange des matières n'avait pas été rendu intime, comme cela s'observe en versant doucement de l'acide sulfurique dans un verre d'eau. D'autres défauts peuvent encore résulter de la manière dont l'opération est conduite dans ce moment. C'est ainsi que le sable non dissous et le sel non vitrifiés apparaissent dans le verre, le premier sous la forme de *nœuds* et le second sous celle de *flocons* blancs, non translucides. Les matières qui se détachent du creuset ou des parois du four pendant que l'ouvrier brasse le mélange, produisent ce qu'on désigne sous le nom de *pierres*. Les *larmes* qui rendent le verre incapable de supporter les vicissitudes du froid et du chaud, résultent de gouttes d'argile vitrifiée qui tombent des parois du four. Enfin les *fil*s ou *filandres* proviennent de la vitrification de l'argile. Ils sont verts et rendent le verre cassant.

Dès que le verre est suffisamment affiné et écrémé, on laisse tomber la température jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance né-

cessaire pour le travail. La façonnerie du verre repose sur ce qu'à un certain degré de ramollissement qui dépend de la température, il est possible de l'étendre en lames les plus minces et de le tirer en fils les plus déliés, de le couper comme du cuir et de le souffler sans qu'il se rompe, se déchire ou éclate. Nous dirons un mot sur la manière de préparer les carreaux de vitre, ce qui permettra de se figurer avec facilité comment il faut s'y prendre pour façonner d'autres objets.

Aussitôt que l'ouvrier voit que les matières contenues dans le creuset de fusion et soumises dans le four à une haute température, présentent les caractères requis, il en prend, ou, en termes d'art, il en *cueille* dans le creuset une petite quantité, au moyen d'une *canne* creuse, en fer, terminée en boule. Pour confectionner de grands vases, il est obligé de cueillir plusieurs fois en faisant tourner chaque fois le verre qui s'est rassemblé au bout de la canne. Quand le bout de l'instrument se trouve garni d'une suffisante quantité de verre, il présente ce bout à un grand ouvreau pour le ramollir. Cela fait, il retire la canne du feu, et, en la faisant tourner rapidement sur son axe, il la tient verticalement, le bout garni tourné vers le haut, et il y souffle avec force, de manière à former un sphéroïde aplati. L'extension de la masse de verre dépendant de la quantité d'air que les poumons de l'homme peuvent fournir, ainsi que de la rapidité qu'il apporte dans cette action, il y a une limite assez rapprochée aux dimensions qu'il est possible de donner par ce procédé au sphéroïde en question et aux carreaux qu'on en forme. Aujourd'hui on produit des boules de dimensions extraordinaires, en substituant à l'action des poumons de l'homme, celle d'une espèce de fort soufflet qui s'adapte à la canne.

Il faut que le verre qu'on veut façonner en boule soit suffisamment et uniformément échauffé, sans quoi la boule présenterait des aspérités connues sous le nom de *cordes*. Dès que la boule qui s'étend latéralement a acquis un diamètre transversal convenablement grand, l'ouvrier retourne sur-le-champ la canne de manière que le verre occupe maintenant la partie inférieure, et il lui fait décrire, en allant et venant, le mouvement d'un battant de cloche. Par ce moyen, le globe s'allonge en poire. Le souffleur le reporte à l'ouvreau sans discontinuer de le maintenir en rotation autour de l'axe de la canne, le retire et l'agite de nouveau avec force, afin de lui donner l'allongement requis.

Lorsque la dimension voulue est atteinte, un aide applique un fer froid à l'extrémité inférieure de la cloche et détache la calotte sphérique qui la termine. L'ouvrier présente l'extrémité découpée au four, et, en l'agitant une dernière fois, la cloche se transforme en cylindre. On coupe alors le cylindre du côté qui tenait à la canne de manière à obtenir un manchon de grandeur convenable, puis par l'application d'une règle en fer sur le cylindre et parallèlement à son axe on ouvre le cylindre pour le développer en surface plane sur une aire suffisamment échauffée. L'étendage achevé, on porte le carreau dans un four à recuire.

Au moyen des détails dans lesquels nous sommes entrés à propos des carreaux de vitre, on peut au moins se former une idée de la manière dont on façonne tous les objets en verre de forme ronde qui figurent à l'exposition. Quant aux formes oblongues et parallélogrammiques de plusieurs objets que l'on a pu remarquer dans les salons, elles leur sont données dans des moules où l'ouvrier plonge le globe de verre et le développe contre les parois du moule par son souffle.

Autrefois on fabriquait les carreaux de vitre par un procédé différent de celui qui vient d'être décrit mais sur lequel nous ne nous arrêterons pas, puisqu'il a été partout abandonné, excepté en Angleterre. Nous nous bornerons à observer que les carreaux de vitre préparés d'après l'ancienne méthode ont plus d'éclat que ceux pour lesquels on a employé le procédé actuel. La raison en est que, dans l'ancienne méthode, on n'est pas obligé de chauffer si souvent le verre que dans la nouvelle. Une calcification trop prolongée ou trop souvent répétée, fait en effet perdre au verre une certaine quantité de potasse ou de soude et y produit un commencement de *dévitrication*. L'altération que certains verres éprouvent à l'air, tient à une cause semblable. S'ils renferment une trop grande quantité d'alcali, l'air humide l'absorbe peu à peu, et le verre ne tarde pas à perdre par là sa transparence et à s'iriser comme on a souvent l'occasion de l'observer sur les carreaux des vieilles étables.

Nous venons de dire qu'il faut porter le verre façonné dans un four à recuire, c'est-à-dire, dans un endroit où il puisse passer insensiblement du rouge à la température ordinaire de l'air. Si on le laissait refroidir brusquement, il se contracterait à la surface en tenant emprisonnée toute la partie intérieure dont les molécules, encore liquides, seraient obligées de se

mouler sur l'enveloppe extérieure et de conserver par conséquent leur écartement primitif. Il en résulterait une disposition forcée des molécules, une espèce de ressort tendu qu'un ébranlement plus ou moins fort, occasioné par un changement de température, ou par l'attaque du diamant, peut rompre tout à coup au point que le verre se brise en éclats. C'est ce dont on peut faire l'expérience décisive, en laissant tomber des gouttes de verre fondu ou ramolli dans de l'eau froide. Les gouttes ainsi tombées dans l'eau, forment ce qu'on appelle des *larmes bataviques*, et si l'on vient à en casser les pointes, elles éclatent dans la main avec pétilllement et se réduisent en une poudre impalpable. Les verres non recuits ou mal recuits, présentent sur une moindre échelle le même phénomène que les larmes bataviques.

On peut corriger en quelque sorte ces défauts du verre et le rendre ainsi moins cassant en le plongeant dans de l'eau à 100° et l'y laissant refroidir lentement. C'est ce qu'on fait pour les verres à quinquet trop aigres.

Il existe en Belgique un très grand nombre de verreries plus ou moins importantes, parmi lesquelles il n'y en a, à proprement parler, qu'une seule qui ait montré de ses produits, c'est celle de Mariemont, dirigé par M. Houtard-Cossée, de Haine-St Pierre (Hainaut.) Cependant le chiffre des exposans s'élève à deux, si, comme nous le faisons et comme il est permis de le faire, on range parmi les verres blancs les demi-cristaux exposés par M. Kemlin, administrateur de la société du Val-Saint-Lambert (Liège).

Il est à regretter qu'une industrie aussi intéressante n'ait fourni que si peu à l'exposition; car il n'y a pas de doute que parmi les fabriques nombreuses que compte la Belgique, il n'y en ait dont les produits eussent fixé l'attention du public et que la comparaison n'eût été des plus avantageuses pour l'art de la verrerie. Les quatre carreaux exposés par M. Houtard-Cossée, sont l'un en verre commun et les autres en verre blanc. Ceux ci sont de différentes dimensions. Le carreau en verre commun a 23 pouces de France de hauteur et 19 de largeur. Le premier des carreaux en verre blanc a 29 pouces de hauteur et 21 de largeur; il est à triple épaisseur. Le second, à double épaisseur, a 34 pouces de haut sur 26 de large, et le troisième, de simple épaisseur, est long de 42 pouces et large de 32.

Deux cloches cylindriques de verre blanc, soumises à l'examen par le même fabricant, ont 40 pouces de France de hauteur et 14 pouces de diamètre; deux autres cloches oblongues de la même matière ont chacune une hauteur de 26 pouces, un petit diamètre de 8 1/2 pouces, et un grand diamètre de 21 pouces.

Tous ces objets sont dépourvus de stries, de fils, de larmes, de cordes, de bulles, de nœuds et de pierres, c'est-à-dire, qu'ils paraissent être sans défaut.

M. Houtard-Cossée a en outre exhibé deux pannes, l'une en verre commun et l'autre en verre blanc, que nous trouvons de même à l'abri de tout reproche. Ajoutons encore que les cloches cylindriques et oblongues dont il vient d'être question réunissent à leurs grandes dimensions toute l'élégance si haut prisee dans la forme des produits analogues qui nous arrivent encore de l'étranger, notamment de la France. Les produits de la fabrique de Mariemont, cotés à des prix aussi avantageux que possible, prouvent qu'il y aurait duperie à nous d'aller dorénavant acheter ces articles ailleurs qu'en Belgique.

Ce serait ici le lieu de traiter du verre à glaces, si cet article de consommation journalière se fabriquait en Belgique. Nous nous bornerons à observer qu'il nous paraît surprenant que, dans un pays dont les verreries sont si perfectionnées et dont les cristalleries, comme nous le dirons dans une autre occasion, luttent non sans succès avec l'étranger, il n'y ait pas une seule fabrique de glaces.

MM. Zoude, de Namur, et Kemlin, déjà nommé, fabriquent une espèce de verre blanc qu'ils désignent sous le nom de demi-cristal, parce qu'ils utilisent dans cette fabrication le calcin ou les rognures provenant de leurs cristalleries. Ces matières n'entrant que comme partie accidentelle dans la composition de ce verre, nous la rangeons dans la même catégorie que les verres blancs.

La gobeleterie commune fabriquée par MM. Zoude et comp., a valu aux propriétaires deux médailles d'argent, l'une à Gand en 1820, l'autre à Tournay en 1824, et cette distinction a été maintenue, par un rappel, à l'exposition de Harlem, en 1825.

M. Kemlin est le seul qui ait exhibé des produits de ce genre à l'exposition actuelle; il les montre comme objets d'un bas prix. On remarque parmi ces produits des paravents ou garde-vues, dont on se sert dans les Indes pour abriter contre le vent les

lumières qu'on est obligé d'entretenir en plein air. Autrefois les Anglais possédaient seuls le commerce de ces articles.

Parmi les globes pour les lampes, les garde-vues, etc., qui sont mats ou dépolis, et dont nous voyons figurer différens beaux échantillons à l'exposition, plusieurs sont en demi-cristal, de la fabrique de M. Kemlin. On conçoit comment le dépolissage extérieur peut se faire; mais celui qu'on remarque sur la surface intérieure s'exécute par un procédé différent. On met dans ce cas, du sable d'un grain égal, dans le globe qu'il s'agit de dépolir. On dispose un certain nombre de ces globes dans un tambour auquel on donne un mouvement de rotation, et par ce moyen la surface intérieure de tous les globes se trouve promptement usée et très rapidement dépolie.

Deux fabricans ont exposé des verres mats : ce sont MM. P. Vogley de Bruxelles et J. Leroy-Herrier de Tournay. Le mat de ce dernier industriel est le plus agréable à l'œil. Aussi sait-on qu'il est breveté pour cet article. Peut-être que la nature du verre entre pour quelque chose dans la beauté du mat. Il nous a été impossible de nous en convaincre par l'inspection du verre de M. Leroy, attendu que le mat en cache l'intérieur. Quant aux objets dépolis provenant des ateliers de M. Vogley, quelques-uns sont en cristal fabriqué au Val-St-Lambert comme le demi-cristal employé par le même artiste.

Le cristal a été découvert par les Anglais. Le hasard a contribué à cette découverte, en ce que l'emploi de la houille ayant obligé les fabricans anglais à opérer la fusion des matières vitrifiables dans des vaisseaux couverts, et la température des fournaux ne pouvant plus dès lors pénétrer d'une manière égale dans toutes les parties de la masse, ces fabricans furent naturellement conduits à varier la composition du mélange à vitrifier. Ils finirent par arriver à celle qui constitue le cristal. La principale différence qu'il y a entre le cristal et le verre ordinaire consiste en ce que le mélange du premier contient plus du tiers de minium ou deutoxide de plomb, tandis que le second n'en contient pas du tout. Le plomb rend le cristal plus pesant que le verre ordinaire et lui donne un ton et une apparence tout autre. Le cristal est susceptible d'être taillé; le verre ne supporte pas cette opération. Dans la fabrication du verre il est permis de substituer la soude à la potasse lorsqu'on obtient la première substance à meilleur compte. La soude donnerait au

cristal une teinte verte irrémédiable et bien plus forte que celle qu'on remarque dans les glaces épaisses que l'on rejette à cause de cette couleur. Le pouvoir réfringent du cristal est plus considérable que celui du verre. Préparé dans des proportions convenables, il constitue le *flint-glas* à l'aide duquel on achromatise le *chrown-glas*, espèce de verre blanc employé pour les instrumens d'optique.

Dans le principe le cristal n'a été façonné qu'au moyen du soufflage ordinaire. Ensuite on imagina de le souffler dans des moules à l'aide d'un soufflet à piston. Enfin, on appliqua au cristal le moulage des métaux, en exerçant une forte pression sur le noyau intérieur, à l'aide d'une vis ou d'un levier. Ce procédé est tellement parfait par la fidélité avec laquelle il permet de reproduire les formes les plus délicates, qu'il concourt avantageusement avec la taille pour certains ornemens. Aussi cette découverte a-t-elle forcé l'art du lapidaire de se perfectionner beaucoup, pour pouvoir livrer à bas prix maint objet qui n'était autrefois qu'à la portée du riche et à créer même des formes inimitables pour le moulage.

La Belgique possède deux fabriques de cristaux, celle de MM. Zoude et comp., à Namur, et celle de M. Kemlin, près de Liège. L'une et l'autre produisent des cristaux par le moulage et en taillent d'autres obtenus par le soufflage. En outre, plusieurs fabricans s'emparent des produits bruts de la fabrique de M. Kemlin pour les tailler. C'est ainsi que la ville de Bruxelles compte seule plus de deux cents lapidaires occupés à orner les cristaux bruts par les procédés de la taille.

Les pièces exhibées par MM. Zoude et comp. ne sont pas en général à l'abri de tout reproche sous le rapport de la perfection du verre et du coulage des matières. Nous en verrons tout-à-l'heure le motif.

Quant aux fabricats de M. Kemlin, ses gobelets, ses carafes, ses verres, etc., possèdent les qualités qui attestent un art très avancé. Ils sont d'un blanc pur, exempts de globules d'air, parfaitement transparens, et rendent un son tout à fait métallique.

Ses produits moulés approchent, par leur éclat et la pureté de leurs formes, du fini des arêtes et de la perfection qu'on atteint par les procédés les plus délicats de la taille.

Quelque nets que soient les reliefs et les incrustations fournis par le moulage, on distingue facilement les vases moulés, par

leurs arêtes mousses, de ceux qu'on obtient au moyen de la taille. Quoique l'opération de la taille se divise en quatre époques différentes, elle s'exécute néanmoins avec une rapidité vraiment admirable. On ébauche la pièce avec une meule de fer et du sable; on l'adoucit ensuite avec une meule de grès qui fait déjà évanouir le grain grossier provenant de l'opération précédente; on polit la surface avec une meule en bois et de la pierre ponce, et pour finir, on la frotte avec une brosse raide et de la potée d'étain.

La fabrication et la taille du cristal ont été introduites dans la verrerie de Namur en avril 1832, de sorte que la fabrique de MM. Zoude et compagnie doit être considérée, comme sortant à peine de son berceau. Cependant la recherche et les demandes abondantes de ses produits sont telles qu'il a été impossible à MM. Zoude, qui jusqu'à ce jour n'ont eu qu'un seul four en activité, de faire confectionner des pièces exprès pour l'exposition de cette année; celles qu'ils ont envoyées pour y figurer ont été prises parmi le petit nombre de celles que renferment leurs magasins.

Nous avons dit précédemment que MM. Zoude et C^e n'ont pas envoyé des échantillons de leur demi-cristal et de leur gobelèterie commune, qu'ils n'ont jamais cessé de fabriquer, quoiqu'ils n'eussent pas exhibé en 1830. Le même motif qui a empêché ces messieurs de montrer des pièces en tout point remarquables, par l'élégance et la pureté des formes, ainsi que par la pureté de la matière et le fini du travail, quoique plusieurs de leurs pièces méritent d'être mentionnées honorablement, le même motif, disons-nous, a causé la lacune que nous avons eu le regret de remarquer dans les produits des verreries. Il paraît, du reste, que MM. Zoude et C^e luttent avec avantage contre la riche cristallerie du Val-St.-Lambert, et ce qui le prouve, c'est qu'ils travaillent à donner une extension nouvelle à leur fabrique, qui, située dans l'intérieur d'une ville populeuse, a à supporter, outre le prix élevé de la main-d'œuvre, des frais d'octroi et d'autres charges inconnues au Val-St.-Lambert.

L'exposition offre une admirable collection de cristaux taillés dans les ateliers de M. Kemlin, dont les cristaux unis et moulés sont déjà d'une si grande supériorité. Tous ces cristaux peuvent être mis en parallèle avec les produits les plus beaux et les plus gracieux qui se fabriquent tant en France qu'en Angleterre. Il n'est personne qui n'ait admiré, en visitant l'exposition, ces can-

delabres et ce vase Médicis, de proportions colossales, placés à l'extrémité de la 5^e salle. Certes, ce sont-là des produits d'un très grand mérite, quoique ces pièces se démontent et soient formées de quatre ou cinq parties; mais, à notre avis, le boll à punch et surtout le plateau sur lequel il repose, l'emportent de beaucoup sur tout le reste. Cette dernière pièce, qui a bien deux pieds de diamètre, était d'une exécution extrêmement difficile et, sans doute, on en a gâté plus d'une avant de réussir à produire celle-ci.

La maison Cappellemans se livre exclusivement à la taille des cristaux, et dans cette partie elle n'a point de rival. C'est à elle que nous devons l'introduction de la taille riche en Belgique. M. G. Cappellemans, prédécesseur de M. J. B. Cappellemans, voulant doter le pays de cette industrie et l'affranchir par là du tribut qu'il payait à l'étranger, fit venir d'Angleterre les meilleurs ouvriers qu'il put trouver et monta, en 1816, un atelier où il n'admit que de jeunes orphelins belges, qui furent hébergés, nourris et instruits dans cet établissement. Les élèves en s'exerçant à la taille des cristaux, dans l'âge où l'homme est susceptible de toute perfection, et sous des maîtres aussi habiles, devinrent en peu de temps d'excellens ouvriers.

MM. Cappellemans ont envoyé un si grand nombre de pièces à l'exposition qu'elles n'ont pu figurer qu'en partie dans le catalogue. Mais tout le monde a remarqué leur grande coupe à pied carré, forme évasée, avec couvercle, pour pièce de milieu, très richement travaillée avec draperies, à diamans. Le carré du pied ainsi que le bouton du couvercle sont d'un fini tout à fait particulier. Cette pièce appartient à ce qu'on connaît de mieux dans ce genre, tant sous le rapport de la forme que sous celui de la hardiesse de la taille et de la variété des dessins. On peut en dire autant du grand vase Médicis, qui fait l'admiration des connaisseurs par son rebord, découpé en doubles festons, surchargés de travaux d'un grand *osé*. Un vase à ananas sur pied carré et à rebords, avec découpures à éventails, est aussi d'un fini très remarquable. Il faudrait tout citer de M. Capellemans, parce que tout mérite l'attention. Nous terminerons en signalant un plateau ovale, à bord droit, de 36 centimètres, travaillé en plein, qui se distingue par des dessins et des festons taillés, tellement creux, qu'on ne sait comment s'expliquer la réussite de cette pièce.

M. Vogley, déjà nommé, et Palme, de Bruxelles, exploitent aussi l'art de la taille des cristaux bruts. Parmi les produits que le premier a fait figurer à l'exposition, nous citerons une coupe à fruits, à bosses, pied rond taillé à dessin et feston, qui a du mérite. Parmi ceux exhibés par M. Palme, nous signalerons une grande corbeille composée de quatre pièces, à pied, bord festonné, et deux vases Médicis sur piédestaux, bord festonné, pendant de la corbeille. N'oublions pas de dire que ces deux fabricans ont à concourir contre de puissans rivaux, et que M. Vogley surtout doit encore faire des progrès pour mériter l'honneur d'être comparé aux Capellemans, aux Zoude et aux Kemlin.

Les produits de nos cristalleries forment une des parties les plus brillantes de l'exposition. Unissant le luxe à l'utilité, le cristal sert à confectionner une foule d'objets, de formes et d'usages divers; aussi le trouve-t-on maintenant partout, dans le somptueux hôtel du riche, comme dans la demeure du petit propriétaire; ici il fournit le service ordinaire d'une table bourgeoise, là il s'élève majestueusement au milieu des surtouts dorés et rivalise d'éclat avec le plus brillant des métaux.

La France ne peut plus soutenir la concurrence avec nous en ce qui concerne ce bel et important fabricat, parce que non seulement nous pouvons lutter contre elle de perfection, mais qu'en outre les prix de nos produits sont beaucoup moins élevés. Les gobelets de France sont de 25 pour cent plus chers que les nôtres, ses verres à vin et ses carafes de 35 à 40 pour cent. Aussi, après l'enquête française, et sur les rapports faits par la commission envoyée en Belgique pour examiner s'il y avait moyen de laisser passer les cristaux librement de part et d'autre, s'est-on gardé de rien changer à un état de choses qui place les cristaux français sous la tutèle humiliante de la prohibition.

Nous dirons un mot en finissant de la peinture sur verre. Les secrets de cette peinture n'ont jamais été perdus, comme plusieurs personnes le pensent encore. Il est vrai que cet art a cessé d'être pratiqué en France, en Belgique et dans d'autres pays, depuis quelques siècles; mais en Allemagne et en Angleterre on n'a jamais discontinué la préparation de ces vitraux colorés qu'on admire dans les églises et auxquels on attachait d'autant plus d'importance que ce genre de fabrication, répandu généralement partout, paraissait être néanmoins enveloppé de mystère. Aujourd'hui on a recommencé à peindre sur verre en France :

Sèvres et Choisy-le-Roi, fabriquent maintenant des vitraux en verre coloré d'une perfection même supérieure à celle des vitraux anciens. On distingue deux procédés tout-à-fait différents dans l'art de la peinture sur verre. Dans le premier on teint le verre, on en fait des vitres qu'on découpe pour réunir les morceaux avec des plombs. On obtient par là toutes les teintes plates du tableau. On ajoute ensuite les ombres au moyen d'une couleur fusible, après quoi on passe les pièces au feu. C'est le second procédé; il consiste à peindre le verre comme la porcelaine au feu de moufle et au moyen de couleurs vitrifiables. En combinant ces deux procédés, l'on parvient à dissimuler les plombs qui servent pour l'enlacement des verres de teintes différentes.

Le verre a la propriété de dissoudre un grand nombre d'oxydes métalliques et de prendre par là diverses couleurs. L'oxyde de cobalt le colore en bleu, le protoxyde de fer, en vert; le deutoxyde de cuivre et l'oxyde de chrome donnent, surtout ce dernier, la plus belle couleur verte. Le deutoxyde de manganèse produit sur le verre une couleur violette; pour être assuré que le deutoxyde de manganèse ne se transforme pas en protoxyde, on ajoute un peu de nitre au mélange vitreux. Le verre acquiert une couleur noire par un mélange de parties égales d'oxyde de cobalt et de fer oxydé. En calcinant au rouge, du cristal très riche en plomb, avec du deutoxyde d'étain et une dissolution d'or, on obtient un verre pourpre dans la flamme désoxidante. Le protoxyde de cuivre colore le verre en rouge intense; ce verre s'emploie particulièrement sous la forme d'enduit mince. A cet effet on fait fondre du verre ordinaire dans un creuset, et du verre mêlé d'oxyde de cuivre dans un autre creuset, on plonge d'abord la canne dans le verre cuprifère et ensuite dans le verre ordinaire; et après avoir donné au verre la forme voulue par le soufflage, on porte la partie verte du vase dans la partie foligineuse de la flamme, ce qui transforme le deutoxyde de cuivre en protoxyde et produit la couleur rouge désirée. En enlevant la couverte rouge par la taille sur différentes places, on peut former des dessins variés sur le verre ainsi préparé.

Pour appliquer des couleurs sur le verre au moyen du feu, on se sert des émaux qui ne sont que des verres colorés. On les réduit en poudre impalpable, on les délaie dans de l'huile de térébenthine et on les applique à l'aide du pinceau sur un verre

blanc riche en silice. Dès que la couleur a pris une certaine consistance par la dessiccation, on porte la pièce peinte dans une mouffle dont la température puisse fondre l'enduit, mais non l'autre verre.

Les différens objets en verre peint que nos fabricans soumettent à l'examen, prouvent qu'ils savent assez bien colorer le verre. Les carreaux exhibés par M. Houtard-Cossé présentent des couleurs bleues et rouges assez riches. Il en est de même, généralement parlant, quant aux verres teints que d'autres exposans ont employés pour leurs tableaux. Mais c'est tout ce qu'ils savent faire. Nul d'entr'eux n'a produit aucun dessin qui fasse pressentir l'artiste, et l'on peut dire que la peinture sur verre est chez nous on ne peut pas plus arriérée, si nous en jugeons par ce qui a été exposé. Par cette raison, nous nous croyons dispensés de mentionner les noms des exposans en cette partie, et si l'on peut s'étonner d'une chose, c'est que la commission ait cru devoir admettre des essais aussi médiocres.

Il nous resterait maintenant à traiter de la *verroterie*, c'est-à-dire, des produits divers et de petite dimension qui se confectionnent dans les verreries ou bien à la table d'émailleur. La Belgique a quelques bons souffleurs à la lampe qui livrent de bons thermomètres, des baromètres, etc. Nous disons quelques bons souffleurs, parce qu'en effet ces artistes sont rares chez nous. La France et en particulier la ville de Paris nous envoient encore l'immense majorité des produits de cette industrie qui se consomment en Belgique. Il nous serait agréable d'entrer à ce sujet dans quelques détails si nos industriels avaient envoyé de leurs articles à l'exposition.

En somme, l'art de la verrerie présente, en Belgique, de grandes lacunes, mais les deux branches les plus importantes de cet art, la fabrication du verre à vitre et la cristallerie, sont aussi développées qu'on peut le désirer. La cristallerie surtout est dans un état florissant. Il est à remarquer, car ceci fait une exception dans notre industrie, que les fabricans de verres ne se plaignent pas de leur situation présente, et ne demandent ni secours du gouvernement, ni protection des tarifs de douanes.

CHAPITRE XXXII.

PAPETERIE.

PAPIERS A ÉCRIRE, A IMPRESSION, A DESSIN, A LITHOGRAPHIE ; PAPIERS RACINÉS, MARBRÉS, DE COULEUR ; PAPIERS DE TENTURE ; PAPIER IMPERMÉABLE. — Produits de MM. Hennessy, De Liagre, Wittmann frères, Van Meerbeck à *Bruxelles* ; Brepols et Dierckxsoon ; Glenissen et Van Genechten, à *Turnhout* ; Burg-hoff-Magnée, à *Ruremonde* ; Van Santen, à *Gand* ; Gambard-de Courval, à *Courtrai* ; Everaerts frères, à *Louvain*.

Nous diviserons en trois classes les papiers qui figurent à l'exposition. La première comprendra les papiers propres à l'écriture, à l'impression, au dessin et à la lithographie ; dans la seconde seront rangés les papiers racinés, marbrés, de couleur ; dans la troisième enfin les papiers de tenture.

Quelqu'un s'avisa d'accaparer en 1789 les produits de pres-

que toutes les papeteries françaises. Comme c'était le début d'un tout jeune homme dans la carrière des spéculations, généralement on pensa que ce coup hardi était une folle aventure, mais en réalité c'était un coup de maître. Ouvrard, ce même Ouvrard si diversement célèbre dans les fastes de la finance, à un âge où les autres s'occupent beaucoup des plaisirs et peu des affaires, avait su pressentir l'activité que l'effervescence des passions politiques allait donner à la presse. Un bénéfice considérable fut le résultat de cette opération.

C'est qu'en effet rien peut-être, depuis cinquante ans, n'est devenu l'objet d'une aussi grande consommation que le papier. L'importance et la multiplicité toujours progressives des journaux, le développement de l'industrie, la popularité de l'éducation, les rapports et la fraternité littéraire des peuples ont ensemble énergiquement concouru à accroître cette consommation. Les manufactures ont été centuplées, et cependant n'auraient pu suffire à tous les besoins, si les arts et les sciences ne fussent venus en aide, les uns en imaginant des moyens mécaniques, les autres en étudiant et enseignant les ressources de l'économie dans la production. Il fallait bien qu'il en fût ainsi pour fournir un aliment à l'activité des manufactures. Les chiffons, par plusieurs causes, devenus de jour en jour plus rares, nécessitaient la recherche de quelque autre substance équivalente. Le coton a été mis en œuvre, d'autres matières végétales ont été soumises à des expériences, et, bien que les résultats n'aient point encore été tout-à-fait satisfaisants, nous ne doutons pas que l'on ne parvienne à remplacer heureusement le lin et le chanvre. Le Phornium-tenax, pourrait, il nous semble, être employé sous ce rapport, comme sous bien d'autres, d'une manière avantageuse, si l'on s'adonnait à l'étude et à la propagation de cette plante.

On pense bien que toutes les innovations introduites dans la fabrication du papier n'ont point été épargnées par la critique. Les pessimistes ont prétendu que la chimie, par l'emploi des corrosifs, énervait la matière; que les filaments épuisés ne pouvaient donner qu'une texture invalide; que l'éclat de la blancheur ne s'obtenait qu'avec une détérioration proportionnelle, en sorte que les papiers les plus blancs étaient aussi presque toujours les plus mauvais; enfin ils ont prédit qu'avant cinquante ans on verrait tomber en lambeaux les ouvrages publiés

depuis le commencement de ce siècle. A tout cela nous ne répondrons qu'une seule chose, c'est que ces gens n'ont bien vu ni le passé, ni le présent, et n'ont rien aperçu dans l'avenir.

Le passé! peut-être pensent-ils que le temps actuel est le seul où l'on ait fabriqué des papiers sans consistance. Ils peuvent consulter les bibliophiles à cet égard; ceux-ci leur montreront en soupirant les éditions de Brindley, éditions faites pour rivaliser avec celles des Elzeviers, et déjà corrodées. Nous citons cet exemple de préférence à tout autre parce qu'il appartient au 18^e siècle et à l'Angleterre, c'est-à-dire, à un siècle et à un pays où l'on fabriquait solidement.

Le présent! le comprennent-ils bien? en ont-ils conçu les besoins? ont-ils mesuré la portée de ce qui est écrit, de ce qui est imprimé quotidiennement? ont-ils eu l'intelligence de ce qui est nécessaire à notre époque? Non! le présent est tourmenté par une fièvre particulière. Il faut aujourd'hui que tout le monde lise ou écrive; de cette cause naît la nécessité de l'économie dans la matière qui satisfait ces deux passions. Bien des œuvres sont jetées chaque jour en pâture à la curiosité; bien peu sont destinées à l'avenir. Cependant l'imprimerie n'édite qu'un très petit nombre d'ouvrages qui ne puissent matériellement durer plusieurs siècles. C'est plus que suffisant pour les mauvais; c'est assez pour les bons; car d'ici à cette époque, les éditions de ceux-ci seront renouvelées bien des fois.

Que si l'on veut élever des monumens typographiques dignes et capables de passer à la postérité, on fait aujourd'hui des papiers aussi solides et plus beaux que ceux qui se fabriquaient dans les autres siècles. Les beaux livres publiés par Didot, Crapelet, Dalibon, Rignoux, Everat, vivront pour le moins aussi longtemps que les jaunes éditions des Aldes et des Etiennes; éditions que certes nous sommes loin de déprécier, nous qui les estimons... plus peut-être qu'elles ne le méritent.

Le caractère distinctif de l'industrie papetière dans notre siècle nous semble être l'habileté. Elle sait pourvoir à tous les besoins et à tous les caprices. Quand une industrie est à arrivée à ce point, elle s'élève audessus de toute critique. Elle fera encore de nouvelles conquêtes, pour s'alimenter elle-même, mais nous ne pensons pas qu'elle puisse gagner beaucoup sous le rapport de la confection; il lui serait très difficile selon nous de parvenir à un point plus haut que celui où elle a été portée.

L'Angleterre et la Hollande avaient anciennement une incontestable supériorité dans l'art de fabriquer, et surtout de coller les papiers. La France aujourd'hui, pour tout ce qui regarde les opérations chimiques, occupe la première place. Elle n'est inférieure à l'Angleterre que sous un rapport, celui des procédés mécaniques. C'est en imitant ces deux pays que l'on atteindra le dernier degré de la perfection.

La Belgique marche dans cette voie; nos manufactures sont en progrès et par le nombre et par la qualité de leurs produits. L'essor que l'imprimerie vient de prendre chez nous leur a donné une rapide impulsion. Certes, on peut comparer les papiers que MM. Hennessy, Deliagre, et Burghoff-Magnée ont envoyés à l'exposition, avec ceux qui se font à l'étranger, et quand on réfléchit au degré d'abaissement où les papeteries belges étaient descendues sous le régime autrichien, quand on se rappelle ce qu'elles étaient il y a vingt ans, et qu'on voit leur prospérité actuelle, on ne sait trop admirer l'énergie avec laquelle on les a portées si haut, en si peu de temps.

Nous n'entrerons pas dans le détail de tous les papiers qui ont été soumis à l'examen public : cette nomenclature serait fastidieuse. En considérant l'ensemble, nous pouvons dire que nous n'avons à peu près plus rien à envier à l'Angleterre et à la France, pour les papiers à écrire, à impression et à dessin. Sous ces trois rapports les produits des industriels que nous venons de nommer ne laissent rien à désirer. La blancheur éclatante, la netteté, le bon apprêt, la force, en un mot toutes les qualités s'y trouvent réunies. Puis il semble que l'on se soit plu à montrer toutes les variétés imaginables. Cette exhibition fait le plus grand honneur à ces habiles manufacturiers,

Le papier à lithographie nous paraît également avoir fait des progrès. Nous avons distingué surtout celui de M. Deliagre. Il serait bien à désirer que nos fabricans fissent des efforts à cet égard. La consommation de ce papier est très considérable en Belgique. Ceux qui s'en servent, préfèrent généralement celui de France, comme plus favorable à la pierre et l'encrassant moins. L'alun étant la principale cause de ce défaut, il nous semble qu'il ne serait pas difficile de le corriger.

Le papier continu de MM. Hennessy et Deliagre, bien que nous n'attachions pas un mérite personnel à une fabrication dont la gloire revient presque tout entière à l'inventeur de la machine,

n'en est pas moins une chose très remarquable sous le rapport de l'exécution et de l'utilité. C'est un objet qui se confectionne encore dans plusieurs autres papeteries belges, et que nous achetions dans les autres pays.

Le carton de Bristol, apparaît pour la première fois à l'exposition. Nous devons aux mêmes hommes cette nouvelle branche d'industrie; M. Burghoff-Magnée entre autres produits à mentionner, nous montre des papiers de couleur et des papiers à calquer d'une très belle confection.

Cette industrie est en pleine prospérité. La seule chose qui soit à désirer pour elle, c'est que l'on puisse parvenir par des mesures sévères à arrêter l'exportation frauduleuse des chiffons, exportation qui chaque jour en élève le prix, en rend l'acquisition plus rare et plus difficile, et met nos industriels dans l'impossibilité de vendre leurs papiers à un aussi bas prix que les fabricans français. Il est à remarquer en effet que, malgré le droit de 15 p. $\%$ de la valeur, à payer à l'entrée en Belgique, il entre encore chez nous beaucoup de papiers français.

Les papiers racinés, marbrés, de couleur, etc., ont été envoyés à l'exposition par trois industriels MM. Brepols et Dierckxsoon, Glénisson et Van Genechten, et Gambart de Courval. Cette exhibition est plus remarquable et mérite plus de considération que l'on ne pense généralement. Ces papiers sont l'objet d'une très grande consommation, et occupent beaucoup d'ouvriers. Nous pourrions citer une seule maison qui en emploie une centaine à Turnhout, pays où la classe ouvrière a tant besoin de travail! L'Allemagne fait à cette industrie une concurrence dont il serait désirable que les effets fussent amortis. Cette concurrence n'a pas lieu sous le rapport de la qualité; ce que nous avons vu à l'exposition est pour le moins aussi beau que ce qui se fait au-delà de la Meuse et du Rhin, mais sous le rapport du prix; les matières premières se vendent beaucoup moins cher dans ces contrées que chez nous. Un droit de 3 p. c. est une faible protection; aussi les fabricans d'Archaffenbourg et de Cologne ont-ils des voyageurs qui circulent incessamment dans toute la Belgique. Il serait à souhaiter que les droits fussent portés à un taux plus élevé.

Les papiers de M. Gambard de Courval, outre le mérite de la confection, mérite qui leur est commun avec ceux de Turnhout, présentent quelques qualités qu'il n'est point inutile de signaler,

parce que c'est pour la science une indication qui peut produire de grands fruits. Les couleurs minérales ont été avantageusement substituées aux couleurs végétales. Nous en avons vu jusqu'à quinze variétés : vert de Schweinfurt ; bleu de roi ; bleu de ciel ; vermillon ; mine orange ; etc. Ces couleurs sont moins fugaces, et résistent mieux au soleil que celles dont on se sert vulgairement. Nous félicitons cet habile industriel des beaux résultats qu'il a obtenus. Ses papiers à cylindres, pour remplacer le parchemin et le veau vernis dans les filatures de coton, méritent les plus grands éloges ; déjà la réputation en est faite dans les villes manufacturières de Belgique et de France.

Pour les papiers de tenture nous avons une puissante rivalité à soutenir contre Paris. Cette ville mérite sans contredit la palme en ce genre de fabrication ; nos industriels sont encore loin de pouvoir avantageusement lutter contre M. Dauplain et ses émules ; mais aussi après la France, la Belgique est la contrée où l'on a le mieux réussi. Nous sommes d'ailleurs, pour ainsi dire, encore dans l'enfance de cette industrie. Deux ou trois personnes à peine s'y livraient il y a dix ans, et ne faisaient que les qualités communes. Aujourd'hui les papiers satinés les plus fins sont confectionnés dans notre pays. Avec des études et des efforts, avec de bons modèles, avec le secours des savans et des artistes qui ne sont pas rares chez nous, les fabricans s'élèveront beaucoup plus haut. Ils occupent déjà une place distinguée et qu'ils ont conquise depuis cinq ans. Nous pouvons espérer que bientôt nous serons délivrés du tribut que nous avons long-temps payé. La confection du papier continu dans notre pays, la main-d'œuvre moins coûteuse qu'en France, le droit de 10 pour cent imposé aux produits étrangers, nous semblent être les élémens d'un succès assuré pour l'avenir ; seulement il serait convenable que ce droit de 10 % ne fût pas illusoire, comme s'en plaignent plusieurs fabricans. Sous tous les rapports cette industrie mérite l'attention des économistes et du gouvernement.

Les plus beaux papiers de tenture, selon nous, sont ceux de M. Van Santen ; à peu près sur la même ligne viennent les produits de MM. Everaerts frères et ceux de MM. Wittmann. Tous, au reste, sont remarquables.

Nous signalerons du papier imperméable exposé par M. van Merbeek. L'imperméabilité peut s'obtenir par plusieurs moyens faciles et l'usage que l'on peut en faire n'a point de borne.

Aussi en faisant mention de cet objet , n'y attachons-nous d'autre importance que celle de l'utilité.

La fabrication des papiers en général a pris une grande extension depuis 1830. Elle est destinée à acquérir encore un notable développement. Chaque année voit s'élever de nouvelles manufactures : elles sont déjà nombreuses ; plusieurs sont très considérables et toutes prospèrent. Cette industrie et la typographie, qui s'unissent ensemble par une destinée commune sont réservées chez nous au plus brillant avenir, leur fortune nous semble être assurée, reposant comme elle fait sur la perfection des produits et sur l'activité d'une insatiable consommation.

CHAPITRE XXXIII.

TYPOGRAPHIE.

CARACTÈRES, IMPRESSIONS, STÉRÉOTYPIE. — Produits de MM. Pennequin frères, Wahlen, Hayez, Remy, Demat, Weissenbruch, Ronsin, à *Bruxelles*; Hanicq, à *Malines*; Hoyois-Derely, à *Mons*; Van Linthout et Vandenzande, à *Louvain*.

Il y avait, comme maintenant, au dix-septième siècle, un pays où l'on contrefaisait les ouvrages français; c'était la Hollande. Alors aussi, bons et méchants écrivains trouvaient des éditeurs. Les Elzeviers avaient des presses pour Corneille et pour

Chapelain, pour l'auteur des *Provinciales* et pour celui de l'*art du Pâtissier*. Il est même bon de faire observer aux gens de lettres, si fiers de leur mérite, que les bibliomanes estiment beaucoup plus ce dernier livre que les autres. *Moïse sauvé*, obtenait les honneurs d'une édition de luxe.

Nous ne pensons pas qu'un seul auteur se soit plaint alors de ces contrefaçons. Bien loin de là ; Balzac, celui que, il y a deux cents ans, on appelait l'illustre Balzac et que peu de gens lisent aujourd'hui, chose au reste qui pourrait arriver à bien des célébrités de notre époque, a laissé une lettre de remerciement adressée aux Elzeviers, pour l'insigne honneur qu'ils lui faisaient, en imprimant ses ouvrages.

Il faut avouer que les mœurs et les temps sont bien changés. Ce qui, sous Louis XIV, flattait l'amour propre des littérateurs les courrouce aujourd'hui. Les ingrats ! ils invectivent ceux qui étendent leur renommée. Combien de noms, sans les Meline et les Hauman, ne seraient point arrivés jusqu'à nous ; combien seraient morts *intra muros*, malgré le luxe du papier blanc et des grandes marges. Nous concevons que les libraires français se plaignent ; ils ont tant de peine à écouler une édition, malgré leur savoir faire ; mais les auteurs !

Quoi qu'il en soit, la contrefaçon est devenue pour la Belgique une industrie importante. Il serait encore impossible de calculer les bénéfices qu'elle peut produire, parce que jusqu'ici, elle n'a été faite que sur une petite échelle. Elle n'est, pour ainsi dire, qu'à son début ; ceux qui l'ont entreprise n'étaient pas dans une situation financière à lui donner tout le développement dont elle est susceptible. Aidés par leur seule intelligence, il est vrai qu'ils en ont beaucoup, ils ont su se créer une position industrielle qui leur appartient en propre et que nulle part on ne pourrait peut-être leur enlever. Ils ont sur tous les éditeurs étrangers l'avantage d'appartenir à un pays qui n'a point encore de littérature. Ils n'ont ainsi point de droits et de caprices d'auteurs à satisfaire : ils peuvent établir, comme ils le veulent, la condition de leurs livres. L'Allemagne, l'Angleterre et la France, pourraient bien entrer en concurrence : l'Allemagne pour les ouvrages anglais ou français ; l'Angleterre, pour les ouvrages français et allemands ; la France pour les ouvrages allemands ou anglais ; aucune de ces trois nations n'est capable de produire au même prix que nous ses livres nationaux.

La Belgique pourrait se créer un monopole à cet égard. Une fois que sa réputation serait établie, elle enverrait des livres dans toutes les parties du monde. On conçoit qu'il faudrait pour cela que la production ne se restreignît pas dans des bornes étroites. Il serait nécessaire que tout ce qui paraît d'important, en quelque langue et en quelque genre de littérature que ce fut, pût être livré à la publicité. Des entreprises de ce genre dépassent les ressources ordinaires de ceux qui travaillent. Elles nécessiteraient des capitaux considérables, mais dont certainement elles rendraient l'intérêt à un taux plus élevé que ne le font tant d'autres spéculations hasardeuses. Pourquoi des associations ne se formeraient-elles pas pour cet objet, comme pour des chemins, des canaux, des forges et des houillères? Croit-on que le domaine inépuisable de l'intelligence ne soit pas aussi solide qu'une veine de charbon ou de minéral? Que l'on se rappelle d'une part la fortune de la société hollandaise pour la librairie, et celle des victimes qui ont jeté leurs fonds dans les mines américaines, il y a dix ou douze ans; cette comparaison pourra fournir un utile enseignement. Selon nous, l'impression des livres, même quand elle serait ruineuse dans toutes les autres contrées, serait encore productive en Belgique, à cause des raisons que nous avons données. Il serait plus profitable pour nos capitalistes d'utiliser leur argent dans cette branche d'industrie que dans presque toutes les autres.

Puis, outre l'intérêt particulier, l'intérêt général se rattache si puissamment à la typographie! elle s'alimente de tant de choses diverses, et par cela même procure du travail à tant d'individus, de toute espèce, de toute classe, de toute intelligence! elle porte la vie jusqu'à l'extrémité de ses nombreuses ramifications. Le livre que vous lisez, depuis le jour où il n'était qu'un vieil et sale lambeau de toile, jusqu'au moment où il est sorti satiné du magasin de l'imprimeur, a passé par tant de mains qu'il a fructueusement occupées! il passera par tant d'autres encore, en leur procurant un travail qui ne sera point stérile! Plus de trente mille personnes en Belgique pourraient trouver dans cette industrie des moyens d'existence, en rapport avec leur condition. Nous ne saurions trop appeler sur elle l'attention du public et celle du gouvernement. Il serait si utile qu'elle pût prendre une très grande extension! elle a déjà fait beaucoup avec ses seules forces; combien ne ferait-elle pas si elle recevait une aide efficace,

si, comme en Angleterre, les hommes de finance, comprenant bien et leurs avantages et ceux de leur pays, les unissant ensemble, faisaient fructifier leurs capitaux, en les employant à cet objet !

Ce n'est pas l'exposition qui a pu donner une idée précise de l'importance de nos réimpressions. Ceux de nos éditeurs qui marchent en tête de tous les autres n'y avaient fait figurer aucun de leurs produits. Les seuls libraires ou imprimeurs exposans sont MM. Hayez, Remy, Wahlen, Demat, Van Linthout et Vandenzande, Hoyois-Derely, Hanicq, Desprez et Parent, et Weysembruck. Tous ces industriels sont imprimeurs et quelques-uns n'éditent pour leur compte, que par occasion. La pièce capitale de l'exposition, c'est le *Missel Romain*, imprimé par M. Hanicq. Cet ouvrage demandait à la fois du talent, des capitaux et beaucoup de temps. Les difficultés à vaincre étaient très grandes. On s'en fera une idée en considérant que chaque feuille devait subir quatre tirages, et conserver, quelquefois pendant six semaines, le même état d'humidité; que chaque changement atmosphérique, influant sur le papier, qui se retire ou s'étend en proportion de la chaleur, rendait bien grande cette précaution, afin qu'à chaque tirage les lettres noires vinssent se placer sans déviation à côté des lettres rouges précédemment imprimées. Ce livre, d'une correction au reste parfaite, a pendant plusieurs années occupé cinq ou six presses. C'est un monument qui fera vivre le nom de M. Hanicq.

M. Remy a exposé la *Flore de Java* et les *OEuvres de lord Byron*. Le premier de ces deux ouvrages est d'une très belle exécution; fait depuis quelques années, il est trop connu, pour qu'il soit besoin d'en parler davantage.

M. Marcel Hayez ne présente que des livres belges, sans aucune restriction. Auteurs, papier, caractères, origine et destination, tout a le mérite de l'indigénéité : mérite bien grand, car, abstraction faite de tout esprit national, en ne considérant la chose que sous le point de vue matériel, la composition et la correction d'ouvrages de ce genre sont beaucoup plus difficiles que celles des *réimpressions*, dont le modèle peut assez souvent être mis tout fait sous les yeux de l'ouvrier. Les chroniques de Mouskes, celles de Van Heelu, imprimées pour le gouvernement, sont d'autant plus remarquables, qu'elles sont d'un prix excessivement modéré et d'une très grande correction. *L'Histoire de la Flandre*,

par M. Warnkœnig, est un ouvrage exécuté avec intelligence. Nous mentionnerons encore, sous le même rapport, le *Mémorial à l'usage de l'armée belge* et les *Mémoires sur la constitution géologique de la province de Liège*. Ce sont des livres bien conditionnés dans leur spécialité.

M. Hoyois Derely nous montre également des ouvrages, nationaux, sous tous les rapports. Ce sont les *Scènes populaires montoises*, et les *Passe-Temps poétiques* de M. Adolphe Mathieu. Le premier de ces ouvrages est, quant au sujet, une imitation du pastiche d'Henri Monnier. L'élève de Brard et St-Omer, l'expert en écriture, assermenté près les cours et tribunaux, l'illustre Prudhomme, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est l'auteur prétendu de ce livre. Le typographe s'est attaché à donner une couleur de calligraphie à cette œuvre du fameux professeur d'écriture. Les ornemens et les vignettes sont d'un beau *trait*. L'exécution fait le plus grand honneur à M. Hoyois-Derely. Les poésies de M. Adolphe Mathieu indiquent, dans un autre genre, une très grande intelligence de l'art.

M. Wahlen n'a exposé en grande partie que des livres qu'il avait publiés avant 1830, dont nous n'avons pas à nous occuper. Comme imprimeur, depuis quelque temps, il s'adonne à la reproduction des livres anglais, et c'est une spécialité à laquelle il ferait d'autant mieux de s'attacher, qu'il paraît y réussir assez bien, puisque la maison Galignani se pourvoit depuis unan chez lui de ces réimpressions, au lieu de les faire faire à Paris, comme autrefois. M. Wahlen a imprimé tout récemment les *Poésies guerrières de Callinus et de Tyrthée*, traduites en sept langues. Ceci est un monument polyglotte, qui fait honneur au typographe; ne nous dissimulons pas cependant que le principal mérite en doit être reporté à l'éditeur M. Méline, qui a payé ce travail fort cher.

Un ouvrage composé de manière à ne laisser aucune espèce de mot divisé à l'extrémité de la ligne fait honneur à M. Charles-Joseph Demat, dont les presses ont d'ailleurs fourni tant de belles et importantes publications.

Nous en dirons autant à l'égard d'un tableau chronologique de l'histoire des Belges, sur une seule feuille, d'une très grande dimension, imprimé par M. Weissenbruch.

N'ayant pu voir une seule ligne des livres exposés par MM. Van Linthout et Vandenzande, par la raison qu'ils sont restés constamment fermés, nous ne saurions en rien dire.

MM. Desprez et Parent ont exposé un volume de leur *Journal des Haras*. Ces éditeurs ont réimprimé depuis peu, avec goût, les *Scènes Populaires* d'Henri Monnier.

Nous avons vu avec intérêt un spécimen de stéréotypie que nous devons à M. Ronsin. Il ne s'écarte pas des procédés déjà connus ; mais l'exécution a toute la netteté désirable, et pour la propagation des livres à bon marché et qui se tirent à un grand nombre d'exemplaires, il serait à désirer que cette industrie prit quelque développement chez nous.

Comme nous le disions tout-à-l'heure, on n'aurait pas une idée exacte, ni même approchante, de ce qu'est l'imprimerie en Belgique, et surtout l'industrie de la contrefaçon, si l'on n'avait vu que l'exposition. Il n'y avait guère, nous le répétons, que des imprimeurs parmi les exposans, encore une des premières maisons et des plus occupées n'y figurait-elle pas, nous voulons parler de la maison Ode et Wodon, qui fait constamment rouler douze presses à bras, et une presse mécanique.

Nos éditeurs les plus actifs et les plus occupés, sont MM. Hauman et Meline qui font imprimer toute sorte d'ouvrages, qu'ils vendent à l'intérieur et à l'étranger, notamment en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Russie, et en Amérique. M. Tarlier réimprime tous les ouvrages de droit importants qui se publient en France, et avec l'aide de nos premiers juristes, il met au jour des travaux précieux sur notre propre législation. M. Dumont s'est consacré à la réimpression des livres de médecine ; il apporte un soin extrême à ses publications, et les planches de quelques-uns de ces ouvrages rivalisent avec ce qu'on a fait de mieux en France. M. Lejeune réimprime les ouvrages d'histoire naturelle, de technologie, etc. M. Vandermaelen tout ce qui tient à la géographie. Tous ces industriels sont pleins d'activité et d'intelligence et les bons et grands ouvrages ne leur font pas peur. Enfin, M. Laurent édite des poésies, en un format qui rappelle les éditions elzéviriennes ; et tout cela naît chez nous ; tout cela est imprimé par des typographes Belges, sur du papier et avec des caractères fabriqués en Belgique.

Pour cette dernière partie nous n'avons plus rien à envier aux autres nations, grâce au talent et à l'activité de quelques-uns de nos fondeurs, entre lesquels se distinguent MM. Pennequin frères. S'il est un exemple à citer, pour faire voir jusqu'où peut

s'élever l'intelligence soutenue par ses seules ressources, c'est bien celui de ces honorables industriels. On n'a point oublié le début de M. Pennequin aîné, il y a dix ans. Il commence sans fortune, dans une maison discréditée, occupant la moitié de la semaine trois ouvriers. Bientôt par ses soins et par ses veilles, il donne de l'extension à sa fonderie, sait se faire apprécier des imprimeurs, forme des ouvriers, et pour lui et pour les autres, décuple le nombre de ses fourneaux, et se place à l'égal des plus habiles fondeurs étrangers. Tout cela sans l'appui de personne, sans aucun secours, et par le seul mérite de ses produits. Maintenant, en société avec son plus jeune frère, il alimente un grand nombre des imprimeries du royaume.

Peut-être croirait-on que les typographes, puisant en général leurs caractères à cette source, doivent produire des ouvrages aussi bien exécutés les uns que les autres. Il est loin d'en être ainsi ; avec l'emploi des mêmes élémens les uns feront des livres qui n'auront aucune ressemblance, aucune analogie avec ceux des autres. On reconnaîtra à la seule inspection du titre si l'imprimeur a du goût, ou s'il n'en a point ; c'est-à-dire s'il a une qualité, sans laquelle il n'est pas plus possible de se distinguer en typographie, que dans tout autre art.

L'exposition témoigne qu'en général on imprime très bien en Belgique. Nos typographes et nos éditeurs méritent d'autant plus d'éloges, que l'essor de cette industrie a été si subit, qu'il doit nécessairement y avoir pénurie de bons ouvriers. Lorsque le temps en aura formé, nul doute que les ouvrages édités chez nous, n'acquiescent une perfection à la quelle ils ne sont point encore parvenus.

Si l'on compare, quant à la correction du texte, ce qui se fait aujourd'hui avec ce qui s'imprimait, il y a quelques années, on verra quelle amélioration ont éprouvée les livres d'un prix ordinaire. Quoi qu'en disent certaines personnes, les éditions belges ne sont pas plus fautives que les éditions françaises ; elles ont d'ailleurs le mérite de présenter moins de blanc, et d'être sous tous les rapports plus économiques. Elles sont ce que le besoin du temps demande qu'elles soient. Elles joignent la médiocrité du prix à la beauté de l'exécution.

Puisse la typographie, dont l'influence est si grande sur l'émancipation intellectuelle, s'inféoder en notre pays. Puisse-t-elle trouver dans la reconnaissance publique le prix des jouissances

qu'elle procure et des bienfaits qu'elle répand ; puisse-t-elle devenir ce qu'elle est capable d'être, et , malgré toutes les clameurs, contrefaire les ouvrages de toutes les littératures, tout en reproduisant ceux d'une littérature nationale.

CHAPITRE XXXIV.

LYTHOGRAPHIE.

DESSINS, GRAVURES SUR PIERRE. — Produits de MM. Jobard, Vandermaelen, Simoncau, Vandendaelen, Delosse-Vandenkerkove, Lejeune, Parent, à *Bruxelles*; M^{me} V^e Debusscher-Brackman, à *Gand*.

La lithographie est une des plus heureuses inventions de notre âge; elle est d'ailleurs tout à fait en rapport avec l'esprit et les besoins actuels; promptitude dans la double exécution artistique et matérielle, modération de prix dans l'une et dans l'autre.

tre, énergie et durée dans la puissance productive, elle a tout ce qui constitue l'utilité et l'économie.

Objet de beaucoup d'études et de longs travaux, elle a reçu une grande extension, tant sous le rapport de l'art que sous celui de son application. Primitivement elle était tenue dans un cercle étroit, maintenant elle marche dans une carrière si vaste, qu'il serait difficile d'en déterminer les bornes. Elle est destinée à aller plus loin encore.

Telle qu'elle est aujourd'hui, elle peut être appliquée à presque tous les usages de la gravure sur métaux et sur bois; elle a de plus la reproduction du dessin, propriété qui lui est spéciale. Elle rend la copie fidèle de tout ce qui peut être figuré. Il n'est point de nuance trop délicate ou trop forte pour elle. Les traits de tout genre, les saillies les plus spirituelles et les plus fines, la mollesse et l'abandon de la grâce, les effets les plus savans, rien n'excède sa puissance. L'aqua tinta seule manquait encore et semblait échapper à toutes les recherches des artistes. M. Jobard nous a fait voir des planches qui nous permettent de dire que la lithographie embrasse aujourd'hui tous les genres et qu'elle les a portés à une perfection qui ferait douter que l'on pût aller au-delà, s'il était permis de poser des bornes à l'esprit humain.

Grâce à elle, la copie des plus beaux tableaux, si dispendieux seautrefois, peut orner la plupart des habitations; la jouissance des beaux-arts est devenue, comme celle des choses purement matérielles, le partage du plus grand nombre. L'étude des sciences, si vulgaire de nos jours, ne manque plus d'aucune ressource. La configuration exacte des objets, souvent indispensable pour qu'ils soient compris, peut enrichir les livres les plus économiques; l'intelligence, aidée dans ses besoins, peut de son côté s'étendre et parcourir une plus grande carrière. Toutes les parties qui composent l'histoire naturelle, tout ce qui est du domaine des sciences, et l'industrie elle-même individualisée, trouvent dans la lithographie des secours puissans.

La lithographie ne se contente pas de copier, comme le fait généralement la gravure; elle a aussi ses auteurs originaux, ses maîtres, qui produisent, comme les peintres et les sculpteurs, suivant l'inspiration de leur génie. Qui n'a mainte fois admiré en France les gracieuses compositions de Déveria, l'esprit de Charlet, de Bellangé, de Grandville, la délicatesse de Grevedon? En

Belgique, la finesse originale de Madou, les paysages de Fourmois, la netteté et la finesse des portraits de Sturm et Vanderhaert ?

C'est au comte de Lasteyrie que la France est redevable de la lithographie; la Belgique la doit à M. Jobard. Elle a été introduite en même temps et s'est tenue constamment à la même hauteur dans les deux pays. La balance a même penché de notre côté, dans un concours ouvert à Paris, à toutes les nations. L'Allemagne, la France et la Belgique y étaient représentées; M. Jobard a obtenu la première médaille d'or.

Cet habile lithographe, après dix-huit ans de travaux et de succès, a cru devoir fermer ses ateliers, où il laisse improductifs un immense matériel et quinze mille pierres, la plupart couvertes d'excellens dessins. Bien que la Belgique ne manque pas d'artistes capables, ce n'est pas moins une perte pour elle, et une perte qui peut être difficile à réparer. Les ouvrages qu'il a pour la dernière fois envoyés à l'exposition sont de nature à accroître nos regrets. Il serait malheureux que celui qui a fait tant de belles choses ne produisît plus rien.

Sa réimpression du livre de M. Ch. Dupin sur la Grande-Bretagne est digne de la plus grande attention sous tous les rapports. L'exécution de l'atlas composé de planches gravées sur pierre est d'une telle perfection, que le savant auteur lui-même, l'a reconnue supérieure à celle de l'édition originale dont les belles planches sont gravées par Adam. Les six volumes de texte imprimés par Remy sont également irréprochables. C'est peut-être la seule contrefaçon qui ait de tout point surpassé l'original, et ne se vende qu'à moitié prix.

Nous signalerons encore de M. Jobard la *Vie de Napoléon* en deux volumes, ornées de planches dessinées par Madou. *Les Voyages pittoresques dans les Pays-Bas, les costumes Belges anciens et modernes, l'Armorial des Pays-Bas*, avec des lithographies d'après Madou, le général de Howen et le comte de Peelart, sont très remarquables. *Les Costumes Belges* et *l'Armorial des Pays-Bas*, terminés au moment de la révolution, à cause des circonstances politiques, n'ont point été livrés au commerce. C'est, selon nous, un tort qu'a eu M. Jobard : la politique n'a rien de commun avec ce qui appartient aux arts et à l'industrie.

L'Histoire de Java, par Raffles, traduite de l'anglais par M. Marchal, conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, est encore

une des heureuses publications de M. Jobard. Le texte et les planches, sortis de ses ateliers, sont d'une très belle exécution. Parmi les cartes topographiques, nous avons remarqué des plans cadastraux de Liège et de Louvain, mais surtout l'île d'Elbe et l'île de Corse, deux chefs-d'œuvre qui ne seront sans doute pas surpassés avant de longues années. Ce sont ces cartes qui ont valu à M. Jobard la première médaille d'or, au concours général de tous les lithographes dont nous avons parlé plus haut.

Nous avons encore distingué, bien qu'elle fût placée à contre jour la belle tête de Joconde, d'après Léonard de Vinci. Il est impossible que la gravure rende mieux le velouté, la douceur, la grâce du tableau, que ne l'a fait la lithographie. La *bataille d'Austerlitz* est aussi une pièce capitale; c'est, croyons-nous, la plus grande pierre au crayon que l'on ait imprimée jusqu'ici.

L'exhibition de M. Jobard n'est pas la seule qui mérite d'être louée. MM. Vandermaelen, Simoneau, Lejeune, Vandendaelen, Deloose-Van den Kerkove, Parent, et M^{me} V^e Debusscher-Brackmann, ont enrichi l'exposition d'objets plus ou moins remarquables.

Tout le monde connaît le magnifique établissement de M. Vandermaelen. C'est le plus considérable qui existe en ce genre. L'Europe entière l'a visité. On sait combien de travaux et de nécessités une pareille entreprise; quelles immenses relations il a fallu s'ouvrir; combien de talents divers on a dû rassembler, des points les plus divergens, à un même centre. Lorsque l'on entre dans tous les détails de cette vaste administration, on sent alors combien il est difficile d'apprécier à leur juste valeur tant d'efforts et de succès. Ce ne sont pas seulement des félicitations que l'on doit à M. Vandermaelen, c'est aussi de la reconnaissance. Il ne se borne point à occuper un grand nombre d'ouvriers, comme industriel; il porte plus loin ses vues philanthropiques. L'enfance et la jeunesse reçoivent une éducation gratuite dans son établissement. Il s'occupe ainsi de l'avenir même de ceux qu'il emploie, et leur prépare d'honorables moyens d'existence. Nous avons, pour notre part, examiné avec admiration sous ce rapport cette institution géographique, si bien dirigée.

Pour ce qui regarde l'exhibition industrielle, nous signalerons plusieurs globes, dont un à 2^m 50^c de circonférence, et quelques plans topographiques, dressés par M. Craan. Ces divers ob-

jets sont d'une exécution très soignée. Ce n'est pas dans un examen, comme celui que nous avons pu faire, qu'il nous a été permis de juger de l'exactitude, chose si importante, et malheureusement si rare ! (1)

Les lithographies représentant quelques monumens belges, dessinées et exécutées par M. Simoneau, sont dignes d'un artiste. La composition est généralement d'une bonne entente, la disposition dénote le sentiment du beau. Les lois de la perspective ne sont peut-être pas toujours exactement observées, mais ceci arrive à tant d'autres, même en peinture ! Quelques teintes nous ont semblé être un peu forcées, mais l'ensemble est d'un excellent effet. Il y a beaucoup de délicatesse et de science dans les détails. M. Simoneau se montre un des hommes les plus distingués dans une partie où ils ne sont pas rares chez nous. Nous croyons pouvoir lui présager d'honorables succès.

La pierre lithographiée par M. Vandendaelen a été très honorablement distinguée. Elle porte l'empreinte d'une main ferme. Le trait est jeté avec hardiesse ; rien de mou, rien de tremblant, et la vigueur n'entraîne pas la sécheresse. On ne saurait trop encourager M. Vandendaelen.

Les ouvrages de MM. Deloose-Vandenkerkove, de M^{me} V^e Debusscher-Brackmann, méritent d'être mentionnés.

Quant à ce qui regarde M. Th. Lejeune et M. Parent, comme les lithographies qu'ils ont exposées se rattachent à des ouvrages que l'on a su apprécier : celles du premier, à l'*Histoire naturelle* ; celles du second, au *Journal des Haras*, et qu'elles sont aussi avantageusement connues qu'elles le méritent, nous pensons qu'il est inutile de signaler les qualités qui les distinguent. Le public n'a pas besoin de nos avertissemens pour rendre justice à ces publications.

En terminant cette revue, nous témoignerons un désir qui tournerait à l'avantage de nos établissemens lithographiques, s'il était réalisé. Nous sommes obligés d'acheter nos pierres soit en Allemagne, soit en France, mais surtout dans le premier de ces deux pays. Il est très probable que le nôtre, si riche sous le

(1) Nous devons dire ici, car M. Vandermaelen est digne d'entendre la vérité, que les cartes géographiques qui sortent de son établissement sont rarement d'une exactitude irréprochable, et que dans leur disposition, le bon goût n'est pas toujours satisfait.

rapport minéralogique, n'est pas déshérité de cette espèce de calcaire. Nous voudrions que l'on fit quelques recherches à cet égard. Nous avons la persuasion que les travaux ne resteraient pas infructueux. Ce serait pour la Belgique en général une chose très importante, et pour la lithographie, en particulier, une découverte inappréciable. Nous avons d'excellens artistes, de bons ouvriers; nos papiers s'améliorent de jour en jour; il ne nous manque plus que la pierre; espérons qu'elle ne nous manquera plus long-temps.

CHAPITRE XXXV.

RELIURE.

LIVRES, ALBUM, REGISTRES, PORTEFEUILLES — Produits de MM. Charles Onderect, à *Gand*; Philippe Hornung, à *Liege*; Schaefer, Crabbe, Guyot et Tardif, Roumestant, Schavye, M^{me} V^e Creutz, à *Bruxelles*.

La multiplicité des livres a nécessairement entraîné celle des reliures. Typographes, libraires et relieurs, tous ont à peu près suivi la même route. Ils se sont jetés dans les productions économiques. Il est à remarquer que ceux qui ont voulu travailler pour les riches et pour le luxe, ont mal versé dans leurs entre-

prises; que ceux qui se sont tenus sur une ligne modérée, sans s'élever à une grande fortune, ont généralement réussi. Pour ne parler que des relieurs, on se rappelle sans doute quelle fut la déplorable destinée des deux plus habiles artistes que Paris ait eus en ce siècle. Si donc nous avons un conseil à donner à nos relieurs ce serait celui de s'attacher surtout à établir avec soin, avec solidité, avec goût, les ouvrages d'un prix ordinaire, plutôt que ceux d'une valeur exceptionnelle. Nous disons ceci, parce que nous avons remarqué à l'exposition beaucoup de choses de ce dernier genre, et bien peu du premier.

Généralement nous avons vu que l'on avait été un peu trop prodigue d'or et d'ornemens. La simplicité s'allie bien avec la richesse : le bon goût veut même qu'elles ne soient jamais séparées. Nous avons, au reste, distingué plusieurs objets qui réunissaient ce double mérite. MM. Schavye, Schaefer, Crabbe, Dumont, nous montrent des ouvrages qui se distinguent par la légèreté de la dorure, la correction du dessin, la netteté du trait, la rectitude et l'égalité soutenue des filets. Plusieurs mosaïques sont d'une très belle exécution. Malgré tout cela, nous le répéterons, nous eussions aimé qu'il y eût un peu moins de riches reliures et qu'il y en eût un peu plus de celles qui se font quotidiennement pour les bibliothèques. On en rencontre si peu qui soient bien établies, pour un prix modique!

Nous avons sous ce rapport distingué l'exhibition de M. Crabbe. Les reliures ordinaires de cet artiste nous ont paru confectionnées par une main soigneuse et intelligente. Nous attachons à cet article un très grand mérite. Autant il est impardonnable de faire mal pour beaucoup d'argent, comme cela se voit tous les jours, et l'exposition nous en a fourni plus d'une preuve, autant on doit d'éloges à celui qui sait unir la beauté à l'économie dans ses travaux.

Nous avons déjà parlé des reliures de MM. Schavye, Schaefer et Dumont, en accordant à plusieurs les éloges qu'elles méritent. Il en est quelques-unes qui ne seraient pas désavouées par les plus habiles artistes. Cette mention est due aussi à M. Hornung.

Nous signalerons un album à secret, inventé par M. Ondercet. Cet ouvrage lui fait d'autant plus d'honneur que les dorures en ont été faites, sans recourir à l'usage d'une plaque.

Les registres de M. Roumestant, de M^{me} v^e Creuts, et l'exhibi-

tion de MM. Guyot et Tardif méritent dans un autre genre une honorable distinction. Ces divers ouvrages, destinés aux besoins du commerce, ne sauraient être trop recommandés, sous le rapport du soin et de la solidité de la confection. Nous pouvons ajouter que pour les prix, MM. Guyot et Tardif peuvent soutenir la concurrence contre les produits français analogues, et même avec un avantage de 10 p. cent.

En somme, les produits de cette industrie indiquent de l'intelligence dans la disposition et du talent dans la main-d'œuvre. Le plus grand défaut que nous y ayons trouvé, c'est celui d'une richesse trop fastueuse. Nous ne pensons pas que le goût public exige cet éclat extérieur. Nous aimerions mieux encore la manie des Quakers, qui font dorer l'intérieur seulement des couvertures, et veulent que le dehors reste simple. On voit que là, au moins, il y a esprit de secte, mais dans le trop de clinquant, il y a un esprit que réprouve le bon goût.

CHAPITRE XXXVI.

PRODUITS DES CARRIÈRES.

ARDOISES, MARBRES, PIERRES A AIGUISER. — Produits de MM. Collette et Colson , à la Géripont ; Pierlot fils , à Herbeumont , près Bertrix ; Bodson , à Laviot ; Noël , au Cul-aes-Sarts , près de Couvin ; Jobart Demptynnes , à Dinant ; Legros , à Lesve ; Gielles , Sourris , Rousseau , à Bruxelles ; Roussel et Pouillon , à Barbençon ; Dubois et De Pauw , à Termonde ; Dupierry et Lamberty , à Vieilsalm.

La Belgique est très riche en ardoisières. Celles d'Herbeumont, de la Géripont, de Laviot, et plusieurs autres, sont d'une fécondité que plusieurs siècles n'épuiseront pas. La qualité des produits est pour le moins égale à celle des produits français. Ce-

pendant plusieurs causes ont concouru, à faire obtenir chez nous aux ardoises étrangères, la préférence sur celles de notre propre pays. Nous signalerons ces causes, parce qu'elles nous semblent avoir un très grand intérêt d'actualité, et que l'étude peut en être importante dans les circonstances où nous sommes placés.

Nous ne parlerons pas du préjugé qui régnait en faveur des ardoises de Fumay, parce que la raison publique, éclairée enfin par l'expérience, en a fait justice. On reconnaît généralement aujourd'hui que nos carrières ne le cèdent en rien à celles des bords de la Meuse. Ce qui donne la supériorité à celles-ci, c'est 1^o la condition même de leurs produits; 2^o leur position topographique, choses qui sans influencer sur la qualité, influent considérablement sur le prix.

D'abord, dans l'ardoisière de Fumay, il y a une double épaisseur de schiste, si on le compare avec celui qui se trouve dans les carrières de la Géripont et d'Herbeumont. Les frais d'exploitation étant les mêmes pour une épaisseur de vingt pieds que pour une épaisseur de quarante, il en résulte une différence de prix de 5 à 6 fr. par mille, ce qui est déjà très considérable. En second lieu l'ardoisière de Fumay, située au bord de la Meuse, jouit du plus économique de tous les moyens de transport, celui de la navigation. Ainsi, jusqu'à Liège, le prix ne s'élève qu'à 1 fr. 50 par mille. La plupart des ardoisières belges, non seulement sont privées de ce genre de communication, mais n'ont pas même la ressource de chemins de terre praticables en toute saison. Ce qui coûte 1 fr. 50 de Fumay jusqu'à Liège, coûte plus de 6 fr. de Bertrix jusqu'à la même ville. Voici donc en faveur de l'ardoisière française une nouvelle différence de cinq francs environ; ce qui, joint à celle que nous avons déjà trouvée, en constitue réellement une de dix à onze francs par mille. Malgré cette double cause de détriment nous pouvions encore soutenir la concurrence chez nous, depuis que justice était rendue à nos ardoises, et surtout depuis que le nouveau gouvernement a tenu la main à l'exécution de l'arrêté du 31 octobre 1825, qui prescrit de se servir de matériaux indigènes pour la construction des édifices publics.

Cependant le gouvernement français par la nouvelle ordonnance modificative de son tarif de douanes, a réduit les droits d'entrée sur nos ardoises à deux francs par mille, et désigné sur notre

ligne comme points de transit, les bureaux de Saint Mège, Mont-Hermé et Givet. Cette concession est sans doute très importante pour l'exploitation de nos carrières, mais s'il faut s'en rapporter à quelques-uns de nos industriels, cette faveur cesserait d'en être une et entraînerait la ruine de leurs établissements, dans le cas où le gouvernement belge, usant de réciprocité, réduirait à deux francs le droit d'entrée sur les ardoises françaises. Ces messieurs sont d'avis que les droits doivent être maintenus au taux actuel, et même alors la balance ne pencherait pas de notre côté. Voici à l'aide de quels calculs ils le prouvent :

Le prix de revient des ardoises françaises est de 6 à 7 fr. par mille; terme moyen.	6 50
---	------

L'ardoise de Fumay, par le moyen de la navigation, ne coûte de transport, jusqu'à Liège, que	1 50
--	------

Le droit actuel, à l'importation en Belgique, est de	7 56
--	------

En somme	15 56
--------------------	-------

Le prix de revient des ardoises belges est généralement de 10 à 11 fr.; terme moyen.	10 50
--	-------

Transport jusqu'à Dinant	4 00
------------------------------------	------

Commission du dépôt à Dinant, chargement sur bateaux, etc.	» 75
--	------

Transport de Dinant à Liège.	1 50
--------------------------------------	------

En somme	16 75
--------------------	-------

La France aurait donc encore un avantage par mille de	1 09
---	------

16 75

Cet avantage serait de 6 fr. 75, si le droit était réduit à deux francs, et nos industriels, incapables de soutenir une semblable concurrence, devraient bientôt abandonner des établissements, qui sont pour ainsi dire, la seule ressource des lieux où ils sont placés. Le maintien du tarif actuel selon eux, et, selon nous, la la création de routes, pour la facilité et l'économie des transports sont deux choses d'une urgente nécessité.

Maintenant presque toutes les ardoisières n'ont de communication que pendant l'été. En hiver les chemins sont tellement

mauvais, qu'il est impossible de les fréquenter. L'importance des routes régulièrement établies est généralement et depuis long temps comprise. Il y a plusieurs projets à cet égard, et l'on conçoit qu'il n'y a pas moins de demandes et de réclamations. Pour ce qui regarde les ardoisières des environs de Bertrix, il est incontestable que l'intérêt de ces grandes exploitations exigerait que la route projetée de Recogne, en jonction avec celle de Bouillon à Beauraing, au lieu d'être dirigée par Paliseul, dont l'importance commerciale est nulle, le fût dans la proximité de Bertrix même. D'ailleurs cette route serait infiniment moins longue; il y aurait donc une notable économie. Elle ne serait au reste point utile seulement au service des ardoisières, mais à un grand nombre d'autres relations commerciales entre Arlon et Bouillon.

Pour la carrière de Laviot, qui avec celles d'Herbeumont et de la Géripont, tient le premier rang en Belgique, la création de la route projetée de Bauraing à Bouillon, par Severy et Bièvre est d'un très haut intérêt. Cet intérêt d'ailleurs n'est pas individuel; il est partagé par d'autres ardoisières, et par le pays tout entier.

Les chemins des cantons de Gedine et de Bouillon sont tellement impraticables pendant l'hiver, que pour transporter de Dinant jusqu'à cette dernière ville, (distance de 11 à 12 lieues,) 3,000 kil. de marchandises, il faut quatre ou cinq jours, et l'aide de douze chevaux. On sent combien ceci est préjudiciable pour une contrée peu riche en agriculture, et se trouvant, à cause du manque de route, dans l'impuissance de profiter des ressources minéralogiques et forestières dont la nature l'a dotée. Au reste cet état de choses n'a point échappé à la sollicitude du gouvernement, et nous devons espérer que bientôt le projet de cette voie sera mis en exécution.

Les plus importantes ardoisières, comme nous l'avons dit tout à l'heure, sont celles d'Herbeumont, de la Géripont et de Laviot.

L'ardoisière d'Herbeumont est située dans la forêt domaniale de Pourlumont. Elle a été concédée en 1834, au moyen d'un arrangement fait avec le gouvernement. Elle est aujourd'hui exploitée en grande partie par M. Pierlot fils. Cet industriel a donné une grande extension à son entreprise. Au lieu de soixante ouvriers, il en emploie maintenant cent-cinquante.

Ces ouvriers gagnent 2 francs par jour chacun, ensemble 300 francs, et par année, jours de fête déduits 90,000

	Report	90,300
Tansport à 4 francs par mille, l'ardoisière produisant à peu près six millions		24,000

En somme. 114,000

Ce sont donc cent quatorze mille francs qui sont répandus dans un rayon très étroit, et alimentent des familles qui n'ont guères pour ressource que ce genre de travail.

Les ardoises d'Herbeumont sont très belles et recherchées en France, et à des distances éloignées. Elles portent leur cache avec elles. Ordinairement elles sont semées d'un petit grain jaune représentant du cuivre. On en façonne de cinq espèces différentes.

1° Les sans-mesure, à 24 francs, prises sur place. Elles se vendent en France, à Carignan, Montmédy, Sedan, etc.

2° Les grandes-communes, à 19 fr. elles s'écoulent dans le Luxembourg et à l'est de la France.

3° Les flamandes, à 14 fr. Nos provinces flamandes et la Hollande, leur offrent un assez large débouché.

4° Les faisiaux, ardoises grossières qui se vendent dans le pays même.

5° Les petites, qui se vendent dans toute la Famenne, etc.

Ces ardoises sont de longue durée, il n'est pas rare que l'on en remette en usage, après qu'elles ont déjà servi pendant un grand nombre d'années.

Les produits de la Géripont rivalisent en beauté et en qualité avec ceux d'Herbeumont. Cette carrière, qui appartient à MM. Collette et Colson, est exploitée depuis plusieurs siècles. Les propriétaires actuels lui ont donné une très grande extension, qui n'est point encore arrivée à son terme. Elle ne produisait guères que 200,000, il y a dix ans, elle donne aujourd'hui 2,500,000. Il ne manque que des moyens de transport, pour que ce nombre soit considérablement dépassé. La réputation de ces ardoises est solidement établie. Elles sont d'un très beau bleu et d'une remarquable flexibilité. Ce que nous avons dit pour celles de M. Perlot, peut leur être appliqué.

L'ardoisière de Laviot n'est exploitée que depuis quelques années. Elle promet d'être d'une très grande fécondité. Si nous en croyons les ingénieurs qui ont visité les travaux de cette carrière, elle ne sera point épuisée avant plusieurs siècles. Elle est exploi-

tée par une société anonyme, sous l'administration de M. Bodson et sous la direction de M. le chevalier de Guerville. Les échantillons que nous avons vus annoncent une très belle qualité et une solidité à toute épreuve. Le tissu en est serré et doit résister à l'influence de l'humidité. Cette ardoisière est d'ailleurs bien située, sur les bords de la Semois, dont la navigation pourra être rendue praticable au moyen de quelques travaux.

Cette circonstance et l'exécution de la route dont nous avons parlé plus haut, suffiront pour assurer sa prospérité. Elle se trouve, au reste, dans une position telle, que, si le régime actuel de douanes est maintenu, elle est dans une position égale à celle des autres ardoisières, et que, si le tarif est abaissé au niveau de celui de France, par la facilité qu'elle aura de faire rentrer ses produits en Belgique, par la Meuse, elle fleurira encore, même quand les autres seraient ruinées.

Comme toutes les autres ardoisières sont placées dans une condition à peu près semblable, il est inutile d'entrer dans le détail de ce qui les concerne. L'intérêt des autres est le leur également, et nous ne pourrions que répéter à leur égard ce que nous avons eu occasion de dire.

MARBRES.

Le marbre doit être considéré sous un double rapport : celui de la matière et celui de l'art. La première de ces deux parties n'est pas très brillante à l'exposition. Nous n'avons vu que les échantillons de deux carrières. L'une d'elles, située à St.-Médard, appartient à M. Jobard-Demplynnes, et commence seulement à être exploitée. Elle produit un marbre de brèche, pesant, d'une bonne qualité, susceptible d'un beau poli. Nous préférons toutefois l'exhibition de M. Urbain Legros. Le marbre de sa carrière, située à Lesve, est mieux fourni, d'une maille plus serrée, d'une couleur plus flatteuse. Il nous montre deux échantillons, l'un fond noir et l'autre fond gris; tous les deux sont très remarquables.

Sous le rapport de l'art, nous sommes beaucoup plus riches, et nous avons bien des éloges à donner. Ici une belle matière n'est pas gâtée par une main d'œuvre sans intelligence et sans goût. Nos marbriers se sont montrés ce que sont bien peu de nos industriels. Nous aimons à les proposer pour exemple à tous ceux qui, suivant une vieille routine, esclaves d'un triste

amour-propre, se tiennent fermes dans leurs errements, se croient au-dessus de toute leçon, et ne produisent en définitive que de pauvres ouvrages.

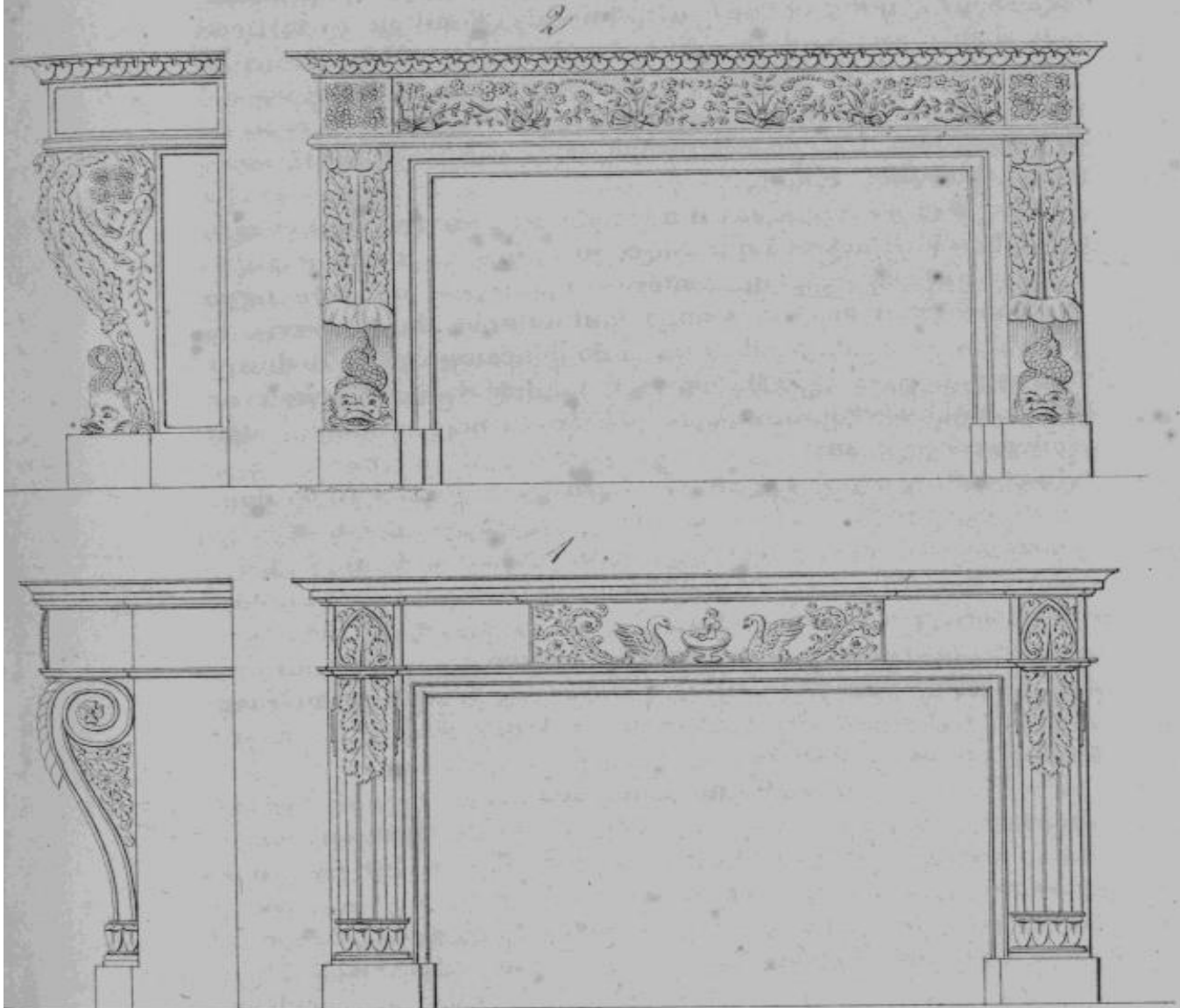
Le marbre blanc a été employés par quatre artistes, MM. Rousseau, Souris, Dubois et de Pauw, Roussel et Pouillon. La matière, belle chez tous les quatre, n'est pas d'une égale blancheur. Le marbre de M. Rousseau nous a paru l'emporter à cet égard sur celui que les autres ont mis en usage. Vient ensuite celui de M. Souris, puis celui de MM. Dubois et de Pauw, puis enfin celui de MM. Roussel et Pouillon.

Quant à la manière dont il a été mis en œuvre, nous n'oserions donner la palme à qui que ce soit. Nous aimons tant la simplicité, que nous serions tentés de placer en première ligne M. Rousseau, mais il y a aussi tant de grâce dans l'œuvre de MM. Dubois et de Pauw, de goût et de délicatesse dans le dessin et dans la sculpture de M. Souris, d'habileté dans le travail de MM. Roussel et Pouillon, que réellement nous craindrions de prononcer entre eux.

La cheminée exposée par M. Rousseau est de grande dimension. L'architecture est d'une remarquable simplicité. Les ornemens ajoutés avec économie sont d'une excellente exécution. Deux amours tenant une guirlande décorent la traverse. Ils sont d'une sculpture très bien sentie et d'un excellent effet. Peut-être dans la partie matérielle pourrait-on désirer que les joints eussent plus de connexion, mais il y a tant d'art dans tout cet ouvrage que l'on est obligé de signaler l'ombre d'un défaut pour avoir quelque chose à reprendre.

MM. Dubois et de Pauw ont exposé deux cheminées, l'une en marbre de Carrare, l'autre en marbre, brocatelle violet, indigène, de la carrière de St-Gérard. La première se distingue par ses belles proportions, la grâce et le bon goût des ornemens. Deux cygnes et un amour sont sculptés au milieu de la traverse. Le travail et l'exécution dénotent beaucoup de talent. Le bas relief est d'une grande délicatesse. La seconde est d'un beau modèle. Le marbre de brèche est d'un poli irréprochable. Nous avons, comme dans l'œuvre de M. Rousseau, aperçu quelques joints qui n'étaient pas cachés aussi bien qu'ils auraient dû l'être.

Nous n'aurons pas cette légère tache à signaler dans l'exhibition de M. Souris. Toutes les parties des chambranles sont parfaitement bien ajustées. Il a envoyé trois cheminées à l'exposition ;



1. Cheminée en marbre blanc sculptée de M. M. Dubois et Depierre de Fermonde. 2. Cheminée en marbre blanc sculptée de M. M. Roussel et Pouillon, de Barbançon (Hainaut.)

deux sont en marbre blanc, l'autre est en marbre jaune. Les deux premières sont à peu près tracées sur le même plan. L'une avec console et moulures supportées par une griffe de lion, est ornée, au bas de la console, par un fleuron, et sur le haut, par une feuille d'acanthé. Sur les côtés sont des rosaces. Les chapiteaux des consoles sont surmontés d'une tête de lion. Dans le milieu de la traverse, sont sculptées deux couronnes, dépassées par les deux extrémités d'une flèche. La seconde est à peu près de même façon; sur la face des consoles l'artiste a figuré deux baguettes découpées en feuille de laurier. Dans le milieu de la traverse est une branche de chêne, formant une L de forme ovale, soutenue par deux têtes de coq; aux extrémités sont deux têtes de levrettes. Ces diverses sculptures sont généralement d'une grande légèreté. La composition des ornemens est combinée avec science : moins simple que celles des artistes que nous venons de nommer, elle est malgré cela de très bon goût. L'exécution est parfaite sous le rapport matériel, et presque irréprochable sous celui de l'art. On a adressé quelques critiques aux griffes de lion, pour leur proportion avec la tête; aux couronnes et à la flèche, que l'on a trouvées un peu massives.

MM. Roussel et Pouillon nous montrent une cheminée enrichie d'ornemens, un peu trop compliqués peut-être, mais d'un bon dessin et d'un très beau travail. La frise est décorée de six bouquets entrelacés de différentes fleurs. Les consoles sont parées de roses, de feuilles d'acanthé et de soucis avec des serpens; elles s'appuient sur un dauphin tourmenté. Une table en mosaïque, d'une exécution distinguée complète l'exhibition de ces habiles artistes, déjà connus par leurs beaux ouvrages.

Une cheminée en marbre noir, d'une très grande dimension, avec consoles et ceintre, exposée par M. Gielles, se recommande par la beauté de la matière, la rectitude des formes, le soin de la confection matérielle, et l'absence d'ornemens. Cette œuvre a été remarquée de la manière la plus flatteuse, à notre exposition; elle l'eût été partout.

On voit que nous pouvons nous glorifier de cette industrie. En voici une autre pour laquelle nous n'avons à craindre aucune rivalité.

PIERRES A AIGUISER.

Jusqu'à ce jour, sur aucun point du globe, on n'a pu décou-

vrir aucune pierre à aiguiser comparable à celle de Vielsalm. Ces pierres surpassent en qualité tout ce qui a pu être employé, pour donner le dernier fil aux rasoirs, aux instrumens de chirurgie etc. Celles qui sont désignées sous le nom de pierres de la *Vieille Roche*, sont surtout d'une valeur inestimable. Cette carrière, abandonnée depuis vingt-cinq ans, a été remise en exploitation par MM. Dupierry et Lamberty, avec la plus heureuse réussite, et ils en ont envoyé deux échantillons de la plus belle qualité.

On conçoit que la spécialité de ce produit, qui n'a point encore son égal, a dû ouvrir à cette industrie des débouchés dans toutes les régions du monde. Les pierres à aiguiser de Vielsalm sont expédiées sur toutes les mers; les navires en portent dans les contrées les plus lointaines. Les industriels dont nous venons de parler en ont envoyé directement à Canton.

Du reste, il y a peu de chose à faire, sous le rapport de l'art, avec une matière semblable. MM. Dupierry et Lamberty ont introduit dans la fabrication de cet article le seul perfectionnement dont il nous paraisse susceptible. Ils ont confectionné les pierres de chaque dimension sur des modèles uniformes, et ajouté ainsi un nouveau mérite à leurs fabricats, en les rendant plus flatteurs à l'œil. Ils livrent annuellement au commerce environ 80.000 pierres de grandeur et de qualités différentes. Cette fabrication occupe 500 ouvriers. C'est très important pour un canton pauvre, où l'absence totale de communication paralyse tous les moyens de défrichement et où l'agriculture ne fournit pas aux besoins du tiers de la population.

Nous ne savons si les produits de cette industrie ont obtenu toute l'attention qu'ils méritent. Ils sont si peu brillans! mais il y a tant de choses, qui n'ont point l'apparence pour elles, et sont d'un haut intérêt en économie politique! Nous avons eu occasion de faire cette remarque, nous la renouvelons ici; heureux si nous pouvons faire ressortir un objet sans éclat, mais suffisant lui seul à sa prospérité.

CHAPITRE XXXVII.

INSTRUMENS DE PRÉCISION.

INSTRUMENS DE PHYSIQUE, DE CHIMIE, DE MATHÉMATIQUE, etc. — Produits de MM. Thomas Thémar, Auguste Sacré, Benoît Valérius, Dailly, à Bruxelles; Hody, à Aubel; Behaeghel, à Thielt.

Les sciences exactes ont fait un pas immense depuis un demi-siècle. La physique et la chimie surtout, devenues les rivales de la nature, pénétrant jusque dans ses plus profonds mystères par l'étude analytique, décomposant ses œuvres et créant après elle,

se sont élevées à une merveilleuse hauteur. La foudre ravie au ciel, l'éternelle loi de la destruction paralysée, et mille autres conquêtes, sont des témoignages éclatans de leur puissance. Appliquées à l'industrie, elles ont enfanté des prodiges.

L'étude de ces sciences, même quand elle n'est pas un besoin spécial, est encore d'un avantage inappréciable. Elle recule les bornes de l'intelligence, étend le cercle de ses attributions, donne de la rectitude à l'esprit, et suggère des idées qui, reposant sur des causes essentiellement positives, entraînent toujours d'heureux résultats, lorsqu'ils ne sont point pervertis par l'égarement des passions humaines. Nous ne saurions trop conseiller cette étude à nos industriels de toute classe et de tout ordre. Il n'en est peut-être pas un seul qui ne puisse en retirer quelque profit matériel. Elle est malheureusement encore bien languissante chez nous; cependant nous ne manquons ni d'hommes capables d'enseigner les diverses parties qu'elle embrasse, ni d'artistes habiles pour confectionner les machines et les instrumens dont elle nécessite l'emploi.

La construction des objets qui servent à l'étude des sciences exactes est difficile dans tous les pays; elle l'est en Belgique plus que partout ailleurs, parce que les autres contrées, présentant plus de ressources de travail, attirent chez elles les meilleurs ouvriers. Trop peu de personnes se livrent chez nous à cette industrie, pour pouvoir en former suffisamment, et en appeler de l'extérieur. L'Allemagne, l'Angleterre et Paris surtout sont les lieux où tous se rendent, parce qu'ils sont sûrs d'y trouver une occupation proportionnée à leur capacité. Pour que la Belgique pût jouir du même avantage, il faudrait que le goût de l'étude y prît de l'extension, et qu'il s'y fondât quelques établissemens un peu considérables. La formation du Musée était une favorable occasion; il est malheureux que le temps ait tellement pressé, que l'on ait dû acheter un grand nombre d'objets en France et en Angleterre. Plusieurs de nos artistes ont donné alors des preuves d'une grande habileté (1).

A la tête de tous ceux qui s'occupent chez nous de cette par-

(1) Nous mentionnons à cette occasion, et entre autres choses, la machine électrique de M. Thémar, la plus grande et la plus belle qui existe en Europe. D'habiles physiciens étrangers sont venus en éprouver la puissance et en ont fait les plus grands éloges.

tie, sont MM. Thémar et Sacré. Ils ont tous les deux exposé des machines électriques.

La machine électrique ordinaire consiste en un plateau de verre, soutenu dans une position verticale entre deux montans de bois et susceptible, à l'aide d'un axe armé d'une manivelle, d'être mis en mouvement et de frotter contre quatre coussins de cuir remplis de crins. Au-devant du plateau se trouve un cylindre métallique creux, qu'on nomme conducteur et qui est soutenu par des colonnes de verre. L'extrémité du conducteur, qui est tournée du côté opposé à la machine, doit se terminer par une boule assez forte, tandis qu'il faut que l'autre extrémité, celle qui regarde la machine, se divise en deux branches qui viennent se terminer en une ou plusieurs pointes de part et d'autre et à peu de distance du plateau de verre. Lorsqu'on isole, dans une machine, et les frottoirs et le conducteur, il ne se développe qu'une électricité très faible; quand on met, soit les frottoirs, soit le conducteur, en communication avec le sol, l'excitation de l'électricité commence aussitôt à avoir lieu, et le conducteur se charge, dans le premier cas, d'électricité positive, et dans le second, d'électricité négative. Une machine électrique bien faite doit donner à volonté de l'électricité positive et de l'électricité négative.

La machine exposée par M. Thémar, construite d'après les principes que nous venons de tracer, a 80 centimètres de plateau. Elle nous a paru susceptible de grands effets, et digne en tout point de l'artiste qui a exécuté celle du Musée national. Nous ne devons pas oublier que le premier il a introduit chez nous ces machines puissantes qui fonctionnent dans tous les temps, et donnent les deux électricités avec la même force. Nous saisissons cette occasion de rendre hommage à son beau talent. Il a en outre exposé un graphomètre, à cercle, d'une exécution soignée, mais dont cependant la graduation n'est pas à l'abri de tout reproche. M. Thémar a aussi exposé un étui de mathématiques, qui renferme des instrumens d'un fini de travail parfait, et d'une justesse irréprochable.

La machine électrique de M. Sacré se distingue par une construction particulière, imaginée en France, pour produire en même temps, et pour conserver sur des conducteurs distincts les deux espèces d'électricité. Elle les conserve en effet, mais l'une et l'autre à un degré de tension peu élevé. L'un des con-

ducteurs tire son électricité du plateau, et l'autre communique avec les frottoirs. Le peu de volume que présentent ces conducteurs et la circonstance qu'aucun d'eux ne communique avec le sol, non plus que les frottoirs, sont les causes de faiblesse des électricités dont ils s'animent.

Qu'on mette les deux conducteurs de la machine de M. Sacré en communication au moyen d'un fil métallique, aucun phénomène d'électricité ne se développera sur les conducteurs, avec quelque force qu'on tourne le plateau de verre; car les deux fluides obtenus par le frottement du verre contre les coussins produisent le fluide naturel, en s'unissant le long du fil métallique dont il vient d'être question. Cependant ce passage continu de fluides sur le fil, le mouvement dont le fil est le *lieu*, doivent occasionner quelque changement dans ses propriétés. En effet, si l'on en approche de la limaille de fer, du nickel ou du cobalt, ces corps s'y précipitent et y restent adhérens aussi longtemps que, la machine étant en action, le fil touche les deux conducteurs. Une aiguille aimantée suspendue au-dessous du fil devie à gauche ou à droite de sa position naturelle suivant la position de la machine électrique; des phénomènes inverses ont lieu lorsque l'aiguille est placée au-dessus du fil, c'est à dire que l'aiguille se portera dans ce cas, à droite ou à gauche, si dans l'expérience précédente elle s'est détournée vers la gauche, ou vers la droite. Le fil est par conséquent devenu un aimant. S'il est en acier, il conservera sa propriété magnétique quand même on l'aura retiré du contact des conducteurs. Les autres métaux ne jouissent pas de cette propriété remarquable, au moins à un degré aussi prononcé que le fer. Une aiguille aimantée n'est autre chose qu'un fil d'acier converti en aimant, et suspendu librement par son centre de gravité. Les deux extrémités d'un aimant s'appellent pôles; c'est là que sa force est plus grande: On l'augmente en donnant à l'aimant la forme d'un fer à cheval.

Divers aimans en fer à cheval ont été exposés par M. Sacré. Ils se font remarquer par leur force prodigieuse. Car il y en a un qui supporte près de 200 kilogrammes, sans avoir des dimensions extraordinaires, puisqu'il ne pèse que 27 kilo. Cet aimant est sans contredit le plus puissant qui existe en Europe. Le procédé dont M. Sacré se sert pour donner à ses aimans une énergie pareille est encore tenu secret; il est dû à un allemand nommé Keil, au moins c'est Keil qui l'a fait connaître à quelques personnes de Bruxelles

sous la condition de ne pas le divulguer avant une époque déterminée. Félicitons la science de ce que parmi les personnes au fait de la méthode d'aimantation dont il s'agit, il se trouve un homme aussi capable et aussi spécial que M. Quételet. Nous verrons tout à l'heure que toutes les découvertes qui se font sur les phénomènes électriques sont ou ne peut pas plus précieuses, quand bien même elles ne se prêteraient pas encore à des applications utiles dans les arts. La méthode de M. Keil est dans ce dernier cas. On ne peut l'utiliser pour communiquer aux aiguilles aimantées plus de force et par suite plus de sensibilité; elle n'est donc pas du tout importante pour la navigation comme quelques personnes l'ont cru. Mais on pourrait l'employer dans la construction d'une machine électrique très curieuse qui a été imaginée par Pixil et dont nous allons donner une idée.

L'expérience a constaté qu'en mettant en communication avec deux sources d'électricité contraire, les extrémités respectives d'un fil de laiton entouré de soie et roulé autour d'un fer à cheval, ce dernier acquiert toutes les propriétés d'un aimant. Ceci posé, qu'on place verticalement, et les deux branches tournées vers le bas, un fer à cheval enveloppé comme nous venons de le dire; qu'on prenne ensuite un aimant en fer à cheval de la même grandeur; qu'on le dispose verticalement au-dessous et aussi rapproché que possible de l'autre, mais de manière que ses branches soient tournées vers le haut, et qu'on le rende mobile autour de son axe à l'aide d'une manivelle. Si l'on met alors l'aimant en rotation, à chaque demi-tour qu'il fera, il éclatera une étincelle entre les deux extrémités de fil de laiton servant d'enveloppe au fer doux, pourvu toutefois que ces extrémités soient assez rapprochées l'une de l'autre. Plongées dans de l'eau, ces extrémités attirent respectivement l'oxygène et l'hydrogène de ce liquide, etc. Il est évident que la puissance de cette machine électrique dépend de celle qu'on peut donner à l'aimant en fer à cheval.

Nous avons encore remarqué à l'exposition un instrument qui sort des ateliers de M. Sacré et qui est également fondé sur des propriétés de l'électricité. Cet instrument sert à mesurer les températures les plus minimales, même celle de la lumière de la lune dont on a nié jusqu'ici l'existence. On l'appelle thermomultiplicateur. Il a été inventé par deux physiciens italiens, MM. Nobili et Melloni. Sa construction est fondée sur ce qu'après avoir soudé par leurs extrémités des barreaux de métaux différens, par

exemple d'antimoine et de bismuth, de manière à former un polygone dont les côtés soient alternativement de bismuth et d'antimoine, on n'a qu'à chauffer de deux soudures l'une, pour communiquer aux soudures non échauffées la propriété de faire dévier l'aiguille aimantée de sa position d'équilibre.

Au lieu de fermer le circuit par une dernière soudure, on peut le clore au moyen d'un cercle multiplicateur, ce qui rend beaucoup plus sensible sur l'aiguille aimantée tout changement de température qu'on fait éprouver aux soudures. Le cercle multiplicateur est un fil métallique entouré de soie et tourné sur la main cinquante, cent ou mille fois, selon la force qu'on veut donner à l'instrument. Au milieu de la figure ovale ainsi obtenue, se trouve en suspension une aiguille aimantée très-sensible. Le multiplicateur rend appréciables les moindres traces d'électricités contraires. Lorsqu'on met ses extrémités respectives en contact avec deux corps électrisés différemment, l'aiguille trébuchera. Tels sont les principes de la construction du thermomultiplicateur exposé par M. Sacré. Diverses pièces et dispositions secondaires servent à exalter la sensibilité du thermomultiplicateur. Nous n'entrerons pas dans ces détails, puisqu'ici il suffit d'avoir donné une idée de ses principes fondamentaux.

La construction de ces appareils est délicate et difficile, parce que ce sont, comme nous l'avons démontré, des assemblages de très-petites baguettes de métaux excessivement fragiles, qui sont soudés ensemble, et dont vingt couples, disposés circulairement dans un même plan, occupent moins que la surface d'une pièce de cinq francs. Ces petits appareils sont d'une sensibilité telle que la chaleur de la main peut, à vingt pieds d'éloignement, produire de l'effet sur eux. Ce fait suffit pour prouver que le thermomultiplicateur résout parfaitement le problème de la détermination des basses températures. Les thermomètres ordinaires les plus délicats sont impuissans à produire de pareils résultats. Il serait maintenant à désirer que l'on découvrit un instrument aussi parfait pour mesurer les hautes températures.

L'instrument de M. Sacré n'a pas atteint ce degré de sensibilité. L'aiguille trébuche à peine quand on met la main à un pied de distance des soudures noircies qui doivent recevoir l'impression de la chaleur. Cette faiblesse nous semble provenir en très-grande partie de ce que le cercle multiplicateur ne présente pas un nom-

bre de circuits assez considérable. Peut-être aussi la place qu'il occupait à l'exposition, où il était entouré d'objets en divers métaux, et exposé à des courans d'air, paralysait-elle ses effets. Quoiqu'il en soit le thermomultiplicateur de M. Sacré mérite d'être placé dans un beau cabinet de physique. Les galvanomètres destinés à mesurer l'intensité de l'action exercée par la chaleur, construits par cet ingénieur habile, sont d'une grande sensibilité; ces divers appareils et les instrumens destinés à mesurer l'intensité du magnétisme terrestre, dont M. Sacré n'a point exposé de modèles, sont recherchés par les savans étrangers.

Nous nous sommes étendus un peu longuement sur les instrumens d'électricité qui figurent à l'exposition, par la raison que l'électricité sert de base aux deux sciences dont nous avons tant recommandé l'étude, la chimie et la physique. C'est surtout dans la première de ces deux sciences que l'électricité joue un rôle important. Les idées électriques renferment la clef de tous les phénomènes chimiques; la langue du chimiste est même fondée sur ces idées, comme on peut le voir en jetant les yeux sur le tableau de Nomenclature chimique, par M. B. Valerius, dont nous avons publié dans le temps le compte-rendu. La connaissance des phénomènes électriques n'est pas moins féconde en applications aux arts. La découverte du paratonnerre est due à des expériences électriques qui ne paraissaient devoir avoir d'autre résultat que d'amuser le vulgaire. Davy et Payen n'ont-ils pas dans ces derniers temps appliqué des vues électriques tout aussi spéculatives à la conservation des métaux? Et que dire de l'aiguille aimantée, de la boussole, qui jouent un si grand rôle dans la marine et dans les arts?

M. Sacré a exposé en outre des balances qui depuis long-temps jouissent d'une réputation justement méritée, et qui peuvent être comparés aux meilleures pour leur sensibilité et leur précision. Ces instrumens si précieux pour les expériences les plus délicates de la physique et de la chimie présentent de grandes difficultés dans leur exécution, difficultés que l'on ne peut vaincre d'une manière satisfaisante, si l'on n'a des connaissances très spéciales et basées sur la science elle-même.

M. Sacré mérite d'être encouragé à persister dans une carrière où il peut seconder de la manière la plus utile les investigations de nos fabricans. Ses efforts doivent être d'autant plus appréciés que, sous ce rapport, il n'a point de rivaux dans ce pays. Chez

nos voisins très peu d'artistes construisent, encore aujourd'hui, les appareils nouveaux que nous avons mentionnés. A Paris même les thermomultiplicateurs de Nobili sont excessivement rares. M. Sacré ne doit donc pas seulement être considéré comme un artiste habile qui confectionne avec facilité les instrumens de physique et de précision et qui les reproduit sous des formes aussi simples, aussi élégantes que celles qui viennent de France, d'Angleterre et d'Allemagne, mais encore comme un ingénieur exercé qui construit sur les indications quelquefois les plus incomplètes les instrumens propres à seconder les recherches de la science, ou à répéter celles qui sont le produit de nouvelles découvertes. C'est ainsi qu'immédiatement après la découverte des courans électriques développés par le magnétisme, il s'est empressé de construire des appareils propres à produire l'étincelle et à décomposer l'eau, au moyen de l'aimant. La science lui doit des éloges, et l'étude, de la reconnaissance.

Un cercle stoechiométrique, servant à trouver sans calcul les quantités de matière qu'il faut mettre en jeu pour obtenir un produit chimique, est l'expression d'une idée à la fois ingénieuse, et utile, en économie politique, puisqu'il est applicable à l'industrie. Nous devons cet instrument à M. Valérius, qui plus d'une fois a déjà fait preuve d'un rare savoir et d'un très grand mérite.

Un instrument inventé par M. Hody, menuisier à Aubel, fait honneur à son intelligence. Destiné à lever les plans, sans l'aide de la chaîne, et presque sans calculs, il nous a semblé pouvoir remplacer le graphomètre, avec une notable économie. Il est néanmoins susceptible de recevoir beaucoup de perfectionnemens.

L'exhibition de M. Behaegel, composée de trois objets, un cadran solaire, un modèle de voiture servant à mesurer les distances, et une machine pour mesurer en mer la distance de la ligne équinoxiale, dénote un esprit intelligent et versé dans de hautes études. Ces ouvrages, diversement jugés, nous ont paru dignes d'une mention honorable.

Nous signalerons quelques objets, exposés par l'école d'industrie et de commerce, que dirige M. Dailly. Ce sont des essais qui promettent des résultats avantageux pour l'avenir. Cette institution est d'une excessive importance, si, comme nous n'en doutons pas, elle se consacre aux études positives, et ne jette pas

les élèves dans des utopies industrielles, qui ne sauraient se réaliser, ainsi que cela s'est trop souvent pratiqué dans des écoles spéciales. Tout ce que nous montre M. Dailly a un but d'utilité ; c'est un pantographe , un compas à aiguille , un lit en fer. Nous passerons sous silence une épreuve de caractères sanscrits , qui ne nous semble pas une application heureuse , mais nous signalerons ici encore des produits chimiques , parce que l'étude de la chimie deviendra bientôt la base la plus solide de toute éducation industrielle. Puisse l'exemple de M. Dailly être imité par le plus grand nombre des instituteurs ; puisse cette science s'acclimater en notre pays, et y devenir populaire.

CHAPITRE XXXVIII.

CORDAGES.

CORDES EN CHANVRE, INDIGÈNE OU ÉTRANGER; CORDAGES EN ALOËS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPLOITATION EN BELGIQUE DE LA FILASSE D'ALOËS; CORDES EN PHORMIUM-TENAX; EN CUIVRE; AGRÈS DE NAVIRE. — Produits de MM. James Hal et Griève, à *Hornu*; Baunay, Mortelmans, Van Deurme et Rabot, à *Anvers*; Van Haver, à *Hamme*; Van den Steen, à *Termonde*; H. Cappellemans, à *Termonde*.

L'usage des cordes est très considérable en Belgique. La navigation, l'exploitation des mines de tout genre, celle des usines, les besoins de diverses industries, en nécessitent une très grande consommation. Il ne faut donc pas s'étonner des recherches et

des tentatives que la fabrication des cordes a depuis quelque temps suscitées chez nous, des conquêtes et des progrès qu'elle a faits, nous pourrions même dire, de la perfection qu'elle a atteinte. Par la variété des produits et la beauté de la confection, cette industrie, à la fois active et habile, montre à nos regards tous les élémens d'une haute prospérité.

Aussi, que l'on visite toutes les corderies du royaume; que l'on aille à Anvers, à Bruxelles, à Hornu, à Termonde, à Hamme surtout, on verra quel développement le travail y a pris depuis 1830. Que l'on consulte dans cette dernière ville les nombreux industriels qui tressent le chanvre ou le lin; qu'on leur demande s'ils sont restés stationnaires depuis la révolution; tous montreront avec fierté les ouvrages qu'ils confectionnent aujourd'hui, en les comparant avec ce qu'ils faisaient de mieux, il y a cinq ans; tous diront que leur situation actuelle ne leur laisse point d'autre vœu à former que celui de la voir se maintenir.

Parmi les plus heureuses tentatives que l'art de la corderie ait faites, nous devons ranger celle dont l'aloès, l'agave, et le phormium-tenax ont été l'objet.

La filasse d'aloès tressé en France, et surtout aux États-Unis, était inconnue en Belgique; quelques essais faits il y a dix ans n'avaient produit aucun résultat utile; cette plante était complètement négligée dans notre pays.

Une Société anonyme vient de se former pour la fabrication spéciale des cordes en aloès. (1) Son capital est de 500,000 francs. L'administration de cette société est composée de :

MM. AD. HAUMAN, directeur.

H. CATTOIR, ancien directeur de la Société Générale pour favoriser l'industrie.

J. VINCENT, secrétaire-général du ministère de la justice.

WALTER, ancien inspecteur des études.

HENNEKINNE BRIARD, banquier à Mons.

FÉLIX LEGRAND, banquier à Bruxelles.

Les principaux avantages des cordes en aloès sont une force de résistance très énergique; une nature résineuse qui rend le goudronnage inutile, et par conséquent met à l'abri contre la

(1) Cette société a acheté à M. Vlies un brevet d'importation pour la fabrication des cordes en aloès que celui-ci a obtenu du gouvernement belge; elle exploite exclusivement ce brevet qui est devenu sa propriété, et désormais M. Vlies est tout-à-fait étranger à la fabrication de cordes en aloès.

fraude qui introduit au cœur de la corde du chanvre d'une qualité mauvaise; surface lisse qui diminue l'influence du frottement; légèreté dans le poids, avantage double parce que non seulement il en résulte une économie, mais encore une prodigieuse facilité dans les manœuvres de marine, les extractions des mines, etc. Les cordes d'aloès sont insensibles à l'action débilitante de l'eau qui affaiblit les autres cordages (1).

Nous croyons cette nouvelle industrie fort importante pour la Belgique, et nos lecteurs trouveront à la fin de ce volume, page 299, une note de M. Chevrement, ingénieur du gouvernement dans le Hainaut, qui expose brièvement les qualités de ces cordages.

La Société anonyme pour l'exploitation de la filasse en aloès, compte donner à cette nouvelle industrie une grande extension; elle a formé des dépôts dans tous les ports de mer de l'Europe.

Ses produits se trouvent en Belgique :

A Bruxelles, au local de la Société.

A Anvers, chez MM. de Mot et Nauts, rue du Fromage.

A Gand, chez M. Serrane fils.

A Ostende, chez M. Émile de Brauwer.

A Mons, chez M. V. Legrand.

A St-Ghislain, chez M. L. Filet.

A Tournay, chez M. de Quevauvillers.

Idem, chez M. Dapsens-Engels.

A Liège, chez M. Darbfontaine-Lambinon.

A Louvain, chez M. J. Vlies.

A Turnhout, chez MM. Glenissen et Van Genechten.

A Namur, chez M. Buydens-Pirot.

A Luxembourg, chez M. Piscatory.

A Charleroy, chez M. Chapel.

Idem, chez M. Drion.

A Dampremy, chez M. Schlaubas.

Idem, chez M. Bourdon.

L'agave est employée depuis plus de quinze ans. Connue en

(1) La matière première pour la confection des cordages d'aloès est extrêmement abondante; elle peut suffire à une immense fabrication. Cette plante ainsi que l'agave est très commune dans les régions méridionales. Ce sont des feuilles d'aloès et d'agave qui contiennent la filasse. On l'extraît par des moyens mécaniques. Cette opération ne lui enlève aucun principe de force, tandis que le rouissage détériore les filaments du chanvre. Le goudronnage a le même inconvénient.

Angleterre sous le nom de *manilla hemp*, elle a subi diverses épreuves, même en notre pays, et a donné des résultats très satisfaisants.

Le phormium-tenax, ou lin de la Nouvelle-Zélande, possède à peu près tous les avantages qui recommandent l'aloès. MM. Dandelin frères ont soumis devant nous des filamens à des épreuves qui attestent une force extraordinaire de résistance. On en a d'ailleurs fait des cordages dont l'emploi confirme l'excellente qualité. Cette plante, qui pourrait s'acclimater en notre pays, susceptible comme elle l'est de se prêter à des usages multipliés, serait pour notre agriculture et pour notre industrie une conquête importante. La marine l'emploierait utilement pour la fabrication des voiles. Celles qui seraient faites avec cette matière auraient une grande supériorité sur les autres, sous le rapport de la durée, de la flexibilité, de la pesanteur spécifique, surtout dans les temps pluvieux.

Il nous serait bien difficile d'établir un jugement sur la qualité réelle des cordes qui ont été envoyées à l'exposition. Comme cette qualité ne peut être appréciée que par l'usage, celui-là seul qui l'emploie, peut prononcer infailliblement à cet égard. Cependant en nous basant sur le mode même de la fabrication, nous pensons pouvoir assurer que même sous ce rapport il y a eu depuis 1830, une sensible amélioration. Alors les tresses étaient généralement faites de manière que les fils extérieurs donnaient toute la force, et que la corde était souvent usée, lorsque les fils intérieurs étaient encore neufs, et n'avaient rendu aucun service; maintenant les fils de chaque tresse se trouvent placés dans un ordre combiné avec autant d'intelligence que d'économie. Tous, aussi bien ceux qui sont à l'intérieur que ceux qui se trouvent à l'extérieur, concourent également à donner la force au cordage. Il doit résulter de là une plus longue durée, une plus grande énergie dans la résistance.

Les divers produits que nous avons examinés sont très remarquables sous ce rapport.

MM. James Hal et Griève ont exposé quelques échantillons de corde ronde ou plate. La fabrique de ces industriels est établie à l'instar des corderies anglaises. Tout s'y fait à la mécanique, et par des procédés nouveaux en ce pays. Le résultat de ce genre de fabrication se distingue par d'heureuses qualités. Les cordes ainsi faites sont beaucoup plus légères et plus fortes en même

temps que celles qui sont confectionnées d'après l'ancien système. Les cordes plates sont cousues à l'aide d'une machine pour laquelle un brevet d'invention a été accordé. Nous croyons pouvoir ranger ces produits au nombre des mieux conditionnés parmi tous ceux que nous avons vus. Deux échantillons de cordes en phormium-tenax, sont des essais sur lesquels nous croyons devoir appeler l'attention, convaincus, comme nous le sommes, des avantages précieux que l'emploi de cette matière doit procurer à notre industrie.

Nous signalerons de M. Baunay, un *étai*, de sept brasses de long sur six pouces de circonférence; une *écoute* de huit brasses, sur 3 à 4 1/2 pouces. Ces cordages, faits à patain, sont d'une très belle exécution. L'*étai* est un des plus beaux que nous ayons vus. Il est confectionné en douze torrens dans toute la continuité.

Un hauban, de sept brasses de long, double, sur six pouces de circonférence, mérite d'être mentionné. Il a été exposé par M. Mortelmans.

MM. Vandeurme et Rabot nous montrent un *étai* à bras, pour remplacer l'*étai* à collet, et un cordage blanc, avec une enveloppe de fil goudronné. Le dernier est fait avec du chanvre indigène. Ces deux ouvrages font honneur à ces industriels.

L'exhibition de MM. Van den Steen est très variée. Ce fabricant a fait bien des progrès depuis 1830. Tous les ouvrages qu'il a soumis à l'examen sont établis d'après le système *Patent-Roop*. Ce sont des échantillons d'*amarre* et d'*étai*, à 1 fr. 34 c. le kil.; de corde ronde, pour houillère, en chanvre indigène à 1 fr. 8 c., en chanvre de Riga, à 1 fr.; de corde en chanvre de la nouvelle Zélande; enfin de corde en cuivre. Ces divers objets sont très bien conditionnés.

La corde plate en chanvre indigène, à 1 fr. 24 c. le kil.; les deux cordes rondes, en chanvre de la Nouvelle Zélande, à 1 fr. 30 c. le kil., non goudronnées, à 1 fr. 20 c. goudronnées; la corde de cuivre à 8 fr. le kil.; la canne du même métal, à 10 fr. exposée par M. Van Haver, dénotent une très grande habileté dans l'art de la corderie. Sa corde plate destinée à la société charbonnière du Bois de Lucq, et sa corde en cuivre nous ont semblé admirables. C'est à ce même industriel qu'étaient dûs les agrès des deux navires de M. Cassiers; agrès dont tout le monde à Anvers a admiré la beauté.

Les cordages en chanvre de Manille, exposés par M. J. Cappellemans, sont dignes de tous les autres beaux produits que cet habile et ingénieux fabricant nous a déjà donné occasion de signaler.

Vient enfin la Société anonyme pour l'exploitation en Belgique de la filasse d'aloès. Tout le monde a admiré la belle corde plate qu'elle a exposée ; elle est destinée à une des houillères de M. Braconnier, à Liège. D'après les propriétés reconnues de l'aloès, et il paraît que la Société les garantit, cette corde aura une très longue durée.

Plusieurs importantes houillères du pays ont déjà imité, l'exemple de M. Braconnier ; la Société du charbonnage de Hornu et Wasmes, celles de Chatelineau, Sars-Longchamps et d'autres, ont adopté l'usage des cordes plates en aloès, et se trouvent parfaitement bien de leur emploi.

Les cordes d'aloès, à l'usage de la navigation, méritent d'être mentionnées. Plus légères et plus solides que les cordes en chanvre, elles ont sur celle-ci le double avantage de moins charger le navire et de durer plus long-temps ; l'expérience leur sera sûrement favorable.

Nous apprenons que le ministre de la guerre, appréciant l'utilité qui peut résulter pour son département de l'usage des cordes en aloès, les a adoptées pour l'usage de l'artillerie belge, après avoir fait faire des expériences, qui toutes ont été parfaitement satisfaisantes.

Nous clorons cette revue, en mentionnant une fois encore les câbles de marine en fer, confectionnés par M. Cornil. Ce n'est point pour renouveler l'éloge que nous en avons déjà fait, à l'article des fers, mais pour en prendre occasion de faire une observation importante à toutes les industries qui s'occupent chez nous de l'équipement des navires. Cette observation se rapporte à la trop grande facilité qu'ont les vaisseaux étrangers pour frauder les droits d'entrée. Un bâtiment anglais, par exemple, arrive soit à Anvers, soit à Ostende, avec dix ou douze câbles de marine. Le capitaine déclare que c'est pour l'usage exclusif de son navire. A la sortie cependant il n'en reste plus que deux ; les autres ont été vendus. Ces câbles n'ayant payé aucun droit, ne coûtent pas à Anvers et à Ostende aussi cher que les nôtres, tant à cause du transport, depuis l'usine jusqu'à cette destination, que par la différence du prix entre le fer anglais et le fer belge. Ne serait-

(268 *bis*)

il donc pas possible d'exiger que les navires étrangers fissent voir à leur départ tout ce qu'ils avaient à leur arrivée? Il nous semble que ce moyen facile arrêterait cette fraude, et assurerait le développement des branches analogues de notre industrie.

CHAPITRE XXXIX.

SELLERIE. — CARROSSERIE.

HARNAIS, SELLES, VOITURES. — Produits de MM. Fievez, Schuermans, Dewit, Driessens, Palmar, à *Bruzelles*.

Deux harnais, dont l'un n'a pas un titre suffisant de nationalité une selle, trois tilburys, une voiture à quatre roues, voilà tout ce que montre à nos regards une industrie dont la réputation a été européenne. Si l'on jugeait de son importance d'après cette avare exhibition, certes on en aurait une bien triste idée. Quoi !

un pays qui rivalisait il y a vingt ans avec l'Angleterre, qui surpassait la France, qui envoyait ses produits jusque dans la capitale de ce royaume, n'a pu exposer dans une grande solennité, comme témoignage de sa situation industrielle, que quatre voitures, dont deux à peine méritent d'être mentionnés ! Qu'est devenu, penserait-on, ce temps où, chaque année, les objets de sellerie et de carrosserie se confectionnaient en si grand nombre ; où, dans une semblable occasion, cinquante voitures auraient ébloui les yeux par le luxe et le faste de leur richesse ? Quatre voitures aujourd'hui !.... Mais d'où est venue cette décadence ? Comment une florissante industrie est-elle tombée si bas ?

He bien ! il n'y a pas eu décadence ; l'industrie est restée à la même hauteur, seulement elle n'est point représentée à l'exposition, et de cette absence, certains gens ont inféré qu'elle n'existait plus. Nous avons entendu à cet égard bien des critiques, bien des conjectures, bien des raisonnemens, auxquels nous ne connaissions qu'un seul défaut, celui de s'appuyer sur une base fausse. La sellerie et la carrosserie ne produisaient plus que des choses d'une détestable médiocrité, au dire de ces personnes ; bientôt même elles devaient à peu près cesser de produire ; et tout cela provenait de la révolution de 1830.

La sellerie et la carrosserie fabriquent une très grande quantité d'objets médiocres. Cela est vrai, et nous n'avons pas l'intention de le nier ; mais ce vice n'est point particulier à la Belgique ; on peut aussi bien le reprocher à la France et à l'Angleterre ; et quand on réfléchit sur les mœurs actuelles, on acquiert la conviction qu'il ne peut en être autrement.

Depuis vingt années le nombre des voitures s'est accru dans une proportion extraordinaire ; ce n'est pas exagérer que de dire qu'il est devenu vingt fois plus considérable. Or, si vingt personnes, au lieu d'une, ont eu la fantaisie ou l'ambitieuse prétention d'avoir une voiture, quinze peut-être n'avaient point de goût, quinze assurément n'avaient pas assez de fortune pour mettre un grand prix à une superfluité. Toutes cependant voulaient satisfaire ou leurs caprices ou leurs besoins ; toutes donnaient leurs plans, leurs dessins, au moins leurs idées ; elles s'instituaient d'office charrons, maréchaux, selliers, garnisseurs, peintres, corroyeurs, platineurs, fondeurs, etc. Le carrossier n'était plus un artiste, c'était simplement un espèce de metteur en œuvre, obéissant à mille exigences divergentes. Si tant de

voitures construites en blessant toutes les règles de l'art, sont l'objet de critiques méritées, ce ne sont vraiment pas les fabricants qu'il faut blâmer, mais bien le public qui impose ses fantaisies, comme des lois.

Nous ne voulons pas dire par là que tous les carrossiers sont des hommes habiles, qui ne feraient point de fautes si on ne les mettait dans la nécessité d'en faire. Bien loin de là, nous pensons qu'il en est de cette industrie comme de toutes les autres; que le nombre de ceux qui excellent est très petit; mais nous prétendons, d'une part, que si on laissait aux carrossiers la liberté de faire comme ils l'entendent, la critique trouverait bien moins à s'exercer; d'autre part, que si la Belgique présente des ouvrages mal faits, l'Angleterre et la France en montrent pour le moins autant, toutes proportions gardées; enfin que nulle part la sellerie et la carrosserie ne sont en décadence sous le rapport de l'art; que si partout la médiocrité domine, partout aussi on rencontre des œuvres d'une admirable facture. Londres et Paris ont de véritables artistes; Bruxelles n'est pas plus pauvre que ces deux grandes capitales. Elle peut encore soutenir la même rivalité qu'il y a vingt ans. Que l'on examine les fabricats de Jones, de Quesnel, de Van Camphenout, de Fievez, de Schuermans et de plusieurs autres, on reconnaîtra que l'art est chez nous au niveau de ce qu'il est chez les autres peuples et que nous n'avons point dégénéré. Seulement ce n'est pas à l'exposition qu'il en faudrait chercher le témoignage.

Nos carrossiers, dit-on, produisent moins et finiront par ne presque plus produire. Ceci n'est point exact; il est possible que chaque industriel ne fabrique pas autant qu'il y a vingt années, mais comme le nombre des carrossiers s'est élevé dans une progression considérable, que tous travaillent, que beaucoup emploient une assez grande quantité d'ouvriers, il suit de là que la fabrication, prise dans son ensemble, n'est pas moins productive aujourd'hui qu'anciennement. Et pourquoi le deviendrait-elle? serait-ce par hasard que la production en cette partie serait en raison inverse de la consommation? le goût des voitures se propage de jour en jour, et devient plus vulgaire en notre pays; ce n'est pas lorsque une industrie est alimentée par une chose qui se rattache à l'esprit du siècle, qu'elle est sur le penchant de sa ruine. La sellerie et la carrosserie elles-mêmes nous en offrent un exemple remarquable.

Sous le régime français la Belgique envoyait des harnais et des voitures jusques dans le centre de la France. Elle s'était ouvert dans le nord et à l'est de l'Empire de larges débouchés. En 1815, cette espèce de produits ne fut point prohibée, et les mêmes régions furent encore nos tributaires. Cependant en 1820, par suite de réclamations, le gouvernement français, s'inquiétant peu si les matières qui étaient mises en œuvre chez nous étaient ou n'étaient point fournies par la France elle-même, n'écoulant que l'intérêt de la carrosserie indigène, frappa la nôtre de prohibition. Certainement c'eût été un coup de mort, si à cette même époque ne se fût développé le goût dont nous avons parlé tout à l'heure. Il y eût d'abord stagnation, mais l'activité ne tarda pas à renaître; le nombre des fabricants se multiplia, et tous trouvèrent du travail. Cependant, nous devons le dire, les riches équipages devinrent rares dans nos ateliers, et c'est de cette époque, non de 1830, qu'il convient de dater la décadence commerciale de cette partie; mais en retour à combien s'éleva chaque année la confection des voitures ordinaires? à combien s'élève-t-elle encore? nous ne pensons pas que les marchés de France aient jamais fourni un débouché égal à cet accroissement dans la consommation intérieure.

Ceci n'empêche pas que le rappel de l'ordonnance prohibitive de 1820 ne soit à désirer dans l'intérêt de notre industrie. Ce serait d'ailleurs une chose juste. Nous tirons de France une grande partie de ce qui entre dans la confection des voitures; ces objets ne sont assujétis qu'à un droit d'entrée; pourquoi les mêmes matières mises en œuvre ne seraient-elles point placées dans une condition pareille, à leur entrée sur le territoire français? Si cette prohibition était convertie en un simple droit, la carrosserie belge prouverait bien alors qu'elle n'est point descendue aussi bas que ses détracteurs voudraient le faire croire.

Plusieurs motifs ont concouru à ce que l'exposition ne fût pas enrichie d'un plus grand nombre d'équipages et surtout d'équipages plus beaux. L'annonce du concours a été trop tardive pour une industrie dont les ouvrages nécessitent un long temps. Les carrossiers n'auraient pu confectionner des voitures pour cette circonstance, et même s'ils en eussent eu le temps, nous pensons qu'ils ne l'auraient point fait; personne ne les eût blâmés de s'en abstenir. Pourquoi jeter de l'argent pour montrer une pièce ex-

ceptionnelle qui ne trouvera point d'acquéreur ? Ce sont sept ou huit mille francs sinon perdus, du moins fort aventurés. Quel est le négociant qui, avec connaissance de cause, se lancera dans un tel risque ? Cela s'est vu en 1830, mais cette épreuve a été un avertissement pour 1835, et nos industriels ont eu la sagesse d'en profiter. Telles sont, si l'on y ajoute le genre même du travail actuel qui se tourne généralement vers le médiocre, les causes qui ont amené la pauvreté de cette exhibition. Pris au dépourvu d'une part, n'ayant ni le temps, ni peut-être la coûteuse envie de confectionner des objets de luxe, les selliers et les carrossiers ont envoyé à l'exposition ce qui se fait quotidiennement chez eux, ce qui leur est commandé, par conséquent des choses qui ne peuvent avoir un grand mérite. Nous signalerons cependant un harnais de M. Driessens, deux tilburys, l'un de M. Fiévez, l'autre de M. Schuermans, comme des ouvrages remarquables. La selle de M. Palmar est ordinaire ; le drowski de M. Dewit est ce que sont tant d'autres qui journellement circulent sur les boulevards et à l'Allée Verte. Comme nous n'avons jamais admiré ceux-ci, nous nous abstiendrons également d'admirer celui-là ; il n'est ni mieux, ni plus mal. Il en est de même de son tilbury. Nous avons vu de lui quelque chose de beaucoup mieux. C'est qu'en définitive ni l'industrie individuelle, ni l'industrie générale ne sont représentées à l'exposition ; elles figurent avec plus d'avantage sous les remises et dans les ateliers. C'est là seulement que l'on peut juger de ce qu'elles sont aujourd'hui.

CHAPITRE XL.

OBJETS DIVERS.

PIÈCE ANATOMIQUE. — Produit de M. Cardo, docteur en médecine,
à *St.-Nicolas*.

Dans tous les temps, ceux qui se sont livrés à l'étude des infirmités humaines ont senti la nécessité d'avoir sous les yeux les plus minutieux détails de l'anatomie. La peinture, la gravure, la sculpture en bois, en liège, le moulage en plâtre, en cire, la lithographie; ont été successivement employés pour cet objet,

on a conservé des parties intégrantes du corps par la dessiccation et par l'immersion alcoolique. Cependant tant de moyens réunis ne peuvent produire qu'une faible idée de l'anatomie, n'indiquant qu'imparfaitement les rapports et la connexité des parties entre elles ; or, sans une indication précise à cet égard, il est impossible de bien concevoir les fonctions des organes.

La pièce anatomique, tout artificielle, qui a été exposée cette année-ci, et que l'on a pu voir dans un cabinet à part, nous semble destinée à rendre plus de services à l'étude, que tout ce qui a été mis en pratique jusqu'à ce jour. Elle représente un homme adulte, debout, offrant du côté gauche l'ostéologie et la syndesmologie. Pour se faire une idée du reste, il faut se figurer un cadavre dont on suit la dissection depuis les parties superficielles jusqu'aux parties internes les plus profondes. Du côté droit on remarque les parties molles et solides, qui s'enlèvent couche par couche. Chaque muscle est à sa place naturelle, présente sa forme, ses couleurs, ses tendons, ses fibres sculptées avec leurs diverses directions ; les vaisseaux et les nerfs sont fixés dans l'ordre qui leur appartient, sur les muscles ou à côté, et s'enlèvent avec eux.

Sur la ligne médiane sont les cavités splanchniques, où l'on remarque le cerveau et ses membranes, la naissance des nerfs, les sinus veineux, les substances cartilagineuses et médullaires, etc.

Dans la cavité thorachique apparaissent le cœur et les troncs des vaisseaux sanguins qui s'étendent en branches, en rameaux, en ramuscules. Le poumon droit est à l'état naturel, le gauche est disséqué et montre la plèvre, en place, avec sa forme ; une ouverture, ménagée à sa partie antérieure, permet d'observer ses rapports avec les parois du thorax, et l'admirable entrelacement des branches, des veines et des artères pulmonaires. La cavité abdominale s'ouvre également. Cette manœuvre met à jour le grand épiploon fragile, léger, diaphane, comme dans la nature, contenant dans son interstice la graisse et les vaisseaux sanguins : on peut y observer l'estomac ouvert, les intestins et leurs parties les plus essentielles, de manière à en suivre l'étude sans aucune restriction. Le mésentère et ses vaisseaux sanguins, le petit épiploon, l'hyatus de Weuslaw, le pancreas, la rate, le système de la veine porte, le foie et ses conduits bilieux, les reins, les capsules surrénales, l'intérieur du bassin, en un mot, tout s'y trouve, connue dans l'homme même.

Cette pièce constitue une anatomie complète, et est d'une très grande importance pour les élèves dont elle facilite les études ; pour les artistes, qu'elle initie sans dégoût à tous les mystères du corps humain ; pour les savants, dont elle ranime les souvenirs.

M. Cardo n'est pas le seul qui se soit livré à l'exécution des pièces de ce genre ; en France, le docteur Auzoux, homme d'un très grand mérite, en a fait aussi, mais les siennes diffèrent de celles de notre compatriote, en ce qu'elles n'offrent point l'orbite, l'intérieur de l'œil, les membranes du cerveau, la plèvre, le péritoine, les fibres des muscles, qui ne sont que peints ; en ce qu'elles ne donnent ni l'ostéologie, ni la syndesmologie, ni le périnée, ni le fond du bassin, toutes choses qui se trouvent ici et sont très importantes. Il est aussi à remarquer que toutes les pièces de M. Auzoux sont identiquement les mêmes ; ce qui prouve qu'elles ont été faites dans le même moule, et constituent autant de copies d'un même patron. Celles de M. Cardo au contraire sont toutes faites à la main, et originales individuellement. C'est de cette manière, qu'il compose des sujets féminins, aux diverses époques de la gestation.

Telle est en résumé cette nouvelle application de l'art et de la science à l'industrie. L'importance de cette heureuse innovation se fait chaque jour sentir de plus en plus. Nous pouvons nous en apercevoir, car c'est chez nous que les étrangers, les Anglais principalement, viennent acquérir en grande partie les pièces anatomiques dont ils ont besoin.

Nous ne saurions trop recommander cet objet à l'attention des savans. Le concours de leurs lumières amènera sans nul doute, quelque amélioration. Ce sera pour eux un titre à la reconnaissance publique, à la quelle déjà M. le docteur Cardo a bien des droits.

BOIS DE SPA. — Produits de MM. Lemaître Fléon, Pierre Gernay, Joseph Misson, à Spa.

Pauvre Spa ! Assujétie aux caprices de la mode, à l'influence des mouvemens politiques, cette ville semble partager la destinée aléatoire de la plupart des personnages qui la visitent. Comme ceux qui sont venus jadis y perdre ou y gagner des fortunes prodigieuses, elle passe, par de continuelles vicissitudes, de la

richesse à la pauvreté ; aujourd'hui une nombreuse population l'anime , demain elle sera solitaire.

Elle était florissante au 18^e siècle , alors que le même tourbillon entraînait vers les mêmes lieux la société aristocratique et la société intrigante de toute l'Europe ; alors qu'il était convenu que périodiquement on irait à Baden , à St-Roman , à Spa jeter au milieu des hasards sa fortune et sa santé. C'était un bon temps , et la source des eaux thermales semblait être un bras du Pactole.

La révolution de 1789 brisa toute cette fragile prospérité. Quelques rayons de soleil brillèrent à de longs intervalles ; les impératrices Joséphine et Marie-Louise vivifièrent quelques instans la solitude de ces lieux , mais la splendeur n'y reparut vraiment qu'en 1815 , au moment où le congrès d'Aix-la-Chapelle réunit l'élite de la société européenne. La révolution de 1830 vint encore porter atteinte à la fortune de Spa.

On pense bien que l'industrie a passé par les mêmes phases que la ville ; qu'elle a dû subir les mêmes péripéties , avoir également ses beaux jours et ses jours nébuleux. Elle est loin d'être maintenant ce qu'elle était il y a soixante ou quatre-vingt années. Alors elle était dans tout l'éclat de sa richesse et de sa gloire ; elle faisait des choses d'un merveilleux travail , qui actuellement encore excitent l'admiration , employait des artistes du plus grand mérite et ajoutait ainsi à ses œuvres cette valeur que le talent donne à la matière la plus commune. Tout le monde sait que le prix des ouvrages de ce genre est tout extrinsèque ; que ce n'est point la blancheur du plane , ou la teinte grise obtenue par l'infusion dans l'eau minérale (1), mais bien le travail additionnel , la délicatesse de la forme , la beauté de la peinture et du vernis , qui établissent le mérite et la valeur de ces produits.

Spa maintenant a trouvé dans ce genre qui autrefois lui était particulier une ville rivale bien redoutable , c'est Paris. Les ou-

(1) Le plane , qui croît aux environs de Spa , est blanc de sa nature , mais il devient gris , lorsqu'on le laisse macérer dans de l'eau minérale de la fontaine du Pouhon. On en teint quelquefois seulement la superficie , et dans ce cas l'infusion dure une douzaine de jours. Il faut environ un mois pour que la teinte pénètre avec une nuance égale dans l'intérieur même du bois. On emploie aussi le maronnier , mais avec moins d'avantages. Les pores n'en sont pas aussi serrés.

vrages qui s'y font se distinguent par le goût, par le talent d'exécution et par le prix. On trouve de très belles qualités dans certains objets travaillés à Spa ; la peinture des fleurs y est portée plus haut peut-être qu'en quelque lieu que ce soit, mais sous le rapport des autres modes et de l'ébénisterie, on doit avouer que cette ville est dépassée. Les paysages, la représentation des tableaux de genre, celle des tableaux d'histoire, où elle excellait autrefois, sont maintenant en général l'objet de bien des critiques, dont la plupart sont méritées.

Cependant il s'y fait encore de très beaux ouvrages de cette dernière espèce ; ils n'y seraient pas plus rares qu'autrefois, si la ville était ranimée par la présence des étrangers. Il y a décadence commerciale, il n'y a que souffrance dans l'art. Il reprendrait en un jour toute sa gloire, si l'occasion devenait favorable. Nous pouvons citer en témoignage l'exhibition de MM. Gernay dont le nom est séculaire, Lemaitre Fléon et Misson, qui nous montrent des œuvres on ne peut plus distinguées. Les peintures sont d'un très grand mérite. Nous avons surtout admiré les fleurs de M. Lemaitre-Fléon.

Que cette industrie ne se décourage point. Elle recouvrera sa prospérité le jour ou cessera la défiance qui règne encore entre les divers états de l'Europe, et où d'augustes personnages pour lesquels le bien-être d'aucune partie de la Belgique ne saurait être indifférent, pourront y ramener à leur suite une société riche, brillante et amie des arts.

OUVRAGES AU TOUR. — ROUET, PELOTEUSE ; LIEN EN BOIS ET EN IVOIRE. — Produits de MM. Leborne, à *Dinant* ; Mathys, à *Gyseghem*.

Nous recommanderons de M. Leborne trois ouvrages très bien faits et tous d'une grande utilité. Nous signalerons surtout un rouet à filer à deux mains, accompagné d'un devidoir. Tout marche ensemble et avec autant de facilité qu'un rouet simple, ce qui procure une considérable économie dans la main-d'œuvre. Avec un rouet simple, une personne ne peut filer qu'une livre de lin par jour ; avec celui-ci on file deux livres, et de plus le fil est devidé. Cette invention fait honneur à M. Leborne. Il serait à désirer que cette heureuse innovation s'accréditât et fut mise généralement en usage dans notre pays, où la filature est si considérable.

L'ouvrage de M. Mathys, en bois et en ivoire, dénote une grande habileté. C'est un reflet du temps où ces sortes d'objets étaient confectionnés par des mains royales; où le prince Charles ou Louis XVI occupaient ainsi leurs loisirs. Les rois ont maintenant bien d'autres soins, et leur temps est consacré à des travaux plus utiles. Pour en revenir à M. Mathys, nous dirons que son œuvre est d'une remarquable délicatesse et d'une grande netteté de formes. On a généralement su apprécier toute la difficulté et le mérite de son travail.

IMPRESSIONS SUR CRIN. — Produits de M. Roland, *faubourg de Laeken, à Bruxelles.*

M. Roland a exposé quelques objets en crin, imprimé, pour lesquels il a obtenu un brevet d'invention. C'est encore une nouvelle conquête que nous devons à la chimie. L'essai que cet industriel nous montre est d'une belle exécution; nous ne doutons pas que bientôt il ne produise des choses encore plus distinguées. Nous avons eu occasion de voir les armes de plusieurs villes représentées avec une grande habileté. Elles sont destinées à diverses maisons municipales; il serait à désirer, dans l'intérêt même, de l'art, que plusieurs régences imitassent cet exemple.

FLEURS ARTIFICIELLES. — FLEURS EN CIRE, EN ÉTOFFES, EN CHEVEUX. — TAXIDERMIÉ, ANIMAUX EMPAILLÉS. — Produits de M^{mes} Burton, Boucard; de M^{lles} Marchal, Boireaux; de MM. Deudon, Vantricht-George, Deyrolle, à *Bruxelles.*

L'imitation des fleurs n'a pas le seul mérite d'offrir aux regards une image faite pour les charmer. Cette propriété seule suffirait pour la rendre recommandable, mais elle peut recevoir une application beaucoup plus utile, et être employée pour l'étude de la botanique. C'est principalement sous ce rapport qu'elle doit fixer l'attention; aussi de préférence signalerons-nous les fleurs en cire. Là du moins il y a une exacte reproduction de l'œuvre même de la nature, dans toutes ses parties, dans sa forme, dans la disposition, dans la nuance de la plus petite foliole. L'étude peut être, par ce moyen, rendue pratique. Comme chaque partie s'exécute séparément, il suit de là une espèce d'analyse, qui, pour la botanique, comme pour les autres branches de la science, doit donner une connaissance positive. Nous ne saurions trop

faciliter M^e V^e Burton, de ce qu'elle emploie cette méthode dans son pensionnat. Le bouquet de fleurs qu'elle a exposé indique un grand savoir. On ne saurait sans cela imiter avec autant de perfection qu'elle l'a fait.

Le nom de M. Boireaux est trop bien connu dans cet art, pour que celui de sa fille, instruite à son école, ne le soit pas bientôt de la manière la plus avantageuse. Le jasmin blanc, et le bouquet de fleurs qu'elle a envoyés à l'exposition, sont la plus fidèle image de la nature.

Les fleurs imitées dans un autre genre par M^{lle} Marchal, MM. Vantricht-George et Deudon méritent des éloges. Elles sont d'une belle exécution.

Les fleurs en cheveux de M. Olivier ont été remarquées, mais avec moins d'attention que les deux jolis vases exposés par M^{me} Boucard. Cette dame a fait un usage très heureux de plumes d'oiseaux américains pour figurer des fleurs. C'est une ingénieuse idée, et l'ouvrage dénote une grande habileté.

Nous parlerons ici des animaux, pour ainsi dire, artificiels, envoyés à l'exposition par M. Deÿrolle. Les deux groupes d'oiseaux, par la variété des poses et l'expression naturelle des diverses physionomies, indiquent un esprit observateur, en même temps qu'une main expérimentée. Nous signalerons aussi un lion et un chien lévrier, comme deux ouvrages remarquables.

PELLETERIE. — Produits de MM. du Chausoit, Carpentier, à Gand ; Coniart-Deblois, à Tournai ; Diewan, Gratijs, à Bruxelles.

La pelleterie a toujours été matière de vêtement et de parure. La mode semble avoir fait en sa faveur exception à son ordinaire inconstance ; elle s'est contentée de modifier la forme des fourrures, mais elle ne les a point condamnées au délaissement, après une vogue éphémère, comme tant d'autres choses à qui elle n'accorde qu'un jour d'existence.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de la qualité des pelleteries. Comme cette qualité ne dépend en rien de l'homme, qu'elle est telle que la nature l'a faite, on ne doit pas, comme l'ont fait certains appréciateurs, estimer le mérite du pelletier d'après la matière qu'il a employée. Autant vaudrait accorder un talent de premier ordre à l'esclave russe, qui obéissant aux rigueurs de la loi, attrape par hasard une martre d'une beauté exceptionnelle.

Le talent du pelletier consiste entièrement dans la confection, ce n'est que là qu'il faut le chercher. Que la matière soit grise, noire, blanche, qu'elle soit rare ou commune, on ne doit voir qu'une chose, la manière dont elle a été mise en œuvre; il peut y avoir plus de talent dans la plus humble fourrure que dans la plus riche.

Tailler avec goût, assortir non seulement les peaux, non seulement les qualités, les couleurs, les moindres nuances, mais la force même des poils, de manière à ce que, par exemple, on fasse avec des queues de martre qui n'ont chacune que 15 ou 16 centimètres de longueur et présentent différens degrés de nuances et de forces, un boa de sept ou huit pieds, homogène dans toutes ses parties; établir de l'harmonie entre les points divers; telles sont les lois que celui qui confectionne doit s'imposer, et c'est aussi d'après cela qu'il convient de juger les ouvrages.

Les fourrures exposées se distinguent assez généralement par ces qualités. Nous n'avons pu en apprécier la légèreté, mais elles présentent toutes les apparences de ce genre de mérite.

Nous signalerons de M. Gratias quelques manchons en martre, et des boas d'une très belle confection. Deux boas en renard du Canada, lustrés, l'un clair, l'autre foncé se recommandent à l'attention par la manière dont ils sont travaillés, par la douceur et le luisant du poil.

M. Diewan, entre autres objets remarquables, a exposé un manchon en martre zibeline d'une très grande beauté. Ses imitations de martre zibeline et de Canada sont d'une exécution parfaite. Il a envoyé en outre des peaux de tigre, de renard noir, argenté, croisé (1), d'une qualité rare.

Les pelleteries de M. Coniart-Deblois rivalisent dignement avec celles de MM. Gratias et Diewan. Son manchon et son boa en martre zibeline se distinguent par le soin du travail. Un devant de canapé en pattes et gorges de martre du Canada, fait honneur à son goût. Il y a de l'harmonie dans les dessins, et l'on appréciera mieux le mérite de cette pièce, lorsque l'on saura qu'il y entre peut-être trois mille morceaux cousus et ajustés de manière à former un heureux ensemble.

Les peaux de lapin et de chat, teintes en noir par M. du Chau-soit et par M. Carpentier, sont d'une belle couleur.

(1) On le nomme ainsi parce qu'il porte une croix sur le cou.

Cette industrie prospère. Elle trouve dans le pays même d'assez larges débouchés, et vend quelques-uns de ses produits aux autres peuples, malgré le droit de sortie imposé à nos frontières et le droit d'entrée établi par les gouvernemens étrangers. Elle sollicite depuis long-temps une modification dans le tarif sur les taxes que paient à leur entrée les pelleteries étrangères non confectionnées, désirant qu'il soit établi sur le même mode qu'en France. Elle y trouverait un très grand avantage pour les fourrures de luxe.

SAVONS. — Produits de MM. Descressonnières, Courtois, à *Bruxelles*.

Nous avons été long-temps tributaires de l'étranger, de la France surtout, pour la plupart des savons. Grâce à l'application des analyses chimiques à une chose utile, nous faisons maintenant aussi bien qu'à Marseille. On rencontre encore des gens, qui, imbus d'une vieille idée, la conservent avec une opiniâtreté qu'il serait difficile de qualifier, sans sortir des bornes de la politesse, et rejeteraient avec dédain les savons indigènes, si, pour les rendre dignes d'elles, on ne les déguisait sous une enveloppe étrangère. Ceci est ridicule, absurde même, et cependant vrai, pour les savons, comme aussi pour bien d'autres marchandises.

Les savonneries se sont beaucoup multipliées depuis 1830. On n'exagérerait pas en disant qu'elles sont devenues six fois plus nombreuses. Chaque jour il s'en forme encore de nouvelles. Quand on verra chez nous cette fréquence d'établissements, peut-être consentira-t-on, en Belgique, à reconnaître le mérite des produits belges, auxquels les étrangers savent rendre une justice plus flatteuse que nous ne le faisons nous mêmes.

A la tête de ceux qui se livrent à cette industrie, nous placerons M. Descressonnières et M. Courtois, dont on a pu voir les ouvrages à l'exposition.

Autant qu'il est possible de juger d'après l'apparence, sans aucune analyse des matières qui sont entrées dans la composition, nous pouvons affirmer que leurs savons ne sont, sous aucun rapport, inférieurs à ceux de France et d'Angleterre. L'appréciation que l'on en a faite leur a été très favorable.

Cette industrie devra beaucoup à l'exposition; elle s'y est fait connaître de la manière la plus avantageuse. Nous ne doutons

pas que si un traité de commerce venait à le permettre, elle ne pût soutenir toute espèce de concurrence.

BROSSES; BRUYÈRES POUR VERGETTES. — Produits de MM. Smalle, à *Bruges*; Cappellemans, Bellicni, à *Bruxelles*; Applebée, à *Gand*; Geoffroy, à *Arville*.

Nous dirons peu de chose des brosses en crin qui figurent à l'exposition. Tout le monde a pu en observer la beauté. Il n'est pas une seule personne qui n'ait admiré l'exhibition si variée, si riche, de M. Cappellemans, et celle non moins variée, non moins riche de M. Bellicni.

Il est un objet que peu de gens sans doute ont remarqué, c'est si peu de chose! Quelques brins de bruyère méritent-ils d'arrêter un seul instant les regards? Oui, certes; bien des choses plus brillantes ont une moins heureuse influence.

La bruyère à vergettes est une production particulière au sol des Ardennes. Elle croît dans les parties fangeuses des forêts de cette contrée, et ne se trouve nulle part en France. L'extraction de cette plante suffit pour alimenter plusieurs villages du Luxembourg.

La bruyère est principalement destinée aux brosses qui servent à étendre la colle sur les toiles de fil et de coton. La consommation en est presque nulle dans notre pays; elle est très considérable en France.

Ce produit, pour parvenir à l'état raffiné où a été amené celui que nous avons vu à l'exposition, demande beaucoup de soins et de manipulations. La bruyère extraite des bois est séchée au four ou au soleil; on la frotte ensuite par poignée sur la terre, en la roulant sous la main, de manière à la dégager de sa première écorce, de la terre attachée à la racine et des feuilles qui garnissaient le sommet. (C'est dans cet état que les Français l'achètent, pour éluder un droit de onze francs par 100 kil.) La seconde préparation consiste à étendre la bruyère par couches de quatre ou cinq centimètres d'épaisseur, dans un lieu assez humide, afin de lui donner de la souplesse, et de pouvoir, sans la casser, lui faire subir un second frottement sur une pierre dont la surface présente de légères aspérités. Vient ensuite une troisième opération, qui consiste à la frotter sur des planches de sapin, afin de la dégager entièrement des barbes qui ont résisté à l'action de la deuxième opération. Enfin, on rassemble la bruyère en bottes

d'un kilogramme, on les lie fortement et à plusieurs tours avec une courroie, puis l'ouvrier les fait rouler sous ses deux pieds, en imprimant un mouvement de va et vient, et en appuyant de toute sa force. Cette opération demande une heure de travail, parce qu'il faut délier chaque botte sept ou huit fois, afin de mettre alternativement à l'extérieur les vergettes qui occupaient l'intérieur. La bruyère se trouve alors entièrement raffinée et peut être employée à la fabrication des brosses.

On voit que la main d'œuvre entre pour la plus grande partie dans la valeur de cette marchandise. Lorsque la Belgique était réunie à la France, tout se raffinait dans les Ardennes mêmes; cinq villages seulement, ceux de Vencimont, Hatrival, Lavacherie, La Neuville, Nassogne, en confectionnaient pour 60,000 fr. La manipulation dans les mêmes lieux, ne s'élève aujourd'hui qu'à la cinquième partie. Cette différence vient de ce que le gouvernement français a frappé d'un droit de 11 fr. par 100 kil. l'entrée des vergettes raffinées, tandis que les vergettes brutes ne sont soumises qu'à une taxe d'un franc. Profitant de cette mesure, les industriels français achètent ces dernières et les font raffiner chez eux. Reuvez, près Charleville, est le centre de ces opérations. De cette manière une industrie que la nature avait donnée à la Belgique se trouve nationalisée en France.

Ceux qui s'y livrent chez nous, pour amortir les effets de cette disposition, voudraient que l'on établît les droits suivans à la sortie des bruyères brutes, en exemptant de toute taxe les vergettes raffinées :

Bruyère brute, séchée au four ou au soleil fr. 7

Bruyère frottée ayant subi les trois premières opérations, » 10

Au moyen de ces droits, ils pourraient, disent-ils, soutenir la concurrence, qui sans cela leur est désavantageuse.

Cette industrie est trop importante dans un pays pauvre pour ne pas mériter une sérieuse attention. Nous serons heureux, si en parlant d'elle, nous avons pu lui être utile.

Les vergettes qui figurent au Palais de l'Industrie ont été envoyées par M. Geoffroy.

PEIGNES A TISSER; CARDES; BROCHES EN ACIER. — Produits de MM. Vanverdegem, à *Eccloo*; Jean Schauteet, Louis Van Baekerghem, Augustin Lambert, à *Thielt*; Declercq et Devos, à *Gand*; Scribe, à *Menin*; Studel et compagnie, à *Mons*.

Tout le monde sait combien sont importants pour l'industrie

les objets que nous venons d'énoncer. Nous ne dirons rien à cet égard ; nous considérerons seulement la situation actuelle de ces différentes industries.

Les peignes à tisser se faisaient anciennement à la main , se vendaient un franc et même plus cher , les 100 jongs ; aujourd'hui , par une machine due à l'esprit inventif de M. Ch. Jos. Devos , ils sont confectionnés avec une rapidité et une économie qui permettent d'abaisser le prix de plus de moitié. Ils ont en outre l'avantage d'être moins sujets aux variations.

L'usage de jour en jour plus vulgaire du coton et l'exportation du lin en Angleterre ont porté quelque préjudice à cette industrie ; cependant elle trouve chez nous trop de débouchés pour être en souffrance ; si quelques sociétés se constituaient en Belgique pour l'élaboration du lin , et arrêter l'envahissement des spéculateurs anglais sur cette matière , elle serait alors au comble de la prospérité. Le pays d'ailleurs tout entier en retirerait de très grands avantages. Ceci mérite d'autant plus d'exciter l'attention , qu'il est à craindre que l'établissement d'une filature de lin à la mécanique qui se forme actuellement à Lille , n'augmente encore l'exportation.

Des peignes pour tisser la soie , d'autres peignes pour tisser la baptiste ont été exposés par MM. Declercq et Ch. Jos. Devos , brevetés pour l'invention de la machine dont nous venons de parler.

Des lames de largeur et de composition différentes ont été envoyées par MM. Schauteet , Van Baekerghem , Lambert : elles ont toutes obtenu le suffrage des connaisseurs.

Les cardes , telles qu'elles se font maintenant , sont le résultat des études industrielles de l'Angleterre. Cette nation en avait le monopole avant que MM. Scribe frères , de Lille , ne fussent parvenus , il y a une vingtaine d'années , à en dérober le secret. Il fallait pour cela surmonter bien des difficultés , braver bien des dangers , mais le succès leur offrit une récompense inespérée de leurs peines. On connaît la haute fortune de ces industriels , dont un seul existe encore , quoique la raison commerciale soit restée la même. Honoré de plusieurs médailles aux diverses expositions de France , M. Scribe a envoyé au palais de notre industrie quelques produits d'un établissement qu'il a naguères formé à Menin. C'est une chose dont notre pays retirera trop d'avantages , pour qu'elle ne soit point appréciée comme elle mérite de l'être.

M. Studel a exposé des broches en acier pour filature de lin, de laine et de coton. Cette industrie s'était élevée sous l'empire au plus haut point de prospérité. En 1811, 1812, 1813 et 1814, le seul établissement de M. Studel occupait de cent cinquante à deux cents ouvriers. Quatre-vingt forgerons y battaient continuellement le fer, et trois moulins à eau suffisaient avec peine à l'activité de la fabrication.

En 1815, au moment de la séparation du territoire, la France, considérant les broches en acier comme quincaillerie fine, imposa sur cet objet un droit d'entrée de deux cent douze francs cinquante centimes, et le dixième en sus, les 100 kilogrammes ce qui élevait la valeur de 40 ou 50 pour cent. La Belgique n'usant pas de réciprocité, se contenta de percevoir à la frontière un droit de 6 p. c. sur la valeur déclarée, et l'on sait que cette déclaration n'est jamais exacte. Il suit de là que nos broches sont dans une position désavantageuse pour soutenir la concurrence française. Aujourd'hui la fabrique de M. Studel n'occupe pas dix ouvriers.

Une modification, soit dans la douane française qui abaissât le droit d'entrée, soit dans la douane belge, qui considérant aussi les broches comme quincaillerie fine, établit sur les fabricats étrangers un droit de fr. 212. 50 c., et le dixième en sus, est réclamée par cette industrie, qui ne se croit pas suffisamment protégée dans son propre pays par les taxes actuelles. Nous désirons vivement qu'elle puisse reconquérir une part de son ancienne prospérité.

MESURES DE CAPACITÉ; BALANCES A BASCULES. — Produits de MM. Janmart, à Louvain; Kelecom-Ronse, à Gand.

Le système des poids et des mesures a souvent attiré l'attention des divers gouvernemens, et a reçu depuis un demi-siècle de nombreuses modifications. Il serait à désirer, pour l'intérêt public, qu'il fut fixé d'une manière définitive, aussi bien que le système monétaire. L'unité est à cet égard d'une utilité incontestable.

M. Janmart a envoyé à l'exposition une série complète de mesures cylindriques pour les matières sèches, confectionnées en platine de fer, peintes à l'intérieur au *minium*, en noir à l'extérieur, suivant l'ordonnance du 13 décembre 1823, et conformes

de tout point à l'arrêté du 29 août 1828. Cette série nous semble répondre à toutes les exigences de la loi, sous le double rapport d'une précision que ne sauraient altérer occultement les ruses de la fraude, et d'une facilité de surveillance qu'il est impossible de tromper, choses qui n'ont pas lieu avec les mesures en bois, comme le savent trop bien ceux qui achètent.

L'invention de ces mesures fait honneur à M. Janmart. Elles sont d'une exécution très remarquable. Le fond et le bord sont d'une seule pièce de tôle aplatie. Le cercle est exactement vertical et cylindrique; une verge intérieure vissée dans le fond sans écrou empêche de hausser ou d'abaisser le fond. Ce sont autant de difficultés heureusement vaincues. Cet industriel nous semble mériter une honorable distinction.

M. Kelecom-Ronse a exposé des balances à bascule. Ce genre de balances présente des avantages qui depuis long-temps sont appréciés. Elles sont d'une sensibilité que n'égale aucun autre système, et qui provient de la répartition du poids sur divers couteaux. L'usage en est très facile, n'étant pas nécessaire qu'elles soient suspendues à des crochets, comme les autres balances. Elles sont d'ailleurs peu lourdes et d'un transport qui n'occasionne aucun embarras. Elles peuvent être appropriées à la pesée du bétail au moyen d'une balustrade mobile.

Les balances que M. Kelecom-Ronse nous montre cette année sont de la plus belle exécution. Elles l'emportent par un point capital sur celles qui figuraient à l'exposition de 1830. Les aiguilles servant d'indicateurs se trouvaient alors placées sur le côté du fléau et de sa bride; elles sont maintenant au-dessus, de manière que de quelque côté qu'on se trouve, on puisse voir jusqu'où s'élève la pesée.

Nous citerons encore du même industriel une balance de cuisine, avec cercles indicateurs, et surtout une balance chimique d'une telle sensibilité, que la moindre haleine suffit pour la faire mouvoir.

COFFRE-FORT; CHAISES EN FER. — Produit de M. Josse Buys, à *Bruxelles*.

Nous signalerons de M. Buys un coffre-fort en fer, imitant le mahony. Il est fait avec beaucoup d'art, et présente une solidité à l'abri de toute violence. L'incendie même ne pourrait endommager ce qui y serait contenu. Avec un meuble de ce genre on

peut braver tous les accidens qui viennent trop souvent compromettre la fortune des riches et des comptables : les voleurs et le feu.

Tout le monde a remarqué les chaises en fer que le même industriel a exposées ; elles se distinguent par une élégance de bon goût.

SERRURES. — Produits de MM. Waeterincks, à *Grammont* ; Maes, Schmidz, à *Bruxelles* ; Everard, à *Mons* ; Manchout, à *Gand* ; Weemans, à *Sittard*.

Presque tous ceux qui ont envoyé des articles de serrurerie, ont mal consulté l'esprit des expositions publiques. Ce n'est pas pour les œuvres exceptionnelles que l'on a institué ces grandes solennités, mais bien pour les ouvrages que l'industrie livre au commerce et à la consommation générale. Nous ne blâmons pas MM. Waeterincks, Maes, Everard, Manchout, d'avoir exposé des serrures à carillon, à un ou plusieurs secrets, car elles sont très bien faites, et présentent une grande sécurité aux riches qui les achèteront, mais nous eussions voulu voir aussi leur talent s'appliquer à la confection d'objets ordinaires. Ceci manquerait tout-à-fait à l'exposition si M. Wemans n'eût pris soin d'y pourvoir. A nos yeux cet industriel se distingue de tous ses concurrents. Au moins il ne se présente pas avec une seule serrure, mais avec six cartons chargés d'objets divers, et tels qu'il les fabrique journellement pour le commerce. Il nous montre des cadenas à double secret, qu'il vend 18 et même 15 francs la douzaine ; d'autres ne coûtent qu'un franc.

Voilà un genre d'industrie qui est digne de l'attention et de l'encouragement publics. Pour nous, nous ne donnerons jamais à M. Wemans autant d'éloges qu'il nous paraît en mériter. Il serait désirable qu'il eût un plus grand nombre d'imitateurs.

LE PHYSIONOTYPE. — Produit de M. L'Epine, à *Bruxelles*.

Tout le monde a remarqué à l'exposition une collection de bustes en plâtre, entre lesquels chacun a pu reconnaître le portrait d'un membre de la Chambre des Représentans, M. Alexandre Rodenbach. Tous les bustes exposés sont autant de portraits exécutés au *Physionotype*. Cet instrument, nouvellement inventé, prend l'empreinte de la figure, de manière à la reproduire avec

une exactitude que rien ne peut égaler. Le procédé du moulage lui-même, usité jusqu'ici, et qui consiste à couler du plâtre sur la figure de la personne dont on veut avoir le portrait, ne peut le disputer au *Physionotype*, sous le rapport de l'exactitude, parce que le poids du plâtre sur les chairs, quelque légère que soit la couche, écrase toujours un peu les formes, inconvénient qui n'existe pas avec cet instrument.

Une courte explication suffira pour faire comprendre la construction du *Physionotype*, et pour en faire apprécier la justesse. Le *Physionotype* est une boîte en ferblanc, de forme circulaire, ayant douze ou quinze pouces de hauteur, sur une épaisseur de huit ou dix. Cette boîte renferme plusieurs plaques de cuivre, qui sont percées d'une innombrable quantité de petits trous extrêmement rapprochés, dans chacun desquels passe une aiguille très déliée, et longue de six pouces. Ces plaques sont placées parallèlement, et de manière que chaque aiguille les traverse toutes et n'en quitte aucune dans le mouvement de va et vient qui lui est imprimé, comme nous l'allons dire. On peut se figurer aisément l'aspect de toutes ces aiguilles, ainsi placées, par celui d'une brosse à longs crins. Lorsqu'on veut faire un portrait, on pousse toutes les aiguilles en dehors du *Physionotype*. Il suffit alors de présenter sa figure à l'instrument et de repousser les aiguilles en dedans, pour y laisser l'empreinte de ses traits. Cette opération se fait en moins de deux secondes, et l'on n'éprouve ni douleur, ni la plus petite gêne. Dans l'empreinte ainsi prise on coule du plâtre, et vos traits sont reproduits en relief avec une fidélité irréprochable. Mais par cette première opération l'on n'obtient que le devant de la figure. Pour obtenir les côtés, jusques et y compris les oreilles, on repousse les aiguilles de deux autres *Physionotypes*, en y plaçant d'abord la joue droite, puis la gauche; alors, pour avoir votre figure en entier, il suffit de rassembler les trois empreintes, et de les ajuster ensemble. Cette opération est facile et un sculpteur la fait en fort peu de temps.

Comme les aiguilles qui constituent le *Physionotype* sont poussées et repoussées avec une extrême facilité, une fois l'empreinte prise, il était nécessaire de les fixer et de les rendre immobiles, à l'effet d'y pouvoir couler le plâtre sans les déranger. Nous avons cru d'abord qu'on les y fixait au moyen d'un procédé mécanique, mais il n'en est rien. L'inventeur fait un secret de son procédé.

Nous ne chercherons pas à le deviner, quoique la chose ne fût peut-être pas impossible.

Cet instrument, d'autant plus ingénieux qu'il est d'une simplicité extrême, a été inventé à Paris par M. Frédéric Sauvage. Il a été importé en Belgique au mois de juillet dernier par M. L'Épine (1).

Nous ne nous étendrons pas longuement sur les avantages de cette invention. Chacun les comprendra sans peine. Elle est destinée à suppléer l'art du sculpteur pour ce qui concerne les portraits, et à mettre les portraits en relief à la portée de toutes les fortunes. Ce procédé exige en effet si peu de temps, et si peu de dépense, il est avec cela d'une infailibilité si évidente, qu'il doit devenir populaire en fort peu de temps.

Ce que l'on recherche avant tout dans un portrait, c'est la ressemblance. Or, on ne peut obtenir un buste ressemblant que d'un artiste du premier mérite, encore ne réussira-t-il pas toujours, car il n'est pas donné aux sculpteurs, même les plus habiles, de saisir et de reproduire, avec un égal bonheur, toute sorte de physionomies. Dans tous les cas, l'œuvre d'un artiste de renom se paie fort cher. Avec le *Physionotype* on est toujours assuré d'avoir, pour un prix modique, un portrait d'une ressemblance frappante, puisqu'il n'est que la contre-épreuve de chacun de vos traits.

Sous ce premier rapport l'invention du *Physionotype* est extrêmement précieuse. Mais l'on s'en fera une idée bien autrement favorable si l'on considère de combien d'applications elle peut être susceptible. A cet égard nous ne saurions mieux faire que de citer un extrait du programme de l'inventeur du *Physionotype* où, contre l'habitude dans ces sortes d'écrits, rien n'est exagéré.

« A cette première application (celle du portrait), on peut
 » ajouter les secours qu'il offrira aux observations phrénologiques,
 » puis encore à la numismatique, et enfin à l'histoire dont il de-
 » viendra un auxiliaire indispensable, tant sous le rapport de
 » l'ornement que sous celui de la vérité.

(1) M. L'Épine a fait venir de Bruxelles un artiste, M. Larrabure, qui ayant suivi l'invention depuis son origine, fait faire les portraits sous sa direction. On peut voir l'établissement de ces messieurs, rue Montagne de la Cour, n° 2, à la *Librairie Moderne*. On y trouve un grand nombre de portraits, et M. Larrabure met la plus grande complaisance à expliquer le procédé aux visiteurs.

» Les célébrités contemporaines de tous les pays , pouvant être
 » recueillies par ce moyen si prompt , si facile , et en même temps
 » si sûr , formeront des collections du plus haut intérêt pour les
 » Musées publics, pour les corps savans et les établissemens scien-
 » tifiques , pour les généalogistes, les biographes, etc.

» Quant aux affections publiques ou privées , les familles sou-
 » veraines , unies par quelques alliances , voudront se posséder
 » mutuellement ; les familles illustres , à quelque titre que ce soit ,
 » tiendront à recueillir et conserver les images *vraies* de leurs
 » aïeux ; les provinces voudront élever à leurs grands hommes ce
 » monument de leur estime et de leur affection ; les populations
 » reconnaissantes ou admiratrices rechercheront les images de
 » leurs bienfaiteurs ou de leurs héros. Chaque classe de citoyens ,
 » chaque secte , chaque opinion voudra honorer celui qui en sera
 » devenu le représentant ou le symbole. Enfin , les tombeaux
 » réclameront aussi ce nouvel ornement, le seul qui leur convient,
 » et désormais chaque caveau pourra recevoir en même temps la
 » mort et l'image de la vie. »

ESCALIER EN BOIS. — Produit de M. Alexis Pelseneer, à *Bruxelles*.

M. Pelseneer a exposé un escalier en bois , imitant les escaliers en fer placés à Paris dans les magasins de la galerie d'Orléans. Il offre , par la manière dont la construction est combinée, autant de solidité que ceux-ci ; est susceptible de recevoir les plus gracieux embellissemens, soit que l'on y ajoute une rampe élégante, soit que l'on y mette un giron à jour, et il coûte une fois moins cher. Le dessin de cette pièce est irréprochable ; la spirale en est conduite avec intelligence et habileté. Cette œuvre est digne de toutes celles qui ont déjà fait connaître le nom de M. Alexis Pelseneer, l'un de ceux qui s'occupent encore chez nous de la menuiserie avec conscience, et ne gâtent pas cette industrie comme d'autres le font.

TOILES MÉTALLIQUES. — Produits de MM. Van den Kerckhoven , Vanderhecht à *Bruxelles*.

Nous signalerons de M. Van den Kerckhoven , six pièces de toile métallique , de divers N^{os} : 3, 7, 8, 10, 12. 15. Elles sont d'une très belle exécution et honorent ce fabricant.

Des échantillons envoyés par M. Vanderhecht méritent aussi beaucoup d'éloges. Les fils et les toiles résistent à l'action corrosive des acides.

NATTES. — Produits de M. Scheerdyk, à Gand.

Il n'est personne en Belgique qui ne connaisse les nattes de M. Scheerdyk. Seul chez nous, il a le secret de ce genre de fabrication, et livre ses produits dans presque toutes les maisons distinguées du royaume. Ces nattes sont jugées par une trop longue expérience, pour que nous pensions avoir besoin de les recommander.

CORSETS. — Produits de M^{lles} Thevenet et sœurs, à Bruges; de M^{lles} Bertrand, à Gand; de M^{me} Guilmard, à Bruxelles.

Cette industrie est encore une de celles qui retireront un grand avantage de l'exposition actuelle. Jusqu'ici beaucoup de dames belges faisaient venir de France leurs corsets. Nous sommes persuadés que ce n'était pas pur caprice de leur part et qu'elles en agissaient ainsi parce qu'elles ne trouvaient point dans notre pays d'ouvrières assez habiles; désormais il en sera autrement, car il serait difficile de méconnaître la beauté des produits sortis des mains de M^{lles} Thevenot sœurs, de M^{lles} Bertrand et M^{me} Guilmard. Nous nous sommes assurés que leurs corsets étaient irréprochables sous tous les rapports.

CHAPITRE XLI.

RECTIFICATIONS. — OMISSIONS.

COMPTEURS OU MESUREURS POUR LE GAZ. — Produit de M. Jean-Adolphe-Joseph Devaux, à Liège.

M. Devaux a exposé trois *compteurs* ou *mesureurs* pour le gaz ; le premier pour 6, le deuxième pour 36 et le troisième pour 96 lumières ; becs à 14 jets. Voici comment cet exposant explique l'utilité de ces instrumens :

« Les *compteurs* sont des instrumens propres à constater, avec

une précision rigoureuse, la quantité de gaz consommée pendant un temps plus ou moins long par un nombre quelconque de becs. L'usage de ces appareils permet donc au consommateur d'acheter le gaz à la mesure, comme il le ferait pour l'huile ; et il peut, comme dans ce dernier cas, modérer à volonté sa dépense, en ménageant sa consommation : les jours qu'il ne brûle pas, il n'a rien à payer ; lors même qu'il aurait établi chez lui un grand nombre de becs, pour s'en servir les jours de fête, de réception, de travail, ou dans tout autre circonstance.

» Cet instrument, placé chez le consommateur lui-même, est le seul guide pour le montant des paiemens de l'éclairage, lesquels peuvent s'effectuer, soit de mois en mois, soit à des intervalles plus éloignés, selon les conventions. Il offre, d'ailleurs, à chacun, la garantie de ses intérêts, puisque si le consommateur ne paie qu'en proportion de l'usage qu'il fait du gaz, le producteur, de son côté, sait bien que le gaz cesserait de passer avant de cesser de se mesurer.

» On s'étonnera, sans doute, qu'un moyen si équitable et si commode de contracter pour l'éclairage par le gaz, ne soit pas plus généralement adopté, et qu'à l'exception de Verviers, où cet usage est presque le seul usité, et de Gand où il est suivi dans quelques établissemens, il ne soit pas de ville en Belgique où l'on traite autrement que par abonnement, c'est-à-dire, où la pose d'un bec au gaz n'entraîne le paiement de son ignition, comme si elle avait lieu tous les jours de l'année, jusqu'à une heure déterminée.

» Toutefois, cette circonstance s'explique par les prix élevés auxquels reviennent ces appareils, quand on les retire de l'Angleterre, par les dégradations auxquelles ils sont exposés dans ce long transport, et surtout par les frais et les embarras qu'on éprouverait pour les réparer, s'ils venaient à se déranger dans leur marche.

» Ce sont ces considérations qui ont porté *la Compagnie Liégeoise pour l'éclairage par le gaz à Verviers*, à s'attacher à la confection de ces appareils, et elle est parvenue non seulement à les imiter, mais encore à les perfectionner dans plusieurs parties importantes du mécanisme qu'ils comportent.

» On peut, d'ailleurs, juger par le tableau comparatif ci-joint, qu'elle fabrique aujourd'hui ces instrumens utiles à des prix inférieurs à ceux des fabricans anglais, et qu'en conséquence la Belgique a cessé d'être, à cet égard, tributaire de l'étranger.

TABEAU COMPARATIF du prix des Compteurs pour le Gaz, fabriqués par la Compagnie Liégeoise pour l'éclairage par le Gaz à Terviers, et de ceux achetés en Angleterre.

COMPTEURS.		PRIX DE VENTE DES COMPTEURS.				OBSERVATIONS.
POUR LUMIÈRES.	MESURANT PAR HEURE.	BELGES A LA FABRIQUE.	ANGLAIS		RENDUS A LIÈGE.	
			A LA FABRIQUE.			
1 à 6 becs (à 14 jets)	30 pieds cubes	52 frs. 50 c.	62 frs. 50 c.	83 frs. "		Ce compteur peut servir de contrôle à une usine au gaz fournissant l'éclairage à 450 becs. Ce compteur peut servir à constater à laquelle instant, toute la production d'une usine au gaz fournissant l'éclairage à 1350 becs. Propre à une usine au gaz pour 2500 becs.
1 à 12	60 id.	75 "	81 25	108 "		
1 à 24	120 id.	95 "	108 75	145 "		
1 à 36	180 id.	126 "	146 "	195 "		
1 à 72	360 id.	210 "	287 50	383 "		
1 à 96	480 id.	265 "	362 25	483 "		
1 à 150	750 id.	370 "	950 "	1,266 "		
1 à 450	2,250 id.	1,100 "	1,750 "	2,333 "		
1 à 800	4,000 id.	1,300 "	2,750 "	3,666 "		

TYPOGRAPHIE. — MM. Van Linthout et Vandenzande, à Louvain.

En rendant compte de la typographie, nous avons dit que nous ne pouvions rien signaler dans l'exhibition de MM. Van Linthout et Vandenzande, la couverture seule des livres qu'ils ont envoyés étant visible. Nous avons reçu depuis l'autorisation de les examiner, et, nous l'avouons avec un extrême plaisir, notre attente a été heureusement trompée. Ces ouvrages, dont les dehors n'ont rien de flatteur pour l'œil, sont, par leur diversité, la correction du texte et la beauté de l'exécution, dignes de très grands éloges.

La collection exposée par ces imprimeurs se compose de cent soixante-six volumes; elle renferme des ouvrages hébreux, grecs, latins, français, allemands, flamands, etc. Tous ont un but éminemment utile; les uns, comme la *Géométrie de Wezel*, la *Chrestomatie grecque*, le *Selectæ à poetis latinis*, la *Grammaire allemande* et le *Rudimenta linguæ hebraicæ* sont destinés à l'étude des langues et des sciences; d'autres sont consacrés à l'histoire, d'autres enfin à la religion.

Nous mentionnerons : l'*Histoire d'Angleterre*, par le docteur John Lingard; les *Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux Saints*, par Butler, Godescard, etc.; la *Bibliothèque des Pères de l'Église, grecque et latine*, par l'abbé Guillon; ce sont des ouvrages d'une importance capitale, et dont l'exécution typographique peut soutenir toute comparaison. Les éditions classiques et la *Petite Bibliothèque Catholique* sont trop bien connues, pour qu'il soit besoin d'en parler.

Ce qui distingue encore les produits de MM. Van Linthout et Vandenzande, c'est l'économie. On a un double mérite lorsque l'on fait bien et à bon marché. Plusieurs de leurs ouvrages sont dignes d'être placés dans les plus belles bibliothèques; tous sont à la portée des fortunes ordinaires.

FONDERIE. — M. de Cartier d'Yve, à Yve.

Dans notre article sur les fonderies, nous avons manifesté le regret que la Belgique n'eût pas une fonderie dans le genre de celles qui se trouvent à Bristol, pour la confection des cylindres à laminoir. Nous avons appris que M. De Cartier possède un établis-

sement, moins considérable sans doute, mais où l'on fait des cylindres qui peuvent rivaliser avec ceux d'Angleterre. Il en fournit à la France; c'est lui, par exemple, qui en a fondu pour les laminoirs d'Anzin. Nous signalons ce fait avec empressement, parce qu'il importe de le faire connaître dans l'intérêt individuel et dans l'intérêt national.

TENTE PORTATIVE. — Produit de M. Jambers, à *Bruxelles*.

M. Jambers a montré un pavillon d'une forme élégante, disposé de manière à pouvoir être transporté facilement et dressé en quelques minutes. C'est un objet que rechercheront toutes les personnes qui, allant où vivant à la campagne, aiment à se créer instantanément un abri dans un site de leur choix. Cette tente a été remarquée.

CANNES. — Produits de M. Waeles, à *Bruxelles*.

Les cannes de M. Waeles peuvent être citées, non pas comme des modèles d'élégance et de bon goût, mais comme preuves d'un talent d'exécution remarquable. Il serait à désirer que ce genre de talent fût appliqué à quelque chose de mieux.

PARAVENT. — Produit de M. Calfapiétra, à *Bruxelles*.

Tout le monde s'est arrêté devant un paravent, sur le fond duquel étaient semées avec goût des images diverses par leur grandeur, leur forme, leur caractère; espèce de macédoine, composée des figures les plus disparates. La disposition et l'exécution de cet ouvrage font honneur à M. Calfapiétra.

PERRUQUES. — Produits de MM. Pecters, à *Bruges*; Albert, Rurmonde, à *Namur*; Briant, à *Nivelles*.

Le commerce de cheveux est beaucoup plus considérable qu'on

ne le pense généralement. Bien d'autres sont plus brillans, et plus estimés qui sont moins importants et surtout moins utiles.

Les ouvrages exposés par MM. Peeters, Albert, Rurmonde et Briant, ont été regardés par les connaisseurs comme très bien faits. On a surtout distingué ceux de M. Albert.

PRODUITS CHIMIQUES — *Faute essentielle à corriger.*

Dans notre 25^e chapitre, page 157, nous avons dit : « Les » chambres de plomb dans lesquelles M. Capellemans fabrique » son acide sulfurique appartiennent aux plus grandes et aux » mieux soignées que nous ayons vues, car M. Capellemans a eu la » complaisance de nous montrer sa belle fabrique. Cet important » établissement existe depuis 1822. Avant cette époque les divers » consommateurs étaient tributaires de l'étranger et lui payaient » le double des prix actuels. »

Il est évident qu'il faut lire au lieu de cette dernière phrase :

Avant cette époque divers consommateurs étaient tributaires de l'étranger et lui payaient le double des prix actuels.

L'erreur est trop grossière pour qu'on ne l'aperçoive pas de suite, car il résulterait de la note, telle qu'elle est, que les premières chambres de plomb ont été fondées en 1822 dans notre pays et que cette initiative est due à M. Capellemans. — On cite la chambre de plomb de M. Van der Elst de Bruxelles, comme une des plus vastes, des plus riches, et des plus anciennes de l'Europe.

POTERIES. — *Rectification.*

Dans le chapitre 30 sur les poteries, nous avons appuyé l'opinion relative à la possibilité de fabriquer en France des faïences égales pour le prix et pour la qualité à celles qui nous arrivent d'Angleterre, sur le fait qu'on possède à Bruxelles une pierre très riche en alumine et susceptible de prendre la blancheur de la porcelaine par la cuisson. La pierre que nous avons voulu désigner est l'argilo-porphyroïde de Quenast, employé pour paver les rues de Bruxelles. Cette pierre contient effectivement beaucoup d'alumine,

mais malheureusement la calcination ne la fait pas blanchir, comme nous l'avions annoncé. Quoique des expériences directes nous aient mis à même de redresser notre erreur, il nous est impossible de croire que la personne qui nous a communiqué le fait inexact dont il s'agit, se soit trompée d'une manière absolue. Peut-être que des échantillons choisis parmi les pierres provenant de la carrière de Quenast rempliraient le but proposé. Il se peut aussi que le savant en tout point digne de confiance dont nous avons recueilli l'opinion et qui nous a dit plus tard que ses expériences sur les minéraux des environs de Bruxelles datent de vingt ans, eût perdu de vue différents détails importants qui se rattachent à cette matière, ou qu'il se soit trompé de minéral. Quoi qu'il en soit, nous sommes persuadés que des minéraux de cette espèce existent en Belgique et ne sont nullement rares en France, et rien ne nous prouve encore qu'il soit impossible de fabriquer des faïences aussi belles et à aussi bon compte qu'en France et qu'en Angleterre.

CORDES D'ALOËS.

Nous avons déjà traité de ce produit au chapitre de la corderie, nous croyons utile d'y revenir, pour en faire connaître tous les avantages. Nous ne saurions mieux faire pour atteindre ce but que de transcrire ici la pièce suivante :

Note sur les cordes d'aloës, par M. Chèvremont, ingénieur du gouvernement dans la province du Hainaut.

Comprenant combien il est important d'apporter des économies dans l'emploi des cordes destinées à l'extraction de la houille, je me suis livré depuis environ un an, à des essais réitérés sur les propriétés qui caractérisent les cordes d'aloës comparées à celles des cordes de chanvre.

Voici le résultat de mes expériences.

1^o Les cordes d'aloës m'ont constamment présenté une force de résistance *quatre fois plus grande*, terme moyen, que celle des cordes de chanvre de même diamètre et fabriquées par les mêmes procédés, c'est-à-dire même nombre de fils dans les torrons, même nombre de torrons et torsion égale.

2° La filasse d'aloës contient une substance de nature résineuse, et qui garantit les cordes confectionnées avec cette filasse de la détérioration par l'action de l'eau, même de l'eau de mer, et rend leur goudronnage inutile.

J'ai trouvé que par l'opération du goudronnage, les cordes de chanvre perdent à peu près un quart de leur force de résistance.

3° La surface naturellement très lisse, des cordes d'aloës, les garantit en grande partie, de l'usure par frottement contre des corps durs; j'en ai vu employer avec le plus grand succès pour communiquer le mouvement de rotation à des machines au moyen de poulies, elles durent pour cet usage dix fois plus que des cordes de chanvre de même diamètre.

J'en ai vu aussi employer avec beaucoup d'avantages sur les cordes de chanvre, pour la fermeture des portes de bureaux par le moyen du contrepoids au ministère des finances à Bruxelles.

J'en ai vu faire usage avec le même succès pour longues d'écurie au bout desquelles on attache un petit billot de bois et qui sont exposées à beaucoup de frottement par le mouvement continu des chevaux. M. le général Buzen a employé pendant environ huit mois, une longe en aloës pour attacher un cheval entier qui avait le défaut de casser les meilleures longues en cordes de chanvre et que l'on devait en conséquence attacher avec des chaînes; après huit mois d'usage la longe d'aloës était encore intacte et n'avait pas été rompue une seule fois.

4° La pesanteur spécifique des cordes d'aloës est à celle des cordes de chanvre dans le rapport de 9 à 15, de sorte qu'une corde d'aloës pèse 6715 de moins qu'une corde de chanvre du même diamètre et de la même longueur.

On conçoit combien cette légèreté relative des cordes d'aloës est une propriété précieuse dans leur emploi pour l'extraction de la houille, surtout à de grandes profondeurs: de là possibilité d'extraire une plus grande quantité de houille dans un temps donné, ou moins de fatigue pour la machine.

5° Les cordes d'aloës ne perdent rien de leur force de résistance lorsqu'on les mouille, tandis que les cordes de chanvre mouillées même lorsqu'elles sont neuves perdent un tiers de leur force.

6° Lorsqu'on plonge les cordes d'aloës neuves dans l'eau, elles ne se raccourcissent, terme moyen, que de 2 % et celles de

chanvre soumises à la même action se raccourcissent de 9 % au moins.

7° Enfin, les cordes d'aloës ont beaucoup moins de raideur que celles de chanvre; or on sait que la raideur des cordes offre dans leur emploi pour les machines une résistance quelquefois considérable qui doit être vaincue par une partie de la force motrice, qui est ainsi employée en pure perte.

La grande raideur est en outre une cause de détérioration pour les cordes, de sorte que la plus grande flexibilité des cordes d'aloës contribuera encore à leur plus grande durée.

On conçoit facilement que les propriétés des cordes d'aloës indiquées ci-dessus rendent certainement leur usage beaucoup plus avantageux que celui des cordes de chanvre pour l'extraction des minéraux ou pour tout autre emploi.

Les bateliers qui naviguent sur le canal de Charleroi à Bruxelles préfèrent beaucoup les cordes d'aloës à celles de chanvre pour remorquer leurs bateaux, parce qu'elles leur procurent une économie considérable en ce qu'elles durent beaucoup plus.

Une corde plate d'aloës a été déposée dans un des salons de l'exposition des produits de l'industrie belge; cette corde était destinée à fonctionner dans une des houillères de M. Frédéric Braconier. Je pense que ses dimensions étaient trop fortes et mon opinion est, qu'en raison de la plus grande force de résistance des cordes d'aloës, on pourrait leur donner des dimensions beaucoup moindres que celles que l'on a adoptées pour les cordes de chanvre.

La corde plate d'aloës de M. Braconier est composée de six cordes rondes; elle a 3 centimètres d'épaisseur et 16 de largeur; elle pèse environ 4 kilogrammes 760 grammes par mètre de longueur. On pourrait donner une épaisseur de 2 1/2 centimètres seulement, et en employant six cordes rondes on aurait alors une corde d'environ 13 centimètres de largeur et qui peserait environ 3 1/2 kilog. par mètre de longueur.

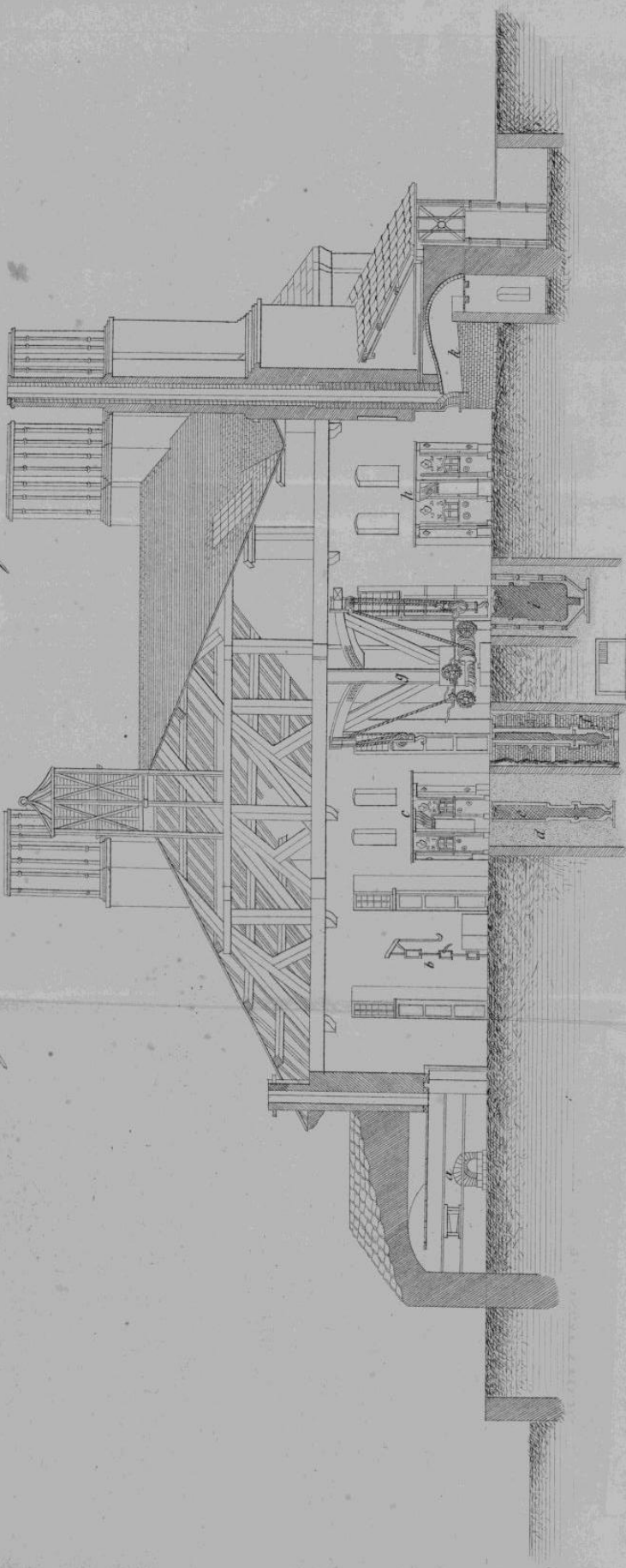
La fabrication des cordes d'aloës en Belgique ne faisant que commencer (1) on n'en a pas encore fait un long usage dans les houillères

(1) On sait qu'une société anonyme s'est formée à Bruxelles pour la fabrication des cordes d'aloës. Cette société dont le capital est de 500 mille francs, a pour directeur M. A. Hauman auquel il faut s'adresser pour les commandes.

du Hainaut, mais tout annonce que leur emploi procurera de grands avantages; j'ai vu dernièrement deux cordes plates d'aloës fonctionnant depuis 3 mois dans une des fosses des environs de Charleroi; on a coupé un morceau du bout de cette corde; j'ai examiné l'état des cordes rondes dont est composée cette corde plate et j'ai trouvé que tous les fils étaient en bon état et qu'aucun des filamens d'aloës dont ces fils sont formés n'étaient rompus. Il est certain que si cette corde eût été en chanvre une grande quantité de ces filamens eussent déjà été rompus, comme je l'ai observé chaque fois que j'ai procédé au même examen des cordes de chanvre, même celles qui n'avaient servi à l'extraction de la houille que pendant un mois ou six semaines.



*Vue intérieure en coupe d'un atelier de la Fonderie Royale de Canons à Liège.
Prise suivant la ligne brisée ABCDEFGH indiquée dans le Plan.*



a) Chaire pour secher les moules.

b) La pompe.

c) Deux fourneaux à reverber pour la fonte des piéces en bronze.

d) Fosse à water pour les piéces moulées en tôle.

e) Châssis en bronze moulé dans un moule en tôle.

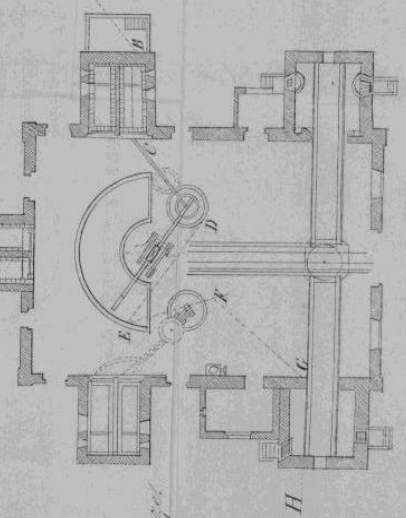
f) Partie de la grande fosse circulante avec un châssis en bronze moulé dans un moule en sable et chapé.

g) Double gue.

h) Fourneau à reverber pour la fonte des piéces en fer.

i) Moutier de bi, moulé en sable et en charbon.

k) Fourneau à reverber pour la fonte des piéces en fer, dont un est en coupe.



CHAPITRE XLII.



LA FONDERIE DE CANONS A LIÈGE.

La Belgique possède, dans la fonderie de canons de Liège, un établissement de premier ordre, tant sous le rapport des immenses développemens de ses moyens de fabrication que de la haute perfection de ses produits. Nous avons parlé de quelques uns de ses produits dans le chapitre 28 de cet ouvrage.

Nous allons donner sur cette fonderie trop peu connue et trop peu appréciée jusqu'aujourd'hui un aperçu bien incomplet, mais

qui renfermera du moins plusieurs faits propres à piquer la curiosité et à flatter l'orgueil du public belge.

Cet immense établissement remonte à 1804, et ne fut d'abord qu'une entreprise particulière de MM. Périer, mécaniciens de Paris.

L'empire comprit bientôt qu'une tentative privée ne pouvait répondre aux besoins dévorans de cette époque de guerre continuelle et universelle. Il s'en empara, et aussitôt l'établissement prit des développemens gigantesques. Il produisit énormément, mais il ne donna que des produits rapides et nombreux. C'est tout ce qu'on voulait alors, ou du moins c'est tout ce qu'on pouvait obtenir.

La fonderie de Liège tomba avec l'empire, et ce ne fut qu'en 1816 qu'on songea à la relever. Heureusement, la réorganisation fut confiée par le gouvernement précédent à un officier Belge d'un haut mérite, au colonel Huguenin, qui parvint depuis au grade de général-major.

Cet officier sage et profondément instruit dans son art, présida à la confection de près de 4000 bouches à feu, dont on avait besoin pour l'armement de la marine du royaume des Pays-Bas et des nouvelles places fortes.

Sous lui, on apporta des perfectionnemens notables dans l'art si difficile de produire des pièces d'artillerie : on étudia le mélange des fontes, on organisa des épreuves sévères ; on ne se contenta plus de produire des masses, il fallut que les produits fussent remarquables, et que leur bonté dépendît de causes reconnues, parce qu'alors seulement on peut à chaque instant reproduire ces effets.

Depuis la révolution de 1830, la fonderie, quant à ses moyens d'organisation et ses progrès d'art, n'a rien perdu de son importance, bien au contraire.

Les pièces de bronze belge et hollandaise ne se fabriquaient qu'à La Haye. On créa à Liège une fonderie de bronze, qui réussit de la manière la plus complète, malgré les difficultés inhérentes à cette fabrication.

Les pièces de campagne étaient pourvues de tout leur matériel dans les arsenaux de Delft et d'Anvers. On réunit un atelier de construction à la fonderie de Liège.

La Suède seule jusqu'ici avait osé introduire dans l'artillerie de

campagne les fontes de fer, parce qu'elle se plaçait sous le rapport de la qualité des fontes de fer dans une catégorie tout-à-fait spéciale. Des expériences positives et de la plus lumineuse authenticité faites à la fonderie de Liège, ont démontré que les minerais et fontes belges, traités par des mains habiles, peuvent rivaliser avec les meilleures fontes de Suède, car ces expériences dépassent les plus belles épreuves faites avec des canons de Suède (1).

Aussi des gouvernemens étrangers commencent à reconnaître cette supériorité de fabrication ; et, si nous sommes bien informés, dans ce moment même, un gouvernement d'Allemagne négocie une fourniture considérable de canons à lui livrer par la fonderie de Liège.

Maintenant, il est juste de reconnaître que ces nouveaux succès sont dus, en majeure partie, au directeur actuel, M. le major Fréderix. Cet officier, né à Venloo, mais Belge malgré les protocoles, est le neveu du général Huguenin, restaurateur de la fonderie. C'est sous lui qu'il s'est formé. Un maniement long et constant de toutes nos variétés de fontes, lui a révélé l'art d'en obtenir les mélanges les plus tenaces. Des changemens heureux apportés par lui aux fourneaux à réverbère ont paré à de graves inconvéniens. Ses relations étendues et ses voyages l'ont mis à même de nous enrichir des innovations les plus importantes de l'étranger. Quel service aussi que celui de remplacer par le fer le bronze si coûteux des pièces de campagne ! Et quel autre service que celui d'avoir élevé les fontes belges au niveau des fontes de Suède ! Malheureusement de tels faits ne frappent que les gens de l'art, c'est-à-dire, le très petit nombre. L'étranger les apprécie, et souvent le compatriote les ignore.

La fonderie de Liège, telle qu'elle existe aujourd'hui, se compose de deux grandes fonderies entourées de douze fourneaux à réverbère. La principale fonderie de l'Allemagne (celle de Sayn,

(1) En 1831, trois canons de Suède, de six, ont tiré 1500 coups ; on les a ensuite soumis à une épreuve à outrance : deux de ces canons ont éclaté au bout de 7 coups, et le 3^e au 19^e. En 1831, un obusier belge de vingt-quatre a tiré 2,112 coups, et a subi une épreuve à outrance de 11 coups ; et cet obusier existe encore sans dégradation notable.

près de Coblentz) n'a que quatre fourneaux à réverbère; et la principale fonderie de France (celle de Ruelle, près d'Angoulême) n'en a pas davantage.

La fonderie de Liège est la seule qui réunisse la confection des pièces de fer et de bronze.

La forerie de Liège compte douze bancs de forage. Celle de Sayn en a cinq; celle de Douai, cinq; celle de Vienne, six; celle de Carron, en Écosse, dix; et celle d'Augsbourg, un seul.

L'établissement possède encore deux grands ateliers de forges de quinze feux, un moka et un four à chauffer pour les grosses pièces. Le mouvement est imprimé par cinq machines à vapeur. Nous ne pensons pas qu'aucun autre établissement de ce genre rassemble d'aussi puissans moyens. A la vérité d'autres fonderies de canons possèdent de hauts fourneaux; mais la direction actuelle de Liège est trop avancée dans l'art pour songer encore à couler de première fusion des pièces d'artillerie.

CHAPITRE XLIII.

CONCLUSION.

Nous voici au terme de notre revue de l'exposition. Nous n'avons pas voulu la clore avant que la matière fût épuisée, parce que toutes les branches de l'industrie, grandes ou petites, nous semblent avoir également droit à l'attention de tous les amis de la Belgique et de son bien-être.

Quelle que soit l'opinion que l'on se forme sur le travail auquel

nous nous sommes livrés , nous pouvons nous rendre cette justice , que de tous les jugemens que nous avons portés , il n'en est pas un seul qui ne nous ait été inspiré par l'amour de la vérité, et par l'intérêt de la prospérité nationale.

Nous avons pu errer , c'est le fait de l'homme , mais nous avons toujours été de bonne foi. Notre conscience ne nous reproche rien parce que nous n'avons point prononcé légèrement et que, si nous avons commis des fautes , elles ont été involontaires.

Nous nous sommes fait dans toute circonstance un devoir de l'impartialité; nous avons loué l'ensemble de l'exposition , nous avons blâmé quelques détails; les mêmes éloges et les mêmes critiques ont été dans la bouche de toutes les personnes de bonne foi.

Les dernières ont été peu fréquentes. Comme celles que nous avons faites , elles ont été inspirées par des objets où les règles de l'art et du goût n'étaient pas suffisamment observées. Le dessin , les formes , la composition , l'entente du vrai beau , tels ont été les points qui ont excité le blâme. Le travail manuel n'a pas eu à l'essayer. Toutes les remarques qui ont été consignées à cet égard dans notre revue, tendaient à montrer à quelques fabricans le point vers lequel ils devaient diriger leurs études. Puissent tous ceux qui se trouvent dans cette catégorie être bien persuadés que notre critique toujours consciencieuse , a été tout entière dans leur intérêt et dans celui de l'art. Nous serions heureux s'ils mettaient nos conseils à profit , et s'ils nous donnaient dans un autre temps sujet de les louer sans restriction. Nous enregistrerions l'éloge avec plus de plaisir que nous n'avons enregistré le blâme , car ce ne sera jamais sans satisfaction que nous proclamerons des faits qui peuvent contribuer à la gloire et à la renommée industrielle de la Belgique.

Plus nombreuse relativement qu'elle n'était en 1830 , moins prodigue d'inutilités , pour le moins aussi riche sous l'aspect contraire , l'exposition de 1835 a produit un effet avantageux pour nous sur l'esprit de ceux qui l'on visitée. Tous l'ont trouvée extraordinaire après les circonstances politiques des cinq dernières années. Les belges y ont vu une assurance de stabilité et un gage de prospérité pour l'avenir; les étrangers , en quittant les salles du palais , n'ont pu se défendre d'une haute estime pour un

peuple , qui , encore agité par les dernières secousses d'une révolution , au milieu des souffrances du commerce en Europe, n'a cessé de marcher en avant dans la carrière de l'industrie. Nous pouvons être fiers des présages qu'ils en ont tirés.

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES

ET

RÉCOMPENSES AUX INDUSTRIELS.

(Extrait du Moniteur Belge du 30 Novembre.)

Hier a eu lieu a midi, au Palais de l'industrie, la distribution des médailles et récompenses aux industriels qui ont concouru à l'exposition de 1835. La nouvelle salle, où étaient exposées les machines, avait été élégamment décorée par les soins de M. Suys. Au fond de la salle, le buste du Roi en bronze, qui a figuré à l'exposition, était placé sous un dais formé de drapeaux tricolores; des faisceaux de drapeaux réunis par des guirlandes de verdure régnaient tout autour de l'enceinte. Cette vaste salle, dans laquelle environ 2,000 personnes ont pris place, était éclairée par vingt lustres chargés de bougies. Des places avaient été réservées pour les membres des deux chambres législatives, pour le corps diplomatique et les autorités. Les exposans se groupaient auprès du bureau placé au devant du buste du Roi.

A midi et demi, M. le ministre de l'intérieur est entré dans l'enceinte, accompagné de MM. les ministres de la justice et de la guerre, de MM. le comte Félix de Mérode, ministre d'état, et Smits, membre de la chambre des représentans et directeur du commerce et de l'industrie. Ils ont été introduits par MM. le baron de Stassart, gouverneur de la province et président du Jury d'examen, Rouppe, bourgmestre de Bruxelles et président de la commission directrice, et par les membres du Jury et de la commission. MM. les ministres et le directeur du commerce ont pris place au bureau. MM. les membres du Jury ont occupé les places qui leur étaient réservées à la gauche du bureau. Dans cet intervalle la musique des guides exécutait des morceaux d'harmonie.

M. le baron de Stassart, président du Jury d'examen, s'est levé et s'est exprimé en ces termes.

« M. le ministre,

» La Belgique, par son heureuse position, par ses capitaux, et

plus encore par cet amour du travail et cette religieuse probité qui distinguent ses habitants, occupera toujours une place honorable dans le monde industriel. Quelles brillantes espérances ne doivent pas faire concevoir ces riches produits de nos manufactures, dont l'exposition vient d'attirer à Bruxelles une affluence d'étrangers, surpris, et, pour ainsi dire, émerveillés de nous voir, après une violente secousse politique, revenus sitôt à nos goûts, à nos douces habitudes !

» Le Roi, en se faisant rendre compte, avec un soin si bienveillant, de tous les articles déposés dans ce vaste bazar, a dû sans doute éprouver une de ces jouissances de l'âme, les seules qui soient propres à compenser les soucis inséparables du rang suprême. Puissent toutes les branches de l'industrie belge se ranimer et prospérer sous son règne ! Puisse l'aspect d'un peuple heureux porter, pendant de longues années, la consolation, la joie dans son cœur paternel ! Ce sera le dédommagement des sacrifices qu'il a faits pour venir assurer notre indépendance nationale, et contribuer, par cette magnanime résolution, à maintenir la paix de l'Europe, cette paix d'autant mieux appréciée aujourd'hui que toutes les destinées en dépendent, et qu'elle ne peut être compromise sans anéantir ces innombrables ateliers, l'unique patrimoine de la classe laborieuse, plus intéressée qu'aucune autre au maintien de la tranquillité des états.

» Le jury n'a rien négligé pour remplir équitablement la tâche délicate qui lui était imposée. Écartant des prétentions qui ne sont pas toujours des indices du mérite réel, il s'est fait un devoir d'examiner tous les titres, de constater tous les progrès et de peser tous les droits avec la plus scrupuleuse attention ; il s'est attaché particulièrement à faire ressortir ces travaux utiles qui, mettant à la portée de toutes les fortunes ces objets d'agrément réservés autrefois à l'homme riche, servent à répandre dans toutes les classes de la société cette élégance et ce bon goût dont l'influence est si puissante sur la douceur générale des mœurs et sur l'ordre public. Mentionner tous les ouvrages soumis à notre examen était chose impossible ; mais leur admission seule dans les salons de l'industrie doit être considérée déjà comme honorable, et le souvenir d'y avoir figuré sera toujours flatteur pour nos industriels.

» Parmi des hommes, tous recommandables, nous avons été contraints de faire un choix, et nous avons désigné pour des

récompenses ceux qui nous en ont paru les plus dignes par l'utilité, par l'importance de leurs efforts et de leurs succès. Ces récompenses, ces médailles vont leur paraître d'autant plus précieuses qu'un ministre, digne à tous égards de l'estime générale, leur en fera la remise au nom d'un Prince qui ne laisse échapper aucune occasion de prouver tout l'intérêt qu'il porte au commerce et aux manufactures, ces puissans leviers de la civilisation du dix-neuvième siècle et les plus fermes appuis de la monarchie constitutionnelle. »

Des applaudissemens nombreux ont accueilli ces paroles.

M. le ministre de l'intérieur a prononcé alors le discours suivant :

Messieurs.

« En remplissant la mission honorable de remettre aux industriels les récompenses nationales qui leur ont été décernées sur la proposition du jury, nous éprouvons le regret que le Roi se soit trouvé, par suite d'un accident fâcheux, dans l'impossibilité de présider à cette solennité et de témoigner du vif intérêt qu'il porte à l'industrie.

» Le grand nombre de récompenses que le jury a proposées après un examen approfondi, est une preuve non équivoque des progrès qu'il a constatés dans l'industrie, malgré les difficultés nombreuses qu'elle a eu à surmonter pendant plusieurs années.

» Les efforts louables auxquels sont dus ces heureux résultats sont dignes d'être signalés à la reconnaissance du pays ; ils sont dignes d'être soutenus par tous les moyens qui sont au pouvoir du gouvernement.

» Entretenir la bonne harmonie avec les gouvernemens étrangers, augmenter sans cesse les rapports de bienveillance et d'intérêts qui doivent unir les peuples divers, maintenir le bon ordre à l'intérieur, cimenter l'esprit d'union, diriger l'attention publique vers les entreprises utiles, accueillir avec empressement ceux qui s'y livrent, prendre une part active à la réforme de la législation pour l'approprier aux besoins de l'époque actuelle : tels sont, messieurs, les objets de la sollicitude spéciale du gouvernement ; telles sont les plus sûres garanties de la prospérité publique. Aussi l'esprit de nationalité s'étend tous les jours davantage, et donne à la Belgique, à peine régénérée, l'esprit d'un état anciennement constitué.

» Les esprits les plus craintifs sur les intérêts matériels du pays, qu'ils croyaient compromis pour long-temps, se rassurent successivement : en effet, messieurs, l'exposition que vous avez tous admirée, a montré combien nous possédons de ressources et fait concevoir les plus belles espérances.

» Les améliorations importantes qui se sont succédé rapidement dans la plupart des branches de commerce et d'industrie doivent faire naître, pour celles qui n'ont pas encore joui des mêmes avantages, l'espoir d'y participer bientôt. Les efforts qui vont être tentés, par des compagnies puissantes, pour l'établissement des relations maritimes, ne peuvent manquer de produire d'heureux résultats pour le pays.

» Puissent les sentimens de confiance qui se manifestent de toutes parts, et qui sont fondés sur des motifs légitimes, encourager toutes les conceptions utiles, et porter le commerce et l'industrie au plus haut degré de prospérité qu'ils peuvent atteindre!

» La noble émulation avec laquelle les industriels ont pris part à l'exposition, l'empressement continuel du public pour la visiter pendant toute sa durée, détermineront le gouvernement à offrir, dans peu d'années, l'occasion de constater de nouveau les progrès dans lesquels il a une si juste confiance.

» Messieurs du Jury, le gouvernement vous a investis d'une haute mission; vous l'avez dignement remplie; vous avez acquis de justes titres à sa reconnaissance.

» Messieurs les Exposans, les médailles que vous avez obtenues ne sont pas seulement un titre d'honneur, elles vous rappelleront encore que vous les avez méritées pour des travaux qui contribuent à assurer au pays de véritables avantages, qui fournissent des moyens d'existence à une classe nombreuse et intéressante de la société.

» Nous éprouvons, messieurs, une vive satisfaction à vous remettre les médailles que vous avez obtenues; elles sont d'autant plus précieuses pour vous, que l'exposition à laquelle vous avez concouru fera époque dans les annales de la Belgique indépendante. »

De nouveaux applaudissemens se sont fait entendre après ce discours.

M. Gachard, rapporteur-général du Jury d'examen, a pris la parole et s'est exprimé dans les termes suivans :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Après six semaines de travaux assidus, le Jury a achevé la tâche que la confiance du gouvernement lui avait imposée.

Nous croirions ne satisfaire qu'imparfaitement à ce que vous attendez de nous, monsieur le ministre, si, en vous adressant la liste de ces récompenses qui nous ont paru devoir être décernées, nous ne vous rendions compte de la marche que nous avons suivie pour l'accomplissement de notre mission, des principes qui ont dirigé nos jugemens.

Convoqué par vous au 21 septembre, le Jury se constitua dans cette séance, en nommant, au vœu de l'arrêté royal du 29 août, un président, un vice-président, et un rapporteur-général.

Le même jour, il forma cinq sections, entre lesquelles fut partagé l'examen de tous les objets exposés.

La première eut dans ses attributions les tissus et les matières filamenteuses ;

La deuxième, les machines, mécaniques, métiers, outils et ustensiles ;

La troisième, la quincaillerie, les armes, la coutellerie, les instrumens de chirurgie ;

La quatrième, les objets de sciences et arts, les meubles, la bijouterie, la joaillerie, la papeterie, la typographie ;

La cinquième, les produits chimiques, les substances minérales, les cuirs et peaux, les fers, la porcelaine et la faïence, la cristallerie et la verrerie.

Chaque section nomma, parmi les membres dont elle était composée, un président et un rapporteur.

L'arrêté royal du 30 juillet statuait que les prix à décerner aux exposans consisteraient en des médailles d'or, d'argent et de bronze.

Dès les premiers jours de notre examen, nous reconnûmes qu'il existait, dans plusieurs branches d'industrie concurrentes, une distance moins grande entre des produits similaires présentés par des exposans différens, que celle qui séparait l'un de l'autre ces trois degrés de récompenses ; il nous parut désirable, pour l'ap-

plication d'une exacte justice distributive, que des distinctions intermédiaires pussent être accordées, et nous vous adressâmes en conséquence, monsieur le ministre, la proposition qu'il y eût cinq classes de médailles, savoir :

- La médaille d'or ;
- La médaille de vermeil ;
- La médaille d'argent ;
- La médaille de bronze de 1^{re} classe ;
- La médaille de bronze de 2^{me} classe ;

Cette proposition fut sanctionnée par un arrêté royal du 10 octobre.

Afin qu'il y eût de l'harmonie et de l'unité dans les travaux des diverses sections, nous arrêtâmes quelques principes généraux pour servir de règle à chacune d'elles.

Nous avons de sages précédens, à cet égard, dans ce qui s'était pratiqué aux expositions de Gand et de Harlem, et dans les usages qui s'observent aux expositions de France ; nous crûmes ne pouvoir mieux faire que de les adopter. Ainsi, nous résolûmes de prendre en considération, dans la graduation des récompenses à accorder aux produits de l'industrie manufacturière, les circonstances suivantes :

1^o L'étendue de la production de chaque branche d'industrie, et le nombre d'ouvriers qu'elle peut faire subsister, soit par elle-même, soit par sa liaison avec d'autres branches ;

2^o Son degré d'utilité, sous le rapport de la consommation dans l'intérieur du royaume, et surtout parmi les classes peu aisées ;

3^o L'origine nationale ou étrangère des matières premières employées dans la fabrication ;

4^o La sollicitude que méritent les branches d'industrie dont les produits, à raison de leur bonne qualité et de la modicité de leurs prix, sont recherchés à l'étranger, et peuvent servir d'objets d'échange ;

5^o Le degré d'avantage ou de désavantage dans lequel les différentes branches d'industrie sont les unes à l'égard des autres ;

6^o Le besoin d'encouragement qu'a une branche d'industrie pour se soutenir ou s'améliorer, notamment lorsque ses produits peuvent parvenir à remplacer dans la consommation intérieure ceux de fabrication étrangère.

Quant aux objets de sciences, aux produits des arts mécaniques et des arts chimiques, leur importance nous parut devoir être envisagée, soit d'après les difficultés que présente leur exécution, soit à raison des services qu'ils rendent aux sciences ou à l'industrie.

Ces bases posées, nous déterminâmes les récompenses que chaque section pouvait voter aux divers objets dont on lui avait déferé l'examen, en supposant qu'ils réunissent toutes les conditions de supériorité relative qu'il fût permis d'exiger : les sections restèrent libres, au reste, de proposer des modifications au plan arrêté, si elles reconnaissaient que des circonstances particulières le rendissent convenable.

Il fut résolu, en outre, que, dans le jugement d'objets de même nature, l'importance des établissemens qui les auraient envoyés, l'étendue de leurs relations, le nombre de bras qu'ils emploieraient, seraient des élémens qui ne devraient pas être négligés.

Enfin, l'on décida que les produits qui seraient à considérer comme appartenant aux beaux-arts plutôt qu'à l'industrie, n'auraient point part aux récompenses à proposer, l'exposition n'ayant pas été instituée pour de semblables produits, en faveur desquels, d'ailleurs, sont ouverts des concours spéciaux, où ils peuvent se présenter et disputer les prix offerts aux concurrens. On prit la même décision à l'égard des objets qui n'offriraient aucune utilité réelle, ou qui n'auraient d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue, quelque soignée, quelque parfaite même que pût être leur exécution, le jury ne se croyant pas appelé à encourager des travaux futiles.

Une question qui se présenta, dès l'abord, à notre examen, fut celle de savoir si, dans le cas que l'on eût des raisons de croire que des objets exposés n'eussent pas été confectionnés dans le pays, le certificat d'origine serait un titre suffisant pour les faire regarder par le jury comme provenant de l'industrie nationale. Après avoir pris une connaissance attentive de l'instruction ministérielle du 17 janvier 1835, nous résolûmes cette question affirmativement : ils nous parut que les garanties nécessaires contre toute espèce de fraude étaient renfermées dans cet avertissement : « que, si l'on » venait à découvrir, même après la distribution des récompenses, » que des certificats d'origine eussent été délivrés pour des productions étrangères, ceux qui s'en seraient prévalus seraient

» déclarés, par une annonce publique, déchus de l'honneur attaché au prix qu'ils auraient remporté à l'aide de cette fraude, et » exclus, en outre, des expositions qui pourraient avoir lieu à » l'avenir. »

Guidées par ces réglemens préliminaires; facilitées par la distribution bien entendue des objets dans les salons, et par la clarté apportée à la rédaction du catalogue, grâce aux soins de la Commission directrice, à laquelle nous nous faisons un devoir de rendre ici un juste hommage, les sections purent immédiatement se mettre à l'œuvre, et pousser avec activité leurs opérations.

Toutes les lumières qui pouvaient éclairer leurs jugemens, les sections les ont recherchées et accueillies.

Elles ont soigneusement consulté les cahiers d'observations des commissions provinciales et des députations des états, formés en conformité de l'instruction ministérielle du 17 janvier 1835. Quelques-uns de ces cahiers contenaient de précieux renseignemens, des vues utiles; mais d'autres ont été de peu de secours, par la sécheresse des détails qu'ils renfermaient. Il est à désirer que, aux expositions futures, les commissions et les conseils provinciaux se pénétrant bien de l'importance des notions qu'ils sont à même de fournir sur l'industrie et les établissemens industriels de leurs localités respectives.

Les sections ont pris égard à tous les renseignemens que les exposans leur ont communiqués. Ceux-ci ont été appelés, pour la plupart, lors de l'examen de leurs objets, et entendus.

Les outils, les instrumens qui ne pouvaient être appréciés que par l'expérience, ont été soumis à des essais toutes les fois que cela a été possible. Les sections ont en outre eu recours à des experts, lorsqu'elles ne se sont pas trouvées suffisamment éclairées.

Plusieurs organes de la presse périodique ont consacré à la revue de l'exposition une suite d'articles qui a témoigné à la fois de l'intérêt qu'inspirait au public cette solennité nationale, et des talens des rédacteurs auxquels le soin d'en rendre compte avait été confié. Les sections ont été attentives aux informations et aux avis qui pouvaient leur parvenir par cette voie.

Le rapport de chaque section a été fait, et ses conclusions discutées, en assemblée générale.

Après que tous les rapports particuliers eurent été lus, ils furent

remis au rapporteur-général, pour en coordonner les différentes parties, soumettre celles-ci à une distribution méthodique, et former ensuite la liste de toutes les récompenses votées : il devait s'assurer, en outre, qu'aucun des objets exposés n'eût été omis par l'une ou l'autre des sections.

Le rapporteur-général présenta le résultat de son travail au Jury, dans une séance qui eut lieu spécialement à cet effet : les décisions prises y furent l'objet d'un nouveau vote, et y acquirent un caractère définitif.

C'est ce résultat que nous avons l'honneur de vous soumettre, monsieur le ministre, dans la liste ci-jointe, qui contient par ordre de matières, les noms et domiciles des exposans dont les produits ont été distingués, le genre de ces produits, les numéros sous lesquels ils sont inscrits au catalogue, la nature de la récompense dont ils ont été jugés dignes. Plus tard, nous vous adresserons un rapport dans lequel nos décisions seront motivées, et où trouveront place aussi les détails historiques et statistiques sur les principales branches de notre industrie.

En déposant ce jugement entre vos mains, monsieur le ministre, nous prévoyons d'avance qu'il ne contentera pas tout le monde : il est des exigences qu'on ne saurait satisfaire, des prétentions rivales qu'il serait impossible de concilier. Nous sommes loin de croire d'ailleurs qu'il soit marqué au coin de l'infailibilité; mais, si nous avons commis quelque erreur, nous osons nous flatter qu'on nous tiendra compte des difficultés de la tâche que nous avons à remplir, étant appelés à prononcer sur le mérite de tant et de si divers objets. Quoi qu'il arrive, nous pouvons nous rendre ce témoignage, que nous avons été guidés, dans toutes nos décisions, par l'impartialité la plus rigoureuse, et que nous n'avons négligé aucun soin, aucune recherche, pour qu'elles portassent en même temps l'empreinte d'une exacte justice. Nous aurons obtenu déjà une douce récompense de nos efforts, si le gouvernement leur reconnaît ce double caractère.

Nous terminerons, monsieur le ministre, par deux observations que les industriels dont nous avons eu à juger les produits ne doivent point perdre de vue.

La première, c'est que la médaille de bronze, comme la médaille d'argent, peut, tout aussi-bien que la médaille de vermeil ou d'or, assigner le premier rang dans certaines branches d'indus-

trie auxquelles elles sont respectivement décernées : la raison, d'accord avec l'usage, s'opposerait à ce que des objets, parfaitement confectionnés du reste, mais d'une difficulté d'exécution et d'une importance médiocres, fussent récompensés à l'égal des produits qui exigent des connaissances scientifiques, ou de ceux qui occupent les premiers degrés de l'échelle industrielle du pays, par les capitaux qu'ils versent dans la circulation, les matières qu'ils mettent en œuvre, et la quantité de bras qu'ils emploient.

La seconde, que, si le Jury passe sous silence un certain nombre d'objets, ce n'est pas qu'il leur ait refusé son estime. Parmi tous ceux qu'il a eu à examiner, il en est bien peu qui ne lui aient paru recommandables sous quelque rapport; mais il ne pouvait pourtant les récompenser tous : il fallait qu'il se bornât à désigner ceux qui lui paraissaient avoir le plus de mérite. Le public, ainsi que les exposans dont les noms ne figurent pas dans la liste des récompenses, se rappelleront que la simple admission au concours suppose déjà une industrie distinguée puisqu'elle n'est accordée qu'après un examen fait, dans chaque province, par une commission composée d'hommes impartiaux et instruits.

Agréez, monsieur le ministre, l'hommage de notre haute considération.

Le Président,
BARON DE STASSART.

Le Rapporteur-général,
GACHARD.

M. Smits, directeur du commerce et de l'industrie, a fait ensuite l'appel nominal des exposans auxquels étaient décernées des médailles, ou dont les noms ont été mentionnés honorablement. Les exposans, à l'appel de leur nom, venaient recevoir des mains de M. le ministre de l'intérieur la médaille et le certificat à l'appui.

A deux heures et demie, cette solennité a été terminée.

LISTE

DES RÉCOMPENSES PROPOSÉES PAR LE JURY.

Les membres du jury dont les noms suivent ont déclaré s'exclure du concours :

MM. BÉTHUNE (*Félix*), qui a présenté de la toile blanchie, inscrite au catalogue sous le n° 24.

BURDO-STAS, qui a présenté des draps, sous le n° 308.

DEBAST-DEHERT, qui a présenté des étoffes de coton sous le n° 241.

VERRUE-LAFRANCO, qui a présenté des rubans, sous le n° 105.

MM. VAN AKEN et DEBAST, qui ont exposé des cotons filés et des toiles de coton, sous le n° 240, ont cru devoir aussi s'exclure du concours, comme gendre et fils de M. DEBAST-DEHERT.

Le jury a résolu qu'il ne serait décerné à chaque exposant, alors même qu'il aurait été distingué dans plusieurs branches d'industrie, qu'une seule médaille, mais qu'il serait classé, dans la présente liste, ainsi que dans le rapport général, à l'article de chacune de ces branches, d'après le mérite de ses produits, et qu'il serait fait mention, *pour mémoire*, des diverses récompenses dont ceux-ci auraient été jugés dignes.

CHAPITRE PREMIER.

LIN ET CHANVRE.

SECTION PREMIÈRE.

Lin et Chanvre sérancés, peignés, rouis.

Sacré (*Auguste*). Bruxelles. Lin sérancé à la mécanique. (Médaille d'argent, *pour mémoire*, le Jury lui décernant, pour d'autres objets, la médaille d'or.)

Demoor (*Laurent*). Lokeren. Lin peigné à la main. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Dandelin, frère. Schaerbeek. Phormium tenax. (Mention honorable pour mémoire.)

Roggeman d'Hooge. Lokeren. Chanvre sérancé et filé. (Mention honorable.)

SECTION II.

Lin filé.

Catteaux-Gauquié (*Jean*). Courtrai. Lin filé à la mécanique. (Médaille de bronze 1^{re} classe pour mémoire, le jury lui décernant la médaille d'argent pour d'autres produits.)

Danneel (*Joseph-Charles*). Courtrai. Lin filé à la main. (Mention honorable pour mémoire.)

Devos (*Pierre-François*). Heule. Lin filé à la main. (Mention honorable pour mémoire.)

Sacré (*Auguste*). Bruxelles. Lin filé à la mécanique. (Mention honorable pour mémoire.)

Paesmans, fils (*J.-L.*). Anderlecht. Lin filé à la mécanique. (Mention honorable.)

SECTION III.

[Fils à coudre, à tricoter, à broder.]

Danneel (*Joseph-Charles*). Courtrai. Fil à coudre. (Médaille d'argent.)

Eliaert-Cools. Alost. Fil à coudre, à broder, à tricoter. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Van Costenobel (*Ve Pierre*). Ypres. Différentes sortes de fils ordinaires. (Mention honorable.)

SECTION IV.

Fil à dentelles.

Cooreman (*A.-J.*). Rebecq-Rognon. Fil à dentelles. (Médaille d'or.)

Van Bomberghen (*Joseph*). Malines. Fil à dentelles. (Médaille d'argent.)

P. Hubéné et sœurs (*M^{lles}*). Bruges. Fil à dentelles. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION V.

Toiles unies, écruës et blanchies.

Devos (*Pierre-François*). Heule. Toile écruë. (Médaille de vermeil.)

Vermeeren (*Charles*). Gand. Toile écruë. (Médaille d'argent.)

SECTION VI.

Toiles blanchies.

Blancq-Verschuer. Courtrai. Toile blanchie. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Vercruysse-Bruneel. Courtrai. Toile blanchie. (Méd. de bronze 1^{re} classe.)
 Deslée-Planckaert. Courtrai. Toile blanchie. (Méd. de bronze 2^e classe.)

Le Jury, à l'exemple de ce qui a été pratiqué aux expositions de 1820 et 1825, a cru devoir décerner aux principaux marchés de toiles du pays, pour encourager les fabricans à y apporter leurs produits, dans la plus grande quantité possible, des médailles qui seront ensuite mises au concours, entre ces fabricans, par les régences des villes. Il propose, en conséquence, en faveur de ces marchés, les médailles suivantes :

Le marché de Gand, 2 M. d'argent, 2 M. de br., 1^{re} cl., 2 M. de br. 2^e cl.

Id. de Courtrai, . . 1	Id. 2	Id. 2	Id.
Id. de Thielt, . . . 1	Id. 1	Id. 1	Id.
Id. de Bruges, . . . 1	Id. 1	Id. 1	Id.
Id. de Roulers, . . . 1	Id. 1	Id. 1	Id.
Id. d'Audenaerde, 1	Id. 1	Id. 1	Id.
Id. de Lokeren, . . 1	Id. 1	Id. 1	Id.
Id. d'Alost 1	Id. 1	Id. 1	Id.
Id. de Grammont, 1	Id. 1	Id. 1	Id.
Id. d'Ath, 1	Id. 1	Id. 1	Id.
Id. d'Enghien,	1	Id. 2	Id.
Id. de Malines,	1	Id. 2	Id.

SECTION VII.

Linge de table damassé, écru et blanchi.

Dujardin (*Constantin*). Courtrai. Linge damassé, écru et blanchi. (Médaille d'or.)

Huysentruyt (*Augustin*). Courtrai. Linge damassé, écru et blanchi. (Médaille d'argent.)

Derho (*Pierre-Joseph*). Courtrai. Linge damassé, écru et blanchi. (Médaille d'argent.)

Ledure (*François*). Courtrai. Linge damassé écru. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Deslée-Planckaert. Courtrai. Linge damassé blanchi. (Mention honorable pour mémoire.)

Vriens (*Pierre*). Deurne. Linge damassé écru. (Mention honorable.)

SECTION VIII.

Linge de table ouvré, écru et blanchi.

Verbeke (*Jean-François*). Courtrai. Linge écru et blanchi. (Mention honorable.)

Dujardin (*Constantin*). Courtrai. Linge écru et blanchi. (Mention honorable.)

Caesens (*Charles*). Courtrai. Linge écru. (Mention honorable.)

SECTION IX.

Coutils.

Huybrechts (*les héritiers*), représentés par M. Dierickx-zoon. Turnhout. Coutils. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Borchs et C^e. Turnhout. Coutils. (Médaille de bronze 2^e classe pour mémoire, le Jury lui décernant, pour ses dentelles, la médaille de bronze de 1^{re} classe.)

SECTION X.

Toiles à carreaux pour matelas.

Van Haecke-Fockedeij. Bruges. Toile à carreaux. (Médaille de bronze 1^{re} cl.)
De Foort (*Jean-Baptiste*). Bruges. Toile à carreaux. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Couke (*Jean*). Bruges. Toile à carreaux. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Van Damme (*Pierre-François*). Lokeren. Toile à carreaux. (Médaille de bronze de 1^{re} classe.)

SECTION XI.

Baptiste.

Monier (*Célestin*). Saintes. Batiste blanche et écrue. (Médaille d'argent.)

SECTION XII.

Toiles à voiles en chanvre.

Kums (*Édouard*). Wyneghem. Toile en chanvre. (Médaille d'argent.)

Stevens (*Égide*). Zèle. Toile en chanvre. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Jackson (*E.*), Macfarlon (*D.*) et Wilford (*Guillaume*). Tamise. Toile en chanvre. (Mention honorable.)

CHAPITRE II.

LAINE.

SECTION PREMIÈRE.

Laines filées.

La Compagnie bruxelloise. St-Josse-ten-Noode. Laines indigènes peignées, filées à la mécanique. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Paleman (*Martin*). Malines. Laines peignées, filées à la mécanique. (Mention honorable pour mémoire.)

SECTION II.

Draps unis et croisés, Casimirs.

Biolley (*François*) et fils. Verviers. Draps, casimirs, castorines, flanelles. (Médaille d'or.)

Simonis (*Yvan*). Verviers. Draps, cuirs de laine. (Médaille d'or.)

Engler, Brugmann et comp^e. Dolhain-Limbourg. Draps, casimirs. (Médaille d'or.)

Lieutenant et Pelzer. Verviers. Draps, cuirs de laine, castorines. (Médaille de vermeil.)

Sauvage (*Hubert*). Verviers. Draps bleus et noirs. (Médaille en vermeil.)

Snoeck (*C.-J.*). Herve. Draps unis, draps zéphyr. (Médaille de vermeil.)

Rahlenbeek et comp^e. Daelhem. Draps bleus, casimir. (Médaille d'argent.)

Tilman (*Jean-Joseph*). Liège. Draps noirs. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION III.

Baies, Molletons, Carsaies, Siamoisés.

De Keyser (*Michel*). Bruxelles. Baies, castorines, carsaies. (Méd. d'argent.)

Bourguignon-Delahaye (*F.*). Bruges. Frise, Molletons, flanelles. (Médaille d'argent.)

Godechaux, frères. (Schleifmuhl. Baies blanches et teintes. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Paleman (*Martin*). Malines. Tissu nommé *maléfique*. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Janssens-Dedecker. St-Nicolas. Castorines, baies, bures. (Mention honorable.)

SECTION IV.

Couvertures de laines.

De Keyser (*Michel*). Bruxelles. Couvertures de laine. (Médaille de bronze 1^{re} classe pour mémoire, le Jury lui ayant décerné la médaille d'argent pour d'autres produits.)

Godchaux, frères. Schleifmuhl. Couvertures de laine. (Pour mémoire, la médaille de bronze de 1^{re} classe, ci-dessus indiquée, leur étant décernée pour l'ensemble de leurs produits.)

Bégasse (*Joseph et Charles*). Liège. Couvertures de laine. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Kannengiesser (*Joseph*), sous la raison Jean-Guillaume Kannengiesse. Vael. Couvertures de laine. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Andries (*P.-J.*). Malines. Couvertures de laines. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION V.

Étoffes rases.

Catteaux-Gauquié (*Jean*). Courtrai. Étoffes de laine damassée, pour meu-

bles. (Médaille de bronze 1^{re} classe *pour mémoire*, le Jury lui décernant la médaille d'argent pour d'autres produits.)

Fonteyne (*François*). Bruges. Serges. (Mention honorable.)

SECTION VI.

Tapis.

Schumacher, Overman et C^e. Tournai. Tapis savonnerie, tapis moquette. (Médaille d'or.)

Catteaux-Gauquié (*Jean*). Courtrai. Tapis, genre de Tournai. (Médaille de bronze 1^{re} classe *pour mémoire*, le Jury lui décernant la médaille d'argent pour d'autres produits.)

Michel-Morelle (*Charles*). Tournai. Tapis de laine. (Mention honorable.)

Le Bureau de bienfaisance, Anvers. Carpette, tapis de laine velouté. (Mention honorable.)

Jacques (*V^e*). Anvers. Tapis de poil de vache. (Médaille de bronze 1^{re} cl.)

CHAPITRE III.

COTON.

SECTION PREMIÈRE.

Cotons filés ; Tissus écrus et blancs.

Rosseel (*J.*) et comp^e. Gand. Fils dans les nos 34 à 150, tissus divers. (Médaille d'or.)

Claes (*Frans*). Gand. Fils dans les nos 170 à 300, mousselines, jaconats et autres tissus. (Médaille d'or.)

Van Loo (*Christophe*). Gand. Fils dans les nos 40 à 250, calicots, shirtings et irishes. (Médaille d'argent.)

Oldenhove-Buff et Comp^e. Bruxelles. Fils dans les nos 60 à 290. (Médaille d'argent.)

Van Hoegaerden (*J.-F.*) Cureghem. Fils dans les nos 8 à 210. (Médaille de bronze 1^{re} classe *pour mémoire*, le Jury lui décernant la médaille d'argent pour ses teintures sur fil.)

Goens (*Louis-Josse*). Termonde. Fils chaîne, nos 20 et 28. (Mention hon.)

SECTION II.

Fil à dentelles.

Defraene (*Isidore*). Virginal-Samme. Fils nos 256, 288, 320. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION III.

Fils à coudre, à festonner et à broder.

Deceuleneer, fils et sœurs. Bruxelles. Fils à coudre, festonner et broder. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION IV.

Étoffes diverses de coton ou mêlées de coton.

Legrand-Baugniet. Bruxelles. Cotonnettes. (Médaille d'argent.)

Zeghers-Moens. Bruxelles. Cotonnettes, mouchoirs, siamoises. (Médaille d'argent.)

Allard (*Benoit*). Tournai. Étoffes en coton et fil de lin. (Médaille d'argent.)

Catteaux-Gauquié (*Jean*). Courtrai. Étoffes en coton et fil de lin. (Médaille d'argent.)

Dandelin, frères. Schaerbeek. Étoffes en coton, étoffes en fil. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Van Santen-Vandewiel (*A.-J.*). Alost. Cotonnettes, siamoises, piloux. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Godart-Moens (*F.-J.*). Bruxelles. Cotonnettes. (Médaille de bronze 1^{re} cl.)

Bourguignon-Delahaye. Bruges. Molletons et siamoises. (Médaille de 1^{re} classe pour mémoire, la médaille d'argent lui étant décernée pour ses étoffes en laines.)

De Meulenaere (*Eugène*). Bruges. Basins et futaines. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Dams (*P.-G.*) et Cattoir. Bruxelles. Cuir anglais, étoffes de lin et coton, dimmities. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Van Sulper et Nélissen. (Bruxelles). Reps blancs et de couleur. (Médaille bronze 1^{re} classe.)

Van Hoof et Veydt. Lokeren. Cotonnettes. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Verstraeten-Penneman. St-Nicolas. Cotonnettes. (Médaille de bronze 2^e cl.)

Saffre (*V^e François*). Mouscron. Étoffes diverses en coton. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Masson, frères. Bruxelles. Étoffes diverses en coton. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Van Melckebeke (*J.-A.-J.*). Malines. Siamois. (Médaille de bronze 2^e cl.)

Speekaert (*Guillaume*). Bruxelles. Cotonnettes croisées doubles, dites mérinos. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Callant-Pauwels. Berchem-St-Agathe. Basin façonné. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Ravez (*Joseph*). Péruwelz. Molletons, cotonnettes, basques. (Mention hon.)

Janssens-Dedecker. St-Nicolas. Étoffes diverses en coton. (Mention honorable pour mémoire.)

Lerouge (*Jean-Baptiste*). Mouscron. Étoffes de coton et fil. (Mention hon.)

Terrein (*Jean-Baptiste*). Mouscron. Étoffes de gilet et printanières. (Mention honorable.)

Janssens et Berchter. Ruremonde. Printanières et autres tissus, en coton. (Mention honorable.)

Lecomte (*Joseph*). Bruges. Futaines et autres tissus, en coton. (M. hon.)
Opalvens (*Jean-François*). Termonde. Couvertures de coton. (Ment. hon.)
Duquenne (*Jean-Baptiste*). Mouscron. Printanières. (Mention honorable.)
Boelaert (*Romain-Joseph*). Audenaerde. Couvertures de coton. (Mention honorable.)
Schloesser (*Antoine*). Ruremonde. Étoffes de coton. (Mention honorable.)

CHAPITRE IV.

SOIE.

SECTION PREMIÈRE.

Soies en cocons, Soies grèges.

L'Établissement royal pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, dirigé par Ch. De Mévius. Meslin-l'Évêque. Cocons et soies grèges. (Mis hors de concours, par le Jury. Mention particulière.)

Morestan (*L.*) Pont-d'Ancre, près de Lessines. Cocons récoltés en 1835. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Deconinck (*François*). Gand. Cocons et soies grèges. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Lebrun (*Henri*). Lessines. Échantillons de soie. (Médaille de bronze 2^e cl.)

Taburiaux. Baisy-Thy. Cocons. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Jacopsen (*M^{me} Louise*). Ixelles. Cocons et soie grège. (Mention honorable.)

SECTION II.

Fil de soie.

Goethals-Danneel. Courtrai. Fils pour passementerie, à coudre, à broder. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION III.

Étoffes de soie.

Bosschaert-Devisser. Anvers. Étoffes de soie. (Médaille d'argent.)

Van Bellingen (*J.-H.*). Anvers. Étoffes de soie. (Médaille d'argent.)

Casse-Van-Regemortel. Anvers. Étoffes, rubans, fils de soie. (Médaille d'argent.)

Engels (*Jean-Antoine*). Ruremonde. Étoffes de soie, velours, peluche. (Médaille d'argent.)

Van Heurck (*H.*). Anvers. Cravates et mouchoirs de soie. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION IV.

Passementerie en soie.

Welmer (*Jean*). Bruxelles. Objets divers. (Médaille d'argent.)

CHAPITRE V.

DENTELLES ET TULLES.

SECTION PREMIÈRE.

Dentelle , point de Bruxelles.

Tardent-Pirlet, successeur de l'épouse T'Kint. Bruxelles. Écharpes, barbes, manteaux, etc. (Médaille d'or.)

Ducpétiaux et fils. Bruxelles. Voilettes, écharpes, tableau. (Médaille d'or.)

De Brauwere (M^{lles}). Bruxelles. Écharpe et pélerine. (Médaille d'argent.)

SECTION II.

Dentelle , point de Malines.

Veydt (V^e Laurent). Anvers. Échantillons divers. (Médaille de vermeil.)

Van Bomberghen (Joseph). Malines. Voile et autres objets. (Médaille d'argent, pour mémoire, la même médaille lui étant décernée pour ses fils à dentelle.)

Wafelaerts (M^{me}), V^e Verlinden, née Vanderborcht. Malines. Échantillons divers. (Médaille d'argent.)

Robyns (V^e J.-L.), née Debrou. Louvain. Voile et autres objets. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Vanhove-Stas (M^{lle} J.-B.). Louvain. Échantillons divers. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Corten (M^{lles}). Hérenthals. Deux échantillons. (Mention honorable.)

SECTION III.

Dentelle , point de Valenciennes.

Verleure (Louis). Ypres. Échantillon divers. (Médaille d'argent.)

Hammelrath (Pierre-Henri). Ypres. Échantillons divers. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Messe (Marie). Poperinghe. Une garniture. (Médaille de bronze 2^e classe.)

L'École des filles pauvres. Bruges. Échantillons divers. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Defoort (Jean-Baptiste). Bruges. Deux échantillons. (Mention honorable pour mémoire.)

Laureyns (M^{me}). Bruges. Échantillons divers. (Mention honorable.)

Payot (M^{lle} Marie). Bruges. Échantillons divers. (Mention honorable.)

L'École des filles pauvres (paroisses de Notre-Dame et de la Madeleine). Bruges. Échantillons divers. (Mention honorable.)

L'École des filles pauvres (paroisse de St-Sauveur). Bruges. Échantillon divers. (Mention honorable.)

SECTION IV.

Dentelle, point de Lille.

Borghs et comp^e. Turnhout. Deux échantillons. (Médaille de bronze 1^{re} cl.)
Weeck, sœurs (M^{lles}). Enghien. Échantillons divers. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)
Négrié (V^e Emmanuel). Enghien. Échantillons divers. (Mention honorable.)
Byl (M^{me} Thérèse). Grammont. Tulle, genre dentelle. (Mention honorable.)

SECTION V.

Dentelle noire.

Jacques-Rousseaux (A.) Beaumont. Un échantillon. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION VI.

Tulle.

Frost (Samuel). Gand. Tulle. (Médaille d'argent.)
Davreux (Jean-Joseph). Bouillon. Tulle. (Médaille d'argent.)
Verbeckmoes (N.-G.). Termonde. Tulle. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION VII.

Broderies.

Frost (Samuel). Gand. Tulle brodé. (Mention honorable pour mémoire.)

CHAPITRE VI.

TISSUS EN CAOUT-CHOUC; TISSUS EN CRIN ET ROTIN; NATTES.

La Société pour la fabrication des tissus élastiques en caout-chouc, représentée par M^{lle} Christophe (Julie). Bruxelles. Tissus élastiques en caout-chouc, tels que corsets, ceintures, cols, souliers, bretelles, etc. (Médaille d'or.)

Cappellemans (J.-B.). Bruxelles. Tissus en crin; nattes en soie de porc. (Médaille d'argent, pour mémoire, la médaille de vermeil lui étant décernée, au chapitre de la cristallerie, pour l'ensemble de ses produits.)

Hanssens-Hap (Benoît). Vilvorde. Tissus en crin, en rotin, en phormium tenax. (Médaille d'argent.)

Scheerdyk (Nicolas). Gand. Nattes en fil d'aloës. (Médaille de bronze 2^e classe.)

CHAPITRE VII.

TEINTURES SUR FILS ET ÉTOFFES.

- Ducet. Forest. Teintures sur fil de coton. (Médaille d'argent.)
Van Hoegaerden (*J.-F.*) Cureghem. Teintures sur fil de coton. (Médaille d'argent.)
Van Noten et fils. Anvers. Teintures sur fil de soie. (Médaille d'argent.)
Delvigne et Van Truyen. Bruxelles. Teintures sur fil de coton. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)
Duquesne (*Léopold*). Louvain. Teintures sur toile de lin. (Mention honor.)
Lemaire-Declercq (*Philippe*). Bruges. Teintures sur fil et toile de lin. (Mention honorable.)
Idiers. Auderghem. Teintures sur fil et étoffe de coton. (Mention honor.)
Dayras (*Jacques*) Courtrai. Teintures sur fil de lin retors. (Mention hon.)

CHAPITRE VIII.

IMPRESSIONS SUR ÉTOFFES.

SECTION PREMIÈRE.

Impressions sur Étoffes de coton.

- De Hemptinne (*Félix*). Gand. Étoffes imprimées, couleurs et dessins variés. (Médaille d'or.)
Devos-Poelman (*Frans*). Gand. Étoffes imprimées, couleurs et dessins variés. (Médaille de vermeil.)
De Leemans (*J.*). Cureghem. Étoffes imprimées, couleur rouge d'Andrin., et autres. (Médaille en vermeil.)
Bal (*Victor*). Forest. Jaconats imprimés. (Médaille d'argent.)
Story-Van-Waes. Laeken. Impressions diverses. (Médaille d'argent.)
Rey, frères. Anderlecht. Impressions diverses. (Médaille d'argent.)
Devos (*Constant*). Gand. Impressions diverses. (Mention honorable.)
Verhulst-Van-Hoegaerden. Anderlecht. Impressions div. (Mention hon.)
Charles-Alexis, V^e François Sauvage. Gand. Impressions diverses. (Mention honorable.)

SECTION II.

Impressions sur Étoffes de laine.

- Demeure (*J.-B.*). Bruxelles. Impressions sur mousseline de laine. (Médaille d'argent.)
Obert et comp^e. Uccle. Impressions sur mousseline de laine. (Médaille

d'argent, *pour mémoire*, le Jury lui décernant la médaille de vermeil pour ses impressions sur soie).

Delannoy et Lucian. Bruxelles. Draps imprimés en relief. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION III.

Impressions sur Étoffes de soie.

Obert et comp^e. Uccle. Impressions diverses. (Médaille de vermeil.)

Devos-Poelman. Gand. Impressions diverses. (Médaille d'argent, *pour mémoire*, la médaille de vermeil lui étant décernée pour ses impressions sur coton.)

De Hemptinne (*Félix*). Gand. Aunages et mouchoirs imprimées. (Médaille d'argent, *pour mémoire*, la médaille d'or lui étant décernée pour ses impressions sur coton.)

SECTION IV.

Impressions sur Étoffes de crin.

Roland-Drely. Molenbeek-St-Jean. Impressions sur étoffes de crin. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION V.

Dessins pour impressions.

Benner (*Édouard*). Bruxelles. Une collection de 12 dessins. (Mention honorable.)

CHAPITRE IX.

BONNETERIE EN LIN, LAINE ET COTON.

Lemaire-Baugnies (*Victor*). Péruwelz. Bonneterie en laine, fil et coton. (Médaille d'argent.)

Vanderborcht (*Jean*). Tournai. Bonneterie en laine et en coton. (Médaille d'argent.)

Daluin (*Ernest*). Tournai. Bonneterie en laine, et en coton. (Médaille d'argent.)

Longueville (*Noël-Joseph*). Bruxelles. Bas en fil indigène; bas en fil de dentelle. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Tafournel (*Séraphin*). Bruxelles. Bas en coton et en fil. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Wolfs (*G.*). Bruxelles. Bas en coton et en fil. (Médaille de bronze 2^e classe.)

CHAPITRE X.

RUBANNERIE.

SECTION PREMIÈRE.

Rubans de fil , de coton , de soie et mêlés de fil et coton.

Depoorter , aîné (C.). Bruxelles. Rubans et galons en fil , coton et soie. (Médaille d'argent.)

Depoorter-Roffiaen (M.-J.). Ypres. Rubans en coton et en fil et coton. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Cauwelier-Billiau. Poperinghe. Rubans de fil et de coton. (Mention honorable.)

Vandendriessche (Ig.-Xavier). Ypres. Rubans de fil , coton , laine. (Mention honorable.)

SECTION II.

Rubans de soie et de filoselle.

Casse-Van-Regemortel. Anvers. Rubans de soie et de filoselle. (Mention honorable , pour mémoire.)

Engels (Jean-Antoine). Ruremonde. Rubans de soie. (Mention honorable , pour mémoire.)

CHAPITRE XI.

TOILES ET TAFFETAS CIRÉS ET GOMMÉS.

Jorez , fils. Molenbeek-St-Jean. Tapis , dessus de table , etc. (Médaille de vermeil.)

Helinckx-Janssens (Jean). Molenbeek-St-Jean. Tapis. (Médaille d'argent , pour mémoire , la médaille de vermeil lui étant décernée pour ses cuirs laqués.)

CHAPITRE XII.

CORDERIE.

Vlies (A.) et comp^e. Bruxelles. Échantillon de cordes d'aloës. (Médaille d'argent.)

Van Haver (Pierre-Benoît). Hamme. Corde plate pour houillère. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Van den Steen. Termonde. Cordes diverses, en chanvre indigène. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Cappellemans (J.-B.) Bruxelles. Échantillons de cordages en chanvre de Manille. (Mention honorable, pour mémoire.)

CHAPITRE XIII.

BROSSERIE.

Cappellemans (J.-B.) Bruxelles. Brosses diverses. (Médaille d'argent, pour mémoire, la médaille de vermeil lui étant décernée pour ses cristaux.)

Bellieni (François). Bruxelles. Brosses diverses. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

CHAPITRE XIV.

CHAPELLERIE.

SECTION PREMIÈRE.

Chapellerie en feutre et en soie.

Vrancken et comp^e. Lokeren. Chapeaux de feutre. (Médaille d'argent.)

Geets-Vanden Nieuwenhuyzen. Bruxelles. Chapeaux de feutre. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Pottier (J.-E.). Bruxelles. Chapeaux en soie et en tissu. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Englebert-Thonet. Bruges. Chapeaux de feutre et de soie. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Stiel (Gérard). Tirlemont. Chapeau noir en soie sur cuir imperméable. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Biermans (Laurent). Lierre. Chapeaux en feutre. (Mention honorable.)

Vanderheyden (J.-H.) Weert. Chapeaux en feutre. (Mention honorable.)

Deny-Bert (Charles). Menin. Chapeaux en soie. (Mention honorable.)

De Meersman (J.). Gand. Chapeaux en soie. (Mention honorable.)

SECTION II.

Chapellerie en paille.

Alexandre (Jean Lambert). Mons. Chapeaux pour femmes. (Mention honorable.)

Market, frères. Courtrai. Chapeaux pour femmes. (Mention honorable.)

Gallis (A.). Anvers. Chapeaux pour femmes. (Mention honorable.)

CHAPITRE XV.

CUIRS ET PEAUX.

SECTION PREMIÈRE.

Tannage.

- Kreydt (*Pierre*). Hérenthals. Peaux diverses. (Médaille d'argent.)
Hauwé (*Jean-François*). Hérenthals. Peaux diverses. (Médaille d'argent.)
Lantheere (*Frans*). Gand. Cuirs de Hongrie, empeignes. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)
Malherbe (*Jean-Charles*). Liège. Cuir tanné pour semelles. (Médaille de bronze 2^e classe.)
Bauchau (*Ambroise*). Namur. Cuir de Buénos-Ayres. (Mention honorable.)

SECTION II.

Basanes et Maroquins.

- Ithier-Spinau (*Julien*). Etterbeek. Basanes et maroquins. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION III.

Cuirs laqués.

- Hélinckx-Janssens (*Jean*). Molenbeek-St-Jean. Cuirs et basanes laqués. (Médaille de vermeil.)
Jorez, fils. Molenbeek-St-Jean. Peaux diverses, laquées. (Médaille d'argent, pour mémoire, la médaille de vermeil lui étant décernée pour ses toiles cirées.)

SECTION IV.

Chaussure.

ARTICLE PREMIER. — *Botterie et Cordonnerie.*

- Sabot (*Jean*). Bruges. Bottes et souliers. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)
Dedeyn (*Pierre-Joseph*). Bruxelles. Bottes. (Médaille de bronze 2^e classe.)
Gillard-Leveau, fils. Namur. Bottes et souliers. (Médaille de bronze 2^e cl.)
Dierick (*Édouard*). Iseghem. Bottes. (Médaille de bronze 2^e classe.)

ART. 2. — *Socques.*

- Kreps (*François*). Louvain. Deux paires de socques. (Médaille de bronze 2^e classe.)
Page (*Laurent-Marie*). Bruxelles. Socques de différens genres. (Mention honorable.)

SECTION V.

Pelletteries et Fourrures.

Diewan (*Auguste*). Bruxelles. Fourrures diverses. (Médaille de bronze 2^e classe.)

CHAPITRE XVI.

SUBSTANCES MINÉRALES.

SECTION PREMIÈRE.

Ardoises.

Collette (*F.-J.*) et Colson (*H.-J.*). Lagéripont. Deux échantillons. (Mention honorable.)

Pierlot (*Daniel*). Herbeumont. Deux échantillons. (Mention honorable.)

Bodson (*François*). Laviot. Quatre échantillons. (Mention honorable.)

Noël (*Hubert-Thiébault*). Cul-des-Sarts. Divers échantillons. (Mention honorable.)

SECTION II.

Marbres.

Rousseau (*Ferdinand-Joseph*). Bruxelles. Cheminée en marbre blanc statuaire. (Médaille d'argent.)

Gielles (*Pierre Joseph*). Bruxelles. Cheminée en marbre noir. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Dubois et Depauw. Termonde. Cheminée en marbre statuaire. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Souris (*François-Joseph*). Bruxelles. Cheminées en marbre statuaire et en marbre jaune. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION III.

Pierres à rasoirs.

Dupierry et Lamberty. Vielsalm. Vingt-quatre échantillons. (Mention honorable.)

SECTION IV.

Minerai de plomb.

Benoît (*Auguste*). Longwely. Alquifoux. (Mention honorable.)

CHAPITRE XVII.

ARTS MÉTALLURGIQUES.

SECTION PREMIÈRE.

*Fer.*ARTICLE PREMIER. — *Fonte de fer, Fer en barres.*

De Cartier d'Yve (le baron *Louis*). Yve. Fonte grise, fers ronds, fers étirés au cylindre. (Médaille d'or.)

De Briey (le comte *Camille*). Pierrard. Fers en barres. (Médaille d'argent.)

Desrousseaux-Pressolle. Lasoye. Fers en barres. (Médaille d'argent.)

De Robaulx de Soumois (*L.-M.*) et Courthéoux (*F.-O.*) Boussu-en-Fagne. Barreau de fonte, fers en barres. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Maibe (*Hugues-Paul*). Weillen. Fers en barres. (Médaille de bronze 2^e cl.)

Hansez, frères. Chénée. Barre de fer battue au marteau. (Mention honor.)

ART. 2. — *Fer moulé.*

L'Administration de la fonderie royale de canons. Liège. Le buste du roi, en fonte de fer. (Mise hors de conc. par le Jury. (Mention particulière.)

Vandenbranden. Schaerbeek. Divers objets en fer coulé. (Médaille d'argent.)

Lamal (*N.*) Bruxelles. Ornemens et autres objets en fonte de fer. (Médaille de bronze 1^{re} classe pour mémoire, la médaille d'argent lui étant décernée pour ses poêles.)

Van Ellewyck (*J.*). St-Josse-ten-Noode. Ornemens en fonte de fer. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Puissant (*M^{me} V^e*). Charleroi. Candelabres en fer de fonte. (Mention honorable.)

Loran (*Jean-Baptiste*). Bruxelles. Ornemens en fonte de fer. (Mention hon.)

ART. 3. — *Objets divers en fer.*

Devillers-Camion (*Louis*). Bouillon. Ustensiles de ménage. (Médaille d'argent.)

Jouvenel (*A.-D.*). Bruxelles. Médailles. (Médaille d'argent.)

Cornil (*Modeste*). Gosselies. Câbles de navires, longues à ressorts pour chevaux. (Mention honorable.)

Parent (*Henri*). Herstal. Mouchettes, tire-bottes, tire-bouchons en fer poli. (Mention honorable.)

SECTION II.

Acier.

Ronkar. Liège. Secrétaire en acier poli. (Médaille d'argent.)

SECTION III.

Cuivre.

Van de Putte (*Constant*). Eccloo. Bouilloire en cuivre, d'une seule pièce. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Chaudoir (*François*). Grivegnée. Planches de cuivre rouge. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION IV.

Laiton.

Bauchau-Maurissens. Namur. Chaudronnerie et fils de laiton. (Médaille d'argent.)

Alphonse de Montpellier, sous la raison Henri Bivort-Raymond, Namur. Chaudronnerie et fils de laiton. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION V.

Zinc.

Chaudoir (*François*). Grivegnée. Planches en zinc. (Médaille de bronze 2^e classe, pour mémoire, la même médaille lui étant décernée pour ses planches de cuivre.)

SECTION VI.

Étain.

Parqui (*Pierre*). Bruges. Poterie et autres objets. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION VII.

Fer-blanc.

Grisard-Constant (*J.-T.*). Chaud-Fontaine. Douze feuille de fer-blanc. (Médaille de vermeil.)

SECTION VIII.

Tréfilerie.

De Nonancourt (*Me F.-C.-J.*) Aux-Forges-Rousselles. Fils de fer. (Médaille de vermeil.)

Bauchau-Maurissens. Namur. Fils de laiton. (Mention honorable, pour mémoire, le Jury lui ayant décerné la médaille d'argent pour l'ensemble de ses produits.)

Alphonse de Montpellier, sous la raison Henri Bivort-Raymond, Namur.

Fils de laiton. (Mention honorable, pour mémoire, le Jury lui ayant décerné la médaille de bronze 1^{re} classe pour l'ensemble de ses produits.)

SECTION IX.

Toiles métalliques.

Vanden Kerckhoven (F.). Bruxelles. Toiles diverses. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Vanderhecht. Bruxelles. Toiles et fils métalliques. (Mention honorable pour mémoire.)

SECTION X.

Ustensiles de ménage, en fer étamé et en tôle estampée.

Dardespinne (François Clément). Liège. Cuillers, louches, poêlons en fer étamé. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Vandenkieboom (Jacques). Huy. Chaudronnerie en tôle estampée, étamée et non étamée. (Mention honorable.)

CHAPITRE XVIII.

OUTILS ET INSTRUMENTS DIVERS.

SECTION PREMIÈRE.

Limes, Scies, Faulx, Lames et Peignes en acier.

Brisart (Charles-Louis). Liège. Limes d'horlogerie. (Médaille d'or.)

Regnier-Poncelet. Liège. Limes, scies, faulx, lames de tondeuse. (Médaille d'or.)

Declercq (Ed.) et Devos (J.-C.) et comp^e. Gand. Peignes à tisser la soie et la batiste. (Médaille d'argent.)

SECTION II.

Peignes et lames de roseau.

Vanverdegens (Piorre-Jacques) Eccloo. Peignes dits *rots*. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Van Baeckerghem (Louis). Thielt. Peignes et lames. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Schauteet (Jean). Thielt. Peignes et lames. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Lambert (Augustin). Thielt. Peignes et lames. (Mention honorable.)

SECTION III.

Cardes.

Scrive , frères. Menin. Cardes , plaques et rubans. (Médaille de vermeil.)

SECTION IV.

Broches à filer.

Studel (*J.-B.*) et comp^e. Mons. Broches en acier et en fer , pour le filage du lin , de la laine et du coton. (Médaille d'argent.)

SECTION V.

Vis à bois.

Reno de Borlé (*Henri*). Jupille. Vis à bois en fer forgé. (Médaille de vermeil.)

SECTION VI.

Clouterie.

Debavai (*Paul*). Bruxelles. Clous dits *pointes de Paris*. (Médaille d'argent.)

Couture (*Jean*). Bruxelles. Clous dits *pointes de Paris*. (Médaille d'argent.)

Poirson (*M^{me}*). Pointes de Paris. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

De Nonancourt (*M^{me} F.-C.-J.*). Aux-Forges-Rousselles. Clous d'épingles. (Médaille de bronze 2^e classe , pour mémoire, la médaille de vermeil lui étant décernée pour ses fils de fer.)

SECTION VII.

Taillanderie.

Chappuis (*Alexandre*). Soignies. Couteaux , couperets , bèches , serpes , etc. (Médaille d'argent.)

Sambon (*Charles*). Grammont. Faulx , couteaux , couperets. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

CHAPITRE XIX.

MACHINES ET INSTRUMENS PROPRES A L'AGRICULTURE.

D'Omalus-Thiéry. Antismes. Machines et instrumens divers. (Médaille de vermeil.)

Delstanche (*Philippe*). Marbais. Machines et instrumens divers. (Médaille d'argent.)

Matthieu (*J.*). Bruxelles. Un hache-paille. (Médaille de bronze 1^{re} classe , pour mémoire, d'autres produits lui ayant mérité la médaille de vermeil.)

Loir (*Ferdinand*). Limelette. Charrue à trois socs. (Mention honorable.)

Vanderauwera (*Jean-Baptiste*). Malines. Trémie pour grains et semences. (Mention honorable.)

De Norman (le baron *Félix*). Westmalle. Herse à dents mobiles. (Mention honorable.)

CHAPITRE XX.

MACHINES ET MÉCANISMES DIVERS.

Houget et Teston. Verviers. Tondeuses. (Médaille d'or.)

Matthieu (*J.*). Bruxelles. Tour à réduire , machines à fileter et à faire des agrafes; plate-forme à diviser. (Médaille de vermeil.)

Cellier-Blumenthal. Bruxelles. Appareils pour refroidir la bière et cuire les sucres. (Médaille de vermeil.)

Deschamps (*Louis*). Tournai. Métier à bas. (Médaille d'argent.)

Devaux (*Jean-Adolphe-Joseph*). Liège. Compteurs ou mesureurs pour le gaz. (Médaille d'argent.)

Jobard. Bruxelles. Presse. (Médaille d'argent.)

Baelde (*Philippe*). Ypres. Pompes à incendie. (Médaille de bronze 1^{re} cl.)

Magnée (*Adolphe*). Bruxelles. Pompe à bateau. (Médaille de bronze 1^{re} cl.)

De Borremaecker (*J.*). Bruxelles. Pompes foulantes; garde-robe inodore. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Schloser (*A.-L.*). Bruxelles. Mécanique pour faire les peignes. (Mention honorable.)

Lévêque (*Joseph*). Bruxelles. Mécanique à faire des bourses et des aiguillettes. (Mention honorable , pour mémoire.)

Leborne (*Guillaume*). Dinant. Rouets et peloteuse. (Mention honorable.)

CHAPITRE XXI.

MODÈLES DIVERS.

Fafchamps (*T.-H.-J.*). Bruxelles. Modèle d'une machine à vapeur pour l'épuisement et l'élévation des eaux. (Médaille de vermeil.)

Houget et Teston. Verviers. Modèle d'une machine à vapeur à moyenne pression. (Médaille d'argent , pour mémoire , la médaille d'or leur étant décernée pour leurs tondeuses.)

Paine (*Jean*). Mons. Modèle de soufflets de fonderie. (Médaille d'argent.)

Vanderhecht. Bruxelles. Modèle de télégraphe de jour et de nuit. (Médaille de bronze 1^{re} classe, pour mémoire, le Jury lui décernant la médaille de vermeil pour d'autres produits.)

Malherbe (*Jean-Toussaint*). Liège. Modèle de machine à vapeur. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Matthieu (*J.*). Bruxelles. Modèle de pont-levis. (Mention honorable, pour mémoire.)

Boeren (*Jean-Pierre*). Merle. Modèles de grue et de moulin à vent. (Mention honorable.)

CHAPITRE XXII.

ARMURERIE.

SECTION PREMIÈRE.

Armures.

Regnier-Ponclet (*J.-H.*) Liège. Armure de mineur, composée de cuirasse et casque. (Médaille de bronze 1^{re} classe, pour mémoire, d'autres produits lui ayant mérité à l'exposition la médaille d'or.)

SECTION II.

Armes de luxe et de guerre.

Malherbe-de-Goffontaine. Goffontaine. Fusils de chasse et de munition; sabres. (Médaille d'or.)

Malherbe (*Philippe-Joseph*). Liège. Fusils de chasse et de munition. (Médaille d'argent.)

Heptia (*Jean-Hubert*). Liège. Fusil de chasse à percussion. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Heuseux (*M^{lle} Adèle*). Herstal. Fusil double, Robert. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Focroulle (*Joseph*). Liège. Fusil avec réservoir de capsules. (Ment. hon.)

CHAPITRE XXIII.

COUTELLERIE ET INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

SECTION PREMIÈRE.

Coutellerie.

Arnould-Raymond. Namur. Couteaux, canifs, rasoirs, ciseaux. (Médaille d'or.)

Despy (P.-J.). Bruxelles. Objets divers. (Médaille d'argent, pour mémoire, le Jury lui décernant la médaille de vermeil, à la section des instrumens de chirurgie, pour l'ensemble de ses produits.)

Applebee (Georges). Gand. Rasoirs. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Denis (Louis). Bruxelles. Coutellerie commune. (Mention honorable.)

SECTION II.

Instrumens de Chirurgie.

Bonneel (F.). Bruxelles. Collection d'instrumens pour toutes les opérations chirurgicales. (Médaille d'or.)

Despy (P.-J.). Bruxelles. Instrumens divers. (Médaille de vermeil.)

Fauconnier (Germain). Bruxelles. Bandages herniaires. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Van Montagu (J.-B.). Gand. Lancettes, trousse pour chirurgien. (Mention honorable.)

CHAPITRE XXIV.

BRONZES, ORFÈVREURIE, BIJOUTERIE, JOAILLERIE, TIRAGE D'OR
ET D'ARGENT, PASSEMENTERIE EN OR ET EN ARGENT.

SECTION PREMIÈRE.

Bronzes.

Brichaut. Bruxelles. Buste et autres objets, avec et sans dorure. (Médaille de vermeil.)

Voyave (Arnold). Bruxelles. Lustres en bronze doré, avec plateau en cristal. (Médaille d'argent.)

Trossaert-Roelants (B.). Gand. Figures et autres objets, avec dorure. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Goyers (Jean). Malines. Bouilloires et marabouts. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION II.

Orfèvrerie, Bijouterie, Joaillerie.

Allart (Joseph). Bruxelles. Objets d'orfèvrerie, de bijouterie, de joaillerie. (Médaille de vermeil.)

Defuisseaux (Charles). Mons. Objets d'orfèvrerie, faits au tour. (Médaille d'argent.)

Verberckt (J.-B.). Anvers. Objets d'orfèvrerie. (Médaille d'argent.)

Decordes (*H.-J.*) Bruxelles. Objets d'orfèvrerie. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Van Loo (*Léopold*). Gand. Ciselure en argent. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Dehondt (*François*). Bruges. Objets d'orfèvrerie. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Baetens (*J.-F.*). Bruxelles. Objets d'orfèvrerie. (Médaille de bronze 2^e cl.)

SECTION III.

Tirage d'or et d'argent, et Passementerie en or et en argent.

Vanderhecht. Bruxelles. Fils d'or et d'argent, et passementeries diverses. (Médaille de vermeil.)

Catoir (*H.*). Bruxelles. Passementeries diverses. (Médaille d'argent.)

Debeer (*J.-F.*). Anvers. Floches en or. (Mention honorable.)

CHAPITRE XXV.

SELLERIE.

Pindar (*Charles*). Bruxelles. Une selle de dame. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Driessens (*Thomas*). Bruxelles. Un harnais de tilbury. (Médaille de bronze 2^e classe.)

CHAPITRE XXVI.

INSTRUMENS DE PHYSIQUE ET DE MATHÉMATIQUES.

Sacré (*Auguste*). Bruxelles. Une balance d'essai, un grand fer d'aimant, et divers appareils et machines. (Médaille d'or.)

Thémar (*Thomas*). Bruxelles. Une machine électrique. (Méd. de vermeil.)

Kelecom-Ronsse (*G.-J.*) Gand. Une balance d'essai et une balance de cuisine. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Mertens. Bruxelles. Une balance. (Mention honorable, la médaille de bronze 1^{re} classe lui étant décernée au chapitre de l'horlogerie, pour l'ensemble de ses produits.)

CHAPITRE XXVII.

HORLOGERIE.

SECTION PREMIÈRE.

Horlogerie de précision.

De Kemel (*Charles-Nicolas*). Anvers. Un chronomètre ou horloge marine.

Rouma (*Émile*). Liège. Un chronomètre ou horloge marine.

Raingo (*Zacharie*). Bruxelles. Un chronomètre à secondes.

Mertens. Bruxelles. Un régulateur à secondes.

Le Jury propose l'envoi de ces instrumens à M. le directeur de l'observatoire de Bruxelles, pour être soumis à l'épreuve prescrite par l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur, du mois d'octobre 1832, rendu en exécution de l'arrêté royal du 24 septembre de la même année, et ce afin que le gouvernement, sur le rapport de M. le directeur, puisse décerner aux quatre exposans les récompenses qu'ils auraient méritées.

SECTION II.

Horlogerie.

Lefebvre. Liège. Trois mouvemens d'horloge. (Médaille d'argent.)

Demeur (*Albain*). Bruxelles. Un mouvement de montre. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Mertens. Bruxelles. Montre, calibre anglais, montée à la Duplex. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Joosten (*A.-J.*). Hasselt. Deux modèles de pignons et une pendule. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Aerts (*J.-G.*). Tongres. Pendules, forme de lyre. (Mention honorable.)

Robillard (*Pierre*). Bruxelles. Pendule, avec musique et sonnerie. (Mention honorable.)

SECTION III.

Cadrans.

Deprez (*Jean-François-Floribert*). Liège. Cadrans propres à remplacer ceux en émail. (Mention honorable.)

CHAPITRE XXVIII.

INSTRUMENS DE MUSIQUE.

SECTION PREMIÈRE.

Pianos.

Lichtenthal (*H.-H.*). Bruxelles. Pianos à queue, carrés, etc.; piano-viole. (Médaille d'or.)

Groetaers, frères. Bruxelles. Pianos divers. (Médaille d'or.)

Hoeberechts et fils. Bruxelles. Pianos divers. (Médaille de vermeil.)

Stadeler (*Guillaume*). Bruxelles. Pianos droits. (Médaille d'argent.)

Vogelsangs (*François*). Piano à queue. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Heddrich (*Conrard*). Bruxelles. Piano à trois cordes et deux pédales. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION II.

Instrumens à cordes : Violons , Altos , Basses .

Willlaume (*N.-F.*). Bruxelles. Un quatuor de deux violons , une basse et un alto. (Médaille d'argent.)

SECTION III.

Instrumens à vent .

Sax (*C.-S.*). Bruxelles. Instrumens en cuivre , et instrumens en bois. (Médaille d'or.)

Van Engelen (*Fr.-Jos.*). Lierre. Instrumens en bronze et en cuivre. (Médaille d'argent.)

CHAPITRE XXIX.

PRÉPARATIONS CHIMIQUES.

SECTION PREMIÈRE.

Bleu d'azur .

Seghers (*Paul-Joseph*). Malines. Bleu d'azur , différentes qualités. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Vercruysse et Comp^e. Courtrai. Bleu d'azur , différentes qualités. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Wouwermans. Anvers. Bleu d'azur , différentes qualités. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION II.

Céruse .

Ancheval (*A.*). Namur. Céruse , différentes qualités. (Médaille de bronze de 1^{re} classe.)

Becquet de Severin (*B.-J.*). Namur. Céruse. (Médaille de bronze 2^e classe, pour mémoire , le Jury lui décernant la médaille de bronze 1^{re} classe pour d'autres produits.)

Mouvet (*Narcisse*). Namur. Céruse , façon de Hollande. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Van Dyck (*Jean-Baptiste*) et Comp^e. Anvers. Céruse , différentes qualités. (Médaille de bronze 2^e classe.)

De Behr, frères. Vleurgat. Céruse, différentes qualités. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Gérard et Dive. Namur. Céruse, différentes qualités. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION III.

Colle - forte.

Deheem (*Louis-Joseph*). Gand. Colle-forte, divers échantillons. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Jobard-Lion. Dinant. Colle-forte, divers échantillons. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Janssens et De Knuydt. Breedene. Colle-forte, divers échantillons. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Suys-Bauduwyn (*F.-E.*). Gand. Colle-forte, divers échantillons. (Mention honorable.)

Quartier (*Charles*). Gand. Colle-forte, divers échantillons. (Mention hon.)

SECTION IV.

Couperose.

Becquet-Deseverin (*B.-J.*). Namur. Couperose jaune. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION V.

Huile de pieds de bœuf et de pieds de mouton.

Deheem (*Louis-Joseph*). Gand. Huile de pieds de bœuf et de mouton. (Mention honorable, pour mémoire.)

SECTION VI.

Noir d'ivoire et Noir animal.

Boon (*Jean.*) Bruxelles. Un échantillon de noir animal. (Mention honorable.)

SECTION VII.

Produits chimiques proprement dits : Couleurs, Vernis, Laques, Matières officinales.

Cappellemans (*Guillaume*). Lacken. Sel d'étain, nitrate de plomb, etc. (Médaille d'argent.)

Wittman, frères. Bruxelles. Produits divers. (Médaille de bronze 1^{re} cl.)

Kennis (*G.-G.*) et Van Mechelen (*V.*). Louvain. Produits divers. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Derudder fils et Koene. Gand. Produits divers. (Mention honorable.)

SECTION VIII.

Sel de soude.

Houtart-Cossée. Haine-Saint-Pierre. Échantillon de sel de soude. (Mention honorable, pour mémoire, cet article étant apprécié avec les produits en verrerie, du même exposant.)

CHAPITRE XXX.

VERRERIE, ET CRISTALLERIE.

SECTION PREMIÈRE.

Verrerie.

Houtart-Cossée. Haine-Saint-Pierre. Cylindres, feuilles, pannes et sel de soude. (Médaille d'or.)

SECTION II.

Cristallerie.

Kemlin, administrateur de la Société du Val-Saint-Lambert. Val-Saint-Lambert. Cristaux et demi-cristaux. (Médaille d'or.)
Zoude et Comp^e. Namur. Cristaux divers. (Médaille de vermeil.)

SECTION III.

Taille et Dépoussage des Cristaux.

Cappellemans (J.-B.). Bruxelles. Cristaux taillés, divers. (Médaille de vermeil, pour l'ensemble de ses produits.)

Palme (J.-B.-C.). Bruxelles. Cristaux taillés, divers. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Vogley (P.). Bruxelles. Cristaux taillés et dépolis. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Leroy-Herrier (Louis-Joseph). Tournai. Cristaux dépolis. (Médaille de bronze 2^e classe.)

CHAPITRE XXXI.

TERRE CUITE, FAIENCE, PORCELAINE.

SECTION PREMIÈRE.

Terre cuite et Poterie commune.

Kamp (Guillaume). Tegelen. Tuiles. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Rievers (*Pierre-Jean*). Tegelen. Ustensiles de ménage. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Gaelens (*Louis*). Bruges. Ustensiles de ménage. (Médaille de bronze 2^e cl.)

Pérès (*D.*) et Heuskens. Cureghem. Un grand vase médicaux. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Deryckere-Raimond. Courtrai. Brique réfractaire, carreau de touraille. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Petit (*Charles-Joseph*). Mons. Pipes. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Krambruchers (*G.*). Tegelen. Corbeilles de fruits. (Mention honorable.)

SECTION II.

Faïence.

Boch (*Pierre-Joseph*). Sept-Fontaines. Faïence et porcelaine opaque. (Médaille d'or.)

De Bousies (*A.*) et Comp^e. Nimy-Maisières. Faïence. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION III.

Porcelaine.

Panneel et Chappel. Bruxelles. Porcelaine décorée. (Médaille de vermeil.)

Jacquet et Nédonchelle. Bruxelles. Porcelaine décorée. (Méd. de vermeil.)

Winant (*Louis*). Andenne. Porcelaine blanche. (Médaille d'argent.)

Lapierre (*Antoine-Joseph*). Andenne. Porcelaine dorée. (Médaille d'argent.)

Windisch (*M.-C.*). Ixelles. Porcelaine blanche. (Médaille de bronze 1^{re} cl.)

CHAPITRE XXXII.

ÉBÉNISTERIE ET MENUISERIE.

SECTION PREMIÈRE.

Meuble en mahony et autres bois précieux.

Pelsener (*Guillaume*). Bruxelles. Secrétaire et commode. (Médaille de vermeil.)

Rang (*Pierre*). Bruxelles. Armoire à glace et bureau. (Méd. de vermeil.)

Renotte (*J.-E.*). Bruxelles. Table à divers usages. (Médaille d'argent.)

Godefroy (*Alexandre*). Bruxelles. Un billard et divers meubles. (Médaille d'argent.)

Trentesaux (*Adolphe*). Tournai. Prie-Dieu, forme gothique; commode. (Médaille d'argent.)

Deruelle-Delevoye (*F.*). Gand. Bois de lit à cornes d'abondance. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Fontyn (*Louis*). Bruxelles. Meubles divers. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)
Tempels (*Daniel*). Bruxelles. Billard, avec incrustations. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Mélis (*N.*). Ypres. Bureau à cylindre. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Baudelet (*M^{lle} Louise*). Bruxelles. Table, imitation chinoise. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Breugelmans (*J.-B.*) Anvers. Table, colonne, vase, incrustés en or. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION II.

Parquetterie.

Couvert et Lucas. Bruxelles. Parquets faits à la mécanique ; billard, table. médaille de vermeil.)

SECTION III.

Ouvrages de Spa.

Misson (*Louis-Joseph*). Spa. Nécessaire et album en bois gris, avec peinture. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Lemaitre-Fléon. Spa. Table chiffonnière. (Mention honorable.)

SECTION IV.

Sculpture en bois.

Titeca. Ypres. Un bouquet sculpté en bois. (Mention honorable.)

CHAPITRE XXXIII.

POÊLERIE ET SERRURERIE.

SECTION PREMIÈRE.

Poèlerie.

ARTICLE PREMIÈRE. — *Poèlerie en faïence.*

Morren-Artoisenet (*J.-B.*). Bruxelles. Poèles. (Médaille de bronze 2^e cl.)

ART. 2. — *Poèlerie en fer et en cuivre.*

Lamal (*N.*). Bruxelles. Poèles en tôle et en cuivre. (Médaille d'argent.)

Mathys (*Jean*). Bruxelles. Poêle. (Médaille d'argent.)

Vandenbranden. Schaerbeek. Cheminée en cuivre rouge ; feu ouvert en fer coulé. (Médaille de bronze 1^{re} classe, pour mémoire, la médaille d'argent lui étant décernée pour ses objets en fer coulé.)

Mahieu De la Censerie. Tournai. Poêles et cheminées. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Hoyois (*Philippe*). Mons. Cheminée en cuivre jaune. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Jeger (*J.-J.*). Namur. Poêle. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Waeterincks (*André*). Grammont. Poêle et cheminée. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Lentz-Détienne. Liège. Poêle en fonte. (Mention honorable.)

SECTION II.

Serrurerie.

Buys (*Josse*). Bruxelles. Coffre-fort en fer. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Maes (*Pierre*). Bruxelles. Serrure à secrets. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Schmitz (*Jean-Baptiste*). Bruxelles. Serrure et espagnolette. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Évrard (*Antoine*). Mons. Serrure à secrets. (Médaille de bronze 2^e classe.)

CHAPITRE XXXIV.

ÉCLAIRAGE.

SECTION PREMIÈRE.

Lampes hydrostatiques.

Kerckx (*Nicolas*). Bruxelles. Deux lampes hydrostatiques. (Méd. d'argent.)

Xhoffer (*J.-F.-X.*). Verviers. Lampe hydrostatique. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION II.

Lampes ordinaires , Quinquets , Lanternes.

Van den Eynde (*J.-B.*). Malines. Lampes ou quinquets en cuivre. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Roland et Comp^e. Liège. Lampes en cuivre. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Voyave (*Arnold*). Bruxelles. Lampes diverses. (Médaille de bronze 1^{re} classe , pour mémoire , le Jury lui décernant la médaille d'argent pour ses lustres en bronze.)

Lévêque (*Joseph*). Bruxelles. Lampe Carcel. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Herremans (*Jean-Baptiste*). Bruxelles. Lampe Carcel. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION III.

Cires blanchies , Bougies de cire et Cierges.

Sire-Jacob. Bruxelles. Cierges et bougies. (Médaille d'argent.)

Kessman-Servaes. Bruxelles. Bougies de cire pure, cire en tablettes. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION IV.

Bougies diaphanes.

Sire-Jacob. Bruxelles. Bougies diaphanes, de diverses façons. (Médaille de bronze 1^{re} classe, pour mémoire, la médaille d'argent lui étant décerné pour ses cierges et bougies en cire.)

Wouters (C.-J.). Bruxelles. Bougies diaphanes. (Médaille de bronze 2^e cl.)

Dalmotte (*Désiré*). Ypres. Bougies diaphanes. (Médaille de bronze 2^e cl.)

SECTION V.

Bougies en suif, préparées par des procédés chimiques.

Mesnidot et Bosquain. Bruxelles. Bougies. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Bauwens (*Napoléon*). Schelle. Bougies. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION VI.

Chandelles moulées.

Sainte (*Antoine*). Molenbeek-St-Jean. Chandelles moulées. (Mention honorable.)

CHAPITRE XXXV.

PAPETERIE.

SECTION PREMIÈRE.

Papiers à écrire, d'impression, à dessiner, à lithographier.

Hennesy (D.-J.-P.) Bruxelles. Papiers de différentes espèces. (Médaille d'or.)

Deliagre (C.-J.) et Comp^e. Bruxelles. Papiers de différentes espèces. (Médaille de vermeil.)

Burghoff-Magnée et Comp^e. Ruremonde. Papiers de différentes espèces. (Médaille de vermeil.)

SECTION II.

Papiers de fantaisie, racinés, marbrés, coloriés, etc.

Brépols et Dierckxsoon. Turnhout. Papiers racinés, marbrés, fleuragés, etc. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Glenisson et Van Genechten. Turnhout. Papiers marbrés, tigrés, fleuragés, etc. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Gambart-Decourval. Courtrai. Papiers marbrés, écaillés, moirés, etc. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION III.

Papiers à meubler.

Éveraerts, frères. Louvain. Tentures diverses. (Médaille d'argent.)

Van Santen (*Jacques*). Gand. Tentures diverses. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

CHAPITRE XXXVI.

TYPOGRAPHIE, GRAVURE, LITHOGRAPHIE, RELIURE.

SECTION PREMIÈRE.

Fonte de caractères.

Pennequin, frères. Bruxelles. Produits de leur fonderie. (Médaille de vermeil.)

Ronsin (*J.-F.*) Bruxelles. Caractères stéréotypés. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION II.

Procédés de gravures.

ARTICLE PREMIER. — *Gravure de Numismatique et de Glyptique.*

Sacré (*Charles*). Épreuves de gravures représentant des médailles et des bas-reliefs. (Médaille de vermeil.)

ART. 2. *Gravure sur bois.*

Bougon (*L.-E.*). Bruxelles. Gravure sur bois. (Médaille de bronze 1^{re} cl.)

SECTION III.

Édition de livres.

Remy (*Hubert*). Bruxelles. Deux ouvrages imprimés. (Médaille d'or.)

Wahlen, père et fils. Bruxelles. Collection d'ouvrages imprimés. (Médaille de vermeil.)

Hanicq (*P.-J.*). Malines. *Missale romanum*, imprimé en rouge et noir. (Médaille de vermeil.)

Hayez (*Marcel*). Bruxelles. Divers ouvrages imprimés. (Méd. de vermeil.)

Demat (*Charles-Joseph*). Bruxelles. Deux ouvrages imprimés. (Médaille d'argent.)

Hoyois-Derely. Mons. Collection d'ouvrages imprimés. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Van Linthout et Vandenzande. Louvain. Éditions grecques. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Weissebruch, père. Bruxelles. Tableau chronologique de l'histoire des Belges. (Mention honorable.)

De Busscher-Brackman (V^e). Gand. Annales de l'École flamande. (Mention honorable.)

SECTION IV.

Lithographie.

Vandermaelen (*Philippe*). Bruxelles. Globes et plans lithographiés. (Médaille d'argent.)

Simonau (*Pierre*). Bruxelles. Dessins lithographiés. (Médaille d'argent.)

Jobard. Bruxelles. Lithographies diverses. (Médaille de bronze 1^{re} classe, pour mémoire, la médaille d'argent lui étant décernée pour une presse.)

Lejeune (*Thomas*). Bruxelles. Planches lithographiées et coloriées. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION V.

Reliure et Réglure.

Schavye (*P.-C.*). Bruxelles. Collection de volumes reliés. (Méd. d'argent.)

Schaefer (*E.-H.*). Bruxelles. Un album et plusieurs volumes reliés. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Crabbe (*Henri*). Bruxelles. Plusieurs albums et autres ouvrages reliés. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Guyot et Tardif. Bruxelles. Portefeuilles divers. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Hornung (*Philippe*). Liège. Un volume relié. (Mention honorable.)

Dumont (*Louis-Julien*). Bruxelles. Deux volumes reliés. (Mention hon.)

Creutz (M^{me} V^e). Bruxelles. Registre grand-livre. (Mention honorable.)

CHAPITRE XXXVII.

OBJETS DIVERS.

SECTION PREMIÈRE.

Pièces d'anatomie.

Cardo. St-Nicolas. Une pièce d'anatomie. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION II.

Animaux empaillés.

Deyrolle (*Jean-Baptiste*). Bruxelles. Oiseaux empaillés. (Mention honor.)

SECTION III.

Bruyères pour vergettes.

Geoffroy (*Léopold*). Arville. Bruyères raffinées pour vergettes. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION IV.

Bufflèterie.

Sabot (*Jean*). Bruges. Effets d'équipement militaire. (Mention honorable , pour mémoire.)

SECTION V.

Cartes à jouer.

Kessman-Servaes. Bruxelles. Divers échantillons. (Médaille de bronze 1^{re} classe , pour mémoire , la même médaille lui ayant été décernée pour ses bougies et ses cires.)

SECTION VI.

Corsets.

Thévenet et sœurs (*M^{lles} J.*), Bruges. Corsets de luxe. (Mention honorable.)
Bertrand (*M^{me}*). Gand. Corsets divers. (Mention honorable.)
Guilmard (*M^{me}*). Bruxelles. Corsets divers. (Mention honorable.)

SECTION VII.

Fleurs artificielles.

Marchal (*M^{lle} Pauline*). Bruxelles. Fleurs en étoffe. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Boucard (*M^{me} (Héloïse)*). Bruxelles. Fleurs en plumes d'oiseaux. (Médaille de bronze 2^e classe.)

Boireaux (*M^{lle} (A.-F.)*). Bruxelles. Fleurs en cire. (Mention honorable.)

SECTION VIII.

Ouates glacées.

Chevalier (*Jean-Baptiste*). Bruxelles. Ouates glacées. (Mention honorable.)

SECTION IX.

Peinture sur verre.

Capronnier (*François*). Bruxelles. Tableau et médaillons. (Méd. d'argent.)
Billen , fils (*Joseph-Michel*). Bruxelles. Mosaïque en verre de couleur. (Mention honorable.)

SECTION X.

Perruques.

Albert (*François*). Namur. Perruques et toupets. (Mention honorable.)

SECTION XI.

Physionotype.

L'Épine (*Jacques-Nicolas*). Bruxelles. Instrument nommé *Physionotype*. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION XII.

Poids et Mesures.

Janmart (*Richard*). Louvain. Série de mesures cylindriques pour les matières sèches. (Médaille de bronze 2^e classe.)

SECTION XIII.

Savons.

Descressonnières. Molenbeek-St-Jean. Savons divers, de toilette et de commerce. (Médaille d'argent.)

Courtois (*Isidore*). Ixelles. Savons divers, de toilette et de commerce. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

SECTION XIV.

Tabletterie.

Van Moer (*Henri*). Bruxelles. Objets divers. (Médaille de bronze 1^{re} classe.)

Fait et arrêté par le Jury, en assemblée générale, les 1^{er} et 2 novembre 1835.

Le Président,
Baron DE STASSART,

Le Rapporteur-général,
GACHARD.

Et approuvé, pour être annexé à notre arrêté du 27 novembre 1835.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'Intérieur,
DE THEUX.

DEUXIÈME RAPPORT DU JURY *.

Bruxelles, le 7 novembre 1835.

MONSIEUR LE MINISTRE.

L'arrêté royal du 29 août 1835 nous charge de désigner les artistes et les industriels qui, par des inventions ou par des procédés non susceptibles d'être exposés, auraient contribué aux progrès de l'industrie, et de proposer en leur faveur les récompenses dont ils nous paraîtraient dignes.

Nous avons consulté, en premier lieu, pour cet objet, les rapports que les députations des États provinciaux ont été appelées à vous faire, d'après l'article 8 de l'arrêté royal du 30 juillet 1834.

. Il résulte de ces rapports, dont nous avons l'honneur de mettre sous vos yeux, *sub litt. A*, une analyse succincte, que les députations des États d'Anvers, de Liège, de Limbourg et de Luxembourg n'ont trouvé personne, dans leurs provinces, à qui pût être appliqué le bénéfice de l'art. 8 de l'arrêté susmentionné.

Les députations de Brabant, des deux Flandres, de Hainaut et de Namur en ont demandé l'application en faveur de plusieurs de leurs administrés. Après un mûr examen, nous avons résolu de nous associer à leur vœu, à l'égard des cinq artistes ou industriels dont les noms suivent :

1^o M. GILAIN (*Jacques-Joseph*), propriétaire d'une filature de laine, mécanicien et constructeur de machines à vapeur à Tirlemont.

« Gilain, dit la députation du Brabant, introduisit à Tirlemont, » en 1823, un assortiment de machines à filer la laine cardée, » construites par lui-même, et d'après des procédés dont il garde

* *Note pour le brocheur.* Ces huit pages doivent s'insérer entre la page 356 et la page 357.

» le secret.... Il ranima l'industrie des nombreux fabricans d'étof-
 » fes à Tirlemont , et les produits de sa filature furent recherchés
 » à Bruxelles, à Anvers, à Gand, à Tournai, à Malines, à Mous-
 » cron. Devenu constructeur de machines à vapeur, celles qu'il
 » livre au commerce offrent, par une combinaison qui lui appar-
 » tient, l'inappréciable avantage d'épargner tout à la fois le com-
 » bustible et l'eau : aussi ne peut-il suffire à toutes les commandes
 » qui lui en sont faites. Depuis l'année 1832 seulement, on n'en
 » compte pas moins de vingt-huit qui ont été confectionnées par
 » lui.... »

Le Jury, voulant récompenser les perfectionnemens introduits par M. Gilain dans les machines à vapeur sorties de ses ateliers, et les services qu'il a rendus, en ravivant à Tirlemont un genre d'industrie (la filature de laine) qui y languissait, propose qu'il lui soit décerné la *médaille de vermeil*.

2° M. COCHAUX (*Félix*), ingénieur à Bruxelles.

« Son bateau dragueur, dit encore la députation du Brabant,
 » construit avec soin, solidité et une profonde connaissance des
 » forces motrices, démontre combien ce jeune et savant mécani-
 » cien peut rendre de services au pays. La puissante machine à
 » vapeur de ce bateau, et celles qu'il construit dans ses ateliers,
 » le placent sur la ligne des hommes éminemment utiles dans une
 » branche d'industrie qui peut élever nos mines, nos usines
 » et nos manufactures au plus haut degré de prospérité. »

Le Jury, adoptant ces motifs, estime que M. Cochaux est digne d'obtenir la *médaille de vermeil*.

3° M. HUYTTENS-KERREMANS, propriétaire de l'atelier *le Phénix*, à Gand.

Les importans services rendus à l'industrie, par M. Huyttens-Kerremans, sont de notoriété publique. Son établissement monté sur la plus grande échelle, ne fournit pas seulement à nos manufactures nationales les mécaniques propres à la filature et au tissage du coton, mais il en fait encore des envois considérables en Autriche, en Russie, en Pologne et dans d'autres états.

Le Jury lui vote la *médaille d'or*.

4° M. DE BAST-DEHERT, fabricant d'étoffes de coton, à Gand.

Le pays est redevable à M. de Bast-Dehert de l'introduction, faite sur la fin de 1825, des mécaniques d'après le dernier système, et propres à filer toute espèce de coton. Cette importation

de l'Angleterre rencontra beaucoup d'obstacles : plusieurs caisses qui renfermaient les pièces des mécaniques furent saisies sur la Tamise , et confisquées. M. de Bast n'en parvint pas moins à établir une filature-modèle. Aussitôt qu'elle fut en activité, il se fit un plaisir d'y admettre les industriels qui se présentèrent pour l'examiner, et il s'empressa de leur donner tous les renseignemens qui pouvaient les engager à profiter de cette importante amélioration.

Nous avons été unanimes dans l'opinion que M. de Bast-Dehert méritait la *médaille d'or*.

M. de Bast étant membre du Jury, nous croyons devoir observer ici qu'il n'assistait pas à la séance où cette délibération a été prise.

5° M. BONHIVERS (*Arnold*), ancien fabricant de faïence , à Andenne.

Il résulte du rapport de la députation des états de Namur , et des renseignemens particuliers dont nous nous sommes entourés , que M. Bonhivers , à la suite d'essais multipliés et assez coûteux , parvint, il y a une dizaine d'années , à découvrir, dans les environs d'Andenne, un sable fondant propre à remplacer avantageusement , dans la composition des émaux des faïences, celui que l'on avait tiré jusqu'alors de l'étranger. Ce sable a été, depuis, employé avec succès par les faïenceries d'Andenne, et leur procure une économie annuelle qu'on évalue à plus de douze mille francs.

Nous pensons que la découverte de M. Bonhivers lui donne des droits à la bienveillance du gouvernement , et nous proposons que la *médaille d'argent* lui soit décernée.

Nous avons cru devoir écarter , M. le Ministre, les autres présentations faites par les états-députés des cinq provinces ci-dessus nommées, soit parce que les titres invoqués en faveur des personnes qu'elles concernaient, ne nous ont point paru suffisans pour mériter une récompense nationale, soit parce qu'ils étaient étrangers à l'industrie manufacturière, qu'a eue seule en vue l'arrêté du 30 juillet 1834.

La proposition de la députation du Hainaut , relative à M. Houtart-Cossée, directeur des verreries de Haine-Saint-Pierre, cité avec tant d'éloges par la chambre de commerce de Charleroy et par la commission provinciale, ne tombait, à la vérité, ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux cas d'exclusion ; mais , ayant re-

connu toute l'importance des perfectionnemens introduits dans la fabrication du verre, par cet habile industriel, lorsque nous avons examiné ses produits présentés à l'exposition, et lui ayant adjugé en conséquence la médaille d'or, nous l'avons par là récompensé autant qu'il était en nous.

Après avoir passé en revue les rapports des diverses administrations provinciales, nous avons recherché si d'autres artistes ou industriels que ceux qui s'y trouvaient signalés, ne méritaient pas d'être compris dans nos propositions.

Nous avons été unanimement d'avis qu'il y avait lieu de décerner la *médaille d'or* à M. John Cockerill, à Liège. Il serait superflu d'énumérer ici tous les titres de ce grand industriel à la reconnaissance nationale; ils sont suffisamment connus de vous, M. le Ministre. Nous nous bornerons donc à rappeler que M. Cockerill a introduit, un des premiers en Belgique, le traitement du minerai de fer au coak et celui de la fonte à la houille; que sa filature de coton et sa filature de laine peignée, à Liège, son impression sur coton et sa papeterie, à Andenne, sont montées sur une très grande échelle, emploient un nombre considérable d'ouvriers; et livrent au commerce des produits aussi recommandables par leur bas prix que par leur beauté; enfin, que ses fabriques de machines en tout genre sont celles qui ont contribué le plus puissamment aux progrès que tant de branches d'industrie ont faits en Belgique depuis quinze années.

Dans notre travail sur l'exposition, nous avons mis hors de concours deux établissemens entretenus aux frais de l'état : la fonderie royale de canons à Liège, et l'établissement-modèle pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, à Meslin-l'Évêque. Nous proposerons ici que la *médaille d'argent* soit décernée à MM. le major Frédérickx, directeur de la fonderie de canons, et Ch. de Mévius, directeur de la magnanière de Meslin-l'Évêque, pour les soins éclairés qu'ils consacrent à ces deux établissemens, dont les produits présentés à l'exposition ont, à juste titre, obtenu le suffrage du public.

Nous proposons la *médaille de bronze* de première classe, pour la maîtresse-fileuse de l'établissement de Meslin-l'Évêque : les belles soies grèges qui ont figuré au concours étaient le résultat de son travail.

Nous proposons enfin la même distinction pour deux ouvriers

tisserands de Gand : MM. Trémery et Chrétien. M. Trémery a, le premier, imaginé de substituer aux parois de bois des navettes, des parois en fer pour le tissage du coton; le second a perfectionné ce procédé, en imaginant une navette entièrement en fer. Nous ne doutons pas que ces dernières récompenses ne produisent, sur la classe ouvrière, un excellent effet.

Toutes les propositions contenues dans le présent rapport, sont résumées dans la liste que nous y joignons *sub litt. B.*

Veillez agréer, M. le Ministre, l'hommage de notre haute considération.

Le Président,
Baron DE STASSART.

Le Rapporteur-général,
GACHARD.

LISTE

DES RÉCOMPENSES PROPOSÉES PAR LE JURY,

*En exécution de l'art. 8 de l'arrêté royal du 30 juillet 1834 , et de
l'art. 4 de l'arrêté royal du 29 août 1835.*

MÉDAILLES D'OR.

- MM. Cockerill (*John*), fabricant de machines, et propriétaire de
plusieurs autres établissemens industriels, à Liège.
Huyttens-Kerremans, fabricant de machines, à Gand.
De Bast-Dehert, fabricant d'étoffes de coton, à Gand.

MÉDAILLES DE VERMEIL.

- MM. Cochaux (*Félix*), ingénieur, à Bruxelles.
Gilain (*Jacques-Joseph*), fabricant de machines, à Tirle-
mont.

MÉDAILLES D'ARGENT.

- MM. Bonhivers (*Arnold*), ancien fabricant de faïence, à Andenne.
Frédéricx, directeur de la fonderie royale de canons, à
Liège.
De Mévius (*Charles*), directeur de l'établissement royal
pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie,
à Meslin-l'Evêque.

MÉDAILLES DE BRONZE PREMIÈRE CLASSE.

- La maitresse-fileuse de l'établissement royal de Meslin-
l'Evêque.

MM. Trémery , ouvrier tisserand , à Gand.
Chrétien , ouvrier tisserand , à Gand.

Fait et arrêté par le Jury , en assemblée générale , les 1^{er} et 2 novembre 1835.

Le Président ,
BARON DE STASSART.

Le Rapporteur-général ,
GACHARD.

Et approuvé , pour être annexé à notre arrêté du 27 novembre 1835.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'Intérieur ,
DE THEUX.

ARRÊTÉ DU ROI,

QUI APPROUVE LES PROPOSITIONS DU JURY.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présens et à venir, salut !

Vu les propositions du Jury institué à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie nationale de 1835, pour la distribution des médailles ou autres récompenses à décerner, à l'occasion de ce concours national, tant aux industriels ou artistes qui, y ayant pris part, se sont distingués d'une manière plus ou moins marquée, qu'à ceux qui, par des inventions ou procédés non susceptibles d'y figurer, ont contribué aux progrès de l'Industrie;

Sur le rapport et la proposition de notre Ministre de l'Intérieur;
Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les récompenses proposées par le Jury de l'exposition, en faveur des artistes ou industriels susmentionnés, sont approuvées telles qu'elles sont relatées dans les tableaux *A* et *B*, ci-annexés, et seront en conséquence décernées aux ayant-droit, dimanche 29 novembre courant.

ART. 2.

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera adressée à notre Ministre des Finances et à la Cour des Comptes, pour leur information.

Donné à Paris, le 27 novembre 1835.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,
DE THEUX.

LISTE DES INDUSTRIELS

QUI ONT REMPORTÉ DES DISTINCTIONS A L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE NATIONALE
DE GAND, AU MOIS D'AOUT 1820.

[A signifie, médaille d'argent; B médaille de bronze; C citation; O médaille d'or;
M mention honorable; V médaille de vermeil.]

LIN ET CHANVRE.

PRÉPARATION DU LIN.

Milo (*Const.-Libert.*). Termonde. M.
Louveau Sergeant. Lokeren. Arg.
Lantenerre. Gand. M.
De Smet. Wevelghem. Cit.
Nuttin (*Jacques*). Wevelghem. Cit.

FILATURE DU LIN.

ART. 1^{er}. *Fil écriu de mulquinerie, pour
coudre et tricoter.*

Milo (*Const.-Libert.*). Termonde. A.
Haemers (*Mlle Marie*). Heule. M.
Sirope (*Mlle Catherine*). Menin. M.
Billiet (*Mlle Marie*). Gand. C.

ART. 2. *Fil blanchi pour dentelles, dites
Valenciennes.*

Vercryssen-Deryckere. Courtrai. A.
Verachter (*Mme*). Anvers. B.

ART. 3. *Fils blancs pour coudre et tricoter.*

Tonnellier. Tournai. A.
Danneel. Courtrai. B.
Danneel-Holvoet. Courtrai. M.
Van Paemel. Gand. M.
Schokkeel-Kelle. (*Mme*). Ypres. C.

ART. 4. *Fils à coudre et à tricoter teints.*
Heyse (*Philippe*). Gand. A.

TOILES.

ART. 1^{er}. *Tissus de lin.*

La Halle, (De). Gand. 2 A. — 4 B.
De Bock. Asper. A.
Versavel. Bruges. B.
Demonie. Ledighem. B.
Vermeire. Waeken. M.
Naessens. V. de St-Bavon. M.
Calewaert. Renaix. M.

ART. 2. *Linge de table, damassé et non
damassé.*

Dujardin-Veys. Courtrai. A.
De Bien de la Rue. Courtrai. B.
Baekelandt-Beck. Courtrai. M.
Desprez. Neuve-Église. M.
Lauwyck. Neuve-Église. M.
De Scheemaeker. Courtrai. M.
Schiets. Bruges. C.
Echaute. Melle. C.

ART. 3. *Toile à voile.*

Van Maldeghem et fils. Gand. A.
Moerman. Avelghem. M.
Boulez. Waereghem. M.

ART. 4. *Coutils.*

Michielsens. Turnhout. A.
Heyndricks-Dockx. Turnhout. B.

ART. 5. Toiles à carreaux et toiles dites de nègres.

Van Haecke. Bruges. B.
 Van de Weghe. Bruges. B.
 De Slée-Plankaert. Courtrai. B.
 Piessens de Zoutter. M.
 Piessens (M^{me}). Bruges. M.
 Van Damme. Lokeren. M.
 De Poortere. Gand. M.

ART. 6. Batiste.

Costens. Gand. A.

BLANCHIMENT.

Béthune et fils. Courtrai. B.
 Buize-Verscheure. Courtrai. B.
 Bracman. Gand. B.
 De Bien de la Rue. Courtrai. M.
 Van Damme. Vlamertingue. M.

DENTELLES, TULLES, BRODERIES SUR TULLES DENTELLES.**ART. 1^{er}. Dentelles de Bruxelles.**

't Kint Van den Borch (M^{me}). Brux. O.
 Ducpétiaux (M^{me}). Bruxelles. A.
 Galler-Liégeois. Bruxelles. M.

ART. 2. Dentelles de Malines.

Verlinden. Malines. A.
 Luckermans (M^{lle}). Malines. B.
 La directrice de la Maisons des Orphelins. Malines. B.
 La maitresse de la Maison des Hospices. Bruges. B.
 La maitresse de l'École des Pauvres. Bruges. B.
 Verachter. Anvers. M.
 Verberckt. Malines. M.
 Van Acht. Malines. M.
 Van Schoubrouck (M^{me} V^e). Malines. C.
 Messemaekers Van den Bogaert. Turnhout. C.

ART. 3. Dentelles dites Valenciennes.

Mulon-Van den Peereboom (M^{me}). Ypres. A.
 La directrice de la Maison des Orphelines bleues. Gand. B.
 La directrice de la Maison des Orphelines rouges. Gand. B.
 La directrice de la Maison des Orphelines. Bruges. B.
 La directrice de la Maison des Orphelines. Grammont. B.
 Vispoel. (M^{me}). Grammont. M.
 Deurwaerder-Rottier (M^{me}). Gand. M.
 Valckenaere. Bruges. M.
 De Haarne. Ypres. M.

TULLES, BRODERIES SUR TULLES.

Verberkmoes et Armytage. Termonde. A.
 Heyse (M^{lle}). Gand. M.

CORDERIES.

Vermeir et frères. Hamme. A.
 Goens. Termonde. A.
 Solvyns-Cambier. Anvers. M.

LAINAGES.**DRAPS.**

Engler. Bruxelles. O.
 Dillen. Mool. B.
 Decoert. Mool. B.
 Schelstraete. Gand. M.
 Cotteaux. Mouscron. M.
 Knaeps. Mool. M.
 Jacobs. Castelé. M.

CASIMIRS.

Engler. Bruxelles. M.
 Cron. Vaels. B.
 Torstoff. Vaels. M.

BAYES ET CARSAIES.

De Keyser. Bruxelles. A.
 De Broëta et Dillen. Hérenthals. M.

Tuerlings. Mool. M.
Olivier de Smet. Bruges. M.

COATINGS, CASTORINES.

De Broëta et Dillen. Hérentals. A.
Godefroid (J.). Gand. B.
Schelstraete. Gand. M.
Van den Beneden. Gand. M.
Herrebout Van den Berghe. Bruges. M.
Berlamont. Inghem. M.
De Witte-Van de Wee (M^{me} Ve).
Lierre. M.

COUVERTURES DE LAINE.

De Keyser. Bruxelles. M.
De Greef. Malines. C.
Andries. Malines. C.
Goethals. Ecclo. C.
Herrebout Van den Berghe. Bruges. C.

ÉTOFFES DIVERSES, FANTAISIES.

Deltombe. Charleroi. M.
Martin et frères. Charleroi. M.
Tensande. Lierre. C.
De la Censerie. Tournai. C.

LAINE FILÉE.

Temmerly. Bruges. M.

TAPIS, NATTES.

Piat Lefebvre. Tournai.
Allegoet. Gand. M.
Verhaeghe. Bruges.

COTONS.

COTON FILÉ.

Ticberghien et Laimant. St-Denis. A.
Rosseel. Gand. A.
Van Hees et Comp^e. Bruxelles. M.
Tensande. Lierre.
Deham. Gand. M.

TISSUS DE COTON.

ART. 1^{er}. *Toiles de coton écruës et blanchies; linge de table.*

De Hemptinne. Gand. A.

Tensande. Lierre. A.
De Vos (Const.). Gand. B.
Godefroid (P.). Gand. B.
Valentin Van Loo. Gand. B.
Poelaert. Gand. B.
Nuytens. Gand. M.
Van den Woestyne De Knyper.
Gand. M.
Bern Van Loo. Gand. M.

ART. 2. *Flanelles, printanières, perkales et siamoises.*

Van den Meyden. St-Nicolas. A.
Roussel. Tournai. A.
Van Haecke de Wilde. Bruges. B.
Talboom de Smet. St-Nicolas. B.
Van Landeghem-Talboom. St-Nicol. B.
Aimable-Picavet. Mouscron. B.
Catteaux. Mouscron. B.
Van Lerberghe. Courtrai. B.
Rodrigo-Heyndrikx et Comp^e. St-Nicolas. B.
Prévinaire et Sény. Molenbeek. B.
Van der Zande. Bruges. M.
Terrein. Mouscron. M.
De Sleg-Plankaert. Courtrai. M.
Gomaire-Wouters. Tamise. M.
Somers Van Begyn. St-Nicolas. M.
Muys. Lokeren. M.
Deberg-Mortier. Bruges. M.
Leclercq. Communes. M.
Chaffaud. Tournai. M.
Goens. Termonde. M.
Tiberghien-Lauri. Ypres. C.
De Timmerman. Ecclo. C.

TEINTURE ET IMPRIMERIE.

De Smet, frères. Gand. O.
Basse. Bruxelles. O.
Schavye, fils et Comp^e. Bruxelles.
Van Hees et Comp^e. Bruxelles. A.
De Vos-Bauwens. Gand. A.
Voortman. Gand. A.
Tenzande. Lierre. M.
Van der Warden et de Buck. Gand. B.
Vereecke. Gand. B.

Alexis. Gand. M.
Poelman fils et Fervacke. Gand. M.
Hanssens. Etterbeek. C.

BONNETERIE ET RUBANERIE.

BONNETERIE.

Daluin et Sœur. Tournai.
Van der Borgh. Tournai. A.
Severin-Conart-Mascart. Tournai. A.
Verberckmoes et Armytage. Term. M.
Nève-Pollet (M^{me}). Tournai. B.
Hanottaux et frères. Tournai. B.
Gilles. Arendonck. M.
De Vocht. Arendonck. M.
Persyn. Gand. M.

RUBANERIE.

De Poorter-Koffiaen. Ypres. A.
Banneville. Gand. B.
Boelaert. Ypres. B.
Regemortel. Anvers. B.
Billeau. Poperingue. M.
Wante-Barbieux. Tournai. M.

SOIE.

Blanchart. (M^{me}). Anvers. A.
Van Delin. Anvers. A.
Metdepenningen (M^{lle}). Anvers. M.

PASSEMENTERIE ET BRODERIE.

Lernous. Gand. B.
Grossé. Gand. M.
Allegoet. Gand. C.
Vertoigne. Ypres. C.

TOILES, TAFFETAS ET CUIRS CIRÉS.

Seghers. Bruxelles. O.

ÉTOFFES DE CRIN.

Angeloos et Gastelier. Bruxelles. B.

CHAPELLERIES.

Vranken et Comp^e. Lokeren. A.
Englebert-Thonet. B.
Englebert (père). Bruges. M. .

Gessieux. Gand. M.
De Brabant. Gand. M.
Rubay. Tournai. M.
David. Gand. C.
Éverard. Renaix. C.

CUIRS.

De Pauw. Gand. M.
Schokkeel. Ypres. B.
Steinbach. Andennes. M.
Caille. Bruges. M.
Schouman. Dissendange. M.
De Voogt (M^{me}). Malines. M.
De Meersman. Gand. M.
Kreydt. Hérenthals. C.

MÉTAUX.

FER ET ACIER.

Hannonet-Gendarme. Peruelle. A.
De Paul Barchifontaine. Solré-St-
Géry. A.
Desoin. Baronville. B.
Hisette (M^{me}). Gand. M.
Zoude. Samson. M.

TOLE ET FER-BLANC.

Delloye. Huy. A.
De Beaufraipont. Chenée. B.

CUIVRE.

Maurissens. Namur. B.
Van Gemert. Malines. M.

PRÉPARATIONS CHIMIQUES.

COULEURS.

Gogel. Bloemendaal. O.
Seghers. Bruxelles. M.
Huygebaert. Gand. B.
Rommel. Roygem. B.

ACIDES.

Claes. Gand. A.

POTASSE-SEL, SAVON.

Daveluy. Gand. A.
De Cressonnière. Molenbeek. M.

Dardenne. Verviers. M.
De Buck. Gand. C.
Speelman. Gand. C.
De Byl. Gand. C.

COLLE-FORTE.

Allaert (M^{me}). Gand. A.
Briers. Anvers. B.
De Clercq. Gand. B.
De Pauw. Gand. M.

PAPETERIE.

Hennesy. Bruxelles. A.
Berends, frères. Beekbergen. A.
Weissenbruch. Bruxelles. B.
Delrue. Gand. M.
De Noire. Gand. C.
De Heus. Anvers. C.
Van Rossem. Gand. C.

MACHINES MANUFACTURIÈRES
ET MÉCANISMES DIVERS.

MACHINES MANUFACTURIÈRES.

ART. 1^{er}. *De tonte, tissage, filature, etc.*

Poncelet-Raunel. Liège. M.
De Pauw. Gand. A.
De Vos. Gand. B.
Studel et Comp^e. Mons. B.
Filez. Tournai. B.
De Vos. Heule. B.
Oste. Ayghem. M.
Mésure. Gand. M.
Ottevaere. Gand. M.
Franken. Malines. C.
Lancaster. Bruxelles. C.

ART. 2. *Machines typographiques et lithographiques.*

Bouhoulle. Anvers. A.
Sacré. Alost. B.
Delemer. Bruxelles. M.

MACHINES HYDRAULIQUES.

Groetaers. Bruxelles. O.
Brunfaut. Ypres. B.

MACHINES DIVERSES.

Gleseneer. Gand. B.
Spineux. Liège. B.
Matthys et Gleseneer. Gand. M.
Oste. Ayghem. M.
Bleeker. Gand. M.

OUTILS, QUINCAILLERIE.

OUTILS.

Poncelet-Raunel. Liège. O.
Trostorff et Comp^e. Vael. A.
Gassé. Gand. B.
Desoin. Baronville. M.

QUINCAILLERIE.

ART. 1^{er}. *Coutellerie.*

Arnould-Raymond. Namur. A.
Laderrier. Namur. B.
Montaigu. Gand. M.
Licot. Namur. M.
Millot. Gand. C.
Noël. Lierre. C.
Heltzel. Gand. C.

ART 2. *Serrurerie.*

Puls. Gand. B.

ART 3. *Toiles métalliques.*

De Leener. Meylegem. B.
Delvallée. Ath. B.

ART. 4. *Objets divers.*

Masquelier. Gand. B.
Hisette (M^{me}). Gand. M.
Devray. Gand. M.

OBJETS D'UTILITÉ ET D'ÉCONOMIE
DOMESTIQUE.

FAIENCERIE, GRÉS, POTERIES.

Bock, frères. Esch. A.
Muller et Donderlinger. Esternach. B.
La Fabrique de Nimy. B.
Lammens. Andennes. B.
Rousse. Gand. B.

Beke. Minderhaut. M.
Winand. Andennes. M.
Laborole. Gand. M.
Guyson. Poperingue C.

VERRERIE.

Zoude. Namur. A.
Roederer. Dinant. B.

POÈLERIE EN FER.

Hisette (M^{me}). Gand. A.
Curio. Gand. B.
Devray. Gand. M.

ÉTAINERIE.

Parqui. Bruges. B.
Boisacq-Spreux. Tournai. B.
Duvivier. Gand. C.

ÉCLAIRAGE.

Dechevremont. Liège. A. — M.
Cambresy. Liège. M.

OBJETS DE SCIENCE ET D'ART.

INSTRUMENS DE PRÉCISION.

HORLOGERIE.

§ 1^{er}. *Horlogerie astronomique.*

Rouma. Liège. O.
Hanset. Bruxelles. A.
Kemel-Hebbelynck. Ostende. A.

§ 2. *Horloges publiques.*

Roemaet, Hellebuyck et Gleseneer.
Gand. M.

INSTRUMENS DE MUSIQUE.

ART. 1^{er}. *Instrumens à vent.*

De Volder. Gand. O.
Sax. Bruxelles. A.
Duprez. Tournai. A.
De Vaster. Louvain. B.

ART. 2. *Instrumens par mécanique.*

Mertens. Gheel. M.

ART. 3. *Instrumens à cordes.*

Petit. Anvers. B.

INSTRUMENS DE CHIRURGIE ET POUR LES ACCOUCHEMENS.

Bonneels. Bruxelles. O.
Duvivier. Gand. M.
Van den Castele. Gand.

OBJETS DE TYPOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE, CALIGRAPHIE, ETC.

ART. 1. *Typographie.*

§ 1^{er}. *Gravure et fonte de caractères.*

Delemer. Bruxelles. A.

§ 2. *Éditions.*

De Mat. Bruxelles. A.
Goesin-Verhaeghe. Gand. B.
De Busscher. Gand. B.
Houdin. Gand. B.
Casterman. Tournai. B.
Sacré. Alost. M.

ART. 2. *Lithographie.*

Jobart. Bruxelles. B.
Van der Steen. Bruges. B.

ART. 3. *Caligraphie.*

Goetgebuer. Gand. A.

OBJETS DE LUXE.

BIJOUTERIE ET JOAILLERIE.

Deuren. Malines. M.
Deshorgnies. Mons. M.
Dael. Gand. M.
Hanssens. Bruges. C.
De Breuck. Bruges. C.

ORFÈVRERIE.

De Bast. Gand. A.
Évrard. Mons. B.

BRONZES DORÉS, ET MARBRES.

ART. 1^{er}. *Bronzes dorés.*

Lefebvre-Caters et fils. Tournai. O.

Hanset. Bruxelles. M.
Kerkx. Bruxelles. B.
Ydens. Gand. B.

ART. 2. *Marbres.*

Cappellemans. Bruxelles. A.
Trossaert. Gand. B.

PORCELAINES.

Faber. Bruxelles. O.
Debettignies. Tournai. A.
Fourmy. Andennes. B.
Winand. Andennes. B.

ÉBÉNISTERIE.

Hisette (M^{me}). Gand. M.
Say. Gand. A.
Heddebaut-Labaere. Gand. B.
Lehembre. Tournai. B.

Le Bon. Louvain. M.
Hellebaut. Gand. M.
Tolleniers. Lovendighem. M.
Beaugrand. Solre-St-Géry. C.
Bodavilla. Gand. C.

PAPIERS ET ÉTOFFES, IMPRIMÉS POUR
AMEUBLEMENT.

Éveraerts. Louvain. M.

ARMES.

Hisette (M^{me}). Gand. M.
Pirlot. Liège. M.
Bigaud. Mons. M.

VOITURES ET HARNAIS.

Simons (fils). Bruxelles. A.
Lievin-Van der Cruyssen. Gand. B.
Van der Cruyssen (*Louis*). Gand. M.

LISTE DES INDUSTRIELS

QUI ONT REÇU DES RÉCOMPENSES A L'EXPOSITION DE TOURNAY, EN 1824.

[A signifie , médaille d'argent ; B médaille de bronze ; C citation ; O médaille d'or ;
M mention honorable ; V médaille de vermeil.]

ARDOISES.

La Société du Gros-Faux. Mons. A.

BONNETERIE.

Daluin (*Ernest*) et sœur. Tournai. A.

Nève (*F.*) Tournai. A.

Vanderborcht (*J.*). Tournai. A.

Cousin-Masiart (*J.-B.*). Tournai. A.

Bauduin (*A.*). Tournai. B.

Canivez. Péruwelz. B.

Buffet (*M^{me} V^e*). Leuze. M.

Trouvé. Tournai. M.

BOUCHONS DE LIÈGE.

Bétis-Farrar. Binche. A.

CHAPELLERIE.

Rubay-Dion. Tournai. A.

Trouvriez. Lokeren. B.

Narens-Mollaert. Renaix. B.

Boucquillon-Vanneste. Courtrai. B.

CLOUTERIE.

Pernot-Royer. Leuze. M.

COTON, LAINE ET COTON.

§. *Étoffes de fantaisie, Calicots, Casimirs, Buffines.*

Desalmon-Casaer. Courtrai. A.

Gilson (*M^{me}*), Roussel (*V^e Ernest*).
Tournai. A.

Liénart-Chaffaux (*M^{me}*). Tournai. M.

§. *Couvertures de Coton.*

Liénart-Chaffaux (*M^{me}*). Tournai. A.

§. *Mouchoirs, Toiles à matelas, Rouenneries.*

Courseille. Péruwelz. B.

Deny-Mallié. Courtrai. B.

Debourdeaud'hui (*M^{lles}*) sœurs.

Renaix. B.

§. *Étoffes communes.*

Foconier. Ypres. B.

Bouchain (*M^{me} V^e*). Tournai. B.

§. *Linge de table.*

Bauwens et Cesve (*Ch.*). Namur. M.

COUTELLERIE.

Arnould-Raymond (*A.*). Namur. O.

Laderier (*D.*). Namur. V.

CUIRS ET PEAUX.

§. *Tannage et Corroyage.*

Dupont (*J.*). Tournai. A.

Bauchau. Namur. A.

De Baré de Comogne (*J.*). Namur. M.

Verhoost. Audenaerde. M.

Schockeel, frères et sœurs. Ypres. M.

§. *Parcheminerie.*

Lechevalier (L.). Tournai. M.

§. *Maroquins et Basanes.*

Delhayé (F.-J.). Péruwelz. M.

DENTELLE, TULLE, APPLICATION ET BRODERIE SUR TULLE.

§. *Dentelles.*

Negrié (M^{me} Ve). Enghien. A.

§. *Tulle.*

Buyse-Deslée (P.-J.). Courtrai. M.

§. *Application de Dentelle sur Tulle.*

Claro (M^{lle} Victoire). Binche. B.

§. *Broderie sur Tulle.*

Ducange (M^{me}). Tournai. M.

ÉBÉNISTERIE.

Lehembre (P.). Tournai. A.

Flamencourt. Tournai. A.

Simonart. Tournai. M.

FER BATTU.

Zoude (Victor). Namur. A.

Le Prince de Chimay. Chimay. M.

LAINAGES.

§. *Tapis.*

Piat-Lefebvre et fils. Tournai. O.

§. *Draps fins.*

Gerdret (A.). Hodimont-Verviers. A.

Chaineux (F.-J.). Thimester. M.

§. *Draps moyens et communs.*

Martin (Jean et François) frères.

Charleroi. A.

§. *Couvertures, Baies, Casimirs.*

De Keyser (Michel). Bruxelles. A.

§. *Laine filée.*

Maertens-Smith. Tournai. M.

LIN ET CHANVRE.

§. *Linge de table.*

Dujardin-Veys. (A.) Courtrai. O.

De Rko (P.-J.). Courtrai. A.

§. *Fil à coudre et à tricoter.*

Tonnellier (Alexandre). Tournai. A.

Deblauwe (M^{me}). Courtrai. A.

§. *Fil à Dentelles.*

Vercruysse-Deryckere. Courtrai. A.

Goethals-Vercruysse. Courtrai. M.

§. *Rubans de fil.*

Tournay (F.). Tournai. M.

Dewante-Barbieux. Tournai. M.

MACHINES MANUFACTURIÈRES.

§. *Métiers.*

Maertens-Smith. Tournai. O.

§. *Cardes.*

Thomas (F.). Binche. A.

Lamourette. Tournai. M.

§. *Broches à filer.*

Studel (J.-B.) et Comp^e. Mons. A.

MARBRE ET PIERRE ARTIFICIELLE.

§. *Marbre.*

Brouez (P.). Mons. A.

Sacqueleu. Tournai. M.

§. *Pierre artificielle.*

Thorin et Comp^e. Bruxelles. M.

MÉCANISMES DIVERS.

Brunfaut-Carette. Tournai. A.

Devreese (J.). Courtrai. A.

OBJETS DE SCIENCE ET D'ARTS.§. *Instrumens de physique.*

Nollet (F.). Ath. A.

§. *Instrumens de musique.*

Dupré (J.). Tournai. M.

Morjean. Pont-à-Chin. A.

OBJETS D'UTILITÉ ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.§. *Poèlerie en fer.*

Desplanque (L.-A.-J.). Tournai. A.

Hisette (H.). Gand. A.

Hoyois. Mons. M.

Mahieu-Delacenserie. Tournai. M.

Devreese (J.). Courtrai. M.

§. *Ouvrages en métaux divers.*

Pitet (J.). Bruxelles. A.

Zoude. Tournai. B.

Gahylle. Tournai. B.

§. *Éclairage.*

Dandenart-Dubois. Tournai. M.

§. *Poterie en Étain.*

Fyen. Tournai. B.

ORFÈVREURIE.

Van Lerberghe (J.). Courtrai. M.

PAPETERIE.§. *Papiers.*

Anneet (J.). Bruxelles. A.

§. *Cartons.*

Spreux. Tournai. B.

PASSEMENTERIE.

Herman-Manbour. Tournai. B.

PELLETERIE.

Coniart-Deblois. Tournai. M.

PENDULES EN TOLE.

Mahieu-Delacenserie. Tournai. M.

PIPES.

Petit (C.-J.). Mons. B.

Gousseau. Tournai. M.

PRÉPARATIONS CHIMIQUES.§. *Potasse, Soude et Savon.*Schmidt (P.) et Comp^e. Binche. M.§. *Colle-forte.*

Dufer père (F.). Namur. M.

§. *Bleu d'Azur.*Buyse-Deslée (P.-S.) et Demulié-Ver-
cruysse. Courtrai. B.**RAFFINERIE.**

Duquesne. Tournai. M.

RELIURE.

Deflinne-Serré. Tournai. O.

SOIERIE.

Casse-Van Regemortel. Anvers. A.

TAILLE DES CRISTAUX.

Tison-Delwart. Tournai. A.

TUYAUX EN TERRE CUITE.

Saby et Impens. Audenaerde. B.

TYPOGRAPHIE.Wahlen (A.) et Comp^e. Bruxelles. A.

Casterman (Josué). Tournai. A.

VERRERIE ET GOBLETERIE.

De Saint-Roch (G.-J.). Lodelinsart. A.

Zoude et Comp^e. Namur. A.**PRODUITS DES ARTS.**

PEINTURE.

§. *Histoire et Paysage.*

Hennequin. Tournai. O.

§. *Paysage d'après nature.*

Ducorron (J.). Ath. O.
 Hellemans (K.-J.). Bruxelles. A.

§. *Nature morte.*

Évrard (M^{lle} Adèle). Ath. M.

§. *Portrait.*

Ledel. Tournai. M.

§. *Miniature.*

Ducaju (D.). Bruxelles. A.

§. *Ornemens.*

Payen (Henri). Tournai. A.

ARCHITECTURE.

Decraene (Alexandre). Tournai. M.

LITHOGRAPHIE.

Dewasme (A.) et Comp^e. Tournai. A.

DESSIN.

§. *Dessin au crayon.*

Moreau. Douai. A.

§. *Dessin sur pierre.*

Lépez-Desevré. Tournai. M.

§. *Dessin à la plume.*

Magnée, aîné. Mons. A.

CISELURE ET GRAVURE.

Barbier. Namur. M.

ÉCRITURE.

Lechevalier de Préville. Roubaix. A.

Carrière. Douai. M.

Delacroix (Antoine). Courtrai. M.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

EXPOSANS BELGES

QUI ONT OBTENU DES DISTINCTIONS A L'EXPOSITION DE HARLEM,
EN 1825 *.

N. B. Un astérisque indique les personnes qui avaient obtenu la même distinction en 1820, et auxquelles elle a été confirmée. — On remarquera que plusieurs personnes figurent dans différentes classes de récompenses. Cela provient de ce qu'elles avaient présenté à l'exposition des produits de diverses espèces.

MÉDAILLES D'OR.

- | | |
|--|--|
| * Basse, de Bruxelles. | Graff et Comp ^e , de Liège. |
| Biolley et fils, de Verviers. | * Groetaers, de Bruxelles. |
| * Bonnells, de Bruxelles. | Hannonet-Gendarme, de Couvin. |
| Bossaert, frères, de Gand. | * Jorez, fils de Bruxelles. |
| * De Smet, frères, de Gand. | * Lefebvre-Caters et fils, de Tournai. |
| * Engler et Comp ^e , de Verviers. | Malherbe, de Goffontaine. |
| * Faber, de Bruxelles. | Orban et fils, de Liège. |
| Piat Lefebvre et fils, de Tournai. | Simonis (Yvan), de Verviers. |
| * Poncelet et Desoer, de Liège. | * T'Kindt, de Bruxelles. |
| Prévinaire et Sény, de Molenbeke. | |

MÉDAILLES D'ARGENT.

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| * Allaert (V ^e), de Gand. | Arnould-Raymond, de Namur. |
| Barbier, de Namur. | Boone, d'Alost. |
| Blancquart Senior, de Lokeren. | * Bouhoulle, d'Anvers. |
| Boch, frères, de Sept-Fontaines. | |
-

* Lors de l'exposition de Bruxelles, en 1830, il n'y eut pas de distribution de récompenses, à cause de la révolution survenue.

* Cappellemans , de Bruxelles.
Casse van Regemortel , d'Anvers.
Chaineux , de Thimister.

D'Artigne , de Vonèche.
De Beaufraipont , de Chénée.
De Clercq , de Rineghem.
Deflinne-Serré , de Tournai.
* De Heyder et C^e , de Lierre.
* De Keyser , de Bruxelles.
Deliagre , d'Anvers.
* Delloye , de Huy.
* Demat , de Bruxelles.
* De Paauw , de Gand.
* De Poorter Roffian , d'Ypres.

* Goens , de Termonde.

Hayez , de Bruxelles.
* Hannonet-Gendarme , de Couvin.
Hansens , d'Etterbeck.

Lavry , dit Winands , aîné , de Bruxelles.
Lehembre , de Tournai.
Lesoinne et Pirlot , de Liège.
* Libert (Milo-Constant) de Grimberghe.

Marché de Gand.
Id. de Courtrai.
Id. de Bruges.

Poelman fils et Fervaeck , de Gand.

Rahlenbeck et C^e , de Bruxelles.
Reno , de Liège.
Richard , de Clervaux.

Sacré , de Bruxelles.
Sauvage , de Verviers.
* Sax , de Bruxelles.
Schavye , fils , de Bruxelles.

* Tiberghien et l'Aimant , de St-Denis.

* Van der Borcht , de Tournai.
* Van der Meyden , de St-Nicolas.
Van der Waerden et De Buk , de Gand.
Van Hal , d'Anvers.
Van Landeghem-Talbom , de St-Nicolas.

* Claes , de Gand.
* Coniart-Mascart , de Tournai.
Cousin-Mascart , de Tournai.

Deruelle-Delevoye , de Gand.
Desplanques , de Tournai.
De St-Roch , de Lodelinsart.
* De Vos , de Gand.
Dietz et C^e , de Bruxelles.
Dolbeau , de Landelies.
Doresse , de Bruxelles.
* Dujardin-Veys , de Courtrai.
Dupont , de Tournai.
* Dupré , de Tournai.

Hisette , frères , de Gand.
Hoeberecht et Groetaers , de Bruxelles.

* Liénard-Chaffaux (V^e) , de Tournai.
Lieutenant et Peltzer , de Verviers.
* Louveau-Sergeant , de Lokeren.

Marché de Thielt.
Id. d'Audenarde.
Mosselmann , de Liège.

Poncelet et Desoer , de Liège.

Rodrigo , Heyndrikx et C^e , de St-Nicolas.
* Rosseel , de Gand.
* Roussel (V^e) , de Tournai.

Simoens , de Gand.
Simon , frères , de Herstal.
Stembert , de Dolhain-Limbourg.
Studel et C^e , de Mons.

* Tonnelier , de Tournai.

Van Nuffel , d'Anvers.
* Verberkmoes , de Termonde.
Vercruysse-Goethals , de Courtrai.
Vercruysse et Rykere , de Courtrai.
* Verlinden-Van der Borcht (V^e) , de Malines.

* Vermière, frères, de Hamme.
 * Van Maldeghem et fils, de Gand.

Voortman, de Gand.

Winand, d'Andenne.

* Zoude et C^e, de Namur.

Zoude-Mazure, de Thon-Samson.

MÉDAILLES DE BRONZE.

Alexis et (V^e) Sauvage de Gand.

Anneet, de Bruxelles.

Bailly, de Morlanwelz.

Bordeau, de Leuze.

* Banneville (V^e), de Gand.

* Bommel, de Gand.

Bascle, de Renaix.

Bourguignon-Bogaert, de Bruges.

Baunay, d'Anvers.

Brépols, de Thurnhout.

Bertrand, jeune, de Bruxelles.

Brisard, de Liège.

Bivord-Raymond, de Namur.

Brouez (Prosper), de Mons.

* Blauwe (V^e), de Courtrai.

* Brunfaut-Carette, de Tournai.

* Casterman, de Tournai.

Claus-Évrard, de Mons.

Catteaux, de Mouscron.

Claro (Dame), de Binche.

Cavens et Arnoldi, de Spa.

Cocquiel, d'Anvers.

Charmet et Bruggeman, de Malines.

Coniart-Deblois, de Tournai.

Chapet et frères, de Bruxelles.

Courcelles (V^e), de Péruwelz.

* Danneel, de Courtrai.

Desoer, de Liège.

De Bousies, de Nimy-Maisières.

Devaster, de Louvain.

* De Buscher et fils, de Gand.

Devillez-Camion, de Bouillon.

* De Clercq, de Gand.

Devillers, de Liège.

Delamorte frère et C^e, de Hodimont.

* Devos, de Heule.

* Deleener, de Meyleghe.

Dewasme et C^e, de Tournai.

Delhay, frère, de Péruwelz.

Dillen et Dierxsens, de Hérentbals.

* Denève, de Tournai.

Donderlinger et Muller, d'Echternach.

Denis (Bauduin), de Tournai.

Dubois, de Termonde.

Desalmon-Casaer, de Courtrai.

Dullars, d'Erondeghe.

Desmasure-Cousin, de Tournai.

* Eliaert, de Ninove.

Everaerts, de Louvain.

Fétis-Farrar, de Binche.

Fosses et C^e, de Philippeville.

Flamencourt, de Tournai.

* Gassé, de Gand.

* Goesin-Verhaege, de Gand.

Gerdret, de Hodimont.

Godin et C^e, de Huy.

Ghiesbregt, de Bruxelles.

* Godefroy, de Gand.

Gilles, d'Arendonck.

Heddebaut-Labaere, de Gand.

Hermans, de Turnhout.

* Hendrikx Dokx, de Turnhout.

Janssens de De Knuyt, d'Ostende.

Jobard, de Bruxelles.

Kerkx, de Bruxelles.
K'Haens (V^e), de Termonde.

Labaere, de Mouscron.
Lamal, de Bruxelles.
Lemaire-Deslée, de Péruwelz.

Mago, de Bruxelles.
Mahieu-Delacenserie, de Tournai.
Mallié, de Tournai.
Marché d'Alost.
Id. d'Audenarde.
Id. de Bruges.
Id. de Courtrai.

Négrié (V^e), d'Enghien.

Orphelins (maison des), de Malines.

Paridant et frères, de Bruxelles.
Petit, de Bruxelles.

Robert (Jones), de Bruxelles.
Roode, de Gand.
* Rodrigo, Hendrikx et C^e, de St-Nicolas.

Sacqueleu-Tonnellier, de Tournai.
Sacré, d'Alost.
Scholter, d'Esch.
Schmidt et C^e, de Binche.

Thémar, de Bruxelles.
Thomas, de Binche.
Tison, de Tournai.

Van Caillie, de Bruges.
Van Damne, de Lokeren.
Van De Leemput, d'Anvers.
Vanden Bossche, d'Anvers.
* Vander Cruyssen, de Gand.
* Vander Waerden et De Buk, de Gand.
Van Doren, de Bruxelles.
Van Haecke-Focquedey, de Bruges.
* Van Landeghem Talboom, de St-Nicolas.
* Van Loo, de Gand.

Wallaert, de Bruxelles.

* Ydens, de Gand.

Kesman-Servaes, de Bruxelles.

Licot, de Namur.
Lousbergs, de Gand.

Marché de Gand.
Id. de Renaix.
Id. de Thielt.
Martin, de Charleroi.
Meulders, de Malines.
Montfort, de Mons.
Morel, de Tournai.

Orphelins (maison des) de Gand.

Piret et Lefebvre, de Liège.
Praet, de Bruges.

Roggeman, de Lokeren.
Rubbay-Dion, de Tournai.

Société (La) du Gros-Faux, de Chimai.
Solvyns-Cambier, d'Anvers.
* Studel et C^e, de Mons.

* Trossaert, de Gand.
Trouvriez, de Lokeren.

Van Peteghem, de Gand.
Van Santen, de Gand.
Van Santen-Van de Wiel, d'Alost.
Van Zantvoorde, de Courtrai.
Van Zantvoorde, de Thielt.
Verrue-Lafrancq, d'Ypres.
Vervae (J.), de Lokeren.
Vispoel et C^e, de Gand.
Vogley, de Bruxelles.

* Weissebruch, de Bruxelles.

MENTIONS HONORABLES.

Allard-Philippart, de Tournai.

* Baeckenlandt-Beek, de Courtrai.
Bauchau, de Namur.
Beaugrand, de Solre St-Géry.
Beek et fils, de Courtrai.
Bichet (V^e), de Huy.
Biolley et fils, de Verviers.

Cappe frères, de Péruwelz.
Cappellemans, de Bruxelles.
* Cambresy, de Liège.
Canivet et frères, de Péruwelz.
Castrique-Werkin, d'Ypres.

Darteville et Collart (dame), de Nivelles.
D'Artigues, de Vonèche.
Daudenart-Dubois, de Tournai.
D'Autrebande et Delloye, de Huy.
De Bleeckere, d'Audenarde.
De Harne Vander Ghote, d'Ypres.
Deprit, de Binche.
De Rho, de Courtrai.
De Rudder-Jaelens, de Gand.
Descamps-Mansuède, de Dour.
Descressionnaire, de Bruxelles.
De Smet frères, de Gand.
Deslée Plankaert, de Courtrai.

Eliaert-Cools, d'Alost.
Engelman et fils, de Middelbourgs.

Faber, de Wiltz.
Felu, d'Audenarde.
Feyen, de Tournai.

Gérard et C^e, de Liège.
Germanès frères, de Ninove.
Grietens, de Bruxelles.

Haezart frères, d'Anvers.
Hanquet, de Liège.
Hamers Rose, de Heulé.
Hendrikx (V^e), de Turnhout.

Jaffroy et C^e, de Verviers.
Janssens-Dedekker et C^e, de St-Nicolas.

Kruck, de Bruxelles.

Allardin, de Nivelles.

Boquet, de Tournai.
Bourguignon-Bogart, de Bruges.
Bousse, de Gand.
Briat, de Nivelles.
Bridenbach, d'Anvers.
Buffet (V^e), de Leuze.

Caulier, de Leuze.
Cauvin-Lefebvre, de Leuze.
Colpair, de Nivelles.
Cumont, Vasseur et De Clercq, d'Alost.
Cuvelier, de Leuze.

D'Amers (Jean-Baptiste), de Termonde.
De Hesselle et Snoek, de Thimister.
De Hondt, de Bruges.
De Lannoy, de Bruxelles.
Delrue, de Gand.
Denis (V^e), de Ronquières.
Destrès, de Bruxelles.
Devos-Lefebvre, de Leuze.
Devos-Buffet, de Leuze.
Dewante-Barbieux, de Tournai.
Duez-Limaugé, de Péruwelz.
Dulars, d'Erondeghe.

Engelen, de Turnhout.

Fauconnier, d'Ypres.
François, de Charleroi.

Groetaers, de Bruxelles.
Guilman, de Liège.
Guyot et Tardif frères, de Bruxelles.

Herreboudt, de Bruges.
Heyman (V^e) et fils, de Gand.
Hubéné (V^e), de Bruges.
Huriau, d'Attre.

Jorez fils, de Bruxelles.

Landa, de Mons.
Libert (Milo-Constant), de Grimberghe.

Longré, de Spa.

Maertens, de Bruges.
Mambour, de Tournai.

Montagu, de Gand.
Muys, de Lokeren.

Noël, de Bruges.

Paridant, de Bruxelles.
Philippe, de Nivelles.
Pitet, de Mons.
Pirlot fils et Rocroy, de Liège.
Pironon-Grigny, d'Ypres.

Poelman fils et Fervaeke, de Gand.
Poncelet et Desoër, de Liège.
Potier-Dewatinne, de Leuze.
Prévinaire et Seny, de Molenbeck.
Putzys, de Gand.

Raick, de Liège.
Ramel du Bauvens, de Bruxelles.
Robette, de Renaix.

Rodembourg, de Hodimont.
Rodrigo, Heyndriks et C^e, de St-Nicolas.
Rudd, de Bruges.

Sacré, d'Alost.
* Scherdyk, de Gand.
Schonholzer, de Middelbourg.
Seuninckx, de St-Nicolas.

Simon, frères, de Wiltz.
Somers van Begyn, de St-Nicolas.
Steyaert, père, de Gand.
Story-Yaernewyck, de Gand.

Tibbaut-Wanters, de Wetteren.
Tournay, de Tournai.

Trostorff, de Vael.

Van Acker, frères et sœurs, d'Ypres.
Van Bellingen, d'Anvers.
Van Besau, d'Arendonck.
Van Delen, d'Anvers.
Vanden Berg, de Malines.
Vanden Bergh (V^e), d'Eyne.
Vanden Kerkhove, d'Alost.
Vander Bossche, d'Alost.
Vander Jenlit, de Sirault.
Vander Smissen, d'Alost.
Vandelmans, d'Arendonck.
Vander Steen et fils, de Termonde.
Vander Vaeren, de Gand.
Vander Wée, de Lierre.

Vande Weghe, de Bruges.
Van Engelen, de Lierre.
Van Gulick, de Malines.
Van Gemert, de Malines.
Van Gertruyen et Vanden Dries, d'Anvers.
Van Hauwaert et De Heem, de Gand.
Van Santen Van de Wiel, d'Alost.
Van Veerdeghem, d'Eecloo.
Verheyden, de Termonde.
Vernest, de Vonèche.
Verplancke, de Gand.
Voortman, de Gand.
Vyver, d'Ypres.

Zimmer, d'Echternach.

CITATIONS.

Annoot, de Bruges.

Blondeau, de Bruxelles.
Banneville (V^e), de Gand.
Booy, de Herstal.

Brakel, de Bruges.
Buschman, de Bruxelles.

Canon , de Gand.	Chantrelle , de Bruges.
Cantillon et C ^e , de Hasselt.	
Darquet , de Tournai.	De Lavallo , de Liège.
De Greef , de Malines.	
Frison (V ^e), de Lodelinsart.	
Goens , de Termonde.	Gobiert et Viollier , de Bruxelles.
Hillen , de Bruxelles.	Huart , de Marcinelle.
Joiris , de Liège.	
* Kreydt , de Hérenthals.	
Lepage , de Bruxelles.	
Mago , de Bruxelles.	Meur , de Nivelles.
Martens-Smith , de Tournai.	Mosselman , de Liège.
Malingreau , de Renaix.	
Perette , de Mons.	Provisier , de Mons.
Renard (V ^e) , de Chapelle-lez-Herlaimont.	Réquilé , de Liège.
Renson , d'Herstal.	Roulet , de Chapelle-lez-Herlaimont.
Savreux , de Bruxelles.	Smets , de Liège.
Schouteet , de Thielt.	Staquet , de Chapelle-lez-Herlaimont.
Schramme , de Bruges.	
Terrein et Capelle , de Mouscron.	Timal , de Haerlebeke.
Tibbaut-Wauters , de Wetteren.	
Vanden Eynde , de Gand.	Verbrugge , d'Anvers.
Vander Putten , d'Eecloo.	Vermeulen , de Malines.
Vander Vaeren , de Gand.	Vermeylen (V ^e), d'Anvers.
Wargnies , de Chapelle-lez-Herlaimont.	Wilputte , de Chapelle-lez-Herlaimont.
Walkiers , de Molenbeke.	

DOCUMENTS

QUI ONT PRÉCÉDÉ L'EXPOSITION.

ARRÊTÉ DU ROI.

QUI ORDONNE L'OUVERTURE D'UNE EXPOSITION DES PRODUITS DE
L'INDUSTRIE NATIONALE A BRUXELLES, LE 15 AOÛT 1835.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur,
Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. Il sera ouvert à Bruxelles, le 15 août 1835, une exposition publique des produits de l'industrie nationale.

2. La direction de l'exposition sera confiée à une commission de dix membres à nommer par nous.

Cette commission sera chargée de la réception, du placement, de la surveillance et du renvoi des objets admis, de la publication des catalogues, de la comptabilité et de la police des salons.

3. Notre Ministre de l'Intérieur règlera les conditions de l'admission des produits.

4. Les manufacturiers, fabricans, artistes et artisans du Royaume, qui voudront concourir à l'exposition, seront tenus de se faire inscrire au greffe du gouvernement de leur province, ou au secrétariat de l'administration du lieu de leur domicile, à l'époque qui sera indiquée par notre Ministre de l'Intérieur.

5. Notre Ministre de l'Intérieur nommera, dans chaque province, sur la proposition de la députation du conseil provincial, une commission qui prononcera sur l'admission ou le rejet des produits destinés à l'exposition.

6. Un jury de quinze membres, nommé par nous, jugera les produits qui auront été exposés; il désignera, dans un rapport qu'il adressera à notre Ministre de l'Intérieur, les manufacturiers, fabricans, artistes et artisans du Royaume qui lui auront paru mériter soit des prix, soit une mention honorable.

Les prix consisteront en médailles d'or, d'argent et de bronze; la distribution en aura lieu d'une manière solennelle, à la clôture de l'exposition.

7. Indépendamment des récompenses mentionnées à l'article précédent, et des acquisitions qui pourront être faites par voie de souscription particulière, le gouvernement se réserve la faculté d'acquérir des objets qui se recommanderont par leur perfection.

8. Les députations des conseils provinciaux, sur l'avis de la commission mentionnée à l'art. 5, feront connaître en outre à notre Ministre de l'Intérieur, avant le 1^{er} août 1835, les artistes et industriels qui, par des inventions ou des procédés non susceptibles d'être exposés, auraient, dans leurs provinces respectives, contribué aux progrès de l'industrie nationale, et qui leur paraîtraient avoir également droit à des récompenses.

9. L'Etat supportera les frais d'envoi des objets admis à l'exposition depuis le chef-lieu de chaque province jusqu'à Bruxelles.

Il en sera de même des frais de renvoi jusqu'au chef-lieu.

10. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera adressée à notre Ministre des Finances et à la Cour des Comptes, pour information.

Donné à Bruxelles, le 30 juillet 1834.

(Signé) LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

(Signé) CH. ROGIER.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur,

(Signé) DUGNIOLLE.

ARRÊTÉ DU ROI,

QUI FIXE L'OUVERTURE DE L'EXPOSITION AU 15 SEPTEMBRE, ET
NOMME LA COMMISSION CHARGÉE DE LA DIRIGER.

LÉOPOLD , ROI DES BELGES ,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR , SALUT.

Vu notre arrêté du 30 juillet dernier , par lequel il est statué qu'une exposition publique des produits de l'industrie nationale sera ouverte à Bruxelles le 15 août 1835 , et que la direction de cette exposition sera confiée à une commission de dix membres à nommer par nous ;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. L'ouverture des salons de l'exposition des produits de l'industrie nationale est définitivement fixée au 15 septembre 1835.

2. La commission directrice de cette exposition est composée de :

Messieurs

ROUPPE, bourgmestre de Bruxelles ;

FROIDMONT, membre de la régence ;

FREDÉRIC BASSE, vice président de la commission supérieure d'industrie ;

VIFQUAIN, inspecteur des ponts et chaussées ;

SCHUMACHER, fabricant ;

DEMEURS-CORBISIER, industriel ;

DE HEMPTINNE, pharmacien ;

ISIDORE DOUCET, négociant ;

GACHARD, archiviste-général du royaume ;

SUYS, architecte des palais royaux.

Cette commission nommera dans son sein un président, un trésorier et un secrétaire.

3. En exécution de l'art. 2 de notre arrêté précité, qui a déterminé les attributions de cette commission, elle fera les réglemens

qu'elle jugera nécessaires pour la police des salons; elle déterminera les jours et heures où le public y sera admis.

Elle est en outre autorisée à ouvrir une souscription pour l'acquisition et le partage, par la voie du sort, d'objets qui auront été présentés à l'exposition. Elle devra toutefois soumettre à notre Ministre de l'Intérieur le plan de cette souscription.

4. Elle pourra correspondre avec les autorités provinciales du royaume, avec les chambres de commerce et des fabriques, et avec les régences des villes, pour tout ce qui concerne les attributions qui lui sont confiées, et l'exécution, en ce qui la concerne, des dispositions de notre arrêté prérappelé.

5. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 7 janvier 1835.

(Signé) LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,
(Signé) DE THEUX.

Pour copie conforme :

*Le Secrétaire-général du Ministère
de l'Intérieur,*
(Signé) DUGNOLLE.

CIRCULAIRE

AUX GOUVERNEURS DES PROVINCES.

Bruxelles, le 17 janvier 1835.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Vous avez eu connaissance, par le *Bulletin officiel* et par le *Moniteur*, de l'arrêté royal du 30 juillet de l'année dernière, qui statue qu'une exposition publique des produits de l'industrie nationale aura lieu à Bruxelles le 15 août 1835. Vous serez informé, par la même voie, de l'arrêté du 7 du présent mois qui proroge au 15 septembre prochain l'ouverture de cette exposition, et nomme la commission à qui la direction en est confiée.

Le moment est venu, M. le Gouverneur, de s'occuper des mesures nécessaires pour préparer le succès du concours que la sollicitude du Roi a voulu ouvrir à toutes branches de notre industrie. Je vais vous tracer les instructions qui doivent vous diriger, ainsi que la députation des États, dans la coopération que le gouvernement attend de vous pour l'accomplissement de cet objet.

Je dois avoir l'honneur de vous inviter, en premier lieu, à donner la plus grande publicité, dans votre province, aux arrêtés des 30 juillet dernier et 7 janvier courant. Il convient, à cet effet, que non seulement ils soient insérés au *Mémorial administratif*, mais encore que les administrations communales aient soin d'en envoyer des expéditions aux industriels de leur ressort respectif.

En second lieu, l'art. 5 de l'arrêté du 30 juillet portant que le Ministre de l'Intérieur nommera, dans chaque province, sur la proposition de la députation des États, une commission par laquelle seront admis ou rejetés les produits que l'on désirera exposer, veuillez, M. le Gouverneur, inviter immédiatement ce collègue à me faire sans délai la proposition dont parle cet article. On n'a pas cru devoir fixer d'une manière absolue le nombre de ces commissions provinciales. Il pourra être de 5, de 7, de 9, ou

même de 11 personnes, suivant l'étendue et l'importance industrielle de la province et d'autres circonstances locales que chaque députation des États est appelée à apprécier.

Je vous prie seulement de recommander à ce collège de choisir ses candidats dans les différentes parties de la province, afin que chaque membre de la commission puisse, au besoin, en qualité de délégué de celle-ci et à charge de lui en référer, examiner les produits de son arrondissement ou de sa localité ; qu'il puisse même en autoriser l'envoi direct à Bruxelles, faculté dont il ne devra être usé toutefois que pour les produits pondéreux et d'un transport difficile. Je me persuade, au surplus, que les choix de la députation des États se porteront sur les hommes les plus zélés pour l'industrie, les plus experts, et en même temps les plus impartiaux. La liste des candidats devra être formée en double, et devra m'être adressée aussitôt qu'on aura la certitude de leur acceptation.

L'art. 3 du même arrêté confère au Ministre de l'Intérieur le soin de régler les conditions de l'admission des produits.

Les principes suivis dans les expositions précédentes ayant été sanctionnés par l'expérience, j'ai pensé, M. le Gouverneur, qu'on ne pourrait mieux faire que de les adopter encore. Ainsi tout produit de l'industrie nationale, à quelque branche qu'il appartienne ; tout ce qui sort de la main d'un artiste, d'un maître artisan, d'un simple ouvrier, aussi-bien que d'un savant ou d'un inventeur, peut prétendre à l'honneur d'être admis à l'exposition, pourvu que ce produit se recommande dans son genre.

Les boissons, les comestibles, les cosmétiques, les parfums et autres objets de même nature, ne seront point reçus. La commission provinciale devra être attentive aussi à exclure tous produits chimiques qui seraient susceptibles d'une combustion spontanée.

Lors de l'exposition de 1830, quelques commissions admirent, par une complaisance qui fut généralement blâmée, des objets minutieux et ne pouvant être d'aucune utilité réelle. De pareils objets me paraissent devoir être rejetés, aussi bien que les articles mal confectionnés, les essais imparfaits et les imitations défectueuses de ce que l'on ferait mieux ou à moins de frais dans d'autres provinces.

Un préjugé existe chez beaucoup d'industriels : c'est celui

qu'une exposition nationale n'est destinée qu'à des morceaux rares, à des choses brillantes ou d'une exécution très recherchée, ou enfin à des objets portés au plus haut degré de perfection. Attachez-vous, M. le Gouverneur, à détruire ce préjugé; efforcez-vous, par tous les moyens qui sont en votre pouvoir (j'insiste particulièrement sur ce point important), à convaincre les industriels de votre province que, si une place distinguée appartient aux produits de l'espèce dont je viens de parler, ces grands concours ouverts à l'industrie ont surtout pour objet de mettre en évidence les articles propres à la consommation des classes les plus nombreuses et à l'usage le plus fréquent dans le commerce de la vie, perfectionnés sous le rapport de la qualité ou du moindre prix, ou de l'un et de l'autre ensemble, de telle sorte que non seulement les habitants du pays puissent apprécier les progrès faits par notre industrie dans les objets les plus intéressans pour eux, puisqu'ils entrent dans leur consommation la plus habituelle, mais encore que les étrangers sachent qu'ils peuvent trouver chez nous, à un moindre prix et en meilleure qualité, beaucoup de produits qu'ils vont demander à d'autres peuples.

Vous voudrez bien d'ailleurs, M. le Gouverneur, faire connaître aux industriels que les tissus et autres fabricats ne pourront être admis que par pièce, sans cependant qu'il puisse être présenté plus d'une pièce de la même qualité.

Les produits naturels, au contraire, tels que marbres bruts, granits, etc., ne devront être envoyés qu'en échantillons.

Il faudra prévenir les exposans qu'une fois leurs produits reçus, ils ne seront pas libres de les retirer avant la clôture de l'exposition, lors même qu'ils les auraient vendus.

A la dernière exposition qui eut lieu à Bruxelles, on ne crut pas devoir admettre les produits qui avaient figuré aux expositions de Harlem et de Gand : mais, comme cette fois il n'y eut pas de jugement prononcé, à cause de la révolution survenue, je ne vois nul inconvénient à ce que les objets qui auraient été exposés en 1830, le soient encore en 1835.

Dans les expositions précédentes, un certificat d'origine a été exigé pour tous les objets présentés. L'exposition de 1835 étant uniquement destinée aux produits de l'industrie nationale, le maintien de cette formalité est de rigueur.

Ces certificats, dont vous trouverez ci-joint le modèle sub A,

s'obtiendront sans frais par les industriels. Vous voudrez bien , à ce sujet , appeler l'attention des administrations locales sur la nécessité de n'en délivrer qu'avec parfaite connaissance de cause. Du reste, si on venait à découvrir, même après la distribution des récompenses ou distinctions , que des certificats d'origine eussent été délivrés pour des productions étrangères , ceux qui s'en seraient prévalus seraient déclarés , par une annonce publique , déchus de l'honneur attaché au prix qu'ils auraient remporté à l'aide de cette fraude , et , en outre , ils seraient exclus des expositions qui pourront avoir lieu à l'avenir.

Aux termes de l'art. 4 dudit arrêté du 30 juillet , les industriels du royaume qui voudront concourir à l'exposition , sont tenus de se faire inscrire au greffe du gouvernement de leur province , ou bien au secrétariat de l'administration de la commune où ils sont domiciliés. Veuillez , à cet effet , M. le Gouverneur , faire ouvrir , au greffe de votre gouvernement , et inviter les administrations locales de votre province à ouvrir , à leur secrétariat , un registre conforme au modèle ci-joint , sub B. Toutes les indications auxquelles les colonnes de ce registre sont destinées , ne doivent pas être rigoureusement exigées des exposans ; mais je me persuade qu'ils reconnaîtront eux-mêmes la nécessité de les fournir , afin que le jury appelé à prononcer sur le mérite des objets qui seront présentés à l'exposition , soit mis plus à même de l'apprécier : ils sentiront que ce sont là des élémens indispensables pour le jugement qui doit avoir lieu. Car qu'importerait , par exemple , qu'un industriel , à l'aide de moyens extraordinaires , parvint à produire un objet d'une confection remarquable , s'il ne pouvait plus ensuite en fournir de pareils ? Qu'importerait même la bonne qualité d'un article , si elle ne s'obtenait pas à des prix abordables pour la consommation ?

Les exposans , au reste , qui désireraient mettre sous les yeux du jury des renseignemens particuliers , pourront vous les faire parvenir cachetés , par l'intermédiaire des administrations locales , et vous aurez soin , s'il vous plaît , de me les faire parvenir avant le 1^{er} septembre.

Les registres tenus par les administrations locales seront clos le 15 juillet , et devront vous être immédiatement transmis. Vous voudrez bien m'envoyer , avant le 31 du même mois , une copie de celui qui sera tenu au greffe de votre gouvernement. Ce dernier

registre devra présenter , outre les inscriptions faites à ce greffe , le résultat de toutes celles qui auront eu lieu dans la province.

Vous voudrez bien recommander aux administrations locales que l'on apporte la plus grande exactitude dans l'indication des noms, prénoms et domiciles des exposans , ainsi que dans l'indication des objets présentés par eux. Vous leur recommanderez aussi de ne donner qu'un seul numéro d'ordre à chaque exposant , sauf à distinguer par les lettres *a* , *b* , *c* , etc. , ses différens articles.

En m'envoyant la copie du registre général de la province, veuillez y joindre , M. le Gouverneur, dans deux cahiers séparés, les observations de la commission provinciale et celles de la députation des États. Ces observations, qui seront mises sous les yeux du jury , se rapporteront aux renseignemens demandés aux exposans eux-mêmes; elles compléteront , et , s'il y a lieu , rectifieront ceux-ci ; de plus elle devront contenir l'opinion de la Députation et de la commission provinciale sur l'importance des établissemens de chacun des exposans , et sur les encouragemens qui pourraient leur être accordés pour en développer ou en accroître la prospérité.

Vous aurez remarqué, M. le Gouverneur, que l'arrêté du 30 juillet appelle à participer aux récompenses qui seront décernées à la suite de l'exposition , les artistes ou les industriels qui, par des inventions ou des procédés non susceptibles d'être exposés , auraient contribué aux progrès de l'industrie nationale. Cette disposition , qui n'a point été mise en pratique aux concours précédens, a paru devoir produire d'utiles résultats. Vous la recommanderez donc à l'attention spéciale de la députation des États, à laquelle est déférée la présentation des industriels ou des artistes qui mériteraient que cette disposition leur fût appliquée. Sans doute ce collège jugera convenable, pour en remplir l'objet, de s'environner de tous les renseignemens qu'il pourra recueillir ; il ne manquera donc pas de consulter les chambres de commerce , les administrations locales et la commission provinciale d'examen qui va être nommée. Je m'en rapporte sur ce point à ses lumières. Veuillez seulement lui rappeler que la liste qu'il est chargé de présenter, à ce sujet, doit me parvenir avant le 1^{er} août, et lui faire observer, en outre, qu'il doit entrer dans des détails circonstanciés sur les travaux des hommes qui y seront compris.

Telles sont, M. le Gouverneur, les premières instructions que j'avais à vous donner, et que je vous prie de communiquer, sans

délai , aux administrations locales et aux autres collèges prémentionnés , en appelant leur concours le plus efficace pour seconder l'action du gouvernement. Je vous en ferai parvenir d'autres , plus tard , sur le mode à suivre pour l'envoi à Bruxelles des objets admis , ainsi que sur ce qui aura été réglé relativement à l'ouverture d'une souscription pour l'acquisition et le partage par la voie du sort de produits exposés : de plus , la commission nommée par arrêté du 7 de ce mois pour diriger l'exposition , est autorisée à correspondre avec vous , M. le Gouverneur , et avec lesdits collèges , pour tout ce qui se rattache à sa mission.

Je crois superflu , M. le Gouverneur , de réclamer de vous et de la députation des États , le zèle le plus empressé pour le succès d'une mesure qui est toute dans l'intérêt de l'industrie nationale. L'exposition qui s'ouvrira au mois de septembre prochain offre aux différentes localités du royaume l'occasion d'étaler aux yeux du public les richesses naturelles ou les produits ouvrés qui leur sont propres. Vous aurez à cœur , je n'en doute pas , ainsi que ledit collège , que votre province y occupe un rang distingué. Le concours actif des administrations locales et des chambres de commerce ne saurait d'ailleurs vous manquer dans un but aussi patriotique.

Engagez ces chambres et ces administrations à se mettre , dès à présent , en rapport avec les industriels , artistes , etc. , de leur ressort respectif : qu'elles exhortent ceux-ci non seulement par des invitations écrites , mais par des démarches personnelles de leurs membres , à contribuer à l'éclat de l'exposition.

L'industrie de nos provinces a brillé aux concours nationaux de 1820 , 1825 et 1830. Tout le monde est convenu qu'à ces différentes époques , elle s'était signalée par de notables perfectionnements dans plusieurs de ses branches les plus importantes. Nos industriels s'efforceront , j'aime à le croire , de prouver qu'ils n'ont pas cessé de marcher dans la voie du progrès.

Je vous prie , M. le Gouverneur , de me tenir au courant de ce que vous aurez fait en exécution de la présente circulaire , dont vous voudrez bien m'accuser la réception.

Le Ministre de l'Intérieur ,
(Signé) DE THEUX.

RÈGLEMENT

CONCERNANT L'OUVERTURE D'UNE SOUSCRIPTION POUR L'ACHAT DES
OBJETS EXPOSÉS.

LA COMMISSION ROYALE CHARGÉE DE LA DIRECTION DE L'EXPOSITION,

Vu l'article 3 de l'arrêté royal du 7 janvier dernier, par lequel elle est autorisée à ouvrir une souscription pour l'acquisition et le partage, par la voie du sort, d'objets qui auront été présentés à l'exposition ;

Considérant que cette mesure doit avoir pour résultat d'ajouter à l'émulation des industriels, en leur offrant la perspective de la vente des produits qui seront exposés par eux ;

A résolu ce qui suit :

ART. 1^{er}. Il sera ouvert une souscription par actions dont le produit sera destiné à l'achat des objets envoyés à l'exposition du mois de septembre prochain.

ART. 2. Le prix de chaque action est fixé à dix francs.

ART. 3. M. Henri Schumacher, trésorier honoraire de la Commission, est chargé de la distribution des actions, ainsi que de la recette des fonds à en provenir.

ART. 4. Les actions seront souscrites par lui ; elles seront de la teneur suivante :

EXPOSITION
DES PRODUITS
DE
L'INDUSTRIE BELGE
EN 1835.

SOUSCRIPTION
AUTORISÉE
PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 7 JANVIER 1835.

N^o

Le porteur de la présente action a droit au lot que le sort ferait échoir au numéro ci-dessus, dans le partage des objets provenant de l'exposition des produits de l'industrie nationale de 1835. Ledit lot lui sera remis, sur la présentation et en échange de cette action, dans les trois mois qui suivront le jour où le tirage aura été terminé ; passé ce terme, le porteur sera déchu de ses droits, et les

objets dont le lot sera formé , seront vendus au profit des hospices de Sainte-Gertrude et des Ursulines , à Bruxelles.

Bruxelles, le

1835.

*Le Trésorier honoraire ,
(Signé) H. SCHUMACHER.*

ART. 5. Indépendamment des mesures particulières qui seront prises pour le placement des actions dans les différentes provinces, chacun pourra , à partir du 1^{er} août, s'en procurer au local de l'exposition.

ART. 6. La totalité du produit des actions , sauf déduction des frais, sera consacrée à l'acquisition d'objets choisis parmi ceux dont les exposans auront manifesté le désir de se défaire.

ART. 7. Le choix et l'achat des objets se feront par un comité que la Commission nommera ultérieurement.

Ce comité prendra pour règle, dans ses opérations, d'encourager le plus grand nombre d'exposans possible.

ART. 8. La détermination de la quantité et de la valeur des lots sera arrêtée par la Commission, sur les propositions du comité mentionné en l'article 7.

Pour autant que la nature des choses le permette, elle sera réglée de telle sorte qu'il y ait au moins une action gagnante sur cinq.

ART. 9. Des dispositions ultérieures fixeront l'époque et le mode du tirage au sort des lots.

ART. 10. La présente résolution sera , conformément à l'article 3 de l'arrêté royal du 7 janvier 1835, soumise à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

Il lui sera ensuite donné toute la publicité possible.

Fait en séance le 26 mars 1835.

*Le Bourgmestre-Président ,
(Signé) ROUPPE.*

*Le Secrétaire ,
(Signé) GACHARD.*

Vu et approuvé la présente résolution.

Bruxelles, le 30 mars 1835.

*Le Ministre de l'Intérieur ,
(Signé) DE THEUX.*

Pour copie conforme :

*Le Secrétaire de la Commission ,
(Signé) GACHARD.*

DEUXIÈME CIRCULAIRE

AUX GOUVERNEURS DES PROVINCES.

Bruxelles, le 23 mai 1835.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Par ma circulaire du 17 janvier dernier, je vous ai tracé les premières instructions qui devaient guider les administrations provinciales et locales dans le concours que le Gouvernement attendait d'elles, à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie du mois de septembre prochain.

L'objet de la présente est de vous communiquer celles que la commission directrice de l'exposition a arrêtées, de concert avec moi, pour régler tout ce qui concerne l'époque et le mode d'envoi à Bruxelles des objets admis par les commissions des provinces.

Ma circulaire précitée vous a informé que les registres tenus par les administrations locales seraient clos le 15 juillet.

A la même époque, tous les objets devront être envoyés au chef-lieu de la province.

Dans les dix derniers jours, la commission provinciale examinera ces produits, et prononcera leur admission ou leur rejet.

Ceux qui auront été admis seront, par vos soins, M. le Gouverneur, dirigés, dans les cinq premiers jours du mois d'août, sur Bruxelles, à l'adresse de la commission directrice de l'exposition. Le 1^{er} du même mois, vous ferez parvenir à cette commission la liste de tous les objets inscrits, soit qu'ils aient été admis ou rejetés.

Cette liste sera dressée d'après les cadres que vous trouverez ci-joints. Il a été jugé utile de les faire imprimer, pour obtenir de l'uniformité dans le travail qui parviendra des différentes provinces, et on y a apporté toute la simplification possible. Les 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e colonnes ne font que reproduire les indications contenues au registre général dont copie doit m'être trans-

mise le 31 juillet. Dans la colonne d'observations, on indiquera les articles rejetés par la commission provinciale et ceux qui seront envoyés d'autre part que du chef-lieu, ainsi qu'il sera dit ci-après.

Un point que je vous recommande particulièrement, M. le Gouverneur, c'est de donner les ordres nécessaires pour que les emballages soient exécutés avec soin. Les articles de chaque exposant devront être munis d'une étiquette en carton fort, solidement attachée, indiquant, en tête, le nom de la province; en-dessous, à gauche, le N° de l'exposant (en chiffres arabes), et à droite, la lettre sous laquelle chaque article aura été inscrit. Ces deux dernières indications correspondront à celles de la liste générale susmentionnée, à l'aide de laquelle s'opérera la vérification des objets à leur arrivée.

Le transport des objets devra s'effectuer soit par le roulage, soit par eau. Autant que possible, il ne faudra faire qu'un seul et même envoi.

S'il y avait des articles qui ne fussent pas terminés et qui exigeassent un envoi supplémentaire, vous pourriez au besoin vous servir de la voie des messageries. Mais cette voie ne saurait, en tous cas, être employée pour les objets volumineux ou de grand poids.

Vous voudrez bien, M. le Gouverneur, donner avis de chaque envoi à la commission directrice de l'exposition, par une lettre dans laquelle vous spécifierez le nombre des colis, leur poids, la marque de chacun d'eux, les N°s des produits qui y seront renfermés, le voiturier à qui le transport sera confié, ainsi que le prix arrêté avec lui. Ce prix sera payé, pour tous les envois, lors de leur réception à Bruxelles, au bureau de la commission directrice de l'exposition. En outre, chaque envoi devra être accompagné d'une lettre de voiture, timbrée, qui en spécifiera la consistance par nombre de colis, poids, marques et N°s.

Dans ma circulaire du 17 janvier dernier, je vous ai dit que des produits pondéreux ou d'un transport difficile pourraient être expédiés directement, du lieu de leur confection, à Bruxelles, après avoir été examinés par un ou plusieurs membres de la commission provinciale, en qualité de délégués de celle-ci. Pour empêcher que cette faculté n'entraîne des inconvénients, il importera, M. le Gouverneur, que vous demandiez à la commission provinciale, de

vous désigner, avant le 1^{er} août, les objets dont elle aura autorisé l'envoi direct à Bruxelles (vous avez vu ci-dessus qu'ils devaient être mentionnés dans la liste générale à faire parvenir à la commission directrice), et que vous l'engagiez de plus à bien recommander à ceux de ses membres non résidant au chef-lieu, qui feront de pareils envois, l'observation de toutes les règles ci-dessus prescrites, en ce qui concerne les emballages, les étiquettes à attacher à chacun des articles expédiés, le mode et les frais de transport, l'avis à donner à la commission directrice, et la lettre de voiture dont les colis doivent être accompagnés.

Ainsi que je vous l'ai fait connaître par ma lettre du 11 de ce mois, le gouvernement supportera les frais de transport de tous les produits destinés à être exposés, non seulement depuis le chef-lieu de votre province jusqu'à la capitale, mais encore depuis les diverses localités de cette province jusqu'au chef-lieu. Les frais de la première catégorie seront acquittés, ainsi qu'il a été dit plus haut, par la commission directrice, sur les fonds qui seront mis à sa disposition; ceux de la seconde devront l'être par vos soins, soit au moyen d'une somme que je mettrai à votre disposition pour cet objet (sauf à vous à en rendre compte dans la forme ordinaire), soit en en faisant l'avance de vos propres deniers, auquel cas j'aurais soin de vous en tenir compte, après que vous m'en auriez adressé l'état.

Il me reste à vous prier, M. le Gouverneur, de vous pénétrer des instructions complémentaires qui précèdent, et d'en soigner l'exécution avec toute la sollicitude que réclame de vous l'objet important dont il s'agit. Il sera bon de leur donner la même publicité qu'à celles que renfermait ma circulaire du 17 janvier.

Le Ministre de l'Intérieur,
(Signé) DE THEUX.

ARRÊTÉ DU ROI.

QUI FIXE LA DURÉE DE L'EXPOSITION, ET NOMME LE JURY.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu nos arrêtés des 30 juillet 1834 et 7 janvier 1835, relatifs à l'exposition des produits de l'industrie nationale, qui doit s'ouvrir le 15 septembre prochain à Bruxelles ;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur,
Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. La durée de l'exposition sera d'un mois.

ART. 2. Le jury institué par l'art. 6 de notre arrêté du 30 juillet précité, à l'effet de juger les produits envoyés à l'exposition, et de désigner au Département de l'Intérieur les industriels, artistes et artisans qui lui auront paru mériter soit des récompenses, soit une mention honorable, sera composé de vingt-cinq membres.

En sont nommés membres :

Messieurs

Le baron DE STASSART, président du Sénat ;

BASSE (FRÉDÉRIC), fabricant à *Bruxelles* ;

DEBAST-DEHERT, id. à *Gand* ;

BURDO-STAS, id. à *Liège* ;

DE BÉTHUNE (F.), président de la chambre de commerce de
Courtrai ;

BIOLLEY (R.), sénateur, fabricant à *Verviers* ;

COCKERILL (JOHN), fabricant à *Liège* ;

CAUCHY, ingénieur en chef des mines à *Namur* ;

DESMET-DE-NAYERE, fabricant à *Gand* ;

DOUCET (I.), négociant à *Bruxelles* ;

DE HEMPTINNE, fabricant à *Gand* ;

FROIDMONT, président de la commission administrative du Musée national;

FICHBACH (DAVID), représentant, fabricant à *Stavelot*;

GACHARD, archiviste-général du royaume,

GUILLERY, professeur de chimie et de mathématiques;

HENRARD, propriétaire de hauts-fourneaux et directeur de charbonnages à *Couillet*;

KINDT, professeur de mécanique;

Le baron LEFEBVRE (L.), à *Tournay*;

LOUSBERG, industriel à *Malines*;

QUETELET, directeur de l'Observatoire;

SMITS, représentant, directeur du commerce et de l'industrie;

SUYS, architecte des palais royaux;

VERRUE-LAFRANCO, représentant, industriel à *Ypres*;

VIFQUAIN, inspecteur des ponts et chaussées;

WILMAR, colonel du génie.

ART. 3. Ce jury élira dans son sein un président, un vice-président et un rapporteur-général.

ART. 4. Pour l'exécution des art. 7 et 8 de notre arrêté du 30 juillet précité, il désignera aussi au Département de l'Intérieur les artistes et industriels qui, par des inventions ou procédés non susceptibles d'être exposés, auraient contribué aux progrès de l'industrie et de l'agriculture; et il proposera en leur faveur les récompenses dont ils leur paraîtraient dignes. A cet effet, les avis émis en conformité dudit art. 8, par les députations des états des provinces, lui seront communiqués. Il signalera au même département, dans un rapport particulier, les modèles, machines ou autres objets qui, par la perfection de leur exécution, mériteraient d'être acquis par le Gouvernement pour le Musée des arts et de l'industrie nationale.

ART. 5. Le rapport général du jury sera imprimé et rendu public; un exemplaire en sera envoyé à tous les manufacturiers, fabricans, artistes et artisans qui y seront mentionnés avec distinction.

ART. 6. Une indemnité de voyage et de séjour, à régler par notre Ministre de l'Intérieur, sera allouée à chacun des membres du jury qui seront dans le cas de se déplacer pour l'accomplissement de leur mission.

ART. 7. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin-Officiel*.

Donné à Ostende, le 29 août 1835.

(Signé) LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

(Signé) DE THEUX.

RÈGLEMENT

RELATIF AUX JOURS ET AUX HEURES D'OUVERTURE DES SALONS ,
AINSI QU'À LA POLICE QUI DEVRA Y ÊTRE OBSERVÉE.

LA COMMISSION ROYALE CHARGÉE DE LA DIRECTION DE L'EXPOSITION ,

Vu les arrêtés royaux des 30 juillet 1834 et 7 janvier 1835 ;

Voulant déterminer les jours et les heures où le public sera admis dans les salons de l'exposition , et régler en même temps , par des dispositions précises , la police intérieure qui devra y être observée ;

A résolu ce qui suit :

ART. 1^{er}. Les salons de l'exposition seront ouverts au public les dimanches , de 10 heures à 3 , et les lundis , mercredis , vendredis et samedis , de midi à 3 heures.

Ils ne le seront pas néanmoins ceux de ces jours où LL. MM. les visiteront. Dans ce cas , il en sera , autant que possible , donné avis d'avance , par voie d'affiches et d'insertion dans les journaux.

ART. 2. L'entrée des salons est exclusivement réservée , les mardis , aux membres du jury nommé pour le jugement des produits présentés à l'exposition.

ART. 3. On l'obtiendra , les jeudis , de 11 à 3 heures , et les lundis , mercredis , vendredis et samedis , de 10 heures à midi , au moyen de cartes délivrées par les Commissions administratives réunies du refuge des vieillards aux Ursulines et du refuge de Sainte-Gertrude , dans un bureau qui sera établi à proximité de l'exposition.

Le prix des cartes sera , pour les jeudis , d'un franc , et , pour les autres jours , de vingt-cinq centimes par personne.

ART. 4. Les fabricans , manufacturiers , artistes et artisans qui auront concouru à l'exposition , seront admis dans les salons aux jours et heures mentionnés en l'art. 3.

Ils devront à cet effet être munis d'une carte particulière , qui

leur sera délivrée au secrétariat de la Commission , sur leur demande, et la production de pièces qui justifient de leur qualité.

Cette carte, qui sera personnelle, vaudra pour toute la durée de l'exposition.

ART. 5. Le public suivra, dans les salles, la direction qui sera tracée.

Afin de prévenir la confusion, il ne sera pas permis, après que l'on aura quitté une salle, d'y rentrer.

ART. 6. Nul ne sera admis dans l'enceinte de l'exposition avec canne, bâton, parapluie, paquets ou autres effets quelconques, ou avec des armes qui ne feraient partie d'une tenue uniforme.

Un bureau sera établi à l'entrée de l'exposition pour recevoir ces objets.

ART. 7. L'entrée des salons sera également interdite aux enfans en bas âge.

ART. 8. On ne pourra toucher aux objets exposés. Les gardiens et surveillans des salles veilleront attentivement à ce que cette disposition soit observée. Toute personne qui y contreviendrait sera immédiatement exclue.

ART. 9. Le présent règlement sera affiché tant à l'entrée que dans chacune des salles de l'exposition.

Fait en séance le 2 septembre 1835.

Le Bourgmestre Président ,
(Signé) ROUPPE.

Le Secrétaire ,
(Signé) GACHARD.

FIN.

TABLES.

TABLE DES CHAPITRES.

AVANT-PROPOS. Page v.

OUVERTURE DE L'EXPOSITION des produits de l'industrie nationale, vii.

INTRODUCTION, xi. — DIRECTOIRE. — Première exposition de l'industrie, xvi. — CONSULAT. — Renaissance de l'industrie; progrès des arts chimiques et mécaniques; expositions de 1801 et de 1802; métier Jacquart. xxi — EMPIRE. — Exposition de 1806, xxvii. — Liste des industriels belges qui y ont figuré, xxx. — Exposition à Gand en 1820, xxxviii. — Idem, à Tournay en 1824, xxxviii. — Idem, à Harlem en 1825, xxxix. — Exposition de 1830, xxxix. — Nomenclature des objets exposés en 1810 et en 1815, xliii.

CHAPITRE I^{er}. — DRAPERIE. — Produits de MM. Biolley, Lieutenant et Peltzer, Sauvage, Simonis, tous de *Verviers*; Rahlenbeek, de *Daelhem*; Engler et Brugman, de *Dolhain-Limbourg*; Burdo-Stas, Tilman, de *Liège*, et Snoeck, de *Herve*.

Pages.

I

CHAPITRE II. — LAINES ET LAINAGES. — Produits de MM. Biolley, de *Verviers*; Claes, de *Lembecq*; Palman, de *Malines*; la compagnie de Bruxelles, de *Saint-Josse-ten-Noode*; Félix Ghislain, de *Trazegnies*; Albert Meur, Bauthier, de *Nivelles*; Wauters, de *Malines*; Fonteyne, Bourguignon-Delahaye, Herreboudt-Vanderberghe, de *Bruges*; Godschaux frères, de *Schleifmuhl*; Carler frères, Rolland, d'*Enghien*; Janssens de Decker, de *Saint-Nicolas*; Michel de Keyser, de *Bruxelles*; Lieutenant et Peltzer, de *Verviers*; Victor Lemaire-Baugnies, de *Peruwelz*; Vanderborgt, Ernest Dalluin, de *Tournay*; Vendelmans, d'*Arendonck*; Demeure, Delannoy et Lucian, et Witman frères, de *Bruxelles*.

9

CHAPITRE III. — LAINES ET LAINAGES. — *Tapis.* — Produits de MM. Schumacher et Overman, et Michel Morel, de *Tournay*; MM^{es} Bailly, Féry et Van Craen, de *Bruxelles*; M^{me} V^e Jacques, et le bureau de bienfaisance, d'*Anvers*; M^{lle} Sophie Demoor, de *Gand*; M^{lle} Delphine Van Heerwynghels, de *Bruges*; M. Catteaux-Gauquée, de *Courtrai*.

16

CHAPITRE IV. — COTONS.

24

CHAPITRE V. — SUITE DES COTONS. — *Cotons filés, écrus, blanchis, teints, tissus de toutes sortes, impressions, couvertures, ouates.* — Produits de MM. Rosseel et C^e, Van Aken et Debast, Frans Claes, Van Loo, Devos Poelman, de Hemptinne, Debast-Dehert, Sauvage, Constant Devos, à *Gand*; Borghs, à *Turnhout*; Van Hoegaerden de Leemans, à *Cureghem*; Ducet, Victor Bal, à *Forêt*; Lecomte, de Meulenaere, à *Bruges*; Opalfvens, à *Termonde*; Catteaux-Gauquée, à *Courtrai*; V^e Le Saffre, Lerouge, Terrein, Duquesne, à *Mouscron*; Delvigne et Vantruyen, Oldenhove-Buff, Speekaert, Vansulper et Nelissen, Dams et Cattoir, Masson frères, Legrand-Baugniet, Godart-Moens, Zeghers-Moens, Chevalier, Longueville, Seraphin Tafournel, Wols, à *Bruxelles*; Couteau, à *Herseaux*; Ravez, Lemaire-Baugnies, à *Peruwelz*; Verstraeten-Penneman, Van Dyck, Janssens de Decker, à *Saint-Nicolas*; Van Santem Van de Wiel, à *Alost*; Verhulst-Van Hoegarden, Rey frères, à *Anderlecht*; Story-Van Waes, à *Laeken*; Van Melckbeke, à *Malines*; Schloesser, Janssens et Berchter, à *Ruremonde*; Benoît Allard, Vanderborght, Ernest Daluin, à *Tournay*; Van Hooff et Veydt, à *Lokeren*; Obert et comp., à *Caalevoet sous Uccle*; Idiers, à *Auderghem*; Dandelin, à *Schaerbeek*; Callaut-Pauwelz, à *Berchem Sainte Agathe*; Destrycker, à *Enghien*; Boelaert, à *Audenarde*.

33

CHAPITRE VI. — LIN. — *Lin en gerbe, teillé, blanchi, peigné, filé, teint; fil à coudre, toiles écrues, blanches; batistes, coutils, linge de table; toiles à matelas, à peindre, à voiles, impressions.* — Chanvre. — Produits

de MM. Laurent Demoor, Vandamme, Roggeman-d'Hooze, à *Lokeren*; Cremmelinck, à *Haerlebecke*; François Devos, à *Heule*; Laviolette-Demoor, Lemaire-Declercq, Jean Coucke, de Foort, Hubéné et sœurs, Noël Fonteyne, Van Haccke-Fockedey, Brunon-Noel, à *Bruges*; Brice, Catelien Haese, Sacré, à *Bruxelles*; Denis Romain, François Verbecke, Deslée-Planckaert, Joseph Derho, Pierre de Jaeghere, Dayras, Dujardin, Daneel Caesens, Vercruysse-Bruneel, Daneel, Huysentruyt, Ledure, Joseph de Jaeghere, Félix Béthune, Blancs Verschure, à *Courtrai*; Paesmans fils, à *Anderlecht*; Antoine d'Arras, à *Verginal-Samme*; J.-B. Fiers, à *Ixelles*; Josson, à *Anvers*; Pierre Vriens, à *Deurne*; J. Jacquet, à *Willers-Perwin*; J. L. Lindekens, Broghs et comp., Huybrechts, à *Turnhout*; Célestin Monier, à *Saintes*; Charles Vermeeren, à *Gand*; Kums, à *Winegem*; Jackson, Macfarlon et Wilford, à *Tamise*; Stevens, à *Zèle*; Léopold Duquesne, J.-B. Franckx, à *Louvain*; Louis Verleure, à *Ypres*; Eliaert-Cools, à *Alost*. 43

CHAPITRE VII. — SOIE. — SOIERIES. — *Cocons; soie grège; fil de soie; teinture; étoffes, impressions sur soie.* — Produits de MM. Tabariaux, à *Baisy-Thy*; François de Koninck, Devos Poelman, de Hemptinne, Samuel Trost, Van Heurck, à *Gand*; Ferdinand Cardinal, à *Soignies*; Goethals-Daneel, à *Courtrai*; Van den Kerckhove, à *Saint-Michel*; Lebrun, à *Lessines*; Van Notsen, Casse-Van-Regemortel, Van Bellingen, Bosschaert-Devisser, à *Anvers*; Victor Bal, à *Forêt*; Engels, à *Ruremonde*; Obert et comp., à *Uccle*; Louis Jacobsen, à *Ixelles*; l'établissement royal, à *Meslin-l'Évêque*; Van Rymenant, à *Louvain*. 53

CHAPITRE VIII. — PASSEMENTERIE. — Produits de MM. Jean Wilmer, Cattoir, Vanderhect, de *Bruxelles*; Debeer, d'*Anvers*. 63

CHAPITRE IX. — RUBANNERIE. — Produits de MM. de Poorter Koffiaen, Vandendriessche, et Verrue-Lafrancq, d'*Ypres*; de Poorter fils aîné, de *Bruxelles*; Cauwellier-Billiau, de *Poperinghe*; Engels, de *Ruremonde*; et Casse-Van Regemortel, d'*Anvers*. 65

CHAPITRE X. — DENTELLES. — Produits de M ^{elles} de Brauwere, MM. Ducpétiaux, Tardent-Pirlet, Rousseau, à <i>Bruxelles</i> ; M ^{me} V ^e Robyns, M. Van Hove-Stas, à <i>Louvain</i> ; M ^{elles} Pavot Moentack, M ^{me} Laureyns, à <i>Bruges</i> ; M. Meese, à <i>Poperinghe</i> ; M ^{elle} Corten, à <i>Hérenthals</i> ; M. Borghs, à <i>Turnhout</i> ; M. Van Bomberghen, M ^{me} Wafelaerts, à <i>Malines</i> ; M. Verleure, à <i>Ypres</i> ; M. de Braeckeleir, à <i>Grammont</i> ; M. Laurent Veydt, à <i>Anvers</i> ; M. Emmanuel Negrié, M ^{elles} Weeck sœurs, à <i>Enghien</i> ; M ^{elles} Souris, à <i>Mons</i> .	69
CHAPITRE XI. — TULLES. — Produits de MM. Davreux, à <i>Bouillon</i> ; Verbeckmoes, à <i>Termonde</i> ; M ^{me} Byl, à <i>Grammont</i> .	72
CHAPITRE XII. — ÉTOFFES EN CRIN. — <i>Étoffes en crin, en soie végétale d'Alger</i> . — Produits de MM. Hanssens-Hap, à <i>Vilvorde</i> ; Capellemans, à <i>Bruxelles</i> .	75
CHAPITRE XIII. — CAOUT-CHOUC. — Produits de M ^{elle} Julie Christophe, à <i>Bruxelles</i> .	78
CHAPITRE XIV. — Industrie des prisons.	82
CHAPITRE XV. — CHAPELLERIE. — <i>Chapeaux en feutre, en soie, en duvet de mousseline, en paille, chapeaux militaires</i> . — Produits de MM. Deny-Bert, à <i>Malines</i> ; de Meersman, à <i>Gand</i> ; Geets-Van den Nieuwenhuysen, Pottier, Nys, à <i>Bruxelles</i> ; Gerard Stiel, à <i>Tirlemont</i> ; Biermans, à <i>Lierre</i> ; Vanderheyden, à <i>Weert</i> ; Vrancken, à <i>Lokeren</i> ; Englebert-Thonet, à <i>Bruges</i> ; Galis, à <i>Anvers</i> ; Alexandre, Dessart, à <i>Mons</i> ; Markrt frères, à <i>Courtrai</i> .	88
CHAPITRE XVI. — CUIRS ET PEAUX. — <i>Cordonnerie, tannerie, maroquin, cuirs laqués, vernis, toiles cirées</i> . — Produits de MM. Bauchau, à <i>Namur</i> ; de Bruyne, à <i>Poperinghe</i> ; Annoot, Vanalleynnes, à <i>Ypres</i> ; Malherbe, à <i>Liège</i> ; Kreydt, Hauwé, à <i>Hérenthals</i> ; Van de Cauter, à <i>Malines</i> ; Thevenet, Van Caillie, Steenkiste, à <i>Bruges</i> ; Helinckx-Janssens, Jorez fils, à <i>Molenbeck-Saint-Jean lez-Bruxelles</i> ; Ithier-Spinau, à <i>Etterbeck</i> ; Petit, à <i>Peruwelz</i> ; Lantheere, Hesnault, à <i>Gand</i> .	93

CHAPITRE XVII. — MACHINES. — *Machines à vapeur; pompe d'épuisement; tondeuses; presse muette; chemin de fer; hache-paille; plate-forme à diviser; machine à filer; tour à réduire; machine à agrafes; pont levis; pompe à incendie; pompe à bateau; machines à tricoter les bourses; machine à faire les aiguillettes; lampe-carcel; refroidisseur à bière; appareil à cuire le sucre dans le vide; forge de campagne; soufflets; métier à bas; rouets; peloteuse; table de formes à chandelles; mécanique à faire des peignes; balances à bascule; espagnolettes; laminoir; wagon. — Produits de MM. Houyet et Teston, à Verviers; Thoussaint Malherbe, Le Bouglainval, à Liège; Fafchamps, Jobard, Mathieu, Magnée, Leveque, Cellier-Blumenthal, Frantz Obach, à Bruxelles; Baelde, à Ypres; Paine, à Mons; Guillaume Leborne, à Dinant; M^{me} V^e Van Castele Van Heule, à Bruges; Descamps, à Tournai.*

99

CHAPITRE XVIII. — HORLOGERIE. — *Mouvements d'horlogerie; pendules; montres; régulateurs; chronomètres; rosario-mètres. — Produits de MM. Lefebvre, Rouma, à Liège; Joosten, à Hasselt; Aerts, à Tongres; Robillard, Demeur, Mertens, Raingo, à Bruxelles; de Kemel, à Anvers; Dutront, à Beaumont.*

118

CHAPITRE XIX. — MÉTAUX. — *Fer, cuivre, barres de fer; planches de cuivre; fer blanc, zinc, fil de fer, de cuivre; fonte; objets confectionnés; clous, épingles, ustensiles de ménage. — Produits de MM. Camille de Briey, à Pierrard; Desrousseaux Pressolle, à Lasoye; de Robaulx de Soumois et Courthéoux, à Boussu en Fagne; de Cartier d'Yve, à Yve; Paul Maibe, à Weillen; Hansez frères, Robert-Grisard, à Chenée; Grisard-Constant, à Chaudfontaine; Chaudoir, à Grivegnée; Bauchau-Morissens, à Namur; De Nonancourt, aux forges Rousselle, près de Florenville; Van Haver, à Hamme; Debavai, Couture, Poirson, Van Caulaert, à Bruxelles; Deviller, à Bouillon; Cornil, à Gosselies; M^{me} V^e Puissant, à Charleroi; Vandenbranden, à Schaerbeck; Dardespinne, Lefèvre, à Liège; Vandenkieboom, à Huy; OEHoffer, à Verviers; Gellinck, à Courtrai; Gassée, à Gand.*

124

51

CHAPITRE XX. — COUTELLERIE. — *Taillanderie; limes; coutellerie.* — Produits de MM. Chappuis, à *Soignies*; Sambon, à *Grammont*; Regnier-Poncelet, *Brisart*, à *Liège*; Arnould-Raymond, à *Namur*; Van-Montagu, Applebée, à *Gand*; Roteux, à *Leuze*; Bonneels, Despy, Denis, à *Bruxelles*. 131

CHAPITRE XXI. — ARMES. — *Fusils de chasse, pistolets, fusils de guerre, sabres, épée offerte au maréchal Gérard.* — Produits de MM. Joseph Malherbe, Malherbe de Goffontaine, Folville, Heptia, Foccroulle, à *Liège*; M^{me} Heuseux, à *Herstal*; Van Montagu, à *Gand*; Brichtaut, à *Bruxelles*. 135

CHAPITRE XXII. — INSTRUMENTS AGRICOLES. — Produits de MM. d'Omalus-Thierry, à *Anthiesnes*; Delstanche, à *Marbais*; de Normal, à *Westmalle*; Loir, à *Limmelette*; Van der Auwera, à *Malines*; Chinet, à *Tournai*. 141

CHAPITRE XXIII. — POELERIE. — Produits de MM. Mathys, Lamal, à *Bruxelles*. 145

CHAPITRE XXIV. — ORFÈVRERIE. — *Orfèvrerie, bijouterie, platine.* — Produits de MM. Allard, Hendelstein, Decordes, Oudart, Baetens de Keyser, Wolfers, à *Bruxelles*; Landtsheere-Duez, Van Loo, Marchand-Devinck, à *Gand*; de Hondt, à *Bruges*; Verbeckt, à *Anvers*. 147

CHAPITRE XXV. — PRODUITS CHIMIQUES. — Produits de MM. Gérard et Dive, Becquet de Severin, Narcisse Mouvet, Ancheval, tous de *Namur*; Van Dyck, Wouwermans, d'*Anvers*; Debehr frères, de *Vleurgat* (Brabant); Capellemans, Wittman frères, Grégoire, J. Boon, Valerius, de *Bruxelles*; Kennis et Van Mechelen, de *Louvain*; Jobard-Lion, de *Dinant*; Quartier, Suys-Bauduwyn, Deheem, Derudder fils et Koene, de *Gand*; Bichet, Hansotte-Dellay, de *Huy*; Colpaert-Carton, de *Gheluvelt*; J. B. Nicolas, de *Saint-Josse-ten-Noode*; Vancruysse et comp., de *Courtrai*; Demey, de *Malines*; Benoît, de *Longvèly* (Luxembourg). 152

CHAPITRE XXVI. — INSTRUMENS DE MUSIQUE. — *Pianos, instrumens à vent, violons, basse, alto.* — Produits de MM. Groetaers frères, Vogelsangs, Lichtental, Fauconnier, Heddrich, Hoeberechts et fils, Herreboudt, Mundigo, Stadeleer, Sax, Wuillaume, à *Bruxelles*; Florence et Vanlair, à *Liège*; Van Engelen, à *Lierre*. 166

CHAPITRE XXVII. — ÉBENISTERIE. — *Meubles, pianos, billards.* — Produits de MM. Deruelle-Delevoye, à *Gand*; de Lille, à *Wetteren*; Mees, Verheyden, Vadervoordt, à *Malines*, Trentesaux, à *Tournai*; Vandenbossche-Schude, Breugelmans, à *Anvers*; Spinnael, Godfroy, Convert et Lucas, Honvaux, Fontyn, Nagels, Renotte, Cornet, Pelseneer, Rang, Tempels, M^{me} Ron-sin, M^{lle} Baudalet, à *Bruxelles*. 174

CHAPITRE XXVIII. — BRONZE. — *Bronzes dorés, ciselés; buste du roi en bronze et en fer de fonte.* — Produits de MM. Dorresse, Brichaut, Voyave, Pitet, à *Bruxelles*; Goyers, à *Malines*; Troessaert-Roelants, à *Gand*; Legras, la Fonderie Royale, à *Liège*. 181

CHAPITRE XXIX. — ÉCLAIRAGE. — *Lampes, chandelles, bougies, cierges.* — Produits de MM. Faber et Kercks, Voyave, Wauters, Mesnidot et Bosquain, Sire-jacobs, Kindt, à *Bruxelles*; Antoine Sainte, à *Molenbeck-Saint-Jean*; Bauwens, à *Schelle*; Roland, à *Liège*; Ghel-linck, à *Courtrai*; Van den Eynde, à *Malines*; Désiré Dalmotte, à *Ypres*; Deroubaix, à *Tournai*; Xhoffer, à *Verviers*. 186

CHAPITRE XXX. — CERAMIQUE. — *Poteries, fayences, porcelaines, pipes, peintures sur porcelaines.* — Produits de MM. A. de Bousies, de *Nimy-Maisières* (Hainaut); de Ryckere-Raymond, de *Courtrai*; Gubbels, de *Tegelen* (Limbourg); Krambruchers, *Id.*; Rievers, *Id.*; Gaelens, de *Bruges*; Pérès et Heuskens, de *Cureghem* (Brabant); Pierre Joseph Boch, de *Sept-Fontaines* (Luxembourg); J. Stevens, de *Molenbeck-Saint-Jean*; Ch. J. Petit, de *Mons*; Faber, de *Bruxelles*; Windisch, *Id.*; Panneel et Chappel, *Id.*; Jacquet et Nedonchelle, *Id.*; Winant et Lapierre, d'*Andenne*. 193

CHAPITRE XXXI. VERRES ET CRISTAUX. — Produits de MM. Houtard-Cossée, de *Haine-Saint-Pierre* (Hainaut); Kemlin, du *Val-Saint-Lambert* (Liège); Zoude et comp., à *Namur*; Leroy Herrier, de *Tournai*; Capellemans, de *Bruxelles*; Vogley, *Id.*; Palme, *Id.* 208

CHAPITRE XXXII. — PAPETERIE. — *Papiers à écrire, à impression, à dessin, à lithographie; papiers racinés, marbrés, de couleur; papiers de tenture; papier imperméable.* — Produits de MM. Hennessy, Deliagre, Witmann frères, Van Meerbeck, à *Bruxelles*; Brepols et Dierkxsoon, Glenissen et Van Genechten, à *Turnhout*; Burghoff-Magnée, à *Ruremonde*; Van Santen, à *Gand*; Gambard de Courval, à *Courtrai*; Everaerts frères, à *Louvain*. 222

CHAPITRE XXXIII. — TYPOGRAPHIE. — *Caractères, impressions, stéréotypie.* — Produits de MM. Pennequin frères, Wahlen, Hayez, Remy, Demat, Weissenbruch, Ronsin, à *Bruxelles*; Hanicq, à *Malines*; Hoyois-Derely, à *Mons*; Van Linthout et Vandenzande, à *Louvain*. 229

CHAPITRE XXXIV. — LITHOGRAPHIE. — *Dessins, gravures sur pierre.* — Produits de MM. Jobard, Vandermaelen, Simoneau, Vandendaelen, Delosse Van den Kerkove, Lejeune, Parent, à *Bruxelles*; M^{me} V^e Debusscher-Brackman, à *Gand*. 237

CHAPITRE XXXV. — RELIURE. — *Livres, album, registres, porte-feuilles.* — Produits de MM. Charles Onderet, à *Gand*; Philippe Hornung, à *Liège*; Schaefer, Crabbe, Guyot et Tardif, Roumestant, Schavye, M^{me} V^e Creutz, à *Bruxelles*. 243

CHAPITRE XXXVI. — PRODUITS DES CARRIÈRES. — *Ardoises, marbres, pierres à aiguiser.* — Produits de MM. Collette et Colson, à *la Geripont*; Pierlot fils, à *Herbeumont*, près *Bertrix*; Bodson, à *Laviot*; Noel, au *Cul des Sarts*, près de *Couvin*; Jobart Demptynnes, à *Dinant*; Legros, à *Lesve*; Gielles, Sourris, Rousseau, à *Bruxelles*; Roussel et Pouillon, à *Barbençon*; Dubois et de Pauw, à *Termonde*; Dupierry et Lamberty, à *Vieil-salm*. 246

CHAPITRE XXXVII. — INSTRUMENS DE PRÉCISION. —
Instrumens de physique, de chimie, de mathématique, etc.
 — Produits de MM. Thomas, Thémar, Auguste Sacré,
 Benoît Valerius, Dailly, à *Bruxelles*; Hody, à *Aubel*;
 Behaeghel, à *Thielt*. 255

CHAPITRE XXXVIII. — CORDAGES. — *Cordes en chanvre, indigène ou étranger; en aloës, en phormium-tenax, en cuivre; agrès de navire.* — Produits de MM. James Hal et Grieve, à *Hornu*; Baunay, Mortelmans, Van Deurme et Rabot, à *Anvers*; Van Haver, à *Hamme*; Van den Steen, à *Termonde*; Vlies, Capellemans, à *Bruxelles*. 264

CHAPITRE XXXIX. — SELLERIE. — CARROSSERIE. —
Harnais, selles, voitures. — Produits de MM. Fievez, Schuermans, Dewit, Driessens, Palmar, à *Bruxelles*. 269

CHAPITRE XL. — OBJETS DIVERS. — *Pièce anatomique.* — Produit de M. Cardo, docteur en médecine, à *Saint-Nicolas*. — **BOIS DE SPA.** — Produits de MM. Le maître Fleon, Pierre Gernay, Joseph Misson, à *Spa*. — **OUVRAGES AU TOUR.** — *Rouet, peloteuse; lien en bois et en ivoire.* — Produits de MM. Leborne, à *Dinant*; Mathys, à *Gyseghem*. — **IMPRESSIONS SUR CRIN.** — Produits de M. Roland, faubourg de Laeken, à *Bruxelles*. — **FLEURS ARTIFICIELLES.** — **FLEURS EN CIRE, EN ÉTOFFES, EN CHEVEUX.** — **TAXIDERMIE; ANIMAUX EMPAILLÉS.** — Produits de M^{mes} Burton, Boucard; de M^{elles} Marchal, Boireaux; de MM. Deudon, Vantricht-George, Deyrolle, à *Bruxelles*. — **PELLETERIE.** — Produits de MM. du Chausoit, Carpentier, à *Gand*; Coniart-Deblois, à *Tournay*; Diewan, Gratias, à *Bruxelles*. — **SAVONS.** — Produits de MM. Descressonnières, Courtois, à *Bruxelles*. — **BROSSES; BRUYÈRES POUR VERGETTES.** — Produits de MM. Smalle, à *Bruges*; Capellemans, Bellieni, à *Bruxelles*; Applebée, à *Gand*; Geoffroi, à *Arville*. — **PEIGNES A TISSER; CARDES; BROCHES EN ACIER.** — Produits de MM. Vanverdegem, à *Eccloo*; Jean Schauteet, Louis Van Baekerghem, Augustin Lambert, à *Thielt*; Declercq et Devos, à *Gand*; Scribe, à *Menin*; Studel et comp., à *Mons*. — **MESURES DE CAPACITÉ; BALANCES A BASCULES.** — Produits de MM. Jammart, à

Louvain; Kelecom-Ronse, à *Gand*. — COFFRE-FORT; CHAISE EN FER. — Produit de M. Josse Buys, à *Bruxelles*. — SERRURES. — Produits de MM. Waeterincks, à *Grammont*; Maez, Schmidz, à *Bruxelles*; Everard, à *Mons*; Manchout, à *Gand*; Weemans, à *Sittard*. — LE PHYSIOTYPE. — Produit de M. l'Epine, à *Bruxelles*. — ESCALIER EN BOIS. — Produit de M. Alexis Pelseneer, à *Bruxelles*. — TOILES MÉTALLIQUES. — Produits de MM. Van den Kerckhoven, Vanderhecht, à *Bruxelles*. — NATTES. — Produits de M. Scheerdyk, à *Gand*. — CORSETS. — Produits de M^{elles} Thevenet et sœurs, à *Bruges*; de M^{elles} Bertrand, à *Gand*; de M^{me} Guilmard, à *Bruxelles*. 274

CHAPITRE XLI. — RECTIFICATIONS. — OMISSIONS. — *Compteurs ou mesureurs pour le gaz*. — Produit de M. Jean Adolphe Joseph Devaux, à *Liège*. — TYPOGRAPHIE. — MM. Van Linthout et Vandenzande, à *Louvain*. — FONDERIE. — M. de Cartier d'Yve, à *Yve*. — TENTE PORTATIVE. — Produit de M. Jambers, à *Bruxelles*. — CANNES. — Produits de M. Waeles, à *Bruxelles*. — PARAVENT. — Produit de M. Calfapietra, à *Bruxelles*. — PERRUQUES. — Produits de MM. Peeters, à *Bruges*; Albert, Rurmonde, à *Namur*; Briant, à *Nivelles*. — PRODUITS CHIMIQUES. — *Faute essentielle à corriger*. — POTERIES. — *Rectification*. — CORDES D'ALOËS. — *Note sur les cordes d'aloës par M. Chévremont ingénieur du gouvernement dans la province du Hainaut*. 293

CHAPITRE XLII. — LA FONDERIE DE CANONS A LIÈGE. 303

CHAPITRE XLIII. — CONCLUSION. 307

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES AUX INDUSTRIELS. — DISCOURS DE M. LE BARON DE STASSART, PRÉSIDENT DU JURY D'EXAMEN. — DISCOURS DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — RAPPORT DE M. GACHARD, AU NOM DU JURY D'EXAMEN. 311

LISTE DES RÉCOMPENSES PROPOSÉES PAR LE JURY. 321

DEUXIÈME RAPPORT DU JURY. (*intercalaire*) I

LISTE DES RÉCOMPENSES PROPOSÉES PAR LE JURY. (*inter.*) 6

ARRÊTÉ DU ROI QUI APPROUVE LES PROPOSITIONS DU JURY.	(intercalaire)	8
LISTE DES INDUSTRIELS QUI ONT REMPORTÉ DES DISTINCTIONS A L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE NATIONALE DE GAND AU MOIS D'AOUT 1820.		357
LISTE DES INDUSTRIELS QUI ONT REÇU DES RÉCOMPENSES A L'EXPOSITION DE TOURNAI EN 1824.		364
LISTE ALPHABÉTIQUE DES EXPOSANS BELGES QUI ONT OBTENU DES DISTINCTIONS A L'EXPOSITION DE HARLEM EN 1825.		368
DOCUMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ L'EXPOSITION. — <i>Arrêté du roi qui ordonne l'ouverture d'une exposition des produits de l'industrie nationale à Bruxelles, le 15 août 1835. — Arrêté du roi qui fixe l'ouverture de l'exposition au 15 septembre, et nomme la commission chargée de la diriger. — Circulaire aux gouverneurs des provinces. — Règlement concernant l'ouverture d'une souscription pour l'achat des objets exposés. — Deuxième circulaire aux gouverneurs des provinces. — Arrêté du roi qui fixe la durée de l'exposition et nomme le Jury. — Règlement relatif aux jours et aux heures d'ouverture des salons, ainsi qu'à la police qui devra y être observée.</i>		375

TABLE

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

ANATOMIE. — Pièce anatomique.	274
ANIMAUX EMPAILLÉS.	279
ARMES. — Fusils de chasse, pistolets, fusils de guerre, sabres; épée offerte au maréchal Gérard.	135
BOIS DE SPA.	276
BRONZE. — Bronzes dorés, ciselés, buste du roi en bronze et en fer de fonte.	181
BROSSES. — Bruyères pour vergettes.	283
CANNES.	297
CAOUT-CHOUC.	78
CARRIÈRES (PRODUITS DES). — Ardoises, marbres, pierres à aiguiser.	246
CARROSSERIE.	269
CERAMIQUE. — Poteries, fayences, porcelaines, pipes, peintures sur porcelaine.	193 et 298
CHAPELLERIE. — Chapeaux en feutre, en soie, en duvet de mousseline, en paille; chapeaux militaires.	88
CHIMIE. — Produits chimiques.	152 et 298
COFFRE-FORT. — CHAISES EN FER.	287
COMPTEURS OU MESUREURS POUR LE GAZ.	293
CORDAGES. — Cordes en chanvre indigène ou étranger; en aloës; en phormium-tenax; en cuivre; agrès de navire.	264 et 299
CORSETS.	292
COTONS.	24
COTONS (SUITE DES). — Cotons filés, écrus, blanchis, teints; tissus de toutes sortes, impressions, couvertures, ouates.	33
COUTELLERIE. — Taillanderie; limes; coutellerie.	131

CRIN (ÉTOFFES EN), en soie végétale d'Alger.	75
CRISTAUX.	208
CUIRS ET PEAUX. — Cordonnerie, tannerie, maroquin, cuirs laqués, vernis, toiles cirées.	93
DENTELLES.	69
DRAPERIE.	1
ÉBÉNISTERIE. — Meubles, pianos, billards.	174
ÉCLAIRAGE. — Lampes, chandelles, bougies, cierges.	186
ESCALIER EN BOIS.	291
FLEURS ARTIFICIELLES.—Fleurs en cire, en étoffes, en cheveux.	279
FONDERIE DE CANONS A LIÈGE.	303
FONDERIE de M. Cartier d'Yve.	296
HORLOGERIE. — Mouvemens d'horlogerie, pendules, montres, régulateurs, chronomètres, rosario-mètres.	118
IMPRESSIONS SUR CRIN.	279
INDUSTRIE DES PRISONS.	82
INSTRUMENS AGRICOLES.	141
INSTRUMENS DE MUSIQUE. — Pianos, instrumens à vent, violons, basse, alto.	166
INSTRUMENS DE PRÉCISION. — Instrumens de physique, de chimie, de mathématiques.	255
LAINES ET LAINAGES.	9
LIN.—Lin en gerbe, teillé, blanchi, peigné, filé, teint; fil à coudre, toiles écruës, blanchies; batistes, cou-tils, linge de table; toiles à matelats, à peindre, à voiles; impressions. — CHANVRE.	43
LYTHOGRAPHIE. — Dessins, gravures sur pierre.	237
MACHINES. — Machines à vapeur; pompe d'épuise-ment; tondeuses; presse muette; chemin de fer; hache-paille; plate-forme à diviser; machine à filer; tour à réduire; machine à agrafes; pont-levis; pompe à in-cendie; pompe à bateau; machine à tricoter les bourses; machine à faire les aiguillettes; lampe-carcel; refroi-disseur à bière; appareil à cuire le sucre dans le vide; forge de campagne; soufflets; métier à bas; rouets; peloteuse; table de formes à chandelles; mécanique à faire des peignes; balances à bascules; espagnolettes; laminoir; waggon.	99 et 286

MESURES DE CAPACITÉ.	286
MÉTAUX. — Fer, cuivre, barres de fer; planches de cuivre; fer-blanc, zinc, fil de fer, de cuivre; fonte; objets confectionnés; clous, épingles, ustensiles de ménage.	124
NATTES.	292
ORFÈVREURIE. — Orfèvrerie, bijouterie, platine.	147
OUVRAGES AU TOUR. — Rouet, peloteuse; lien en bois et en ivoire.	278
PAPETERIE. — Papiers à écrire, à impression, à dessin, à lithographie; papiers racinés, marbrés, de couleur; papiers de tenture, papier imperméable.	222
PARAVENT.	297
PASSEMENTERIE.	63
PEIGNES A TISSER. — Cardes, broches en acier.	284
PELLETERIE.	280
PERRUQUES.	297
PHYSIONOTYPE.	288
POELERIE.	145
RELIURE. — Livres, album, registres, porte-feuille.	243
RUBANNERIE.	65
SAVONS.	282
SELLERIE. — Harnais, selles.	269
SERRURES.	288
SOIE. — SOIRIES. — Cocons; soie grège; fil de soie; teinture; étoffes, impressions sur soie.	53
TAPIS.	16
TAXIDERMIE.	279
TENTE PORTATIVE.	297
TOILES MÉTALLIQUES.	291
TULLES.	72
TYPOGRAPHIE. — Caractères, impressions, stéréotypie.	229 et 296
VERRES ET CRISTAUX.	208

TABLE

DES INDUSTRIELS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

A.

Aerts, pages 120, 121.
 Albert, 298.
 Alexandre, page 92.
 Allard, 149.
 Allard (Benoît), 36.
 Ancheval (Adrien), 155.
 Annoot, 98.
 Applébée, 133, 233.
 Arnoult-Raymond, 183, 134.

B.

Baelde, pages 112, 113.
 Baetens, 150.
 Bailly (Made), 18, 21.
 Bal (Victor), 37, 39, 40, 60.
 Balfout, 34, 36.
 Bauchau, 96, 97.
 Bauchau Morissens, 128, 129, 130.
 Baudalet (Melle), 179.
 Baunay, 267.
 Bauthier, 12, 13.
 Bauwens, 191.
 Becquet de Severin, 154, 155, 157, 158.
 Behaegel, 262.
 Bellieni, 283.
 Benoit, 164.
 Bethune, 48.
 Bertrand (Melle), 292.
 Bichet, 160.
 Biermans, 91.
 Biolley, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 22.

Boch (J. P.), 200, 201, 205.
 Bodson, 251.
 Boelaert, 41.
 Boireaux (Melle), 280.
 Bonneels, 133, 134.
 Boon (J.), 160, 161, 162.
 Borghs, 34, 50, 71.
 Bosschaert-Devisser, 57.
 Boucard (Mme), 280.
 Bourguignon-Delahaye, 12, 13.
 Bousies (A. de), 198, 200.
 Braekeleir, 71.
 Brauwere (Melles de), 71.
 Brepols et Dierckxsoon, 226.
 Breugelmans, 179.
 Briant, 298.
 Brice, 51.
 Brichaut, 139, 183, 184.
 Briey (Camille de), 127, 128.
 Brisart, 133, 134.
 Brunon-Noël, 48, 50, 52.
 Bruyne (de), 98.
 Bureau de bienfaisance d'Anvers, 18, 21.
 Burdo-Stas, 4, 6.
 Burghoff-Magnée, 225, 226.
 Burton (Made Vc), 280.
 Buys (Josse), 287.
 Byl (Made), 71.

C.

Caerens, page 51.
 Calfapietra 297.
 Callant-Pauwels, 37.

- Cappellemans, 156, 157, 218, 267, 283, 298.
 Cardinal (Ferdinand), 56.
 Cardo, 276.
 Carler frères et Rolland, 12, 13.
 Carpentier, 281.
 Cartier d'Yve (de), 127, 296.
 Casse Van Regemortel, 57, 58, 60, 68.
 Catelin-Haese, 48 49.
 Catteaux-Gauquée, 18, 21, 34, 36.
 Cattoir, 64.
 Cauwellier-Billiau, 67.
 Cellier-Blumenthal, 114, 115, 116.
 Ceuleneer (de), 34.
 Chappuis, 132, 134.
 Chaudoir, 128.
 Chevalier, 30, 41.
 Chevy, 172.
 Chinet, 143, 144.
 Christophe (M^{lle} Julie), 80.
 Claes (Charles), 11, 12.
 Claes (Frans.), 34, 37, 39.
 Collette et Colson, 250.
 Colpaert-Carton, 160.
 Compagnie Bruxelloise, 12.
 Coniart-Deblois, 281.
 Coninck (de) 56.
 Convert et Lucas, 178.
 Cornet, 179.
 Cornil, 129, 268.
 Corten, 71.
 Coucke 50.
 Courtois, 282.
 Couture, 129.
 Crabbe 97, 244.
 Cremmelinck 46.
 Creutz (M^e V^e), 244.
- D.**
- Dailly, pages 262, 263.
 Dally, 163.
 Dalluin (Ernest), 14, 31, 35.
 Dalmotte (Désiré), 191.
 Dams et Cattoir, 35, 39.
 Danneel, 47.
 Dardespinne, 129.
 Darras, 47.
 Davreux, 71.
 Dayras, 47.
 Debast et Dehert, 36, 39.
 Debavai, 129.
 Debeer, 64.
 Debehr frères, 154, 155, 156.
 Debusscher-Brackmann (M^e V^e), 240, 241.
 Declercq et Devos, 285.
 Decordes, 149.
 Defoort, 50.
 Defraene, 34.
 Defuisseaux, 150, 151.
 Dehaes, 34.
 Deheem, 60.
 Delannoy et Lucian, 14, 15.
 Deliagre, 225.
 Delille, 178.
 Deloose, Van den Kerckhove, 240, 241.
 Delstanche, 143.
 Delvigne et Vantruyen, 34.
 Demat, 232, 233.
 Demeur, 121.
 Demeure, 14, 15, 26.
 Demey (J. A.), 163.
 Demoor (Laurent), 46.
 Demoor (M^{lle} Sophie), 18, 21.
 Denis, 134.
 Denormal, 143.
 Derho, 50 51.
 Deroubaix 191.
 Derudder fils et Koene, 162, 163.
 Deruelle-Deloye, 178.
 Descamps, 115, 116.
 Descressonnières, 282.
 Deslée-Planckaert, 48.
 Desprez et Parent, 232, 234.
 Despy, 134.
 Desrousseaux-Pressolle, 128.
 Dessart (Giles), 92.
 Destrycker, 38.
 Deudon, 280.
 Devaux (J. A. J.), 293.
 Deviller (Louis), 129.
 Devos (Constant), 39, 40.
 Devos (François), 46, 48, 49.
 Devos-Poelman, 26, 30, 39, 60.
 Dewit, 273.
 Deyn-Bert, 91.
 Deyrolle, 280.

Dierwan, 281.
 Doriesse, 183.
 Driessens, 273.
 Dubois et de Pauw, 252.
 Ducet, 34.
 Duchaussoit, 281.
 Ducpétiaux, 71.
 Dujardin, 50, 51.
 Dumont, 97, 244.
 Dupierry et Lamberty, 254.
 Duquesne, 37.
 Dutront, 122.

E.

Eliaert-Cools, page 47.
 Engels, 57, 58, 68.
 Englebert-Thonet, 91.
 Engler et Brugmann, 4, 7, 22.
 Everaerts frères, 227.
 Everard, 288.

F.

Faber, pages 202, 203, 206.
 Faber et Kerckx, 189, 190.
 Fafchamps, 102, 104, 105.
 Fauconnier, 171.
 Fery (M^e) 18, 21.
 Fiers, 51.
 Fievez, 273.
 Florence et Vanlair, 169, 171, 178.
 Focroulle, 137.
 Folville (L.), 140.
 Fonderie de canon à Liège, 184, 303.
 Fonteyne, 12, 13, 50.
 Fontyn, 179.

G.

Gaelens (L.), page 198.
 Gambart de Courval, 226.
 Gassée, 129.
 Geets Van den Nieuwenhuysen, 91.
 Gellinck, 130.
 Genevoise, 130.
 Geoffroy, 284.
 Gerard et Dive, 154, 155.
 Gernay, 278.
 Ghellinck, 190.

Ghislain (Félix), 12.
 Gielles, 253.
 Glenissen et Van Genechten, 226.
 Godard-Moens (M^e), 37.
 Godefroy, 178.
 Godchaux frères, 12, 13.
 Goens, 34.
 Goethals-Daneel, 57.
 Goyers, 184.
 Gratias, 281.
 Grégoire, 160, 161.
 Grizard-Constant, 128.
 Grizard (Robert), 129.
 Groetaers frères, 169, 170, 171, 178.
 Guilmard (M^e), 292.
 Gubbels, 198.
 Guyot et Tardif, 245.

H.

Hal (James) et Griève, page 266.
 Hanicq, 232.
 Hanssens-Hap, 71.
 Hansez frères, 127, 128.
 Hansotte-Dellay, 160.
 Hauwé, 98.
 Hayez, 232.
 Heddrich-Hortsmann, 169.
 Heldenstein, 151.
 Helinckz-Janssens, 96, 97, 98.
 Hemptinne (de), 30, 39, 60, 61, 98.
 Henig, 97.
 Hennessy, 225.
 Heptia, 137.
 Herreboudt, 169.
 Herreboudt-Vanderberghe, 12, 13.
 Herremans fils, 189.
 Hesnault, 98.
 Heuseux (M^e V^e), 137.
 Hody, 262.
 Hoeberechts et fils, 169, 170, 171.
 Hondt (de) 150.
 Hornung, 244.
 Houget et Teston, 102, 103, 104, 106, 107, 116.
 Houtard-Cossée, 213, 214, 221.
 Houvaux, 178.
 Hoyois-Derely, 232, 233.
 Huybrechts, 50.

I.

Idiers , page 37.
Ithier-Spinau , 96 , 97.

J.

Jaeghere (Pierre de), page 52.
Jackson et Co, 48.
Jacobson (M^e Louis), 56.
Jacques (M^e V^e), 18 , 21 , 36.
Jacquet , 50 , 52.
Jacquet et Nedonchelle, 207.
Jambers , 297.
Janmart , 286 , 287.
Janssens de Decker, 13 , 14.
Jobard , 107 , 108 , 238 , 239 , 240.
Jobard-Demptynnes, 251.
Jobard-Lion, 160.
Joosten, 120.
Jorez fils, 96 , 98.

K.

Kelecom-Ronse , page 287.
Kemlin, 213 , 214 , 215 , 216 , 217.
Kemel (de), 122.
Kennis et Van Mechelen, 158 , 159 , 160 , 161.
Keyser (Michel de), 13 , 14.
Keyser (de), 150.
Kindt , 191.
Krambuchers (Godefroi), 198.
Kreydt , 98.
Kums (Édouard), 48.

L.

Lamal, page 146.
Lambert , 285.
Lanteheerds-Duez , 150.
Lanheere, 98.
Laurent , 71.
Laureyns , 71.
Laviolette-Demoor , 46.
Leblongbainval , 116.
Leborne (G.) 116 , 278.

Lebrun (Le docteur), 56.
Ledure , 50.
Leemans , 26 , 30 , 39 , 40.
Lefebvre , 120 , 130.
Legrand-Baugniet , 36 , 39.
Legras , 184.
Legros (Urbain), 251.
Lejeune , 240 , 241.
Lemaire-Baugnies (Victor), 14 , 31 , 34.
Lemaire-Declercq , 48.
Lemaitre-Fleon , 278.
Lepine , 288 , 290.
Lerouge , 35.
Leroy Herrier , 215.
Levêque , 114 , 116 , 189.
Lichtenthal , 169 , 170 , 171 , 178.
Lieutenant et Peltzer , 4 , 5 , 13 , 22.
Lindekens , 48 , 49.
Loir (Ferdinand), 143.
Longueville , 31.
Loran , 129.

M.

Maes , page 288.
Magnée , 114.
Maibe (Hugues-Paul) , 127 , 128.
Malherbe , 98.
Malherbe (Joseph), 137 , 139.
Malherbe (de Goffontaine), 138 , 139.
Manchout , 288.
Marcel-Hayés , 232.
Marchal (M^{lle}), 280.
Marchand-Dewinck , 150.
Masson frère , 36.
Mathieu , 102 , 109 , 111 , 112 , 116.
Mathys , (de Bruxelles) , 146.
Mathys , (de Gyseghem) , 279.
Meersman (de) 91 , 92 ,
Mees , 179.
Meese (Marie), 71.
Mertens , 121.
Mesnidot et Bosquain , 191.
Meulenaere (de), 36.
Meur (Albert), 12 , 13.
Mevius (de) 55.
Misson (Joseph), 278.
Moentack , 71.
Monier (Célestin), 50.

Morel (Michel), 18, 20.
 Mortelmans, 267.
 Mouvet (Narcisse), 154, 155.
 Mundigo, 169.

N.

Nagels, page 179,
 Negrié (Emmanuel), 71.
 Nicolas (J. B.), 162.
 Nonancourt (de), 127, 128, 129.
 Nys, 91, 92.

O.

Obach (Franz), page 116.
 Obert, 26, 39, 58, 59, 60, 61, 98.
 Oldenhoven-Buff, 34.
 Omalius-Thierry (d'), 143.
 Ondereet (Charles), 244.
 Opalfvens, 41.
 Oudard, 150.

P.

Paesmans, page 47.
 Paine, 115.
 Palmaert et Opdenbergh, 83.
 Palman, 12.
 Palmar, 273.
 Palme, 219.
 Panneel et Chappel, 206, 207.
 Parent, 240.
 Pavot (Melle), 71.
 Peeters, 298.
 Pelseneer, 176, 177, 179, 291.
 Pennequin frères, 234, 235.
 Pérès et Heuskens, 198.
 Petit (de Peruwelz), 98.
 Petit (de Courtrai), 163.
 Petit (Ch. J. de Mons), 201, 202.
 Pierlot fils, 249.
 Pitet, 184.
 Poirson, 129.
 Poorter (de) fils, 67, 68.
 Poorter (de) Roffiaen, 67.
 Pottier, 91.
 Previnaire et Seny, 30, 34, 37, 39, 40.
 Puissant (Mme. Vc.), 129.

Q.

Quartier, page 160.

R.

Rahlenbeck, pages 4, 6.
 Raingo, 122.
 Rang, 177.
 Ravez, 35.
 Regnier-Poncelet, 132, 134.
 Remy, 232.
 Renotte, 177, 178.
 Rey, 26.
 Rey frères, 30, 39, 40.
 Rievers, 199.
 Robaulx (de), de Soumois et Courtheoux, 127, 128.
 Robillard, 120, 121.
 Robyns (Mme) 71.
 Roggeman-d'Hooze, 52.
 Roland (de Liège), 190.
 Roland, (de Bruxelles), 279.
 Ronkar, 183.
 Ronsin (Mme), 179.
 Ronsin, 234.
 Rosseel, 34.
 Rossel et C^e. 27, 35,
 Roteux, 133.
 Rouma, 122.
 Roumestant, 244.
 Rousseau, 71.
 Rousseau (Marbrier), 252.
 Roussel et Pouillon, 252, 253.
 Rurmonde, 298.
 Ryckere-Raimond (de), 198.

S.

Sacré (Auguste), pages 46, 47, 257,
 258, 259, 260, 261, 262.
 Safré (Vc), 34, 37, 39.
 Sainte (Antoine), 191.
 Sambon, 132.
 Sauvage, 4, 7, 39, 41.
 Sax, 171, 172.
 Schaefer, 97, 244.
 Schauteet, 285.
 Schavye, 244.
 Scheerdyck, 292.

Schloser, 116.
 Schmidz, 288.
 Schuermans, 273.
 Schumacker et Overman, 18, 20.
 Scribe, 285.
 Simoneau, 240, 241.
 Simonis, 4, 6, 7, 22.
 Sirejacobs, 191.
 Smalle, 283.
 Snoeck, 4, 7, 22.
 Souris (Melles.), 71.
 Souris, 252.
 Speekaert, 35, 49.
 Spinnael, 179.
 Stadeleer, 169.
 Stevens (J.), 200.
 Stevens (Léonard), 48.
 Stiel (Gérard), 91, 92.
 Story-Van-Vaes, 26, 30, 39, 41.
 Studel et Ce, 286.
 Suys-Bauduwyn, 160.

T.

Tabariaux, page 56.
 Tafournel (Séraphin), 31, 34.
 Tardent-Pirlet, 71.
 Tempels, 178.
 Terrain, 35.
 Themar, 256, 257.
 Thevenet, 98.
 Thevenet sœurs (Melles), 292.
 Tilman, 4, 7.
 Toussaint-Malherbe, 102, 103, 104.
 Trentesaux, 178.
 Trossaert-Roelants, 184.

V.

Valerius (B), pages 164, 261, 262.
 Van Aken et de Bast, 27, 34, 36.
 Van Alleyennes, 98.
 Van Baekerghem, 285.
 Van Bellingen, 57.
 Van Bomberghen, 71.
 Van Caillie, 98.
 Van Caulaert, 130.
 Van Craen (M^{me}), 18, 21.
 Van de Casteelle Van Heuse, 116.
 Van de Cauters, 98.

Van de Kerckhove, 57.
 Vandenbossche-Scudde, 179.
 Van den Branden, 129.
 Vandendaelen, 240, 241.
 Vandendriessche, 67.
 Van den Eynde, 190.
 Van den Kerckoven, 291.
 Van den Kieboom, 129.
 Van den Steen, 267.
 Van den Auwere, 143.
 Van derborcht, 14, 31, 34.
 Vanderhect, 64, 292.
 Vanderheyden, 91.
 Vandermaelen, 240, 241.
 Vandeurme et Rabot, 267.
 Van Dyck, 154, 155, 160.
 Van Engelen, 172.
 Van Haecke-Fockedey, 50.
 Van Haver, 129, 267.
 Van Heerswynghe (Melle. Delphine), 18, 21.
 Van Heurck, 57, 58.
 Van Hoegarden, 27, 34.
 Van Hoof et Veydt, 41.
 Van Hove-Stas, 71.
 Van Linthout et Vandenzande, 232, 233, 296.
 Van Loo, 34, 37.
 Van Loo (Orfévrerie), 150.
 Van Melckebecke, 36.
 Van Merbeck, 227.
 Van Montagne, 133, 138.
 Van Notsen fils, 57.
 Van Rymenant, 57.
 Van Santen, 227.
 Van Santen, Van de Wiel, 39.
 Van Steenkiste, 98.
 Van Sulper et Nelissen, 35.
 Van Tricht George, 280.
 Vanverdeghe, 285.
 Van Vreckom, 150.
 Vendelmans, 14.
 Verbecke, 51.
 Verbeckmoes, 71.
 Verbeekt, 149.
 Vercruysse, 163.
 Vercruysse-Bruneel, 48, 49.
 Verheyden, 179.
 Verhulst Van Hoegarden, 30, 39, 40.

Verleure , 71.
 Vemeeren (Charles) , 49.
 Verrue Lafrancq , 67.
 Verstraeten Pennemans , 35.
 Vêydt , 71.
 Vlies , 265, 268.
 Vogelsangs , 169, 171.
 Vogley , 215, 219.
 Voyave , 183, 184, 190.
 Vrancken , 91.

W.

Waeles , page 297.
 Waeterincks , 288.
 Wahlen , 232, 233.
 Wafelaerts 71.
 Wauters , (de Malines) , 12, 13.
 Wauters , (de Bruxelles) , 191.
 Weeck , 71.

Weemans , 288.
 Welmer (Jean) , 64.
 Weyssembruck , 232, 233.
 Winant , 202.
 Windisch , 202, 203, 204, 205.
 Witman frères , 15, 157, 158, 159, 227.
 Wolfers , 150.
 Wolfs , 31, 34.
 Wood (William) , 36, 37.
 Wouvermans , 163.
 Willaume , 172, 173.

X.

Xhoffer , pages 130 , 190.

Z.

Zegers-Moens , pages 37, 39.
 Zoude et C^e. 214 , 216, 217.

FIN DES TABLES.

ERRATA.

Page 13, 11^e ligne, *lisez* Fonteyne, *au lieu de* Fonteyn.

Page 16, 4^e ligne; page 18, 24^e ligne; page 21, 27^e ligne; page 33, 6^e ligne; page 34, 3^e ligne; page 36 dernière ligne, *lisez* Catteaux Gauquié, *au lieu de* Catteaux Gauquée et Casteaux Gauquée.

Page 33, 7^e ligne; page 37, 4^e ligne, *lisez* veuve Safre, *au lieu de* veuve Le Safre.

Page 39, 21^e ligne, *lisez* de Hemptinne, *au lieu de* de Hemdtinne.

Page 65, 1^{re} ligne, *lisez* de Poorter-Roffiaen, *au lieu de* de Poorter Koffiaen.

Page 110, 7^e ligne, *lisez* une machine à filer, *au lieu de* une machine à filter.

Page 135, titre du chapitre, *lisez* armes, *au lieu de* aemes.

Page 166, 1^{re} ligne, *lisez* basse, *au lieu de* rasse.

Page 202, 19^e ligne, *lisez* Melles Thevenet sœurs, *au lieu de* Melles Thevenot sœurs.

